

DÉBATS

de

l'Assemblée législative

16e Législature — 2e session

Vol. 1 – Séances du 7 janvier au 27 février 1925

1925

Texte établi par Frédéric Lemieux

Orateur : l'honorable Joseph-Napoléon Francoeur

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

16e Législature – 2e session Vol. 1 - Séances du 7 janvier au 27 février 1925

1925



DÉBATS

de

l'Assemblée législative

16e Législature — 2e session

Vol. 1 – Séances du 7 janvier au 27 février 1925

1925

Texte établi par Frédéric Lemieux

Québec

Section de l'indexation et de l'édition des débats reconstitués Bibliothèque de l'Assemblée nationale 2011

Éléments de catalogage

Ouébec (Province). Législature. Assemblée législative. Débats de l'Assemblée législative. -- 1ère législature, 1ère session (1867/68)- . -- Québec: Assemblée nationale, Journal des débats, 1974-

Texte établi par Marcel Hamelin... [et al.]. Les années 1877-1892/93 ont été compilées et publiées par G.-Alphonse Designations sous le titre: Débats de la législature provinciale de la Province de Ouébec. Le titre varie légèrement, 1897/98-1906: Débats de l'Assemblée législative du Québec. Éditeur varie.

1. Ouébec (Province). Législature. Assemblée législative -Compte rendu des débats. 2. Québec (Province) - Politique et gouvernement. I. Hamelin, Marcel, 1937- . II. Québec (Province). Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Service de la reconstitution des débats. III. Ouébec (Province). Assemblée nationale. Journal des débats. IV. Titre. V. Titre: Débats de l'Assemblée législative du Ouébec.

328.714/02

A11A8/A22

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Direction: Jean Chabot Frédéric Lemieux Recherche et reconstitution:

Martin Pelletier Maria Buttazzoni Frédéric Lemieux

Introduction: Traduction: Linda Shan Jones Geneviève Gagnon

Mireille Belisle Michel Rhéaume

Révision et édition: Donald Chouinard

Josée Levasseur

Indexation: **Collaboration:** Marie Auger

Louise Ouimet Danielle Bernier Jocelyn Saint-Pierre Christian Blais Olivier Thibault Marthe Bussières Réjeanne Trépanier Sylvie Turcotte Rénald Buteau Gilles Gallichan Journal des débats

Tous droits réservés Dépôt légal – 3^e trimestre 2011 Bibliothèque et Archives nationales Québec ISBN 978-2-551-23986-3 ISSN 0847-4273 15\$

Note de l'éditeur

Les débats reconstitués de l'Assemblée législative et les introductions historiques sont diffusés

dans leur intégralité sur le site web de l'Assemblée nationale du Québec. Malgré tout le soin

apporté à la rédaction de ces débats reconstitués, des erreurs, omissions ou imprécisions ont pu

se glisser dans le texte. L'Assemblée nationale se réserve le droit de valider tout errata qui lui

sera éventuellement soumis.

L'Assemblée nationale corrigera le texte de la version web en priorité et ne prend aucun

engagement pour ce qui est de la version imprimée. En cas de divergence entre la version

imprimée et la version web, cette dernière prévaudra.

Pour nous contacter : reference@assnat.qc.ca

Introduction historique

Le Ouébec, le Canada et le monde

Le monde de 1925 est encore à la recherche d'un nouvel équilibre mondial après la terrible guerre de 1914-1918 que l'on appelle toujours la Grande Guerre. Dans les années 1920, la Société des Nations (SDN) qui siège à Genève représente l'espoir d'un monde pacifié.

Au sein de cette institution, Raoul Dandurand (1861-1942), natif de Montréal, juriste et orateur reconnu, s'impose comme représentant du Canada sur la scène internationale. Il participe à l'élaboration de plusieurs documents et protocoles pour définir un nouveau droit international. En 1925, il est élu secrétaire général de la SDN, poste prestigieux qui contribue à la reconnaissance internationale du Canada. Avec les représentants de plusieurs pays, il travaille à atteindre un idéal de sécurité mondiale qui aboutit en octobre 1925 à la signature des accords de Locarno.

Pourtant, la paix du monde n'est pas assurée et on assiste à la montée de mouvements totalitaires. En Russie, Joseph Staline joue ses cartes pour récolter l'héritage de Lénine. L'Italie est déjà sous la gouverne d'un duce fasciste, Benito Mussolini, et les États-Unis connaissent une renaissance du Ku Klux Klan. En Allemagne, Adolf Hitler purge une peine de prison pour sa tentative ratée d'un coup d'État en novembre 1923. Mais, libéré en décembre 1924, il relance son parti national-socialiste qui prend dangereusement racine dans le contexte allemand de l'après-guerre.

Dans un climat international encore incertain, le XX^e siècle dessine les traits de sa modernité. L'automobile, l'avion, le téléphone, le cinéma et la radio deviennent des réalités de plus en plus familières. À Paris, qui accueille les VIII^e Jeux olympiques en 1924, on prépare pour l'année suivante une grande exposition des arts décoratifs qui définissent un nouveau style, une esthétique contemporaine qui influence aussi la mode vestimentaire, la musique, la danse, la peinture et la sculpture.

Au Québec, l'année 1924-1925 est marquée par une fondation importante, celle de l'Union catholique des cultivateurs (UCC), qui deviendra plus tard l'Union des producteurs agricoles (UPA), et qui marque le début du syndicalisme agricole. Laurent Barré, cofondateur et premier président de l'UCC de 1924 à 1926, sera plus tard député à l'Assemblée législative de 1931 à 1936 et de 1944 à 1960.

Dans le milieu universitaire francophone, on a créé en 1923 un forum de communications scientifiques : l'ACFAS ou Association canadienne-française pour l'avancement des sciences. Le frère Marie-Victorin (Conrad Kirouac), qui en est l'un des artisans, fonde également la Société canadienne d'histoire naturelle. Ces débuts d'associations scientifiques sont encore modestes et hésitants, mais ils témoignent d'une certaine vitalité du monde de la recherche au Canada français.

Du côté des sciences humaines, l'histoire connaît un élan de popularité grâce à l'intérêt que suscite l'abbé Lionel Groulx qui publie *Notre maître le passé* en 1924. D'autres historiens, érudits et archivistes stimulent la recherche, et les noms de Pierre-Georges Roy, Aegidius Fauteux, Olivier Maurault, Gustave Lanctot se retrouvent parmi d'autres dans les catalogues et les bibliographies. À l'automne de 1925, une semaine d'histoire du Canada est organisée par la Société historique de Montréal à la Bibliothèque Saint-Sulpice.

À Québec, l'éminent greffier de l'Assemblée législative, Louis-Philippe Geoffrion, publie à compte d'auteur un essai de linguistique canadienne intitulé Zigzags autour de nos parlers. Le premier fonctionnaire de l'Assemblée porte un intérêt soutenu à la langue française et à ses particularités canadiennes. C'est également un conférencier apprécié dans la capitale.

Signalons un fait divers survenu pendant la session de 1925 et qui marquera durablement la mémoire des contemporains : un fort tremblement de terre de 6,2 à l'échelle de Richter secoue le Québec le soir du samedi 28 février. L'épicentre se situait sous le Saint-Laurent, entre Charlevoix et Kamouraska, et ses effets furent ressentis à plus de 1 000 km. On enregistra des dégâts matériels importants et une grande frayeur envahit la population, puisque de nombreuses répliques sismiques furent enregistrées également dans les semaines qui suivirent. Ce séisme demeure le plus fort survenu dans l'est du Canada au cours du XX^e siècle.

Le contexte politique québécois

En Chambre, les forces en présence placent 63 libéraux contre 20 conservateurs ainsi qu'un membre du Parti ouvrier et un député indépendant. L'initiative semble être du côté de l'opposition qui, depuis les élections de l'hiver 1923, a augmenté ses effectifs de cinq à plus de 20 députés au Parlement. D'autres succès politiques ont renforcé les conservateurs : la défaite du maire de Montréal sortant Médéric Martin, un libéral notoire, aux mains de Charles Duquette, candidat d'Ésioff-Léon Patenaude (avril 1924), le succès du congrès de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) à Québec (octobre 1924) et les deux victoires conservatrices lors d'élections partielles (novembre 1924). Ces gains donnent un avantage stratégique certain à l'opposition menée par Arthur Sauvé.

Les conservateurs entendent bien tirer parti des problèmes de la classe agricole qui, depuis la fin de la Grande Guerre, subit le rajustement à la baisse des prix des produits agricoles. Ils espèrent aussi marquer des points en attaquant la gestion de la Commission des liqueurs, des réserves forestières et des ressources naturelles en général. Sauvé, un ancien journaliste, se fait énergique et profite beaucoup de son lieutenant Patenaude, un avocat, qui donne à l'opposition une crédibilité juridique nouvelle et très utile pour affronter le gouvernement. À leurs côtés siègent Jules Langlais, député de Témiscouata, Arthur Plante, député de Beauharnois, Alfred Duranleau, député de Montréal-Laurier, et Joseph Dufresne, député de Joliette. Grâce à cette équipe, Sauvé a bel et bien terminé sa longue traversée du désert qui, de 1916 à 1923, l'avait contraint à affronter la majorité libérale pratiquement seul.

À la limite des deux partis gravitent deux députés, Ernest Tétreau, de la circonscription de Montréal-Dorion, et Pierre Bertrand, de Saint-Sauveur. Tétreau, qui se dit libéral à Ottawa et conservateur à Québec, y va de violentes attaques contre l'administration libérale de Louis-Alexandre Taschereau. En fait, des deux côtés de la Chambre, on compte une dizaine de députés jaloux de leur indépendance qui, s'ils votent généralement avec leur parti, votent parfois avec le camp opposé sur certaines lois particulières.

Face à la vigueur de l'opposition, les principaux ténors ministériels se montrent à la hauteur du défi. Le premier ministre Taschereau est maintenant solidement installé au pouvoir et dirige le gouvernement d'une main ferme. À ses côtés siègent une demi-douzaine de parlementaires de premier plan qui, par leur haut calibre, ont, le plus souvent, l'avantage sur ceux de l'opposition. Les plus sollicités sont Joseph-Édouard Caron, ministre de l'Agriculture, et Joseph-Édouard Perrault, ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries. Athanase David, secrétaire provincial, vient compléter ce trio. À un degré moindre, Jacob Nicol, Honoré Mercier fils et Antonin Galipeault sont les autres ténors de cette puissante équipe ministérielle.

Les débats se font animés, mais il est très rare que l'on contrevienne aux usages parlementaires. La sympathie personnelle traverse bien souvent le parquet de la Chambre et de nombreux adversaires, une fois les débats terminés, se rencontrent volontiers en camarades sur un terrain neutre. Toutefois, écrit *La Presse*, « nous ne croyons pas que la chose arrive jamais pour MM. Sauvé et Taschereau » qui, comme autrefois, « s'adressent des paroles qui ne sont pas précisément des compliments. Ils paraissent bien sincères tous les deux quand ils se battent l'un contre l'autre l' ». Le gouvernement offre tout de même pour la première fois à Sauvé un bureau au parlement. L'inauguration de l'édifice de la rue Sainte-Julie (appelé alors « l'aile Galipeault », aujourd'hui édifice Honoré-Mercier) règle momentanément le problème du manque d'espace à l'hôtel du Parlement où les employés étaient « cordés comme des sardines ».

Comme les conservateurs sont largement majoritaires dans la région de Montréal depuis 1923, ils courtisent les cultivateurs pour percer dans les campagnes lors des prochaines élections. Disant parler au nom de l'ouvrier et du cultivateur, ils misent sur la prétendue colère des campagnes contre la loi des bons chemins. Ils espèrent aussi forcer le gouvernement à ouvrir les livres de la Commission des liqueurs vue comme une distributrice de faveurs politiques et une source de contrebande aux produits de qualité douteuse.

Croyant réellement que le gouvernement montre des signes de fatigue, Sauvé et ses collègues échappent souvent des phrases révélatrices comme « Quand nous serons au pouvoir » et « Quand le gouvernement sera renversé ». À mi-chemin du mandat du gouvernement, cette opposition gagnant en expérience se croit arrivée à un point tournant. Elle croit même percevoir dans l'air politique des effluves ressemblant à celles du pouvoir.

Les principaux débats de la session

L'adresse en réponse au discours du trône est l'occasion pour l'opposition d'attaquer le gouvernement avec force. Au total, 30 orateurs se feront entendre durant les deux premières semaines de la session. Pour Sauvé, le gouvernement a négligé de convoquer le Parlement pour discuter des nombreux problèmes dont souffre la province. En conséquence, le discours du trône est un « menu de carême » qui ne répond pas aux attentes de la population. (13 janvier 1925) Le chef de l'opposition reproche au gouvernement son manque d'écoute qui, croit-il, va bientôt lui coûter le pouvoir s'il ne fait pas attention.

En réplique, Taschereau admet, malgré la prospérité financière de la province, qu'il y a crise. Selon lui, cette crise a toutefois été amoindrie au Québec grâce à la sagesse du gouvernement en place. Le premier ministre enchaîne ensuite sur les réalisations du gouvernement libéral, surtout sur le développement sans précédent des ressources naturelles.

Deux événements créent une accalmie durant l'adresse. William Lyon Mackenzie King, premier ministre du Canada, arrive à Québec et devient le centre de grandes célébrations libérales. King gouverne à Ottawa grâce à une très faible majorité, et tous s'attendent à ce que des élections générales soient déclenchées vers la fin de l'année. Quelques jours après, une importante délégation ontarienne, dite de la « bonne entente », arrive à Québec menée par le premier ministre Ferguson.

Ces 350 voyageurs viennent pour des raisons politiques et commerciales. On souhaite notamment ramollir la résistance de Taschereau, qui bloque le projet du Temiskaming & Northern Ontario vers les riches gisements de Rouyn. Du côté québécois, le principal objectif est d'obtenir le rappel du Règlement XVII qui, depuis 1912, a pour ainsi dire aboli l'enseignement en français pour les Franco-Ontariens. Le banquet donné à Québec réunit 1 200 convives et « il y a lieu de s'attendre, écrit *La Patrie*, à des déclarations d'une haute portée sur l'union et la bonne entente entre les deux races qui cohabitent notre pays.³ » Malheureusement, Ferguson déclare trouver acceptable la situation scolaire des Canadiens français chez lui. La déception est grande du côté québécois; des torrents d'encre couleront encore avant que le Règlement XVII tant honni soit enfin révoqué en 1927.

À partir de février, le discours du budget et l'étude des crédits provoquent de vigoureux débats. À une reprise, l'examen des crédits de la voirie dure jusque tard dans la nuit. Le reste du temps, beaucoup de députés brillent par leur absence de la Chambre. L'attention est principalement dirigée vers le comité des comptes publics où, en parallèle, l'opposition cherche à prendre en défaut l'administration de la Commission des liqueurs. Comme le gouvernement défend sa créature avec énergie, l'attention du public et des journaux est davantage tournée vers ce théâtre que vers les travaux de la Chambre.

La Commission des liqueurs

Depuis 1923, l'opposition fait campagne contre la contrebande florissante dans la province. Les conservateurs laissent entendre notamment que les amis du gouvernement jouissent d'une impunité à cet égard. Pour une troisième année consécutive, l'opposition demande une enquête sur les opérations de la Commission des liqueurs, ce que le gouvernement leur a toujours refusé affirmant que cela pourrait nuire aux affaires de la Commission.

Début 1925, le gouvernement Taschereau ressent un certain mécontentement dans l'opinion publique lui imputant le fardeau de la preuve quant à la légalité des opérations de la Commission. Le premier ministre finit par accepter d'ouvrir les livres de la Commission qui, le 27 janvier, dévoile des profits de 4 000 000 \$ pour 1924-1925. « On nous a poussés à bout par les dernières campagnes », dit Taschereau, et le gouvernement n'en peut plus de se faire soupçonner de cacher des choses à la population. Sauvé et les conservateurs triomphent, mais Taschereau ajoute qu'ils devront porter l'odieux de faire perdre 200 000 \$ à la province et de risquer que des fournisseurs européens soient mécontents de voir leurs prix de vente dévoilés.

En retour, le gouvernement veut que l'opposition donne des précisions sur l'objet de l'enquête, car la motion conservatrice est rédigée pour enquêter sur « toutes opérations » et sur « l'administration générale » de la Commission. On ne doit pas faire une enquête trop large, dit le premier ministre, car elle risque de ne pas aboutir. C'est évidemment un habile piège tendu à

l'opposition dont les accusations, depuis deux ans, ne sont qu'indirectes. « Le gouvernement veut et ne veut pas », répond alors Duranleau, « comme une jeune femme qui ne veut plus se marier ». « C'est l'opposition qui veut et ne veut pas », riposte Taschereau. Finalement, le gouvernement élargit lui-même l'enquête par un amendement qui permet au comité de faire enquête sur certains particuliers soupçonnés de faire de la contrebande d'alcool. L'opposition hésite de nouveau, car elle voit cette manœuvre davantage comme un bluff, mais tant pis : après avoir fait autant de bruit pour obtenir son enquête, elle ne peut maintenant plus reculer.

L'enquête commence le 17 mars, mais le comité des comptes publics se limite aux points précis que l'opposition est contrainte de soumettre au gouvernement. Dès le début, le gouvernement force l'examen du cas de contrebandiers potentiels tels que Allan Bray, député conservateur de Montréal-Saint-Henri, dans une affaire d'importation d'alcool hors des frontières québécoises. Bray se défend et, en réplique, l'opposition fait sortir le nom du sénateur Marcellin Wilson, qui est, entre autres, un important actionnaire du quotidien *Le Canada*. Les séances du comité offrent beaucoup d'action, mais ne cessent de dévier de leur but premier. Finalement, alors que l'ordre du jour de la Chambre est épuisé, l'enquête est ajournée et se solde par un match nul.

L'agriculture et la colonisation

Pendant la guerre de 1914-1918, les prix des produits manufacturés ont augmenté tout comme ceux des produits de la ferme. La récession de 1921 a fait s'effondrer les seconds, alors que les premiers continuent d'être élevés. Le cultivateur québécois est victime de trois phénomènes : la baisse de la demande extérieure, une concurrence étrangère féroce de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sur le marché anglais et, surtout, la fermeture des frontières américaines depuis 1922 à cause du bill Fordney, une mesure protectionniste qui surtaxe surtout les produits agricoles étrangers.

Quatre ans plus tard, la crise se fait toujours sentir durement chez les fermiers québécois. Charles Gagné, professeur à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, écrit, en février 1924, que le cultivateur du Québec doit acheter des machines et d'autres instruments de culture qui coûtent, en 1923, 64 % plus cher qu'en 1913, des habits qui coûtent 75 % plus cher en 1923 qu'en 1913; du ciment qui coûte 63 % plus cher en 1923 qu'en 1913; du fil de fer qui coûte, en 1923, 44 % plus cher qu'en 1913. En même temps, la valeur brute de la production agricole en 1920, qui était de 266 367 000 \$, n'a cessé de décroître depuis pour atteindre 135 679 000 \$, en 1923⁴.

Dans ce contexte, l'opposition blâme le gouvernement de ne pas alléger le fardeau des cultivateurs qui, dit-elle, sont surchargés de taxes. Sans crédit agricole, l'agriculture, l'un des fondements traditionnels de la société canadienne-française, est à ce point en crise que des Québécois par milliers abandonnent leurs terres pour les manufactures des États-Unis. La conjoncture difficile touche particulièrement les régions de colonisation où les fermes naissantes sont paralysées; d'un autre côté, la vente du bois, sortie de secours par excellence des colons, ne rapporte presque rien, car l'industrie forestière est elle aussi grandement affectée par cette crise. Bien que le gouvernement se défende d'être la cause d'un exode rural qu'il refuse de reconnaître – on dit que nombreux sont ceux qui reviennent –, aucun des deux partis n'est en mesure de quantifier l'ampleur de cet exode.

Le gouvernement, par la voix de son ministre de l'Agriculture Joseph-Édouard Caron, admet que l'agriculture au Québec traverse une crise sérieuse. Il s'emploie du même souffle à démontrer que la coopération, malgré les obstacles érigés par l'UCC, a fait des progrès et a procuré de meilleurs prix aux cultivateurs pour leurs produits. L'amélioration des troupeaux et des conditions d'hygiène dans les laiteries et les beurreries a valu au Québec de nombreux prix mérités lors d'expositions agricoles hors Québec. Ce n'est pas la faute du gouvernement si certains cultivateurs ont pris goût au luxe des années de guerre et ont fait preuve d'imprévoyance. Et puis, martèle le ministre Caron, la crise n'est pas seulement ressentie au Québec, mais partout dans le monde. Dans ces circonstances, le gouvernement a fait de son mieux et les cultivateurs lui ont d'ailleurs renouvelé leur appui à plusieurs reprises depuis 1923.

Le ministre de la Colonisation, Joseph-Édouard Perrault, ajoute que le gouvernement libéral a permis l'ouverture de 85 nouvelles paroisses en 10 ans. Prenant les témoignages des missionnaires-colonisateurs comme preuve, Perrault minimise l'ampleur du mouvement d'émigration et vante les progrès de certaines régions, telle l'Abitibi qui, grâce à la découverte de riches gisements, est sur le

point de connaître un important essor minier. De plus, annonce le ministre, toutes les colonies possèdent ou sont sur le point de disposer d'églises et d'écoles au même titre que les vieilles paroisses. La colonisation ne régresse donc pas, estime le ministre, et elle va continuer ses avancées dans les années qui viennent.

La voirie

Ces discours des ministres Caron et Perrault, solides et consistants, ne donnent évidemment pas satisfaction aux conservateurs. Selon eux, les cultivateurs sont accablés par un autre mal : la loi des bons chemins. Depuis 1912, cette loi a permis aux municipalités du Québec d'emprunter au gouvernement pour construire et entretenir des routes.

L'opposition, désireuse de faire des gains chez les cultivateurs, affirme en substance que, malgré des conditions d'emprunt avantageuses, les municipalités rurales sont endettées et forcées de taxer davantage leurs contribuables. Et à qui servent vraiment les routes? Pas aux cultivateurs, qui, en général, n'ont pas d'automobile, et qui ne sont plus maîtres chez eux, car leurs chemins sont envahis par les touristes et les gens de la ville. Ces « étrangers » détruisent les routes construites à grands frais – et mal construites de surcroît, dit-on – par des favoris du régime. L'opposition se montre particulièrement choquée du fait que le gouvernement poursuive en justice plusieurs municipalités qui ont refusé de rembourser leur emprunt. Les conservateurs approuvent ces conseils municipaux qui, affirment-ils, ont été bernés par les fausses promesses d'emprunts avantageux et se révoltent face à leur endettement excessif.

Le gouvernement répond à ces griefs en démontrant l'essor inouï de l'« automobilisme ». Selon des statistiques données par le ministre Perrault (le porte-parole de Joseph-Léonide Perron, ministre de la Voirie et conseiller législatif), le Québec ne comptait que 254 automobiles sur ses routes en 1907. En 1924, ce nombre atteint 60 484 voitures et l'on évalue qu'il dépassera 70 000 à la fin de 1925. Le Québec est donc la troisième province au Canada pour le nombre d'automobiles⁵.

Certes, admettent les ministériels, les routes se détériorent plus rapidement que prévu, mais qui pouvait prévoir l'essor formidable de l'automobile? Et les cultivateurs profitent eux aussi des routes qui brisent leur isolement et donnent un meilleur accès aux marchés pour vendre leurs produits. Si les conditions d'emprunt sont si effrayantes, pourquoi nombre de villes demandent de se prévaloir de la loi au point où le gouvernement ne suffit pas à la demande? Aucune municipalité n'a été leurrée, affirme Perrault, ni forcée à emprunter en vertu de la loi de 1912.

La droite trouve l'opposition particulièrement irresponsable d'encourager la désobéissance des municipalités pour suivies pour non-paiement de dettes. Elles ont bénéficié d'un taux d'intérêt avantageux et n'avaient qu'à être plus prévoyantes. Comment le gouvernement pourrait les libérer de leurs dettes — une demande de la gauche — alors que la majorité d'entre elles ont emprunté aux mêmes conditions et sont parvenues à rembourser en entier sans se plaindre?

Par ailleurs, le département de la Voirie prend à sa charge l'entretien d'un nombre grandissant de chemins. C'est ce qu'affirme Joseph-Léonide Perron qui, du Conseil législatif, prononce de retentissants discours vantant les réalisations en ce domaine. Il proclame notamment que sur les 3 200 milles (5 100 km) de routes provinciales et régionales que prévoyait le programme de 1912, il ne reste que 714 milles (1 150 km) à construire.

La politique sociale

Deux lois emblématiques des libéraux subissent quelques ajustements : la loi sur l'assistance publique et la loi de l'adoption. Les relations teintées de suspicion entre le gouvernement Taschereau et l'épiscopat depuis les élections de 1923 imposent au premier ministre d'être prudent.

La loi sur l'assistance publique, adoptée en 1921, a subi de nombreuses attaques provenant d'éléments conservateurs du clergé qui y voient une ingérence de l'État dans les affaires religieuses. En contrepartie, cette loi a remporté un vif succès auprès de nombreuses communautés religieuses qui, avec la permission de l'évêque, ont pu disposer de fonds pour construire des hôpitaux, des crèches et mettre sur pied d'autres institutions à caractère social.

Dans ce délicat dossier, le gouvernement Taschereau ne peut claironner sa fierté trop ouvertement. Cinq évêques refusent toujours systématiquement de solliciter des octrois en échange—condition sine qua non—d'un contrôle par l'État des livres de leurs communautés. Pour amoindrir les irritants et faire taire certaines critiques—celle d'Henri Bourassa dans Le Devoir—, Athanase David et Taschereau obtiennent la collaboration de Mgr Ross, évêque de Gaspé, qui suggère un amendement destiné à établir clairement que « rien ne pourra préjudicier aux droits de l'évêque sur ces communautés religieuses ». L'amendement est voté sans difficulté, mais ce geste habile n'empêche pas de susciter de vigoureux débats. Le premier ministre établit tout le bien de cette loi qui, malgré les « diatribes » de l'opposition, a fourni plus de 3 000 000 \$ aux institutions de charité et sauvé nombre d'entre elles de la banqueroute. Et Taschereau ajoute avec dédain : « On nous a calomniés, et j'en vois ici même en cette Chambre qui ne sont pas meilleurs chrétiens que nous et qui nous dénonçaient au nom de la religion et qui ont dit des choses incroyables sur les "hustings". » (24 mars 1925)

Quant à la loi de l'adoption, le gouvernement se montre tout aussi prudent. Taschereau rappelle qu'il fut accusé de conspirer contre la foi catholique, en 1924, au moment de l'adoption de cette loi. Ses plus virulents détracteurs ont été Bourassa, du *Devoir*, suivi par *L'Action catholique* et *La Semaine religieuse de Québec*. À l'époque, ce regain de tension entre le gouvernement et l'Église occultait le fait que la loi avait d'abord été souhaitée par les ordres religieux responsables des orphelinats.

Le projet de 1924 visait à la fois à faciliter le processus d'adoption et à protéger les familles adoptives contre les recours ultérieurs des parents naturels. On voulait également soulager les foyers et les orphelinats surpeuplés d'enfants non désirés ou illégitimes. Certes, le fait que cette loi avait été votée dans la précipitation aux toutes dernières heures de la session, sans tenir compte des avis de l'opposition, n'avait fait que provoquer davantage ses détracteurs.

En 1925, Taschereau est désireux de calmer le jeu et de prouver sa bonne foi avec des amendements qu'il présente comme étant le fruit des suggestions de membres influents du clergé. L'opposition, avec une fierté mal contenue, y voit – tout comme dans le cas de l'assistance publique – un acte de contrition forcé d'un gouvernement qui, grisé par sa puissance, a adopté des lois imparfaites à toute vapeur.

Le développement des ressources naturelles

L'immense potentiel en richesses naturelles de la province vaut au gouvernement Taschereau d'être constamment sollicité par les grands capitalistes étrangers. Les réponses du premier ministre démontrent qu'en 1925, on est bien loin de l'époque de Simon-Napoléon Parent (1900-1905), où l'on cédait pratiquement sans condition et à perpétuité les ressources de la province.

Taschereau déclare formellement que le Québec n'exportera jamais son hydroélectricité pour alimenter les usines américaines. Celles-ci devront plutôt s'installer dans la province, déclaration qui vise à la fois le capital étranger et le pouvoir fédéral. Ottawa a en effet le pouvoir de concéder des chartes à des compagnies non québécoises désireuses d'exploiter les richesses naturelles québécoises.

En Abitibi, par exemple, d'importants gisements de cuivre et d'or, découverts près de Rouyn, sont convoités par des compagnies minières ontariennes. Pour s'y rendre, le premier ministre Howard Ferguson demande à Québec le droit de prolonger en sol québécois un chemin de fer d'Ontario jusqu'à Rouyn. Québec refuse ce privilège, qui dirigerait irrémédiablement vers les fonderies de Toronto le minerai québécois. Pour prévenir ce scénario, on vote une loi pour construire un nouvel embranchement ferroviaire qui dirigera plutôt les wagons vers Montréal.

À l'autre extrémité de la province, le premier ministre Peter Veniot, du Nouveau-Brunswick, demande l'aide de Québec dans la construction d'un barrage sur la rivière Saint-Jean. Ce projet, réalisé en sol néo-brunswickois, nécessite de construire en amont, du côté québécois, des digues sur le lac Témiscouata et ses affluents pour régulariser le débit de la Saint-Jean. En retour, Québec exige notamment 5 000 chevaux-vapeur d'énergie électrique du futur barrage, qui alimenteront la région du Témiscouata.

Si l'opposition approuve l'embargo sur l'exportation d'énergie électrique, elle aimerait la voir s'étendre au bois de pâte et à l'amiante, ce dernier étant toujours exporté à l'état brut. Dans plusieurs discours aux arguments étoffés, Patenaude déplore la timidité du gouvernement en ce domaine. Taschereau lui signale qu'il ne peut révoquer arbitrairement les ententes signées par le gouvernement avec des compagnies qui exploitent ces ressources.

Arthur Buies disait au XIX^e siècle que « les chemins de fer sont les veines par où circule le sang d'un pays ». Hector Authier, député d'Abitibi, réactualise ce dicton durant la session : « Les affaires suivent les voies de communication⁶. » Pour l'illustrer, près d'une demi-douzaine de chartes sont concédées à différentes compagnies de chemin de fer qui opèrent en Abitibi, dans l'Outaouais et autour de Chicoutimi. Le gouvernement se félicite de favoriser ainsi l'exploitation des richesses naturelles, l'agriculture et la colonisation. L'opposition, quant à elle, voit plutôt d'un mauvais œil cette expansion ferroviaire. Trop de chemins de fer nuisent à la rentabilité des compagnies. La difficile nationalisation des chemins de fer, entreprise à partir de 1918, est encore toute fraîche dans les esprits. Le gouvernement canadien avait dû imposer cette solution draconienne aux nombreuses compagnies gravement déficitaires qui étaient nées dans l'euphorie ferroviaire de l'époque de Wilfrid Laurier.

Sur le plan forestier, de grands industriels ont fait part de leurs inquiétudes quant au rythme effréné de l'exploitation du bois. Les nombreux feux de forêt de l'été 1923 ajoutent aux craintes d'un épuisement prochain de cette ressource. En Chambre, l'opposition relaie ce discours et reproche l'aliénation de la forêt au capital étranger. En réponse, le gouvernement fait voter des mesures pour favoriser le reboisement, mais le ministre Mercier fils, optimiste, refuse de croire à un épuisement prochain des réserves forestières.

Le budget de la province

Dans son discours sur le budget, livré le 3 février, le trésorier Jacob Nicol déclare un surplus de 1 303 440 \$. Si les dépenses estimées ont été de 21 567 292 \$ plutôt que de 17 733 437 \$, les revenus anticipés ont aussi été plus grands que prévu. Ils se sont chiffrés à 23 170 733 \$ plutôt qu'à 18 291 346 \$. Les journaux ministériels évoquent l'enrichissement de la province sous la gouverne libérale éclairée : de 4 450 000 \$ en 1900, les recettes annuelles se chiffrent à 10 000 000 \$ environ en 1915, pour atteindre plus de 23 000 000 \$ en 1924.

Personne ne contredit réellement ce bilan généralement positif, surtout pas Charles Ernest Gault, député de Montréal-Saint-Georges, pourtant critique financier de l'opposition. En fait, sa réponse complaisante empêche l'opposition de marquer des points contre le gouvernement. Pire encore, Gault, dénué de tout sens politique, réussit même à placer son parti sur la défensive en proposant de réduire à quatre le nombre de provinces constituant le Canada – le Québec et l'Ontario n'en formant qu'une seule. Tout cela, pour régler le problème de la suradministration qui, dans son esprit, afflige les Canadiens. À l'époque où le Règlement XVII sévit encore en Ontario, cette suggestion aussi candide que malheureuse mérite à Gault de subir le feu nourri des libéraux. La Presse estime pour sa part que c'est là « pousser un peu loin l'esprit très désirable de la Bonne Entente⁷ ».

Sauvé est forcé de réparer les pots cassés et affirme en substance que le député de Montréal-Saint-Georges a été mal compris⁸. Gault se dit à son tour surpris par la controverse et affirme que ce n'était là qu'une boutade, sans vraiment convaincre personne. Le ministre Perrault lui répond d'ailleurs : « Tout le monde ici pensait qu'il était un homme sérieux et qu'il ne ferait pas de telles déclarations en Chambre simplement pour badiner⁹. » (12 février 1925)

La fête de la Saint-Jean-Baptiste

Par un vote unanime, la Chambre fait du 24 juin un jour férié pour fixer officiellement dans le calendrier une fête qui, dans chaque région, était célébrée entre le 20 juin et le 15 juillet. Dans un discours patriotique, Ernest Tétreau rappelle les origines du peuple de la province de Québec avec éloquence. Au Conseil législatif, Henry Miles se fait le représentant de la minorité anglophone et appuie le bill sans réserve. La grande majorité des journaux saluent ce geste d'ouverture envers la « race » canadienne-française. (26 février 1925)

Quelques rares notes discordantes se font néanmoins entendre. Il vaut la peine d'en commenter quelques-unes. Certains journaux comme *Le Monde ouvrier* estiment que la Législature a agi par crainte des « patriotards » en quête de publicité. En devenant jour chômé obligatoire, la fête nationale ira-t-elle jusqu'à obliger les entreprises à fermer leurs portes? Rien n'est moins certain. Ceux parmi les Canadiens français qui seront obligés de travailler seront traités de mauvais patriotes, ou de chômer et de risquer de perdre leur place dans les usines au profit de travailleurs étrangers qui, eux, ne fêteront pas¹⁰.

L'Événement reprend aussi ces arguments et expose sa méfiance du groupe nationaliste qui, grâce à une campagne de publicité, a fortement incité les parlementaires à l'entériner, ceux-ci sentant « quelle guérilla féroce on entreprendrait contre eux s'ils la repoussaient¹¹ ». Ce journal va même jusqu'à dire que le Conseil législatif rendrait un « discret service » à la nationalité s'il annulait le vote de l'Assemblée.

L'autre commentaire digne de mention provient du ministre Antonin Galipeault, seul de son camp à émettre des réserves sur cette loi. Pour lui, la majorité ne doit pas imposer ce qui deviendra fête nationale officielle à ses concitoyens de « races » et croyances différentes. En allant de l'avant, les minorités écossaises et irlandaises, par exemple, seraient justifiées de demander des congés fériés à la Saint-André et à la Saint-Patrice. (14 janvier 1925) Que les Canadiens français comptent pour plus de 85 % de la population québécoise ne semble pas entrer en ligne de compte pour Galipeault¹².

L'union des Églises protestantes

L'union de cinq Églises protestantes a d'abord été réalisée à Ottawa grâce à une loi fixant la constitution de la nouvelle Église unie. Le Québec doit maintenant déterminer le partage des pouvoirs civils quant aux biens mis en commun. Les partisans de l'union espèrent mettre en commun les lieux de culte et les biens généraux de chaque confession pour améliorer leur santé budgétaire. Les opposants, eux, ne veulent pas plier à ce genre d'arguments ni abandonner leurs croyances religieuses en s'intégrant dans une autre Église qui ne leur convient pas.

Certains plaidoyers entendus au comité permanent des bills privés sont passionnés : à un certain moment, ceux en faveur de l'union essuient les injures des opposants¹³. Les journaux anglophones accordent une grande attention à cette question, ce qui n'est pas le cas chez les francophones. « À la vérité, lit-on dans *La Presse*, la cause est assez froide pour notre province, à peu près exclusivement catholique, et qui assiste passablement indifférente à cette querelle au sein de la grande famille anglo-saxonne¹⁴. »

La majorité catholique et francophone est embêtée par ces enjeux qui lui sont absolument étrangers. Le premier ministre Taschereau lui-même avoue ne pas trop s'y retrouver. Par souci de ne pas brimer involontairement la minorité, on décide finalement de remettre la question à plus tard tant que l'Ontario, qui doit se prononcer sur l'union, n'aura pas pris une décision.

Les écoles juives

Le système des commissions scolaires protestantes et catholiques, instauré par la Constitution de 1867, rendait problématique l'intégration scolaire des enfants de confession judaïque.

À l'origine, ils pouvaient être instruits dans l'une ou l'autre branche du réseau scolaire. En 1903, une modification à la loi d'éducation a dirigé exclusivement ces enfants vers les écoles protestantes. Or, de 2 144 qu'ils étaient en 1903, ils sont plus de 11 000 en 1922. Cet accroissement provoque les plaintes des autorités scolaires protestantes. Elles demandent sans succès au gouvernement de revenir à la situation qui prévalait avant 1903.

Pour trouver une solution, le gouvernement Taschereau met sur pied une commission spéciale, en juillet 1924, qui, à la fin, suggère de soumettre la question à la Cour d'appel. Celle-ci ne permet pas de régler la question : elle a plutôt statué que la loi de 1903 était anticonstitutionnelle et, en conséquence, que le Parlement ne pouvait imposer les enfants juifs aux seules commissions scolaires protestantes. La Constitution empêche de plus de créer des écoles séparées pour eux. Devant cette impasse, Taschereau déplore que ces milliers d'enfants soient menacés de ne pas

recevoir d'instruction. La Chambre décide finalement de renvoyer la question au Conseil privé, à Londres¹⁵.

Le bill de Montréal

Le bill de Montréal (17 mars 1925) arrive devant la Chambre quelques jours après la grande enquête municipale du juge Louis Coderre sur la police de Montréal. Dans ce rapport, le juge condamne en bloc la conduite du corps policier et identifie les nombreux maux qui affligent Montréal. Incompétence et abus des policiers côtoient prostitution, corruption, recel, contrebande. « Le vice, écrit le juge, s'étale dans notre ville avec une hideur et une insolence qui paraissent sûres de l'impunité¹⁶. »

Cette enquête retentissante provoque peu d'échos en Chambre, mais constitue tout de même la toile de fond de l'étude du bill de Montréal. Les changements demandés par le maire Charles Duquette à la charte de Montréal sont importants. Le maire souhaiterait faire amender la charte récemment adoptée par référendum (la « cédule B »), laquelle garantit au Conseil exécutif une autorité que Duquette aimerait bien avoir. Le gouvernement refuse, car la nouvelle charte vient tout juste d'être adoptée par le vote populaire et qu'en conséquence il est trop tôt pour en demander des modifications.

Face à Montréal, le gouvernement Taschereau est soucieux de ne pas trop paraître interventionniste. La ville est en plein développement et le conseil municipal demande au Parlement de trancher des questions comme la répartition des coûts de l'ouverture de nouvelles artères entre propriétaires desservis. Le conseil municipal, n'ayant pu s'entendre sur cette question, souhaite que la Législature lui suggère un règlement en vue des nombreux développements à venir. Or, le premier ministre Taschereau et la Chambre estiment ne pas avoir à se prononcer, la majorité des députés ne connaissant rien aux problèmes montréalais, et il serait bien malaisé de trancher.

Le gouvernement refuse également d'imposer une taxe spéciale sur les compagnies « d'utilité publique » qui, plaident les avocats de la Ville, utilisent les infrastructures municipales et sont par le fait même coupables de les détériorer. C'est s'attaquer à un gros morceau : les trusts qui contrôlent l'électricité, le gaz et les tramways à Montréal possèdent aussi leurs entrées au Parlement. On refuse également à Montréal d'emprunter 6 000 000 \$ pour des travaux que la Ville juge urgents, sous prétexte que les contribuables n'ont pas été consultés.

En résumé, le gouvernement repousse plusieurs demandes de la Ville en insistant pour qu'elle règle ses problèmes grâce aux mécanismes internes de démocratie municipale. En réalité, Taschereau ménage Montréal qui, depuis 1923, est devenue la forteresse des conservateurs de Sauvé. Ce respect nouveau de l'autonomie municipale doit faire taire ceux qui l'ont accusé longtemps de vouloir tout contrôler et de prendre Montréal pour la « vache à lait » de la province.

Les bons mots de la session

La question des ressources naturelles est l'occasion de nombreuses déclarations qui font sourire. L'opposition conservatrice est convaincue déjà que l'électricité (la « houille blanche ») pourrait être utilisée pour chauffer les maisons. Le député Pierre-Vincent Faucher rappelle la croisade menée sur ce thème par son chef, Arthur Sauvé, qui lui a valu d'être traité de rêveur en 1915 par *Le Canada*. Il vaudrait bien mieux utiliser la houille blanche de nos « pouvoirs d'eau », affirme Faucher, que de se servir du charbon. Mais cela ne persuade toujours pas Télesphore-Damien Bouchard qui, lui, ne croit pas en l'utilisation de l'électricité pour le chauffage domestique. Il félicite d'ailleurs le gouvernement d'avoir suivi à ce sujet « l'opinion émise par les ingénieurs compétents ».

Les immensités forestières québécoises sont telles en 1925 que le ministre responsable, Honoré Mercier fils, fait preuve d'un optimisme débordant. Aux pessimistes qui disent que la forêt sera épuisée dans 10, 15 ou 60 ans, Mercier répond que d'autres estiment, « plus raisonnables et plus véridiques, que nos bois seront perpétuels ». Le système de surveillance de la coupe instauré par le gouvernement, juge le ministre, « est assez perfectionné pour que la province de Québec garde sa forêt à perpétuité et que les enfants de nos petits-enfants exploitent à leur profit les bois de notre riche territoire ». Mercier, étant décédé en 1937, ne pourra voir ce que les générations suivantes auront fait de ces « forêts perpétuelles ». (5 février 1925)

De la scène politique municipale proviennent deux lois assez particulières sur lesquelles le Parlement doit se prononcer. Il y a d'abord le « bill » de L'Assomption, où le conseil municipal de la paroisse adopte des règlements depuis 1907 en ayant oublié un petit détail : les faire signer par le maire et le secrétaire-trésorier pour qu'ils aient force de loi. La paroisse demande au Parlement de régulariser la situation, ce qui est accordé. (28 janyier 1925)

Le député Édouard Hamel présente ensuite un projet de loi visant à rendre éligibles aux conseils municipaux les citoyens qui ne savent ni lire ni écrire. Cette mesure, que les mauvaises langues appellent le « bill des illettrés », veut adoucir la sévérité de la loi en vigueur qui empêcherait des hommes sérieux, compétents et judicieux de remplir la fonction de conseiller. D'un autre côté, ses opposants ne veulent pas d'un tel retour en arrière au profit de quelques individus qui sont plutôt l'exception. Ceux-ci devraient apprendre à lire et à écrire convenablement avant de briguer les fonctions municipales.

Ludger Bastien, nouveau député et ancien chef des Hurons de Loretteville, fait une première intervention marquée au coin de l'esprit et de l'humour :

S'il faut en croire dit-il, les journaux américains, probablement informés par certains de mes adversaires qui m'ont combattu, je serais ici à mon siège en grand costume huron, avec flèches, carquois et tomahawk. Mais soyez sans crainte, il y a longtemps que j'ai enterré la hache de guerre et ce n'est pas mon intention de scalper ni le premier ministre, ni aucun des messieurs du gouvernement. Ce sang huron, dont je suis fier, ne m'enlève pas mes idées pacifiques, mais me donnera peut-être ces énergies et forces dont j'aurai besoin pour remplir mon mandat de député honnêtement et loyalement. (10 février 1925)

La proposition douteuse de Charles Ernest Gault de réduire à quatre le nombre de provinces au Canada suscite de nombreuses réactions. Honoré Mercier fils affirme que si l'opposition arrive au pouvoir, le Québec sera annexé à l'Ontario. Son vis-à-vis conservateur, Joseph Renaud, répond : « Ça n'arrivera pas. » La droite applaudit aussitôt, jugeant que Renaud parle non pas de l'annexion, mais bien de l'accession au pouvoir des conservateurs. (10 février 1925)

Le 16 février, Sauvé insiste contre la construction d'un chemin de fer par la compagnie Singer qui a besoin de bois pour fabriquer ses machines à coudre. La Chambre est pratiquement vide, car c'est un projet de loi mineur. Mais le chef de l'opposition ne l'entend pas ainsi et déplore que la compagnie ne veuille pas assurer le transport des colons. Sauvé ne cesse de presser Taschereau en disant craindre que la compagnie ne construise d'autres embranchements qui passeront sur des terres des colons. Impatienté, Taschereau répond : « Vous pensez bien que l'industrie ne s'amusera pas à multiplier ces embranchements pour le simple plaisir de se promener dans le bois. »

Le ministre Joseph-Édouard Perrault est à l'origine de plusieurs bons mots durant la session. Fort en nuances, il parle un jour des progrès de l'agriculture depuis 15 ans et mentionne que, dans le temps, nos produits laitiers étaient « presque pitoyables ». (12 février 1925) Sur la colonisation, Perrault raconte qu'il y a 50 ans, soit du temps des conservateurs, il ne se faisait rien en ce domaine. Sauvé proteste énergiquement : « Il y a 50 ans, la situation n'était pas la même et la province n'était pas aussi riche. Et cependant, on faisait quelque chose. Qui a ouvert le nord de Montréal? Qui a ouvert le Lac-Saint-Jean, il y a 50 ans? Ce n'est pas les hommes qui siègent sur les bancs du gouvernement. » Une voix lui répond aussitôt : « Ils n'étaient pas nés. » (19 février 1925)

Dans un autre registre, Taschereau remercie la Chambre d'avoir souligné son 58° anniversaire. En ces temps de féminisme, dit-il, un bon argument pour empêcher les femmes d'entrer à la Législature est de leur apprendre qu'on y compte les années des ministres et des députés. (5 mars 1925) Le lecteur sourira certes davantage en lisant les dénonciations du chef de l'opposition de la Commission des liqueurs, qui fait des surplus éhontés par la vente « de mélanges dégoûtants, de décoctions faites par ses propres employés faisant du 20, du 30, du 37 et du 40 % de bénéfices sur le consommateur ». (11 février 1925)

Très souvent, Sauvé se plaint que les journaux, gavés par le gouvernement de lucratifs contrats d'impression, scandent « Quel bon gouvernement! ». Le secrétaire de la province, Athanase David, lui réplique : « Quel mal y a-t-il à cela, quand ces journaux ne disent en somme que la

vérité? » (10 mars 1925) Deux semaines plus tard, quand Sauvé se plaint de la chaleur qui règne au Salon vert, le journaliste de *L'Événement* écrit de façon spirituelle que « c'est la première fois que l'on voyait un chef de la gauche se plaindre de la chaleur dans les froides régions de l'opposition ». (26 mars 1925)

Le 19 février, l'Orateur invite en souriant les députés à se rendre dans une salle voisine pour voir une « vue non censurée ». Avec humour, un journaliste raconte que les députés se bousculent vers le lieu de visionnement pour regarder un film montrant... la construction d'une route par le ministère de la Voirie¹⁷.

Pendant plusieurs séances, de nombreux députés, tous partis confondus, vantent la grande qualité littéraire du roman *Marcel Faure*, de Jean-Charles Harvey. Certes, l'œuvre compte des défauts, dit Sauvé qui cite l'abbé Camille Roy, critique littéraire. Ce prêtre, dit Sauvé, juge le livre d'Harvey « rempli de sensualités », l'auteur aimant à risquer « une épithète lascive, un substantif dangereux, un verbe coquin, une comparaison suggestive, un vocable charnel, qui étonne et déplaît ». Sauvé poursuit sa lecture de l'abbé Roy, qui se plaint que le réalisme littéraire d'Harvey devienne trop souvent du « truculent naturalisme ». « Oh! Oh! » font alors des voix en Chambre. Sauvé leur répond : « Je comprends que lorsqu'on parle de choses charnelles, il y ait des députés qui fassent entendre des soupirs. » (25 mars 1925)

Une telle œuvre a des mérites, conclut Sauvé, mais elle ne doit pas être distribuée dans les écoles à nos enfants comme prix. Il est savoureux de voir Jean-Charles Harvey porté aux nues pour son talent. Ses dons de romancier lui vaudront, en 1934, d'être pratiquement mis au ban de la société québécoise à cause de son roman *Les demi-civilisés* qui dépeint les travers des classes dirigeantes de Ouébec.

En terminant, la domination du Parti libéral et la bonne situation économique de la province donnent lieu à des démonstrations de force de la part des ministériels. Le 11 février, Taschereau, dans un discours magistral, fait pleuvoir sur l'opposition un torrent de chiffres établissant la prospérité de la province. Pour bien river le clou de Sauvé, il conclut ainsi :

[...] nous avons aujourd'hui dans notre province la métropole du Canada, le meilleur système de voirie du dominion, la moitié des usines de pulpe et de papier situées au pays, les plus grands barrages du Canada, les plus beaux pouvoirs d'eau du continent américain, la plus grande banque privée du monde entier, les plus grandes forêts, le plus grand fleuve, les plus nombreuses familles, la plus grande majorité parlementaire.

Le lendemain, le ministre Perrault dit combien le bilan présenté par Taschereau lui procure une grande satisfaction. Dans nos comtés, dit-il, « le peuple a dû se sentir heureux et content de vivre sur cette terre », rien de moins, en lisant dans les journaux ce « magnifique discours ».

Frédéric Lemieux

Critique des sources

Le Canada entame sa 23^e année d'existence et souligne sa fidélité à un seul principe politique : celui du libéralisme. Ce quotidien de Montréal remercie ses lecteurs et ses annonceurs (le gouvernement par exemple), ces derniers représentant une importante source de revenus.

L'équipe éditoriale souligne que *Le Canada* a toujours su donner l'importance qu'il fallait aux « événements sensationnels » ayant ponctué la dernière année. On a beaucoup travaillé à améliorer la couverture des événements touchant tous les aspects de la vie quotidienne. Des correspondants parlementaires sont postés à Ottawa et à Québec pour suivre les débats politiques, et les nouvelles étrangères peuvent être publiées grâce à ses propres services télégraphiques. Grâce à tout cela, *Le Canada* envisage l'avenir avec optimisme ¹⁸.

Avec *Le Soleil, Le Canada* attaque durement l'opposition et son chef, Arthur Sauvé. Moment important durant la session, le discours d'ouverture de Sauvé est ainsi qualifié de

discours sans beauté, sans suite et sans logique, élucubration de husting qui n'a de parlementaire que le nom et qu'un auditoire composé d'hommes renseignés ne peut entendre sans sourire. Série d'accusations lancées à la diable, citations mal digérées et mal interprétées, gonflements de voix soudains suivis d'un ton de basse profonde, objurgations démagogiques, tel est ce discours où nous regrettons que l'adversaire du gouvernement n'ait pas songé à préparer une étude plus solide et plus approfondie de la situation.

Autant Sauvé est « intempérant, faux et incohérent », selon ces journaux, autant Taschereau, lui, est « sobre, sincère et bien équilibré dans ses déclarations¹⁹ ». Et s'il se risque à lancer un débat, Sauvé est immanquablement « cloué au pilori » par la vigueur des ripostes qu'il s'attire.

Ces pratiques éditoriales partisanes atteignent leur sommet à la suite d'un débat où Perrault et Caron doivent se mettre à deux pour venir à bout de Sauvé. Celui-ci se défend fort honorablement dans les circonstances. Mais qu'en dit *Le Soleil*? « On eût dit un de ces gros hannetons que l'on épingle au mur et dont les ailes dures bruissent contre le mur qui les tient. Pour faire diversion, il tenta vainement une envolée dont les bourdonnantes tirades ne l'élèvent pas assez haut pour faire applaudir ses propres partisans. ²⁰ »

Affublé des épithètes les plus désobligeantes, Sauvé se voit aussi comparé par la presse gouvernementale à son collègue Arthur Plante, avantageusement présenté comme un modèle de modération. On cherche également à susciter un antagonisme entre Sauvé et Patenaude, son principal lieutenant. Bien que ce dernier émette à l'occasion « quelques idées dangereuses », écrit-on dans *Le Soleil*, on lui reconnaît aussi du talent²¹. Il sait se montrer « gentilhomme jusqu'au bout des ongles » envers les ministériels et on salue son respect des « règles de la délicatesse dans les manières et le langage²² ». Outre l'appui enthousiaste envers toutes les initiatives des ministériels, tel est le ton général de la presse gouvernementale.

Sauvé est habitué à ce traitement et ne se prive pas pour répondre vertement à ses détracteurs :

Les ministres et leurs organes geignent sous la campagne de l'opposition. Nos activités gênent les maîtres du pouvoir et indignent leurs laquais. Les écrivains du gouvernement, dont on voit autour du cou une rondeur pelée, ne cessent de nous prodiguer l'injure. Tout le clavier de la presse du gouvernement ne saurait empêcher la vérité de pénétrer dans la raison d'un peuple qui sent dans son cœur et dans son foyer la douleur de ses erreurs et qui comprend que l'apologie et la flatterie ministérielles sont payées pour semer le mensonge et imposer soumission à l'électorat. Mais le bâillon se déchire entre les dents du peuple indigné. (11 février 1925)

Parmi les autres sources utilisées pour reconstituer les débats de la session de 1925, L'Événement et Le Nouvelliste appartiennent tous deux à J.-H. Fortier. Ce riche homme d'affaires s'est servi de son journal en 1924 pour critiquer le budget des libéraux fédéraux qui, selon lui, favorisait l'Ouest au détriment du Québec. Bien que *Le Soleil* ait réagi en tirant à boulets rouges sur *L'Événement*, Fortier n'est pourtant pas un ennemi des libéraux provinciaux qui recherchent son appui. Homme influent, Fortier ne s'est-il pas vu offrir quelques mois auparavant le poste prestigieux de président de la Commission des liqueurs?

Sur le plan de la politique provinciale, $L'\acute{E}v\acute{e}nement$ est de tendance conservatrice, mais considère avec bienveillance la politique du gouvernement Taschereau. Il n'en est pas moins capable de reconnaître les bons coups de l'opposition. Armand Crépeau, député conservateur de Sherbrooke, affirme d'ailleurs que ce journal « ne cache pas son indépendance même quand il donne son appui au gouvernement » 23 . $L'\acute{E}v\acute{e}nement$ est en faveur de la loi des liqueurs et se satisfait de l'enquête sur les opérations de la Commission. Même si elle n'a rien pu prouver, cette enquête a rendu un service salutaire en purifiant une atmosphère chargée de soupcons.

Par ailleurs, *L'Événement* et *Le Nouvelliste* offrent au lecteur la même chronique parlementaire signée par Edmond Chassé. À une ou deux reprises durant la session, le quotidien de Trois-Rivières ajoute un paragraphe de plus à la version de *L'Événement*. C'est là chose exceptionnelle, car *Le Nouvelliste* suit la version de *L'Événement* de si près qu'il va jusqu'à reproduire les mêmes coquilles²⁴.

La Presse fait figure de poids lourd dans le paysage journalistique. Grâce aux données de l'Audit Bureau of Circulation, on apprend que ce quotidien a vendu 166 093 exemplaires en février 1925, soit une augmentation moyenne de 10 371 sur février 1924 et de 15 920 par rapport à février 1923. Pour les éditions des samedis 28 février et 7 mars 1925, La Presse vend chaque jour plus de 180 000 exemplaires, un sommet alors inégalé au Québec²⁵.

Favorable au gouvernement Taschereau, *La Presse* voit son directeur Pamphile Du Tremblay être assermenté conseiller législatif le 7 janvier. Peut-on y voir là un geste intéressé du gouvernement? *Le Devoir* semble le croire en soulignant que Du Tremblay a été nommé « de par la grâce du premier ministre²⁶ ». Attaquant peu ou pas l'opposition en éditorial, *La Presse* appuie la politique de développement des ressources naturelles du gouvernement et trace un bilan fort positif de la session.

Le Devoir annonce ses couleurs dès le début de la session : les lecteurs seront « exactement et impartialement informés » grâce à un journaliste d'expérience (Louis Dupire) qui suit les travaux de la Chambre depuis six ans²¹. Ce credo répété plusieurs fois atteint rapidement sa cible : Le Soleil se sent obligé de remettre les pendules à l'heure. Les rapports du Devoir seront « cuisinés » par Dupire « qui est personnellement un ennemi fielleux de l'administration libérale et l'ami reconnu du chef de l'opposition ». Voilà, écrit Le Soleil, pour la prétendue indépendance du Devoir, un mirage qui achève d'abuser « les gens honnêtes ».

Par cette joute entre *Le Devoir* et les journaux gouvernementaux, on peut sentir que le gouvernement Taschereau n'a toujours pas digéré l'appui efficace d'Henri Bourassa au Parti conservateur lors des élections de 1923. À l'époque, Bourassa ne s'était pas privé de se moquer du premier ministre, rebaptisé le « cardinal-neveu » en raison de son illustre oncle Elzéar-Alexandre Taschereau, et de s'opposer à ses politiques.

Tout au long de la session de 1925, les journaux gouvernementaux appellent dédaigneusement « H. B. » le directeur du *Devoir*. Quand *Le Devoir* estime que les libéraux d'Ottawa ne nomment presque pas de Canadiens français à des postes importants à Ottawa, *Le Canada* juge que *Le Devoir*, par ses plaintes basées sur des inexactitudes, remplit au Québec le même rôle que l'*Orange Sentinel* en Ontario²⁸. Cette comparaison est évidemment injurieuse pour les gens du *Devoir* puisque le *Sentinel* est une feuille extrémiste qui fait la vie dure aux Canadiens français d'Ontario, procédé que *Le Devoir* n'utilise pas envers les anglophones.

Le Devoir n'hésite pas à remettre en question certains discours des ministériels. Il appuie Tétreau qui se plaint que le département du Trésor produise certains documents en anglais uniquement. Son contradicteur, le ministre Galipeault, prononce un discours que Le Devoir décortique et qualifie de « dérobade ».

Pour son 15^e anniversaire, *Le Devoir* reproduit des articles élogieux du *Droit* et de *L'Action catholique* qui, dans leurs pages, saluent ses mérites et sa contribution irremplacable. « La presse

libre rend service à tout le monde, écrit Jules Dorion de *L'Action catholique*. Et si cela ne lui vaut pas les bénéfices du patronage, cela lui vaut non seulement des ingrats, mais encore des ennemis; et les ennemis sont plus actifs que les ingrats²⁹. »

En réplique à ses détracteurs, *Le Devoir* publie un petit examen des *Comptes publics* de son cru qui fait état des sommes que reçoivent certains journaux pour des travaux d'imprimerie, de reliure, etc. Avant même que l'opposition n'ait abordé la question en Chambre, *Le Devoir* établit qu'au cours de l'année fiscale se terminant le 30 juin 1924, *Le Soleil* a reçu au moins 111 299 \$, le *Quebec Daily Telegraph*, 61 389 \$, *L'Événement* et *Le Nouvelliste*, appartenant à un même propriétaire, 21 743 \$, *Le Canada* de Montréal, 19 906 \$, et *La Tribune* de Sherbrooke, propriété de Jacob Nicol, a reçu 19 837 \$. Suivent ensuite, pour des montants moindres, *Le Quotidien de Lévis* (12 460 \$), malgré qu'il ne soit qu'un simple journal hebdomadaire, *La Presse* (11 563 \$), *L'Éclaireur de Beauceville* (7 667 \$), le *Montreal Herald* (6 539 \$), et *Le Canada francais* (3 594 \$).

À cela s'ajoutent des sommes supplémentaires que le gouvernement paie pour « annoncer la province » : 10 400 \$ à *La Presse*, 5 000 \$ au *Montreal Herald* et 6 000 \$ au *Bulletin de la ferme*, un hebdomadaire qui sort de l'atelier de presse du *Soleil* et qui est nul autre que l'organe officiel de la Coopérative fédérée du ministre de l'Agriculture, Joseph-Édouard Caron. Au total, ces journaux ont reçu au moins 400 000 \$ du gouvernement, « tous gavés de publicité ou de contrats d'impression », écrit justement l'historien Robert Rumilly³⁰.

Quelques miettes tombent jusqu'à *La Patrie* (3 594 \$), *The Standard* (2 000 \$), *The Gazette* (1 441 \$), *The Montreal Daily Star* (379 \$), *Le Devoir* (91 \$), *L'Action catholique* (40 \$) et *The Quebec Chronicle* (27 \$)³¹. Cet article rempli de chiffres est dépouillé de toute attaque directe; l'éloquence des montants suffit.

Avec Le Devoir, L'Action catholique est l'autre quotidien indépendant, « organe officieux », écrit Rumilly, de l'archevêché de Québec. Ses accrochages avec le gouvernement libéral se poursuivent depuis le début des années 1920. L'équipe de L'Action catholique ne se prive pas d'attaquer les plus importantes décisions du gouvernement Taschereau. Le sauvetage de la Banque Nationale et la loi d'adoption s'attirent de dures critiques de l'abbé E.-V. Lavergne dont les collègues soupçonnent constamment Taschereau de manœuvrer pour menacer l'autorité de l'Église.

L'Action catholique est recommandée en chaire et circule certainement dans toute la province. Ses attaques agacent le premier ministre qui, lui, tend à la conciliation de l'Église et de l'État. Sa patience est mise à l'épreuve durant toute l'année 1924 au point où, en mai, une série d'accrochages culmine par la mise en doute de la sincérité religieuse du premier ministre dans les pages mêmes du quotidien.

Pendant que *Le Soleil* se jette dans la lutte pour défendre Taschereau, celui-ci en appelle au délégué apostolique à Ottawa, Mgr Pietro de Maria, qui intercède auprès du cardinal Bégin pour que cesse la campagne de *L'Action catholique*. Les choses se calment quelque peu dans les mois qui suivent : « les rédacteurs de *L'Action catholique* restaient critiques, écrit l'historien Bernard Vigod, mais sentaient manifestement s'exercer des pressions sur eux pour assaillir le gouvernement « à coups de piqûres d'épingles plutôt que d'éclairs³². » De son côté, le premier ministre fait de nombreuses déclarations solennelles (fin 1924-début 1925) pour affirmer publiquement sa foi en la collaboration de l'épiscopat et du gouvernement pour le bien commun du peuple.

La Tribune de Jacob Nicol offre des comptes rendus très courts qui condensent ceux du Canada. Le journal fait la lutte à Armand Crépeau, le député conservateur élu lors d'une élection partielle à l'automne 1924, et ne manque pas d'encenser son patron, le trésorier provincial, lors du dépôt de son budget³³.

L'analyse des chroniques parlementaires fait découvrir certains liens parmi ces journaux. Le Soleil, Le Canada et La Presse ont des comptes rendus totalement différents les uns des autres. La majeure partie du temps, La Presse a la même version que L'Action catholique et Le Devoir; ces deux derniers offrent exactement la même chronique tout au long de la session. À quelques rares reprises, La Patrie reproduit le même compte rendu qu'eux, mais c'est l'exception. Quelques éditoriaux favorables au gouvernement sont publiés dans d'autres journaux. Le 10 mars 1925, Le Canada reproduit textuellement un éditorial récent de La Presse saluant un discours de Nicol sur la pertinence de la Commission des liqueurs, prononcé au Club de réforme³⁴.

Le Canada et le Montreal Herald reproduisent un long extrait du discours de Taschereau affirmant que la bonne santé financière de la province ne doit pas provoquer une pluie de demandes sur le gouvernement³⁵. Le Montreal Herald, même s'il publie peu d'articles sur les débats parlementaires, s'aligne sur Le Canada quand il le fait.

Parlant du *Montreal Herald*, examinons l'apport des journaux anglophones sur la reconstitution de cette session. En 1922 seulement, ce quotidien publiait de substantiels articles des débats de la Chambre. Tel n'est plus le cas en 1925. On n'y trouve plus que de courtes chroniques parlementaires. Toutefois, ses éditoriaux défendent le gouvernement et dénoncent l'inexpérience et le manque de jugement des conservateurs dans plusieurs dossiers³⁶.

The Gazette appartient à John Bassett et est modérément en faveur de l'opposition. Bien que Mercier fils décrive ce quotidien comme un « organe conservateur », et que Taschereau affirme que son propriétaire est l'ami de Sauvé, on n'y trouve à peu près aucune critique contre le gouvernement³⁷. Il se fait d'ailleurs beaucoup d'ironie de part et d'autre sur les liens qu'entretiennent les parlementaires avec les magnats de la presse. À la séance du 12 février, Perrault utilise un éditorial du *Montreal Daily Star* approuvant la politique municipale du gouvernement. Comme le *Star* « n'est pas un ami du gouvernement », dit le ministre, son témoignage n'en a que plus de poids.

Sauvé fait quant à lui de nombreuses allusions ironiques aux plantureux contrats d'imprimerie qu'octroie le gouvernement à certains journaux, *The Quebec Daily Telegraph* par exemple. Il n'a pas tort de le faire, car ce journal traditionnellement conservateur appuie le gouvernement. Sur ce plan, la tiédeur des grands quotidiens anglo-conservateurs (*The Gazette, The Quebec Chronicle, The Montreal Daily Star*) à l'endroit de Sauvé peut s'expliquer en partie par les prétentions d'indépendance renouvelées du chef de l'opposition envers les conservateurs fédéraux d'Arthur Meighen.

Généralement, la couverture des débats parlementaires par les journaux anglophones est très partielle. Ils donnent tous de brefs résumés des débats et les sujets tels que l'agriculture, la colonisation et la voirie ne les intéressent à peu près pas. En revanche, la question de l'Église unie discutée au comité permanent des bills privés prend toute la place. Ce qui se passe sur le parquet de la Chambre en même temps, soit l'étude des crédits de la colonisation, est totalement évacué. Il faut attendre la deuxième moitié de mars pour que les journaux anglais reviennent au Salon vert. Le 23 mars, *The Gazette* et, dans une moindre mesure, *The Montreal Daily Star* produisent des comptes rendus très exhaustifs des débats sur les écoles juives. De longues discussions détaillées et en style direct – du jamais vu dans leurs pages durant cette session – tranchent avec les traditionnels résumés aussi généraux que peu détaillés.

Il en est de même pour la question du financement des commissions scolaires protestantes. Le 28 mars, cette question revient en Chambre; *The Montreal Daily Star* et *The Gazette* rapportent une longue discussion entre Smart, Patenaude, Taschereau et Nicol. Cette fois, on constate une inversion du phénomène mentionné plus haut : sur ces questions, les journaux francophones ne publient à peu près rien, se contentant, comme *La Presse* par exemple, d'écrire laconiquement : « À la séance d'hier soir, l'Assemblée législative a adopté le projet de loi relatif à la Commission des écoles protestantes de Montréal³⁸. »

Pratiques journalistiques et aléas de l'époque

C'est grâce au seul travail des correspondants parlementaires de l'époque que nous avons pu réaliser cette reconstitution. Les aléas qui entourent la pratique de leur métier nous éclairent sur la valeur des sources qu'ils nous ont laissées. Sans disqualifier la validité de leurs retranscriptions, certains indices que nous avons notés nous éclairent sur les limites qui entravent leurs efforts.

La première difficulté provient de la capacité qu'ont les parlementaires de parler plus vite que ne peut écrire la main des courriéristes. Après un discours d'Athanase David, reconnu pour son éloquence, le correspondant du *Soleil* s'excuse de ne pouvoir lui rendre justice : « Par malheur, nous n'avons pas de texte, le secrétaire provincial ayant improvisé la plus grande partie de son discours; mais nous en avons retenu suffisamment pour en donner une idée³⁹. » La situation se complique lorsque survient une bataille de chiffres⁴⁰. Les données publiées dans les journaux du lendemain sont si contradictoires qu'il nous a été impossible de trancher en faveur de l'un ou de l'autre. Comme les

politiciens ne citent pas toujours leurs sources, l'historien ne peut démêler un tel écheveau. Certains chiffres peuvent sembler illogiques ou exagérés, en raison d'erreurs commises par les correspondants parlementaires qui tentaient de suivre le rythme des interventions.

Malgré ces difficultés, le chroniqueur parlementaire expérimenté est conscient du rôle primordial qu'il joue du haut de sa tribune :

À la Chambre, il ne faut jamais perdre de vue que celui qui parle est dans une situation toute spéciale; devant lui, il a des gens qu'il sait ne pouvoir convaincre et qui écoutent avec froideur ses plus ardentes déclarations; en arrière, il est appuyé par un groupe prêt à l'applaudir et convaincu d'avance. Aussi, le bon orateur ne perd jamais de vue qu'il ne s'adresse pas directement à la Chambre lorsqu'il parle, mais à la population hors de la Chambre. Le public lira dans les journaux le discours prononcé, et si l'orateur est habile, le public acceptera pour lui les arguments lancés en Chambre. Les deux chefs à l'Assemblée législative sont habiles. Ils ont tous deux parlé pour la population de cette province; les lecteurs auront plus de plaisir à lire leurs discours⁴¹.

Voilà un scénario idéal, pourrait-on dire, vite gâté par la rapidité des échanges ou la distance qui met à rude épreuve la mémoire et l'ouïe des journalistes. Il faut être constamment alerte, quitte à laisser tomber certains passages. Edmond Chassé ($L'\acute{E}v\acute{e}nement$) décrit bien les obligations de son métier :

À Québec, il n'y a pas de *Hansard* comme à Ottawa, où un correspondant peut parfois quitter la tribune pour aller se délasser, car il n'a qu'à consulter ensuite les rapports des sténographes dont une copie est remise aux journalistes à mesure que se fait la transcription. Mais, à l'Assemblée, il faut toujours être là [...]. Car si on s'absente un moment et que pendant ce temps un député échappe un bon mot – ce qui arrive quelquefois! – si on n'est pas à son poste pour le recueillir et le rapporter à ses lecteurs, le député ne se cache pas de dire : voilà un journal bien mal informé! Et il a parfaitement raison. La tâche de journaliste parlementaire est donc un peu éreintante mais elle a ses charmes. Le banquet annuel de la Galerie en est un⁴².

Si ce type de célébration est un moment joyeux, il peut devenir un nouveau facteur limitatif de la mémoire humaine. Retournant à ses notes après le banquet offert par le président de la Chambre, le courriériste du *Soleil* se hasarde à écrire son compte rendu de la séance pour le lendemain :

Le président de la Chambre, écrit-il, a tellement l'art de récréer ses invités qu'on risque d'y perdre le souvenir des meilleurs discours : le parfum des fleurs, le fumet des menus, l'air des chansons, la folle gaieté des convives, l'exquise gentilhommerie du maître de céans, c'en est assez pour oublier le sens des réalités et renvoyer « ad patres » les affaires sérieuses⁴³.

Au moins a-t-il l'honnêteté d'en avertir l'historien du XXI^e siècle qui se penche sur sa chronique.

À tous ces facteurs qui font perdre des bribes des débats s'ajoute l'espace dont disposent les courriéristes dans les colonnes de leur journal. À plusieurs reprises, cette contrainte est évoquée pour expliquer les coupures aux discours des députés. Il arrive que la partie manquante soit publiée quelques jours plus tard. Tel est le cas du discours prononcé par Lafleur, député de Montréal-Verdun, le 20 janvier et qui est publié quatre jours après, « étant donné l'intérêt que suscite le débat sur l'adresse⁴⁴ ».

Ce procédé est utilisé à plusieurs reprises au cours de la session. *La Presse* du 31 mars, par exemple, rapporte que le 28 mars, à 1 heure du matin, Bray a provoqué une discussion qui dura deux heures : « Le manque d'espace nous obligea à ne donner qu'un succinct résumé du discours du député de Montréal-Saint-Henri. Nous y revenons aujourd'hui en donnant de larges extraits. ⁴⁵ »

Certains journaux, *Le Canada* par exemple, ne se donnent pas cette peine. Le 21 mars, son courriériste estime que « la discussion se continua sur des questions absolument anodines qui ne méritent même pas, par suite de l'insistance du chef de l'opposition, d'être reproduites⁴⁶ ».

La publication des débats parlementaires est soumise à d'autres aléas comme les grèves dans les ateliers de typographie des journaux. *Le Devoir* fait état, le 11 février, d'une menace de grève qui pourrait même empêcher l'impression des bills et retarder les travaux de la Chambre, comme la chose s'est vue en février 1922. Mais surtout « les rapports des courriéristes parlementaires seront publiés très en retard ». Devant l'imminence de cette grève, qui n'aura finalement pas lieu, on suppute que d'autres ateliers toujours ouverts pourraient imprimer les chroniques parlementaires à temps, « à moins, écrit-on, que le service postal ne fasse des erreurs, comme ça arrive quelquefois⁴⁷ ».

Le meilleur des mondes pour le courriériste parlementaire devient réalité lorsque les parlementaires fournissent à l'avance la version complète de leurs discours. Le gouvernement procède de cette façon à l'occasion du discours sur le budget. *La Presse* et *Le Devoir* en publient seulement le sommaire, mais *La Tribune*, propriété du trésorier provincial en personne, ne manque pas d'en offrir le texte complet à ses lecteurs⁴⁸.

Durant cette session, le président de la Tribune de la presse est E. E. Donovan, du *Quebec Chronicle & Quebec Gazette*. Les vice-présidents sont Hervé Lapierre, du *Canada*, et G. H. Ghewy, du *Montreal Star*, alors que Damase Potvin, du *Soleil*, agit à titre de trésorier. L.-P. Desjardins, de *La Patrie*, est le bibliothécaire. Les autres membres de la Tribune sont Abel Vineberg et Edmond Chassé, de *L'Événement*, Louis Dupire, du *Devoir*, Alonzo Cinq-Mars, de *La Presse*, et Jean-Charles Harvey, également du *Soleil*⁴⁹.

Frédéric Lemieux

Notes de l'introduction historique et de la critique des sources

```
« Lettre de Ouébec. Le débat s'anime », La Presse, 15 janvier 1925, p. 6.
2.3
         « 17e session de M. Sauvé à la Législature », L'Événement, 9 avril 1925, p. 1.
         « Lettre parlementaire », La Patrie, 26 janvier 1925, p. 4.
         Charles Gagné, « Notre problème agricole », L'Action française, vol. IV, no 2, février 1924, p. 100, cité dans
         Yves Roby, Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre (1776-1930), Sillery, Septentrion, 1990, p. 275.
         Sauvé cite abondamment Gagné lors de la séance du 13 ianvier 1925.
         La Presse, 3 avril 1925, p. 6.
         La Presse, 16 février 1925, p. 3.
         La Presse, 5 février 1925, p. 6.
         « Ce qu'a voulu dire M. le député Gault », La Presse, 9 février 1925, p. 17.
         The Gazette, 13 février 1925, p. 13. Le 19 février, en première page, Le Soleil continue de s'acharner sur
         l'infortuné Gault.
10
         « La Saint-Jean-Baptiste », Le Monde ouvrier, 28 février 1925, p. 1.
11
         « La Saint-Jean-Baptiste », L'Événement, 4 mars 1925, p. 4.
12
         Le journal L'Autorité reprend la même argumentation que le ministre Galipeault en éditorial. L'Autorité.
         22 février 1925, p. 1.
13
         L'Événement, 19 février 1925, p. 3.
14
         La Presse, 19 février 1925, p. 6.
15
         « Lettre de Ouébec. La question israélite », La Presse, 25 mars 1925, p. 6.
16
         « M. le juge Coderre condamne en bloc le régime policier de Montréal », Le Devoir, 14 mars 1925, p. 13.
17
         Dans un court article, La Patrie du 20 février 1925, à la page 14, nous donne ces informations sur ce film : « on
         a fait passer sur l'écran des vues de la province destinées à annoncer cette dernière aux États-Unis. Ces vues ont
         été préparées pour le département de la Voirie, par la compagnie "Le Cinéma Canadien", de Montréal, et elles
         ont été présentées [...] par MM. Charles Quéry et S.-T. Grenier, directeurs du Cinéma Canadien. Le film, qui a
         pour titre "Les Laurentides", comprend trois mille pieds de pellicule où se déroulent les scènes les plus
         pittoresques du splendide paysage qu'offre la région traversée par la route Montréal-Sainte-Agathe. Il est
         destiné à faire connaître non seulement la voirie de la province, mais aussi ses richesses naturelles, comme ses
         pouvoirs d'eau, dont on peut avoir en même temps une excellente idée, ses lacs poissonneux et les paysages
         incomparables de cette belle région du comté de Terrebonne. »
         « Vingt-deux ans d'existence », Le Canada, 4 avril 1925, p. 4.
19
         Le Soleil, 14 janvier 1925, p. 1.
20
         Le Soleil, 31 mars 1925, p. 17.
21
         Le Soleil, 21 janvier 1925, p. 1.
         Le Soleil, 13 février 1925, p. 17.
23
         Sur ce discours de Crépeau, voir la séance du 17 février 1925 et L'Événement, 18 février, p. 11.
24
         Sur les mêmes coquilles de L'Événement et du Nouvelliste, voir les éditions du 25 février 1925.
25
         « En avant toujours! Une marée qui monte sans reculer jamais », La Presse, 14 mars 1925, p. 19.
         « Bloc-notes. Oui ou non? », Le Devoir, 15 janvier 1925, p. 1.
27
         « La session de Québec », Le Devoir, 5 janvier 1925, p. 3.
28
         Le Canada, 26 décembre 1924, p. 4.
29
         « Pour la presse libre. L'Action catholique et le quinzième anniversaire du Devoir », Le Devoir , 16 janvier
         1925 n 5
30
         Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, vol. XXVII, Montréal, Fides, 1955, p. 198.
31
         « Lettre de Québec. À travers les comptes publics », Le Devoir, 19 janvier 1925, p. 1.
32
         Bernard Vigod, Taschereau, Sillery, Septentrion, 1996, p. 162.
33
         La Tribune, 5 février 1925, p. 1 et 3.
34
         Le Canada, 10 mars 1925, p. 4.
35
         Le Canada du 19 janvier et le Montreal Herald du 20 janvier 1925.
36
         Montreal Herald, 28 janvier 1925, p. 4.
37
         Voir les séances du 10 février et du 25 mars 1925.
38
         La Presse, 29 mars 1925, p. 17.
39
         Le Soleil, 21 janvier 1925, p. 1.
40
         Séance du 12 février 1925.
41
         L'Action catholique, 12 février 1925, p. 1.
         « Qui va payer l'enquête du juge Coderre? », L'Événement, 23 mars 1925, p. 1.
43
         Le Soleil, 6 février 1925, p. 1.
         La Patrie, 24 janvier 1925, p. 21.
45
         La Presse du 31 mars 1925, p. 15.
         Le Canada, 21 mars 1925, p. 9.
47
         Le Devoir, 11 février 1925, p. 1.
         Le même jour, voir La Presse, p. 1, Le Devoir, p. 1, et La Tribune, p. 1.
         « Élections à la galerie de la presse », Le Soleil, 8 janvier 1925, p. 3.
```

BIBLIOGRAPHIE

Journaux de base

Action catholique, L'
Canada, Le
Devoir, Le
Événement, L'
Gazette, The
Montreal Daily Star, The
Montreal Herald
Patrie, La
Quebec Chronicle & Quebec Gazette, The
Soleil, Le

Journaux complémentaires

Action, L' Autorité nouvelle Avenir du Nord, L' Bien Public, Le Bonne parole, La Bulletin des agriculteurs, Le Canada français. Le Canadian Labour Press, The Canadien de Thetford, Le Clairon de Saint-Hyacinthe, Le Colon, Le Courrier de Saint-Hyacinthe, Le Courrier de Sorel, Le Courrier-Sentinelle, Le Croix. La Droit, Le Écho de Saint-Justin, L' Écho/L'Hebdo du Saint-Maurice, L' Éclaireur, L' Étoile du Nord, L' Gazette du Nord, La Journal de Waterloo, Le Matin, Le Mégantic, Le Messager de Verdun, Le Minerve, La Monde ouvrier, Le Nationaliste et le Devoir, Le Nouvelliste, Le Peuple, Le Progrès de Valleyfield, Le Progrès du Golfe, Le Progrès du Saguenay, Le Quotidien, Le Saint-Laurent, Le

Sherbrooke Daily Record, The

Sorelois, Le

St. Maurice Valley Chronicle, The Standard, The Stanstead Journal, The Tribune, La (Saint-Hyacinthe) Tribune de Sherbrooke, La Union des Cantons de l'Est, L'

Autres sources

Documents de la session, 1925, 5 volumes.

Nicol, Jacob. Discours sur le budget prononcé par l'honorable J. Nicol, Trésorier de la province à l'Assemblée législative de Québec, 3 février 1925. [s.l.]: 1925. 41 p. Publié également en anglais.

Ordres du jour de l'Assemblée législative de la province de Québec, 1925, Québec 1925.

Procès-verbaux de l'Assemblée législative de la province de Québec, 1925, Québec 1925.

Québec, Prov. Bills, 2^e session, 16^e Parlement, 1925.

Québec, Prov. Journals of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, Vol. LIX: Session 1925, Quebec, Telegraph Printing Company, 1925, 421, xc p.

Québec, Prov. Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec, Session de 1925, Vol. LIX, Québec, Compagnie de publication Le Soleil, 1925, v, 420, lxxix p.

Québec, Prov. Statutes of the Province of Quebec, 15 George V, Quebec, Printer of the King, Quebec, 1925, viii, 489 p.

Québec, Prov. Statuts de la province de Québec, 15 George V, Québec, Imprimeur du roi, Ouébec, 1925, ix, 516 p.

Rapports des comités généraux, 2^e session, 1925.

TABLE DES MATIÈRES

Intro	oduction historique	vi
Crit	ique des sources	xvii
Bibl	liographie	xxv
Tab	le des matières	xxvi
L'Ex	xécutif en 1925	xxx
Mer	nbres de l'Assemblée législative	
	Par ordre alphabétique	xxxii
	Par ordre de circonscription	xxxv
Déb	ats	
1	Séance du mercredi 7 janvier 1925	1
2	Séance du jeudi 8 janvier 1925	11
3	Séance du vendredi 9 janvier 1925	19
4	Séance du lundi 12 janvier 1925	21
5	Séance du mardi 13 janvier 1925	23
6	Séance du mercredi 14 janvier 1925	47
7	Séance du jeudi 15 janvier 1925	67
8	Séance du vendredi 16 janvier 1925	81
9	Séance du mardi 20 janvier 1925	97
10	Séance du mercredi 21 janvier 1925	119
11	Séance du jeudi 22 janvier 1925	145
12	Séance du vendredi 23 janvier 1925	175
13	Séance du lundi 26 janvier 1925	181
14	Séance du mardi 27 janvier 1925	185
15	Séance du mercredi 28 janvier 1925	197
16	Séance du jeudi 29 janvier 1925	205
17	Séance du vendradi 30 januier 1025	200

18	Séance du mardi 3 février 1925	215
19	Séance du mercredi 4 février 1925	259
20	Séance du jeudi 5 février 1925	273
21	Séance du vendredi 6 février 1925	287
22	Séance du lundi 9 février 1925	291
23	Séance du mardi 10 février 1925	293
24	Séance du mercredi 11 février 1925	309
25	Séance du jeudi 12 février 1925	327
26	Séance du vendredi 13 février 1925	351
27	Séance du lundi 16 février 1925	357
28	Séance du mardi 17 février 1925	363
29	Séance du mercredi 18 février 1925	377
30	Séance du jeudi 19 février 1925	385
31	Séance du vendredi 20 février 1925	395
32	Séance du lundi 23 février 1925	401
33	Séance du mardi 24 février 1925	413
34	Séance du mercredi 25 février 1925	425
35	Séance du jeudi 26 février 1925	441
36	Séance du vendredi 27 février 1925	451
37	Séance du lundi 2 mars 1925	457
38	Séance du mardi 3 mars 1925	463
39	Séance du mercredi 4 mars 1925	475
10	Séance du jeudi 5 mars 1925	495
11	Séance du vendredi 6 mars 1925	513
12	Séance du mardi 10 mars 1925	519
13	Séance du mercredi 11 mars 1925	531
14	Séance du jeudi 12 mars 1925	545
15	Séance du vendredi 13 mars 1925	561

		xxix
46	Séance du mardi 17 mars 1925	577
47	Séance du mercredi 18 mars 1925	599
48	Séance du jeudi 19 mars 1925	613
49	Séance du vendredi 20 mars 1925	631
50	Séance du lundi 23 mars 1925	641
51	Séance du mardi 24 mars 1925	655
52	Séance du mercredi 25 mars 1925	677
53	Séance du jeudi 26 mars 1925	695
54	Séance du vendredi 27 mars 1925	719
55	Séance du samedi 28 mars 1925	745
56	Séance du lundi 30 mars 1925	749
57	Séance du mardi 31 mars 1925	765
58	Séance du mercredi 1 ^{er} avril 1925	777
59	Séance du jeudi 2 avril 1925	781
60	Séance du vendredi 3 avril 1925	797
Inde	ex des participants	807
	x des sujets	859
Inde	ex des bills publics et privés	909

L'HONORABLE NARCISSE PÉRODEAU

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Membres du Conseil exécutif 1925

L'honorable Louis-Alexandre Taschereau, premier ministre, procureur général et ministre des Affaires municipales

L'honorable Joseph-Édouard Caron, ministre de l'Agriculture

L'honorable Honoré Mercier fils, ministre des Terres et Forêts

L'honorable Antonin Galipeault, ministre des Travaux publics et du Travail

L'honorable Joseph-Édouard Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

L'honorable Athanase David, secrétaire et registraire de la province

L'honorable Joseph-Léonide Perron, ministre de la Voirie

L'honorable Jacob Nicol, trésorier de la province

L'honorable Lauréat Lapierre, ministre sans portefeuille

L'honorable Martin Madden, ministre sans portefeuille

L'honorable Émile Moreau, ministre sans portefeuille

Orateur

L'honorable Joseph-Napoléon Francoeur

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE par ordre alphabétique

Député	Allégeance politique	Circonscription
AUTHIER, Hector	L	Abitibi
BAILLARGEON, Cyrille	L	Frontenac
BASTIEN, Ludger	C	Québec
BEAUDOIN, Joseph-Ambroise-Eusèbe	C	Montréal-Saint-Jacques
BERCOVITCH, Peter	$\mathbf L$	Montréal-Saint-Louis
BERGERON, Joseph-Arthur	$\mathbf L$	Matane
BERNARD, Cyrille-Améric	L	Rouville
BERTRAND, Pierre	O	Saint-Sauveur
BISSONNET, Alfred-Joseph	L	Stanstead
BORDELEAU, Bruno	L	Champlain
BOUCHARD, Télesphore-Damien	L	Saint-Hyacinthe
BOUTHILLIER, Alexis	L	Saint-Jean
BRAY, Joseph Allan	$\overline{\overline{\mathbf{c}}}$	Montréal-Saint-Henri
BULLOCK, William Stephen	L	Shefford
CARON, Joseph-Édouard	$ar{ ilde{ ilde{L}}}$	Îles-de-la-Madeleine
CHARBONNEAU, Joseph-Euclide	Ĺ	Napierville-Laprairie
CÔTÉ, Pierre-Émile	Ĺ	Bonaventure
CRÉPEAU, Armand-Charles	Č	Sherbrooke
DANIEL, Joseph-Ferdinand	L	Montcalm
DAVID, Athanase	Ĺ	Terrebonne
DELISLE, Gustave	L	Chicoutimi
DESMARAIS, Stanislas-Edmond	L	Richmond
	L	Montréal-Sainte-Anne
DILLON, Joseph Henry	L	
DUFOUR, Joseph		Matapédia
DUFOUR, Philippe	L	Charlevoix-Saguenay
DUFRESNE, Pierre-Joseph	C C	Joliette
DURANLEAU, Alfred	<u>-</u>	Montréal-Laurier
FAUCHER, Pierre-Vincent	C	Québec-Centre
FORTIER, Joseph-Hugues	L	Beauce
FRANCOEUR, Joseph-Napoléon	L	Lotbinière
GALIPEAULT, Antonin	L	Bellechasse
GAULT, Charles Ernest	C	Montréal-Saint-Georges
GUILLEMETTE, Alphonse-Edgar	L	Saint-Maurice
HAMEL, Édouard	L	Portneuf
HAY, John	L	Argenteuil
HOUDE, Camillien	C	Montréal-Sainte-Marie
LAFERTÉ, Hector	L	Drummond
LAFLEUR, Pierre-Auguste	C	Montréal-Verdun
LAFOND, Joseph-Roméo	L	Hull
LAFRENIÈRE, Jean-Baptiste	L	Richelieu
LAFRENIÈRE, Siméon	L	Berthier
LAHAIE, Désiré	L	Papineau
LAMOUREUX, Lucien	L	Iberville
LANGLAIS, Jules	C	Témiscouata
LAPERRIÈRE, David	L	Yamaska
LAPIERRE, Lauréat	L	Mégantic
L'ARCHEVÊQUE, Adolphe	C	Montréal-Mercier
LEMIEUX, Gustave	L	Gaspé
LEMIEUX, Joseph-Pierre-Cyrénus	L	Wolfe
LÉTOURNEAU, Louis-Alfred	L	Québec-Est

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE par ordre alphabétique

Député	Allégeance politique	Circonscription
LORTIE, Joseph-Arthur	С	Soulanges
LORTIE, Pierre	L	Labelle
MADDEN, Martin	L	Québec-Ouest
MCDONALD, Wallace Reginald	L	Pontiac
MERCIER (fils), Honoré	L	Châteauguay
MERCIER, Louis-Philippe	L	Trois-Rivières
MILJOURS, Joseph	L	Témiscamingue
MOREAU, Émile	L	Lac-Saint-Jean
MOREAULT, Louis-Joseph	L	Rimouski
MORIN, Nérée	L	Kamouraska
NICOL, Jacob	L	Compton
OLIVER, Carlton James	L	Brome
OUELLET, Joseph-Charles-Ernest	L	Dorchester
PAQUET, Charles-Abraham	L	Montmagny
PATENAUDE, Ésioff-Léon	C	Jacques-Cartier
PELLERIN, Jean-Marie	C	Maisonneuve
PERRAULT, Joseph-Édouard	L	Arthabaska
PHANEUF, Joseph-Émery	L	Bagot
PHILPS, Andrew	L	Huntingdon
PILON, Hormisdas	L	Vaudreuil
PLANTE, Arthur	C	Beauharnois
REED, Walter	L	L'Assomption
RENAUD (père), Joseph-Olier	C	Laval
RICHARD, Jean-Marie	L	Verchères
ROY, Alfred-Valère	L	Lévis
SAURETTE, Alexandre	L	Missisquoi
SAUVÉ, Arthur	C	Deux-Montagnes
SAVOIE, Joseph-Alcide	L	Nicolet
SAYER, Ernest Walter	C	Montréal-Saint-Laurent
SMART, Charles Allan	C	Westmount
TASCHEREAU, Louis-Alexandre	L	Montmorency
TÉTREAU, Ernest	LI	Montréal-Dorion
THÉRIAULT, Élisée	L	L'Islet
THURBER, Alexandre	L	Chambly
TOURVILLE, Rodolphe	L	Maskinongé

Allégeance politique :

- C Conservateur L Libéral LI Libéral indépendant O Ouvrier

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE par circonscription

Circonscription	Allégeance politique	Député
ABITIBI	L	Authier, Hector
ARGENTEUIL	L	Hay, John
ARTHABASKA	L	Perrault, Joseph-Édouard
BAGOT	L	Phaneuf, Joseph-Émery
BEAUCE	L	Fortier, Joseph-Hugues
BEAUHARNOIS	C	Plante, Arthur
BELLECHASSE	L	Galipeault, Antonin
BERTHIER	L	Lafrenière, Siméon
BONAVENTURE	L	Côté, Pierre-Émile
BROME	L	Oliver, Carlton James
CHAMBLY	L	Thurber, Alexandre
CHAMPLAIN	L	Bordeleau, Bruno
CHARLEVOIX-SAGUENAY	L	Dufour, Philippe
CHÂTEAUGUAY	L	Mercier (fils), Honoré
CHICOUTIMI	$\overline{\mathtt{L}}$	Delisle, Gustave
COMPTON	_ L	Nicol, Jacob
DEUX-MONTAGNES	Č	Sauvé, Arthur
DORCHESTER	L	Ouellet, Joseph-Charles-Ernest
DRUMMOND	L	Laferté, Hector
FRONTENAC	L	Baillargeon, Cyrille
GASPÉ	L	Lemieux, Gustave
HULL	L	Lafond, Joseph-Roméo
HUNTINGDON	L	Philps, Andrew
IBERVILLE	L	Lamoureux, Lucien
ÎLES-DE-LA-MADELEINE	L	Caron, Joseph-Édouard
JACQUES-CARTIER	C	Patenaude, Ésioff-Léon
JOLIETTE	Č	Dufresne, Pierre-Joseph
KAMOURASKA	L	Morin, Nérée
L'ASSOMPTION	L	Reed, Walter
LABELLE	L	Lortie, Pierre
LAC-SAINT-JEAN	L	Moreau, Émile
LAVAL	C	Renaud (père), Joseph-Olier
LÉVIS	L	Roy, Alfred-Valère
L'ISLET	L	Thériault, Élisée
LOTBINIÈRE	L	Francoeur, Joseph-Napoléon
MAISONNEUVE	C	Pellerin, Jean-Marie
MASKINONGÉ	L	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		Tourville, Rodolphe Bergeron, Joseph-Arthur
MATANÉ MATANÉDIA	L	<u> </u>
MATAPÉDIA MÉCANTIC	L	Dufour, Joseph
MÉGANTIC MISSISOLIOI	L	Lapierre, Lauréat
MISSISQUOI	L	Saurette, Alexandre
MONTCALM	L	Daniel, Joseph-Ferdinand
MONTMAGNY	L	Paquet, Charles-Abraham
MONTMORENCY	L	Taschereau, Louis-Alexandre
MONTRÉAL-DORION	LI	Tétreau, Ernest
MONTRÉAL-LAURIER	C	Duranleau, Alfred
MONTRÉAL-MERCIER	C	L'Archevêque, Adolphe
MONTRÉAL-SAINTE-ANNE	L	Dillon, Joseph Henry
MONTRÉAL-SAINTE-MARIE	C	Houde, Camillien
MONTRÉAL-SAINT-GEORGES	C	Gault, Charles Ernest

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE par circonscription

Circonscription	Allégeance politique	Député
MONTRÉAL-SAINT-HENRI	C	Bray, Joseph Allan
MONTRÉAL-SAINT-JACQUES	С	Beaudoin, Joseph-Ambroise-Eusèbe
MONTRÉAL-SAINT-LAURENT	C	Sayer, Ernest Walter
MONTRÉAL-SAINT-LOUIS	L	Bercovitch, Peter
MONTRÉAL-VERDUN	C	Lafleur, Pierre-Auguste
NAPIERVILLE-LAPRAIRIE	L	Charbonneau, Joseph-Euclide
NICOLET	L	Savoie, Joseph-Alcide
PAPINEAU	L	Lahaie, Désiré
PONTIAC	L	McDonald, Wallace Reginald
PORTNEUF	L	Hamel, Édouard
QUÉBEC	С	Bastien, Ludger
QUÉBEC-CENTRE	С	Faucher, Pierre-Vincent
QUÉBEC-EST	L	Létourneau, Louis-Alfred
QUÉBEC-OUEST	L	Madden, Martin
RICHELIEU	L	Lafrenière, Jean-Baptiste
RICHMOND	L	Desmarais, Stanislas-Edmond
RIMOUSKI	L	Moreault, Louis-Joseph
ROUVILLE	L	Bernard, Cyrille-Améric
SAINT-HYACINTHE	L	Bouchard, Télesphore-Damien
SAINT-JEAN	L	Bouthillier, Alexis
SAINT-MAURICE	L	Guillemette, Alphonse-Edgar
SAINT-SAUVEUR	O	Bertrand, Pierre
SHEFFORD	L	Bullock, William Stephen
SHERBROOKE	C	Crépeau, Armand-Charles
SOULANGES	C	Lortie, Joseph-Arthur
STANSTEAD	$\mathbf L$	Bissonnet, Alfred-Joseph
TÉMISCAMINGUE	$\mathbf L$	Miljours, Joseph
TÉMISCOUATA	C	Langlais, Jules
TERREBONNE	$\mathbf L$	David, Athanase
TROIS-RIVIÈRES	${f L}$	Mercier, Louis-Philippe
VAUDREUIL	$\mathbf L$	Pilon, Hormisdas
VERCHÈRES	$\mathbf L$	Richard, Jean-Marie
WESTMOUNT	C	Smart, Charles Allan
WOLFE	L	Lemieux, Joseph-Pierre-Cyrénus
YAMASKA	$\mathbf L$	Laperrière, David

Allégeance politique :

- C Conservateur L Libéral LI Libéral indépendant O Ouvrier

Séance du mercredi 7 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 heures¹.

LOI DES ÉLECTIONS CONTESTÉES DE QUÉBEC

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

La législature ayant été, par proclamation², convoquée pour ce jour pour l'expédition des affaires, et les députés de la Chambre étant réunis en séance.

Messages du lieutenant-gouverneur:

Le message suivant est apporté par M. Arthur Saint-Jacques, gentilhomme huissier à la verge noire:

M. l'Orateur, Son Honneur le lieutenantgouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle du Conseil législatif.

En conséquence, l'Orateur et les députés se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Et les députés étant de retour,

(Applaudissements à droite à l'entrée des ministres)

M. l'Orateur: À l'ordre, messieurs.

Brefs d'élection:

Élection contestée dans Ouébec

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de trois juges de la Cour supérieure siégeant à Québec le jugement suivant au sujet de l'élection de M. Aurèle Leclerc dans le district électoral de Québec, et qu'il a, en conséquence, adressé au greffier de la Couronne en chancellerie un mandat lui enjoignant d'émettre un nouveau bref portant convocation du collège électoral de Québec.

Canada PROVINCE DE QUÉBEC District de Québec No 92 COUR SUPÉRIEURE

(Élection contestée)

Le 6^e jour de novembre 1923

Présents: L'honorable juge en chef Sir F.-X. Lemieux, Blaise Letellier, G. F. Gibson.

ROMUALD-A. BLOUIN, agent voyageur, du village de Beauport, et NAPOLÉON BÉDARD, marchand de la paroisse de Beauport dans le comté de Ouébec.

Demandeurs.

VS

AURÈLE LECLERC, notaire, de la cité de Québec,

Défendeur.

LA COUR, parties ouïes sur le mérite de la présente contestation d'élection et délibéré:

CONSIDÉRANT que les pétitionnaires demandent, pour les motifs ci-après exposés, l'annulation de l'élection de l'intimé Aurèle Leclerc, proclamé élu par acclamation, par l'officier-rapporteur Belleau, le 29 janvier 1923, comme député du comté de Québec, pour l'Assemblée législative de Québec, et que Aimé Dion, candidat à ladite élection, soit déclaré élu comme député dudit comté:

- 1º Parce que le bulletin de présentation dudit Aurèle Leclerc était illégal et nul, vu qu'il n'était pas revêtu des formalités requises par les sections 293, 297, 298, de la loi électorale de Ouébec.
- 2º Parce que l'officier-rapporteur n'avait pas, au terme de l'article 297, requis la personne qui lui avait présenté ledit bulletin de présentation, de jurer devant lui qu'il savait que les diverses personnes qui l'avaient signé étaient des électeurs ayant droit de vote, qu'elles avaient signé ce bulletin en sa présence, et que le consentement dudit Leclerc avait été signé en sa présence et qu'aucune assermentation de cette nature n'avait été prêtée dans ledit bulletin, devant un juge de paix ou un commissaire de la Cour supérieure.
- 3º Parce que la déclaration assermentée, requise par la susdite section 297, sur ledit bulletin, avait été faite devant un notaire public.
- 4º Parce que, disent les pétitionnaires, aucun bulletin de présentation n'est valide et mis à effet par

l'officier-rapporteur, s'il n'est fait et remis d'après les formalités prescrites, entr'autres par l'article 297.

La Cour statuant sur ces premiers griefs des pétitionnaires contre la validité de l'élection dudit Leclerc, décide:

Que la déclaration assermentée dudit bulletin dudit Leclerc, devant un notaire public, était valable, pouvait être faite devant un notaire public, suivant la section 26 des dispositions déclaratoires interprétatives des Statuts; que tout notaire et autres personnes, mentionnées dans ladite section, ont le pouvoir de recevoir un serment, dans tous les cas où un serment est requis, à moins de dispositions spéciales au contraire; le tout tel qu'affirmé par une jurisprudence constante;

Que la loi électorale ne comporte aucun texte exigeant que la déclaration assermentée, suivant l'article 297, doive être faite devant l'officierrapporteur, un juge de paix ou un commissaire de la Cour supérieure, à l'exclusion de tout autre.

CONSIDÉRANT que de ce premier chef la pétition d'élection est mal fondée en fait et en droit, elle est, quant à cette première partie, rejetée;

CONSIDÉRANT que le deuxième grief des pétitionnaires est que l'officier-rapporteur a illégalement proclamé élu par acclamation ledit Aurèle Leclerc, vu qu'un autre bulletin de présentation d'un autre candidat, celui de Aimé Dion, avocat, lui avait été remis en temps utile;

CONSIDÉRANT que la preuve a révélé entr'autres les faits suivants:

Vers deux heures moins vingt, le 29 janvier, à Loretteville, lieu fixé par proclamation pour la nomination des candidats, Alfred Blondeau a présenté ou remis à l'officier-rapporteur, un bulletin de présentation dudit Aimé Dion, lequel bulletin était prima facie revêtu des formalités exigées par la loi.

Ledit officier-rapporteur et ledit Blondeau ont, de commun accord, commencé à identifier au moyen des listes électorales, les signataires dudit bulletin, comme étant des électeurs ayant droit de vote, mais vu que cette identification présentait certaines difficultés, Blondeau proposa d'examiner un autre bulletin de présentation dudit Aimé Dion, dont ce dernier, arrivé vers deux heures moins quart, était porteur;

Cette proposition fut agréée par l'officierrapporteur, et ce dernier et Blondeau procédèrent à examiner le deuxième bulletin, et il fut constaté que ce deuxième bulletin était signé par au moins vingt-cinq (25) électeurs.

Ce bulletin ne comportait pas la déclaration assermentée requise par la section 297 ci-dessus mentionnée.

Il a été prouvé qu'avant deux heures, l'officier-rapporteur avait été requis d'assermenter Blondeau aux termes de ladite section, ce qui ne fut pas fait.

L'officier-rapporteur, constatant que l'heure statutaire pour mettre en nomination les candidats était écoulée, rejeta ce second bulletin et déclara Leclerc élu par acclamation.

Cette décision de l'officier-rapporteur fut prise sans s'occuper de nouveau du premier bulletin dont l'examen n'avait été qu'aiourné.

CONSIDÉRANT que le premier bulletin, remis à l'officier-rapporteur, était légal et revêtu des formalités requises par la loi, avant deux heures, et qu'il pouvait être examiné, rejeté ou admis après deux heures par l'officier-rapporteur;

CONSIDÉRANT qu'aucune preuve d'illégalité de ce bulletin n'a été faite en cette cause;

CONSIDÉRANT que de ce chef l'élection et la proclamation dudit Leclerc, comme député du comté de Québec, est illégale et nulle, et que ladite pétition d'élection doit être, pour autant, maintenue;

CONSIDÉRANT que ladite pétition d'élection demande à ce que le siège du comté de Québec soit accordé audit Dion;

CONSIDÉRANT que cette demande est mal fondée et ne peut être octroyée, la Cour n'ayant aucun pouvoir ni juridiction pour donner le siège audit Dion:

CONSIDÉRANT que de ce chef la pétition d'élection est mal fondée et qu'elle doit être pour autant rejetée.

LA COUR STATUANT SUR LES FRAIS:

CONSIDÉRANT que ladite pétition d'élection n'est maintenue qu'en partie;

Que la demande du siège pour le candidat Dion a obligé l'intimé Leclerc à contester ladite pétition:

Que ledit Leclerc n'a participé en aucune manière à l'illégalité de l'officier-rapporteur; et que la présentation tardive des bulletins dudit Dion a contribué, dans une certaine mesure, à l'erreur de l'officier-rapporteur.

POUR CES MOTIFS, la Cour annule ladite élection en date du 29 janvier dernier et la proclamation, par l'officier-rapporteur, dudit Aurèle Leclerc comme député du comté de Québec pour l'Assemblée législative, le tout sans frais.

Vraie copie,

(Signé) P. Frenette, Dép. Protonotaire. Vraie copie,

(Signé) L.-G. Belley, Proc. Demandeurs.

Brefs d'élection:

M. l'Orateur informe la Chambre que, à la réception de la notification suivante, il a adressé au greffier de la couronne en chancellerie un mandat lui enjoignant d'émettre un nouveau bref portant convocation du collège électoral de Montréal-Sainte-Anne.

Vacances dans les districts électoraux:

District électoral de Montréal-Sainte-Anne

Montréal, le 4 août 1924

À l'honorable M. l'Orateur de l'Assemblée législative de la province de Québec

Je, William James Hushion, député à l'Assemblée législative de la province de Québec pour le district électoral de Montréal-Sainte-Anne, donne, par la présente, ma démission de député de ladite Assemblée législative de la province de Québec pour le susdit collège électoral.

Donné sous mon seing et sceau en la cité de Montréal dans la province de Québec, ce quatrième jour d'août mil neuf cent vingt-quatre.

W. J. Hushion

(Signé) en présence de:

M. J. Walsh, témoin, M. J.-H. Prévost, témoin

Brefs d'élection:

M. l'Orateur informe la Chambre que, à la réception des notifications suivantes, le greffier de la couronne en chancellerie a émis de nouveaux brefs portant convocation des collèges électoraux de Bonaventure, de Sherbrooke, de Saint-Maurice et de Témiscamingue.

Vacances dans les districts électoraux:

Districts électoraux de Sherbrooke, de Saint-Maurice et de Bonaventure

Au greffier de la couronne en chancellerie, à Ouébec

Nous avons l'honneur de vous informer que par suite du décès de Moïse O'Bready et de Nestor Ricard, ainsi que de l'acceptation par M. J.-Fabien Bugeaud d'une charge à laquelle est attaché un traitement annuel, les collèges électoraux de Sherbrooke, de Saint-Maurice et de Bonaventure se trouvent sans représentant dans l'Assemblée législative de Québec. En conséquence, nous vous mandons, en l'absence de M. l'Orateur de l'Assemblée législative de Québec, d'émettre de nouveaux brefs portant convocation desdits collèges électoraux.

Donné à Québec, ce 15 octobre 1924.

L.-A. Taschereau, député de Montmorency

Jacob Nicol, député de Compton

District électoral de Témiscamingue

Québec, le 5 novembre 1924

Au greffier de la couronne en chancellerie, à Québec

Nous avons l'honneur de vous informer que, par suite du décès de Télesphore Simard, le collège électoral de Témiscamingue se trouve sans représentant dans l'Assemblée législative de Québec. En conséquence, nous vous mandons d'émettre un bref d'élection convoquant ledit collège électoral.

L.-A. Taschereau, député de Montmorency

Jos.-Éd. Caron, député des Îles-de-la-Madeleine

Certificats d'élection:

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du greffier de la couronne en chancellerie, les certificats d'élection suivants:

District électoral de Sherbrooke

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

Ouébec, le 7 janvier 1925

À Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative de Ouébec

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le quinze octobre mil neuf cent vingt-quatre et adressé à M. J.-A. Lazure, shérif-adjoint et officier-rapporteur, résidant à Sherbrooke, M. Armand-Charles Crépeau, ingénieur civil à Sherbrooke, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Sherbrooke, à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Moïse O'Bready, décédé.

Le greffier de la couronne en chancellerie, L.-P. Geoffrion

District électoral de Montréal-Sainte-Anne

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

Québec, le 7 janvier 1925

À Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative de Québec

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le quinze octobre mil neuf cent vingt-quatre et adressé à M. John L. Sherry, mécanicien et officier-rapporteur, résidant à Montréal, M. Joseph Henry Dillon, avocat à Montréal, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Montréal-Sainte-Anne à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. William James Hushion. démissionnaire.

Le greffier de la couronne en chancellerie, L.-P. Geoffrion

District électoral de Bonaventure

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

Ouébec, le 7 janvier 1925

À Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative de Québec

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le quinze octobre mil neuf cent vingt-quatre et adressé à M. L.-P. Lebel, régistrateur et officier-rapporteur résidant à New Carlisle, M. Pierre-Émile Côté, avocat à New Carlisle, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Bonaventure à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Joseph-Fabien Bugeaud, qui a accepté une charge à laquelle est attaché un traitement annuel.

Le greffier de la couronne en chancellerie, L.-P. Geoffrion

District électoral de Ouébec

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

Québec, le 7 janvier 1925

À Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative de Québec

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le quinze octobre mil neuf cent vingt-quatre et adressé à M. J.-F. Belleau, médecin et officier-rapporteur résidant à Ancienne-Lorette, M. Ludger Bastien, tanneur et manufacturier à Loretteville, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Québec à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Aurèle Leclerc, dont l'élection a été annulée.

Le greffier de la couronne en chancellerie, L.-P. Geoffrion

District électoral de Saint-Maurice

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

Ouébec, le 7 ianvier 1925

À Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative de Québec

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le quinze octobre mil neuf cent vingt-quatre et adressé à M. A. Provencher, protonotaire et officier-rapporteur, résidant aux Trois-Rivières, M. Alphonse-Edgar Guillemette, commerçant à Shawinigan Falls, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Saint-Maurice à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Nestor Ricard, décédé.

Le greffier de la couronne en chancellerie, L.-P. Geoffrion

Présentation de nouveaux députés:

M. Pierre-Émile Côté, Bonaventure

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) et l'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) présentent à la Chambre le nouveau député de Bonaventure (M. Côté). Celui-ci a prêté et souscrit sur le rôle le serment prescrit par la loi et il réclame maintenant le droit de siéger.

- M. l'Orateur l'invite à prendre séance.
- M. Côté (Bonaventure) prend son siège en Chambre. (Applaudissements à droite)

M. Alphonse-Edgar Guillemette, Saint-Maurice

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) et l'honorable M. Galipeault (Bellechasse) présentent à la Chambre le nouveau député de Saint-Maurice (M. Guillemette). Celui-ci a prêté et souscrit sur le rôle le serment prescrit par la loi et il réclame maintenant le droit de siéger.

- M. l'Orateur l'invite à prendre séance.
- M. Guillemette (Saint-Maurice) prend son siège en Chambre.

(Applaudissements à droite)

M. Joseph Henry Dillon, Montréal-Sainte-Anne

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) et l'honorable M. David (Terrebonne) présentent à la Chambre le nouveau député de Montréal-Sainte-Anne (M. Dillon). Celui-ci a prêté et souscrit sur le rôle le serment prescrit par la loi et il réclame maintenant le droit de siéger.

- M. l'Orateur l'invite à prendre séance.
- M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) prend son siège en Chambre.

(Applaudissements à droite)

M. Ludger Bastien, Québec

- **M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je ne sais pas si je vais être capable; je ne suis pas habitué à cela³.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes) et M. Faucher (Québec-Centre) présentent à la Chambre le nouveau député de Québec (M. Bastien). Celui-ci a prêté et souscrit sur le rôle le serment prescrit par la loi et il réclame maintenant le droit de siéger.
 - M. l'Orateur l'invite à prendre séance.
- M. Bastien (Québec) prend son siège en Chambre.

(Applaudissements de la Chambre)

M. Armand-Charles Crépeau, Sherbrooke

- M. Sauvé (Deux-Montagnes) et M. Plante (Beauharnois) présentent à la Chambre le nouveau député de Sherbrooke (M. Crépeau). Celui-ci a prêté et souscrit sur le rôle le serment prescrit par la loi et il réclame maintenant le droit de siéger.
 - M. l'Orateur l'invite à prendre séance.

M. Crépeau (Sherbrooke) prend son siège en Chambre.

(Applaudissements de la Chambre)

Prestation des serments d'office

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 1 relatif à la prestation des serments d'office.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Discours du trône

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire rapport que, lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la Législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre.

Honorables Messieurs du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative,

L'année qui vient de s'écouler nous invite à être particulièrement reconnaissants envers la Providence.

Notre province s'est de nouveau distinguée par le calme et l'esprit d'ordre de sa population. Malgré la dépression économique qui sévit depuis la guerre et qui est parvenue jusqu'à nous, le capital et le travail ont continué, au sein de notre province, à vivre dans un harmonieux accord.

Une très bonne récolte a couronné les travaux de nos cultivateurs et, si les prix du marché n'ont pas été des plus rémunérateurs, l'abondance des produits a suppléé dans une certaine mesure à ce désavantage.

Le courant d'émigration que des conditions incontrôlables avaient créé en ces dernières années est pratiquement enrayé. Beaucoup des nôtres qui s'étaient laissés attirer vers les États-Unis reviennent à leurs foyers. Ils ont constaté que la vie était aussi difficile là-bas qu'ici, et qu'elle offrait moins de compensations.

L'appel qu'a fait le gouvernement semble avoir été entendu de ceux qui s'apprêtaient à suivre un malheureux exemple.

Mon gouvernement veut s'appliquer énergiquement à conserver, et à développer chez nous, nos immenses ressources naturelles. Nos forêts, notre houille blanche, nos mines et nos pêcheries constituent un patrimoine national dont dépend en partie l'avenir de notre province. Pour cette raison, il importe de sauvegarder jalousement ce patrimoine et de l'exploiter judicieusement, ayant égard à l'avenir tout autant qu'au présent.

La nouvelle organisation que le gouvernement a inaugurée pour la préservation de la forêt contre les incendies, et les sommes considérables qu'il a consacrées à cette fin, ont eu un excellent résultat. Les associations de concessionnaires forestiers se plaisent elles-mêmes à le reconnaître. C'est l'intention du gouvernement de rendre cette organisation de plus en plus efficace.

Non content de pourvoir à la sécurité du domaine forestier, le gouvernement s'occupera d'activer le reboisement en remettant en valeur les sols qui ont été ruinés par des cultures épuisantes ou par le feu, en développant la pépinière de Berthierville, dont la capacité sera augmentée chaque année de plusieurs millions de plants, en faisant luimême des plantations sur les terres appartenant à la couronne, et en encourageant les particuliers à boiser leurs friches et les terrains improductifs.

Mon gouvernement désire également assurer le progrès de la province en donnant une attention toute spéciale à la colonisation, à l'agriculture, à l'instruction publique et aux problèmes ouvriers.

Les principales routes de la province seront bientôt parachevées. Je suis heureux de constater les remarquables résultats que le ministère de la Voirie a obtenus dans l'entretien des grandes routes. Le fardeau est lourd au point de vue financier, mais cette politique nous vaut des chemins qui rivalisent avec les plus beaux du continent, et elle soulagera considérablement les municipalités auxquelles incombait l'entretien de ces chemins.

Il convient d'observer que le service d'inspection et de vérification de la comptabilité municipale, institué à notre dernière session, est maintenant parfaitement organisé et justifie pleinement son existence.

Quatre commissions importantes ont terminé, ou sont sur le point de terminer, les travaux qui leur avaient été confiés. Ce sont les commissions chargées de la refonte des statuts, de l'étude de la loi des accidents du travail, du rajustement des traitements et de la classification des fonctionnaires civils, de l'examen des conditions scolaires de l'île de Montréal. Les rapports de ces diverses commissions vous seront soumis, ainsi que la législation requise pour leur donner effet.

Il me fait plaisir de vous informer que les négociations entre mon gouvernement et celui de l'Ontario, relativement au double paiement de droits sur les successions, semblent devoir se terminer bientôt par un accord satisfaisant. Cet arrangement diminuera quelque peu le montant que prélève actuellement chaque province, mais il mettra fin à une anomalie dont avaient à se plaindre plusieurs contribuables.

Vous serez appelés à légiférer sur divers sujets d'intérêt général.

Le fonctionnement de notre loi du jury laisse à désirer. Trop de personnes bénéficient du privilège d'exemption, et la formation du jury n'est pas aussi bien ordonnée qu'elle devrait l'être pour les fins de la justice. Vous serez invités à remédier aux défauts que l'on a constatés.

Mon gouvernement vous demandera d'affecter un certain montant à l'instruction, dans nos écoles primaires, des enfants d'ouvriers que la mort de leurs pères, survenue alors que ceux-ci étaient au travail, a laissés sans ressources.

D'autres mesures, d'un intérêt moins général, réclameront également une étude attentive.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Rapport vous sera fait de la situation financière de notre province. Les revenus excèdent considérablement les dépenses, et notre province conserve ainsi la position enviable qu'elle s'est acquise depuis quelques années.

Il vous incombera de voter les crédits du prochain exercice.

Honorables Messieurs du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative,

Selon la tradition parlementaire dont vous vous inspirez, vous saurez consacrer aux projets de loi qui vous seront présentés toute votre attention. Je prie la Providence de bénir vos travaux pour qu'ils contribuent au progrès et au bonheur de notre province.

Prise en considération du discours du trône

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Adopté.

Formation des comités permanents

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron) que les comités permanents suivants soient institués, savoir:

- 1. un comité des privilèges et élections:
- 2. un comité des règlements;
- 3. un comité des comptes publics;
- 4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
- 5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation:
 - 6. un comité des industries et du commerce:
 - 7. un comité du Code municipal:
 - 8. un comité des bills privés en général;
 - 9. un comité des bills publics en général;
- 10. un comité de la Bibliothèque de la Législature;
 - 11. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières, et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin.

Adopté.

Composition d'un comité spécial

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la Chambre a décidé la formation; et que les honorables MM. Taschereau, Caron et Nicol, MM. Bullock, Daniel, Fortier, Patenaude, Pilon, Sauvé, Smart et Thériault forment ledit comité spécial.

Adopté.

Dépôt de documents:

Rapport du ministre des Affaires municipales

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre des Affaires municipales, 1923-1924. (Document de la session no 37)

Rapport du ministre de l'Agriculture

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre de l'Agriculture de la province de Québec, 1923-1924. (Document de la session no 3)

Rapport du ministre des Travaux publics et du Travail

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec pour l'année finissant le 30 iuin 1924. (Document de la session no 4)

Rapport du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1924. (Document de la session no 7)

Rapport du ministère de la Voirie

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministère de la Voirie de la province de Québec, 1924. (Document de la session no 21)

Rapport du secrétaire et registraire

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du secrétaire et registraire de la province de Québec, 1923-1924. (Document de la session no 6)

Rapport du surintendant de l'Instruction publique

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1923-1924. (Document de la session no 8)

État financier du surintendant de l'Instruction publique

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre l'état financier du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1924. (Document de la session no 9)

Rapport du service d'hygiène

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre le deuxième rapport annuel du service provincial d'hygiène de la province de Québec pour l'année 1923-1924. (Document de la session no 35)

Rapport de l'archiviste de la province

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1923-1924. (Document de la session no 30)

Rapport du directeur de l'Assistance publique

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du directeur de l'Assistance publique pour l'année finissant le 30 juin 1924. (Document de la session no 22)

Statistiques des institutions d'assistance

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre les statistiques des institutions d'assistance (hôpitaux d'aliénés, hôpitaux, hospices, sanatoria, etc.), pour l'année 1923. (Document de la session no 24)

Statistiques des établissements pénitentiaires

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre les statistiques des établissements pénitentiaires (prisons, écoles de réforme et écoles d'industrie) pour l'année 1923. (Document de la session no 28)

Statistiques iudiciaires

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre les statistiques judiciaires pour l'année 1923. (Document de la session no 29)

Statistiques municipales

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre les statistiques municipales pour l'année civile 1923. (Document de la session no 18)

État financier des corporations scolaires

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre l'état financier des corporations scolaires pour l'année finissant le 30 juin1923. (Document de la session no 11)

Annuaire statistique de Québec

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre l'*Annuaire statistique de Québec*, 1924. (Document de la session no 19)

La séance est levée à 4 heures.

NOTES

- 1. Quelques députés sont absents à cette séance. Selon *L'Événement* du 8 janvier 1925, à la page 8, tous les députés sont présents à cette séance à l'exception de M. Miljours (Témiscamingue), dont l'élection n'est pas encore officialisée à cause d'un recomptage. *Le Nouvelliste* du 9 janvier 1925, à la page 1, rapporte pour sa part l'absence de l'honorable M. Mercier.
- 2. Le texte de la proclamation est reproduit à la page III des *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec*, session 1925, vol. LIX.

3. Selon *L'Événement* du 8 janvier 1925, à la page 8, cette boutade de M. Sauvé tient au fait que l'opposition conservatrice n'a pas présenté de nouvel élu à la Chambre depuis 1898.

Séance du jeudi 8 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 15¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre:

- de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bernard);
- de l'Église presbytérienne en Canada et autres, demandant l'adoption d'une loi pour établir le titre de l'Église unie du Canada (M. Bullock);
- de The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bullock):
- de dame Catherine Curran, veuve James O'Connor, et autres, demandant l'adoption d'une loi validant leur titre au no 296 quartier Sainte-Marie, Montréal (M. Dillon);
- de la St. John's School Company of Canada, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation le Lower Canada College (M. Gault):
- de The Montreal Central Terminal Company, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à construire des tunnels sous la rivière Saint-Laurent, vis-à-vis Montréal (M. Gault);
- de la Montreal Diocesan Theological College, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Gault);
- de l'Hôpital protestant pour les aliénés, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Verdun Protestant Hospital (M. Gault);
- du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et l'autorisant à contracter un nouvel emprunt (M. Létourneau);
- de Gaston Esnouf, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre parmi ses membres (M. Létourneau);
- de la St. Maurice Lumber Company, demandant l'adoption d'une loi confirmant et ratifiant des résolutions et conventions passées par la cité des

Trois-Rivières et autres, en faveur de ladite compagnie (M. Mercier, Trois-Rivières);

- de Frederick-L. Martyn, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, après examen (M. Richard);
- de Joseph Archambault, c.r., et autres, demandant l'adoption d'une loi relative à la succession de feu Gaspard Archambault (M. Richard):
- de Charles-A. Pratt et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt (M. Thurber).

Adresse en réponse au discours du trône

- M. l'Orateur: Item 1. Prise en considération du discours du lieutenant-gouverneur prononcé à l'ouverture de la session. La parole est au député de Bonaventure.
- M. Côté (Bonaventure): En me levant pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône, je tiens tout d'abord à remercier le gouvernement de l'insigne honneur qu'il m'a fait en me choisissant, et les premières paroles que je prononcerai devant cette honorable Assemblée seront pour lui exprimer ma reconnaissance pour cette délicate attention.

Je conçois parfaitement que cette marque de courtoisie s'adresse moins à mon humble personne qu'aux électeurs du magnifique comté que je représente, et ces derniers ne manqueront pas de l'apprécier à sa juste valeur. En leur nom, je puis dire que les électeurs de Bonaventure ont été heureux, le 5 novembre dernier², de démontrer au gouvernement de cette province l'expression de leur attachement, et l'appréciation d'une politique qui, depuis les jours du regretté Honoré Mercier, après les avoir en quelque sorte tirés du néant de l'oubli où ils séjournaient depuis plus de 20 ans, a constamment pourvu à leurs besoins. Les Acadiens du comté de Bonaventure, comme les membres des autres nationalités avec qui vivent fraternellement, ont l'espoir qu'ils continueront longtemps à vivre et à grandir sous le drapeau qu'ils ont adopté, et qu'en le suivant, aidés par les ressources naturelles que recèle la Gaspésie, et l'esprit de travail de ses habitants, ils pourront dans un avenir rapproché rivaliser avec avantage avec les comtés les plus prospères de la province.

Je remercie Son Honneur le lieutenantgouverneur pour les souhaits de bonheur et de prospérité qu'il a bien voulu formuler à l'égard des membres de cette Assemblée, et de la population de la province en général, et j'espère que la divine Providence voudra bien entendre ces vœux et nous donner à tous la paix et le bonheur pour l'année qui

Ce progrès et cette prospérité, dont notre province a joui jusqu'ici, seront encore notre partage dans l'avenir, en autant que nous continuerons à être régis et administrés par le gouvernement qui préside à nos destinées depuis 27 ans.

M. l'Orateur, nous avons raison d'être fiers de l'œuvre accomplie par le gouvernement actuel. Il suffit de jeter un regard en arrière et de comparer la situation d'alors avec l'actuelle, pour se rendre compte de l'aide et de l'encouragement que le gouvernement a donnés à l'agriculture, à la colonisation, à l'instruction publique, à la voirie, aux travaux publics et au département des Terres et Forêts.

J'ai mentionné l'agriculture. S'il y a une classe de la population à laquelle le gouvernement sait donner une attention spéciale, c'est bien à celle de ces travailleurs silencieux et actifs, dont le rude labeur pourvoit à notre alimentation. De toute façon, le gouvernement s'est appliqué à intensifier la production du sol en aidant le cultivateur, soit en le faisant participer à l'expérience acquise par des experts et des spécialistes, instruits par ses soins, soit en lui accordant des octrois pour alléger son fardeau, soit en lui octroyant des récompenses pratiques et susceptibles de rémunérer ses efforts.

Sans doute, M. l'Orateur, malgré toute la bonne volonté du gouvernement, il lui a été et il lui sera toujours impossible de contrôler les différents facteurs qui sont la cause première du succès des travailleurs de la terre et qui font que la récolte est ou n'est pas abondante; pas plus que nous pourrons enraver les mouvements de perturbations économiques qui rendent plus ou moins profitables même les récoltes abondantes, en supprimant parfois le marché nécessaire à l'écoulement des produits, et une demande du consommateur sur laquelle le producteur compte toujours. Mais réserve faite des événements incontrôlables, nous pouvons dire que nous avons assuré, dans la mesure du possible, le bien-être et la prospérité de la classe agricole dans la province.

Sans entrer dans les détails, il me suffira de mentionner que nous avons aujourd'hui trois écoles d'agriculture qui fonctionnent admirablement bien: celles d'Oka, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Macdonald. Dans la seule école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dans les 10 dernières années, 900 élèves

sont passés, dont 91 en sont sortis bacheliers, et 66 ont reçu leur diplôme de capacité, sans compter ceux d'Oka et de Macdonald; et l'expérience qu'ils ont acquise, celle que les cours abrégés et les brochures agricoles, qui ont été distribuées, a donnée aux cultivateurs, émarge pour une large part dans le succès de l'agriculture dans la province de Ouébec.

L'industrie laitière s'est vivement ressentie de notre travail. En 1916, nous avions 140 experts essayeurs de lait et, en 1924, grâce aux cours donnés aux écoles de laiterie, le chiffre en était porté à 645. L'assistance aux cours a toujours augmenté. Nous en avons maintenant 1,904, et nous avons, en plus, décerné 53 diplômes d'inspecteurs.

La conséquence de l'enseignement technique de nos écoles de laiterie a eu comme résultat l'amélioration sensible de nos produits, au point qu'aujourd'hui, nous manufacturons la meilleure qualité de beurre du dominion, tel qu'en a donné la preuve le "Grand concours éducationnel", où notre beurre, sur un total de 55 points, a conservé 54.85 points. Notre fromage est presque l'égal de celui d'Ontario dont la réputation n'est plus à faire. Et si l'no veut une idée de l'importance de cette industrie, je mentionnerai qu'en 1924, nous comptions 348 fabriques combinées de beurreries et fromageries, 669 beurreries, 605 fromageries, 57 postes d'écrémage, formant un total de 1,679 fabriques.

En 1914, 1,947 fabriques de beurre produisaient 34,000,000 de livres de beurre et 56,000,000 de livres de fromage, d'une valeur totale de \$16,000,000. En 1923, 1,715 fabriques ont produit 59,000,000 de livres de beurre et 46,000,000 de livres de fromage, d'une valeur de \$29,000,000. Ces différentes fabriques ont reçu en octrois, subventions, pour la seule année 1923-1924, la jolie somme de \$18,939, qui n'est qu'une faible partie de l'énorme chiffre de \$1,750,000 que le gouvernement a dépensé depuis 10 ans pour aider à l'industrie laitière dans la province de Québec.

Et quel bien les coopératives agricoles n'ontelles pas réalisé au profit du cultivateur? Elles lui ont permis de retirer de la vente de ses produits la plus grande valeur possible, en supprimant l'intermédiaire entre lui et le consommateur, et aussi en lui permettant, par l'importance des achats que la coopérative fait au nom de tous ses membres, de se procurer la marchandise dont il a besoin à un prix moindre.

Je ne puis passer sous silence le beau travail qui a été accompli chaque année par les agronomes qui, de cinq qu'ils étaient en 1923, sont aujourd'hui 66, soit plus que toute autre province du dominion. Il convient d'apprécier cette création du gouvernement, d'hommes compétents, de spécialistes dont le plus grand nombre sont fils de cultivateurs et qui, en raison de leurs études, allient à la pratique la théorie et sont ainsi à même, en coudoyant le cultivateur tous les jours, en vivant avec lui, de le conseiller, de diriger ses efforts, de rendre son travail plus efficace en lui évitant les écueils que l'expérience des autres a mis à jour; en stimulant chez lui un orgueil légitime de produire ce qu'il y a de plus beau et de meilleur et, par conséquent, de plus rémunérateur.

Et c'est pourquoi nous avons vu, aux expositions agricoles régionales et locales, s'améliorer chaque année la qualité et augmenter la quantité des produits exposés. Les sociétés et les cercles agricoles ont pris un nouvel essor sous leur impulsion, et la justice et l'impartialité des primes et récompenses accordées au mérite, aux expositions et concours, en ont fait un sujet d'émulation parmi les cultivateurs et en ont assuré le succès que tous connaissent.

J'en viens maintenant à la colonisation. De 1920 à 1924, le gouvernement a dépensé une somme de \$8,015,960³, ce qui dépasse par près de \$300,000⁴ tous les montants requis que tous les autres gouvernements de la Confédération ont dépensés en 53 ans.

Mille huit cent soixante et un milles de chemins ont été ouverts, 2,362 milles ont été parachevés, 108,976 pieds de ponts de colonisation ont été construits. Le département a aussi contribué à l'ouverture de 122 écoles, dont 19 écoles-chapelles. Je passe sous silence tous les octrois accordés pour primes de défrichement, grains de semences, concours de labours, etc.

Ce département s'est aussi occupé activement de la question des pêcheries. Averti de l'importance des pêcheries de la Gaspésie, et comprenant qu'elles ne pouvaient être fructueuses pour le pêcheur, si ce dernier était laissé à lui-même et à la merci de l'intermédiaire parfois peu scrupuleux qui accapare, outre son profit légitime, la part qui, de droit, devrait revenir au pêcheur, le gouvernement a fait pour le pêcheur ce qu'il avait fait pour le cultivateur, en l'organisant en société coopérative, dont sept ont été fondées sur la côte de Gaspé.

Bien qu'en opération que depuis un an, et malgré toutes les tracasseries et embarras inhérents à toutes les organisations qui commencent, ces coopératives ont, l'an dernier, expédié près de 300,000 livres de morue sur le marché. La coopérative de Carleton, créée pour l'expédition du saumon frais et sa mise en conserve, a empaqueté l'an dernier près de 50,000 livres de saumon, poisson dont la qualité est peut-être égalée par certaines marques

canadiennes, mais qui sans restriction n'est surpassée par aucune, quant à sa sayeur et son goût exquis.

Je sais pertinemment que les pêcheurs sont satisfaits du résultat et qu'ils sont reconnaissants au gouvernement d'avoir pris l'initiative nécessaire pour assurer à un prix raisonnable l'écoulement d'un produit de haute valeur dont l'abondance sur le marché a parfois déprécié le prix. M. l'Orateur, pour qu'une province puisse grandir et se développer, pour qu'elle puisse atteindre les destinées marquées par la Providence, pour que ses ressources naturelles reçoivent l'exploitation qu'elles nécessitent, et ses industries, l'essor dont elles ont besoin, il faut que l'éducation de ses habitants marche de pair avec son développement, sinon qu'elle le précède.

Et c'est ce que notre gouvernement a bien compris en donnant au problème de l'instruction un encouragement et une impulsion encore inconnus en cette province. Alors que les octrois généraux pour l'instruction étaient en 1905-1906 de \$535,000, ils étaient portés l'an dernier à \$2,000,000. En 1905, pour aider à la construction des écoles de campagne, nous dépensions \$10,000.

En 1924, \$233,000 servaient aux mêmes fins pour leur entretien, et en 1924, elles ont reçu près de \$625,000. Les écoles normales, au nombre de guatre en 1896, recevaient des octrois pour \$43,000. Nous en avons maintenant 18, et l'année dernière, elles ont reçu du gouvernement \$280,000. L'École polytechnique, les quatre écoles techniques de Montréal et Ouébec et l'École des hautes études se sont partagé la somme de \$235,000. Nos universités ont reçu \$3,000,000 et collèges classiques reçoivent maintenant \$10,000 par année chacun. En un mot, de l'école de campagne à l'université, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, partout nous rencontrons la sollicitude du gouvernement pour encourager, aider et promouvoir l'instruction de notre population, tout en y allant de sa forte contribution pour bâtir l'école, en défrayer l'entretien et ainsi alléger le fardeau du contribuable.

Le gouvernement s'est appliqué à résoudre l'important problème de la voirie, en même temps que le département des Travaux publics dépensait des millions pour la construction des ponts en fer. Des sommes considérables ont été attribuées à cette fin et, grâce à cette politique de bon aloi, la province peut aujourd'hui rivaliser avec avantage avec les autres provinces du dominion: 5,938 milles de chemins ont été améliorés, 18 routes d'une longueur totale de 914 milles ont été entièrement construites, 26 routes d'une longueur de 1,364 milles ont été partiellement construites, et le gouvernement

entretient actuellement à ses frais, sans qu'il n'en coûte un seul centin aux municipalités, près de 1,600 milles de chemins. En 1924, une somme de plus de \$4,000,000 a été consacrée aux travaux de voirie. Serait-il intéressant de mentionner qu'en 1895-1896, alors que nos adversaires étaient au pouvoir, une somme de \$30 parut suffisante aux mêmes fins?

Mais on me dira: "Vous ne devez pas oublier qu'en 27 ans, les choses ont changé, et les circonstances, les besoins ne sont plus les mêmes." Peut-être, mais doit-on oublier aussi qu'en 1897, un an après que cette somme de \$30 eut été jugée suffisante, nous nous voyions forcés d'attribuer une somme de \$55,000 pour la même chose? En 1911, nous atteignions \$1,000,000, pour arriver l'an dernier au chiffre de \$4,000,000. Si les circonstances ont changé et que les besoins ne sont plus les mêmes qu'il y a 27 ans, tout témoin impartial devrait avouer qu'au fur et à mesure que la nécessité s'imposait, le gouvernement y faisait face d'une manière adéquate.

Il a su, par une dépense, une économie prudente et judicieuse, non seulement satisfaire aux besoins de chaque moment de son administration, mais aussi, par sa politique avisée et éclairée, créer des revenus pour en défrayer le coût, revenus provenant de l'exploitation forestière, provenant encore de la taxe sur les successions, sur les automobiles ou de la Commission des liqueurs, toutes choses qui ont permis à la province de marcher dans la voie du progrès, le gouvernement dépensant largement les deniers publics pour le bien de la population. Et notre province, à l'encontre de ce que nous constatons dans certaines des provinces sœurs, se hausse à la tête de la Confédération en bouclant son budget avec des millions de revenus, là où d'autres déplorent des déficits.

C'est là, M. l'Orateur, un faible et pâle aperçu de l'œuvre de notre gouvernement, et c'est là le genre d'administration de la chose publique que les électeurs de cette province ont adopté en 1897, et sanctionné du vote de confiance, chaque fois que ses représentants ont dû aller leur demander le renouvellement de leur mandat.

Dans ce verdict populaire et flatteur à l'adresse de la députation libérale, j'y vois la plus belle marque de confiance qu'aucun parti politique puisse espérer recevoir, comme j'y puise aussi avec fierté la meilleure réponse possible à l'accusation lancée par certains de nos adversaires politiques lors des dernières luttes contre les députés libéraux, les accusant de faire trop "corps solide" avec leurs chefs, et de manquer d'indépendance d'idées et de convictions.

J'ouvre immédiatement une parenthèse, M. l'Orateur, pour déclarer hautement qu'au-dessus de mes attaches politiques, je place mes croyances religieuses et mes principes nationaux. Mais, cette réserve faite, je suis heureux de pouvoir affirmer que si ce manque d'indépendance et d'idée dont on nous accuse veut dire la discipline et la solidarité, qui est l'apanage des membres du Parti libéral, j'en suis.

Si cette accusation veut dire que l'on fait un reproche aux jeunes de subordonner leurs opinions personnelles à celles des chefs aux côtés de qui ils se sont rangés pour le bon combat et dont ils ont adopté les principes et les dogmes politiques, j'en prends la responsabilité avec plaisir.

Si députation "aveugle et obéissante" veut dire le reproche à ceux qui ont de la bonne volonté et qui veulent travailler pour le bien de leurs concitoyens et acquérir de l'expérience, à la lumière de l'intelligence de ceux qui, depuis des décades, se sont dévoués sans compter au succès de la chose publique, en donnant généreusement à leur province les plus belles années de leur vie, j'en suis encore et j'accepte l'opprobre.

(Applaudissements)

Je préfère marcher ainsi à la suite des chefs qui ont quasi prescrit, d'une prescription trentenaire, la confiance de l'électorat, sachant que cette cohésion des éléments qui constituent un parti est la raison ultime de son succès et la condition primordiale de la réussite de ses œuvres, averti que cette cohésion et cette union intime ne sont l'abdication des énergies et de la volonté personnelle d'aucun de ses partisans, mais plutôt d'une direction commune, adoptée par les aspirations et un but unique: l'avancement et le progrès d'une province qu'ils aiment et qui leur a toujours témoigné sa confiance.

C'est grâce à cette discipline de bon aloi, qui existe dans chaque corps bien organisé, c'est grâce à cette solidarité mutuelle que notre politique a pu résister aux attaques intéressées de ceux qui ne partagent pas nos opinions, sans que jamais cette discipline et cette union n'aient effacé ou amoindre notre initiative personnelle ou notre indépendance d'idée réelle, qui est l'une des bases du vrai libéralisme canadien, tel que le comprenait Sir Wilfrid Laurier en 1878.

Nous aimons à nous inspirer des idées et des conceptions de nos chefs, qui savent être nos guides sans être nos maîtres, et nous aident à remplir le rôle que nous avons accepté en sollicitant le mandat de représentant du peuple. Nous préférons cette situation à celle que se sont créée dans le passé des

hommes remplis de talents et d'aptitudes, sur qui la province fondait les plus belles espérances, mais qui, par leur intransigeance, une indépendance malvenue, l'impossibilité pour eux de comprendre que le talent, pour être effectif et pratique, ne doit pas être isolé, et se croire exclusif de conseils et d'expérience, après avoir brillé au firmament de l'opinion publique, d'une lueur passagère, sont bientôt tombés dans le domaine de l'oubli, ne laissant après eux que le vide et le regret.

Nous continuerons donc, M. l'Orateur, à marcher dans la voie que nous avons suivie jusqu'ici, escomptant le succès de l'avenir, en nous basant sur les œuvres du passé, dédaignant les attaques avec les sentiments du devoir accompli, convaincus que l'arbre plein de vie qu'est le gouvernement de cette province, et dont les rameaux la couvrent de son ombre bienfaisante depuis si longtemps, a poussé dans le sol des racines tellement profondes pour que bien des années encore nous puissions, par les mêmes lois, les mêmes principes et les mêmes vues politiques, travailler à rendre notre province heureuse et continuer à mériter sa confiance. C'est pourquoi, secondé par l'honorable député de Montréal-Sainte-Anne (M. Dillon), j'ai l'honneur de proposer que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Ouébec⁵.

(Applaudissements)

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. l'Orateur: La parole est maintenant au député de Montréal-Sainte-Anne.

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne): M. l'Orateur, je me lève pour seconder l'adresse que vient de proposer avec tant de talent l'honorable député de Bonaventure (M. Côté)⁶. Selon l'usage parlementaire, cette adresse est présentée à l'Assemblée par des députés nouvellement élus du peuple, et puisqu'on tient à cette digne coutume, je demande à nos aînés l'indulgence traditionnelle aux novices du Parlement.

Je remercie le gouvernement de m'avoir choisi pour seconder l'adresse en réponse au discours du trône.

Le proposeur de l'adresse, qui représente un district rural de l'extrémité est de cette province, a su approfondir le discours du trône, et voici que je viens moi-même, représentant d'une division urbaine de la partie occidentale de la même province, faire quelques observations sur le programme législatif du gouvernement durant la présente session.

Je suis heureux d'observer que le discours du trône sonne la note optimiste, et je note avec lui que, malgré la dépression économique du monde entier, l'avenir de Québec reste brillant de promesses.

Cette affirmation, M. l'Orateur, est justifiée les succès administratifs constants gouvernement dans ses actes passés. Lorsqu'il prit les rênes du pouvoir, il y a un peu plus d'un quart de siècle, le gouvernement libéral d'alors devait faire face à un déficit annuel de \$700,000. La politique prudente et éclairée de l'honorable M. Marchand effaça, dès lors, ce déficit et, depuis, par une administration mieux ordonnée, on est parvenu à équilibrer les services déficitaires, en sorte que le Parti libéral a pu nous donner une succession de surplus qui, en 10 ans seulement, forment un total de \$14,000,000. Ce n'est pas étonnant que la province soit à la tête de la Confédération. Le discours du trône nous fait entrevoir qu'il y aura cette année encore un surplus substantiel. Le gouvernement a administré sagement.

Le programme législatif ébauché par le discours du trône fait une mention spéciale du désir du gouvernement de développer nos vastes ressources naturelles. À ce propos, je félicite le gouvernement, fidèle à ses engagements, de tirer le meilleur parti possible de nos richesses minières et forestières, dans l'intérêt le mieux compris de nos populations. De la sorte, nous arrêterons ou, du moins, diminuerons sensiblement l'exportation de nos matières brutes, en même temps que nous restreindrons l'importation de produits finis fabriqués à l'étranger, avec nos matières premières transformées par les autres. Cette politique aura le double effet de diminuer le chômage et de développer l'industrie.

Il ne faudrait cependant rien faire pour empêcher le capital étranger de s'implanter chez nous, car ce serait là une politique irréfléchie, impraticable, peu sage et contraire au progrès. Ce serait une politique à la Rip Van Winkle. C'est une politique qui préfère les villages somnolents à la prospère, dynamique et souriante vallée du Saint-Maurice. Si nous pouvions tous vivre aussi vieux que Mathusalem, nous pourrions peut-être nous permettre

le luxe d'un délai de 200 ans, et prendre ainsi le temps de bien réfléchir. En tout cas, employons le plus possible le capital canadien disponible, mais n'allons jamais nous retrancher derrière un mur de Chine. N'adoptons pas l'attitude des Chinois devant la "porte ouverte".

M. l'Orateur, un pays possédant comme le nôtre de vastes ressources naturelles requiert une politique pour que le peuple retire tout le profit possible de ces richesses, et je propose que, par une enquête détaillée de la situation, on se rende à cette évidence que la sage politique du gouvernement n'a cessé de tendre vers ce but.

Le discours du trône nous laisse entrevoir le reboisement de nos forêts. Sage politique encore. Je suis en faveur du développement de nos richesses forestières. La politique du gouvernement pour le reboisement et la conservation des forêts ravagées par le feu produit déjà d'excellents résultats, ainsi que les instruments scientifiques les plus avancés qu'a acquis le ministère des Terres et Forêts. Grâce à ceux-ci, les patrouilles aériennes pourront détecter et éteindre les feux naissants. Il faut féliciter le ministère de cette initiative.

Bien que je n'aie jamais eu le privilège de visiter les pépinières du gouvernement réservées au reboisement, j'ai eu la chance d'être témoin des efforts accomplis par la Laurentide Company, qui a établi des pépinières à Grand-Mère, sous l'excellente direction de M. Howard Wilson. Et pour l'homme de la ville que je suis, ce fut certainement une révélation. La politique de conservation des forêts et de reboisement du gouvernement vise à préserver notre patrimoine forestier et à perpétuer les industries qui dépendent de cette source d'approvisionnement en matières premières.

M. l'Orateur, je dois aussi tourner mes regards vers le nord de Montréal où je trouve la réplique de la vallée du Saint-Maurice. La plus grande réserve de pins de l'Est du Canada est située au grand lac Victoria, et aussitôt que les voies de communication y seront suffisantes, ces réserves produiront. Les mêmes considérations s'appliquent à une partie située plus au nord de Rouyn, à Bourlamaque, où les gisements miniers promettent de rivaliser avec ceux de l'Ontario. Il existe aussi autour d'Amos des espaces cultivables magnifiques. C'est là une belle opportunité à la colonisation. C'est pourquoi je suis d'avis que le développement des forêts du grand lac Victoria, des mines du nord de Québec et des terres cultivables de l'Abitibi, nous aidera à enrayer davantage l'exode aux États-Unis, et si des moyens de transport adéquats sont mis en place, cela donnera aux marchands de Montréal un riche territoire commercial tributaire de ces réserves.

M. l'Orateur, je salue de grand cœur les octrois que l'on affectera à l'éducation secondaire. mais si cet encouragement à l'éducation supérieure provoque l'admiration de la province, ie crois qu'on ne doit pas négliger la petite école, qu'on trouve au haut d'une colline, dans la vallée, dans la plaine ou au tournant d'une route. On doit l'encourager davantage, à mon sens. Je l'appelle la petite école, mais ie ne veux pas en diminuer la grandeur. Je m'empresse de rassurer les honorables messieurs de la gauche que je n'attache aucune signification politique à cette expression, mais que je l'utilise au sens bien accepté du terme. Je sais le rôle qu'elle joue et, tout en admirant la sollicitude du gouvernement pour l'enseignement supérieur, je serai toujours heureux de me faire l'ardent champion de la petite école de campagne.

M. l'Orateur, les anglophones du Québec travaillent en harmonie avec leurs concitoyens d'origine française, et cette collaboration et ce respect mutuel, de concert avec un bon gouvernement et la mise en place de mesures éclairées et novatrices, ne peuvent faire autrement qu'assurer à notre province un avenir aussi brillant et prometteur que l'affirme le discours du trône.

(Applaudissements)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), l'ajournement du débat.

Adopté. Le débat est ajourné.

Dépôt de documents:

Commission des services publics

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) dépose sur le bureau de la Chambre le quinzième rapport annuel de la Commission des services publics de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1924. (Document de la session no 16)

Messages du lieutenant-gouverneur:

L'honorable M. David (Terrebonne) transmet à M. l'Orateur deux messages du lieutenant-gouverneur.

Nominations

M. l'Orateur lit le premier message comme suit:
N. Pérodeau, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil exécutif concernant certaines nominations dans le service civil.

Hôtel du Gouvernement Québec, ce 7 janvier 1925 (Document de la session no 12)

Rapport de l'Imprimeur du Roi

M. l'Orateur lit le second message comme suit: N. Pérodeau, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de du Roi, indiquant le d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits Statuts.

Hôtel du Gouvernement Québec, ce 7 janvier 1925 (Document de la session no 20)

Dépôt de documents:

Coopérative fédérée de Ouébec

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 14 février 1924, pour copie de toute correspondance, télégrammes, rapports, etc., échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, avec toute personne concernant les opérations commerciales de la Coopérative fédérée de Québec, ainsi que l'intervention du ministre de l'Agriculture ou autres employés de son département dans lesdites opérations. (Document de la session no 38)

Chemin d'hiver Des Ouinze

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 20 février 1924, pour copie de toutes correspondance, instructions, rapport ou autres documents entre le gouvernement ou quelqu'un de ses employés des départements touchant la construction d'un chemin d'hiver à partir Des Quinze en allant vers le nord jusqu'au district aurifère. (Document de la session no 39)

Canton Nouvelle, comté Bonaventure

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 14 mars 1924, pour copie de toute correspondance, télégramme, requête, échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes au sujet de lot no 18 appartenant à M. Pierre Landry dans le troisième rang du canton Nouvelle, Bonaventure, et du rapport fait par M. Pierre Cyr, à propos de ce lot. (Document de la session no 40)

Département de l'Agriculture, chèque de A.-L. Gareau

L'honorable David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 14 mars 1924, pour copie de toute correspondance, rapports, documents, etc., entre le ministre ou le ministère de l'Agriculture et A.-L. Gareau, au cours des années 1915 et 1916, ainsi que copie de tout chèque émis en faveur de M. Gareau par le ministère de l'Agriculture, et de tout chèque signé par lui qui pourrait être dans les dossiers du département, et aussi copie des travaux, brochures, circulaires et rapports faits par ledit Gareau au département de l'Agriculture en 1915 et en 1916. (Document de la session no 41)

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à onze heures de l'avant-midi.

Adopté.

La séance est levée à 4 heures⁷.

NOTES

- 1. Le Nouvelliste du 9 janvier 1925, à la page 1, précise que les galeries sont remplies de spectateurs. En outre, "deux belles couronnes de fleurs" ont été posées sur les pupitres occupés l'an dernier par feu M. Télesphore Simard (Témiscamingue) et feu M. Nestor Ricard (Saint-Maurice), les deux députés libéraux qui sont décédés pendant les vacances parlementaires.
- 2. Pierre-Émile Côté vient d'être élu député libéral de Bonaventure à l'élection partielle du 5 novembre 1924.
- 3. Chiffre de la majorité de nos sources. Seul *Le Devoir* du 9 janvier 1925, à la page 2, mentionne \$8,915,960.
- 4. Chiffre de la majorité des sources. Seul *Le Canada* du 9 janvier 1925, à la page 1, mentionne \$3,000,000.
- 5. Selon *Le Soleil* du 9 janvier 1925, à la page 1, le discours de M. Côté a duré moins de 30 minutes.
- 6. La Presse du 9 janvier 1925, à la page 17, précise que M. Dillon parle en anglais.
- 7. Le Nouvelliste du 9 janvier 1950, à la page 5, rapporte qu'après l'ajournement, presque tous les députés de la Chambre félicitent MM. Côté et Dillon pour leurs discours.

Séance du vendredi 9 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 11 heures¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre:

- des Ursulines de Roberval demandant l'adoption d'une loi amendant leur charte (M. Delisle):
- de la corporation du village de Thurso, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement no 84 de ladite corporation (M. Lahaie);
- de Sir Douglas Alexander et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Thurso & Nation Valley Railway Company (M. Lahaie);
- de la corporation du Collège Nominingue, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et changeant son nom en celui de Le Séminaire Saint-Joseph de Mont-Laurier (M. Lortie, Labelle);
- de l'œuvre et fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant le cimetière de la Côte-des-Neiges et concernant la fabrique de Notre-Dame de Montréal (M. Patenaude);
- de sœur Marie Gérin-Lajoie et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de L'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal (M. Patenaude);
- de Joseph Crossman Barlow, demandant l'adoption d'une loi ratifiant la signature apposée par lui à certains actes (M. Richard).

Lecture de pétitions:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bernard);
- de l'Église presbytérienne en Canada et autres, demandant l'adoption d'une loi pour établir le titre de l'Église unie du Canada (M. Bullock);

- de The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bullock);
- de dame Catherine Curran, veuve James O'Connor, et autres, demandant l'adoption d'une loi validant leur titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie, Montréal (M. Dillon);
- de la St. John's School Company of Canada, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation le Lower Canada College (M. Gault);
- de The Montreal Central Terminal Company, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à construire des tunnels sous la rivière Saint-Laurent, vis-à-vis Montréal (M. Gault);
- de la Montreal Diocesan Theological College, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Gault);
- de l'Hôpital protestant pour les aliénés, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Verdun Protestant Hospital (M. Gault);
- du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et l'autorisant à contracter un nouvel emprunt (M. Létourneau);
- de Gaston Esnouf, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre parmi ses membres (M. Létourneau):
- de la St. Maurice Lumber Company, demandant l'adoption d'une loi confirmant et ratifiant des résolutions et conventions passées par la cité des Trois-Rivières et autres en faveur de ladite compagnie (M. Mercier, Trois-Rivières);
- de Frederick-L. Martyn, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, après examen (M. Richard);
- de Joseph Archambault, c.r., et autres, demandant l'adoption d'une loi relative à la succession de feu Gaspard Archambault (M. Richard);
- de Charles-A. Pratt et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt (M. Thurber).

Messages du Conseil législatif:

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

CONSEIL LÉGISLATIF

9 janvier 1925

Ordomé: Qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité mixte des deux Chambres, au sujet de la Bibliothèque et que ce comité soit composé des honorables MM. Chapais, Choquette, Girouard, Gosselin, Kelly, Perron, Simard et Power.

Ordonné: Que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Comité permanent mixte de la Bibliothèque de la Législature

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant les honorables conseillers que les honorables MM. Taschereau, Caron, Mercier fils, Galipeault et Nicol, MM. Bouchard, Bullock, Côté, Dufresne, Gault, Hamel, Langlais, Oliver, Ouellet, Richard, Roy, Sauvé et Thurber soient nommés membres du comité de la Bibliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la Bibliothèque de la Législature.

Qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Comité permanent mixte des impressions législatives

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours et l'informant que les honorables MM. Taschereau, David et Nicol, MM. Bordeleau, Faucher, Hamel, Saurette, Sauvé, Savoie et Smart représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

Adopté.

La séance est levée à 11 h 20².

NOTES

- 1. L'Événement du 10 janvier 1925, à la page 1, rapporte qu'il y a une trentaine de députés présents à cette séance. Parmi eux siègent seulement quatre députés de l'opposition.
- 2. Heure citée dans *L'Événement* du 10 janvier 1925, à la page 1. *Le Canada* du même jour, à la page 1, mentionne plutôt 11 h 10.

Séance du lundi 12 ianvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 4 h 15¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre:

- de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques de la province ecclésiastique de Québec, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte en changeant son nom en celui de l'Assurance mutuelle des fabriques de Ouébec (M. Létourneau);
- de dame Adilie Istas, en religion mère Marie-Alphonse du Très-Saint-Sacrement, et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de la Congrégation des Servantes du Très-Saint-Sacrement de Québec (M. Létourneau);
- de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Létourneau);
- de la corporation de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Létourneau).

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- des Ursulines de Roberval demandant l'adoption d'une loi amendant leur charte (M. Delisle);
- de la corporation du village de Thurso, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement no 84 de ladite corporation (M. Lahaie);
- de Sir Douglas Alexander et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Thurso & Nation Valley Railway Company (M. Lahaie);
- de la corporation du Collège Nominingue, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et changeant son nom en celui de "Le séminaire Saint-Joseph de Mont-Laurier" (M. Lortie, Labelle);

- de l'œuvre et fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant le cimetière de la Côte-des-Neiges et concernant la fabrique de Notre-Dame de Montréal (M. Patenaude):
- de sœur Marie Gérin-Lajoie et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de L'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal (M. Patenaude);
 de Joseph Crossman Barlow, demandant

l'adoption d'une loi ratifiant la signature apposée par lui à certains actes (M. Richard).

Loi du Barreau de la province

M. Delisle (Chicoutimi) pour M. Mercier (Trois-Rivières) demande la permission de présenter le bill 151 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Québec².

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Demandes de documents:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Y a-t-il des motions non contestées?

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Oui, item 21³.

Banque Nationale

M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose, appuyé par le représentant de Québec-Centre (M. Faucher), qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance entre le gouvernement de Québec et le gouvernement fédéral au sujet de la Banque Nationale, de 1922 jusqu'à ce jour, ainsi qu'au sujet du contrôle et de la surveillance des banques.

Je n'ai qu'un mot à ajouter. Je demanderais au gouvernement de produire cette correspondance le plus tôt possible.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le gouvernement fera tout son possible pour répondre à ce désir.

La motion est adoptée.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

propose l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain après-midi à trois heures. Adopté.

La séance est levée à 4 h 20.

NOTES

- 1. Selon *Le Soleil* du 13 janvier 1925, à la page 1, seuls sont présents 18 députés ministériels et trois de l'opposition. Les galeries sont, quant à elles, "à peu près vides".
- 2. Selon *L'Événement* du 13 janvier 1925, à la page 1, M. Mercier n'est pas à son siège lors de la présentation du bill dont il est le parrain. Ce même journal nous apprend également que le projet de loi n'est pas encore imprimé au moment de son adoption en première lecture.
- 3. Il s'agit de l'article 21 du *Feuilleton* du 12 janvier 1925.

Séance du mardi 13 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 15¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre:

- de la corporation du village d'Amos, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville d'Amos (M. Authier);
- de la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;
- de Frédéric Lafleur et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bercovitch);
- de Isidore Charness, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à pratiquer la profession d'avocat aussitôt après la sanction de cette loi (M. Bercovitch);
- de The Canadian Credit Men's Trust Association, Limited, demandant l'adoption d'une loi donnant pouvoir d'exercer la charge d'exécuteur, etc. (M. Bercovitch);
- de The Canada & Gulf Terminal Railway Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bercovitch);
- de la ville Saint-Laurent, demandant l'adoption d'une loi décrétant que les compagnies ou corporations possédant des immeubles pourront être inscrites sur la liste des électeurs (M. Bercovitch);
- de la corporation de la ville de Coaticook, demandant l'adoption d'une loi confirmant un règlement de ladite ville et pour d'autres fins (M. Bissonnet);
- de William Williamson et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Quebec Great Northern Railway Company (M. Bissonnet);
- de la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Crépeau);
- de dame Olivine Lacroix, veuve de Joseph-Octave Gagnon, demandant l'adoption d'une loi validant ses titres aux lots 14 et 15, subdivisions du lot 25 du village d'Hochelaga, cité de Montréal (M. Duranleau);
- de la municipalité de la paroisse de Saint-Philibert, comté de Beauce, demandant

l'adoption d'une loi amendant sa charte et la libérant de certains impôts (M. Fortier);

- de la Quebec Paper Mills Limited, demandant l'adoption d'une loi la constituant sous la deuxième partie de la loi des compagnies de Québec, 1920 (M. Létourneau);
- de L'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de L'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement, et lui accordant certains pouvoirs (M. Létourneau);
- du monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Moreault);
- de la corporation de la ville de L'Assomption, demandant l'adoption d'une loi confirmant certains règlements et procès-verbaux du conseil de ville de L'Assomption (M. Reed);
- de la Compagnie de téléphone nationale, demandant l'adoption d'une loi décrétant la valeur de ses actions et pour autres fins (M. Roy).

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques de la province ecclésiastique de Québec, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte en changeant son nom en celui de l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec (M. Létourneau);
- de dame Adilie Istas, en religion mère Marie-Alphonse du Très-Saint-Sacrement, et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de la Congrégation des Servantes du Très-Saint-Sacrement de Ouébec (M. Létourneau):
- de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Létourneau);
- de la corporation de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Létourneau).

Rapports du comité spécial:

Composition des comités permanents

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine), président du comité spécial chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi l'honorable M. Caron pour son président et a choisi, pour faire partie des divers comités permanents de la Chambre, les membres dont les noms suivent:

Comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication: Les honorables MM. Taschereau, David, Galipeault, Lapierre, Mercier (Châteauguay), Moreau, Nicol; MM. Authier, Baillargeon, Bastien, Bercovitch, Bissonnet, Bullock, Charbonneau, Delisle, Desmarais, Dillon, Dufour (Matapédia), Dufresne, Gault, Hay, Houde, Lahaie, Laperrière, Lamoureux, Lemieux (Gaspé), Laffrenière (Berthier), Létourneau, Lortie (Labelle), Lortie (Soulanges), Miljours, Morin, Oliver, Paquet, Patenaude, Phaneuf, Philps, Pilon, Reed, Richard, Roy, Sauvé, Savoie, Sayer, Smart, Thériault, Tourville.

Comité permanent des comptes publics: Les honorables MM. Taschereau. Caron. David. Lapierre, Madden, Mercier (Châteauguay), Moreau, Nicol. Perrault: MM. Authier, Bercovitch, Bordeleau, Bouchard, Bullock, Crépeau, Daniel, Dillon, Dufresne, Duranleau, Fortier, Hamel, Langlais, Lemieux (Gaspé), McDonald, Mercier (Trois-Rivières), Ouellet, Paquet, Patenaude, Philps, Sauvé, Savoie, Smart, Tétreau, Thériault.

Comité permanent des bills publics en général: Les honorables MM. Taschereau, David, Galipeault, Mercier (Châteauguay), Nicol, Perrault; MM. Authier, Beaudoin, Bercovitch, Bordeleau, Bouchard, Bullock, Côté, Daniel, Dillon, Duranleau, Fortier, Gault, Hamel, Lafrenière (Berthier), Langlais, Lemieux (Wolfe), Mercier (Trois-Rivières), Moreault, Patenaude, Plante, Richard, Tétreau, Thériault.

Comité permanent de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation: Les honorables MM. Caron, Moreau, Perrault; MM. Authier, Baillargeon, Bastien, Bergeron, Bernard, Bordeleau, Bouthillier, Bullock, Charbonneau, Daniel, Delisle, Desmarais, Dufour (Charlevoix-Saguenay), Dufour (Matapédia), Dufresne, Fortier, Hamel, Hay, Lafrenière (Berthier), Lahaie, Lamoureux, Langlais, Laperrière, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie (Labelle), Lortie, (Soulanges), Miljours, Morin, Oliver, Ouellet, Phaneuf, Pilon, Plante, Renaud, Richard, Saurette, Sauvé, Savoie, Thériault, Tourville.

Comité permanent des règlements: Les honorables MM. Caron, Lapierre, Madden; MM. Authier, Bertrand, Bordeleau, Bullock, Faucher, Hamel, Langlais, Létourneau, Patenaude, Pilon, Roy.

Comité permanent des bills privés en général: Les honorables MM. Taschereau, Caron, David, Galipeault, Lapierre, Madden, Mercier (Châteauguay), Moreau, Nicol. Perrault; MM. Authier, Bastien, Beaudoin, Bercovitch, Bergeron, Bernard, Bertrand, Bissonnet, Bordeleau, Bouchard, Bouthillier, Bray, Bullock, Côté, Crépeau, Daniel, Dillon, Desmarais, Dufour (Charlevoix-Saguenay), Dufresne, Duranleau, Faucher, Fortier, Gault, Guillemette, Hamel, Hay, Houde, Lafleur, Lafond, Lafrenière (Richelieu), L'Archevêque, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Létourneau, Lortie (Labelle), McDonald, Mercier (Trois-Rivières), Moreault, Oliver, Ouellet, Paquet, Patenaude, Pellerin, Phaneuf, Philps, Pilon, Plante, Reed, Renaud, Richard, Saurette, Sauvé, Savoie, Smart, Tétreau, Thériault, Thurber, Tourville.

Comité permanent des industries et du commerce: Les honorables MM. Caron, Lapierre, Madden; MM. Baillargeon, Bissonnet, Bordeleau, Bray, Bullock, Crépeau, Delisle, Desmarais, Dufresne, Gault, Guillemette, Lafleur, Lafrenière (Berthier), Lahaie, Lamoureux, L'Archevêque, Létourneau, Lortie (Labelle), McDonald, Miljours, Morin, Ouellet, Paquet, Philps, Reed, Roy, Sauvé, Saurette, Savoie, Sayer, Smart, Tourville.

Comité permanent des privilèges et élections: Les honorables MM. Taschereau, David, Mercier (Châteauguay), Nicol, Perrault; MM. Bercovith, Dillon, Duranleau, Fortier, Hamel, Sauvé, Tétreau, Thériault.

Comité permanent du Code municipal: Les honorables MM. Taschereau, Caron, David, Moreau, Nicol, Perrault; MM. Bastien, Bergeron, Bouchard Bullock, Côté, Daniel, Delisle, Dufresne, Fortier, Guillemette, Hamel, Lafond, Lafrenière (Richelieu), Lamoureux, Langlais, Mercier (Trois-Rivières), Morin, Oliver, Ouellet, Plante, Richard, Sauvé, Thurber.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné jeudi le 8 janvier courant, sur la motion proposée le même jour: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Ouébec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (Applaudissements à gauche) Mon premier souhait est qu'à l'aurore de 1925, la seule Législature canadienne-française et catholique de l'Amérique soit à la hauteur de sa mission d'auxiliaire, d'encouragement, d'assistance et de protection, après s'être renseignée pour bien connaître les besoins de notre province, pour apprécier les désirs de sa population, ainsi que pour considérer des possibilités de réalisation et de conséquences de toutes ses plus chères espérances.

Notre province doit être envisagée sous deux aspects: le capital humain qui en est l'âme, et ses ressources naturelles, qui en constituent le corps. Les deux nous réclament examen, considération, protection suivant les ressources d'un budget sagement composé. Il importe de protéger efficacement les énergies humaines, que l'on a peutêtre un peu trop éparpillées dans l'immense territoire de notre province, ce qui rend le sort du colon et du cultivateur pénible, l'administration de nos écoles difficile, et l'administration municipale et judiciaire très coûteuse.

Notre devoir est de protéger et de fortifier ce que nous avons, avant de trop chercher à nous créer de nouvelles obligations. Il est urgent de bien nous rendre compte de la crise dont il est si difficile de prévoir la fin, de pratiquer en conséquence la plus stricte économie, et de consacrer les plus gros de nos deniers à notre effort pour garder chez nous nos colons et nos cultivateurs, artisans essentiels de la prospérité nationale, et afin de donner à notre ouvrier la protection qui lui est nécessaire pour demeurer avec nous.

Avant que cette session ne soit finie, M. l'Orateur, j'espère que le gouvernement se sera rendu compte qu'il faut aider davantage la classe qui souffre le plus dans cette province, la classe des agriculteurs.

Nous sommes ici pour connaître le bilan de la province. Le bilan de l'année du gouvernement doit être revu et examiné, en même temps que la situation de la province, les deux étant liés. Il faut connaître la vérité, puis la dire. La cacher sous un faux prétexte de patriotisme serait encourager un état de choses qui menace de nous ruiner; ce serait nier à ce Parlement des droits et des devoirs sacrés. Nous voulons avoir accès aux *Comptes publics*. L'opposition veut connaître la vérité; elle veut que le gouvernement rende compte de ses actes au lieu d'avoir recours à des subterfuges, à des trucs de procédure ou à des abus de pouvoir pour cacher la vérité.

Nous voulons que le gouvernement donne à nos questions et aux demandes de renseignements une réponse franche et honnête. Nous n'entendons pas permettre au gouvernement de cacher une partie de ses comptes, car nous voulons être en mesure de pouvoir bien juger son œuvre. Des couronnes et des gouvernements ont trouvé leurs tombeaux et les plus grandes épreuves, à la suite de leur mépris pour les droits du peuple exprimés par ses représentants dans les Parlements et la presse libre.

Le gouvernement ne peut pas prétendre qu'il est au-dessus de tout reproche s'il ne nous dit pas toute la vérité sur son administration. Voilà le point que nous entendons faire triompher au cours de cette session. L'optimisme béat ou trop intéressé est plus dangereux que le pessimisme. Tout homme sérieux admettra que, pour apporter un remède, il faut connaître le mal.

(Applaudissements à gauche)

Au cours de cette session, plus que jamais, je crois que la Chambre devrait reconnaître la crise qui touche la province; et plutôt que d'utiliser les ressources et les revenus de la province pour de nouvelles entreprises, le gouvernement devrait répondre aux besoins urgents, qui sont si manifestes dans les différentes classes de notre société. (Pointant du doigt les banquettes ministérielles) C'est pour avoir trop écouté ou chanté l'optimisme de certains politiciens dans le passé que les citoyens de cités et de villes se sont réveillés un matin ligotés à des obligations ruineuses, s'apercevant trop tard que leur croyance populaire avait servi à édifier à leurs dépens la fortune de leurs prétendus bienfaiteurs, et c'est après avoir aveuglément cru l'optimisme de son dictateur politique que le cultivateur faiblit, se décourage sous le poids de sa charge, puis erre en pleurant sur le chemin de l'infortune.

J'aime mieux le pessimisme de la petite minorité qui a dit la vérité au peuple, car c'est là le fondement de la prudence, plutôt que l'optimisme qui permet aux administrateurs de poursuivre les abus et de placer la province dans une situation décourageante.

Ah! Je sais bien, le premier ministre nous dira tout à l'heure que nous sommes des défaitistes. Mais c'est une expression qu'il a empruntée à son ami, M. Herriot²...

(Rires à droite et applaudissements à gauche) ... et cela ne nous empêchera pas de faire notre devoir.

C'est parce qu'on a trop cru à l'optimisme des dirigeants de notre province que 250,000 Canadiens français nous ont quittés pour les États-Unis et que le gouvernement refuse de nous renseigner sur cette émigration. C'est après avoir nié l'épouvantable fléau de l'émigration des nôtres que le premier ministre fut obligé d'en faire l'aveu et de chercher des excuses, alors que 250,000 étaient partis sans que la Législature ne fût appelée à étudier les moyens de l'enrayer. Ils ne reviendront que lorsqu'on leur donnera ce dont ils ont besoin pour vivre, et cela ne se produira que lorsqu'on réduira les taxes et qu'on verra aux besoins des cultivateurs.

Le ministre à la tête du ministère de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) peut bien se vanter des sommes allouées à la colonisation, mais ces Canadiens français sont toujours aux États-Unis. Comme le marché américain est présenté par les ministres à la population comme un aimant extraordinaire, l'exode de la population continue. On a caché la situation à la Législature au lieu de lui soumettre la vérité et de lui demander conseil. Le véritable défaitisme, c'est la politique d'un gouvernement qui cache le malaise de ses administrés, parce qu'il n'a pas le courage d'en porter la responsabilité, sous la perspective de perdre un pouvoir qui a servi à tant de favoritisme.

À la vue de ces exemples, il est juste et raisonnable que l'opposition demande au gouvernement de procéder à une réforme, en ce qui concerne la question de l'information qui doit être transmise à la Chambre et à la province. L'opposition ne veut pas être qualifiée de défaitiste. Les défaitistes ne siègent pas de son côté.

Le discours du trône ne contient rien de nouveau. Il n'émet aucune nouvelle idée et n'annonce aucune réforme importante qui répondrait aux besoins de la population. Le discours du trône est plutôt une fricassée de carême. C'est probablement dans le discours du premier ministre que nous en verrons toutes les arêtes.

(Applaudissements à gauche)

Il y a eu des événements importants au cours de l'année. Nous sommes heureux que notre Vieille Capitale ait l'avantage de compter un grand évêque de plus dans la personne auguste d'un Canadien français très distingué par ses talents transcendants et ses admirables vertus³

J'arrive enfin aux dernières élections dont le résultat aurait dû faire mieux réfléchir le gouvernement.

(Applaudissements à gauche)

Nous avons raison d'être fiers des résultats, car notre politique a triomphé dans deux comtés. Le comté de Québec nous a envoyé un homme franc et loyal, comme l'épée du roi, et si estimé que les libéraux et les organes le réclament de leur côté. J'ai trop de confiance en la loyauté de l'honorable député de Québec (M. Bastien) pour écouter ces propos de mauvais aloi.

L'élection du député de Sherbrooke (M. Crépeau), une précieuse acquisition pour l'opposition, montre bien que les gens du coin de la province d'où vient le trésorier provincial ont compris ce qu'il en est. Son élection n'a pas dû faire trop de plaisir à notre sympathique ami, le trésorier provincial...

L'honorable M. Nicol (Compton) sourit.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): ... qui a beaucoup souffert au cours des derniers mois, mais le député de Sherbrooke fera honneur au beau comté qui l'a choisi.

Je ne veux pas abuser de l'humiliante épreuve que traverse l'honorable trésorier provincial, mais je me permettrai de lui reprocher d'avoir prêché l'intimidation et la corruption, pour essayer en vain de redorer son blason.

Quand le gouvernement ne peut battre un adversaire par tous les vilains moyens, il essaie de le contaminer par des fleuretteries humiliantes et par un artifice malhonnête.

Il tente de le déprécier en lui imputant des intentions déloyales. C'est ainsi que le premier a cru l'an dernier être capable d'enchaîner celui qui proclamait récemment que le Parti conservateur était pour lui le parti idéal.

La Chambre me dispensera de faire l'éloge des autres élus.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je vous laisserai bien cette tâche.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Non, je la laisse au premier ministre. L'honorable député de Bonaventure (M. Côté), qui passe toujours pour un conservateur, a chanté les louanges de ses nouveaux amis. Il a été un peu difficile de définir la position de ce monsieur. Il y a des libéraux de circonstance et de lieu. Ils sont comme ces catholiques de France, qui

croient, mais qui ne pratiquent pas, à cause du gouvernement. C'est peut-être pour faire oublier cela qu'il s'est affiché comme l'un des plus dévoués du gouvernement et qu'il a chanté avec tant de trémolos le *Te Deum*⁴ ministériel auquel sont tenus la plupart des députés de la droite, pour être les favoris du pouvoir. Depuis, on a fait courir le bruit que des membres de la gauche vont passer à la droite.

Je puis assurer qu'aux prochaines élections tous les membres de la gauche passeront à droite. Le député de Bonaventure (M. Côté) parle bien et sa composition est un grand effort intellectuel, plus intellectuel que consciencieux.

Quant au député de Montréal-Sainte-Anne (M. Dillon), il me paraît charmant homme, et il m'a été agréable de l'entendre dans cette enceinte où il nous a charmés de son éloquence et par sa disposition à être plus sérieux qu'il ne l'a été au cours de son élection. La protection de l'école du rang qu'il vient de prôner est un article du programme de l'opposition. Quant à son élection dans Montréal-Sainte-Anne, le "télégraphe⁵" a fait savoir la cause qui nous a empêchés d'y vaincre le gouvernement. Aux élections de 1923, l'opposition a eu une majorité de 12,300 voix à Montréal. Après l'élection partielle de Montréal-Sainte-Anne, elle a augmenté sa majorité d'environ 500 voix. Voilà la plus belle réponse au premier ministre qui disait que Montréal regrettait son verdict de 1923.

Le gouvernement ne nous a pas annoncé les réformes du Conseil législatif, mais, depuis l'ouverture de la session, le lieutenant-gouverneur a exprimé sa satisfaction de la nomination de l'honorable M. Du Tremblay⁶ comme représentant de la division de Sorel.

Me sera-t-il permis à mon tour de lui demander quand il se propose de nommer l'autre conseiller législatif pour remplir le siège depuis longtemps vacant? Faudra-t-il une autre requête de l'Assomption? Une autre colère? Une autre entrevue du député de l'Assomption dans les journaux? Ou un autre sacrifice au Club de réforme? En vertu du Règlement de la Chambre et de la constitution statutaire, c'est le lieutenant-gouverneur qui nomme les conseillers. Je lui demanderais alors de nommer maintenant un de nos journalistes qui ont consacré leur vie et leur plume au service de l'étude et de l'information que la presse distribue à notre population. Le Parti conservateur a reconnu les mérites d'un éditeur de journal comme feu M. Trefflé Berthiaume⁷, un vrai "self-made man", mais il a aussi reconnu le mérite et l'importance du journaliste en appelant au Sénat et au Conseil législatif les Tassé, les Landry, les Chapais, etc. Il y a, dans les bureaux de nos journaux, des hommes de mérite qui sont trop ignorés. Un jour viendra, je l'espère, où ils seront à l'honneur.

Il y a des ouvriers qui méritent aussi de siéger dans notre Chambre haute. Je crois que tous les grands corps de notre organisation sociale et économique devraient y avoir leurs représentants.

Pourquoi ne pas avoir parlé dans le discours du trône du grand congrès agricole qui a été tenu à Québec il y a quelques mois? Ce congrès a assuré l'organisation professionnelle des cultivateurs si désirable et si nécessaire pour le bien de notre province. Il est également malheureux que le premier ministre et ses collègues n'aient pas jugé bon de participer à cette rencontre. Il est vrai qu'on aurait pu leur poser des questions. C'est Béranger⁸ qui a dit: "Le pouvoir est une cloche qui empêche ceux qui la mettent en branle d'entendre aucun autre son."

Le gouvernement a voulu ignorer ce congrès et c'est à sa honte maintenant que nous le lui rappelons. C'est qu'à ce congrès le premier ministre a cru qu'on donnerait la cloche d'alarme et qu'il pourrait difficilement éviter le danger d'un orage désastreux pour son gouvernement. On dit que l'usage de sonner les cloches pendant l'orage occasionne de fréquents accidents. C'est ce que le premier ministre a, je suppose, voulu éviter en d'autres occasions.

Le discours du trône parle de l'organisation de nos pouvoirs d'eau, quand il en est question depuis 20 ans dans cette Chambre, de même que pour le reboisement. On se croirait en 1906, en 1909, en 1916 et 1919, alors que l'opposition traitait ces questions. Mes collègues prouveront au cours de ce débat que l'opposition, par ses idées, a devancé de beaucoup la politique spéculatrice du gouvernement, et que si on avait exécuté nos suggestions, les experts ne diraient pas aujourd'hui que les forêts de la province de Québec s'en vont à la ruine. Ce n'est que maintenant, au moment où M. Barnjum⁹ sonne l'alarme, que le gouvernement prend conscience de la situation. Nous n'attendons pas d'être intéressés dans de grosses compagnies, d'en être actionnaires ou directeurs pour désirer l'organisation de nos pouvoirs d'eau ou une sage exploitation de nos forêts, à l'avantage de nos propres industries et de nos concitoyens.

Le reste du discours du trône n'est pas conforme à la vérité, puisque nos Canadiens ne reviennent pas assez pour que nous soyons consciencieusement satisfaits de la situation, puisque la récolte des cultivateurs ne trouve pas d'acheteurs, puisque la colonisation souffre encore du mal qui a découragé tant de nos meilleurs colons. Il n'y a que le gouvernement et ses thuriféraires pour nier cette pénible situation. Le discours du trône est un langage de roi de Pologne. Il trahit les intérêts de la patrie en cachant la vérité.

On nous dit que nos gens reviennent des États-Unis en grand nombre, alors que ceux qui connaissent la situation savent très bien qu'il n'en est rien. Non, les Canadiens ne reviennent pas au pays. Le premier ministre le disait un jour au Club Saint-Denis: "Un Canadien qui s'en va aux États-Unis ne revient pas." Le premier ministre se basait alors sur des statistiques, et ce n'est pas parce que le gouvernement veut aujourd'hui cacher les faits que nous devons croire que nos gens reviennent en grand nombre. Nous avons là un autre exemple de ruse politique. Les Canadiens français reviendront au Québec le jour où nous serons en mesure de leur donner ce qu'ils veulent. Les cultivateurs qui nous ont quittés reviendront le jour où le ministre de l'Agriculture consentira à laisser de côté sa politique de bas étage, le jour où il élargira les horizons de son programme agricole.

Ils reviendront lorsque le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) aura autre chose à leur montrer au profit de la colonisation qu'une liste de dépenses énormes. Ils nous reviendront lorsque le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) cessera de faire miroiter devant leurs yeux le flamboyant marché américain, les incitant ainsi à aller aux États-Unis. Je dis que c'est cette incitation qui encourage les Canadiens français à émigrer aux États-Unis.

(Applaudissements à gauche)

L'ouvrier n'est pas mieux partagé dans le discours du trône. Rien pour lui. Son prétendu représentant dans le gouvernement est encore le minuscule sans-portefeuille, et le cabinet est encore veuf d'un ouvrier au ministère du Travail. Il y a quelques mois, un petit journal de Thetford Mines disait à ce sujet: "Il faut que le gouvernement cesse de maltraiter les ouvriers." Depuis, l'honorable député de Mégantic (M. Lapierre) est entré dans le gouvernement comme ministre sans portefeuille et la campagne du petit journal a cessé. J'ai hâte de savoir du nouveau ministre quand le gouvernement cessera de maltraiter les ouvriers en leur refusant le ministère du Travail.

Le gouvernement fait une tentative pour s'emparer de l'orphelin dont le père est mort au travail. L'annonce de cette mesure provoque déjà des commentaires de crainte, de désapprobation et de soupçon de la part des autorités religieuses et des unions ouvrières qui inspirent L'Action catholique.

Cette mesure mérite d'être étudiée avant d'être dénoncée, car si nous voulons tous protéger l'enfant pauvre et l'orphelin déshérité, il faut faire quelque chose, mais avec bon sens, avec impartialité, sans porter encore une fois atteinte à des principes sacrés.

Voilà le discours du trône. Voilà ce que les ministres ont trouvé pour consoler la souffrance morale et matérielle d'un peuple alarmé de sa condition, après plus de 25 ans de ce régime de lumière rouge. Voilà qui enflamme le cœur et enivre l'esprit du nouveau député de Bonaventure (M. Côté) en faisant l'éloge de son nouveau gouvernement. "Regardez donc, dit le nouveau député de Bonaventure, comme c'est grand." L'honorable député de Bonaventure a peut-être lu cela dans des rapports, mais ie dirai à mon tour au néophyte de Bonaventure: Regardez donc aussi le passif du gouvernement, des municipalités et des corporations scolaires, élevé à \$350,000,000; regardez donc aussi le passif des municipalités et des corporations scolaires augmenté en 10 ans seulement - depuis 1914 - de \$150,000,000. Ne voyez-vous pas aussi la dette de la province s'élever à tout près de \$80,000,000, en tenant compte des engagements qui lient le gouvernement? Et oublie-t-il aussi (M. Côté) que les taxes, droits, licences, sont augmentés de \$20,000,000 depuis 25 ans? Que le ministère de l'Agriculture a failli à sa tâche, comme nous le lui prouverons au cours de la session? Peut-être serait-il moins enthousiaste pour chanter les louanges du gouvernement.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable député de Bonaventure a voulu se moquer de l'opposition; il aurait dû avoir plus de respect pour ceux qui se dévouent pour leur pays en accomplissant leur devoir.

(Applaudissements à gauche)

Tout n'est que vantardise chez les thuriféraires du gouvernement. Quand il s'agit de vanter le gouvernement, les ministres disent: "Nous avons fait du Québec la province supérieure. Voyez nos surplus, regardez le déficit de l'Ontario, et notre peuple a reçu de nous l'aide nécessaire pour monter au premier rang dans la Confédération."

Et quand ils veulent faire voter de l'argent pour des entreprises extraordinaires, pour faire plaisir à des amis, pour protéger des favoris, lorsqu'on leur demande de l'aide pour l'Université de Montréal, qu'arrive-t-il? Sir Lomer Gouin, l'ancien père de l'éducation dans cette province, s'écrie: "Mais Québec est dans une position humiliante, elle n'a pratiquement rien à comparer aux autres provinces, à l'Ontario surtout. Voyez donc, par exemple, ce que fait

l'Ontario pour ses universités: Ontario dépense \$2,225,000 pour ses universités; l'Ouest, \$2,000,000; Québec, \$533,000 répartis entre quatre universités, 21 collèges classiques et quatre ou cinq écoles professionnelles. On peut se demander, en comparant ce qui se fait pour les autres universités, si l'on rend justice à la nôtre."

Je ne veux pas que mes paroles soient interprétées comme un appui à la demande de l'Université de Montréal, mais je tiens à montrer que le gouvernement a deux chansons: celle des surplus et la complainte de notre piètre situation. Je tiens aussi à rappeler que lorsque nous faisions des comparaisons entre Ontario et Québec, on nous traitait de dénigreurs!

Le gouvernement parle beaucoup de ses dépenses considérables. Quel est le résultat de toutes nos dépenses? Quel est notre progrès? Je suis assez loyal pour admettre que le gouvernement a de bonnes mesures à son crédit, mais le mal qu'il a fait ou laissé faire constitue aujourd'hui une alarmante faiblesse. Le bien qu'il a pu faire ne peut justifier l'énorme dépense des deniers du peuple. Quel est le résultat des actions et vantardises du gouvernement? Où est le progrès moral, où est le progrès matériel?

La famille, assise de la société, est la première à mériter notre attention. Le Canada français doit sa survivance à ses familles chrétiennes et catholiques, fortes par leur foi, par les enseignements de leurs directeurs et apôtres. La famille canadienne est-elle prospère? A-t-on travaillé pour lui conserver les qualités qui ont fait la force du pays? Que faisonsnous pour la protéger? À ceux qui demandent de dépenser des millions et encore des millions pour sauver le corps et ensoleiller et aérer les foyers, qu'ont-ils fait pour empêcher les miasmes qui pénètrent et ravagent les esprits et qui portent constamment atteinte à notre vie sociale? Ceux qui demandent des millions et des millions pour guérir des maux physiques ne dépensent-ils pas autant de millions à encourager des régimes de vie qui déciment les plus somptueux foyers? On a fait des réformes en dentelles. Dépenser des millions pour guérir le poumon droit et dépenser des millions pour contaminer l'autre, celui qui est près du cœur, voilà ce que l'on a fait et ce que l'on veut faire en pleine crise.

On parle d'élites. On veut constituer une élite et on se moque des enseignements, des désirs, des demandes de notre élite morale. La législation concernant l'assistance publique, l'adoption, le commerce des liqueurs n'est-elle pas un monument qui atteste le mépris des autorités les plus respectables?

Les élites se recrutent dans le peuple et c'est là qu'elles se renouvellent. Il ne sert à rien de dépenser des millions pour les grandes écoles ou les institutions universitaires, si la masse des nationaux est mécanisée, automatisée par un système atrophiant l'initiative. On ne doit pas s'occuper uniquement des écoles des élites. Nous aurons des élites si le gouvernement commence par écouter les suggestions de l'opposition, en encourageant avant tout l'école du rang. Il faut donner à l'école du rang la part qui lui appartient et qui est nécessaire pour remplir sa mission de formation et d'éducation. L'enfant du peuple d'abord doit trouver à l'école la formation et les connaissances qu'un bon Canadien doit posséder, soit pour l'administration d'un fover, d'une ferme, d'un atelier, ou dans l'exercice des fonctions paroissiales.

Ce n'est que par ces moyens que la province pourra compter de bons citoyens. Ce citoyen-là est l'artisan du progrès dans l'ordre. C'est lui d'abord qu'il importe de protéger, d'assister à cette époque de crise et de découragement. Au lieu de l'assister, de lui fournir ce qu'il réclame, le gouvernement le déprécie, et ses conférenciers disent que, s'il n'est pas prospère sur sa terre ou à son atelier, c'est qu'il manque de cœur ou de compétence.

D'ailleurs, était-il défaitiste, le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) qui, après 25 années de régime libéral, disait: "Ce qui manque aux Canadiens français, c'est la vue nette du rôle qu'ils peuvent remplir dans le domaine économique, c'est une conscience éclairée de leurs possibilités, une connaissance parfaite des ressources naturelles qu'ils peuvent exploiter, un entraînement technique pour en tirer parti... Il est temps que nous nous préoccupions de coordonner nos actions en vue des carrières d'ordre économique. Il est temps que nos producteurs se donnent une doctrine propre à éclairer, à guider leurs efforts." Voilà ce que disait l'honorable ministre de la Colonisation, et je livre cet éloquent discours à la majorité pour qu'elle réfléchisse. Est-ce que ces propos semblent indiquer que tout va bien, tel qu'on le mentionne dans le discours du trône?

Un membre important du plus récent congrès de la jeunesse catholique a été jusqu'à dire que la conscience nationale était à créer dans notre province. Voilà ce qu'il nous reste à faire après 25 années d'administration étoilée. C'est l'aveu d'un ministre et il est plus sérieux que l'élégante déclamation de l'honorable député de Bonaventure (M. Côté).

Le député de Bonaventure paraît avoir un gros faible pour le beurre et le fromage. "Regardez, dit-il, nous avons un produit de première classe et M. le ministre a reçu une médaille pour notre beurre."

Le ministre reçoit les lauriers et le cultivateur paye les impôts. Le député de Bonaventure parle du chiffre de notre production agricole. Il s'extasie en criant: "Quelle augmentation prodigieuse que nous fournissent les statistiques du gouvernement!" Mais puisque notre fromage est si bon, pourquoi la coopérative du ministre de l'Agriculture le vend-elle moins cher que le fromage d'Ontario sur le marché de Montréal? Pourquoi?

M. Hamel (Portneuf): C'est pas admis.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): L'honorable député de Portneuf me fait penser à son petit cultivateur modèle. Si l'honorable député de Bonaventure a chanté toutes ces louanges, c'est que les statistiques qu'on lui a montrées étaient fausses. Les cultivateurs ont perdu des millions à cause de cela. Pourquoi les cultivateurs du Québec ont-ils ainsi perdu environ \$400,000 l'an dernier en vendant moins cher que l'Ontario? Où est l'œuvre et la compétence de la coopérative du ministre de l'Agriculture? Où en est l'œuvre de l'École de laiterie du ministre de l'Agriculture? Où est la compétence de l'organisation du ministre de l'Agriculture? Le défaitisme est dans la faillite du gouvernement sous les masques qui tombent.

Le député de Bonaventure, tout en étant de bonne foi, était en erreur en louant les progrès de l'agriculture, progrès peu satisfaisants, parce que si les cultivateurs ont plus de produits, ils ne peuvent les vendre, faute de marchés. Il y a plus de 10 ans que j'accuse le gouvernement de majorer ses statistiques, de tromper le public par des chiffres faussant notre situation. Les événements me donnent raison.

(Applaudissements à gauche)

L'Événement est un grand quotidien que l'honorable ministre de l'Agriculture connaît bien. Que disait ce journal? L'Événement disait: "L'an dernier, le gouvernement d'Ottawa fournissait sur notre province des statistiques agricoles, dont les données, si on les compare avec celles fournies par le Bureau des statistiques de Québec, offrent la plus flagrante contradiction. Alors que Québec donnait une valeur de \$320,000,000 à nos produits de la ferme, Ottawa accusait une valeur de \$165,000,000 (soit une diminution de \$155,000,000). Comment veut-on avec de telles données établir des arguments, élaborer des programmes et tirer des conclusions?"

Voilà ce que disait *L'Événement*, pourtant ami du gouvernement. Écoutons maintenant le témoignage de l'organe des cultivateurs par un expert, un bachelier et un ancien professeur d'école

d'agriculture, M. Armand Létourneau. Il est vrai que M. Létourneau écrit dans *Le Bulletin des agriculteurs*, mais cela n'empêche pas qu'il soit compétent.

Il n'est pas vrai que la valeur des récoltes a passé de 1916 à 1920, dans la province, de \$102,937,000 à \$330,251,000. Ces chiffres, que le bon ministre de l'Agriculture lance à la tête de ceux qui osent critiquer son administration et que les députés débitent sur tous les "hustings", sont faux. La récole de 1920 est évaluée à \$330,251,000 dans. La récole de 1920 est évaluée à \$132,609,600, dans le Bulletin du recensement fédéral. Une légère différence de \$197.641,400.

Chantez, chantez en chœur, coryphées ou dupés du régime, les faussetés des sultans de la démocratie libérale. Ceux qui s'intéressent consciencieusement à l'agriculture et aux agriculteurs ne passent pas leur temps à chanter les louanges du gouvernement.

Nous avons des écoles d'agriculture, et si le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) est incapable de fournir les noms des cultivateurs modèles qu'elles ont fournis, il n'hésite jamais à nous montrer une liste de professeurs et d'agronomes qu'elles ont formés. Je viens de citer le témoignage de l'un d'eux. Voyons-en un autre. M. Gagné, bachelier en agriculture de l'Université Laval, Master of Science in Agriculture, de l'Université Cornell, professeur d'économie rurale à l'École de l'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Défaitiste, M. Gagné, quand il dit qu'au lieu de devancer nos concurrents d'Ontario, des États-Unis, d'Australie et d'Argentine, nous les suivons de loin? Défaitiste, M. Gagné qui prétend que cela prendra 15 ans pour qu'on vienne en état de payer ou de vendre les produits aussi cher qu'en 1913? Défaitiste, M. Gagné qui, cependant, soutient que le cultivateur a payé le ciment 60 % plus cher qu'en 1913? Et tout à l'avenant, le ministre de la Voirie ou son représentant pourrait me corriger, si je ne dis pas la vérité. Défaitiste, M. Gagné qui dit qu'une terre de \$5,000 à \$7,000, en déduisant l'intérêt de 5 % sur ce capital, ne peut souvent produire assez pour couvrir les frais de main-d'œuvre, les achats nécessaires et les impôts? Oui, les impôts que le ministre de l'Agriculture ne voit pas dans ses jouissances du pouvoir.

(M. Sauvé laisse tomber la brochure de M. Gagné, qu'il tenait à la main, et sans enlever ses lunettes à monture d'écaille, regarde l'honorable M. Caron)

Et l'honorable ministre de l'Agriculture osait venir dire à Yamaska: "Nommez-moi donc les impôts dont souffrent les cultivateurs!" L'horticulture des États-Unis expédie actuellement sur les marchés du Canada 11 fois la quantité de fruits que le producteur canadien expédie aux États-Unis. Et cela enchante le ministre de l'Agriculture. Voilà l'œuvre de 25 années de pouvoir des libéraux. Ce fut un âge d'or pour le député de Bonaventure, mais ce fut un désastre pour l'agriculture.

Que disait encore M. Gagné? Il disait: "Nous estimons plus sage de prendre notre parti de ces opinions que de nous abuser par des espoirs chimériques et nous exposer à de terribles désillusions. Nous sommes encore aujourd'hui à appuyer notre enseignement sur des expériences conduites hors du pays, en un mot, à être les tributaires de l'étranger." Oui, après 25 années d'âge d'or et d'étoiles.

Où sont donc les élèves de nos écoles d'agriculture, où sont nos cultivateurs modèles sortis des écoles? Qu'en a fait le ministre de l'Agriculture?

Nos écoles d'agriculture sont incompétentes puisqu'elles n'ont pas de laboratoires de biologie, de sciences naturelles, laboratoires indispensables aux études agronomiques. N'est-ce pas ce que disait l'opposition à la session de 1922, M. l'Orateur¹⁰?

Où sont les découvertes des meilleurs procédés de culture, ajoute M. Gagné, qui dit aussi: "Il faudra à tout prix éviter de donner aux agronomes figure de favoris politiques, ou sinon leur mission sera compromise à tout jamais." On a fait des agronomes des agents du gouvernement, des "spotters"; au ministère de l'Agriculture, on a rendu odieux leur rôle.

D'après des experts signalés par le ministère de la Colonisation, il reste encore en notre province plus de 24,000,000 d'acres susceptibles d'être mises en valeur au point de vue agricole. Sur les 6,000,000 de chevaux-vapeur de Québec, 1,000,000 seulement sont exploités. Le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) a été obligé d'admettre que nous n'avons pas assez d'industries agricoles dans les campagnes et que les industries ménagères sont en train de s'éteindre.

Examinant l'aspect économique de notre problème industriel au congrès de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (A.C.J.C.) de 1922, on a établi ce qui suit: "N'est-il pas anormal que, des deux tiers de milliard de capital engagé dans l'industrie en cette province, la bonne moitié soit placée dans les industries artificielles et d'exploitation aléatoire, tandis qu'il nous manque 50 industries d'articles de première nécessité que possèdent les autres provinces et que l'on pourrait facilement établir chez nous? N'est-il pas anormal que les deux tiers de nos ouvriers soient réquisitionnés par les seules industries d'exploitation, que l'industrie forestière à elle seule n'emploie que le cinquième, soit environ 20,000?"

Le même congrès de l'A.C.J.C. disait encore: "N'est-il pas anormal que nous ayons \$37,962,311 de capital engagé dans l'industrie des cotonnades et à peu près \$2,000,000 dans l'industrie des pêcheries, à peine \$1,000,000 dans celle des conserves de fruits et légumes, \$2,500,000 dans la fabrication des instruments aratoires?" Et ainsi de suite pour une foule d'autres industries de première nécessité!

La province de Québec peut-elle en réalité s'enorgueillir d'être la première des provinces du dominion pour les industries du coton, du sucre, des pâtes à papier, du bois de construction, des matériaux de chemin de fer, quand elle va chercher annuellement à l'étranger pour \$400,000 de produits de consommation? N'y a-t-il pas à faire rougir de constater que, sur 250 genres d'industries environ établies dans la province, exploitant notre richesse et utilisant notre main-d'œuvre, il n'y en ait qu'un tiers environ qui soient bien à nous, dont une vingtaine n'ont pas le développement qu'elles devraient avoir?

Accaparement de nos richesses naturelles par le capital étranger, exploitation de notre maind'œuvre par le développement d'une industrie artificielle aux quatre cinquièmes étrangère, organisation irrégulière et abusive de la production en vue du grand commerce, plutôt que des besoins immédiats de la consommation, tels sont quelquesuns des défauts de notre organisation industrielle.

Depuis 1910¹¹, nous demandons des industries greffées sur l'agriculture, afin de créer des marchés locaux à l'avantage des colons et des cultivateurs. À chaque session depuis, l'opposition a provoqué des débats. Nous importons de l'étranger plus de la moitié des fruits que nous consommons et plus de la moitié des légumes manufacturés.

Le cultivateur n'a pas de marché avantageux. On ne lui montre que le marché américain. Pour nos adversaires, le marché américain, c'est la fortune du Canada. C'est ce sentiment qui affecte la conscience nationale et qui développe chez nous cet engouement pour les États-Unis. C'est ce qui explique en partie le mouvement des nôtres vers les États-Unis. Dans une visite à Lawrence, il y a deux ans, le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) a chanté le bonheur des Canadiens qui vivaient aux États-Unis. libéraux ont été de tout temps américanisants, et il n'est pas étonnant que l'on nous accuse de manquer de conscience nationale. Il ne faut pas se laisser ballotter par l'impérialisme et l'américanisme, c'est le canadianisme qui sauvera notre pays.

Et pour nous, ce qu'il faut sauver d'abord, c'est notre cultivateur. Il faut à tout prix le garder sur

la terre canadienne, il faut le garder à la maison paternelle du pays. Retranchons, retranchons toutes les autres dépenses qui ne sont pas strictement nécessaires à cette époque de crise, et faisons un suprême effort pour garder le cultivateur et le colon à la terre. Il faut le garder et faire revenir ceux qui sont partis.

Le cultivateur de cette province ne veut pas avoir de traitement spécial, mais il traverse une crise et il faut alléger le fardeau des taxes et des obligations qui pèsent sur lui, et créer des marchés par des industries qui donneront au cultivateur et au colon des revenus convenables et à l'ouvrier des salaires raisonnables. Nous avons toute la matière première pour cela. En attendant ce résultat, le gouvernement devrait accorder aux municipalités les octrois pour payer le coût de l'entretien de toutes les routes gravelées ou macadamisées et certains chemins de terre de première nécessité.

À Ottawa, on a accordé des millions pour les chemins pour être dépensés en 10 ans. L'opposition se rend compte que nous sommes en temps de crise agricole et industrielle, et elle déclare qu'au pouvoir demain, elle pratiquera une politique de retranchement plutôt, de manière à pouvoir alléger le fardeau du cultivateur et du colon, à protéger nos industriels nationaux et nos ouvriers, à faire l'impossible pour les garder chez nous et pour faire revenir ceux qui sont partis. Ce qu'il nous faut d'abord, ce sont des cultivateurs, des colons, des industriels, des ouvriers. Faire tous les sacrifices possibles pour faire triompher cette politique, c'est la tâche de l'opposition. Nous dépensons \$2,000,000 actuellement pour des choses qui ne sont pas urgentes en temps de crise. Donnons ces millions et plus pour les cultivateurs et les ouvriers, en créant des marchés locaux pour nos produits et des métiers pour nos ouvriers, et pour diminuer le fardeau des taxes municipales.

"Bon ordre et bon sens." Commentant ces mots de l'honorable M. Du Tremblay au Conseil législatif, un organe du gouvernement disait: "C'est tout un programme." Or, le manifeste de l'opposition en 1923 disait: "Bon sens et justice."

La science a démontré la capacité des pouvoirs d'eau; ses découvertes ont fait naître le programme de l'énergie. Il faut régler ce problème par l'industrialisation chez nous de nos matières premières.

Les besoins d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'autrefois; la société dans son mécanisme de la vie subit les effets de la science et, de même, les gouvernements. Il faut être de son temps, mais avec bon sens et justice. Nous subissons aujourd'hui une crise épouvantable. Et vous, ministres alimentaires qui avez travaillé à payer de faveurs des favoris du pouvoir,

vous, ministres alimentaires, qui avez donné les deniers de la province à des journaux de votre famille qui payent 37 % de dividende, et qui avez écrasé d'obligations le cultivateur qui reçoit à peine 3 % de dividende pour ses sacrifices et ses pénibles labeurs, nous pouvons vous jeter à la figure l'opprobre de la situation, car c'est la crise de vos fautes que nous subissons.

C'est parce que vous avez voulu cacher le mal qui est si grave aujourd'hui. Vous avez payé pour faire grimer la faute en vertu et la forfaiture en justice, et le peuple connaît maintenant les aiguillonneurs de ses souffrances. Cependant, le même organe dit que nous n'avons pas de programme. Pas de programme quand nous avons donné une opinion directive dans tous les domaines de notre administration. Notre programme a conscience des besoins de la terre, car nous croyons que la crise agraire affecte toute la société. Nous croyons nous aussi qu'il n'y a pas de dignité morale quand la dignité de l'individu est avilie.

Nous voulons une politique qui corresponde aux besoins et qui respecte les traditions du foyer, l'atelier du travailleur, le capital de l'industrie; nous voulons l'équité dans les rapports des classes. Voilà ce que le gouvernement doit se hâter de faire pour aider les cultivateurs à traverser la crise. S'il ne le fait pas, il tombera et sera remplacé par un autre qui sera heureux de rendre cette justice à la classe agricole. C'est cette politique que l'opposition est à faire triompher et qu'elle réalisera elle-même, après le prochain appel au peuple.

(Applaudissements à gauche)12

Suspension des travaux

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) suggère d'ajourner la séance à 8 h 30, car il a un discours de deux heures et il ne veut pas le couper en deux.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Il n'est que 5 heures.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Ajournons à 8 h 30.

M. l'Orateur suppléant: Il est 6 heures. Je quitte mon fauteuil 13 .

La Chambre suspend ses travaux à 5 heures.

Reprise de la séance à 8 h 30¹⁴

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion proposée jeudi le 8 janvier courant: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Applaudissements à droite) J'espère que la députation nous saura gré de l'avoir invitée au début de l'année pour venir remplir ses devoirs parlementaires, afin de lui permettre de les poursuivre sans arrêt.

L'honorable député de Bonaventure (M. Côté) s'est attiré des reproches de l'honorable chef de l'opposition cet après-midi. C'est un certificat de bonne conduite et je l'en félicite.

(Applaudissements à droite)

L'honorable chef de l'opposition a parlé cet après-midi. Je le préfère dans son rôle de tribun. Il nous a parlé de télégraphes¹⁵. Il est des sujets dont on doit parler à distance en ce moment dans les rangs de l'opposition. Mon honorable ami, en parlant de télégraphes, a eu cette prudence que nos amis les Anglais appellent "safety first". Il n'a fait que de vagues allusions.

Le chef de l'opposition nous a fait des reproches, au ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) et à moi, avec des airs tonitruants qui ont réveillé son collègue de Montréal-Saint-Georges (M. Gault) que le dieu Morphée¹⁶ avait enveloppé dans ses bras dès que son chef nous eut parlé cet après-midi de la seule Législature canadienne-française et catholique.

(Rires)

Il nous a reproché amèrement de n'avoir pas assisté au congrès des agriculteurs. Je suis surpris de ce reproche, car mon honorable ami n'y était pas luimême à ce congrès. Il a même écrit à ses organisateurs pour leur dire, j'ai sa lettre: "Je ne veux pas assister à votre congrès, car je ne veux pas vous gêner." Pourquoi n'est-il pas aussi généreux pour nous?

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Le congrès a été répudié par les ministres.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
(En souriant) Nous sommes à l'aurore d'une nouvelle année. C'est le temps de prendre des résolutions. Pourquoi mon honorable ami ne prend-il pas celle de laisser parler ses adversaires et de rester tranquille?

(Rires)

L'honorable chef de l'opposition veut essayer de faire croire que le résultat de l'élection du comté de Québec a été une grande défaite pour le gouvernement. Dans ce comté, nous avons conservé toutes nos positions, sauf dans la paroisse de mon honorable ami le député de Québec (M. Bastien). Ses concitoyens ont voulu lui rendre un témoignage d'estime et je l'en félicite.

Nous avons invité la députation à se réunir dès le début de la nouvelle année pour lui permettre d'accomplir sans arrêt et sans retard la tâche difficile qui l'attend. La législation que le gouvernement désire lui soumettre n'a peut-être pas l'importance de plusieurs de nos lois antérieures. Les meilleurs capitaines nous enseignent que, avant de faire un autre pas en avant, il faut consolider et organiser le terrain conquis.

Cette règle est aussi la nôtre. Perfectionner nos lois, leur faire produire tout le bien que nous attendons, profiter de ce que l'expérience nous a appris et ne nous lancer dans de nouvelles entreprises que dans la mesure où le veulent les conditions économiques de la province, voilà notre programme pour la session qui commence. Par ailleurs, lai députation aura à étudier une foule de projets de loi d'ordre privé, qui ne relèvent pas directement du gouvernement, mais qui n'en sont pas moins d'une très haute importance.

Nos municipalités et nos corporations scolaires recherchent la perfection. J'ose espérer qu'elles s'y acheminent, et que les nombreuses lois qu'elles nous annoncent contribueront à améliorer des rouages qui sont les éléments essentiels de notre vie nationale.

Elles peuvent compter, en tout cas, sur le bon vouloir de la députation tout entière. Nous nous appliquerons à étudier leurs demandes et à résoudre leurs problèmes dans le meilleur esprit de coopération et de bienveillance.

Une Chambre au grand complet jugera ces projets de loi. Mais si tous les sièges sont remplis. une pensée commune nous reporte vers les camarades disparus. L'année 1924 n'a pas rompu une fatale tradition; elle a emporté avec elle deux de nos meilleurs collègues. MM. Simard et Ricard¹⁷ sont partis: l'un tout paisiblement, après avoir fait le généreux sacrifice d'une vie remplie de travail et de dévouement à sa famille et à son comté; l'autre en pleine activité, dans cette exubérance de vie que nous admirions chez lui, et si rapidement qu'il n'a pas même pu songer combien la vie est fragile et tient à peu de chose. Tous les députés de cette Chambre voudront garder de nos amis disparus un bon et fidèle souvenir. D'autres les ont remplacés. Je leur souhaite la bienvenue parmi nous. Réservant pour plus tard, quand nous les aurons vus à l'œuvre, les éloges qu'ils sauront sans doute mériter, je me permettrai de m'arrêter un instant aux députés de Bonaventure (M. Côté), et de Montréal-Sainte-Anne (M. Dillon), qui se sont si bien acquittés de la tâche que nous leur avions confiée comme proposeur et appuyeur de l'adresse en réponse au discours du trône.

Mon ami le chef de l'opposition nous reproche à l'occasion, mais en y mettant certains adoucissements maintenant, d'avoir trop d'avocats dans nos rangs. Ce reproche devrait s'adresser aux électeurs qui, en dépit de mon honorable ami - c'est une habitude qu'ils ont de ne pas l'écouter! - élisent quand même des avocats. Et, qui dira qu'ils n'ont pas raison quand leur choix est aussi heureux que dans le cas actuel?

Mon ami de Bonaventure entrevoit, pour sa province, toutes les grandes choses que peuvent renfermer des horizons aussi vastes que ceux que lui offrent la mer et les montagnes de son beau pays de Gaspésie. Il les chante avec tout l'enthousiasme de sa jeunesse et la fierté que sa belle victoire a éveillée en son âme. Quant au député de Montréal-Sainte-Anne, il lui faudrait avoir répudié la vaillante race à laquelle il appartient pour ne pas être resté fidèle à des traditions d'éloquence et de beau langage.

Nos deux amis sont assurés d'un accueil chaleureux au sein du Parti libéral. Ils ont droit à des postes de combat, au premier rang, et nous les y appellerons. Leurs brillants débuts sont un gage de succès qui les attendent dans la carrière où les a dirigés la confiance de leurs électeurs.

Mon honorable ami le chef de l'opposition me permettra-t-il de passer à sa personne sans autre transition? Dans un éloquent discours, il nous a fait connaître ses vues sur une foule de questions. Il est toujours agréable et... instructif de l'entendre. Je le préfère dans son rôle de tribun, où il se fait le dispensateur de sourires pour toutes les joies et de larmes pour toutes les tristesses, à celui de télégraphiste, un rôle qui lui est arrivé récemment de tenir, et où sa pensée perd de son charme et de sa précision. Mais, il est des problèmes, dans le grand Parti conservateur, qu'il est préférable de traiter à distance

Mon honorable ami a tout naturellement chanté victoire à la suite des six élections complémentaires que nous venons d'avoir. Il a subi quatre défaites, conservé Sherbrooke et remporté le comté de Québec. Le chef de l'opposition me connaît trop pour croire que je voudrais lui causer du chagrin en analysant le résultat de cette dernière consultation populaire. Je dois cependant m'y arrêter un instant.

Depuis les élections générales de 1923, nous avons eu 10 élections complémentaires. Le gouvernement a remporté huit victoires, et l'opposition, deux. Ce résultat est éminemment satisfaisant. Si mon ami est content, nous le sommes également. Tout le monde est heureux. Mais voyons ce que furent ces six dernières élections.

Au Témiscamingue, nos adversaires n'ont pas osé se montrer. Et si, dans Montréal-Sainte-Anne, notre majorité a été réduite, mon honorable ami oublie-t-il que son candidat, M. Tansey, s'y faisait élire par de grosses majorités en 1912 et 1916, c'est-à-dire aux jours les plus sombres du Parti conservateur?

Oublie-t-il que M. Ricard battait le candidat du gouvernement, dans Saint-Maurice, il y a quatre ans, et que, cette fois, nous remportons ce comté par au-delà de 700 voix, avec toute la classe ouvrière pour nous? Oublie-t-il que, dans Bonaventure, on a donné à notre nouveau député une majorité de 500 voix de plus que n'en recevait M. Kelly en 1912? Niera-t-il que c'est uniquement une malheureuse division dans les rangs de nos amis qui nous a fait perdre Sherbrooke?

Il est vrai qu'on nous a enlevé le comté de Québec. Là encore, cependant, le Parti libéral a conservé tout son terrain, exception faite de la paroisse du candidat élu, qui est un grand industriel, estimé des siens, et qui a reçu d'eux un témoignage d'amitié personnelle, dont il a raison d'être fier. Mais ce témoignage d'estime n'est nullement une condamnation de notre politique. Et que dire des ouvriers de la grande filature du Sault-Montmorency, qui ont converti une minorité de 100 voix contre

l'honorable M. Delâge, en une majorité de 85 voix pour notre candidat?

Le chef de l'opposition et ses amis prétendent voir dans le résultat de ces élections une diminution de la confiance que les électeurs nous ont accordée dans le passé. Il n'v a rien d'éloquent comme les chiffres. Si nous remontons aux élections de 1912, dans Bonaventure, Ouébec, Montréal-Sainte-Anne, Sherbrooke et Saint-Maurice, nous vovons que nous y avons alors recueilli un total de voix de 11,618, et nos adversaires 9,992, soit une majorité pour nous de 1,696. En 1924, nous avons obtenu un total de 12,271, et l'opposition un total de 10,369, ce qui nous donne une majorité de 1,902, soit 206 voix de plus qu'en 1912. Si un conservateur avait osé se présenter dans Témiscamingue, nous aurions eu une majorité au moins égale à celle de M. Simard en 1923, soit 672, et nous nous trouvons ainsi aujourd'hui avec une majorité de 2,574 dans ces six comtés.

La Chambre est là pour dire si le peuple nous a retiré sa confiance, et je souhaite seulement que les chiffres que je viens de donner ne troublent pas trop le sommeil réparateur, dont doit avoir besoin mon honorable ami, à la suite des multiples mobilisations de fourchettes et de cuillères auxquelles il a eu part dernièrement, mobilisations arrosées des meilleurs crus de la province.

(Rires)

Forts de la confiance de l'électorat, conscients d'avoir donné à notre province une législation progressive et prudente, de lui avoir conservé son crédit au milieu des tourmentes économiques et des crises financières d'après-guerre, d'avoir fait que Québec marche fièrement de l'avant, à la tête des provinces sœurs, et est partout citée comme la province la plus saine et la mieux administrée, nous voulons, mes collègues et moi, avec le concours de la députation qui nous entoure, poursuivre notre œuvre, multiplier les œuvres nouvelles avec sagesse et économie, garder à ce coin de terre la place éminente qu'il occupe au sein de la nation canadienne et, surtout, sauvegarder et développer ses merveilleuses ressources naturelles qui assurent son avenir et sa grandeur. C'est à cette politique que nous entendons consacrer le meilleur de notre activité et de notre intelligence.

Le discours du trône n'annonce pas de grandes pièces de législation, et pour cause. Si nous avons résolu chez nous le problème de la vente de l'alcool, alors qu'ailleurs on est encore à tâtonner, si notre voirie est à se parachever, si l'agriculture et la colonisation bénéficient d'une vigoureuse impulsion,

si nos grands barrages sont presque tous construits, si l'assistance publique a fait surgir comme par enchantement des œuvres de bienfaisance et de charité dans toute la province, si la forêt est mieux protégée, si la législation ouvrière n'attend que le rapport d'une commission pour se compléter, si l'instruction publique, les arts et les lettres peuvent compter sur de généreux octrois, si nos municipalités sont sagement aidées et protégées, est-ce une raison de nous lancer dans de nouvelles entreprises? Ne vaut-il pas mieux perfectionner toutes ces œuvres, pratiquer une sage économie, et attendre, pour faire davantage, que luisent des jours de prospérité mondiale qui malheureusement tardent beaucoup à venir?

Je ne crains pas d'affirmer qu'il n'est pas une seule province canadienne qui ait résolu, aussi rapidement et aussi complètement que la nôtre, les problèmes qu'ont fait surgir les temps nouveaux sortis du chaos de la guerre.

Il est encore toutefois quelques importants problèmes qui réclament notre attention. Nul ne saurait étudier les ressources de notre province sans être frappé de leur richesse, de leur diversité, de leurs qualités éminemment québécoises qui, dans bien des cas, écartent toute concurrence étrangère. C'est dire que ces ressources naturelles sont un des principaux facteurs de notre avenir, et que le devoir impérieux nous incombe de faire fructifier ces richesses et d'en assurer la conservation et la perpétuité. Je diviserais ces ressources en quatre classes: les pouvoirs hydrauliques, les forêts, les mines et les pêcheries.

Notre patrimoine national est servi par une population saine et laborieuse, par une voirie qui relie tous les centres de production aux grandes villes, par un système scolaire qui fournit à la main d'œuvre l'intelligence, la science technique et la culture. L'industrie ouvrira partout les marchés rémunérateurs pour notre classe agricole, et j'ai la certitude que notre province n'est qu'à l'aurore des jours heureux qui l'attendent, qu'elle verra la réalisation des rêves que firent pour elle les découvreurs inspirés d'il y a trois siècles.

Mais à nos portes vit et grandit, séparé de nous par une ligne presque imaginaire, le peuple le plus industriel du monde. Il a maints avantages sur nous au point de vue de la matière première, de la population, de la richesse, des facilités de transport et du climat. La province d'Ontario possède elle-même plusieurs de ces avantages. Et tout cela arrête notre concurrence dans certains champs d'action où même un tarif élevé ne peut guère nous aider. N'est-il pas

cependant des domaines qui sont bien nôtres, où nous sommes absolument les maîtres, et où nous pouvons faire en sorte que la concurrence étrangère vienne se briser à nos frontières?

Nos chutes d'eau et nos forêts sont deux de ces domaines. On nous dit que nos pouvoirs hydrauliques sont susceptibles d'un rendement de 15,000,000 de chevaux-vapeur. À peine 8 % sont actuellement utilisés. Les mines de houille, les puits d'huile, les autres combustibles s'épuisent, mais la rivière poursuit sans cesse sa course. Le poète Tennyson le lui fait dire: "Man's course comes to an end, but I go on forever¹⁸".

Non seulement cette merveilleuse puissance ne diminue pas, mais grâce aux barrages et aux écluses, les ingénieurs contrôlent et augmentent aujourd'hui le débit des rivières à volonté, et les mettent au service de l'industrie et du commerce.

Le réveil industriel de notre province, son élan commercial, les capitaux industriels qui soutiennent nos grandes entreprises datent de notre développement hydraulique. C'est l'énergie électrique qui meut nos industries, actionne nos tramways, éclaire nos villes, et qui devient l'élément de plus en plus précieux de notre vie économique.

Si, en 10 ans, et sans augmenter le taux de la taxe, les corporations commerciales nous ont rapporté \$2,322,000 au lieu de \$940,000, les successions \$3,000,000 au lieu de \$1,064,000, les automobiles \$2,153,000 au lieu de \$72,000, la forêt \$3,800,000 au lieu de \$1,600,000, l'emmagasinement des eaux \$500,000 au lieu de quelques dollars, n'est-ce pas là une preuve frappante de l'accroissement de la richesse nationale, et de notre développement industriel et commercial?

Je n'ai aucune hésitation à rattacher cet énorme accroissement à l'utilisation de nos forces hydrauliques, qui non seulement ont permis au capital canadien de se multiplier, mais nous ont attiré des centaines de millions de capitaux étrangers. Le Saint-Maurice et le Lac-Saint-Jean en témoignent hautement.

Ces faits étant acquis, est-ce profiter de nos avantages, est-ce aider notre province que d'exporter de l'énergie électrique pour faciliter la production étrangère, qui en manque déplorablement, et pour lui permettre d'activer sa concurrence sur nos marchés et contre nos produits?

À mon sens, une haute muraille tarifaire autour de Québec ne nous protégerait pas à l'égal d'une vigoureuse politique de conservation de notre énergie électrique, surtout si nous y ajoutions une invitation aux étrangers à venir développer et faire fructifier chez nous ces forces hydrauliques. Nous obtiendrions ainsi quatre avantages marqués au point de vue économique: exclusion de la concurrence étrangère, création de centres industriels pour nos ouvriers, ouverture de marchés pour nos produits agricoles, ce dont nos paysans ont si grand besoin, et enrayement de l'émigration par le fait que nous fournirions à nos jeunes gens des usines et du travail.

J'entends des objections. On nous dit que nous avons un excédent de forces hydrauliques; c'est une marchandise. Pourquoi ne pas en vendre là où nous trouvons un marché?

La même objection nous a été faite, il y a 12 ans, lorsque nous avons prohibé l'exportation du bois provenant des terres de la couronne. Et qui dira que nous n'avons pas agi sagement à cette époque? Cette prohibition a été le salut de notre province.

Mais l'énergie électrique est-elle bien une marchandise au sens où on l'entend communément? Je soutiens que non.

Personne, au-delà de nos frontières, ne l'achètera au jour le jour comme du bois, du poisson ou du blé. On exigera des contrats à longs termes. Croit-on un seul instant que l'on pourrait arrêter à volonté la transmission du pouvoir qui éclaire une ville, fait circuler ses trains, alimente ses industries, actionne ses aqueducs? Une telle décision constituerait un *casus belli*.

Ne nous faisons pas illusion, c'est aujourd'hui, à cette heure même, que nous devons arrêter notre politique et décider de notre avenir. Demain, il sera trop tard. Quelle lourde responsabilité pèsera sur les hommes qui dirigent actuellement la province si, dans 50 ans - c'est bien peu dans la vie d'un peuple - notre population se trouve privée de l'énergie électrique dont elle aura alors besoin, parce que nos voisins seront venus chercher chez nous ce qui leur manquait, ce que nous avions en abondance et que nous aurons malheureusement aliéné.

Que devons-nous faire pour prévenir une aussi grave complication? On a souvent dit que le Canada est un pays difficile à gouverner. L'unité nationale est loin d'être un fait accompli; les besoins et les intérêts de notre immense pays ne sont pas partout les mêmes. Il est cependant une autre difficulté qui existe et qui prend beaucoup d'importance dans un problème comme celui qui nous occupe. C'est la juridiction que réclament concurremment le pouvoir fédéral et les provinces dans certains domaines particuliers.

Une province refuse-t-elle un droit d'exportation du bois ou de l'énergie électrique, on va demander ce droit à Ottawa. Ottawa, de son côté, veut-il décréter l'embargo sur le bois, une ou plusieurs provinces s'y opposent. La question de juridiction est loin d'être résolue. Mais, outre que je crois que les provinces sont maîtresses de leurs ressources naturelles et de leur sol, il est bien difficile pour l'autorité fédérale de faire une réglementation, d'une application nécessairement générale, alors que cette réglementation peut convenir à une province et être désastreuse pour une autre.

Il est absolument nécessaire, à mon avis, de bien définir les droits des deux pouvoirs. À quoi bon pour nous de décréter l'embargo sur l'exportation de l'énergie électrique, si Ottawa l'autorise?

Je tiens cependant à affirmer ici que la province de Québec entend conserver la plénitude de ses droits dans ce domaine, et j'avertis ceux qui seraient tentés de se faire concéder des titres par une autre autorité que la nôtre de considérer ces titres comme précaires.

J'en reviens à la question que je me suis posée: Que devons-nous faire pour assurer la conservation chez nous de nos forces hydrauliques?

Il est plus facile de poser le problème que de le résoudre. Évidemment, dans nos concessions futures, nous pourrons insérer des restrictions à cet effet. Notre province devra toutefois, à mon sens, respecter les contrats existants jusqu'à leur expiration. Québec n'est pas la province qui foule aux pieds les contrats licites.

Mais, si l'on trouve moyen d'exporter malgré nous, rien ne nous empêche de prélever une royauté suffisamment élevée pour rendre ce commerce peu rémunérateur, sans compter que certains droits d'expropriation et de passage peuvent dépendre de notre sanction.

Pour l'instant, qu'il me suffise de déclarer que l'opinion publique au Québec est défavorable à l'exportation, qu'elle s'accentue tous les jours dans ce sens, et que sa poussée sera bientôt telle qu'aucun gouvernement, quel qu'il soit, ne pourra refuser de s'y soumettre. Je ne suis pas prêt à soutenir que cette exclusion doive s'étendre aux provinces sœurs, car nous ne formons qu'un seul pays, et il n'y a pas lieu d'ériger des barrières interprovinciales. Mais j'invite nos voisins d'outre quarante-cinquième à bien comprendre que, tôt ou tard, l'embargo sera décrété, et que s'ils comptent sur Québec pour leur fournir l'énergie électrique, ils seront douloureusement désappointés.

Par contre, notre population les invite à venir établir leurs usines chez nous. Ils y trouveront de robustes travailleurs, des lois sages qui respectent les droits acquis, un pays où la liberté est la mieux comprise et la mieux pratiquée.

L'exportation du bois aux États-Unis soulève un problème également grave. Une commission fédérale, qui s'est transportée d'une extrémité à l'autre du Canada, a étudié cet épineux problème et a fait des efforts très louables pour en avancer la solution.

Évidemment, il y a pour nous un intérêt vital à manufacturer tout notre bois chez nous. Est-il possible de tout le garder? Environ 85 % de notre bois se trouve situé sur les terres de la couronne et, comme tel, est frappé d'un embargo provincial; 15 % relève des terres des colons et des terres de particuliers. On m'assure de l'exactitude de ces chiffres.

Si l'on décrétait un embargo couvrant tout le bois, on prétend que le bois des colons et des cultivateurs en subirait une baisse de prix considérable et que nos colons seraient à la merci de nos manufacturiers canadiens, qui n'auraient plus à redouter la concurrence du marché américain. On ajoute que celui qui possède une forêt en pleine propriété devrait pouvoir disposer de son bois là où il trouve le marché le plus avantageux. On dit encore que des compagnies américaines ont acheté et payé très cher des étendues de forêt alors qu'il n'existait aucun embargo et que, dans leur cas, il y aurait violation des droits acquis. Toutes ces objections sont sérieuses, et ne peuvent être rejetées inconsidérément.

On a proposé la création d'une commission qui fixerait le prix minimum d'une corde de bois, dans un certain rayon d'une usine, où celle-ci serait tenue de s'approvisionner. Ce prix serait basé sur les conditions du marché, et nos colons et cultivateurs ne seraient plus de la sorte à la merci des manufacturiers canadiens.

En théorie, l'idée paraît attrayante. Mais on sait combien il est difficile, en pratique, de faire fixer par une autorité quelconque le prix d'une marchandise. L'expérience a été déjà tentée, avec des résultats peu satisfaisants. Mais ce n'est pas dire que le problème ne puisse se résoudre.

J'ai voulu, au début de cette session, soumettre à la Chambre et à l'opinion publique ces deux questions d'un intérêt si vital pour notre province. J'espère qu'elles donneront lieu à des discussions approfondies et que nous pourrons tous ensemble, dans le meilleur esprit, y trouver une solution. Je ne connais pas, à l'heure présente, de problèmes plus intimement liés à l'avenir et au développement de notre province.

La Chambre me permettra maintenant de m'arrêter à quelques déclarations importantes que contient le discours du trône. Il annonce que d'autres commissions ont pratiquement terminé leurs travaux.

Le deuxième volume des Statuts refondus, et qui en complète la série proprement dite, sera bientôt déposé devant la Chambre.

Nos commissaires ont quelque peu changé la forme des Statuts en les divisant par chapitres complets en eux-mêmes. Une nouvelle numération des articles recommence à chaque chapitre. C'est le mode suivi à Ottawa. Il offre l'avantage d'une citation plus facile, d'un meilleur groupement des matières et, surtout, d'une plus grande clarté dans l'addition d'amendements. Pour insérer amendements, il suffit simplement, en effet, d'ajouter à la série des articles, sans faire suivre les nouveaux articles de ces lettres qui en rendaient la lecture difficile et compliquée. Le nouveau système permet également de supprimer tout un chapitre, ou de le remplacer, sans briser la série consécutive des articles.

Nous déposerons devant la Chambre, dans quelques jours, les rapports relatifs à la situation scolaire de Montréal et au service civil.

Je tiens à remercier très cordialement les membres de ces deux commissions pour le travail long, pénible et très intelligent qu'ils ont accompli. Leurs rapports nous aideront à résoudre deux problèmes qui devenaient plus aigus de jour en jour.

La commission chargée d'enquêter sur la loi des accidents du travail nous promet un prochain rapport. Nous étudierons ce rapport avec intérêt. Car, si Québec a été un pionnier dans le domaine de la législation ouvrière, nous ne voulons pas maintenant tirer de l'arrière. Nous sommes prêts à donner aux ouvriers tous les sages amendements que peut suggérer l'expérience du passé et des pays voisins. Je sais que notre commission a fait un travail consciencieux et que leurs suggestions ne pourront qu'améliorer les relations entre patrons et ouvriers, et assurer à ceux-ci la pleine mesure d'aide et de protection que leur doit l'État.

À ce sujet, je tiens à souligner un autre avantage que nous voulons donner à nos ouvriers, et qui ne pèsera nullement sur les patrons.

La loi des accidents du travail pourvoit bien à une indemnité payable à l'ouvrier en cas d'accident, et à sa veuve et à ses enfants si l'accident entraîne la mort. Mais nous avons pensé à l'instruction des jeunes enfants, et nous demanderons à la Chambre de voter un crédit destiné à subvenir à l'instruction, dans les écoles primaires, des fils de l'ouvrier mort au travail. Le patron leur assure le pain; nous leur donnerons la nourriture de l'intelligence. C'est une mesure nouvelle dont nous prenons l'initiative.

J'espère qu'elle sera appréciée par la classe ouvrière, et que, plus tard, des fils d'ouvriers seront fiers d'une province qui se sera occupée de leur fournir l'instruction que leurs pères auraient voulu leur donner.

Je désire qu'il soit bien compris que nous ne voulons en cela, ni de près ni de loin, faire un pas vers l'instruction gratuite et obligatoire. Le Parti libéral s'est déjà prononcé contre ce système. Il n'a pas modifié ses vues depuis et n'a pas l'intention de les modifier. Mais, dans un jeune pays tel que le nôtre, la compensation que doit le patron à ses ouvriers est une lourde charge pour l'industrie. Et cependant, l'indemnité qu'il paie suffit à peine à la subsistance de la femme et des enfants de l'ouvrier victime d'un accident. Il arrive donc que l'instruction des enfants en souffre. Il ne nous suffit pas d'aider nos écoles primaires, nos écoles techniques, nos universités: il faut nous intéresser au sort des enfants. Pourquoi les fils indigents de l'ouvrier mort au travail ne seraient-ils pas des boursiers du gouvernement, comme le sont les fils de la classe aisée, jeunes ecclésiastiques et jeunes laïques, dont nous payons l'instruction en Europe, et qui se recrutent dans nos meilleures maisons d'éducation? De fait, la législation que nous nous proposons de présenter en faveur des fils d'ouvriers pourra peut-être être insérée comme amendement à notre loi des boursiers.

Il est un important projet de loi qu'annonce le discours du trône et que nous sommes impatients de soumettre à la Chambre, celui qui concerne le jury. Le jury est un des rouages essentiels de notre système judiciaire, surtout en matière criminelle. Il a subi l'épreuve du temps, et je ne sache pas que les légistes d'aucun pays aient encore trouvé quelque chose de mieux.

Dernièrement, à la suite de procès retentissants, on a critiqué ce rouage assez vertement. On ne s'attaquait peut-être pas à l'idée même de faire juger un accusé par ses pairs, mais on n'était pas satisfait du fonctionnement du jury, et l'on déplorait, à raison, des résultats peu satisfaisants à certains égards.

Il y aurait peut-être lieu de ne plus exiger l'unanimité dans le verdict d'un jury. Mais ce changement dans la procédure criminelle relève de l'autorité fédérale. Par contre, la formation du jury est de notre domaine.

J'estime qu'il est dans l'intérêt de la justice que le citoyen y prenne part, et qu'il assume ainsi une partie des responsabilités que l'administration de la justice entraîne.

Quand on voit la justice de près, quand on s'y mêle, bien des préjugés tombent, et l'on comprend

mieux le rôle élevé qu'elle joue dans notre société moderne. L'homme qui a été juré une fois dans sa vie, c'est-à-dire juge, a pour la justice un respect qu'il n'avait peut-être pas auparayant.

Mais notre mode actuel de recruter les jurés a des défauts. Trop de gens se soustraient et les exemptions sont la règle. Nous allons essayer d'apporter les améliorations voulues, et nous demanderons à nos meilleurs citoyens de remplir ce devoir sacré au moins une fois dans leur vie, de façon à rendre à la société un service indispensable à sa protection et au bon ordre.

Notre dernière année budgétaire s'est encore terminée par un surplus de près de \$1,500,000. Ouand nous lisons que les services du budget accusaient l'année dernière, dans l'Ontario, un déficit de \$15,000,000, et que le trésorier de cette grande et riche province annonçait ces jours derniers que, cette année, il aurait à faire face à un autre déficit de \$8,000,000; quand nous voyons dans toutes les autres provinces de la Confédération que les trésoriers n'arrivent pas à joindre les deux bouts, n'y a-t-il pas lieu de nous féliciter des succès qui ont couronné notre administration? Depuis 28 ans que le Parti libéral est au pouvoir, il n'a cessé de déclarer des surplus et, sur tous les marchés financiers, c'est le crédit de notre province qui est le meilleur et le plus solide. Cependant, nous n'avons rien épargné pour la voirie, pour l'instruction publique, pour l'agriculture et la colonisation, pour la protection de la forêt et la construction de ponts en fer.

Notre prospérité en est de même rendue à être un danger pour nous, puisqu'elle nous vaut des appels de tous côtés, et des demandes auxquelles nous devons résister, si nous voulons remplir fidèlement notre rôle de bons administrateurs.

La crise d'après-guerre continue de sévir à l'état aigu; nous traversons des temps difficiles; les marchés européens nous sont pratiquement fermés; en certains milieux, on affecte trop un pessimisme de mauvais aloi, qui arrête les initiatives et paralyse les efforts. De telles conditions exigent de notre part prudence et économie.

Les impôts pèsent lourdement sur le peuple canadien. Je ne veux ni en chercher la cause, ni placer les responsabilités. Mais un jeune pays souffre plus qu'un autre d'une telle situation. Si donc l'on nous adresse de nouvelles demandes qui entraînent de nouveaux impôts, nous devons répondre sans hésitation: non. Et je prie notre population de coopérer avec nous à cette fin, et d'ajourner à plus tard ce qui maintenant augmenterait les charges de notre province.

Notre régie des liqueurs, que l'opposition a si amèrement critiquée, a été notre salut dans la crise que nous avons traversée.

Outre la solution que nous avons ainsi apportée à un grave problème social, il est réconfortant pour nous de constater que quatre autres provinces du Canada ont déjà suivi notre exemple et adopté notre système. La plus grande de toutes, Ontario, s'achemine sûrement dans cette voie, et sa capitale, il n'y a que quelques semaines, donnait son adhésion à une régie analogue à la nôtre par au-delà de 50,000 voix de majorité. L'État commerçant ne fait évidemment pas peur aux esprits éclairés.

Au cours des dernières élections complémentaires, on a violemment attaqué notre loi. L'opposition nous a reproché de ne pas lui livrer tous les secrets de notre commerce. Nous avons, l'année dernière, refusé certains renseignements qui, s'ils étaient rendus publics, seraient de nature à nuire au succès de notre entreprise. Mais nos commissaires, ainsi que le gouvernement, n'ont rien à cacher et, pour montrer que leur commerce est bien net, ils donneront ces renseignements au l'opposition et à ses amis. Si, par suite, notre commerce en subit du préjudice, c'est le chef de l'opposition et ses amis qui en porteront toute la responsabilité. Quant à nous, nous sommes fatigués de nous faire dire, si odieusement et si injustement, que nous avons quelque chose à cacher.

(Applaudissements à droite)

L'honorable chef de l'opposition nous a dit que nous avions endetté les municipalités contre leur gré, pour améliorer la voirie. Je dois dire que le comté le plus endetté par ses municipalités est le comté de mon honorable ami. Pourquoi n'a-t-il pas conseillé aux municipalités de son comté de ne pas trop s'endetter?

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je ne suis pas le gouvernement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il y a eu des mécontents, c'est vrai, et l'honorable chef de l'opposition en connaît qui sont allés conseiller aux municipalités de ne pas payer le gouvernement.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je ne les connais pas.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je ne dirai pas que mon honorable ami ne dit pas la vérité, mais il sait que la vérité est une chose rare et qu'il faut la ménager. M. Sauvé (Deux-Montagnes) a une objection à formuler

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Vous la formulerez une autre fois. Je ne crains pas de déclarer au nom du gouvernement que nous entendons laisser aux municipalités le soin de payer au gouvernement ce qu'elles doivent pour leurs chemins. Le gouvernement ne peut maintenir sa politique de voirie, si les municipalités ne remplissent pas leurs obligations en vertu de contrats qui ont été conclus de façon légitime avec le Il serait injuste, gouvernement. envers gouvernement et envers les municipalités qui respectent leurs contrats, de permettre à certaines municipalités de faire fi des leurs. Il se peut que certaines municipalités connaissent des difficultés financières et le gouvernement est prêt à discuter de la question avec elles, mais il est impossible pour le gouvernement de leur accorder une remise des sommes qui lui sont dues en vertu de la loi de la voirie. La voirie de notre province est une des choses dont la province a le plus raison d'être fière, et nous voulons que les municipalités qui en tirent de grands bénéfices en paient leur juste part.

(Applaudissements)

Il m'eût été agréable de faire une revue plus complète de nos activités durant l'année qui vient de se terminer, et de dire un mot de nos différents ministères. Je laisse ce soin à mes collègues, et je termine par une note, peut-être un peu personnelle, mais que la Chambre me pardonnera, je l'espère, dans les circonstances.

En commençant cette session, je ne puis oublier qu'elle est pour moi la vingt-cinquième. Les nouveaux députés penseront sans doute que c'est une longue étape; mais les aînés n'auront qu'à jeter un regard en arrière sur la route parcourue pour songer que le temps a fui bien rapidement.

Je manquerais à un devoir de reconnaissance si je ne saisissais cette occasion d'exprimer ma gratitude à mes fidèles électeurs de Montmorency qui, pendant ce quart de siècle, ne m'ont jamais ménagé leur confiance et qui, mieux encore, m'ont donné leur sincère et loyale amitié. Cette amitié est la bienfaisante panacée qui ferme nombre de blessures et qui permet d'oublier les déboires et les ennuis de la vie politique. J'ai vu, hélas! mes vieux amis de décembre 1900 disparaître, tour à tour, tout doucement, mais ce sont leurs fils, dont plusieurs n'étaient pas encore nés à cette époque, qui aujourd'hui forment cette vaillante phalange libérale qui tient à l'avant-garde la forteresse de Montmorency.

Et si j'ai l'honneur d'occuper maintenant le poste qui m'a été confié, je le dois tout d'abord au zèle et à l'amitié de ces braves gens.

Il en est d'autres qui ont des titres à ma reconnaissance. Ce sont les membres de la députation libérale qui, malgré tout ce qui me fait défaut, m'ont toujours donné un appui fraternel et sympathique; ce sont mes excellents collègues, mes compagnons de lutte et de travail, dont le sincère dévouement fait que nous formons une famille unie dans la sympathie et le bon vouloir.

Je ne sais ce que l'avenir nous réserve. Dieu en est le maître. Mais aussi longtemps que j'aurai la confiance de la députation et la loyale amitié de mes collègues, je leur consacrerai tous mes efforts et le meilleur de moi-même, quelles que puissent être parfois les aspirations de l'homme public à une vie moins agitée, à un repos peut-être mérité, et à des années de paix et de réconfort au sein de ce qu'il a de plus cher au monde, sa famille.

(Applaudissements)

M. Tétreau (Montréal-Dorion): M. l'Orateur, je félicite le premier ministre de ses 25 ans de Parlement. Je reconnais les grandes qualités de l'honorable premier ministre, malgré ses erreurs politiques, et je suis heureux de lui en rendre témoignage.

Puisqu'on a tant de surplus, pourquoi n'enlèverait-on pas aux municipalités le fardeau des taxes pour leurs chemins? Si l'on faisait l'inventaire de la province, ces surplus se changeraient en déficits.

Puisqu'on a l'intention d'amender la loi des accidents du travail - que l'on fait étudier par une commission - pourquoi proposer une loi pour aider les orphelins d'ouvriers, sinon pour jeter de la poudre aux yeux des ouvriers comme on l'a fait, l'an dernier, sur la question de l'échelle des salaires raisonnables? La loi des accidents du travail devra comprendre une clause à cette fin, comme la chose existe dans les autres provinces.

Quel besoin avons-nous d'une commission d'enquête sur les salaires des employés civils, alors que le gouvernement aurait pu découvrir tout seul que les employés civils crèvent de faim?

Il (M. Tétreau) défend les colons de la province et reproche au gouvernement de les avoir négligés et livrés à leur propre sort.

Il fait l'éloge d'Honoré Mercier, un homme qui a, dit-il, donné l'exemple en cette Chambre en mettant de côté l'esprit de parti.

Le gouvernement n'écoute pas beaucoup les récriminations de quelques-uns de ses partisans. On oublie, par exemple, l'ambition probablement légitime de l'honorable député de Québec-Est (M. Létourneau) qui voudrait obtenir un portefeuille de ministre; on trouve que l'honorable député de L'Assomption (M. Reed) a le verbe trop haut pour siéger à la Chambre haute.

(S'adressant à M. Dillon) J'espère que notre nouveau collègue demandera à ses compatriotes d'Ontario, quand ils nous visiteront, d'être aussi généreux pour les nôtres que nous le sommes pour les siens.

Il (M. Tétreau) a fait un relevé des actes accomplis par un certain nombre de députés ministériels qui n'ont pas toujours été bien disciplinés et qui ne s'en appellent pas moins libéraux. Quant à moi, dit-il, je suis toujours libéral et c'est pour cela que je garde mon indépendance.

(Regardant les honorables MM. Taschereau et David, décorés de la Légion d'honneur) Il y a une chose à la boutonnière de deux de nos ministres que nous avons aperçue avec plaisir. Je les en félicite. Les choses ont changé puisque la France a reconnu qu'ici la langue française a pu non seulement être défendue, mais conservée chez nous. Mais, noblesse oblige, et il faut maintenant rendre à la langue française tous ses droits.

Pourquoi le gouvernement envoie des formulaires anglais à des municipalités françaises? Pourquoi le gouvernement a-t-il écrit au conseil municipal de Longueuil en anglais? Pourquoi le département des Terres et Forêts envoie des plans et spécifications en anglais, alors que les ingénieurs qui dirigeaient l'exécution des travaux du barrage de Kénogami sont des Canadiens français? Pourquoi le trésorier provincial ne fait-il pas ses chèques en français? Pourquoi la langue française est ignorée à ce point?

Nous sommes pourtant assez larges. M. Parmelee, le secrétaire du comité anglais de l'Instruction publique nommé à la dernière session directeur de l'enseignement protestant en cette province, ne reçoit-il pas \$8,000 par an, lorsque M. Miller, le secrétaire du comité catholique français, et qui a beaucoup plus de travail, n'en reçoit que \$4.000?

Le greffier du Conseil législatif, qui est Anglais, ne reçoit-il pas \$6,000 par an, lorsque le greffier de l'Assemblée législative, qui est Canadien français ne touche que \$4,000? Pourquoi enfin n'a-t-on pas suivi le système de promotion en choisissant l'assistant-trésorier, un Anglais? Veut-on laisser croire que nos compatriotes sont de piètres financiers?

Il fait allusion aux démarches faites pour obtenir la nomination du député de Québec-Est (M. Létourneau) comme ministre du Commerce. Le député de Québec-Est étant président de la Société Saint-Jean-Baptiste, le gouvernement lui a fait comprendre qu'un patriote ne peut être ministre.

Je ne m'objecte pas à ce que des personnes qui ne sont pas d'origine française se voient accorder des postes au gouvernement, mais des tactiques de ce genre risquent de donner l'impression que les Canadiens français ne sont pas aptes à occuper des postes importants au Trésor. L'opposition présentera un bill en Chambre au cours de cette session visant à assurer l'égalité entre les deux langues, et j'espère que la Chambre l'adoptera.

Pourquoi le gouvernement ne permet-il pas aux chauffeurs de taxis d'appartenir aux syndicats ouvriers? Ils en ont fait la demande au gouvernement, car les compagnies les exploitent et ne veulent pas reconnaître leur syndicat.

(Parlant de l'échelle de salaires raisonnables) Pourquoi, dit-il, ne se décide-t-on pas à régler cette question? Il voudrait une loi efficace sur le salaire minimum des femmes et attaque le gouvernement parce que celui-ci n'a pas modifié la loi inopérante qui prévoit un jour de congé par semaine pour les employés d'hôtels et de restaurants.

Voulez-vous voir comment on traite les ouvriers, dit-il? Rien n'illustre mieux la politique du gouvernement que le spectacle que nous voyons là-haut dans cette galerie.

Regardez comme on les parque dans un coin des galeries parlementaires, serrés en quatre rangs, tandis que les privilégiés sont bien assis et tandis que cette partie-ci est absolument vide¹⁹. Pourquoi cela? La classe ouvrière, c'est la plus maltraitée de la province de Québec. J'ai dit, l'an dernier, que l'on devrait acheter avant tout des marchandises fabriquées chez nous.

Si on désirait donner du travail aux ouvriers, on commencerait par encourager nos industries locales. Or, on ne nous écoute pas et on continue d'acheter des produits étrangers: les valises que l'on donnait en cadeau aux députés, l'année dernière, étaient faites en Angleterre.

Pourquoi les thermos que l'on a achetés cette année pour les députés viennent-ils du Connecticut? On a même fait imprimer en France la littérature de propagande du service d'hygiène, les brochures de la Commission des liqueurs et d'autres annonces.

Si le gouvernement appuie les ouvriers, il pourrait leur donner une preuve de son affection en nommant un ouvrier au siège qui se trouve vacant au Conseil législatif et en augmentant le salaire du sousministre du Travail, qui reçoit en ce moment \$4,000 par année, alors que les autres sous-ministres en gagnent \$6,000.

Le gouvernement ne craint pas de taxer la classe agricole, bien que les ministres refusent de payer leurs impôts. La classe agricole est la plus maltraitée de toutes. C'est une injustice inexplicable.

Le gouvernement prétendu libéral de Québec n'est plus libéral. La cité de Montréal, qui a été défranchisée durant quatre ans par ce gouvernement, a manifesté hautement sa désapprobation, et le reste de la province va faire de même.

Il (M. Tétreau) rappelle alors aux "vieux rouges" leurs promesses d'économie du temps passé. On a oublié d'abolir Spencer Wood, dit-il. L'entretien a coûté l'an dernier \$103,000, alors que le lieutenant-gouverneur aurait pu être confortablement logé à l'Hôtel du Parlement. Il veut savoir à quel moment la Chambre haute sera abolie, comme le prévoyait l'ancien programme libéral.

Il se déclare contre la commission à laquelle, d'après lui, le gouvernement confie la moitié de son administration. Il reproche au gouvernement de n'avoir pas diminué les taxes. Il souhaite que le gouvernement change sa politique, et cela, pour le plus grand bien de la province.

Il cite un discours de M. Walter Mitchell²⁰, un article de la *Gazette*, une résolution du Board of Trade de Montréal, un discours de Sir Herbert Holt²¹, qui recommandent l'économie: Le gouvernement libéral, dit-il, est devenu un gouvernement de libéralités pour les favoris. Pourquoi n'en comble-t-il pas un peu plus les ouvriers?

Le Parti libéral avait promis de légiférer pour la liberté de la presse et il n'en a rien fait. Il a promis de diminuer les dépenses et il les a augmentées. Il avait blâmé les conservateurs de trop taxer et il a taxé davantage. Il blâmait la création de trop nombreuses commissions et il en a créé davantage.

Il (M. Tétreau) compare le gouvernement à la statue de la légende, la statue aux pieds d'argile²².

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):

M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Terrebonne (l'honorable M. David), l'ajournement du débat.

(Bruit dans les galeries)²³

M. l'Orateur rappelle les spectateurs à l'ordre.

Adopté. Le débat est ajourné.

Dépôt de documents:

État des mandats spéciaux

L'honorable M. Nicol (Compton) dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant: (Voir le tableau à la page suivante) État des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et des articles 859 et 860 des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'Auditeur de la province, tel que requis par la loi.

nt la vacance du Parlement, préparé par l'Auditeur de la province, tel que		D/ /	NT 1/
Service et rapport du Conseil	Montant	Dépensé	Non dépense
Terres et Forêts:			
Protection des forêts	\$175,000.00	\$175,000.00	
(O. C. no 661, 2 septembre 1924)	\$175,000.00	\$175,000.00	
(O. C. no 601, 2 septembre 1924)			
Divers services:			
Gouvernement civil - Dépenses contingentes:			
Bureau du revenu	2,600.00	2,600.00	
4			
Agriculture:			
Encouragement à l'agriculture en général,			
savoir:			
Graines de semence			
Foin			
(O. C. no 1012, 4 juin 1924)	35,000.00	35,000.00	
Divers services:			
Administration de la justice	280,000.00	280,000.00	
T			
Instruction publique:	40 900 00	40,000,00	
Écoles normales	40,800.00	40,800.00	
Octroi spécial aux municipalités scolaires pour encourager			
la construction et le maintien de nouvelles académies	10.000.00	10.000.00	
pour les garçons	10,000.00	10,000.00	
Écoles publiques	5,000.00	5,000.00	
Journaux de l'instruction publique, version française et			
anglaise	600.00	600.00	
Fonds des écoles élémentaires	20,000.00	20,000.00	
Asiles d'aliénés	27,000.00	5,533.64	\$ 21,466.3
Écoles de réforme et d'industrie	45,000.00		45,000.0
Travaux publics et Travail:			
Ponts - routes	22,000.00	22,000.00	
1020	22,000.00	22,000.00	
Agriculture:			
Sociétés d'agriculture	2,000.00	2,000.00	
Cercles agricoles	12,000.00	12,000.00	
Encouragement à l'agriculture en général, y compris les	1.02.000.00	162 000 62	
fermes de démonstration	162,000.00	162,000.00	
Écoles ménagères	2,500.00	2,500.00	
École de laiterie de la province de Québec, Saint-			
Hyacinthe; travaux de la ferme, et laboratoire officiel de	6,000,00		
la province de Québec	6,000.00	6,000.00	
Industrie laitière et inspection des fabriques de produits	6,000,00	6 000 00	
laitiers	6,000.00	6,000.00	
Horticulture	12,000.00	12,000.00	
Aviculture	3,000.00	3,000.00	
Apiculture	8,000.00	8,000.00	
Charges sur le revenu:			
Régistrateurs:			
Traitements et dépenses			
contingentes	3,214.20	3,214.20	
Gazette officielle de Québec	6,987.66	6,987.66	
Calcare official at Sucocc	0,707.00	0,207.00	

État des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et des articles 859 et 860 des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'Auditeur de la province, tel que requis par la loi.

Service et rapport du Conseil	Montant	Dépensé	Non dépensé
Divers services (suite):			
Services divers:			
Divers en général	\$ 3,977.51	\$ 3,977.51	
Octroi à l'Association des touristes			
de la province	5,000.00	5,000.00	
Octroi pour permettre d'envoyer			
des athlètes aux Jeux			
olympiques à Paris	5,000.00	5,000.00	
(O. C. no 1185, 27 juin 1924)			
Services divers:			
Terres et Forêts:			
Protection des forêts	15,000.00	15,000.00	
Écoles de réforme et d'industrie	17,000.00	17,000.00	
(O. C. no 1186, 27 juin 1924)	,	,	
Services divers:			
Aide aux sinistrés de			
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	9,000.00	9,000.00	
(O. C. no 1536, 21 août 1924)			
Terres et Forêts:			
Protection des forêts	241,000.00	186,000.00	\$ 55,000.00
(O. C. no 1765, 1 ^{er} octobre 1924)			
Gouvernement civil:			
Dépenses contingentes:			
Bureau du lieutenant-gouverneur	3,000.00	2,000.00	1,000.00
(O. C. no 2127, 26 novembre 1924)			
Gouvernement civil:			
Dépenses contingentes:			
Département du secrétaire			
de la province	10,000.00		10,000.00
(O. C. no 2320, 30 décembre 1924)			
	\$1,195,679.37	\$1,063,213.01	\$ 132,466.36
		1	1

Département du Trésor, bureau de l'Auditeur

Jos. Morin, Auditeur de la province

Québec, le 9 janvier 1925

(Document de la session no 36)

État

L'honorable M. Nicol (Compton) dépose sur le bureau de la Chambre l'état des cautionnements fournis par les officiers publics du gouvernement de la province de Québec, du 18 décembre 1923 au 6 janvier 1925 inclusivement, tel que requis par l'article 637, S.R.Q., 1909. (Document de la session no 15)

Aiournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, se trouve ajournée à trois heures, demain. Adopté.

La séance est levée à 10 h 30.

NOTES

- 1. Le Canada du 14 janvier 1925, à la page 1, mentionne que les galeries sont remplies de spectateurs. Selon L'Événement du même jour, à la page 1, quelques députés sont absents à cette séance, notamment M. Hay (Argenteuil) chez les libéraux. L'Événement du 15 janvier 1925, à la page 1, rapporte quant à lui l'absence de MM. Patenaude (Jacques-Cartier) et Plante (Beauharnois) chez les conservateurs, et de M. Reed (L'Assomption), chez les libéraux.
- 2. Édouard Herriot (1872-1957), chef du gouvernement français en 1924-1925. Durant l'été 1924, Herriot menaçait de rompre les relations officielles entre la France et le Vatican, ce que Taschereau désapprouva. (Voir Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXVII, p. 163-164)
- 3. L'Événement du 14 janvier 1925, à la page 3, dit que M. Sauvé fait allusion à Mgr Langlois, qui fut nommé évêque en 1924.
- 4. *Te Deum:* Cantique chrétien qui vient de l'expression latine *Te Deum Laudamus* signifiant: "Seigneur, nous te louons".

- 5. Le "télégraphe", une forme de fraude électorale bien connue au XIX^e siècle, n'est disparu que vers le milieu du XX^e siècle. Pour qu'un électeur puisse "passer un télégraphe", un organisateur politique lui remettait un bulletin de vote obtenu illégalement et déjà marqué en faveur du candidat pour lequel l'organisateur travaillait. Dans l'isoloir, l'électeur cachait sur lui le bulletin vierge qu'il avait reçu du scrutateur, puis revenait avec le bulletin déià marqué, qui était alors déposé dans l'urne. Par la suite, il remettait le bulletin vierge à l'organisateur, qui lui donnait une récompense et marquait le bulletin afin de recommencer le manège avec un autre électeur. Comme la récompense était donnée seulement à la sortie du bureau de scrutin, l'électeur pouvait jurer impunément, au moment de voter, qu'il n'avait reçu ni argent ni autre avantage. (Élections Canada: Renseignements généraux: L'histoire du vote au Canada, p. 9.)
- 6. Pamphile-Réal Du Tremblay (1879-1955), député libéral à la Chambre des communes dans Laurier-Outremont (1917-1921), fut nommé au Conseil législatif le 3 janvier 1925. Il deviendra, en 1942, sénateur de la division de Repentigny. Il sera président de la Compagnie de publication La Presse ltée de 1932 à 1955 et de la Compagnie de publication La Patrie Itée, de 1933 à 1955.
- 7. Trefflé Berthiaume (1848-1915) fut associé à divers journaux tels *La Minerve*, *Le Nouveau Monde*, *Le Monde illustré*, *L'Album industriel* et *La Presse*, dont il fut propriétaire de 1889 à 1904. Appuyant le Parti conservateur, il fut nommé conseiller législatif de la division d'Alma en 1896.
- 8. Pierre-Jean De Béranger (1780-1857) fut connu pour ses chansons libérales et patriotiques qui lui valurent la prison à deux reprises. Peu de gens sachant lire à son époque, ses chansons devinrent plus influentes que les journaux. Il attaqua la Restauration et célébra les gloires de la République et de l'Empire. Après la révolution de 1830, il se consacra aux sujets philosophiques et humanitaires.
- 9. Frank J.-D. Barnjum, industriel et philanthrope originaire de la Nouvelle-Écosse, a dépensé une partie de sa fortune à réclamer l'embargo sur le bois et à combattre le déboisement et la ruine de la forêt. Il a passé plus de 50 ans à étudier les conditions forestières en Amérique du Nord. Parmi ses écrits se trouve Starling Facts and Fallacies regarding Canada's Forest. Published in the interest of forest conservation. Montréal, l'auteur, 1930, 89 p.

- 10. L'Événement du 14 janvier 1925, à la page 8, rapporte qu'à ce moment, ce n'est plus l'honorable M. Françoeur qui est au fauteuil, mais M. Laferté.
- 11. Date de *L'Événement* du 14 janvier 1925, à la page 8. *The Montreal Daily Star* du même jour, à la page 8, mentionne plutôt 1908.
- 12. Selon *L'Événement* du 14 janvier 1925, à la page 8, il est 5 heures lorsque M. Sauvé termine son discours.
- 13. M. Laferté, l'Orateur suppléant, indépendamment de l'heure, agit comme s'il était 6 heures et, selon l'article 104 du *Règlement annoté de l'Assemblée législative*, 1915, à la page 26, quitte le fauteuil sans consulter la Chambre.
- 14. Le Canada du 14 janvier 1925, à la page 1, mentionne que, dès 8 heures, les tribunes sont déjà pleines de spectateurs.
- 15. Voir note 5.
- 16. Dans la mythologie grecque, Morphée, fils d'hypnos (personnification du sommeil), est le dieu des songes de la Nuit, qui touche les mortels d'une fleur de pavot et les endort dans ses bras d'un sommeil plein de rêves.
- 17. Il s'agit de Télesphore Simard (1863-1924), député libéral de Témiscamingue du 22 mai 1916 au 1^{er} octobre 1924, et de Léonide-Nestor-Arthur Ricard (1882-1924), député libéral de Saint-Maurice du 19 octobre 1920 au 20 juin 1924.
- 18. "I chatter, chatter as I flow, to join the brimming river, for men may come and men may go, but I go on Forever. *The Brook*, 1887 de Lord Alfred Tennyson (1809-1892), poète victorien anglais.
- 19. L'Événement du 14 janvier 1925, à la page 4, explique que le député de Montréal-Dorion "faisait allusion à la galerie du vice-président qui est inoccupée depuis deux ans". Par delà la barre de la Chambre, des tribunes spéciales peuvent être réservées à l'Orateur, au président des comités (Orateur suppléant ou vice-président) et au représentant de la presse, et ce, indépendamment des tribunes ouvertes au public. (Règlement, art. 80 et 81)
- 20. Walter George Mitchell (1877-1935), avocat et député libéral de Richmond (1914-1921), trésorier

- provincial (1914-1921) et premier titulaire du ministère des Affaires municipales (1918-1921), avant de représenter Saint-Antoine (Montréal) à la Chambre des communes (1921-1924). Partisan d'une politique protectionniste, il démissionne quand le budget fédéral de 1924 accorde un abaissement des droits de douane, selon les recommandations des hommes d'affaires de l'Ouest canadien
- 21. Né en Irlande, Sir Herbert Samuel Holt (1856-1941) arrive au Canada en 1873. Il œuvre d'abord comme ingénieur et entrepreneur dans le domaine des chemins de fer. En 1902, il prend la direction de la Montreal Light, Heat & Power Co. qu'il crée en fusionnant la Montreal Gas Co. et la Royal Electric Co. Ce conglomérat est nationalisé en 1915 et est devenu aujourd'hui Hydro-Québec. Après avoir dirigé la Sovereign Bank of Canada il assume, de 1908 à 1934, la présidence de la Banque Royale du Canada, qui deviendra sous sa gouverne l'institution bancaire la plus importante du pays.
- 22. Selon *L'Événement* du 14 janvier 1925, à la page 1, le discours de M. Tétreau a duré une demi-heure.
- 23. L'Événement du 14 janvier 1925, à la page 4, rapporte qu'après le discours de M. Tétreau, "tout le monde était fatigué. Il faisait une chaleur suffocante". C'est pourquoi "il se fit un tel bruit dans les galeries pour sortir que le président dût intervenir. Un bon nombre d'auditeurs avaient déjà mis leur chapeau et se précipitaient vers les portes."

Séance du mercredi 14 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 10.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre:

- de la Commission métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bercovitch);
- de la ville de Saguenay et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la charte de ladite ville (M. Delisle):
- de Price Brothers & Company limited, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation comme municipalité distincte un certain territoire sous le nom de ville River Bend (M. Delisle);
- de Robert Alexander Hart, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes à l'admettre au nombre de ses membres (M. Dillon);
- de Adrien Lebrun, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres (M. Dillon);
- de James Kenneth Ross, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres (M. Dillon);
- des curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi concernant la construction de l'église de cette paroisse (M. Dillon);
- de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Lafleur);
- de Joseph Letendre, demandant l'adoption d'une loi validant un acte de donation par Olivier Letendre à Joseph Letendre (M. Laperrière);
- de Tancrède Bienvenu et autres, ès qualité, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de l'honorable Charles Wilson (M. Patenaude);
- de l'hôpital Sainte-Justine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Patenaude);

- de Paul-Aimé Lussier et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les successions de Félix Lussier et Angélique Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue (M. Richard);
- de dame Henriette Duckett, épouse de Joseph-O. Turgeon, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Dame Marie-J. Bourque, épouse de Toussaint Préfontaine (M. Thurber).

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de la corporation du village d'Amos, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville d'Amos (M. Authier);
- de la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bercovitch);
- de Frédéric Lafleur et autres demandant l'adoption d'une loi amendant la charte de la ville LaSalle (M. Bercovitch);
- de Isidore Charness, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à pratiquer la profession d'avocat aussitôt après la sanction de cette loi (M. Bercovitch);
- de The Canadian Credit Men's Trust Association, Limited, demandant l'adoption d'une loi donnant pouvoir d'exercer la charge d'exécuteur, etc. (M. Bercovitch):
- de The Canada & Gulf Terminal Railway Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bercovitch);
- de la ville Saint-Laurent, demandant l'adoption d'une loi décrétant que les compagnies ou corporations possédant des immeubles pourront être inscrites sur la liste des électeurs (M. Bercovitch);
- de la corporation de la ville de Coaticook, demandant l'adoption d'une loi confirmant un règlement de ladite ville et pour d'autres fins (M. Bissonnet);
- de William Williamson et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Quebec Great Northern Railway Company (M. Bissonnet):
- de la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Crépeau);
- de dame Olivine Lacroix, veuve de Joseph-Octave Gagnon, demandant l'adoption d'une

loi validant ses titres aux lots 14 et 15, subdivisions du lot 25 du village d'Hochelaga, cité de Montréal (M. Duranleau);

- de la municipalité de la paroisse de Saint-Philibert, comté de Beauce, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et la libérant de certains impôts (M. Fortier):
- de la Quebec Paper Mills Limited, demandant l'adoption d'une loi la continuant sous la deuxième partie de la loi des compagnies de Québec, 1920 (M. Létourneau);
- de L'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de L'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement, et lui accordant certains pouvoirs (M. Létourneau):
- du monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Moreault);
- de la corporation de la ville de L'Assomption, demandant l'adoption d'une loi confirmant certains règlements et procès-verbaux du conseil de ville de L'Assomption (M. Reed);
- de la Compagnie de téléphone nationale, demandant l'adoption d'une loi décrétant la valeur de ses actions et pour autres fins (M. Roy).

Rapports de comités:

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a choisi M. Lemieux (Gaspé) pour son président et il recommande que le quorum du comité soit réduit à sept membres.

Adopté.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité a choisi M. Létourneau pour son président et il recommande que le quorum du comité soit réduit à quatre membres.

Adopté.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation. Voici le rapport:

Votre comité a choisi l'honorable M. Caron pour son président et il recommande que le quorum du comité soit réduit à cinq membres.

Adopté.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à

la Chambre le premier rapport du comité permanent du Code municipal. Voici le rapport:

Votre comité a choisi M. Daniel pour son président et il recommande que le quorum du comité soit réduit à cinq membres.

Adopté.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

(président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des privilèges et élections. Voici le rapport:

Votre comité a choisi l'honorable M. Mercier fils pour son président et il recommande que le quorum du comité soit réduit à cinq membres.

Adopté.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des comptes publics. Voici le rapport:

Votre comité a choisi l'honorable M. Perrault pour son président et il recommande que le quorum du comité soit réduit à dix membres.

Adopté.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

(président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication. Voici le rapport:

Votre comité a choisi M. Thériault pour son président et il recommande que le quorum du comité soit réduit à sept membres.

Adopté.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

(président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des industries et du commerce. Voici le rapport:

Votre comité a choisi M. Bullock pour son président et il recommande que le quorum du comité soit réduit à six membres.

Adopté.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à

la Chambre le premier rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a choisi l'honorable M. Taschereau pour son président et il recommande que le quorum du comité soit réduit à cinq membres.

Adopté.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 13 janvier, sur la motion proposée jeudi le 8 janvier courant: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)¹: (Applaudissements à droite) Je serais tenté d'en vouloir au député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) de me tirer d'une douce quiétude. Il y a quelques jours, j'entrais en cette Chambre avec des intentions paisibles, pour y travailler dans le calme et la concorde. Mais ce serait manquer aux convenances que de ne pas répondre à l'honorable député de Montréal-Dorion qui me faisait, hier, les honneurs de la soirée. Je ne crois pas qu'il ait lieu d'être satisfait de lui-même. Il nous avait habitués, l'an dernier, à une autre manière, et il avait gagné davantage l'estime de ses amis et de ses adversaires. Je crois que la note des journaux du matin, commentant ses remarques, est assez juste. Son plaidoyer en faveur des ouvriers compromet cette estime.

Mon honorable ami de Montréal-Dorion s'occupe des ouvriers. Comme il les aime, ses ouvriers! Il a sa manière à lui de prouver cette affection sincère. Il en rêve et sa santé politique en est compromise. Aime-t-il tant que cela ces braves ouvriers dont il s'occupe? Il n'y a pas un siècle de cela, nous avions en cette Chambre un ouvrier authentique, jeune homme de talent, qui connaissait

pour l'avoir pratiqué le travail manuel, et qui, pendant de nombreuses années, avait rendu des services signalés à la classe à laquelle il appartenait. Les ouvriers lui avaient prouvé leur confiance en l'élisant député, et le gouvernement avait reconnu ses mérites en le créant ministre. Il représentait tout spécialement les ouvriers dans le cabinet. On lui destinait le ministère du Travail, que l'opposition veut absolument m'enlever, et j'aurais été heureux de lui céder le pas.

Un jour vint où le député de Montréal-Dorion, avocat, comme moi, homme de moyens, puissant par la fortune, la situation et la culture, se présente au peuple. Il aurait bien pu choisir un autre adversaire qu'un ouvrier et se faire élire ailleurs. Mais non, il n'eut aucun scrupule à s'attaquer au plus modeste et au plus humble ouvrier et réussit à le battre au moyen de ces appels aux préjugés comme ceux que nous avons entendus il n'y a pas longtemps.

Avant les dernières élections générales, le chef de l'opposition disait: "Si je devenais premier ministre, j'appellerais un véritable ouvrier dans le cabinet." Est-ce là le programme de l'opposition?

M. Sauvé (Deux-Montagnes): C'est mon programme.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Et cependant, mon honorable ami a fait battre un ouvrier, M. Gauthier², dans le comté de Montréal-Sainte-Marie par un banquier³...

M. Houde (Montréal-Sainte-Marie) rit.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): ... il a fait battre un autre ouvrier, Adélard Laurendeau⁴, dans le comté de Maisonneuve par un médecin (M. Pellerin). Et ce sont ces gens qui reprochent au gouvernement de ne pas donner le ministère du Travail à un ouvrier? Est-ce là une preuve que l'opposition est sincère en demandant un ouvrier comme ministre du Travail, quand elle s'applique à écraser ceux qui auraient pu occuper ce poste?

L'honorable député de Montréal-Dorion a eu tort de reprocher à un avocat de représenter le Travail. Les ouvriers savent de quel côté de la Chambre sont leurs véritables amis.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): J'en connais qui veulent passer de notre côté.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Les ouvriers m'ont toujours donné leur confiance et je m'en enorgueillis. Je n'oublie jamais que j'ai fait mes débuts au milieu de la brave population ouvrière de Saint-Sauveur, dont je fus l'échevin. Il n'est pas nécessaire d'être ouvrier pour être ministre du Travail et un bon ministre. Quand on a le cœur d'un ouvrier, est-ce que l'on ne peut pas lui venir en aide? À Genève, les grands chefs ouvriers qui représentèrent les travailleurs, lors de la grande conférence tenue il v a quelques années, étaient pour la plupart des professionnels ou des ouvriers de la pensée. Mais les ouvriers ont raison, ie crois, d'avoir confiance aux chefs libéraux. Au Canada, nous avons vu comme ministres du Travail, des avocats comme les honorables MM. Rodolphe Lemieux⁵ et King et, à Québec, l'honorable premier ministre actuel, que tous les ouvriers reconnaissent comme celui qui a fait plus pour eux dans notre province en 15 ans que tout autre homme d'État.

(Applaudissements)

Les seuls reproches viennent du côté de l'opposition. En tout cas, je tiens à tirer les choses au clair. Quand M. le premier ministre jugera à propos d'appeler un ouvrier au ministère du Travail où l'on croira ainsi mieux servir la cause ouvrière, il n'aura qu'à me faire un signe et je le lui rendrai avec regret, mais sans amertume.

(Applaudissements)

Car, dans le Parti libéral, nous ne nous cramponnons pas aux portefeuilles. En tout cas, nous aurons des élections avant bien longtemps. L'avenir dira quels sont ceux que les ouvriers considèrent avoir travaillé le plus dans leur intérêt.

Le député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) se plaint de ce qu'un portefeuille ne soit pas donné à un travailleur; il n'est pas content non plus de ce que le discours du trône mentionne une loi spéciale en faveur de l'instruction des enfants d'ouvriers tombés au travail. Il voudrait qu'on l'incorpore à la loi des accidents du travail. Or, dans l'indemnité pour accidents, c'est le patron qui paye; ici, c'est l'État qui veut faire sa part. La cause en vaut la peine.

Par contre, mon honorable ami a suggéré l'établissement d'assurance obligatoire et des pensions aux vieillards. Ce serait de l'étatisme à outrance. C'est une erreur de comparer là-dessus la province de Québec à l'Angleterre et à la France. Pense-t-on par hasard que cette partie de notre dominion ait à se débattre contre des problèmes aussi sérieux que ceux des Vieux-Pays? Et puis, lui qui s'élève contre les taxes, songe-t-il au fardeau qu'une telle mesure imposerait au peuple? Voilà une politique qui pourrait nous amener tous les ennuis qu'ont connus les Vieux-Pays, la France entre autres.

Il peut y avoir, comme le député de Montréal-Dorion l'a dit, des députés qui ont l'ambition de devenir ministres. Mais les plus ambitieux ne sont pas de ce côté-ci de la Chambre. L'honorable chef de l'opposition (M. Sauvé) en a perdu sa sérénité depuis quelques mois, et l'honorable député de Montréal-Dorion nage entre deux eaux, avec l'espoir d'arriver plus vite aux banquettes ministérielles.

(Rires)

Il (l'honorable M. Galipeault) fait l'éloge de l'honorable M. Lapierre (Mégantic) et reproche au député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) de l'avoir pris à partie. Le ministre, dit-il, a été appelé dans le cabinet à la demande presque unanime des corps ouvriers de la province, et il est certain qu'il y représentera dignement les ouvriers. Il énumère les syndicats, corporations, unions et chefs qui ont appuyé cette nomination.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): L'honorable ministre me permettra-t-il de lui demander un renseignement?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Le chef de l'opposition reprend sa vieille habitude d'interrompre. Je lui permets tout de même sa question.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): C'est un droit qui existe dans tous les Parlements et qui devrait être maintenu ici. L'honorable ministre peut-il nous dire si les organisations ouvrières ont demandé au premier ministre de nommer ministre du Travail le député de Mégantic (M. Lapierre), présentement ministre sans portefeuille?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Si le chef de l'opposition avait écouté, il aurait compris que les ouvriers demandaient seulement l'entrée du député de Mégantic dans le cabinet, et non une nomination comme ministre du Travail. Je suis convaincu qu'il pourra représenter dignement les ouvriers sans être ministre du Travail.

(Applaudissements)

Le député de Montréal-Dorion a fait allusion à mon cas. Il (l'honorable M. Galipeault) explique son attitude à l'élection de 1901 à Maskinongé et rappelle qu'en 1904 il fut candidat libéral, et que son parti le reconnut comme tel. Dans les luttes que j'ai faites, dit-il, je n'ai rien demandé que ce qu'avait approuvé mon parti. Celui qui s'en prend ainsi au passé des autres veut se faire pardonner sa dualité de personnalité.

Pour s'excuser d'être libéral à Ottawa et oppositionniste à Québec, il dit: "Ce n'est pas moi qui ai changé, c'est vous." Oui, n'est-ce pas, quand un individu quitte son foyer, il dira que ce n'est pas lui qui est indigne, mais ceux qui sont restés à la maison. C'est vous qui avez cessé d'être libéraux. Ce prétexte que nous aurions changé de politique n'est pas nouveau: d'autres adversaires l'ont invoqué.

Mon honorable ami se dit meilleur libéral que nous. On en a connu plusieurs de cette mentalité, tels les Bourassa envers Laurier, les Lavergne, embrassant M. Meighen et autres. Ils sont plus libéraux que les libéraux. On ne nous jette pas ainsi de poudre aux yeux. Avant de s'asseoir en cette Chambre à côté du chef de l'opposition, le député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) avait fait son noviciat il y a longtemps.

En 1907, dans Bellechasse, alors que tout le Parti libéral luttait, que Sir Lomer Gouin était premier ministre et que c'était l'honorable M. Turgeon qui se battait, le député de Montréal-Dorion se démenait contre les libéraux de Québec et d'Ottawa. Là encore, ce n'est pas lui qui avait changé: c'étaient les libéraux.

Des voix: Honte! Honte!

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):

Il est redevenu ensuite partisan du premier ministre du temps puisqu'il était libéral à Ottawa, quand Sir Lomer Gouin était ministre de la Justice. Il n'a pas cru devoir rappeler ces faits dans son discours. Ce qu'on en a sali des réputations dans ce temps-là! Mais justice a été faite. Le baron de l'Épine⁶ est retourné à ses écuries et l'honorable M. Turgeon jouit du respect et de la plus belle considération de toutes les honnêtes gens que l'on puisse désirer.

Il (l'honorable M. Galipeault) accuse le député de Montréal-Dorion d'intolérance au sujet de la question du français à la Législature, à propos d'une simple formule en langue anglaise, envoyée par un fonctionnaire anglo-canadien. Peut-on reprocher à un fonctionnaire de langue anglaise de se servir de sa propre langue?

Nous reprochons aux Anglais de certaines provinces d'être intolérants, et c'est faire triste besogne que de soulever les préjugés dans cette province de bonne entente, de paix et d'harmonie. Tout ceci, de la part de la gauche, n'est que de la petite politicaillerie. Il est pénible qu'une telle discussion ait été tentée sans raison aucune, à cause des répercussions qu'elle pourrait avoir sur la bonne

entente. Je tiens à déclarer à toute la province que la Chambre ne partage pas les sentiments de l'honorable député de Montréal-Dorion (M. Tétreau).

(Applaudissements)

Mon honorable ami nous reproche de donner un sous-ministre aux Anglais qui sont de forts contribuables. Quelle triste façon de critiquer! Il prétend que M. Williams ne parle pas le français. Erreur. M. Williams parle parfaitement le français et c'est une amélioration. C'est M. Hyde, son prédécesseur, qui ne possédait pas notre langue.

Vous ne voulez pas que le ministère du Trésor soit confié à un membre de la minorité. Mais quel autre ministère lui confier? D'ailleurs, pourquoi refuserions-nous ce droit lorsque, dans cette province, les Anglais sont aussi nombreux que nous le connaissons et aussi fort payeurs de taxes, dans ce pays où nous sommes en minorité?

Il faut leur donner leur juste part. Les Anglais sont particulièrement bien représentés au ministère du Trésor, où il y a tant de Canadiens français, et ils paient sûrement assez de taxes pour être à l'abri de critiques de ce genre. Est-ce que les gens d'expression anglaise ont reproché au trésorier de la province (l'honorable M. Nicol), qui est si sympathique aux Canadiens français, le fait qu'il parle un français plus raffiné que le mien? Lui ont-ils reproché son mariage à une dame canadienne-française? Certainement pas. Les Anglais sont trop larges d'esprit pour ça.

Que de tels propos aient été tenus à la Législature du Québec me désole. J'aimerais qu'on m'entende partout à travers le Canada. J'aimerais qu'on sache que le député de Montréal-Dorion ne parlait pas au nom de la Législature du Québec, que ses sentiments ne sont pas ceux de notre Législature.

(Applaudissements à droite)

J'ai remarqué hier soir que les députés de l'opposition ont rougi, qu'ils étaient mal à l'aise en entendant ses propos, et ils avaient raison de l'être. Qu'est-ce que les députés de Montréal-Saint-Georges (M. Gault) et de Westmount (M. Smart) et leurs électeurs auraient pensé de la violente déclaration du député de Montréal-Dorion? Ses arguments ne reflètent pas la pensée du peuple, des travailleurs de cette province. Je vous assure qu'ils sont plus ouverts que ça.

(Applaudissements à droite)

Mon honorable ami vous a reproché, M. l'Orateur, d'avoir fait aux députés un cadeau qui avait été importé des États-Unis par l'intermédiaire d'une maison canadienne. (En souriant) Il vous a sans doute retourné ce cadeau, M. l'Orateur. Il ne peut garder cela chez lui. S'il ne l'a pas fait, attendez-le par le prochain courrier.

(Rires)

Mon honorable ami a reproché au secrétaire provincial (l'honorable M. David) d'avoir fait des impressions du service d'hygiène en France. Pourquoi en parler? Qui de nous n'a acheté des livres, brochures, statues et œuvres d'art fabriqués en France?

En autant que le département du Travail est concerné, toutes ses impressions sont confiées à une imprimerie de Montréal.

Lui-même n'utilise-t-il toujours que des articles fabriqués en Canada? Il paraît que l'honorable député habite un château, bien qu'après son élection en 1923, c'est dans son garage qu'il a recu ses lovaux partisans. Si i'v entrais, je suis certain que je n'y trouverais pas de nos bonnes vieilles catalognes du pays, ni de meubles faits par le modeste ouvrier du coin qui lui donne son vote cependant. Si je regardais sa splendide automobile - il est bien heureux d'en avoir une - je constaterais qu'il n'a pas acheté une machine de fabrique canadienne! Je ne m'attarderai pas à des sornettes comme mon honorable ami en a débitées. Je suis sûr aussi que si je lui demandais de me montrer ses boutons de manchettes, son étui à cigarettes, ses chaussures, son couteau de poche, je trouverais autre chose que des articles de fabrication canadienne. Je ne voudrais pas aller plus loin, car si je le déshabillais complètement pour faire voir toute sa beauté, il y aurait des protestations.

(Rires et applaudissements)

Je lui demande pardon de cette expression, mais c'est bien celle qui convient à ses propos d'hier. Il a fait de la bien petite politique. Ce qui est amusant, c'est que mon honorable ami est libre-échangiste à Ottawa. Cela devient ténébreux... L'honorable chef de l'opposition, qui est un bon conservateur, lui, doit préférer compter parmi ses partisans de bons conservateurs. Il a raison. C'est plus fiable.

(Rires et applaudissements)

Mon honorable ami de Montréal-Dorion (M. Tétreau) nous reproche de ne pas avoir décrété le 24 juin fête légale. Pourquoi? N'en a-t-on pas assez de fêtes légales dans notre province? On se plaint que la vie est chère et on veut multiplier les jours de chômage. Et en vertu de quelle loi, de quel principe de tolérance, de droit constitutionnel pourrions-nous imposer à nos compatriotes d'origine étrangère de chômer le jour de la fête nationale de la majorité dans un pays où les Canadiens français sont en

minorité? Et si le principe est admis, il ouvre la porte à d'autres demandes analogues. Il ne faudrait pas abuser de notre pouvoir. Les Canadiens français, le 24 juin, veulent s'amuser. Qu'ils le fassent si c'est ce qu'ils souhaitent, mais nous n'avons pas le droit d'imposer nos opinions aux autres. Mais est-ce que l'on ne nous demandera pas aussi une fête légale pour la Saint-André et la Saint-Patrice? Ces moyens de combat de la part de l'opposition sont de la petite politique.

Le député de Montréal-Dorion a accusé le gouvernement de n'avoir pas assez poussé ses travaux pour soulager les chômeurs. Il prétendait n'avoir vu que quelques ouvriers au palais de justice de Montréal. Au moment où il faisait son enquête, il y avait 200 hommes employés au chantier de pierre et un grand nombre d'autres transportaient cette pierre. Il y avait trois équipes formant un total de 700 hommes sur un seul chantier au palais de justice de Montréal dont les travaux vont durer trois ans, au Pied-du-Courant, au pont de Vaudreuil. À Québec, les travaux du palais de justice, du parlement et de la commission des liqueurs ont été poussés avec une grande activité pour venir en aide aux sans-travail, et nous en avons fait faire par le gouvernement fédéral.

(Applaudissements)

Le gouvernement a fait tout son possible pour diminuer le chômage et c'est aux municipalités de faire leur part. En même temps, on rapporte moins de chômage dans la province de Québec que partout ailleurs dans le dominion. Mais, aux dires des employés mêmes, la classe qui chôme, c'est l'employé que la crise a chassé du bureau, et il est difficile de remédier à ce mal avec des travaux publics. Nous n'avons pas voulu fixer une clause de salaire minimum, mais, dans tous les contrats, le gouvernement impose aux entrepreneurs l'obligation de payer le salaire raisonnable en force dans la localité où les travaux se font, ce qui est beaucoup plus juste. La clause est maintenant en vigueur et les travailleurs sont assurés de gagner un salaire décent.

Aurait-il été possible de fixer les salaires pour la durée de ces travaux? Les ouvriers seraient exposés à se voir privés de la hausse éventuelle des salaires. Imaginons qu'un contrat prévoit un salaire fixe pour les charpentiers et, qu'au cours des trois années suivantes, les salaires des charpentiers augmentent. Est-ce que ce serait juste pour les travailleurs? Le gouvernement stipule toujours que les salaires en vigueur doivent prévaloir, et c'est la meilleure garantie qu'on puisse offrir aux travailleurs.

Le député de Montréal-Dorion a reproché aux ministres de tenir une galerie fermée. (En souriant)

Je comprends que nos adversaires manquent d'inspiration, car nous avons en face de nous, là-haut, un très chic auditoire. Mais nous sommes obligés de tenir cette galerie fermée, car l'entrée en est occupée par des bureaux. Nous sommes à l'étroit au parlement. C'est à ce point que nous avons été obligés de donner le bureau d'un de nos ministres à l'honorable chef de l'opposition.

L'opposition reproche au gouvernement de ne pas nommer d'ouvriers au Conseil législatif. C'est peu sérieux. Nous en avions trois à la Chambre, et ils les ont battus, et maintenant, ils veulent en avoir au Conseil législatif. Mais nous en avons nommé un dans la personne de l'honorable Médéric Martin⁷, un cigarier qui a encore sa carte d'unioniste et que les ouvriers n'ont jamais cessé de considérer comme un des leurs.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Mais comment a-t-il été nommé?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):
Je reproche au député de Montréal-Dorion de faire appel aux passions en disant que les sommes dépensées pour l'entretien de la maison du lieutenant-gouverneur pourraient faire vivre 85 familles. L'an dernier, la résidence du lieutenant-gouverneur a coûté \$85,000, mais plus de 100 familles ont vécu à même ce montant. Si le député de Montréal-Dorion s'en fait tellement pour les démunis, pourquoi ne pas leur distribuer son indemnité?

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Qui voulait l'abolir?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): (En riant) Que mon honorable ami continue donc la lecture qu'il avait commencée tout à l'heure. Ç'avait l'air intéressant.

(Rires)

Pour être sérieux, que l'honorable député de Montréal-Dorion propose donc l'abolition de Spencer Wood. Pourquoi ne demande-t-il pas en même temps l'abolition de tous les gouverneurs?

Spencer Wood est une résidence digne du représentant du roi chez nous, et c'est faire acte de bon propriétaire que de la conserver en bon état. Les dépenses de Spencer Wood comprennent non seulement l'entretien, mais les réparations de l'édifice. Le gouvernement avait décidé d'acheter un mobilier pour Spencer Wood, et il a fait acte de sage administration. Cette propriété est un crédit pour la province; elle a fait beaucoup plus pour établir la

bonne entente que les discours que l'on a entendus. La très grande majorité de la province s'opposerait à la voir disparaître.

Les dépenses d'entretien de Spencer Wood, dont l'hospitalité est une source d'orgueil pour notre province, seront nécessaires tant qu'on aura un lieutenant-gouverneur.

(Applaudissements)

L'honorable député de Montréal-Dorion nous a demandé: "Que faites-vous pour les ouvriers?" Je vais le lui dire. Nous avons créé une loi des accidents du travail. L'honorable premier ministre en est le parrain et je l'en félicite. Et d'ailleurs, les conservateurs ont-ils déjà fait quelque chose pour les ouvriers? Il a fallu l'avènement des libéraux pour qu'ils bravent les industriels et les patrons et protègent les travailleurs. Le code de législation ouvrière de la province est plus avancé que celui d'aucun autre pays. Le gouvernement veut aussi améliorer la loi des accidents du travail pour qu'elle réponde mieux aux besoins des ouvriers. C'est pour cela qu'il a nommé une commission pour l'étudier et qui va présenter bientôt son rapport, et il n'y a pas de doute que nos ouvriers auront, dès cette année, la loi parfaite qui leur conviendra et qui complétera la loi actuelle, la plus complète que jamais d'autre pays n'a connue. On s'est plu à nous dire en Europe par exemple, lors de la convention de Genève, que notre province n'avait rien à envier au sujet de sa législation ouvrière.

Nous avons voté la loi des syndicats ouvriers. Nous avons aboli les frais de justice dans les petites causes en deçà de \$25. Les privilèges d'insaisissabilité ont été portés de \$50 à \$200. La province a été la première à instituer la loi des compensations. Il fallait un certain courage pour passer une pareille loi et l'imposer aux industriels. Nous avons donné à l'ouvrier le scrutin secret qui lui permet de donner librement son vote. Les libéraux ont encore créé les bureaux de conciliation, passé la loi des salaires équitables, subventionné les écoles du soir, de coupe, etc., institué des tribunaux d'arbitrage. Il ne faut pas oublier que c'est le gouvernement libéral qui a décrété que les jeunes gens et filles ne travailleraient pas dans les usines avant 14 ou 16 ans. N'est-ce pas encore les libéraux qui ont décrété le "un homme, un vote", mettant ainsi l'ouvrier sur le même pied que le millionnaire? Nous avons fondé un ministère du Travail... Mais à quoi bon répéter toutes les œuvres du Parti libéral. C'est le Parti libéral qui a donné à l'ouvrier toutes ses libertés et nous en sommes fiers.

Sans bruit, sans trompettes sonores, nous continuerons, malgré les criailleries, à faire de la

bonne et saine éducation et de la salutaire législation ouvrière. S'il réussit à améliorer son sort, quelle meilleure récompense peut-il attendre de ce travail? Nous nous placerons, pour agir, au-dessus des petitesses de nos adversaires, et nous y gagnerons aux yeux d'une population qui reconnaîtra les efforts sincères et pratiques que nous aurons faits pour elle.

Nous demandons à être jugés sur nos œuvres. Nous n'avons passé aucune loi dans le but de nous rendre populaires, mais à seule fin d'être utiles à notre province. Sans nous préoccuper des démagogues, de ceux qui cherchent la petite bête partout, nous continuerons à faire notre devoir, n'attendant d'autre récompense que la confiance de nos concitovens.

(Applaudissements à droite)

M. Faucher (Québec-Centre) rend hommage sur la tombe des disparus. Il présente ses souhaits au premier ministre à l'occasion de son 25^e anniversaire de vie publique. Tout en respectant le représentant d'une de nos familles les plus distinguées, dit-il, je garde mon droit de critiquer ce que je ne trouve pas juste.

Le ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) ne fut pas exact en affirmant que les subsides votés pour l'entretien de Spencer Wood suffisent pour faire vivre plus de 85 familles. Ceci n'est pas exact, ou bien le ministre doit traiter ces employés comme ceux du Parlement et leur donner des salaires de crève-faim.

Les ouvriers savent lire dans le jeu des gouvernements comme dans celui des hommes. Ils l'ont prouvé à Montréal, à Québec-Centre et à Sherbrooke. Et quand on dit que le gouvernement a nommé un ouvrier au Conseil législatif dans la personne de l'honorable M. Martin, on sait bien que ce n'est pas le cas. Il est vrai que M. Martin a été nommé au Conseil législatif, mais il n'y est pas entré comme les vrais ouvriers qui, eux, entrent par la porte de devant...

Une voix de l'opposition: Par le soupirail. (Rires à gauche)

M. Faucher (Québec-Centre): Le gouvernement ne peut justifier son abstention du congrès agricole tenu dans la province. Le premier ministre a misérablement échoué en voulant malicieusement faire allusion au télégramme que l'honorable chef de l'opposition adressait à la récente convention conservatrice de Toronto. Si ce télégramme a fait mal au cœur du premier ministre, c'est qu'il a été

hautement apprécié des Canadiens. Le chef de l'opposition a été dans cette circonstance ce qu'il fut toujours: un interprète consciencieux et exact des sentiments de sa province. Le premier ministre aurait fait mieux de parler de son télégramme à Norris⁸ et à Herriot⁹ et de nous en lire la réponse. Depuis que le premier ministre a été décoré par la France, le premier ministre Herriot ne reçoit plus de télégramme de notre grand gouvernement catholique.

Comment peut-on dire que la province est prospère parce qu'on a des surplus? A-t-on vu le nombre de faillites et les sommes perdues dans les affaires de cette province? En 1922, Québec a eu 1,252 faillites, et Ontario en a eu seulement 758. En 1923, Québec nous donne 992 faillites et Ontario 768. En 1922, l'actif des faillites était de \$9,000,000 et le passif de \$22,500,000, laissant une différence de \$13,500,000. Dans l'Ontario, les faillites donnaient un actif de \$5,000,000 et un passif de \$13,000,000, soit une différence de \$8,000,000. Je ne veux pas passer pour défaitiste, mais voilà des chiffres éloquents et qui montrent que notre province ne connaît pas l'ère de prospérité que le gouvernement prétend. Cette année, les statistiques...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Cette année, ça va mieux.

M. Faucher (Québec-Centre): Je m'en réjouis, mais il y a beaucoup de faillites encore. Nous trouvons cela dans les livres du gouvernement. D'où vient le revenu de la province? C'est le consommateur qui fournit le surplus du gouvernement, ou bien ce sont les richesses naturelles qui viennent à la rescousse.

Il parle de la question forestière et lit un discours de l'honorable M. Chapais, en 1903¹⁰, reprochant au gouvernement de vendre trop de limites à bois aux étrangers pour des plats de lentilles. On n'en a pas moins continué trop longtemps cette politique insensée, dit-il. Îl (M. Faucher) lit une motion proposée en 1905 par l'honorable M. Leblanc¹¹ invitant le gouvernement à protéger les forêts. La droite repoussa cette motion et en 1911, dit-il, l'honorable M. Allard¹² reconnut la politique de patriotisme de l'opposition en annonçant que le bois coupé dans la province devrait être manufacturé au pays avant d'être exporté. Et pourtant, en 1908, dans une brochure libérale, on qualifiait cette politique de stupide! Aujourd'hui, l'honorable premier ministre y revient. On finit où on aurait dû commencer.

Au sujet de l'énergie électrique, le premier ministre revient à de meilleurs sentiments, et il a changé d'attitude, comme son prédécesseur, en voulant protéger les richesses naturelles de la province. L'opposition a prêché pendant longtemps cette politique. Dans le programme qu'il énonçait le 9 avril 1921 au Monument national, le chef de l'opposition réclamait l'utilisation de nos pouvoirs d'eau et de nos richesses forestières, au bénéfice de notre province et de sa population.

Le 7 juillet 1924, dans le discours qu'il prononçait à Beauport, il insistait sur l'importance pour nous de pratiquer l'épargne, en vue d'empêcher que ces richesses ne passent aux mains des étrangers. Il ajoutait: "Emparons-nous du sol, disait-on autrefois." Eh bien! Je dis: "Emparons-nous de nos richesses naturelles, de nos forêts, de nos pouvoirs d'eau, de nos mines. C'est la garantie de notre avenir."

Le gouvernement parle aujourd'hui de houille blanche. En 1915, *Le Canada*, organe ministériel, disait: "M. Sauvé parle de chauffage par la houille blanche, mais la houille blanche pour le chauffage est une utopie. Cessez donc vos rêves."

En 1923, le chef de l'opposition déclarait: "Le gouvernement ne sait pas combien de forces sont utilisées pour fins agricoles. Vingt-trois chutes sont bien organisées pour la production de l'électricité. La puissance des chutes aménagées est d'environ 950,000 chevaux-vapeur, sans compter les moulins à farine, petites usines à scie. Le gouvernement est incapable de nous dire quelle est la production de la houille blanche dans notre province. Cependant, ce problème de la houille blanche dans notre province exige une vive attention de la part du gouvernement. Nous dépensons beaucoup trop de charbon quand nous pourrions nous servir de la houille blanche, c'est-à-dire de nos pouvoirs d'eau pour produire de l'énergie électrique en vue du chauffage et de l'éclairage."

Il est question de mines dans le discours du trône et dans le discours du premier ministre. Mais, dès 1916, le chef de l'opposition ne déclarait-il pas: "Notre politique des mines ne répond pas à nos besoins de développer nos trésors miniers. Nos mines sont riches et abondantes, disent les ingénieurs du gouvernement. Mais alors pourquoi ne pas en encourager le développement? Pourquoi ne pas protéger le mineur et le propriétaire d'une bonne mine? Pourquoi ne pas lui fournir les moyens de développer cette richesse nationale, au lieu de favoriser des compagnies insolvables qui font perdre des millions au public?" Après cela, on continue de répéter que l'opposition n'a pas de programme.

Pourquoi le gouvernement s'est-il abstenu de participer au concours agricole tenu il y a quelques mois à Québec? J'espère que le gouvernement va tenir compte des observations faites au congrès agricole et va soulager les municipalités, au lieu de leur envoyer des poursuites, comme cela s'est vu dans certains comtés après les dernières élections. Je reproche au gouvernement d'imposer de trop lourds fardeaux aux municipalités pour doter notre province de bonnes routes et demande protection pour ces municipalités et pour les colons.

provincial. (S'adressant au secrétaire l'honorable M. David) Vous avez fondé de nombreux dispensaires pour combattre la tuberculose. Cette lutte doit être sans merci, sans demi-mesure. Cette maladie a fait des ravages considérables dans la population et a dévasté des sections complètes de nos campagnes. Les grandes villes ont reçu de l'aide à cet égard, mais pas nos populations rurales. Vous n'obtiendrez pas le succès que vous espérez, car vous négligez trop les médecins praticiens. Pourquoi ne pas se servir de l'homme qui a été mis là par la Providence pour aider le gouvernement quand l'occasion se présente? Je citerai un exemple pour illustrer ma pensée. Au Lac-Saint-Jean, il y a un homme, le Dr Constantin, de Roberval dont je veux faire l'éloge. Officier du gouvernement, il s'est mis en contact avec les praticiens, ses confrères, et si vous examinez les statistiques de la tuberculose au Lac-Saint-Jean, vous verrez qu'elles ont baissé grâce à la coopération du Dr Constantin avec les médecins.

Je réclame des officiers d'hygiène dans tous les comtés, et que ces officiers intéressent tous les médecins à la lutte contre le mal.

Je ne dis pas que le gouvernement ne fait pas son devoir sur cette question - je suis trop juste pour dire cela - mais je crois qu'il devrait obtenir une plus grande coopération des médecins pour sa campagne. La chaîne n'est pas complète. Il faut atteindre les districts ruraux où la maladie est aussi répandue que dans les villes. Ce sont les médecins qui connaissent les miséreux, les petits qui souffrent. Ceux-là, il faut les aider et ils peuvent transporter dans nos foyers des germes de mort, si nous ne leur portons aucun secours. Que l'on protège le petit qui sera le grand de demain.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande l'ajournement du débat.

Adopté. Le débat est ajourné.

La Chambre suspend ses travaux à 5 h 30.

Reprise de la séance à 8 h 3013

Adresse en réponse au discours du trône¹⁴

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion proposée jeudi le 8 janvier courant: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je commence par la fin du discours de mon honorable ami de Québec-Centre (M. Faucher) et je crois que son radicalisme s'accorde absolument avec le mien en ce qui concerne les médecins.

Il (M. Bouchard) fait allusion à Pythagore¹⁵ et estime que le député de Ouébec-Centre semble craindre la concurrence du gouvernement pour les médecins. Le gouvernement, dit-il, ne néglige nullement le médecin praticien, puisqu'il en nomme plusieurs dans le service d'hygiène. Le député de Québec-Centre a tort de prétendre que les médecins praticiens ne sont pas en assez grand contact avec les inspecteurs et médecins du gouvernement. C'est le contraire qui est arrivé. Ces officiers eux-mêmes tâchent de prendre contact avec les médecins de famille, afin de rendre leur influence plus efficace. À Saint-Hyacinthe, les médecins locaux ont été consultés quand il s'est agi d'y fonder une ligue antituberculeuse, et ils furent même priés de participer activement à ce mouvement. Ceci a été fait dans plusieurs autres endroits de la province.

Je félicite l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) d'avoir su convaincre ses collègues de la nécessité de dépenser de fortes sommes pour combattre le fléau de la tuberculose. Je crois qu'il a su utiliser les services et la bonne volonté des médecins praticiens ou médecins de famille en les mettant en contact avec les inspecteurs sanitaires et les directeurs des dispensaires antituberculeux.

Il parle du "temps des fleurs de lys", que le député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) a évoqué. En ce temps-là, dit-il, le médecin touchait \$140 du gouvernement par année, et il n'avait pas le droit de charger quoi que ce soit à ses patients.

Il reproche au député de Québec-Centre de manquer de clarté.

M. Faucher (Québec-Centre): J'ai dit... J'ai dit que les médecins devraient être consultés.

M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): C'est aussi mon avis.

Il (M. Bouchard) parle de l'embargo sur l'exportation du bois de pulpe et formule l'espoir que le gouvernement résoudra bientôt ce problème dans l'intérêt général. Quant à l'énergie électrique, il ne voit pas la possibilité de l'appliquer au chauffage. Il croit que le gouvernement, en décidant de son exploitation, est justifiable d'avoir suivi en cela l'opinion émise par les ingénieurs compétents.

La situation commerciale s'améliore dans la province. On constate que les faillites diminuent dans la province, tandis qu'il y a augmentation dans Ontario. Nous sommes très loin de l'âge d'or, mais notre situation s'améliore. Je m'étonne qu'on rende l'État responsable de tous les maux de la société, tandis qu'on lui refuse le crédit des améliorations qui y surviennent.

Le gouvernement a fait son possible pour alléger la crise et aider les petits, et il ne lui fait pas de doute qu'il va continuer cette œuvre. Quant aux salaires des fonctionnaires, la Commission du service civil a préparé un rapport qui permettra au gouvernement de rendre justice à tous ceux qui y ont droit.

Il n'y a pas à s'étonner du retard apporté au rapport de cette Commission. Une question aussi grave ne se règle pas du jour au lendemain. Il ne faut pas oublier que les salaires fixés par la Législature seront versés à même les fonds publics, qui sont, en quelque sorte, constitués d'argent en fiducie, et la Législature doit alors agir comme employeur.

Je tiens à ce que les fonctionnaires reçoivent un salaire raisonnable, pour qu'ils puissent vivre convenablement et élever leurs familles. Mais il faut se rendre compte qu'invariablement il y aura encore, malgré ce qu'on fera pour eux, quelques mécontents qui trouveront à se plaindre de leur salaire. Les fonctionnaires ont tendance à être de cet avis, surtout que leurs employeurs dépendent de la faveur du public¹⁶.

(Rires)

Le député de Ouébec-Centre (M. Faucher) n'est pas justifiable de blâmer le gouvernement pour n'avoir pas participé au dernier congrès agricole. Il (M. Bouchard) loue les ministres de s'être abstenus. C'est grâce à cette abstention, dit-il, si le congrès n'a pas eu le succès électoral qu'on en voulait faire. Je sais que le but des organisateurs de ce congrès était de fonder une machine politique contre le gouvernement actuel. Le gouvernement a toujours aidé les agriculteurs, comme il a toujours encouragé tous les mouvements agricoles. Je mets les cultivateurs en garde contre les tentatives de certaines gens. Les véritables amis des cultivateurs sont ceux qui défendent leurs droits en Chambre et leur donnent une saine et efficace législation. La situation agricole s'améliore dans notre province. Les cultivateurs vendent leurs produits plus cher que durant les deux ou trois dernières années. Le gouvernement a fait son possible pour aider les cultivateurs, le colon et l'ouvrier.

Malgré ce qu'en pense l'opposition, grâce à la nomination de Médéric Martin au Conseil législatif, la classe ouvrière s'y trouve représentée, puisque M. Martin en a été le porte-parole pendant plusieurs années; il a beaucoup fait pour les travailleurs. De toute façon, peu importe qui le gouvernement nomme à la Chambre haute, l'opposition s'y objectera, mais c'est là son rôle.

Le gouvernement n'aurait conféré cet honneur à un ami plus sincère et plus dévoué de la classe ouvrière. Depuis 1897, les gouvernements libéraux qui se sont succédé n'ont-ils pas d'ailleurs toujours défendu les ouvriers et ne leur ont-ils pas donné une législation dont ils bénéficient grandement aujourd'hui? Je ne vois pas, dans tous les événements survenus depuis 1897, une raison qui aurait pu légitimer le départ d'un partisan des rangs de mon parti.

Pour ce qui est des réformes proposées par les conservateurs, j'aimerais bien les connaître. Les libéraux savent ce qu'ils ont à faire et n'ont pas besoin des conservateurs pour le leur rappeler. Les conservateurs ne cesseront jamais d'exiger des améliorations à la situation des agriculteurs et des ouvriers. Ils peuvent toujours continuer à le faire, mais ce que les libéraux ont réalisé jusqu'à maintenant dépasse déjà tout ce qu'ils ont pu exiger. L'œuvre du Parti libéral lui assurera l'appui de tous ses partisans comme celui de l'électorat de cette province.

Il parle de la Grèce et cite Solon¹⁷, que le gouvernement de Québec a imité dans son administration.

Je m'unis cependant à l'honorable député de Québec-Centre (M. Faucher) pour souhaiter longue vie au premier ministre. J'espère que le chef du gouvernement restera encore 25 ans au pouvoir, pour le plus grand bien de la province.

(Applaudissements)

M. Dufresne (Joliette): (Applaudissements)¹⁸
Mon honorable ami de Saint-Hyacinthe a voulu faire
de la médecine avec mon ami le député de
Québec-Centre (M. Faucher). Il n'est pas de taille à
se mesurer avec lui...

(Rires)

Autrefois, le député de Saint-Hyacinthe parlait contre son gouvernement...

M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): C'est faux, j'étais candidat de ce gouvernement.

M. Dufresne (Joliette): L'honorable premier ministre a annoncé hier qu'il ouvrirait les livres de la Commission des liqueurs. Je m'en réjouis et j'espère qu'il nous donnera satisfaction. On avait refusé la même chose il y a deux ans. Il (M. Dufresne) attribue à la crainte du peuple le geste du gouvernement à la suite des dernières élections partielles.

La situation du cultivateur, loin de s'être améliorée, reste très précaire et ne laisse d'être alarmante. Les cultivateurs sont obligés de garder dans leurs granges les produits de leurs fermes, parce qu'ils n'ont pas de marchés pour les écouler. Les produits agricoles ne se vendent pas mieux que l'an dernier. Par exemple, le foin, qui se vendait \$10 la tonne l'an dernier, se vend aujourd'hui à \$8. Le ministre met tous ses succès au compte de la Providence.

Le gouvernement ne peut administrer un commerce comme celui des liqueurs aussi bien qu'un particulier. Parce qu'il s'y fait trop de patronage, on ne peut s'attendre à une administration d'affaires. On en voit un exemple dans l'administration des chemins de fer canadiens nationaux, qui a un déficit de \$60,000,000 par année, tandis que le C.N.R. (Canadian National Railway) a un surplus.

Et encore, l'administration du C.N.R. a quelque raison d'avoir des déficits, car il lui faut lutter contre la concurrence du C.P.R. (Canadian Pacific Railway) La Commission des liqueurs n'a aucun concurrent et ses profits devraient être plus considérables, étant donné le prix exorbitant de ses liqueurs. Le gouvernement vend des liqueurs falsifiées et dit qu'elle ne peut réfuter ces accusations.

(Protestations à droite)

Les accusations portées contre la Commission des liqueurs à ce sujet n'ont pas été récusées. Les

agents de la Commission sont mieux payés que les inspecteurs d'écoles. Ils gagnent \$2,000 quand les inspecteurs d'écoles qui, pourtant, ont charge de développer l'intelligence des enfants, ne touchent que de \$800 à \$1,300.

- L'honorable M. David (Terrebonne): Il n'y a pas d'inspecteur d'écoles qui soit payé \$800 par année.
- **M. Dufresne (Joliette)** continue en disant que la Commission des liqueurs bâtissait des entrepôts trop considérables.

Il dénonce la loi de l'adoption. Il réclame plus de protection pour le cultivateur et l'ouvrier et regrette que le gouvernement n'encourage pas davantage l'industrie des produits alimentaires. Il parle en faveur du développement de l'industrie des conserves qui, d'après lui, rapporterait beaucoup au gouvernement.

J'insiste, dit-il, en faveur du développement des industries greffées sur l'agriculture. Il est fort regrettable que nous devions recourir pour cela aux étrangers.

(Un page dépose un paquet de livres sur le pupitre du député de Joliette, qui semble surpris)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): On fait cela pour intimider le député et c'est indigne.

(Rires étouffés)

- M. Dufresne (Joliette): ... je termine... j'en ai assez dit pour le moment. J'espère que ces remarques...
- M. Pellerin (Maisonneuve) aide M. Dufresne à s'asseoir 19 .
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Le premier ministre rit maintenant. Voyez le résultat. C'est son ouvrage. C'est là qu'on voit son bon cœur.
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous ne prétendez toujours pas que c'est de notre faute!
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je tiens à protester. Pendant le discours de l'honorable député de Joliette, on a fait déposer sur son pupitre des volumes dont il n'avait pas besoin et qui l'ont gêné dans son discours. L'honorable premier ministre ne devrait pas permettre des manœuvres aussi indignes.

M. l'Orateur suppléant: À l'ordre, Messieurs, à l'ordre! Il est inutile de parler sur ce ton.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il est indigne d'un chef de dire une telle chose. Prétend-il que je suis cause de ce qui arrive? Il dit une chose qui n'est pas vraie et il le sait bien.

(Applaudissements à droite)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je proteste contre cette façon de procéder du premier ministre. L'honorable premier ministre a eu connaissance qu'on ait envoyé des volumes au député de Joliette. Et je persiste à dire que le premier ministre n'a cessé de se moquer durant le discours du député de Joliette. C'est à lui qu'il incombe de maintenir l'ordre en cette Chambre. Il ne doit pas se moquer mais respecter les députés.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je n'ai qu'un mot à ajouter. (Indigné) Je donne ma parole d'honneur que je ne suis pour rien, ni de loin ni de près, dans cette affaire. Si des volumes ont été envoyés au député de Joliette, je n'en ai pas eu connaissance.

Et je répète que le chef de l'opposition, en m'accusant, dit une chose qu'il sait n'être pas la vérité. Il le sait et il le dit quand même. Et il sait ce que cela veut dire.

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): La parole du premier ministre, on la connaît. Je répète que le premier ministre s'est conduit d'une façon indigne.
 - M. l'Orateur suppléant réclame l'ordre.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je n'ai pas de leçon de morale à recevoir du premier ministre.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Non, je ne donne de leçons qu'à ceux qui sont susceptibles d'en profiter.

(Applaudissements à droite)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Voilà un langage qui montre bien l'état d'âme du premier ministre; c'est un langage qu'il n'a pas le droit de tenir et je proteste, M. l'Orateur.

(Applaudissements à gauche)

(Désordre dans la Chambre)

M. l'Orateur suppléant: Ordre! Ordre! L'incident a assez duré et est clos, Messieurs. En ce qui me concerne, je dis que n'importe quel député a droit au respect et que, aussitôt que j'ai vu les volumes envoyés, j'ai ordonné qu'on les enlevât. Je profite de l'occasion pour dire que tous les députés de cette Chambre doivent la sympathie et le respect à leurs collègues. Je tiens à dire, pour ma part, que je ne permettrai pas que l'on insulte un député de cette Chambre. Je dois dire que, aussitôt que j'ai vu les volumes portés au député de Joliette, j'ai donné instruction de les enlever.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Merci²⁰.

L'honorable M. Lapierre (Mégantic): Je suis heureux de représenter les ouvriers dans le cabinet, même sans portefeuille. Je n'attache aucune importance aux attaques qui ont été portées contre mon humble personnalité par les orateurs de la gauche. Je suis certain d'avoir la confiance de la classe ouvrière que je représente, et cela me suffit. Je reproche à l'opposition de faire une campagne de dénigrement contre les chefs du gouvernement.

Je reproche au chef de l'opposition de m'avoir accusé de posséder un organe à Thetford Mines, et je fais remarquer qu'un ouvrier ne peut pas, d'ailleurs, se payer un pareil luxe. Je n'ai jamais eu affaire quoi que ce soit avec le journal de Thetford Mines.

L'honorable député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) m'accuse d'être un ouvrier sans ouvrage. L'honorable député s'imagine-t-il qu'il peut se consacrer à la fois à son travail personnel et aux affaires de la classe ouvrière qui lui incombent au cabinet? Je ne comprends pas qu'un homme de la condition du député de Montréal-Dorion ignore la vraie définition du mot "ouvrier". Je ne crois pas qu'on doive donner au mot "ouvrier" un sens étroit. Je ne crois pas que le gouvernement ait fait injure aux ouvriers en me nommant ministre. Je suis prêt à discuter la question ouvrière avec le député de Montréal-Dorion, élu par surprise en répandant les préjugés. Je revendique le titre d'ouvrier, dont je suis fier. Le gouvernement, en la personne de son premier ministre, est le père des ouvriers à cause de son excellente législation. Si mon honorable ami avait fait dans toute sa vie pour les ouvriers ce que j'ai pu faire en 24 heures pour eux, il pourrait être fier!

(Applaudissements)

L'honorable chef de l'opposition a dit que j'avais décerné au premier ministre le titre de "père de l'éducation". Je ne retrouve pas cette remarque dans mes notes. Je n'ai peut-être pas fait cette déclaration

encore, mais j'aurais dû la faire, car l'honorable chef du gouvernement mérite ce titre de père de l'éducation.

Les membres de l'opposition reprochent au gouvernement de ne pas nommer un ouvrier au ministère du Travail. Les conservateurs, aux dernières élections, ont combattu tous les candidats ouvriers. Si jamais les conservateurs arrivaient au pouvoir, ils ne pourraient nommer un ouvrier au ministère du Travail, puisqu'ils n'auraient pas de députés ouvriers dans leurs rangs.

Je défie l'opposition de pouvoir montrer au gouvernement qui a mieux fait pour la classe ouvrière que le gouvernement actuel.

L'an dernier, l'opposition a exigé des renseignements sur la Commission des liqueurs et, cette année, elle a l'air déçue à l'annonce qu'on les lui fournirait. Le gouvernement a eu raison de ne pas révéler en public les prix de faveur que la Commission a obtenus en Europe. Mais si l'opposition insiste, le gouvernement dévoilera tout et l'opposition sera responsable des conséquences.

L'opposition blâme le gouvernement pour les pertes subies par les cultivateurs. Nos campagnes pourraient être plus heureuses. N'existe-t-il pas une foule de raisons qui démontrent ce fait? Il serait sage que les partisans du chef de l'opposition se rappellent les conséquences importantes de l'énorme dette fédérale et de la fermeture des marchés américains, ce qui a eu un impact sur la situation. Les cultivateurs paient aujourd'hui le prix des extravagances du dernier gouvernement conservateur à Ottawa.

(Applaudissements à droite)

M. Langlais (Témiscouata): Il se passe quelque chose d'étrange cette année. L'an dernier, le gouvernement a informé l'opposition que tout allait bien partout dans la province et que la situation était prospère; et, cette année, il annonce que la classe ouvrière a un "père" en Chambre. Je savais que les députés ministériels avaient un maître qui les maintenait sous une discipline sévère; je ne savais pas que ce maître oserait s'appeler le père des ouvriers. Si ce père est là, j'aimerais lui dire que ses enfants ont grand besoin de pain.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour les cultivateurs et les colons jusqu'à maintenant, à part leur souhaiter bonne chance? La crise actuelle aurait pu être évitée, si on avait encouragé les jeunes hommes de cette province à aller s'établir sur de nouvelles fermes, au lieu de contribuer à la surpopulation des villes.

Il (M. Langlais) fait allusion à la lettre de l'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable

M. Caron) au sénateur Landry²¹ et commente une circulaire envoyée l'été dernier par un officier du ministre de l'Agriculture aux agronomes officiels. Par cette circulaire, dit-il, le ministre de l'Agriculture voulait se servir des 86 agronomes officiels, qui coûtent \$400,000 par année à la province, pour écornifler dans la vie privée des cultivateurs, pour savoir leur conduite privée et publique, pour connaître leurs attaches politiques, pour savoir s'ils s'occupent d'élections, etc. Je proteste contre le système de fiches. Le ministre n'avait pas le droit d'expédier un document de ce genre, ni de se servir des experts du gouvernement, qui sont censés être au service du peuple, pour faire la collecte de ce type de données.

Le gouvernement a voulu empêcher le congrès agricole d'avoir lieu et a tenté de faire manquer la création de cette association professionnelle agricole, mais il n'y a pas réussi. L'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) n'aime pas la classe agricole et l'a prouvé non seulement en n'assistant pas à son congrès, qui a été absolument étranger à la politique, mais en omettant de parler dans le discours du trône des résolutions adoptées à ce congrès. Rien ne sera fait à cette session-ci. Et on entendra dire que ces résolutions n'ont pas été passées de bonne foi et qu'on ne veut pas leur donner d'importance. Le gouvernement n'a pas fait que manquer de respect à la classe agricole.

Le maître du gouvernement, depuis 25 ans, aurait dû apprendre que gouverner, c'est prévoir. Qu'est-ce qu'on a fait pour prévoir le sort malheureux des agriculteurs et des colons? Rien n'a été fait dans ce domaine au sujet du programme élaboré l'an dernier. Le gouvernement ne s'est pas assez occupé du capital humain.

Le gouvernement a promis de construire des maisons pour les colons. Une tentative a été faite dans le canton Langis. L'insuccès fut complet. On a enlevé des lots aux colons sur la plainte d'un marchand de bois. On n'a fait que donner le droit à une compagnie de couper le bois sur des lots. Et on n'a pu vendre ces lots parce qu'on en faisait le prix trop élevé. Le gouvernement n'a pas diminué les droits de coupe en faveur des colons. C'est quand la situation est difficile dans les campagnes qu'on voit les fils de colons aller s'établir sur de nouveaux lots. La prime de défrichement a été portée à \$5, mais, durant l'année, il n'a été payé que \$30,000 pour 6,000 acres. Pourquoi n'avoir pas donné \$10 ou \$20? On aurait vu alors des milliers de fils de famille aller s'établir sur des terres nouvelles pour gagner cette prime. La situation est telle que les fils de colons et de cultivateurs sont presque justifiables de quitter la

terre. L'opposition demandera qu'on accorde \$20 de l'acre en prime pour le défrichement des terres nouvelles. J'espère que les députés libéraux vont mettre de côté la discipline de parti et choisir de faire passer les intérêts de la province en premier.

On aurait dû encourager plus la colonisation dans les vieux comtés où il reste encore des lots. Le patronage est le grand obstacle à la colonisation et le congrès agricole a demandé qu'elle soit soustraite à l'influence politique.

Je ne veux pas que le gouvernement paye trop cher pour les chemins de colonisation.

(S'adressant au ministre de l'Agriculture, l'honorable M. Caron) Au lieu de dépenser pour la voirie et dans d'autres domaines, au lieu de donner aux agronomes, pourquoi ne donnez-vous par les \$800,000 de votre budget pour les cultivateurs et les colons? C'est probablement parce qu'il y a longtemps que vous avez quitté votre ferme et que vous avez oublié les besoins de l'agriculture. Ce n'est qu'en modifiant sa politique agricole que le gouvernement peut espérer trouver son salut face aux cultivateurs.

On aurait dû arrêter certaines dépenses et dépenser un, deux ou trois millions, pour empêcher l'agriculture de péricliter dans la province. Rien n'a été dépensé pour prévenir la crise agricole. On a payé des salaires considérables, gardé un grand nombre d'employés, mais rien de plus. Le ministre de l'Agriculture ne songe qu'à faire faire de grosses affaires à la Coopérative fédérée. Ce n'est pas seulement la Coopérative fédérée qui a besoin de l'appui du gouvernement, mais les petites coopératives de paroisse ont aussi besoin d'aide pour réussir à classer la production des cultivateurs correctement.

La promesse de l'honorable premier ministre qu'il nous ouvrira les livres de la Commission des liqueurs nous donne de l'espoir, surtout après sa déclaration, l'an dernier, que jamais le gouvernement ne ferait une telle concession et qu'il n'avait pas le droit de révéler ces renseignements.

Nous avons dit au premier ministre, à la dernière session, que nous porterions notre cause devant le peuple et, apparemment, le gouvernement a eu peur. Ce changement d'attitude de la part du gouvernement nous encourage beaucoup. Cela nous encourage face à l'avenir et révèle que l'opposition peut obtenir ce qu'elle veut, sinon en raison du bienfondé de ses demandes, du moins parce que le gouvernement a eu peur. Nous espérons que ce que nous avons obtenu pour la Commission des liqueurs, nous l'obtiendrons pour les colons et pour les cultivateurs.

(Applaudissements à gauche)²²

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine)

félicite le premier ministre pour ses 25 ans en Chambre et ajoute que bien que son chef ne soit pas parfait, il possède une intelligence nettement supérieure à la moyenne, il est un travailleur infatigable, un patriote comme on en a peu connu au cours de l'histoire de la province. Il est de plus un homme qui, de l'avis de tous, se signale par son grand courage.

Il félicite le proposeur et le secondeur de l'adresse et déclare qu'il n'est aucunement surpris des attaques violentes portées contre lui par les orateurs de la gauche. Ces attaques ne sont pas nouvelles, elles sont toujours les mêmes.

Mon honorable ami (M. Sauvé), dit-il, nous a prononcé le même discours que l'an dernier. D'un pessimisme incorrigible, qui suinte de tous ses pores et dont il asperge tout ce qu'il touche. Il croit que tout va mal parce que nous ne cédons pas à ses désirs. De nouveau, il a été pessimiste, il a montré sa foi en la banqueroute universelle, et il a énoncé un programme tellement béat et large que tout le monde pourrait s'en payer un semblable. Mais il est muet sur les moyens d'accomplir les réformes qu'il préconise. Il offre le paradis, et non les moyens d'y atteindre.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Cela, c'est mon secret.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

Mais en quoi consiste la politique de réforme du chef de l'opposition? La politique la mieux définie du chef de l'opposition, la voici: c'est celle du tour de rôle. "Vous avez été assez longtemps là, vous autres, semble-t-il dire, cédez-nous la place." Il voudrait que nous lui cédions la place.

Je demande au député de Témiscouata (M. Langlais) de relire le discours de son chef. Il constatera que ce n'est que du "réchauffé". Mais pouvons-nous songer à livrer la province de la sorte quand le tour de rôle ne nous garantit rien? Nous le ferions si nous avions mal administré, si nous avions perdu la confiance du peuple. C'est une politique que le gouvernement libéral actuel n'est pas prêt à accepter. Le seul nouveau que nous apporte le député de Deux-Montagnes (M. Sauvé), c'est une occasion nouvelle de se vanter: deux députés à présenter. Mais on sait que "deux hirondelles ne font pas le printemps".

Mon honorable ami et son collègue de Montréal-Dorion (M. Tétreau) m'ont encore accusé de trahison. Remontant à 25 ans en arrière, on

m'accuse d'avoir été un traître à Sir Wilfrid Laurier. Ce mot qualifierait-il mon honorable collègue de Montréal-Dorion? En tout cas, il y tient.

Je pourrais renvoyer ce reproche au député de Montréal-Dorion, mais je dois expliquer les faits. J'ai, dit-il, déjà expliqué ma lettre au sénateur Landry et je veux donner de nouveau brièvement quelques explications.

À cette époque, une division se produisit parmi les libéraux du comté de L'Islet. Nombre d'entre eux vinrent me demander de poser ma candidature contre le sénateur Déchêne²³ au titre de libéral indépendant. J'eus peut-être tort de céder et de m'éloigner de la terre que je cultivais. Aussitôt, des conservateurs m'offrirent leur appui, et je ne vois pas qu'on puisse m'en faire un crime.

Au sortir de mon centre campagnard, sans défiance contre la parole des hommes et la ruse, je rencontrai, en ville, leur organisateur à Québec, un personnage astucieux et roublard qui m'offrit une entrevue et me demanda de m'opposer aux projets d'armements que l'on faisait, paraît-il, à Ottawa. À ce moment, je ne connaissais rien des intrigues politiques. Je ne savais pas que j'avais affaire à l'homme le plus astucieux, le plus redoutable du Parti conservateur. La question des armements était alors la grosse question dans la province de Québec. On craignait le militarisme. Je le craignais aussi. C'était à la fin de la guerre du Transvaal. On supposait que la participation aux guerres impériales avait été inaugurée par le gouvernement Laurier.

On me présenta alors un écrit sur la question que je signai de confiance, croyant qu'il ne s'y agissait que d'un document relatif aux armements. Cet écrit, que je n'avais pas considéré en détail, contenait des passages qui ne représentaient nullement les conditions auxquelles je croyais.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Les yeux fermés.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

Oh! Presque les yeux fermés. J'étais contre la politique des armements à cette époque, j'ai toujours été contre une politique d'armements, qu'elle vienne des libéraux ou des conservateurs.

(Applaudissements)

J'ai signé un écrit. J'ai été trompé. J'ai eu tort peut-être, mais que ceux qui ont endossé un billet à des gens qui ne peuvent pas le payer, que ceux qui n'ont pas été trompés dans la vie me jettent la première pierre! Il est des fautes que l'on est obligé d'admettre. Quel est l'homme qui n'a jamais eu de fautes à se reprocher?

En outre, cette affaire ne regarde pas nos adversaires: c'est une affaire entre moi et mon chef. Aussi a-t-elle été réglée depuis longtemps entre Sir Wilfrid Laurier et moi-même. Le grand homme, qui savait à qui j'avais eu affaire, m'a honoré depuis de son amitié parce qu'il savait que ma bonne foi avait été surprise. Il savait donc, ce grand chef, que je n'avais jamais été qu'un libéral toujours.

(Applaudissements)

Et puis, appartient-il à un libéral à Ottawa et conservateur à Ouébec (M. Tétreau) de venir traiter les autres de traîtres à leur parti? Il essaie de faire croire qu'il n'est oppositionniste que de fraîche date. L'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) lui a prouvé que sans raison il avait combattu Sir Lomer Gouin et l'honorable Adélard Turgeon, à Ouébec, et les avait ensuite appuyés à Ottawa. Il n'est même pas l'ami des ouvriers qu'il voudrait faire passer pour ses protégés. Les libéraux à la manière du député de Montréal-Dorion, je ne les souhaite à aucun parti. Mon honorable ami est libéral à Ottawa, mais qui a élu M. King à Ottawa sinon les amis du gouvernement libéral de Québec? C'est le Parti libéral de la province qui assure le pouvoir libéral d'Ottawa...

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Non, c'est Montréal. Montréal a élu 10 libéraux canadiensfrançais à Ottawa, et pas un à Québec.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):
Que mon ami reprenne ses nerfs. Il m'a injurié. Qu'il
endure à son tour. Comment, M. l'Orateur,
M. Meighen, l'adversaire de M. King, fait tout ce qui
est possible pour abattre le gouvernement libéral de
Québec? C'est le Parti libéral de la province qui tient
ce pouvoir fédéral, et c'est le gouvernement de
Québec qui tient le Parti libéral de Québec. Le jour
où on aurait fait tomber celui-ci, c'en serait fait de
l'autre. Les journaux d'Ontario ne cessent de le dire.
Tous crient: "Sus au gouvernement de Québec!"

L'honorable député de Montréal-Dorion, qui passe pour avoir de la dignité, a manqué de courtoisie à l'Orateur relativement aux cadeaux qu'il a acceptés. En ce qui concerne son libéralisme, je vais lui faire une proposition. Le premier ministre du Canada sera ici demain. Je suppose que l'honorable député de Montréal-Dorion sera au banquet que nous offrirons. Nous allons laisser à M. King le soin de choisir entre nous deux. Mon honorable ami de Témiscouata est aussi un ancien libéral. Je dois dire cependant que le député de Témiscouata a eu le courage de se déclarer conservateur.

M. Langlais (Témiscouata): Je n'ai rien signé.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Mon honorable ami n'a probablement jamais rien écrit. Il ne fera jamais rien. Il est bon pour détruire surtout. J'invite l'honorable député de Montréal-

surtout. J'invite l'honorable député de Montréal-Dorion à venir rencontrer M. King et nous lui demanderons lequel de nous il juge vraiment libéral...

M. l'Orateur: À l'ordre. Je crois que l'on s'éloigne de la question.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Je vous demande pardon, M. l'Orateur, mais on m'a provoqué. Allons demander à M. King de choisir entre nous, et si c'est vous qu'il préfère, je promets de quitter mon siège dès vendredi matin.

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Inutile! Je tiens à déclarer, puisque l'honorable ministre m'a posé la question, que je suis partisan de M. King, mais que je n'assisterai pas au banquet de demain. Je laisse aux autres le soin d'assister aux banquets²⁴.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):
Alors mon honorable ami s'esquive. Il refuse mon
offre de faire juger notre loyauté par le premier
ministre du Canada. Vous le voyez, il n'a pas le
courage de ses actes. Il sait bien qui serait choisi.

M. Tétreau (Montréal-Dorion): J'ai fait la lutte, aux dernières élections fédérales, pour M. King et ses candidats à Montréal.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) parle de la question des taxes. Les cultivateurs en sont généralement exempts, dit-il. On parle de la taxe des municipalités pour les bons chemins, mais on ne prouve rien. Quelles sont les taxes que les cultivateurs sont appelés à payer? La crise, dont la classe agricole souffre, provient des conditions économiques nées de la guerre et aussi de l'imprudence de certains cultivateurs.

La crise économique provient surtout des extravagances commises par les amis de l'opposition à Ottawa, qui ont surchargé le peuple d'impôts sous le poids desquels beaucoup ne peuvent résister. Certaines municipalités ont été imprudentes en faisant construire des chemins trop dispendieux et ne peuvent pas faire face à leurs obligations. Quant aux autres, les dettes qu'elles ont contractées pour la

voirie ne sont pas si onéreuses, si on considère que l'on accorde 40 ans aux municipalités pour s'en acquitter.

Il est injuste qu'on trouve le gouvernement responsable des dettes faites par les municipalités pour la voirie. Ces dépenses ont été consenties par les municipalités, et elles leur ont profité tout comme les dépenses scolaires. Les municipalités ont fait les travaux de voirie qu'elles ont bien voulu, et le gouvernement a même été obligé d'empêcher quelquesunes de trop s'endetter. L'augmentation de notre dette est minime en comparaison des travaux exécutés. Il (l'honorable M. Caron) rappelle les octrois que le gouvernement donne aux cultivateurs et aux ouvriers.

Les municipalités où la taxe est la plus élevée, dit-il, sont celles situées autour de Montréal; ce sont les municipalités les plus riches. Il cite des statistiques pour démontrer que les municipalités ne paient que de 50 sous à \$2 par tête de taxes pour les chemins.

M. Plante (Beauharnois): Dans Brome, on paie \$2.30, d'après l'*Annuaire statistique*.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Je prends mes chiffres dans la *Revue Municipale*.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Les livres du gouvernement ne valent rien alors.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Il est inutile de blâmer le gouvernement actuel pour les conditions économiques qui prévalent aujourd'hui. Il est vrai que la guerre est responsable de bien des choses, mais le fait que les conservateurs ont défait la réciprocité en 1911 a beaucoup contribué à la situation, pour autant qu'elle soit aussi noire qu'on le prétend. La défaite de la réciprocité en 1911 fut une grande erreur. C'eût été le salut de la classe agricole de la province si le marché américain avait été ouvert à nos produits. Depuis 40 ans que nous avons la protection, nous n'avons pas assez d'industries pour assurer l'écoulement de nos produits agricoles, alors que les États-Unis offrent un marché considérable.

Nous ne vendons ici que 60 % de notre production agricole. Faut-il écouter la politique de nos adversaires et attendre encore 20 ans avant d'assurer un marché local à nos cultivateurs? J'aime mieux aller tout de suite au marché américain, qui peut acheter les produits de nos cultivateurs. C'est le marché des États-Unis qui permettra à nos cultivateurs de vendre leurs produits agricoles à un prix raisonnable. C'est la cause du départ de

beaucoup des nôtres. Le gouvernement King est prêt à signer un traité de réciprocité avec les États-Unis...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): L'honorable ministre de l'Agriculture me permettra-t-il une question?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Certainement.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Quand aurons-nous la réciprocité avec les États-Unis?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Je ne le sais pas. Les fautes des conservateurs sont souvent bien difficiles et bien longues à réparer.

(Applaudissements)

I ec cultivateurs réclament le marché américain, contrairement à ce qu'avance le chef de l'opposition, qui refuse de croire que ce marché leur serait profitable. Les conservateurs portent la responsabilité d'avoir combattu la réciprocité quand elle fut proposée par Sir Wilfrid Laurier et ses collègues. La crise devait arriver un jour ou l'autre, c'était inévitable, et on la doit aux conservateurs, qui se sont opposés à la réciprocité. Les meilleurs économistes nous disent que si nous avions la réciprocité, nous pourrions plus facilement triompher de la crise agricole qui sévit partout dans le monde. Si nous l'avions eue, nous l'aurions encore, et le fameux tarif Fordney²⁵ n'aurait pas affecté la classe agricole. Or, si nous ne l'avons pas cette réciprocité, à qui la faute? À mon honorable ami le chef de l'opposition.

(Applaudissements)

Si on suivait le programme des conservateurs, ça prendrait des années avant que la situation des cultivateurs devienne vraiment réjouissante. Il (l'honorable M. Caron) parle de M. Gagné, agronome, qui a écrit une brochure, et cite des extraits de cette même brochure à l'appui du gouvernement²⁶. Il trouve dans un paragraphe un passage où ce professeur admet que le cultivateur souffre de changements économiques. C'est d'ailleurs le gros bon sens qui le dit. La crise, c'est Meighen et les amis de l'opposition qui l'ont préparée et en sont la cause.

On dit que l'agriculture n'a pas été améliorée. Pour l'élevage seulement, la province a remporté 14 coupes à Toronto, l'an dernier. C'est l'instruction qui est à la base de l'avancement agricole, et je ne comprends pas que l'opposition puisse agir ainsi. La plus belle chose que le gouvernement puisse faire pour les cultivateurs, c'est de les instruire.

On a parlé de l'émigration des nôtres. J'ai vu partir des gens de ma paroisse, il y a quelques années. Ce n'était pas la faute du gouvernement...

- M. Langlais (Témiscouata): Il est parti 30 personnes de Saint-Pacôme.
- M. Thériault (L'Islet): Ce n'étaient pas des cultivateurs.
- L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Non, ce n'étaient pas des cultivateurs. Saint-Pacôme est un centre industriel. Ce sont des ouvriers qui en sont partis.

(Applaudissements)

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier), que le débat soit ajourné. Adopté.

La séance est levée à minuit.

NOTES

- 1. Selon *Le Soleil* du 15 janvier 1925, à la page 1, il est 3 h 25.
- 2. Joseph Gauthier (1877-1934), typographe, élu député ouvrier dans Montréal-Sainte-Marie à l'élection partielle du 22 décembre 1921, mais défait comme candidat ouvrier en 1923 par le candidat conservateur Camillien Houde. Élu député libéral en 1927, son élection fut annulée par la Cour supérieure le 12 décembre 1927. Ne s'est pas représenté à l'élection partielle du 24 octobre 1928.
- 3. Camillien Houde (1889-1958) a été commis à la Banque d'Hochelaga en 1912, puis inspecteur adjoint et gérant de succursale de 1916 à 1919 et agent d'assurances, avant d'être élu député conservateur de Montréal-Sainte-Marie en 1923.
- 4. Adélard Laurendeau (1883-1968), peintre industriel. Élu député ouvrier dans Maisonneuve en 1919. Défait en 1923 par le candidat conservateur, le Dr Jean-Marie Pellerin.

- 5. Rodolphe Lemieux (1866-1937). Député libéral à la Chambre des communes de 1896 à 1930, il occupa successivement le poste de solliciteur général (1904-1906), ministre du Travail (1906-1909), ministre des Postes (1906-1911), ministre de la Marine et des Pêcheries (1911), Orateur de la Chambre des communes (1922-1930). Sénateur du 3 juin 1930 à son décès.
- 6. Le ministre fait allusion au scandale de l'Abitibi qui éclata en 1907 et entraîna la démission d'Adélard Turgeon. Ce dernier, alors ministre des Terres et Forêts, avait intéressé un syndicat belge, présidé par le baron de l'Épine, à acheter de grandes portions de territoire en Abitibi à un prix supérieur à celui qui devait figurer dans les *Comptes publics*. La différence devait être versée à la caisse électorale du Parti libéral.
- 7. Médéric Martin (1869-1946), maire de Montréal de 1914 à 1924 et de 1926 à 1928. Député libéral de Montréal-Sainte-Marie à la Chambre des communes de 1906 à 1917. Nommé conseiller législatif de la division d'Alma en 1919.
- 8. Allusion à un télégramme de félicitations de M. Taschereau à Tobias Crawford Norris, premier ministre libéral du Manitoba de 1915 à 1922, suite à une victoire électorale. Il fut impossible, de 1915 à 1922, de dater ce télégramme. Rumilly écrit qu'Arthur Sauvé, dans un discours prononcé à Saint-François-du-Lac le 26 août 1923, reproche à M. Taschereau ce télégramme envoyé à un "proscripteur de l'enseignement français et catholique". (Voir Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXVII, p. 58)
- 9. Allusion à un télégramme du premier ministre Taschereau destiné à Édouard Herriot, chef du gouvernement français en 1924-1925. Durant l'été 1924, Herriot menaçait de rompre les relations officielles entre la France et le Vatican, ce que Taschereau désapprouva. (Voir Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, vol. XXVII, p. 163-164)
- 10. Date de *L'Événement* du 15 janvier 1925, à la page 12. *La Presse* du même jour, à la page 11, mentionne plutôt 1907.
- 11. Pierre-Évariste Leblanc (1853-1918), avocat et député conservateur de Laval (1882-1908). Orateur de l'Assemblée législative (1892-1897), chef de

l'opposition (1905-1908) et lieutenant-gouverneur de la province du Ouébec (1915-1918).

- 12. Jules Allard (1859-1945), avocat et député libéral de Yamaska (1897-1905). Conseiller législatif de la division de Lanaudière (1905-1910), ministre de la Colonisation et des Travaux publics dans le cabinet Gouin (1905), ministre des Travaux publics et du Travail (1905-1906), ministre de l'Agriculture (1906-1919). Démissionna de son poste de conseiller législatif en 1910 pour se faire élire député de Drummond (1910-1916). Ministre des Terres et Forêts (1909-1919) et premier ministre intérimaire durant les absences du premier ministre Lomer Gouin. Démissionna en 1919.
- 13. Heure mentionnée par *L'Action catholique* du 15 janvier 1925, à la page 1. *L'Événement* du même jour, à la page 12, mentionne plutôt 8 h 39.
- 14. M. Laferté (Drummond) occupe le fauteuil de l'Orateur.
- 15. Pythagore (VI^e siècle avant J.-C.), philosophe et mathématicien grec dont les principales découvertes sont la table de multiplication, le système décimal, le théorème du carré de l'hypoténuse.
- 16. Un ancien député m'a dit que pour une position du service civil que j'obtiendrais, je ferais 99 mécontents et un ingrat.
- 17. Solon (vers 640 à 558 avant J.-C.), législateur et poète athénien. Élu archonte vers 594 avant J.-C., il mena de nombreuses réformes ambitieuses qui contribuèrent à l'essor d'Athènes.
- 18. L'Événement du 15 janvier 1925, à la page 12, explique que "M. Dufresne appartient à l'ancienne opposition qui n'était pas nombreuse, mais très sympathique. La droite lui a conservé un bon souvenir de ce temps-là et, chaque fois qu'il se lève, on l'applaudit chez les ministériels comme chez les oppositionnistes".
- 19. Selon *Le Soleil* du 15 janvier 1925, à la page 15, M. Dufresne a parlé environ une vingtaine de minutes. Selon ce même journal, à la page 1, M. Dufresne, qui s'était senti indisposé après son souper, est "mortellement pâle" au moment où il s'assoit.
- 20. Le Devoir du 15 janvier 1925, à la page 1, rapporte qu'après cet incident, "M. Dufresne, assis à son siège, est demeuré quelques minutes à la

- Chambre, puis s'est retiré". *L'Événement* explique quant à lui que "le député de Joliette avait dîné avec son gendre [...] et il s'était levé de table pour venir prendre la parole à la Chambre, où la chaleur l'étouffa avant la fin de son discours".
- 21. Philippe Landry (1846-1919), candidat conservateur défait dans la circonscription provinciale de Montmagny à l'élection partielle du 16 décembre 1873. Député conservateur dans la même circonscription en 1875, son élection fut annulée le 29 mai 1876. Député conservateur à la Chambre des communes dans Montmagny (1878-1887). Nommé sénateur de la division de Stadacona le 23 février 1892. Président du Sénat d'octobre 1911 à juin 1916.
- 22. L'Événement du 15 janvier 1925, à la page 12, précise qu'il est 10 h 50 à ce moment lorsque l'honorable M. Francœur reprit le fauteuil présidentiel.
- 23. Alphonse-Arthur Miville Dechêne (1848-1902), marchand de bois et député à la Chambre des communes (1896-1901), puis sénateur (1901-1902).
- 24. Version de la majorité des sources. *The Gazette*, *The Montreal Daily Star* et *The Quebec Chronicle* du 15 janvier 1925, aux pages 11, 4 et 3 respectivement, écrivent que M. Tétreau dit vouloir assister à ce banquet.
- 25. The Emergency Tariff Act, ou bill Fordney, de Joseph W. Fordney, représentant américain (Michigan) et président du comité des voies et movens, est adopté en 1921. Il s'agit d'une mesure protectionniste américaine qui surtaxe surtout le sucre et d'autres produits agricoles étrangers. Elle est renforcée par le Fordney-McCumber Tariff Act, voté en septembre 1922. Porter McCumber est alors sénateur républicain (Dakota du Nord) et président du comité des Finances. Ces lois entraîneront le contrôle américain de la concurrence étrangère, l'émergence de monopoles industriels et la chute du commerce international, puisque d'autres pays tels la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie relèveront à leur tour des barrières douanières.
- 26. Lors de la séance précédente, M. Sauvé avait utilisé la brochure de M. Gagné pour lancer de vigoureuses attaques contre le gouvernement.

Séance du jeudi 15 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 15¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre:

- de William Currie, Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant l'acquisition et l'aliénation de certaines propriétés (M. Bercovitch);
- de The Royal Trust Company, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 866 de la cité de Montréal et un acte passé conformément audit règlement (M. Côté);
- de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Delisle):
- de la corporation de la ville Saint-Pierre, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et pour lui donner d'autres pouvoirs (M. Patenaude);
- de The St. Francis Valley Railway Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Pilon);
- de la corporation du comté de l'Assomption, demandant l'adoption d'une loi légalisant certains règlements de ladite corporation (M. Reed);
- de la corporation de la paroisse de l'Assomption, demandant l'adoption d'une loi légalisant certains règlements de ladite corporation (M. Reed);
- de dame Mabel O'Dell, épouse de Harold G. Blair, et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certains actes et pour autres fins concernant la succession de John Uriah Gregory (M. Thériault).

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de la Commission métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bercovitch);
- de la ville de Saguenay et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la charte de ladite ville (M. Delisle);

- de Price Brothers & Company Limited et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation comme municipalité distincte un certain territoire sous le nom de ville River Bend (M. Delisle);
- de Robert Alexander Hart, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes à l'admettre au nombre de ses membres (M. Dillon);
- de Adrien Lebrun, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres (M. Dillon)
- de James Kenneth Ross, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres (M. Dillon):
- des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi concernant la construction de l'église de cette paroisse (M. Dillon);
- de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Lafleur):
- de Joseph Letendre, demandant l'adoption d'une loi validant un acte de donation par Olivier Letendre à Joseph Letendre (M. Laperrière);
- de Tancrède Bienvenu et autres, ès qualité, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de l'honorable Charles Wilson (M. Patenaude):
- de l'hôpital Sainte-Justine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Patenaude);
- de Paul-Aimé Lussier et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les successions de Félix Lussier et Angélique Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue (M. Richard):
- de dame Henriette Duckett, épouse de Joseph-O. Turgeon, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Dame Marie-J. Bourque, épouse de Toussaint Préfontaine (M. Thurber).

Rapports de comités:

M. Pilon (Vaudreuil): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est

régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte:
- de The Saint John's School Company of Canada et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation le Lower Canada College;
- du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et l'autorisant à contracter un nouvel emprunt;
- des Ursulines de Roberval, demandant l'adoption d'une loi amendant leur charte;
- de la corporation du Collège Nominingue, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et changeant son nom en celui de Le Séminaire Saint-Joseph de Mont-Laurier;
- de l'œuvre et fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant le cimetière de la Côte-des-Neiges et concernant la fabrique de Notre-Dame de Montréal:
- de sœur Marie Gérin-Lajoie et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de L'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal;
- de Joseph Crossman Barlow, demandant l'adoption d'une loi ratifiant la signature apposée par lui à certains actes;
- de Gaston Esnouf, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre parmi ses membres;
- de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques de la province ecclésiastique de Québec, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte en changeant son nom en celui de l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec;
- de dame Adilie Istas, en religion mère Marie-Alphonse du Très-Saint-Sacrement, et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de la Congrégation des Servantes du Très-Saint-Sacrement de Québec;
- de la corporation de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;
- de dame Catherine Curran, veuve James O'Connor, et autres, demandant l'adoption d'une loi validant leur titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie. Montréal:
- de la municipalité de la paroisse de Saint-Philibert, comté de Beauce, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et la libérant de certains impôts.

The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company

M. Bullock (Shefford) demande la permission de présenter le bill 52 amendant la charte de The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company. Accordé. Le bill est lu une première fois.

Joseph C. Barlow

M. Richard (Verchères) demande la permission de présenter le bill 95 confirmant la signature apposée à certains actes par Joseph Crossman Barlow, notaire.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Lower Canada College

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) demande la permission de présenter le bill 53 constituant en corporation le Lower Canada College.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Saint-Philibert de Beauce

M. Fortier (Beauce) demande la permission de présenter le bill 64 amendant la charte de la municipalité de la paroisse de Saint-Philibert, dans le comté de Beauce.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Collège Nominingue

M. Lortie (Labelle) demande la permission de présenter le bill 78 modifiant la charte de la corporation du Collège Nominingue.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de Québec

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)² pour M. Létourneau (Québec-Est) demande la permission de présenter le bill 70 amendant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Ursulines de Roberval

M. Delisle (Chicoutimi) demande la permission de présenter le bill 63 amendant la charte des Ursulines de Roberval.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Gaston Esnouf

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) pour M. Létourneau (Québec-Est) demande la permission de présenter le bill 58 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gaston Esnouf à l'exercice de la profession d'avocat.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Institut de Notre-Damedu-Bon-Conseil

M. Patenaude (Jacques-Cartier) demande la permission de présenter le bill 96 constituant en corporation L'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Quartier Sainte-Marie, Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) demande la permission de présenter le bill 62 validant le titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie de la cité de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Assurance mutuelle des fabriques de Québec

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) pour M. Létourneau (Québec-Est) demande la permission de présenter le bill 54 concernant l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Fabrique de Notre-Dame de Montréal

M. Patenaude (Jacques-Cartier) demande la permission de présenter le bill 97 concernant la fabrique de Notre-Dame de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Servantes du Très-Saint-Sacrement

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) pour M. Létourneau (Québec-Est) demande la permission de présenter le bill 55 constituant en corporation la Congrégation des Servantes du Très-Saint-Sacrement de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de La Tuque

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) pour M. Létourneau (Québec-Est) demande la permission de présenter le bill 82 amendant la charte de la ville de La Tuque.

Accordé. Le bill est lu une première fois

Travaux de la Chambre:

Dépôt des Comptes publics

M. l'Orateur: Affaires du jour.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Avant de passer à l'ordre du jour, je demanderais à l'honorable trésorier provincial de nous dire quand il produira les *Comptes publics*.

L'honorable M. Nicol (Compton): Nous produirons les *Comptes publics* lorsque je prononcerai le discours du budget. C'est la coutume établie.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): La Constitution dit que nous sommes convoqués pour étudier les *Comptes publics*; il faut nous les donner.

L'honorable M. Nicol (Compton): Encore une fois, je le répète, nous produirons les *Comptes publics* selon la coutume établie.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Peu importe. Je demande que les *Comptes publics* soient produits aussi vite que l'exigent les règlements.

L'honorable M. Nicol (Compton): Entendu.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 14 janvier, sur la motion proposée jeudi le 8 janvier courant: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) parle de l'article d'un M. Gagné, professeur d'agriculture, que le chef de l'opposition a cité dans son discours³.

D'après l'opinion même de M. Gagné, dit-il, les causes de la dépression sont dues à des influences totalement étrangères à l'action du gouvernement de Québec. Ces causes réelles sont: la participation exagérée et sans discernement à la guerre, des entraves posées par certains gouvernements à l'accès au marché des États-Unis, le montant énorme de la dette nationale, les excès de générosité commis de 1914 à 1919, l'achat des chemins de fer qui, en imposant des obligations intolérables à tous les consommateurs, ont produit une hausse des taux du trafic et, partant, affecté les prix du transport des produits de la ferme.

M. Gagné se déclare même franchement contre la haute protection à laquelle il attribue en grande partie la crise actuelle. Il réclame l'abolition des droits de douane sur les machines agricoles. Il déclare que la politique tarifaire, mise en pratique trop longtemps, a élevé le coût d'une foule d'articles de consommation commune dans les campagnes, et il dit que le tarif Fordney⁴ a diminué énormément l'exportation des denrées canadiennes au marché du Sud.

Qui a établi le tarif, sinon les amis de l'opposition, les conservateurs? Cette protection ne protège pas les cultivateurs. Si les conservateurs n'avaient pas battu la réciprocité en 1911, les États-Unis auraient orienté autrement leur politique, et nous jouirions du bienfait d'un débouché où se trouvent 110,000,000 de consommateurs. Le rejet de la réciprocité nous a enlevé ces marchés étrangers.

Il (l'honorable M. Caron) parle des fermes expérimentales et affirme qu'elles font un bien considérable. Et si M. Gagné, dit-il, écrit que "Notre ignorance nous a coûté cher depuis 70 ans", il ne faut pas interpréter ces paroles à la manière du chef de l'opposition. Sans doute, si on avait commencé cette éducation agricole il y a 50 ans, nous serions plus avancés qu'aujourd'hui. Ceci ne démontre rien. Pour être au point, il faut démontrer ceci: Avons-nous, oui ou non, amélioré sensiblement les conditions sous le gouvernement libéral de cette province? La réponse doit être affirmative. Qui oserait le nier?

On nous reproche de n'avoir pas de grandes universités agricoles. On oublie que ce haut enseignement ne sera vraiment nécessaire que le jour où nous aurons acquis une perfection suffisante dans l'instruction rudimentaire, primaire puis secondaire. Il faut commencer par la base. Il y a seulement 12 ans que l'enseignement agricole a été réformé, et le gouvernement s'occupe d'abord de l'enseignement primaire. Il fallait commencer par le commencement, puitte à envoyer des jeunes gens étudier en Europe, afin d'obtenir les compétences requises pour les écoles d'agriculture actuelles.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont surtout nécessaires aux cultivateurs, et c'est pour cela que le gouvernement s'en préoccupe davantage. Cet enseignement, au pays, n'est que dans son enfance. Nous n'avons commencé que depuis peu, en somme, le véritable enseignement agricole sur les bases actuelles. Pour les besoins du moment, es uffit-il pas d'envoyer les mieux doués de nos élèves étudier dans les vieilles institutions étrangères? Bâtir de grandes universités agricoles à coups de millions, à l'heure actuelle, ne serait-ce pas prématuré?

N'est-ce pas plus pratique et plus économique, en attendant l'heure, d'envoyer des professeurs et des étudiants à l'étranger comme le font les universités et les collèges classiques? M. Gagné est un exemple et il a été étudier à l'étranger aux frais de la province. On aurait bien pu créer des universités agricoles, mais il valait mieux s'occuper de donner aux enfants des cultivateurs un enseignement qui réponde à leurs besoins et à leur situation.

L'Événement, qui est un journal protectionniste, a publié une déclaration de Sir Herbert Holt⁵, président de la Banque Royale, qui prétend que le Canada est heureux d'avoir à côté de ses frontières un marché aussi avantageux que le marché américain. Et mon honorable ami le chef de l'opposition disait cependant que j'ai tort de croire que le marché américain est notre meilleur marché. J'aime mieux l'opinion de Sir Herbert Holt.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Est-ce que l'honorable ministre me permettra une question? Est-ce que Sir Herbert Holt se prononce en faveur du libre-échange?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Non, moi mon plus. Le Parti libéral n'est pas libreéchangiste. Il est en faveur d'une politique de protection modérée.

(Applaudissements à droite)

C'est aussi ma politique.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): (Souriant) C'est la meilleure.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Oui, c'est la meilleure. C'est celle que l'honorable député de Jacques-Cartier a toujours approuvée, je crois.

(Applaudissements)

Seul l'Ouest veut le libre-échange. Nous, nous suivons là-dessus la politique de Sir Wilfrid Laurier à laquelle le Canada doit sa prospérité.

(Applaudissements)

Mon honorable ami a voté contre cette vieille politique, préférant celle qui a conduit l'agriculture près de sa ruine. Je ne suis pas seul à penser de même. Un journal sympathique à l'opposition, Le Devoir⁶, nous apprend, par l'entremise de son correspondant d'Ottawa, que les exportations, en novembre 1923 et 1924, marquent une baisse d'environ \$30,000,000⁷ pour ce seul mois. Donc, les cultivateurs ont perdu des millions et des millions, parce que nos adversaires ont fait battre la réciprocité en 1911.

On nous dira: "Exploitez le marché local." C'est facile à dire. Comment écouler chez nous les 40 % du surplus de notre production sur la capacité de consommation domestique? Comment vendre au pays même toutes nos pommes de terre, par exemple, quand tout le monde en cultive?

Aujourd'hui encore, un cultivateur m'écrit que ses hangars et sa cave sont remplis de patates dont il ne sait que faire. Pour parer à de tels inconvénients, la coopérative fédérée fait son possible et a prouvé son utilité. Dernièrement, elle expédiait des wagons de pommes de terre aux Antilles, pour y sonder le marché. Nous en sommes rendus à cette situation. Mais on ne se donnerait pas cette peine de traverser, sans ouvrir ces wagons, un immense pays voisin, si le marché américain nous était ouvert⁸.

Dans cet article sur les dernières élections américaines, *Le Devoir* déclarait que le tarif Fordney, "que nous n'aurions jamais connu si les conservateurs n'avaient pas fait battre la réciprocité", empêchait nos cultivateurs de vendre leurs pommes de terre. "L'ancienne politique tarifaire américaine était beaucoup plus avantageuse pour nous", dit le journal nationaliste. Ah! L'ancienne politique, mon honorable ami sait bien qu'elle était meilleure...

M. Patenaude (Jacques-Cartier): C'était la nôtre.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

Le Devoir déclare: "La victoire des républicains, qui assurera la continuation du tarif Fordney, fera regretter aux Canadiens d'avoir rejeté le traité de réciprocité."

(Applaudissements à droite)

La valeur des propriétés et des produits agricoles a augmenté considérablement depuis le régime tory. La quantité aussi est de beaucoup supérieure. Les domaines cultivés se sont multipliés. Prenons l'Abitibi par exemple. Là, 25 belles paroisses ont été établies en l'espace de 10 ans. La Minerve elle-même, organe du chef de l'opposition, constate les progrès de la colonisation...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Pas possible!

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Oui, c'est bien *La Minerve* du 1^{er} janvier 1924. L'agriculture ne prospère pas aux yeux de nos adversaires. Mais depuis 15 ans, depuis 10 ans, depuis

L'agriculture ne prospere pas aux yeux de nos adversaires. Mais depuis 15 ans, depuis 10 ans, depuis cette année, sont nombreuses les lois et les mesures prises par le gouvernement pour favoriser l'agriculture.

Il (l'honorable M. Caron) lit un autre article dans lequel les œuvres du gouvernement sont énumérées. Y avait-il, il y a 15 ans dans notre province, des fermes de démonstration, des granges, des porcheries modèles, des expositions de semences?

Je demande à mon honorable ami de Jacques-Cartier d'écouter. Il est un auditeur attentif et courtois. Y avait-il de l'encouragement à l'industrie laitière? Y avait-il une meilleure inspection des produits laitiers?

Qui a fondé les écoles de laiterie et vétérinaires, l'enseignement entomologique, la chimie agricole, le contrôle et la réglementation de l'industrie laitière, les expositions comme celles d'aujourd'hui, la lutte aux insectes nuisibles, la selection des arbres fruitiers et forestiers, la coopération des agriculteurs, les associations locales, etc.? Qui a fondé les services d'aviculture, d'apiculture, d'exploitation érablière?

Y avait-il un développement agricole comme nous en voyons dans notre province, il y a 15 ans?

Un député de l'opposition: C'est un bon journal.

M. Plante (Beauharnois): Dans quel journal a paru cet article?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Dans *Le Soleil*. (Rires et applaudissements à gauche)

Je vois que *Le Soleil* est populaire chez nos amis de la gauche. Mais ce n'est pas le journal qui est en cause, mais la vérité qu'il énonce.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): N'est-ce pas un journal payé par le gouvernement pour publier ces choses?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Ces choses, dans tous les cas, sont strictement vraies et je défie qui que ce soit de les contredire.

M. L'Archevêque (Montréal-Mercier): L'article était-il signé par un ministre?

(Rires)

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): L'article ne peut pas être contredit. Qu'il me soit permis de reprendre maintenant quelques remarques du député de Témiscouata (M. Langlais)⁹. Mon honorable ami de Témiscouata dit que nous n'avons rien fait pour l'agriculture. Nous avons encouragé toutes les industries agricoles. Les agriculteurs réussiront à passer au travers de toutes les difficultés que le conservatisme leur a laissées en héritage et ils en sortiront prospères sous un gouvernement libéral.

Qui a fondé les services d'aviculture, d'apiculture, d'exploitation érablière? Nous avons encouragé les petites industries du miel, des petits fruits, l'industrie des moutons...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (En riant) Celle-là, c'est la plus développée.

(Rires)

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Au point de vue animal, oui, mais pas dans le sens humain comme vous l'entendez... Si mes amis de la gauche trouvent qu'elle est prospère chez eux, ils ne peuvent dire la même chose de nous.

Ah! Vous pouvez rire, messieurs de l'opposition. Vous vous croyez tout permis, même pour vous moquer des cultivateurs. Si c'était de ce côté-ci de la Chambre que partaient les rires, on dirait que nous nous moquons des cultivateurs. Mais nos amis d'en face ont tous les droits. Moquez-vous, si vous le voulez, de cette branche importante de l'élevage, l'une des plus payantes pour nos cultivateurs. Si le mot "mouton" vous fait rire, sachez qu'en 1924, nos cultivateurs ont vendu 200,000 de ces bêtes sur le marché de Montréal seulement, et 100,000 sur d'autres marchés, surtout Toronto, ce

qui forme un total de 300,000. Le produit de ces ventes est de \$1,560,526. Cette industrie a rapporté plus que coûtent les salaires des agronomes qui pèsent tant sur le cœur de nos adversaires.

(Applaudissements)
Pourquoi avons-nous obtenu tant de succès pour l'industrie du mouton depuis 1917? M. Chipman, un expert d'Ottawa, qui était à mon bureau ce matin, me disait que ce succès est dû à l'instruction agricole que nous avons donnée à nos cultivateurs depuis quelques années. Et M. Chipman ajoutait que nous ferons mieux encore l'an prochain, que nous aurons plus de récompenses pour les efforts que nous avons faits. L'industrie du mouton est à la veille de prendre une extension énorme et vaudra des millions supplémentaires aux cultivateurs chaque année.

L'an dernier, les sujets de choix étaient dans la proportion de 38 %; cette année, le chiffre était porté à 62 %. Grâce à cette amélioration, les cultivateurs ont gagné \$250,000¹⁰ de plus, plus que ne représente le salaire des agronomes. Et c'est un des résultats de l'enseignement agricole donné par les agronomes.

Des voix: Bien! Bien!

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Ces \$250,000 doivent faire mal à mon ami. Il a les

moutons sur le cœur.

(Rires)

Prenons la question des petites industries...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): L'honorable ministre n'a-t-il pas dit que les industries greffées sur l'agriculture étaient difficiles à établir, vu la difficulté de cultiver les légumes?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

J'ai dit que la tomate se cultivait moins facilement dans Québec que dans Ontario. Il lit une lettre de M. Alphonse Raymond, fabricant de confitures et de marinades à Montréal, qui assure des progrès de l'industrie grâce aux encouragements donnés par le gouvernement à l'agriculture.

Il (l'honorable M. Caron) cite le témoignage de fabricants de conserves déclarant qu'ils ont pu trouver dans la province tous les produits dont ils avaient besoin grâce aux progrès réalisés par l'enseignement agricole.

Parlons de l'industrie laitière, dit-il. Nos amis de l'opposition prétendent que nous sommes en arrière de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans le progrès en industrie laitière. Ici, je renouvelle au chef de l'opposition ce reproche que je lui faisais naguère. Lors d'une assemblée que je tins un jour avec lui à Yamaska, il affirmait, avec des trémolos dans la voix, que le gouvernement attentait à la liberté des fabricants par sa réglementation, et que son intention, en prescrivant les planchers de ciment, était de favoriser un ministre intéressé dans le ciment. N'y a-t-il pas de quoi rougir d'un tel appel au préjugé ridicule?

Des voix: Honte!

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

Ce sont des sorties de démagogues comme celles-là qui entravent le progrès. Ils agissent par intérêt politique plutôt que dans l'intérêt public. Aussi y a-t-il danger, à cause de cela, que nous soyons supplantés non seulement par l'Australie, mais même par la Saskatchewan, dont la population peut devenir bientôt supérieure à la nôtre. En ameutant les cultivateurs, on nuit nécessairement aux meilleures cinitiatives de l'État. Il en résulte qu'on nous enlève peu à peu nos marchés parce que, dans les autres pays, les partis politiques s'entendent mieux pour développer l'industrie laitière.

L'industrie laitière de la province est loin d'être pauvre. Le gouvernement n'a ménagé aucun effort pour encourager la production d'un beurre de la meilleure qualité.

Le chef de l'opposition (M. Sauvé) sait que le principe de la réglementation est bon; il sait que, en Australie et en Nouvelle-Zélande, l'État a le contrôle à peu près absolu des fabriques-modèles, et c'est à tel point que plusieurs de nos fabriques, et des meilleures, ne seraient pas tolérées là-bas. Pourquoi donc nous faire tant d'obstruction? Si notre progrès est plus lent, n'est-ce pas parce qu'il nous faut marcher sur les résistances suscitées par l'opposition?

Il (l'honorable M. Caron) rappelle que pour avoir amélioré les produits laitiers de la province, afin de faire face à la compétition de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, l'opposition l'a dénoncé comme un tyran de la classe agricole. C'est cela qui arrête le progrès de l'industrie laitière dans notre province, dit-il, ce qui n'arrive pas en Australie ni en Nouvelle-Zélande, où des mesures bien plus draconiennes ont été prises pour améliorer l'industrie laitière. C'est qu'il n'y a pas d'opposition, là-bas, pour mettre des bâtons dans les roues du char du progrès.

Nous avons fait des progrès, mais nous en ferions davantage si l'opposition mettait l'intérêt de la province au-dessus de celui du parti. Le manque de coopération fait perdre beaucoup à la province.

La Coopérative de la Nouvelle-Zélande n'a pu faire affaire avec nous parce qu'elle ne peut transiger qu'avec des coopératives, et qu'ici à peine 10 % des producteurs sont dans la Coopérative fédérée.

Quelques mots de la Coopérative. J'ai eu la visite de trois cultivateurs de Nouvelle-Zélande l'été dernier. Ils m'ont affirmé que, pendant 10 ans, ils avaient lutté contre les marchands et avaient fini pour triompher et assurer l'établissement de la Coopérative.

Nous avons la même lutte ici. La Coopérative est une bonne chose pour les cultivateurs. Oui la combat? Les marchands. Je comprends ça; ils y ont intérêt. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que l'opposition en cette Chambre combatte notre Coopérative en la calomniant. Il est déplorable de voir des représentants du peuple, même des districts ruraux, avant pour mission de ne pas trahir les intérêts de leurs commettants, se faire les complices de ce dénigrement systématique. Politique de petitesses qui contribue à tarir les ressources du peuple. Et après avoir mis toutes sortes d'entraves à notre progrès agricole, on viendra nous dire que nous n'avons rien fait. Il y a tant d'autres terrains d'attaque. Pourquoi ne pas les choisir? De grâce, qu'on épargne l'intérêt national que l'opposition doit respecter autant que nous.

C'est aussi pour cela que la Coopérative fédérée des agriculteurs ne compte que 15,000 membres, alors qu'elle devrait compter tous et chacun des 136,000 cultivateurs de la province.

Il est vrai que 45,000 sont reliés à la Coopérative par les affiliations à cette dernière. Nous ferions mieux encore, si on ne cessait de répandre des calomnies contre la Coopérative. Beaucoup s'abstiennent, c'est évident. À qui la faute, sinon à ceux qui calomnient l'œuvre jusque dans cette Chambre et dont les préjugés s'accréditent ainsi auprès de la masse?

Je l'ai déjà dit: sur le problème agricole, l'intérêt public devrait passer avant l'intérêt politique.

(Applaudissements)

Est-ce ce qui arrive? J'ai dit que l'on répandait des calomnies contre la Coopérative. L'an dernier, par exemple, l'un de nos adversaires promit de se rétracter si je lui prouvais la fausseté de l'une de ses prétentions au sujet de la Coopérative. Il prétendait que celle-ci avait vendu des animaux à vil prix.

J'ai mis en doute cette affirmation. J'ai pris mes renseignements depuis, et on m'a alors révélé que celui qui avait acheté ces animaux était l'accusateur lui-même, le député de Laval (M. Renaud) et que la Coopérative en question n'était pas de Québec, mais bien de l'Ontario. J'avais mes preuves. Il ne voulut jamais se rétracter.

M. Renaud (Laval): Oui, j'en ai acheté bien d'autres, des deux.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): C'est ainsi qu'on travaille en faveur de l'industrie laitière. On aide d'abord le commerçant de Montréal, et le cultivateur, lui, vient ensuite. C'est ainsi qu'on envisage l'intérêt de la classe agricole!

(Applaudissements)

La grande Coopérative qui vend le fromage et le lait en Nouvelle-Zélande aurait voulu faire une entente avec le Canada ou la province de Québec, afin que le marché anglais ne soit pas trop chargé à certains temps.

Cette Coopérative ne réussit pas parce qu'ici il n'y a pas de coopération; les marchands de fromage et de lait y mettent de l'objection, l'opposition la combat en répandant des préjugés contre la Coopérative fédérée. Et celle-ci ne compte pas assez de cultivateurs.

La loi du paiement du lait suivant le gras a été dénoncée. L'opposition n'avait pas critiqué cette loi lorsqu'elle fut annoncée par le gouvernement durant trois ans. Mais aussitôt que la loi fut mise en application, une campagne fut lancée, et il vint un jour où le gouvernement songea à rappeler cette loi qui est excellente et fut observée par toutes les fabriques, sauf 68 seulement.

L'application de la loi a fini par démontrer son avantage, et ceux qui y étaient opposés reconnaissent aujourd'hui qu'elle est en faveur des cultivateurs parce qu'elle assure un produit de première qualité. Les cultivateurs restés arriérés en ont souffert et ont écrit pour blâmer cette mesure. C'est le résultat de la campagne habile des oppositionnistes, mais l'intérêt général en a bénéficié.

Par suite de certaine opposition rencontrée, les cultivateurs n'ont pu voir prospérer autant certaines industries, telles celles du beurre et du fromage. Et cependant, la province remporte souvent les premiers prix dans les expositions tenues à l'étranger.

Les marchands de fromage de Montréal se sont unis pour lutter contre les cultivateurs pour provoquer un fiasco des enchères. La conspiration réussit malheureusement. Depuis trois ans, la Coopérative a dû cesser ses ventes à l'enchère et a fait un contrat avec une grosse maison de Londres pour vendre toute sa production de fromage.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Ce n'est pas la faute de l'opposition.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Je n'accuse pas l'opposition, mais ce n'est pas la faute du gouvernement.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Alors, pourquoi en parler?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):
Parce que l'opposition nous fait porter toutes les responsabilités qui ne sont pas les nôtres.

(Applaudissements)

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): La Coopérative vend plus cher que les marchands.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Elle vend plus cher! Tant mieux! Tant mieux pour les cultivateurs. Ce sont eux qui en profitent. C'est justement pour vendre plus cher que la Coopérative a été créée.

(Applaudissements)

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Je veux parler des prix de la tôle qu'elle m'a vendue. C'est moi qui ai payé plus cher.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): La Coopérative vous l'a vendue plus cher qu'à un cultivateur. Vous n'êtes pas un cultivateur et vous ne faites pas partie de la Coopérative. Si vous n'aviez pas répandu de calomnies contre la Coopérative, elle vous aurait peut-être vendu votre tôle meilleur marché.

(Applaudissements à droite)

Il (l'honorable M. Caron) cite des statistiques de la Coopérative: en 1922, elle a vendu 124,000 livres de fromage; en 1923, elle en a vendu 188,000. Et ainsi pour le beurre, les viandes préparées, etc.

Il cite plusieurs témoignages d'approbation de la nouvelle loi concernant la vente du lait d'après sa valeur de gras, dans les beurreries et fromageries, témoignages qui lui ont été adressés par des cultivateurs satisfaits. La Coopérative fédérée a accompli une œuvre considérable, dit-il.

On a critiqué les pouvoirs conférés au ministre de l'Agriculture. Mais en Nouvelle-Zélande,

le ministre a des pouvoirs encore plus arbitraires. Il peut même dissoudre une coopérative sur un simple ordre donné dans son bureau, et sans donner aucune raison. Il ne s'y trouve personne pour le blâmer.

On nous accuse d'attenter à la liberté par nos règlements. Mais qu'on me cite une seule loi qui ne restreigne pas de quelque manière certaines libertés individuelles. Les lois sont nécessaires pour la vie et l'ordre d'une société; or, les lois travaillant au bien général peuvent souvent blesser des particuliers, mais elles sont requises pour le progrès et le bien de la communauté. Telle est celle relative au paiement du lait suivant le gras.

Il se défend de ne vouloir exercer aucune influence sur la Coopérative fédérée. Les lois agricoles fédérales, dit-il, sont beaucoup plus arbitraires que les lois provinciales et, cependant, les oppositionnistes ne les ont jamais critiquées. Une loi d'Ottawa sur la généalogie des animaux donne bien plus de pouvoirs au ministre de l'Agriculture.

Il y a des gens qui disent que nous devrions fonder un crédit agricole. Ce sont probablement les mêmes gens qui disent aux municipalités de venir nous demander de l'argent pour leurs chemins et ensuite de ne pas nous le rembourser. On discute encore le mode le plus pratique de l'établir. On nevut pas des caisses de crédit. On voudrait emprunter du gouvernement. Pour ma part, je ne suis pas prêt à dire que l'argent trop facilement obtenu soit une aide pour qui que ce soit. Je doute encore de l'opportunité du crédit agricole.

Les crédits trop généreux de l'État peuvent devenir dangereux et être préjudiciables aux intérêts mêmes des cultivateurs. Aux États-Unis, cette politique de grands crédits a produit des résultats malheureux.

Le crédit a été un succès quand il s'est agi de prêter. Mais au lieu d'aider à améliorer l'agriculture, il a porté les cultivateurs à augmenter leurs hypothèques et leurs obligations. À peine 9 % des emprunteurs ont pu rembourser leurs prêts.

Les caisses populaires, si on peut les organiser pour cela, seraient peut-être le meilleur mode. Ces caisses locales sont en mesure de prêter plus sagement, connaissent les besoins des cultivateurs et seraient en mesure d'exercer un excellent contrôle, étant en contact plus immédiat avec les clients.

On a faussement prétendu que j'avais dit que la classe agricole était prospère. Je me suis apitoyé sur le sort de nos cultivateurs et j'ai déploré le manque de prospérité de la classe agricole, qui est dû aux extravagances d'un gouvernement qui n'est pas le nôtre.

L'ouvrier peut être protectionniste, mais le cultivateur ne peut l'être. Nous avons la protection depuis 50 ans, mais nos ouvriers n'ont pas plus d'ouvrage et les cultivateurs n'ont pas plus de marchés. Au sujet de la protection, l'exemple des États-Unis ne veut rien dire, car il y a là une population nombreuse.

Il y a une crise ici et elle peut durer encore longtemps, et les cultivateurs prendront encore du temps à remonter la côte. Tout n'est pas compromis, et si les cultivateurs savent améliorer leurs méthodes de culture et unir leurs forces, ils obtiendront de bons résultats

Dans son livre encore, le professeur de l'école de Sainte-Anne cite une parole de M. Laureys¹¹, qui déclarait: "Le manufacturier est protectionniste, mais l'agriculture est pour le libre-échange." Je ne comprends pas en effet pourquoi un cultivateur ne voterait jamais pour un tarif élevé. De l'avis d'économistes remarquables, Errol Bouchette¹² entre autres, la douane imposée depuis 50 ans protège surtout les industries non adaptables au Canada, c'est-à-dire non fondées sur les ressources naturelles de ce pays. À qui fera-t-on croire maintenant que le manque de protection produit l'exode? Seul un échange plus libre pourrait ramener la normale dans le monde agricole.

Le chef de l'opposition a voulu, dans un but politique, se servir d'un travail qui n'avait aucune intention politique. C'est sa faute s'il se retourne aujourd'hui contre la doctrine de son parti.

(La Chambre voit entrer par la porte qui donne sur les appartements de la présidence l'honorable M. L.-A. Taschereau, accompagné du très honorable W. L. Mackenzie King, l'honorable M. Ernest Lapointe, les honorables conseillers législatifs MM. Philippe-Jacques Paradis et William Gerard Power, et les députés libéraux fédéraux MM. Charles Gavan Power et Georges Bouchard.)¹³

(Applaudissements de la Chambre)

(M. King salue les membres de la députation et se rend au fauteuil présidentiel. M. Francoeur descend les premières marches de son trône et souhaite la bienvenue au premier ministre du Canada en lui tendant cordialement la main. L'honorable M. Taschereau escorte M. King jusqu'aux fauteuils qui ont été placés pour lui et sa suite à la droite du trône de l'Orateur.)

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): (Parlant en anglais) M. l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'honneur de souhaiter la bienvenue en cette Chambre au très honorable M. King, premier ministre du Canada, et de le saluer au nom de la députation. Ou'il sache que nous admirons tous son talent et que nous honorons, en cet homme tout jeune encore, le chef du Parti libéral de notre pays. Tous les vrais libéraux sont fiers de vous et de votre administration. Nous lui donnons l'assurance que la province de Ouébec, aujourd'hui comme hier, est avec lui. (Parlant en français) Je remercie la Chambre du magnifique accueil qu'elle lui a fait. Nos amis de l'opposition, en s'unissant à nous, ont fait preuve d'une courtoisie que nous apprécions. J'espère que la visite de M. King à Québec aura de bons résultats pour notre ville.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aussi à l'honorable ministre de la Justice. l'honorable M. Lapointe, et à tous les collègues d'Ottawa qui accompagnent le premier ministre du Canada. Nous n'avons pas souvent le plaisir d'une telle rencontre et nous espérons vous revoir bientôt.

(Applaudissements)

Reprenons le débat...

(Manifestation de surprise à gauche)

Je sais que les honorables MM. King et Lapointe s'intéressent activement au sort du vrai cultivateur et qu'ils ne cherchent pas uniquement à protéger les fabricants, comme le font certains de leurs adversaires. Ces gentlemans peuvent-ils me dire pourquoi les agronomes sont à ce point la bête noire de l'opposition?

(Rires)

Il (l'honorable M. Caron) parle de l'affaire des fiches. Un mot d'histoire est nécessaire, dit-il. Un grand nombre de correspondants de campagne, qui se donnaient pour cultivateurs et se cachaient sous des pseudonymes, vilipendaient périodiquement la Coopérative et les agronomes, et répandaient très fréquemment des doctrines perverses et dangereuses et des accusations basses et déloyales par l'entremise du Bulletin des agriculteurs. Pour mieux combattre ces détracteurs malfaisants et nuisibles à la société qui se disaient cultivateurs, il fallait les connaître. Les officiers du ministère avaient envoyé aux agronomes un questionnaire où on demandait à ceux-ci certains renseignements sur certaines personnes qui se cachaient sous l'anonymat pour saper l'œuvre entreprise en faveur de la cause agricole dans la province de Québec.

Notre questionnaire portait sur des faits de notoriété publique et il visait à connaître combien, parmi les correspondants du Bulletin des agriculteurs, étaient considérés comme vrais cultivateurs.

On a découvert dans la suite que ces calomniateurs étaient tous des conservateurs enragés qui voulaient battre monnaie politique contre les agriculteurs.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Mais le principe d'employer des agronomes à cette besogne, qu'en pensez-vous?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Le gouvernement était justifiable de faire prendre les renseignements que les agronomes ont été chargés de recueillir. Eh bien! Ils avaient le droit de coopérer eux-mêmes à leur propre défense, puisque c'était eux qu'on voulait déprécier et perdre dans l'esprit du public. On peut discuter s'il n'aurait pas été mieux de faire demander ces renseignements par d'autres. mais enfin, personne n'en a souffert. Ils ont été demandés discrètement par les agronomes, et cela n'a pu nuire aux agriculteurs. Il était de notre devoir de protéger l'élite des cultivateurs de cette province,

Au reste, ce n'est pas nous qui avons commencé à demander des renseignements de cette nature. Ceux qui se sont le plus scandalisés de cette demande, ce sont les gens du Bulletin des agriculteurs, mais ceux-ci ne se faisaient pas de scrupules, eux, d'adresser à certains agronomes des lettres leur demandant d'organiser les élections fédérales de 1921. Voici une lettre du 1er octobre 1921 de M. Ponton¹⁴...

c'est-à-dire ceux qui appartiennent à la Coopérative.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): M. Ponton était un élève de l'École d'agriculture.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

Oui, il y a des élèves qui tournent mal.

Il lit la lettre de M. Ponton, directeur du Bulletin des agriculteurs, qui demandait une liste de noms de cultivateurs intéressés "à la cause agricole". M. Létourneau¹⁵ disait, en marge, "cause agraire".

On a dit que nous nous servions des agronomes pour avoir des renseignements. Que font les gens du Bulletin des agriculteurs? Que font les amis de l'opposition? M. Firmin Létourneau¹⁶ écrivait un jour à l'agronome du comté de Laval¹⁷. M. Landry...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (En souriant) Pas le sénateur¹⁸?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Non, mieux que le sénateur.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Il n'est pas mort. l'autre.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

Que disait M. Létourneau? Il disait: "Croyez-vous qu'il y aurait moyen de mousser une candidature agraire pour battre les deux vieux partis dans Laval et Deux-Montagnes aux élections de décembre 1921?"

(Rires et applaudissements à droite)

Je me demande si le chef de l'opposition ne changera pas un peu d'idée maintenant sur ses amis du *Bulletin des agriculteurs*?

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Bien, je respecte leur opinion.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

En tout cas, ils ne se gênent pas, eux, pour chercher à obtenir des renseignements par les agronomes dans un motif moins bien intentionné que le nôtre.

Ce sont ces deux hommes qui se scandalisent aujourd'hui de ce qu'un officier du ministère de l'Agriculture ait écrit aux agronomes pour demander des renseignements sur les correspondants d'un journal qui les vilipendait.

N'ayant pu réussir dans ce mouvement, ils en ont essayé un autre, celui du congrès agricole dont ils ont pris soin de faire exclure tout autre que les cultivateurs et eux. Tout se résume en ces mots: le gouvernement pouvait-il seconder une organisation qui, au début, n'était autre chose qu'une machination politique dirigée contre lui?

Le groupe Ponton fut d'abord seul à l'origine de ce congrès. Dans ce cercle, on avait résolu que "si le gouvernement ne se rendait pas aux demandes formulées par la convention, on se liguerait contre lui pour le renverser". Dans la suite, pour camoufler leurs desseins, les organisateurs s'adjoignirent des aides, par exemple, un M. Lalonde, un conservateur...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Un bon libéral.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Un libéral dans le genre du député de Montréal-Dorion, je suppose¹⁹.

(Rires)

Ensuite, on chercha à se rallier le clergé. Son Éminence le cardinal Bégin²⁰ n'y a pas assisté non plus. Au reste, la lettre du cardinal constitue un refus poli, quoique voilé, parce qu'il avait des doutes sur sa nature. Le premier ministre et moi-même sommes donc en bonne compagnie. Je préfère être avec le cardinal qu'avec MM. Ponton et Létourneau.

Il est vrai que le cardinal a envoyé sa bénédiction au congrès, mais ça ne veut pas dire qu'il approuvait. Des bénédictions, l'Église catholique, toujours généreuse, en donne à tout le monde. même aux mécréants.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Il y en a qui en refusent des bénédictions. Si la bénédiction du cardinal est un refus d'assister au congrès, pourquoi le ministre n'a-t-il pas répondu de la même façon?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

En outre, nous avons été invités à assister, mais rien que pour l'ouverture du congrès. Ce n'est pas comme ça qu'on invite des autorités civiles et religieuses. Je ne vois pas d'exemple d'invitation aussi injurieuse que celle-là. La dignité nous obligeait de refuser. Quand on invite quelqu'un à un congrès, on l'invite sans restriction, et jugeant qu'on tenait à nous voir absents le reste du temps, nous crûmes qu'il ne nous restait qu'à refuser. Les organisateurs ont aussi invité les agronomes, mais ces derniers, ayant été vilipendés dans le journal des organisateurs, ne devaient pas accepter cette invitation.

Je m'étonne qu'on n'ait pas publié la lettre d'invitation adressée au chef de l'opposition. Mon honorable ami le chef de l'opposition n'a été invité qu'à la séance d'ouverture...

M. Sauvé (Deux-Montagnes) fait signe que oui.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Il n'y est pas allé. Lui non plus ne trouvait pas l'invitation à son goût.

(Rires)

Il n'a pas voulu les gêner. Nous les aurions peut-être gênés nous aussi.

(Applaudissements)

Je n'ai rien à dire contre les cultivateurs qui ont assisté à ce congrès, mais je doute de la sincérité des organisateurs qui font de l'agriculture dans une rue de Montréal. Le but du congrès est d'apporter des abonnés au *Bulletin des agriculteurs*. Si ce congrès a tourné autrement, ce n'était pas l'idée première des organisateurs. Le président Lalonde²¹ doit être un excellent citoyen, mais il a écrit sa part de sottises dans *Le Bulletin des agriculteurs*. Quant aux fameuses résolutions adoptées par ce congrès, elles n'ont pas même été transmises au gouvernement. J'ai confiance que le peuple de cette

province approuvera l'attitude du gouvernement en cette circonstance

Qu'on me pardonne d'avoir été quelque peu long. Je n'ai pas la facilité de parler avec brièveté, mais j'ai parlé avec mon cœur, avec mon cerveau et avec confiance dans la justesse de ma cause²².

(Applaudissements à droite)

M. Plante (Beauharnois): Il y a de grands événements politiques ce soir. Je crois que nous ne devons pas en compromettre le succès. Je propose, appuyé par le représentant de Maisonneuve (M. Pellerin), l'aiournement du débat.

(Applaudissements)
Adopté. Le débat est ajourné.

Ajournement

- L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose l'ajournement de la Chambre à demain aprèsmidi à trois heures. Nous pourrons siéger demain aprèsmidi et demain soir, et ajourner ensuite jusqu'à mardi.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Le premier ministre serait-il assez gracieux de nous permettre de partir demain comme d'habitude par les trains du midi?
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je le voudrais, mais nous sommes au travail, la population pourrait s'étonner... Nous ne siégerons pas plus tard que 10 h 40 dans la soirée, pour permettre le départ par le train de minuit.
- **M. l'Orateur:** La Chambre est ajournée jusqu'à 3 heures demain après-midi.

La séance est levée à 6 heures.

NOTES

1. Version du *Soleil* du 16 janvier 1925, à la page 1. Les autres sources diffèrent d'heure et font commencer la séance jusqu'à 3 h 30. *L'Événement* du même jour, à la page 1, nous apprend que ce retard est attribuable à l'Orateur de la Chambre, M. Francoeur, qui est allé saluer le premier ministre du Canada, Mackenzie King, à son arrivée, à la gare, vers 3 heures.

- 2. Selon *L'Événement* du 16 janvier 1925, à la page 1, M. Bercovitch présente tous les projets de loi de M. Létourneau qui est absent de la Chambre parce qu'il accompagne Mackenzie King lors de sa visite.
- 3. Au sujet du discours de M. Sauvé et de la brochure de M. Gagné, voir la séance du 13 janvier 1925.
- 4. The *Emergency Tariff Act*, ou bill Fordney, de Joseph W. Fordney, représentant américain (Michigan) et président du comité des voies et moyens, est adopté en 1921. Il s'agit d'une mesure protectionniste américaine qui surtaxe surtout le sucre et d'autres produits agricoles étrangers. Elle est renforcée par le *Fordney-McCumber Tariff Act*, voté en septembre 1922. Porter McCumber est alors sénateur républicain (Dakota du Nord) et président du comité des Finances. Ces lois entraîneront le contrôle américain de la concurrence étrangère, l'émergence de monopoles industriels et la chute du commerce international, puisque d'autres pays tels la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie relèveront à leur tour des barrières douanières.
- 5. Né en Irlande, Sir Herbert Samuel Holt (1856-1941) arrive au Canada en 1873. Il œuvre d'abord comme ingénieur et entrepreneur dans le domaine des chemins de fer. En 1902, il prend la direction de la Montreal Light, Heat & Power Co. qu'il crée en fusionnant la Montreal Gas Co. et la Royal Electric Co. Ce conglomérat est nationalisé en 1915 et est devenu aujourd'hui Hydro-Québec. Après avoir dirigé la Sovereign Bank of Canada il assume, de 1908 à 1934, la présidence de la Banque Royale du Canada, qui deviendra sous sa gouverne l'institution bancaire la plus importante du pays.
- 6. Le Devoir du 16 janvier 1925, à la page 2, nous informe que l'honorable M. Caron cite également *The Gazette* vers ce passage de son discours, mais sans fournir d'autres détails.
- 7. Montant repris par la majorité des sources. Seul *The Quebec Chronicle* du 16 janvier 1925, à la page 3, mentionne "une perte de \$400,000 pour les cultivateurs de la province", sans spécifier s'il s'agit de la même période citée par le ministre.
- 8. Selon *Le Soleil* du 17 janvier 1925, à la page 4, l'Orateur quitte le fauteuil quelques instants et est remplacé par M. Thériault (L'Islet).
- 9. À la séance du 14 janvier, lors de son intervention dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du

- trône, M. Langlais avait reproché au gouvernement de ne pas avoir parlé des résolutions du congrès dans le discours du trône.
- 10. Montant cité par la majorité des sources. Seul *Le Devoir* du 16 janvier 1925, à la page 2, mentionne \$255,000.
- 11. Henry Laureys (1882-1958), d'origine belge, directeur de l'École des hautes études commerciales à Montréal de 1916 jusqu'à la fin des années 1930, haut-commissaire du Canada en Afrique du Sud (1940-1944), ambassadeur au Pérou (1944-1947), puis ministre plénipotentiaire en Norvège et au Danemark (1947-1950).
- 12. Robert-Errol Bouchette (1862-1912), avocat, journaliste et auteur. À partir de 1885, il est actif au sein de plusieurs journaux comme *La Revue canadienne*, *L'Étendard*, *L'Électeur*, le *Montreal Herald*. Jusqu'à son décès, il sera très engagé dans la vie intellectuelle et les débats qui animent le Canada français.
- 13. Selon *La Presse* du 16 janvier 1925, à la page 9, il est 5 h 25 à ce moment de la séance.
- 14. J.-Noé Ponton (1897-1929), agronome et syndicaliste. Propriétaire du *Bulletin des agriculteurs* à partir de 1921. Cofondateur de l'Union catholique des cultivateurs en 1924, dont il se consacre à faire promotion, avant de mourir prématurément.
- 15. Firmin Létourneau (1891-1984), agronome et professeur. Enseignant à l'Institut agricole d'Oka (1915-1965), cofondateur du *Bulletin des agriculteurs* (1921) ainsi que de l'Union catholique des cultivateurs (1924) dont il est le premier secrétaire.
- 16. Version de *L'Événement* du 16 janvier 1925, à la page 2. *Le Devoir* indique plutôt que c'est M. Ponton qui est l'auteur de cette lettre à M. Landry.
- 17. Version de *L'Événement* du 16 janvier 1925, à la page 2. *Le Devoir* mentionne plutôt que M. Landry est un agronome de Terrebonne.
- 18. M. Sauvé fait allusion à Philippe Landry (1846-1919), sénateur conservateur de la division de Stadacona (1892-1919), qui avait autrefois donné du fil à retordre à l'honorable M. Caron, lorsqu'il débutait en politique. (Voir la séance du 14 janvier)

- 19. L'honorable M. Caron fait allusion aux allégeances politiques changeantes de M. Tétreau (Montréal-Dorion). (Voir la séance du 14 janvier)
- 20. Louis-Nazaire Bégin (1840-1925), évêque de Chicoutimi de 1888 à 1891. Archevêque coadjuteur, puis administrateur du diocèse de Québec, il en devient l'évêque en 1898.
- 21. Aldéric Lalonde, président du comité d'organisation du grand congrès agricole qui s'est tenu à Québec les 1^{er} et 2 novembre 1924 et qui a fondé l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.).
- 22. Selon les sources, le discours de l'honorable M. Caron a duré environ 2 h 30.

Séance du vendredi 16 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 20.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre:

- de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Dillon);
- de Jean-Baptiste Sasseville et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certains actes concernant la succession de Alphonse-Joseph Sasseville (M. Lemieux, Gaspé);
- de la municipalité du comté de Montmorency
 No 2 (Île d'Orléans), demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement concernant "La Traverse de l'Île d'Orléans" (M. Létourneau);
- de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, comté de Dorchester, demandant l'adoption d'une loi pourvoyant à l'annexion de certains lots (M. Ouellet);
- de la ville LaSalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Patenaude);
- de l'honorable Pierre-J. Véniot et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la Compagnie de la commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick (M. Delisle).

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de William Currie, Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant l'acquisition et l'aliénation de certaines propriétés (M. Bercovitch);
- de The Royal Trust Company, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 866 de la cité de Montréal et un acte passé conformément audit règlement (M. Côté);
- de la Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Delisle);
- de la corporation de la ville Saint-Pierre, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et pour lui donner d'autres pouvoirs (M. Patenaude);

- de The St. Francis Valley Railway Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Pilon);
- de la corporation du comté de l'Assomption, demandant l'adoption d'une loi légalisant certains règlements de ladite corporation (M. Reed):
- de la corporation de la paroisse de l'Assomption, demandant l'adoption d'une loi légalisant certains règlements de ladite corporation (M. Reed):
- de dame Mabel O'Dell, épouse de Harold G. Blair, et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certains actes et pour autres fins concernant la succession de John Uriah Gregory (M. Thériault).

Rapports de comités:

M. Pilon (Vaudreuil): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte:
- de Frédéric Lafleur et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la charte de la ville LaSalle:
- de Isidore Charness, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à pratiquer la profession d'avocat aussitôt après la sanction de cette loi;
- de The Canadian Credit Men's Trust Association, Limited, demandant l'adoption d'une loi lui donnant pouvoir d'exercer la charge d'exécuteur;
- de la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;
- de James Kenneth Ross, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres;
- de la ville de Saguenay et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la charte de ladite ville:
- de Price Brothers & Company, Limited, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation comme municipalité distincte un certain territoire sous le nom de ville River Bend;

 de Robert Alexander Hart, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes à l'admettre au nombre de ses membres.

Charte de Sherbrooke

M. Crépeau (Sherbrooke) demande la permission de présenter le bill 114 amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Isidore Charness

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 61 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Isidore Charness à la pratique du droit.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Lachine

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 86 amendant la charte de la cité de Lachine.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

The Canadian Credit Men's Trust Association Limited

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 76 autorisant The Canadian Credit Men's Trust Association Limited à occuper les fonctions et à remplir les devoirs de fidéicommissaire, syndic, curateur, exécuteur, liquidateur, receveur ou administrateur, nonobstant les dispositions des articles 364, 365, 366 et 367 du Code civil du Bas-Canada.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Robert Alexander Hart

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) demande la permission de présenter le bill 109 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Robert Alexander Hart à la pratique de la chirurgie dentaire, après l'examen final.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

James Kenneth Mathews Ross

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) demande la permission de présenter le bill 108 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James Kenneth Ross au nombre de ses membres

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Saguenav

M. Delisle (Chicoutimi) demande la permission de présenter le bill 84 amendant la charte de la ville de Saguenay.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Ville de Riverbend

M. Delisle (Chicoutimi) demande la permission de présenter le bill 83 constituant en corporation la ville de River Bend.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Canton d'Amherst

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 4 détachant le canton d'Amherst du district judiciaire de Hull et l'annexant au district judiciaire de Terrebonne.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company

M. Bullock (Shefford) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 52 amendant la charte de The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

Joseph C. Barlow

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 95 confirmant la signature apposée à certains actes par Joseph Crossman Barlow, notaire, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de Québec

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 70 amendant les lois

concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Quartier Sainte-Marie, Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 62 validant le titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie de la cité de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Assurance mutuelle des fabriques de Québec

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 54 concernant L'Assurance mutuelle des fabriques de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Lower Canada College

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 53 constituant en corporation le Lower Canada College soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Saint-Philibert de Beauce

M. Fortier (Beauce) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 64 amendant la charte de la municipalité de la paroisse de Saint-Philibert, dans le comté de Beauce, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Collège Nominingue

M. Lortie (Labelle) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 78 modifiant la charte de la corporation du Collège Nominingue soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Ursulines de Roberval

M. Delisle (Chicoutimi) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 63 amendant la charte des Ursulines de Roberval soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Gaston Esnouf

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 58 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gaston Esnouf à l'exercice de la profession d'avocat soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Institut de Notre-Damedu-Bon-Conseil

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 96 constituant en corporation L'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Servantes du Très-Saint-Sacrement

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 55 constituant en corporation la Congrégation des Servantes du Très-Saint-Sacrement soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de La Tuque

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 82 amendant la charte de la ville de La Tuque soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Demandes de renseignements:

Comptes publics

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Et les Comptes publics?

L'honorable M. Nicol (Compton): J'ai pris des informations et je suis heureux d'annoncer à la Chambre que les *Comptes publics* lui seront remis dès aujourd'hui.

(Applaudissements à gauche)

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné jeudi le 15 janvier, sur la motion proposée jeudi le 8 janvier courant: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Ouébec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres

M. Plante (Beauharnois) adresse un compliment au ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) pour le discours qu'il a prononcé sur l'adresse. Mais, dit-il, j'ai entendu avec surprise le ministre parler de politicailleries et je me suis demandé ce que cela pouvait bien être, en l'entendant s'éloigner du sujet législatif pour s'attaquer à un pauvre agneau innocent et bien intentionné comme le député de Montréal-Dorion (M. Tétreau).

Avions-nous besoin d'entendre les descriptions de la fortune, du salon de l'auto, du garage de l'honorable député de Montréal-Dorion? Il me semble que c'est bien de la politicaillerie qui ne peut certainement pas faire de bien à la province et je m'étonne qu'on lui ait reproché d'en faire.

L'honorable ministre des Travaux publics et du Travail s'est vanté de la législation ouvrière du gouvernement. (Brandissant le volume des *Procèsverbaux*) Et qui combattait nos propositions alors que nous voulions améliorer la législation ouvrière? Qui nous empêchait d'améliorer le sort de l'ouvrier? Nos adversaires, qui aujourd'hui prétendent avoir tout fait. Certes, je ne veux pas me faire une gloire de tout ce qui a été fait de bon, mais j'ai eu l'honneur de

proposer moi-même des réformes aux lois qui intéressent les ouvriers. J'ai assez de largeur de vues pour admettre que le sort de l'ouvrier de la province de Québec s'est amélioré depuis 20 ans¹. Mais ne soyons pas injustes et donnons à chacun son dû. Il ne faut pas que la légende s'accrédite que l'opposition n'a pas contribué elle aussi, par ses suggestions, à cette œuvre. Qui nous dira, en toute franchise, que la gauche ne s'est jamais opposée à de telles mesures? Les conservateurs sont les amis et les protecteurs de l'ouvrier

Voyons les débats de 1909. J'y vois que, à la séance du 10 mai, une motion fut présentée en Chambre par un dénommé Plante - qui était sans doute à l'époque un homme beaucoup plus jeune - secondé par M. Patenaude (La Prairie), à l'effet d'amender le bill des accidents du travail et d'augmenter l'indemnité de veuve de \$2,000 à \$3,000 fixée dans le bill comme maximum de compensation. On reçut alors notre proposition avec des sarcasmes. Qu'importe, nous avions jeté la bonne semence dans le sillon. L'idée a pris 12 ans à germer, mais la semence de l'opposition a fini par produire des fruits et le gouvernement a augmenté l'indemnité à \$3,000. Il est sûr que le public reconnaîtra que c'est l'opposition qui a jeté cette semence en terre.

Il en est de même avec la loi "one man, one vote", loi démocratique par excellence, qui mit fin à un état de choses intolérable pour l'ouvrier et le pauvre, alors que le vote du grand propriétaire submergeait l'expression de leur volonté. Si je consulte les débats de 1911, page 358, on constate que je proposais, secondé par M. Giard, une motion à l'effet que "chaque citoyen ne vote qu'une fois et dans le lieu de son domicile". On ajourna le débat sans faire attention à cette motion, après avoir couvert l'opposition d'ironie et de sarcasmes; ainsi l'idée, vulgarisée et popularisée, s'étant accréditée auprès du public, Sir Lomer Gouin, qui avait du flair, l'amena à la session suivante et prit aussi l'idée de l'humble député de Beauharnois.

L'opposition n'est pas destructive, mais constructive. Elle cherche à approfondir les lois pour savoir si elles sont conformes aux besoins et conditions actuels. L'opposition a cependant le droit de surveiller le gouvernement et de faire des suggestions pour le bien général de la province.

Le ministre des Travaux publics et du Travail a aussi mentionné la réduction des heures de travail pour les ouvriers. Lorsque je soulevai pour la première fois en Chambre - j'y étais novice - cette motion en faveur de la semaine de 55 heures pour les femmes et les enfants, au lieu de la semaine de 60 heures, je tremblais devant mes collègues et voyais 36 chandelles. Mais le courage me venait à la pensée de ces jeunes gens et jeunes filles que, dans ma ville industrielle de Valleyfield, je voyais se lever à 5 heures du matin, arrachés au sommeil réparateur, pour entrer parmi les machines. Et, à cette session de 1909, je proposai la diminution des heures de travail pour les enfants mineurs. On ajourna encore sans donner suite au projet. À la session suivante, à la veille des élections, Sir Lomer Gouin insérait cette loi dans les Statuts.

On parle du député de Mégantic (l'honorable M. Lapierre) comme étant un représentant syndical qui ne représente pas l'ouvrier. Si on analyse les résultats des élections partielles à Sherbrooke et à Québec, on n'en peut que conclure que les ouvriers finissent par élire ceux qui répondent vraiment à leurs besoins.

Le chef du gouvernement nous a dit que nous aurions enfin les comptes de la Commission des liqueurs. Tant mieux. Mieux vaut tard que jamais. Mais je remarque que, l'an dernier, lorsque le premier ministre a annoncé: "Nous ne pouvons pas ouvrir les livres de la Commission des liqueurs", la droite l'applaudit à outrance. Cette année, le premier ministre annonce: "Je vais vous ouvrir tous les livres", et la droite l'applaudit avec la même unanimité.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Et, avec tout cela, vous n'êtes pas content².

M. Plante (Beauharnois): Au contraire, je suis toujours content quand je vois le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) avec ce même sourire loyal qu'il avait il y a plus de 10 ans. Certes, comme un journal le disait ce matin, le village de Sainte-Louise peut être fier de son enfant. L'honorable ministre parle bien. Il nous a peut-être ressassé un peu trop tout ce qui se passe dans son ministère, mais il est éloquent et il fait grandement honneur aux cultivateurs. Et puisqu'il m'en donne l'occasion, je puis dire, en songeant au magistral discours qu'il prononçait hier, que c'est le chant du cygne que nous avons entendu.

Avec cette vacance qui s'est produite à la Commission des chemins de fer, peut-il songer qu'un bon fauteuil l'attend hors de cette enceinte et qu'il ira jouir du repos mérité par sa belle et active carrière? Mais j'espère qu'il restera longtemps encore parmi nous. Je le regretterais pour cette Chambre et pour la province. Me permettra-t-il maintenant de faire une petite incursion sur un terrain qu'il connaît mieux que moi, mais où je voudrais relever quelques inexactitudes?

Les municipalités doivent assumer dans bien des cas des taxes foncières très lourdes, en plus des taxes scolaires considérables. Il (M. Plante) parle des dettes des municipalités pour la voirie. Il incite le gouvernement à faire preuve de prudence concernant les mesures pouvant augmenter les charges des cultivateurs. Le rapport municipal lui-même montre que le fardeau des taxes indirectes a augmenté de façon alarmante et qu'il représente une lourde entrave au développement. Il parle d'abord du comté d'Argenteuil.

(Avec émotion) En prononçant le nom de ce beau comté, dit-il, je dois rendre hommage à la mémoire de notre estimé collègue qui le représentait. Le télégraphe nous a appris ce matin la mort de M. John Hay. C'était un homme de talent et d'un naturel bienveillant, qui a succombé à la maladie après une lutte courageuse. J'espère que la famille acceptera mes plus sincères condoléances ainsi que celles de mes collègues de l'opposition. Nous déplorons tous la disparition de ce bon citoyen.

(Quelqu'un donne un billet au député de Beauharnois)

M. l'Orateur, on me suggère que, vu la mort de notre collègue d'Argenteuil (M. Hay), nous devrions ajourner le débat en signe de deuil.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency), ayant été appelé à la porte de la Chambre, revient en Chambre.

M. Plante (Beauharnois) lui fait part de sa suggestion.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): L'ajournement ne doit avoir lieu que ce soir, et c'est l'habitude que ce n'est qu'à ce moment-là qu'on doit clore la séance en mémoire du défunt.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): En d'autres termes, c'est quand tout est fini qu'on ajourne.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est la coutume. À la fin de la séance, nous ajournerons par respect pour la mort de M. Hay.

M. Plante (Beauharnois) énumère la liste des municipalités qui sont endettées pour des travaux de voirie. Il montre que les taux d'imposition tournent autour de 2 % et qu'ils grimpent même jusqu'à 2.5 % dans bien des cas, et il cite une vingtaine d'exemples. Le gouvernement doit légiférer avec une grande prudence pour ne pas accabler les

cultivateurs car, comme ceux des États-Unis, ils traversent une crise.

Prenons le comté de Châteauguay, le beau comté de mon honorable ami, le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier), qui est toujours souriant, l'homme du jour...

- **M. Sauvé (Deux-Montagnes):** (En riant) De Miljours³.
- **M. Plante (Beauharnois):** Dans Châteauguay, il y a des municipalités qui sont endettées pour \$2 et \$2.25 par \$100...
- L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Oui, mais il y en a qui ne doivent que \$0.40, \$0.50 et \$0.80 par \$100, et c'est la maiorité.

(Applaudissements à droite)

M. Plante (Beauharnois) admet qu'il y en a, mais dit que les cas qu'il cite ne sont pas isolés.

Il ajoute que, quand son chef a formé le gouvernement, il ne savait pas ce que le chef de l'opposition ferait, mais il savait que les conservateurs s'inspiraient du sens commun. De toute façon, les membres de l'opposition jouissent de la liberté de conscience, à la différence des malheureux députés libéraux qui sont assujettis à une sévère discipline de parti, jusqu'à craindre de tomber en défaveur. Il poursuit en donnant les taux d'imposition dans diverses municipalités.

- M. Hamel (Portneuf): Ce n'est pas la faute du gouvernement.
- M. Plante (Beauharnois): Je vous le dirai tantôt. Je réponds à la prétention du gouvernement que tout va bien, que tout le monde est prospère et que les taxes sont basses. Dans Labelle, il y a Lac-Tremblant, endettée pour \$4 pour...
- M. Lortie (Labelle): Oui, nous sommes contents de cela, nous. Nos colons ont de quoi payer pour de bons chemins et ne se plaignent pas.
- M. Plante (Beauharnois): Peut-être bien, mais permettez-moi cependant de souligner que de tels taux d'imposition ne sont pas le meilleur moyen de peupler les vastes espaces inhabités de la province. Le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault), avec toute la bonne volonté et tous les efforts du monde, a réussi à attirer seulement 20,000 personnes au Nouveau-Québec, tandis que, dans le Nouvel-

Ontario, qui n'est séparé du Nouveau-Québec que par le lac Témiscamingue, on a établi des centres industriels avec une population de 250,000 âmes, tandis que, dans le Nouveau-Québec, il n'y a que les taxes qui augmentent. Dans le comté de l'Abitibi, le taux de la taxe à Amos, par \$100, est \$1.50. Il y a des municipalités où la taxe est de \$2.30, \$2.00, \$1.75 dans le \$100. Il y en a même de \$2.90, \$3.00 et \$4.00...

- M. Lamoureux (Iberville): Est-ce la faute du gouvernement, tout cela? Il ne faut pas oublier que ces taux incluent l'entretien des chemins. Ces municipalités ont demandé volontairement à participer à la construction de bonnes routes. Les cultivateurs ont de bien meilleures routes qu'auparavant et ils en profitent.
- M. Plante (Beauharnois): Il ne faut surtout pas oublier qu'ils doivent payer les taux d'imposition dont j'ai fait mention. Il cite de 30 à 40 exemples pour établir que les dettes des municipalités pour la voirie dépassent \$1 et \$2 par \$100.
- **M. Hamel (Portneuf):** Quelle est la moyenne pour Portneuf?
- M. Plante (Beauharnois): Nous la ferons ensemble ce soir, et nous ferons aussi celle d'il y a 10 ans.

(Applaudissements à gauche)

En attendant, je suggère au député de Portneuf de patienter en silence parce que je n'ai pas le talent du ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) pour parler sous le feu croisé des questions.

Les routes sont l'une des raisons pour lesquelles le taux d'imposition est plus élevé. Certes, M. l'Orateur, je suis pour les bons chemins. J'ai encouragé l'amélioration de la voirie. Quand, en 1910, on inaugura la politique des bons chemins, on fit miroiter aux municipalités les avantages des emprunts à 40 ans, 3 %, à fonds d'amortissement. Mais l'automobilisme a créé un nouveau problème dans notre province. Qui aurait pu prévoir, en 1910, que le trafic automobile connaîtrait l'essor qu'il connaît aujourd'hui, et que les touristes et les contrebandiers rouleraient sur nos routes à toute allure jour et nuit? Non, on n'aurait pas pu le prévoir, mais il reste que les routes construites avec de l'argent emprunté sur 41 ans ont dû, surtout dans les comtés près de la frontière américaine, être reconstruites après deux, trois ou quatre ans, au lieu de 10 ou 12 ans. Tout de suite se posait le problème de la réparation et de la réfection. Et la réfection coûte plus cher que la construction du chemin ellemême. De là une gêne des municipalités. Les conditions étaient littéralement changées.

Lorsque les municipalités ont hâté leurs chemins, lorsque les municipalités se sont endettées pour améliorer leurs routes, elles ne prévoyaient pas que les autos viendraient les briser tous les ans. Le devoir du gouvernement est donc de les aider.

Personne n'aurait pu non plus prévoir que le gouvernement empocherait \$2,500,000 en taxes sur les véhicules-moteurs et \$4,000,000 en profits sur le commerce de l'alcool, qu'il a nationalisé. Il v a une crise qui sévit dans notre province et, si l'on ne prend pas un moven de réduire la taxe, la situation va devenir grave. Je suis un oppositionniste et je ne devrais peut-être pas faire une aussi bonne suggestion au gouvernement. Mais je mets l'intérêt de la province au-dessus de l'intérêt de mon parti et je dis ceci: je ne propose pas qu'on annule les obligations des emprunteurs, mais je suggérerais qu'on emploie désormais les revenus de la taxe des véhicules-moteurs et de la Commission des liqueurs. dont le total s'élève à environ \$6,500,000, à la réfection et à l'entretien des routes usées par les automobilistes étrangers et construites en application de cette loi.

Je ne crois pas à l'abolition du Conseil législatif, comme le prône le programme libéral, mais je crois que le gouvernement ne devrait pas laisser de fauteuils vacants à la Chambre haute dont on pourrait se servir pour appâter des politiciens voraces. Si l'on considère que le Conseil législatif a sa raison d'être, qu'on n'y laisse pas de sièges vacants pendant des mois et des années.

À propos du Conseil, l'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) nous a dit que l'honorable M. Médéric Martin⁴ avait été nommé conseiller législatif pour honorer la classe ouvrière. Je ne veux pas nier que M. Martin est sympathique à la cause ouvrière, puisque je sais qu'il a été membre du syndicat des cigariers et qu'il a toujours sa carte sur lui. Mais ce qui me tracasse toutefois, c'est de savoir si l'honorable Médéric Martin, le représentant des ouvriers à la digne Chambre haute, est le même Martin qui a été élu lors des élections municipales en 1918.

Est-ce bien ce même Médéric Martin qui, en 1918, disait dans un discours au collège Saint-Henri et à l'école Stuart: "Il y a des politiciens profiteurs à Québec. Je ne crains pas le Kaiser qui gouverne la province ni ses députés mentors. Après les élections, j'irai à Québec et j'y briserai les idoles!" Voilà ce que disait M. Médéric Martin des membres du gouvernement de Québec.

(Rires)

Si un député de l'opposition tenait un tel langage, on le ferait mettre sous arrêt par le sergent d'armes, mais pour l'en remercier, on l'a pris bras dessus, bras dessous, et on l'a conduit à la Chambre haute, là où dorment... pardon, M. l'Orateur, là où siègent les conseillers législatifs.

(Rires)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Et Roberts a été arrêté⁵.

M. Plante (Beauharnois): (En souriant) Chaque fois que je vais voir ces honorables messieurs qui réveillent notre patriotisme, je suis toujours désolé de voir que le gouvernement n'y a pas encore nommé de représentant pour la division de Salaberry.

Ouand l'honorable Alphonse Racine est décédé en 1918, son siège est resté inoccupé. Quand Sir Lomer Gouin a quitté sa charge de premier ministre, son successeur a cru que ce serait un geste élégant de le nommer à ce siège, mais d'autres devoirs appelaient Sir Lomer et il a refusé ce siège, qui est toujours vacant. Ce n'est pas acceptable. On devrait nommer quelqu'un à ce siège. Et puisque la division de Salaberry s'est vu annexer les comtés de Beauharnois, Châteauguay et Huntingdon, personne nommée doit être de l'un de ces comtés. C'est une triste réalité que, depuis la Confédération, la circonscription de Salaberry est représentée au Conseil législatif et au Sénat du Canada par des gens qui ne sont pas de cette division.

Je demande au ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier), dont le comté fait partie de la division de Salaberry, d'aider à faire rendre justice à la division de Salaberry. Je demande au gouvernement de nommer un titulaire qui ne soit pas un étranger à la division.

Le gouvernement américain a adopté un tarif pour protéger les cultivateurs des États-Unis. L'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) nous a dit que le marché américain était le plus désirable. Mais il y a crise dans tous les centres agricoles américains limitrophes...

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Alors, il n'y a pas que dans la province de Québec qu'il y a crise agricole.

M. Plante (Beauharnois): Il y a crise partout.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Alors, ce n'est pas la faute du gouvernement de Québec s'il y a crise chez nous. M. Plante (Beauharnois): On a tort de dire que la situation ne serait pas la même si nous avions l'usage du marché américain. C'est par accident que les États-Unis ont élu les démocrates qui favorisent la réciprocité. D'ailleurs, nous ne pourrions pas lutter contre les États-Unis, plus favorisés par le climat et les saisons, et où la production est moins coûteuse. Il ne faut pas être un grand économiste pour découvrir qu'il n'y a pas de meilleur moyen de solutionner un problème qu'en protégeant nos propres industries. Je sais que le beurre d'Australie, par exemple, entre au Canada et vient faire compétition à nos propres produits. Pourquoi? Parce que nous manquons de protection.

M. l'Orateur, notre rôle n'est pas aussi séduisant, aussi facile que celui des ministériels. Nous sommes obligés de faire notre devoir. Et on nous traite de pessimistes. Nous ne le sommes pas. Les souffles de mort ne viennent pas de ce côté-ci de la Chambre.

(Il rappelle quelques articles du programme de l'opposition, dont les élections à date fixe.)

Un gouvernement n'a pas le droit d'escamoter un verdict. Nous devrions faire un bail avec le peuple tous les quatre ans ou tous les cinq ans et, à l'échéance, lui rendre nos comptes. Voilà un des articles du programme du chef de l'opposition et de ses partisans.

Nous réclamons aussi un crédit agricole. Le gouvernement devrait aider les colons et les cultivateurs, comme il l'a fait pour des institutions financières en danger. Les cultivateurs ne sont pas favorisés par les banques, et les conditions qu'elles leur imposent sont onéreuses pour eux. Puisque nous prenons \$15,000,000 de l'argent du peuple pour sauver une banque⁶, nous pourrions prendre \$25,000,000 pour aider les jeunes colons, ces braves petits patriotes qui s'en vont étendre la grandeur et les horizons de notre province, qui répètent l'histoire de Maria Chapdelaine. Souvent, découragés, ils s'en vont vers les États-Unis travailler dans les usines. Aidons-les donc, ces jeunes gens, puisque nous avons aidé de grands financiers.

(Applaudissements à gauche)

Une autre réforme que je voudrais voir réalisée, c'est celle de l'octroi des licences spéciales pour les autos aux cultivateurs qui ne se servent de leur auto que pendant six mois de l'année.

(Applaudissements)

Nous réclamons aussi des réformes judiciaires. L'honorable député de Beauce (M. Fortier) a inscrit à l'ordre du jour une motion au sujet des tarifs des avocats. Je ne veux pas parler contre l'ordre des avocats, dont j'ai l'honneur de faire partie, mais le coût de la vie baisse. Nous revenons à la normale. Tout doit baisser, à commencer par les frais judiciaires. Le public souffre de la rareté des termes criminels dans nos campagnes. Les vols, les délits de toutes sortes augmentent. Nos citoyens des campagnes ne sont pas pour dépenser leur argent pour porter des plaintes. La réforme que je suggère est la suivante: Montréal et Québec ont des procureurs du ministère public permanents, et il devrait y avoir dans tous les districts judiciaires un avocat du public qui poursuivrait les malfaiteurs.

(Applaudissements)

Il ne serait pas dispendieux d'établir un avocat dans chaque district judiciaire pour s'occuper des causes criminelles. À l'heure actuelle, si un cultivateur se fait voler quelques poulets, il doit engager un avocat, payer les frais et dépenser beaucoup plus que la valeur des biens volés pour que justice soit rendue. Le gouvernement paie pour les services d'un procureur dans ces districts seulement pour les causes importantes - les meurtres et ainsi de suite - et ce n'est pas juste.

Je félicite le gouvernement de nous promettre des réformes de la loi du jury, mais il faut être juste et reconnaître que des réformes ont été réclamées depuis longtemps par le chef de l'opposition.

(Applaudissements)

M. l'Orateur, j'ai été long peut-être. Mais j'ai voulu faire quelques observations au gouvernement. Elles me sont dictées par l'affection que je porte à ma province et par le souci que j'ai d'accomplir mon devoir.

(Applaudissements)⁷

M. Delisle (Chicoutimi): Je suis tenté de croire que l'honorable député de Beauharnois est des nôtres et qu'il n'appartient pas à l'opposition. J'espère qu'il restera encore longtemps au service de la province qui a besoin de lui.

J'ai suivi avec intérêt la discussion qui s'est faite autour de l'adresse. Je veux cependant commenter à mon tour le discours prononcé par le député de Beauharnois. Je ne mets pas en doute le travail qu'il a pu accomplir avec l'opposition, mais comment se fait-il qu'il soit obligé d'admettre que c'est le gouvernement du Québec qui a passé cette législation qu'il a appuyée lui-même?

L'opposition, depuis le début de la session, a peint la province sous des couleurs très sombres. Je m'attache à détruire cette légende d'un pays tombé en catastrophe. Je représente un comté divers, habité de cultivateurs, de colons, d'artisans et d'industriels. Nos amis de l'opposition se sont apitoyés sur le sort des ouvriers, mais je connais toutes les classes et aucune d'elle, que je sache, ne souffre d'aussi grands

Si, dans les grands centres et les grandes villes, la situation ouvrière ne semble pas excellente, c'est que, en temps d'élections, on se plaît parfois à monter la tête des ouvriers en les persuadant qu'ils sont des misérables.

Des tribuns populaires peu scrupuleux, pour capter des votes, vont leur mettre dans la tête qu'ils sont bien à plaindre et que personne ne s'occupe d'eux, et concluent toujours par le même refrain: "C'est la faute au gouvernement!"

Je crois cependant que des hommes publics ne comprennent pas toujours leur devoir et qu'ils ameutent les ouvriers. Mes bons amis, je trouve cela bien injuste.

Si on agissait dans ces grands centres comme chez nous, on sentirait mieux le bien-être général, car c'est être doublement malheureux que de s'imaginer qu'on l'est vraiment.

On a prétendu que certains se plaignaient de ce que l'industrie, au Lac-Saint-Jean, provoquait la désertion des terres...

- M. Faucher (Québec-Centre): Je ferai remarquer que je n'ai pas donné mon opinion personnelle, mais celle du missionnaire-colonisateur du Lac-Saint-Jean.
- M. Delisle (Chicoutimi): (S'attaquant au député de Montréal-Dorion, M. Tétreau) Je refuse, dit-il, de le reconnaître comme libéral et ami des ouvriers. Et vous partagez son opinion?
- M. Faucher (Québec-Centre): Je ne suis pas en mesure de dire si son opinion est juste.
- M. Delisle (Chicoutimi): Eh bien! Il ne nous est pas permis de laisser inexploitées les plus belles ressources hydrauliques du pays, et j'irai plus loin. Non seulement la création des industries ne saurait nuire, mais elle assure la prospérité du colon, de l'agriculture et de tout le monde.

Le gouvernement a ouvert de nombreux cantons de colonisation. Le colon de la région de Chicoutimi veut se tailler un domaine dans la forêt; il y va courageusement, satisfait de l'aide qu'il reçoit du gouvernement.

Les colons se déclarent satisfaits et heureux, grâce à la politique sage du gouvernement. J'ai visité plusieurs centres de colonisation en compagnie du ministre de cet important département (l'honorable M. Perrault)

Il serait arbitraire pour le gouvernement de vouloir limiter les heures de travail des ouvriers. Il me semble que c'est rapetisser l'ouvrier que de dire qu'il ne doit pas travailler plus que tant d'heures par jour

Ce serait une atteinte à sa liberté; n'est-ce pas le priver de gagner ce dont il a besoin pour faire vivre sa famille? Si l'ouvrier aujourd'hui semble généralement moins enthousiaste dans certains milieux, c'est qu'on l'a habitué à ne travailler que durant quelques heures chaque jour.

Cette augmentation de taxes municipales, signalée par le député de Beauharnois (M. Plante), s'explique. Le rôle d'évaluation n'est pas fait d'après la valeur exacte de la propriété foncière. Si les cultivateurs ont payé à leurs municipalités des taxes plus élevées, ils en ont reçu en retour pour leur argent, selon l'expression populaire; des octrois spéciaux leur ont été accordés.

Il y a eu des travaux de faits. Dans certains cas, on a insisté sur la construction de nouveaux chemins; il n'est que juste alors qu'on les paie. Le gouvernement n'a-t-il pas accordé des octrois nombreux et considérables dont les cultivateurs et les colons ont grandement bénéficié? Si les cultivateurs n'ont pas de marché pour leurs produits, comment peuvent-ils réclamer une politique plus intense de colonisation et d'agriculture?

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que l'évaluation municipale est très basse dans nos campagnes. Supposons qu'une propriété vaille \$10,000, \$15,000. Si elle n'est évaluée qu'à \$5,000, cela augmente beaucoup le pourcentage de la taxe.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Écoutez, écoutez.

M. Delisle (Chicoutimi): J'ai réclamé depuis longtemps la réforme de l'évaluation municipale. Elle devient urgente et je l'ai commencée chez nous.

Je crois que la population de cette province est satisfaite, et c'est faire une mauvaise action que d'essayer de faire croire aux travailleurs du sol qu'ils sont maltraités. L'opposition répand trop d'idées pessimistes dans la province. Notre race n'a pas dégénéré et saura continuer ses belles traditions.

L'honorable député de Beauharnois (M. Plante) croit que les avocats coûtent cher. Les avocats, on va les trouver quand on en a besoin, et il est juste qu'on les paie. La philanthropie de mon honorable ami sera mal vue de ses confrères.

Il (M. Delisle) parle de la fusion de la Banque Nationale avec la Banque d'Hochelaga, et au nom des milliers de citoyens de son comté dont les économies ont été sauvées grâce à cette fusion; il félicite et remercie le gouvernement pour le geste magnifique qu'il a fait à cette occasion.

Les citoyens de Chicoutimi sont heureux d'être sous l'égide du gouvernement actuel, et ils ne souhaitent qu'une chose: voir ce gouvernement diriger pendant longtemps encore les destinées de la province. Notre province a joui d'une situation prospère. Les colons n'écoutent pas les défaitistes et vont de l'avant, suivant l'exemple de ceux qui leur ont ouvert la route. Nos devanciers n'hésitaient pas à remplir leur tâche avec courage et énergie. Ne nous laissons pas abattre par les propositions défaitistes et continuons à nous montrer dignes du passé.

(Applaudissements à droite)

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Je propose l'ajournement du débat.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous allons siéger ce soir.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Il n'y a presque plus personne. Les ministres sont presque tous absents.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il y aura une belle assistance ce soir. L'opposition y sera?

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Si les ministres y sont.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En riant) Ceux qui sont ici y seront.

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 308

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion proposée jeudi le 8 janvier courant: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Ouébec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Il me fait plaisir de féliciter, après l'honorable chef de l'opposition, les nouveaux élus de Sherbrooke (M. Crépeau) et de Québec (M. Bastien) pour l'éclatante victoire qu'ils ont remportée et pour la cinglante lecon qu'ils ont donnée au gouvernement.

Ce résultat du 5 novembre dernier semble avoir rendu le premier ministre plutôt inquiet, et ses explications chiffrées de mardi, tout en faisant songer aux jongleries de la comptabilité ministérielle, trahissent le malaise profond auquel son âme est en proje.

Je ne vois pas de quel droit le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) fait des reproches à ceux qui sont libéraux à Ottawa et conservateurs à Québec. Le ministre a peut-être signé une lettre les yeux fermés, mais il n'aurait pas pu en signer une autre ainsi. Il (M. Bray) lit une lettre du ministre de l'Agriculture, lors de la première élection de ce dernier comme député de L'Islet, qui disait alors qu'il avait été élu grâce aux votes de partisans des deux partis et qu'il n'était pas libéral mais indépendant⁹.

Je suis également heureux de voir le député de Montréal-Sainte-Anne (M. Dillon), mais quel terrible prix le gouvernement a payé pour conserver ce comté. Il (M. Bray) fait référence aux "télégraphes" et aussi à la visite du premier ministre pendant les élections.

Il se demande si les députés de la Chambre ont pris connaissance des détails horribles livrés par un certain George Rosken, de New York, quant aux moyens magiques de gagner des élections. Toutefois, comme je ne veux pas heurter les sentiments de qui que ce soit, je n'en dis pas plus sur ce sujet.

Le résultat de l'élection de Montréal-Sainte-Anne prouve que Montréal ne regrette pas son vote de 1923. Et pourquoi Montréal regretterait-elle son vote quand le gouvernement poursuit toujours sa même politique de favoritisme, de gaspillage, d'incompétence, de contrôle sur tout, et d'apathie à l'endroit des réels besoins du peuple de cette province? Le ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron), qui pratique la doctrine de "safety first", exposée avec tant de verve mardi soir par le premier ministre, et qui trouve maintenant plus prudent de parler en face d'un radio, a prétendu récemment que Montréal s'était laissée guider aux élections de 1923 par une vingtaine de braillards. Ces braillards, M. l'Orateur, ont fait entendre les plaintes de toute une population exploitée, pressurée, saignée à blanc. Les citoyens sont heureux d'être représentés par une vaillante opposition.

La première session où j'ai eu l'honneur de siéger dans cette Chambre comme représentant de la circonscription de Montréal-Saint-Henri, qui est essentiellement libérale, a suffi à démontrer combien moi, un libéral de vieille souche, j'ai eu raison de combattre le régime actuel, qui n'a de libéral que l'enseigne, et de donner un loyal appui au vaillant chef de l'opposition. Le discours du trône que nous avons entendu au début de la présente session n'est pas certes de nature à me faire regretter l'attitude que j'ai prise.

Que va faire le gouvernement pour la colonisation, l'agriculture, l'instruction publique et la solution des problèmes ouvriers? Il se propose de leur donner "une attention toute spéciale", un point c'est tout.

Que va faire le gouvernement pour arrêter le flot de l'émigration qui déverse sur le continent américain le meilleur de notre énergie nationale? Rien, puisqu'il prétend faussement que le courant est enrayé. Que va faire le gouvernement pour assurer le rapatriement de nos compatriotes? Rien, puisqu'il prétend, toujours faussement, que les nôtres rentrent dans leurs foyers.

Le gouvernement admet que nous traversons une crise économique et que les cultivateurs n'arrivent pas à faire de l'argent. Ils ne peuvent pas vendre leurs produits et le gouvernement parle de grosses récoltes. Que valent de grosses récoltes s'il n'y a aucun marché pour celles-ci? Pourquoi le nouveau gouvernement ne s'efforce-t-il pas de trouver de nouveaux marchés pour nos récoltes? Pourquoi le gouvernement n'ouvre-t-il pas de nouveaux marchés locaux, comme le font d'autres provinces?

Dans un discours, le premier ministre a énuméré ce que son gouvernement avait fait pour Montréal, la grande métropole qui s'est levée en bloc contre le régime et dont l'exemple sera suivi par le reste de la province quand sonnera le prochain appel au peuple. Cependant, il fallait s'y attendre, la cloche

du premier ministre n'a fait entendre qu'un son. À l'entendre, le gouvernement aurait tout donné à Montréal. Quelle est la vérité? La voici: le premier ministre s'est vanté de l'argent que le gouvernement affecte à l'assistance publique.

D'où vient cet argent? Des taxes prélevées des contribuables. En 1923, le gouvernement a accordé \$260,244.73 de subventions aux institutions de charité à Montréal, mais il avait retiré des contribuables de Montréal, sous forme de taxes d'amusements destinées à ces fins, la somme de \$782,212.74, soit une différence de \$521,968.01. Les sommes distribuées à même les fonds de l'assistance publique dans la province proviennent de ce qui a été prélevé à Montréal. Montréal devrait bénéficier plus grandement de cet impôt.

Le gouvernement est à construire l'annexe du palais de justice. Dieu seul sait quand cet édifice sera terminé. Trois millions ont déjà été votés et les fondations seules, en ciment, ont coûté \$446,000. Les couvertures métalliques ont été fabriquées en Angleterre, pendant que la crise du chômage sévit à Montréal.

Je regrette que le premier ministre juge bon de ne rien faire pour aider les chômeurs, et il y en a beaucoup à Montréal. La récolte peut être abondante, mais si l'ouvrier chôme et n'a pas d'argent pour acheter ses provisions, le cultivateur en souffrira quand même. Pourquoi le gouvernement ne cherche pas à trouver des marchés à l'étranger pour nos cultivateurs? Pour chaque ouvrier prospère, il y a un cultivateur prospère. N'est-il pas temps que le gouvernement sorte de sa léthargie?

Le gouvernement a "donné" l'École technique à Montréal et a ensuite demandé à la ville de payer les intérêts sur le fonds d'amortissement.

Le premier ministre dit que Montréal a bénéficié de l'abolition de certains ponts et barrières de péage, mais il oublie d'ajouter que Montréal a dû payer \$4,000 du mille pour chaque barrière abolie, et \$250,000 pour les ponts Viau et Lachapelle. Le gouvernement n'a rien donné.

Le gouvernement doit porter le blâme pour l'endettement municipal trop élevé, surtout dans l'Île de Montréal, qui a mené à la création de la Commission métropolitaine. Après tout, les municipalités ne se sont pas endettées ainsi, sans le consentement du gouvernement. Le gouvernement, encore aujourd'hui, s'ingère trop dans les affaires municipales. Pourquoi, par exemple, le gouvernement nommerait-il les membres de la Commission des tramways de Montréal, alors qu'il ne participe aucunement au maintien de cet organisme?

Il accuse le gouvernement d'être trop faible pour administrer lui-même les affaires de la province et de confier une partie de son administration à des commissions. Il discute brièvement du problème scolaire et de la question du développement des pouvoirs hydroélectriques, accusant le gouvernement de ne pouvoir résoudre ce problème à l'avantage de la province. Il recommande la création de zones neutres aux abords des grands développements hydroélectriques.

Il maintient que le gouvernement a pris plusieurs pages intéressantes du programme de l'opposition pour les inclure dans son propre programme. Il est vrai, dit-il, que les forêts du Québec subissent des ravages et qu'il est temps qu'on garde le bois au Québec.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Cette question concerne les colons.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri) lit le programme que le chef de l'opposition publiait le 16 mai 1923 sur la question des forêts.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Est-ce que l'honorable député est en faveur de l'embargo du bois de pulpe?

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Je ne suis pas prêt à répondre, mais je puis citer au premier ministre les opinions d'experts, Sir Lomer Gouin, M. Barnium¹¹.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous connaissons ces opinions, c'est la vôtre que nous voulons savoir.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): (Avec ironie) L'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) a dit que nous devrions vendre nos forêts plutôt que de les laisser brûler. Nous attendons la mise à exécution de la politique énoncée par l'honorable secrétaire provincial à son banquet de Sainte-Thérèse en juillet dernier.

Ceux qui admirent l'éloquence du secrétaire provincial doivent être effarés de constater que le discours du trône ne contient aucune référence aux programmes proposés dans le discours qu'il a prononcé à Sainte-Thérèse. Permettez-moi de vous lire l'article sur ce discours et l'éditorial parus dans la *Gazette*, un journal indépendant qui ne favorise pas outre mesure l'opposition et dont on peut dire, en général, qu'il rend justice aux deux partis dans la

province. (M. Bray commence à lire la partie de l'article avant trait à l'exploitation des forêts.)

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Mon honorable ami sait-il si l'honorable secrétaire provincial a vraiment prononcé ces paroles?

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Il ne l'a jamais nié.
- M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Je n'étais pas au banquet de Sainte-Thérèse.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Eh bien! Je dois dire à mon honorable ami que l'honorable secrétaire provincial a nié avoir prononcé ces paroles.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri) demande la permission de continuer sa lecture.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Je n'ai aucune objection à ce que le député lise des extraits du journal, mais je lui demande s'il sait que le secrétaire provincial n'a pas fait ces déclarations.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): C'est dans la *Gazette*. Ce journal doit être responsable.

Je regrette, dit-il, l'absence du secrétaire provincial (l'honorable M. David) et celle du ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault), deux ministres à qui je voulais m'adresser. On ne peut me le reprocher, car l'opposition ne voulait pas siéger ce soir, mais le premier ministre a insisté. Manifestement, deux de ses collègues n'approuvaient pas cette séance tardive, puisqu'ils n'y sont pas.

Il continue à lire des extraits de l'article paru dans la *Gazette*.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Il n'est pas régulier de développer dans le présent débat une question inscrite au Feuilleton à ce sujet. L'honorable député de Laval (M. Renaud) a demandé dans une interpellation 12 si l'honorable secrétaire provincial a prononcé ces paroles. Or, les règlements de la Chambre disent qu'un député ne peut toucher à une question inscrite à l'ordre du jour. Le député de Montréal-Saint-Henri affirme que notre ministre a prononcé ces paroles. Je comprends que l'honorable secrétaire provincial est prêt à déclarer qu'il n'a pas prononcé les paroles qu'on lui attribue. À quoi servira tant de peine? L'affaire est inscrite en interpellation. Il faut attendre. Je regrette d'interrompre

le beau discours de l'honorable député de Montréal-Saint-Henri, mais nous sommes mieux de nous en tenir à nos règlements.

M. Pellerin (Maisonneuve): Je crois, M. l'Orateur.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Pardon. L'honorable député de Laval (M. Renaud) ne demande pas si le secrétaire provincial (l'honorable M. David) a prononcé ces paroles, mais il demande si le gouvernement en a eu connaissance et s'il en prend la responsabilité. Supposons qu'on laisse l'interpellation à l'ordre du jour d'ici à la fin de la session, nous ne pourrons plus rien dire à ce sujet.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En souriant) Ce n'est pas notre intention. Voici l'article 13 du Règlement qui traite d'une "affaire inscrite". C'est là un terme général qui comprend tout, et voici que le député affirme ou présuppose des paroles non prouvées. Cela fait partie de "l'affaire". Une fois l'adresse en réponse au discours du trône terminée, on pourra répondre aux questions.

- **M. Duranleau (Montréal-Laurier):** Il me semble qu'on ne devrait pas donner aux règlements cette interprétation un peu trop étroite.
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Nous ne pouvons pas permettre à un membre de cette Chambre de baser son argumentation sur une déclaration qui sera reconnue fausse.
- M. Langlais (Témiscouata): Alors, nous ne pourrions plus traiter d'un sujet dont il est question à l'ordre du jour? Le député de Montréal-Saint-Henri (M. Bray) a le droit de lire les commentaires de presse.
- **M. l'Orateur:** Je crois que le point d'ordre est bien soulevé. Il y a, à vrai dire, deux interpellations¹⁴ à ce sujet, à l'ordre du jour. Je crois qu'on ne peut baser une argumentation sur une déclaration qui peut être niée.

D'ailleurs, l'honorable député de Montréal-Saint-Henri a déclaré qu'il regrettait que l'honorable secrétaire provincial fût absent. Je suis certain que l'honorable député préférera attendre que l'honorable secrétaire provincial soit présent pour relever son prétendu discours.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): L'honorable premier ministre aurait dû garder le secrétaire provincial à la Chambre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En riant) L'honorable chef de l'opposition n'a pas gardé les honorables députés de Jacques-Cartier (M. Patenaude), Montréal-Saint-Georges (M. Gault) et Westmount (M. Smart)?

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Ils n'ont pas de charges ministérielles. Quand ils en auront, ils seront là
- M. Bray (Montréal-Saint-Henri) attaque la politique de voirie et le pouvoir absolu dont jouirait le premier ministre. Il veut parler d'un pont dans la circonscription du secrétaire provincial et du coût de ce pont.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En riant) Il y a aussi une question au *Feuilleton* concernant ce pont.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Alors je parlerai du pont Taschereau à Vaudreuil.

(Rires)

Il parle des droits de péage sur le pont Taschereau et déclare qu'ils sont trop élevés pour les cultivateurs. Ça coûte plus cher, dit-il, pour sept personnes pour traverser le pont en auto que de traverser par chaland.

Il dénonce certaines déclarations de l'honorable député de Mégantic et ministre sans portefeuille (l'honorable M. Lapierre). Je regrette qu'il ne soit pas ici. Et, je comprends que je ne suis pas aussi intéressant que le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron), mais...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il était ici tout à l'heure. Mais la peur l'a pris... (Rires)

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Je termine en donnant un exemple de l'esprit qui anime la droite. Dans le premier discours qu'il prononçait à l'ouverture de la session, le premier ministre a déclaré qu'il donnerait tous les renseignements sur la Commission des liqueurs.

Nous verrons jusqu'à quel point cette promesse sera accomplie. Quoi qu'il en soit, tous les députés ministériels ont applaudi d'une façon frénétique à cette déclaration de leur chef.

Dans les derniers discours qu'ils avaient prononcés à la session précédente, le premier ministre et ses collègues ont déclaré qu'ils refusaient de donner sur la Commission des liqueurs les renseignements demandés par l'opposition au nom de l'intérêt public. Et tous les députés ministériels avaient applaudi d'une façon également frénétique à ces déclarations. Blanc ou noir, c'est la même couleur pour eux, ça devient rouge du moment qu'il s'agit de suivre le gouvernement. Je suis un libéral, M. l'Orateur, mais je ne suis pas de cette école. J'ai donné mon appui loyal au vaillant chef de l'opposition, je lui continuerai, je lutterai à ses côtés dans la pleine mesure de mes forces. Les bons libéraux s'uniront aux conservateurs de cette province et, aux prochaines élections au peuple, nous serons délivrés de ce régime.

M. Hamel (Portneuf) propose, appuyé par le représentant de Montmagny (M. Paquet), que le débat soit de nouveau ajourné. Adopté.

Dépôt de documents:

État des Comptes publics

L'honorable M. Nicol (Compton) dépose sur le bureau de la Chambre, l'État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1924. (Document de la session no 2)

Rapport de la Commission des Statuts généraux

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) dépose, sur le bureau de la Chambre, le deuxième rapport de la Commission chargée de la révision et de la refonte des Statuts généraux. (Document de la session no 42)

Motions de condoléances:

Ajournement en signe de deuil, Décès du député d'Argenteuil, M. Hay

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Nous avons appris avec chagrin la mort récente de
M. Hay, député d'Argenteuil. Je suis sûr que toute la
Chambre regrette la disparition de cet excellent
homme. Ces jours-ci encore, je recevais de lui une
lettre écrite de sa main. Les caractères semblaient
bien un peu tremblants mais, puisqu'il pouvait écrire,
je ne croyais pas que la fin viendrait si rapidement.
Je suis peiné d'apprendre sa mort et je suis sûr que

tous les députés de cette Assemblée en sont douloureusement affectés. C'est au nom de tous que j'exprime à la famille du défunt les sympathies et condoléances de cette Chambre. C'était un ancien dont nous avons toujours admiré la largeur de vues et le dévouement; il avait de grandes qualités, il était très estimé, et je propose que la Chambre s'ajourne maintenant et qu'elle soit ajournée à mardi prochain en témoignage de respect pour la mémoire du député d'Argenteuil.

L'honorable M. Nicol (Compton): Je seconde la motion. Il fait l'éloge de M. Hay¹⁵.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je me joins au premier ministre et au trésorier de cette province pour présenter les condoléances de la Chambre aux proches du défunt et rendre un juste hommage à ses qualités de citoyen et d'homme public, un homme d'une nature bienveillante, d'une réputation irréprochable, modeste, sans prétention, un mari dévoué et un père aimant. M. Hay avait fait sa marque dans l'agriculture et il laisse une belle réputation dans son comté. Je déplore sa perte, d'autant plus que ma famille avait des relations avec la sienne. J'aurais préféré un ajournement plus complet, mais je m'incline devant la décision des chefs de la Chambre.

La motion est adoptée.

La séance est levée vers 11 heures.

NOTES

- 1. Version de la majorité des sources. Seule *La Patrie* du 17 janvier 1925, à la page 31, écrit que "le sort de l'ouvrier a été amélioré depuis 40 ans".
- 2. Version du *Soleil* du 17 janvier 1925, à la page 16. *La Patrie*, à la page 30, et *L'Événement* du même jour, à la page 11, attribuent cette réplique à M. Hamel (Portneuf). La version du *Soleil* a été retenue, parce qu'elle est plus complète et précise en ce qui concerne cette étape du débat. De plus, elle enchaîne avec l'allusion au départ de l'honorable M. Caron pour la Commission des chemins de fer.

3. L'Événement du 17 janvier 1925, à la page 1, précise que M. Sauvé fait allusion à l'élection de Témiscamingue, où M. Miljours a été élu contre M. Piché, que l'honorable M. Mercier appuyait.

Le Devoir du 16 janvier 1925, à la page 2, fait savoir qu'à la suite d'un recomptage des résultats de l'élection partielle du 28 novembre 1924, la majorité officielle de Joseph Miljours est de 117 voix. Le greffier de la Chambre et le greffier de la couronne en chancellerie n'ayant pas encore reçu le certificat d'élection, le nouveau député ne pourra siéger ayant la semaine prochaine.

- 4. Médéric Martin (1869-1946), maire de Montréal de 1914 à 1924, et de 1926 à 1928. Député libéral fédéral de Montréal-Sainte-Marie de 1906 à 1917. Nommé conseiller législatif de la division d'Alma, en 1919.
- 5. M. Sauvé fait allusion à l'arrestation de John H. Roberts, propriétaire du journal *The Axe*, qui, dans l'affaire du meurtre de Blanche Garneau, fut arrêté en novembre 1922 et appelé à comparaître à la barre de l'Assemblée législative. Roberts avait accusé le premier ministre Taschereau d'y être impliqué et offrait \$5,000 de récompense à quiconque ferait la lumière sur cette affaire.
- 6. Allusion au crédit de \$15,000,000 accordé, en 1924, par les libéraux alors au pouvoir, à la Banque Nationale à ce moment en difficulté, évitant ainsi des pertes à ses actionnaires et à ses déposants, dont un certain nombre sont des parlementaires, des parents et amis du premier ministre L.-A. Taschereau.
- 7. L'Événement du 17 janvier 1925, à la page 4, rapporte que le discours de M. Plante a duré deux heures.
- 8. Heure citée par *La Patrie* du 17 janvier 1925, à la page 31. *L'Événement* du même jour, à la page 4, écrit qu'il est 8 h 40 lorsque M. Bray continue le débat.
- 9. Joseph-Édouard Caron (1866-1930) fut défait comme candidat indépendant dans L'Islet aux élections générales fédérales de 1900 et à l'élection partielle fédérale du 15 janvier 1902. Dans cette même circonscription, il fut élu sans opposition député libéral à l'Assemblée législative, à l'élection partielle du 26 septembre 1902.
- 10. Le "télégraphe", une forme de fraude électorale bien connue au XIX^e siècle, n'est disparu que vers le milieu du XX^e siècle. Pour qu'un électeur puisse "passer un télégraphe", un organisateur politique lui

remettait un bulletin de vote obtenu illégalement et déjà marqué en faveur du candidat pour lequel l'organisateur travaillait. Dans l'isoloir, l'électeur cachait sur lui le bulletin vierge qu'il avait reçu du scrutateur, puis revenait avec le bulletin déjà marqué, qui était alors déposé dans l'urne. Par la suite, il remettait le bulletin vierge à l'organisateur, qui lui donnait une récompense et marquait le bulletin, afin de recommencer le manège avec un autre électeur. Comme la récompense était donnée seulement à la sortie du bureau de scrutin, l'électeur pouvait jurer impunément, au moment de voter, qu'il n'avait reçu ni argent ni autre avantage. (Élections Canada: Renseignements généraux: L'histoire du vote au Canada, p. 9.)

- 11. Frank J.-D. Barnjum, industriel et philanthrope originaire de la Nouvelle-Écosse, a dépensé une partie de sa fortune à réclamer l'embargo sur le bois et à combattre le déboisement et la ruine de la forêt. Il a passé plus de 50 ans à étudier les conditions forestières en Amérique du Nord. Parmi ses écrits se trouve *Starling Fact and Fallacies regarding Canada's Forest.* Published in the interest of forest conservation. Montréal, l'auteur, 1930, 89 p.
- 12. La question qui se trouve inscrite au *Feuilleton* depuis le 8 janvier 1925 est la suivante:
- 1. Le gouvernement sait-il que le secrétaire provincial a déclaré, le 24 juillet 1924, à un banquet à Sainte-Thérèse, en présence du premier ministre de cette province: "J'avoue qu'une exploitation rapide de la forêt ne m'effraierait pas et que je la préfère au risque que nous courons de voir le feu la détruire?"
- 2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'appliquer cette politique d'exploitation rapide de la forêt, prônée par l'un de ses membres, pour ne pas encourir les risques de voir le feu la détruire?
- 3. Dans l'affirmative, quand se propose-t-il d'inaugurer ce nouveau système contre l'incendie?
- 13. Selon l'article 245 (9) du Règlement, il est interdit à tout député qui a la parole de faire allusion à une affaire renvoyée à un comité, inscrite au *Feuilleton* ou annoncée au *Feuilleton*.
- 14. La deuxième question au *Feuilleton* à faire allusion au discours du secrétaire provincial est inscrite au nom de M. Renaud et se lit comme suit:
- 1. Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre en vigueur le système des zones neutres tel que préconisé par le secrétaire provincial, le 24 juillet 1924, à un banquet à Sainte-Thérèse, en présence du premier ministre de cette province?

15. *La Patrie* du 17 janvier 1925, à la page 31, mentionne que l'honorable M. Nicol parle en anglais.

Séance du mardi 20 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 20¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Société des Chevaliers de Colomb de Montréal

M. Bernard (Rouville) propose, appuyé par le représentant de Lévis (M. Roy), que l'article 510 du Règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des Chevaliers de Colomb et de leurs sociétés filiales, demandant l'adoption d'une loi les exemptant de toutes taxes municipales et scolaires à Montréal.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- des Chevaliers de Colomb et de leurs sociétés filiales, demandant l'adoption d'une loi les exemptant de toutes taxes municipales et scolaires à Montréal (M. Bernard).

Communauté des Sœurs de charité de la providence

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, appuyé par le représentant de Québec-Centre (M. Faucher), que l'article 510 du Règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Communauté des Sœurs de charité de la providence, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de la Communauté des Sœurs de charité de la providence, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Patenaude).

Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, appuyé par le représentant de Lévis (M. Roy), que l'article 510 du Règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Benjamin Nathanson et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de Benjamin Nathanson et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation (M. Bercovitch).

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Dillon);
- de Jean-Baptiste Sasseville et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certains actes concernant la succession de Alphonse-Joseph Sasseville (M. Lemieux, Gaspé):
- de la municipalité du comté de Montmorency No 2 (Île d'Orléans), demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement concernant La Traverse de l'Île d'Orléans (M. Létourneau);
- de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, comté de Dorchester, demandant l'adoption d'une loi pourvoyant à l'annexion de certains lots (M. Ouellet);
- de la ville LaSalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Patenaude);
- de l'honorable Pierre-J. Véniot et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick (M. Delisle).

Loi des compagnies

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 11 modifiant la loi des compagnies de Québec, 1920. Accordé. Le bill est lu une première fois.

Saint-Cyprien-de-Léry

M. Charbonneau (Napierville-Laprairie) demande la permission de présenter le bill 154 détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Cyprien-de-Léry, dans le district électoral de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charges municipales

M. Hamel (Portneuf) demande la permission de présenter le bill 153 modifiant les articles 227 et 228 du Code municipal concernant les personnes habiles ou inhabiles aux charges municipales.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Fête nationale des Canadiens français, Statuts refondus, 1909, article 36

M. Tétreau (Montréal-Dorion) demande la permission de présenter le bill 155 modifiant l'article 36 des Statuts refondus, 1909.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Sherbrooke

M. Crépeau (Sherbrooke) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 114 amendant la charte de la cité de Sherbrooke soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Isidore Charness

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 61 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Isidore Charness à la pratique du droit soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Lachine

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 86 amendant la charte de la cité de Lachine soit maintenant lu une deuxième fois

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Robert Alexander Hart

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 109 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Robert Alexander Hart à la pratique de la chirurgie dentaire, après l'examen final, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

James Kenneth Mathews Ross

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 108 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James Kenneth Ross au nombre de ses membres soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Saguenay

M. Delisle (Chicoutimi) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 84 amendant la charte de la ville de Saguenay soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Ville de Riverbend

M. Delisle (Chicoutimi) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 83 constituant en corporation la ville de River Bend soit maintenant lu une deuxième

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

The Canadian Credit Men's Trust Association Limited

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 76 autorisant The Canadian Credit Men's Trust Association Limited à

occuper les fonctions et à remplir les devoirs de fidéicommissaire, syndic, curateur, exécuteur, liquidateur, receveur ou administrateur, nonobstant les dispositions des articles 364, 365, 366 et 367 du Code civil du Bas-Canada soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné vendredi le 16 janvier, sur la motion proposée jeudi le 8 janvier courant: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Ouébec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Hamel (Portneuf): Il me semble que les bleus ont une caractéristique: celle de montrer tout en noir. Leurs paroles ont la couleur des oraisons funèbres. S'il fallait en croire nos amis de l'opposition, il n'y aurait pas le moindre rayon de soleil sur notre chère province de Québec. Le député de Témiscouata (M. Langlais) prétendait que quelque chose était changé de ce côté-ci de la Chambre. J'ignore ce qu'il voulait dire au juste, mais je sais pertinemment qu'il n'y a rien de changé de son côté: le ton d'élégie reste le même, et les idées n'ont guère été modifiées. C'est toujours la même chanson.

Le député de Montréal-Saint-Henri (M. Bray), dans son discours bref et ses citations longues, a remonté à l'année 1916 pour nous lire le programme conservateur d'alors, qui promettait le paradis terrestre. Mais il n'a pas dit comment la province de Québec accueillit ce paradis. Il faut croire que ce programme était vraiment trop beau; en tout cas, les électeurs de la province n'en voulurent pas et, cette année-là, ce fut précisément ce que les conservateurs pourraient appeler l'année de la grande noirceur. Sir Lomer Gouin était pratiquement élu dès la mise en

nomination par 30 acclamations. On manquait d'hommes pour recommander ce programme, vrai programme de papier qui, depuis 28 ans, reste à l'état de parchemin. Depuis 28 ans, l'électorat n'a pas essayé de faire l'essai de ces griffonnages, sachant bien que les œuvres libérales, qui sont des faits, valent mieux pour le pays. Espérons qu'ils y resteront encore aussi longtemps.

M. Plante (Beauharnois): Pas charitable!

M. Hamel (Portneuf) se loue d'avoir jusqu'ici appuyé la politique libérale. C'est la meilleure, dit-il, et celle qui, à tous les points de vue, peut rendre notre province prospère et notre population heureuse.

Si tout n'est pas rose, si tout n'est pas ensoleillé chez nous, la situation n'est pas plus belle ailleurs. Loin de là. Il fait bon voyager. On aime mieux son pays quand on a vu les autres. Après une tournée en Europe et même dans les autres parties de l'Amérique, on constate que Québec, malgré toutes les difficultés qu'elle doit surmonter, est dans une situation sinon toujours supérieure, au moins nullement inférieure à celle de plusieurs autres pays. Une foule de journaux, même adversaires du gouvernement, attestent ce fait. N'est-ce pas M. Edward W. Beatty, président du C.P.R. (Canadian Pacific Railway) qui, au retour d'un long voyage à travers le monde, disait: "Je n'y ai rien vu, rien appris qui pût me convaincre que les pays étrangers soient dans une meilleure situation que la province de Québec, le bonheur nous attend au Canada et non là-bas."

N'est-ce pas L'Action catholique qui, dans un article, déplorait une crise sans précédent dans la ville de Fall River? N'est-ce pas le député de Beauharnois, lieutenant du chef de l'opposition, qui, dans un mouvement de sincérité, a fait l'aveu que la crise agricole et industrielle existait aux États-Unis au même degré que dans Québec? La crise a sévi partout. Pourquoi alors chercher à en attribuer la cause au gouvernement?

Quoi qu'il en soit, en procédant par comparaison, n'est-il pas généralement admis que la seule province française du dominion est encore la province la mieux administrée?

Ici, on consacre plus d'argent que partout ailleurs pour assurer le développement de l'agriculture, de la voirie, de la colonisation et de l'instruction publique. Notre dette est moins élevée que celle de toute autre province. Il cite à ce sujet un récent article de *La Presse* faisant ces remarques relativement à la province. De toutes les provinces, dit-il, Québec a le moyen de dépenser le plus sans

obérer le peuple, d'annoncer des surplus annuels. Québec a une taxe *per capita* inférieure à celle des autres provinces.

Le peuple a reconnu que c'est au gouvernement provincial que nous devons l'excellente situation des affaires et, dans cinq élections², il a élu trois de ses partisans. On doit donc rendre justice au gouvernement qui, actuellement et depuis tant d'années, travaille dans ce sens en faveur de la province.

Il parle de l'élection du comté de Québec et remarque que les députés oppositionnistes ont employé des mots peu parlementaires au cours des assemblées. Il était à Lorette le jour de l'appel nominal, et il reproche au député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) d'avoir dit: "Vous avez interrompu l'honorable ministre des Travaux publics, vous avez bien fait³."

Il reproche au député de Montréal-Saint-Henri (M. Bray) d'avoir traité au même endroit les députés ministériels de "moutons" qui obéissent servilement. Ils ne font qu'appuyer de sages mesures, dit-il, qui jusqu'ici ont contribué à rendre notre province prospère et notre population heureuse. Les partis gouvernent le pays et les oppositionnistes suivent la direction de leur chef, comme les ministériels celle du premier ministre. Il faut la discipline de parti. S'il y a de la servilité de ce côté-ci, il y en a du côté de l'opposition aussi.

(Applaudissements)

Le gouvernement a des œuvres nombreuses à son crédit, tandis que l'opposition, on ne peut la juger que par sa critique. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils ont accumulé les déficits sur les déficits. Comment peuvent-ils aujourd'hui prétendre qu'ils seraient de bons administrateurs? Regardons le passé et voyons ce qu'ils ont fait.

Le député de Québec-Centre (M. Faucher) donnait les statistiques des faillites dans la province de Québec, pour essayer de démontrer le marasme et le reprocher au gouvernement. Pourquoi alors viennent-ils critiquer ce même gouvernement pour avoir empêché la plus terrible de nos faillites, celle de la Banque Nationale, qui devait entraîner après elle la déconfiture d'une partie de notre commerce et de notre industrie, engloutir l'épargne agricole par centaines de millions, détériorer le bon crédit de notre province? Le gouvernement a sauvé la Banque Nationale et a évité ainsi des désastres. Qu'est-ce qu'ont fait les braves députés oppositionnistes? Ils ont déclaré la guerre au gouvernement.

On déplore aussi les misères du peuple. L'opposition se prétend en faveur des petits et des humbles; on fait une loi en leur faveur et, tout de suite, l'opposition part en guerre contre la loi de l'assistance publique et contre celle de l'adoption. Pourquoi alors nous reproche-t-on de secourir les miséreux par la loi de l'assistance publique et d'aider les pauvres petits orphelins de la crèche Saint-Vincent-de-Paul par la loi d'adoption? Comment nos adversaires peuvent-ils se proclamer les défenseurs des humbles?

On dit que les cultivateurs vont mal. Le gouvernement veut supprimer les intermédiaires, afin d'assurer de meilleurs prix aux cultivateurs. Que fait l'opposition? Elle dénonce la Coopérative agricole qui fait tort aux marchands à la merci desquels étaient les cultivateurs autrefois. C'est du défaitisme de nuire à la Coopérative, de la décrier quand elle rend service aux cultivateurs. En tout, l'opposition ne fait qu'énoncer une politique trop destructive pour être aimée du peuple. Il cite *L'Événement*; ce grand journal de Québec, dit-il, a donné de sages conseils à l'opposition au sujet de la voirie, en disant que l'on devrait faire de la politique constructive et non destructive.

On va jusqu'à demander au gouvernement de mettre à la porte tous les agronomes et les conférenciers du ministère de l'Agriculture. Qu'est-ce que diraient de cela nos cultivateurs? Il invite le député de Témiscouata (M. Langlais) à venir répéter dans Portneuf qu'on devrait donner aux colons et aux cultivateurs l'argent que l'on dépense pour les agronomes. Les agronomes de la province ont créé dans Portneuf un essor agricole considérable, dit-il. Ils sont aimés et respectés des cultivateurs. Les cultivateurs ne voudraient pas laisser partir les agronomes pour obtenir l'argent de leurs salaires.

Le député de Monréal-Saint-Henri (M. Bray) a prétendu que le gouvernement était responsable des dettes des municipalités pour la bonne raison qu'il en autorise les emprunts. Que fait-il de la responsabilité de ceux qui demandent à emprunter et qui empruntent? N'est-ce pas à eux qu'il appartient d'abord de connaître leur ville, ses moyens, sa valeur, ses besoins? L'autonomie municipale dans la province existe et est respectée. En outre, on propose que le gouvernement libère certaines municipalités de leurs obligations. Dans Portneuf, les municipalités ont payé leurs dettes au gouvernement. Je demande justice absolue pour tous les comtés. Ce serait une injustice envers tous les autres corps municipaux, et je tiens à dire que les municipalités de mon comté ne paieront pas pour les autres.

(Applaudissements)

Tout n'a pas été fait, mais on a accompli bien des choses. La perfection n'est pas de ce monde. Il peut y avoir de petits griefs contre le gouvernement,

mais l'opposition, en leur donnant de l'importance, ne se fait pas honneur. Je comprends que l'opposition fasse de la critique, c'est son devoir. Mais elle est souvent sans fondement et ne fait pas toujours honneur à ses procédés. Les questions mesquines ne peuvent qu'altérer la réputation de notre province qui est citée en exemple à la Confédération, et j'espère que grâce au gouvernement actuel, cette réputation sera gardée intacte.

(Applaudissements à droite)

M. Patenaude (Jacques-Cartier): (Applaudissements à gauche)

Il est évident à entendre les discours prononcés à droite et à gauche en cette Chambre qu'il y a un grave malaise qui règne non seulement dans notre province, mais dans tout le Canada. Mieux vaut rechercher les causes et les moyens que de chercher à jeter le voile. Notre pays s'est développé de façon anormale et c'est là la première cause du malaise qui règne. Nous avons une population peu considérable disséminée sur un territoire trop grand. Ce qui s'applique au pays s'applique à notre province. Avec cette petite population, nous avons entrepris des œuvres disproportionnées.

Par exemple, le Canada a construit dans des solitudes deux lignes transcontinentales qui auront peut-être leur raison d'être plus tard, mais dont la construction a été prématurée, et ne rapporteront rien, sinon des déficits. Le long de ces voies ferrées, nous avons bien quelques villes à droite et à gauche, mais la population plutôt restreinte est disséminée sur un grand territoire, et il faut lui assurer des voies de communication.

Les Américains avaient déjà 32,000,000⁴ d'âmes lorsqu'ils firent leur premier transcontinental en 1860 et 1865, et cette population était groupée du côté de l'Est, à pas plus de 1,000 milles de la côte de l'Atlantique, de sorte que l'on pouvait entreprendre le développement régulier de l'Ouest. Quinze ans après eux, avec une population de 4,000,000 à 5,000,000, éparpillée sur l'immense territoire, nous bâtissions le nôtre.

Quelques années plus tard, nous en avons construit une autre. Cette œuvre fut beaucoup plus onéreuse pour nous que pour nos voisins. Nous nous sommes engagés dans des travaux pour lesquels il nous aurait fallu 10 fois plus de capital humain.

La situation est à peu près semblable pour notre province. Nous avons une population étendue sur un vaste territoire. Nous avons bien quelques villes, et les circonstances nous ont favorisés pour ce qui regarde Montréal. Nous sommes obligés d'établir des communications entre les divers centres considérablement éloignés pour le transport des produits agricoles, industriels et manufacturiers. Et voilà qui rend nul, ou à peu près, notre effort économique. Nous devons répondre à des obligations énormes, et les difficultés ne seraient pas plus grandes si nous avions une population 10 fois plus considérable.

Et ceci m'amène à dire que nous devrions ramener notre population des grands centres et donner des terres situées près des centres à nos cultivateurs, afin de diminuer l'effort économique qu'il leur faut faire pour assurer leur subsistance. Ils seraient moins isolés et seraient plus prospères.

Étudions le mouvement des populations depuis quelques années. Nous avons des colons établis sur des terres qui ne les nourrissent pas. Si beaucoup d'entre eux ont émigré vers les villes ou les États-Unis, c'est que le sol ne leur donnait pas le pain quotidien. En 1881, la population rurale était de 1,049,000⁵ et la population urbaine de 311,000⁶; en 1901, population rurale de 994,000, soit 60 %, et la population urbaine de 654,000. En 1911, population rurale de 1,038,964, soit 51 %, et population urbaine de 966,842⁷. En 1921 enfin, la population rurale est restée la même: 1,088,000, mais la population urbaine est remontée à 1,322,000. La proportion est actuellement de 56.01 % à 43.99 % en faveur des villes. Ce qui veut dire qu'en 50 ans, notre population rurale n'a pas augmenté et, cependant, nous avons exploité un territoire beaucoup plus considérable qu'en 1881 à la campagne. La chose était alors difficile, peut-être impossible, à prévoir.

Mais il aurait été important de chercher à grouper, à concentrer la population rurale autour des centres plutôt que de la laisser aller partout. Il y a des familles qui sont placées sur des terres de colonisation et qui ne peuvent trouver leur nourriture quotidienne. C'est pour cela qu'il y a un exode vers les villes et vers les États-Unis. Ne serait-il pas temps de penser à les ramener dans nos voisinages? Ne serait-ce pas là le seul moyen de diminuer quelque peu notre effort économique et procurer à la population agricole des marchés locaux?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

L'honorable député sait sans doute que nous avons converti en villes plusieurs municipalités rurales, là où il n'y en avait pas naguère, et cela, pour le besoin des populations rurales qui voulaient s'approcher des centres. C'est un détail important à noter dans les statistiques.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oui, mais était-il besoin de continuer, outre mesure, d'étendre le territoire et de chercher à en peupler l'excédent? Il y a des villes qui ont surgi et j'y reviendrai. Je continue ma démonstration. Nous avons encore 1,000,000 de population rurale, malgré que le territoire soit beaucoup plus étendu. Si nous avions pu prévoir un tel résultat, n'aurions-nous pas concentré nos gens autour des grands centres? Nous ne l'avons pas fait. Je ne tiens pas le gouvernement actuel uniquement responsable, mais comment pouvons-nous songer à la prospérité sans augmenter la population rurale qui est à la base de notre vie matérielle et de notre avenir? Il n'y a pas de raison de ne pas développer nos centres ruraux autant que nos centres urbains...

M. Plante (Beauharnois): Écoutez, écoutez.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Le besoin actuel est de chercher des terres propres à faire vivre la population agricole. Il faut arrêter l'exode vers les villes et, pour cela, il faut rendre la population agricole prospère. Si cette population est restée la même depuis 50 ans, malgré les efforts des gouvernements, c'est que l'on n'a pas fait la politique telle qu'elle devait être. Notre devoir aurait été de diviser notre politique de façon plus équitable. Notre population rurale est restée stationnaire, tandis que le développement agricole a diminué. Il n'y a pas de raison pour que la population agricole n'augmente pas, et la population des villes n'a pas augmenté simplement du fait que des villages sont devenus villes. Si la population des villes a augmenté, c'est que ceux qui s'y établissaient croyaient y trouver plus de prospérité que dans les campagnes.

Le nombre des exploitations agricoles a diminué: en 1891, il y en avait 217,000; en 1911, 204,000; le ministre de l'Agriculture a dit qu'en 1924, il y avait 136,000 cultivateurs. C'est une diminution de 217,000 à 136,000. Qu'en penser au point de vue progrès agricole?

Venons-en à la déclaration que vient de faire le premier ministre. De 1910 à 1921, nous avons eu un excédent de naissances sur les décès de 524,000. Et, dans ce laps de temps, en tenant compte du nombre des immigrants qui sont venus s'établir dans notre province, notre population n'a augmenté que de 356,000 âmes. Nous n'avons même pas conservé l'augmentation que nous donnaient nos naissances. Bien plus, il y a eu un coulage d'hommes. Je ne connais pas le chiffre exact du nombre des immigrants, mais si on l'ajoute aux naissances, il se trouve que la province a perdu plus de 200,000 habitants

en quelques années. Où sont-ils allés? Je crois que ce sont les États-Unis qui les ont absorbés. Et peut-être arriverions-nous à un chiffre plus élevé, 300,000 à 400,000, si nous connaissions le nombre exact des immigrants qui sont venus.

Pourquoi avons-nous ces tristes constatations à faire? Sinon parce que l'ensemble des activités agricoles n'a pas augmenté en proportion du développement des villes. Je ne veux pas dire que nos cultivateurs ont moins travaillé, mais, toutes proportions gardées. ils n'ont pas l'encouragement qu'ils devaient obtenir. Quels que soient les efforts de tous, il v a quelque chose qui ne va pas, puisque nous sommes demeurés stationnaires depuis 50 ans. Ce que nous avons perdu des campagnes, insensiblement d'abord, puis sensiblement en ces dernières années par l'émigration aux États-Unis, est une perte considérable pour notre province. Cette population aurait pu aller sur des terres de colonisation, mais on a ouvert des régions où la terre est trop pauvre, où des colons iront s'établir et où une, deux ou trois générations pourront peut-être vivre. Mais ils devront en revenir un jour ou l'autre. lorsque leur terre ne les nourrira plus. C'est là qu'est le problème.

Pour ma part, je crois que le remède, ce serait de commencer à faire revenir plus près de nous les citoyens que nous avons laissés aller s'établir trop loin de nous et qui n'ont pas les facilités de communication nécessaires, avant qu'ils ne s'en aillent hors de la province.

Je crois, M. l'Orateur, que nous n'avons pas développé l'agriculture de façon pratique. Il convient de traiter la question au point de vue de la situation actuelle, et non pas au point de vue de ce qui a été discuté en 1911. Dans l'ensemble, et non pas au point de vue du cultivateur lui-même, nous n'avons pas adopté les genres et méthodes de culture propres à devenir prospères. Ce qu'il nous faudrait, c'est un système de protection bien comprise.

La province de Québec s'approvisionne ailleurs pour les besoins de sa table, pour les besoins de son alimentation et de sa famille. La province de Québec achète ses conserves alimentaires, son jambon, son bacon, ses œufs, ses poulets de l'Ontario; elle achète son blé, son avoine de l'Ouest; elle achète aussi à Toronto et de l'Ouest ses vaches laitières et ses animaux gras; elle achète son vin des autres provinces.

C'est là la cause de la stagnation des affaires agricoles chez nous. Ceux qui sont au courant de ce qui se passe sur les marchés de notre province peuvent corroborer ce que je dis. Il pourrait être

intéressant que le ministre fasse une petite enquête à ce suiet.

Je suis sûr qu'il changerait d'idée. On se rendrait compte que les commerçants vont acheter au dehors les principaux produits agricoles de la province. Je dis qu'une province qui importe des autres provinces les produits qu'elle pourrait produire elle-même ne peut pas être prospère!

(Applaudissements)

Savez-vous ce que nous importons? Le Canada avait importé pour \$17,000,000 de fruits l'an dernier. En 1923, nous avons importé 155,000 barils de pommes. Si nous n'importions pas tant de pommes, il y aurait plus de vergers dans notre province.

(Applaudissements)

Nous importons 494,000 livres de cerises, 15,000,000 de livres de pêches, 4,900,000 livres de melons, 6,000,000 de livres de fraises, et des atocas, des prunes...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous n'avons pas de ces fruits en toute saison.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Je remercie l'honorable premier ministre de son interruption et je vais y répondre. Le printemps dernier⁸, on avait acheté des patates canadiennes sur le marché de Montréal; elles se vendaient \$1.25, \$1.40 le sac. Un samedi, il arrive 68 chars de patates américaines et, le lundi suivant, les patates canadiennes sont tombées à \$0.90, \$0.70 et \$0.35 le sac. Cette baisse a consterné les marchands canadiens, et le résultat fut que quelques-uns des marchands ont fait faillite et que les patates des cultivateurs canadiens ont été vendues à vil prix.

Pourquoi les gens n'ont-ils pas continué à manger de vieilles patates encore une dizaine de jours? Pourquoi a-t-on permis à des patates nouvelles des États-Unis d'entrer au pays et de faire concurrence aux patates de nos producteurs québécois dans les marchés locaux? Personne n'aurait souffert de ne pas pouvoir se procurer de patates nouvelles pendant encore quelques jours. On devrait fermer la frontière aux patates américaines.

C'est la même chose pour les fraises. On ne produit pas à toutes les saisons et, lorsque nos primeurs arrivent sur les marchés 15 jours après que les primeurs américaines sont arrivées, elles ne se vendent pas...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mais peut-on empêcher les agents américains ou des autres provinces d'envahir nos marchés et de

chercher à vendre leurs produits qui sont meilleur marché que les nôtres?

M. Patenaude (Jacques-Cartier): La seule réponse est d'imposer un embargo.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Alors, allez le demander à Ottawa. Nous ne pouvons pas empêcher l'importation. C'est Ottawa qui règle cela.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oui, mais l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Caron) prétendait que la politique de libre-échange d'Ottawa était la meilleure. Il s'est déclaré libre-échangiste des plus ardents en marché agricole et prétendait que la protection ne pouvait aider la classe agricole. Eh bien! Je veux démontrer que le premier homme qui a besoin de protection, c'est le cultivateur de la province de Ouébec. Nous n'avons pas de marché pour nos cultivateurs; et comment veut-on qu'ils soient encouragés quand, en venant vendre leurs produits dans nos villes, ils trouvent installés, bien avant eux, les agents et les commercants des autres provinces et même des États-Unis? Comment voulez-vous qu'ils vivent? Alors, ils se découragent et ils s'en vont. Il n'y a pas lieu de s'étonner ensuite que le nombre des cultivateurs n'ait pas augmenté et que le nombre d'exportations agricoles ait diminué.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Quelles statistiques citez-vous?

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Les statistiques fédérales, parce que la province n'a pas ces statistiques. L'Ontario vend 75 % des vaches à lait mises sur le marché canadien. La province de Québec achète ses vaches à lait d'Ontario et ne vend pas 10 % de bœuf gras.

La province de Québec ne produit que 2 % des conserves alimentaires qu'elle consomme. L'Ontario en produit 58 %. Faut-il s'étonner qu'il y ait peu de prospérité à la campagne et que le cultivateur songe à s'en aller chercher du bonheur ailleurs? La province importe du blé, des pois, de l'avoine. Nous avons acheté 66,000,000 de livres de fruits...

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Toujours le Canada?

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Ce sont des statistiques pour le Canada, mais à ce que je sache, le Québec n'a pas quitté la Confédération.

(Applaudissements)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il y a huit autres provinces au Canada.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oui, mais si je crois le député de Portneuf (M. Hamel) et les autres orateurs ministériels, la province de Québec est une des plus importantes et qui doit avoir sa large part dans ces importations. Ces chiffres s'appliquent surtout à Québec, car il est reconnu que la province de Québec, de toutes les provinces agricoles, est celle qui produit le moins pour sa consommation et importe le plus des nécessités de la ferme, de la table et de la famille.

Prenons les graines de semence. Nous avons importé de la graine de trèfle, de la graine de mil, que nous devrions produire nous-mêmes. Nous avons acheté 13,000,000 de livres de graines de mil, en 1924. Québec, qui produit le plus de foin, est obligé d'importer même la graine de semence. Le plus vite nos cultivateurs pourront cesser de faire l'exploitation du foin sur des terres ordinaires, le mieux ce sera, car ce n'est pas payant. Mais on devrait être capable au moins de produire la graine de semence nécessaire.

Il y a plus extraordinaire encore. Nous avons importé 33,000,000 de livres de bacon et de lard. Pour le jambon, on s'alimente pour au-delà de 50 % en Ontario et le pays importe 600,000 livres...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous en exportons aussi.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oui, mais pas en proportion de nos importations. Et même si nous en exportions, ce n'est pas une raison de ne pas empêcher les cultivateurs étrangers de venir faire concurrence à nos cultivateurs. Ça coûte moins cher pour nos producteurs de vendre sur le marché de Montréal que sur celui de Londres. On aurait dû être plus prévoyant et assurer à nos cultivateurs le contrôle de nos marchés locaux.

Les cultivateurs laissent la province pour aller où ils peuvent vivre. Aux États-Unis, il y a des centaines de familles établies près des centres, sur des terres peut-être pas très fertiles, en montagne même, mais elles ont le marché américain à elles et peuvent vivre. Il y a pire que cela. Nous avons importé 3,800,000 livres⁹ de beurre et près de 1,000,000 de livres de fromage. On en exporte, mais pourquoi en importe-t-on autant? Nous avons acheté jusqu'à 1,000,000 de livres d'oléomargarine pour faire concurrence à notre beurre.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Dans la province de Québec?

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oui, sur le marché de Montréal, parce qu'il n'est pas facile de vendre de la margarine sur le marché de Toronto, étant donné la production de beurre en Ontario. Le marché américain appartient aux Américains. Le nôtre appartient à tout le monde. Pourtant, notre marché devrait être conservé uniquement pour les nôtres.

Le plus vite nous aurons compris que nos marchés doivent être pour nos gens, le mieux ce sera pour les cultivateurs. Le plus vite nous aurons enseigné à nos cultivateurs de nouvelles méthodes qui puissent leur permettre de faire concurrence aux cultivateurs des autres provinces, nous aurons rétabli la prospérité dans nos centres ruraux. Le plus vite nous ferons comprendre à notre population qu'elle doit d'abord produire ce qui lui est nécessaire, nous aurons rendu un précieux service à cette classe.

Il est facile de comprendre que le producteur canadien se décourage quand il arrive sur le marché avec des primeurs qui lui ont coûté des sueurs, du temps et de l'argent, pour constater que le producteur américain y est déjà arrivé depuis 10 jours. L'année suivante, il produit moins. Dans ces circonstances, il n'y a pas de raison de laisser, en toute liberté, pénétrer au pays les produits d'une terre étrangère; il n'y a pas de raison pour ne pas décréter l'embargo sur les produits américains que nous pouvons obtenir, ici, de nos gens.

(Applaudissements)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): L'honorable député a dit que nous importions du beurre.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oui, 33.800,000 livres.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous en avons exporté pour \$9,000,000. L'honorable député ne lit qu'un seul côté de la page dans ses statistiques.

(Applaudissements à droite)

- **M. Sauvé (Deux-Montagnes):** (En souriant) Est-ce un dialogue?
- M. Patenaude (Jacques-Cartier): Où sont les statistiques pour Québec?
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je les ai ici.
- M. Patenaude (Jacques-Cartier): Non, il n'y a de statistiques précises pour aucune province,

mais ma thèse, c'est que le marché local reste encore le meilleur. La concurrence venant des autres provinces est légitime, mais celle venant des États-Unis est vicieuse et ruineuse. Le premier ministre nous a parlé du fardeau supplémentaire imposé par un climat plus rigoureux que celui des États-Unis, mais n'est-ce pas là une raison de plus de protéger le cultivateur québécois?

Je ne veux pas que l'on exporte des matières brutes que nous devons racheter plus tard à des prix trop élevés. Pourquoi nos ressources naturelles seraient-elles exploitées au profit des autres? Nous devrions obliger ceux qui exploitent nos ressources naturelles à les développer ici. Ainsi, pour l'amiante, pourquoi ne pas appliquer à ce produit les mêmes principes que l'honorable premier ministre nous énonçait pour les pouvoirs d'eau et les richesses forestières? Nous n'obtiendrons la richesse et la prospérité que si nous nous assurons cette protection à nos ressources naturelles.

Pour les richesses forestières, j'irai plus loin que le premier ministre et je dirai: c'est bien beau de bâtir des villes de papier, mais à quoi serviront-elles si, dans quelques années, nous n'avons plus de bois pour les alimenter? On doit à tout prix préserver nos forêts. Aux États-Unis, on se plaint déjà de la disette à cause de la non-réglementation de l'exploitation. Et si nous laissons se poursuivre la coupe sans la réglementer et sans s'assurer qu'on ne coupe pas plus que la pousse de l'année, la même disette se fera sentir chez nous.

Or, que nous dit l'expert du service forestier à Washington? Il nous dit: "Vous, de l'autre côté de la frontière, prenez garde. Vous n'en avez que pour vos besoins." Le gouvernement doit être prévoyant et doit préserver la forêt contre la coupe, les insectes et les incendies, afin de ne pas laisser diminuer sa valeur spéculative. Il faut donc réduire la production forestière aux proportions de la pousse du bois. Il faut un inventaire exact de nos richesses forestières. Il faut savoir où nous en sommes, quelle est la valeur spéculative de nos forêts. Peut-être verra-t-on alors la triste réalité. C'est une grande imprévoyance. Nous avançons sans nous préoccuper de savoir ce que nous avons pour l'avenir. Ceux qui connaissent la situation sont inquiets de l'avenir.

Si nous n'avons pas cette prévoyance, la population de nos villes souffrira comme souffre actuellement la population de nos campagnes. Si une crise se produisait, Grand-Mère, Shawinigan, Trois-Rivières, Chandler, Chicoutimi et d'autres villes papetières seraient anéanties et balayées de la carte. Je crois que l'honorable ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier) réalise comme nous l'importance de cet inventaire de nos forêts, car il y a lieu de croire qu'elles seront bientôt épuisées, si l'on continue de les exploiter comme on l'a fait depuis quelques années.

J'ai voulu laisser tomber dans l'esprit de ceux qui ont la responsabilité de l'administration ces idées qui me sont venues. Je ne sais si elles germeront, mais je crois qu'il est juste d'exposer au gouvernement les problèmes tels qu'on les voit. J'espère que le gouvernement y trouvera bénéfice en les étudiant avec ses experts et qu'il en fera profiter la province. Tel est le devoir qui nous incombe pendant cette session dont nous poursuivons actuellement les travaux.

(Applaudissements)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): (Applaudissements à droite)

Toute la Chambre a écouté attentivement le député de Jacques-Cartier (M. Patenaude). Je dois dire à mon honorable ami que les statistiques dont il s'est servi ne sont pas tout à fait exactes et ne rendent pas justice à la province de Québec, en ce sens qu'elles se rapportent à toutes les provinces de la Confédération, et qu'il serait bien difficile de dire en quelle proportion elles peuvent s'appliquer à notre province. On y mentionne comme population urbaine un grand nombre d'habitants de municipalités de campagnes que nous avons érigées en villes, mais qui n'en forment pas moins partie de la population rurale. Cependant, je veux m'élever au-dessus de ce détail.

La désertion du sol est-elle due au gouvernement? Il y a 100 ans, on se plaignait de la même chose en France, et on l'attribuait aux mêmes causes. De nombreux ouvrages en parlent. Ce problème a préoccupé les gouvernements de tous les pays. Il nous préoccupe pour les mêmes raisons qu'ailleurs: c'est que, depuis 75 ans, la grande industrie et son développement intense ont nui à l'agriculture, il n'y a pas à le nier, et attiré dans les grandes villes les habitants des campagnes. Trois grandes villes américaines prennent le dixième¹⁰ de la population des États-Unis. Ce sont New York, Chicago et Philadelphie. L'atelier absorbe sans cesse la maind'œuvre rurale. Comment pouvons-nous échapper à cette emprise? Ne sommes-nous pas emportés dans un mouvement semblable? Nous avons donc le même problème à résoudre chez nous comme ailleurs, mais ce n'est pas la faute du gouvernement.

Si l'on pouvait diriger les colons aussi facilement que semble le vouloir mon honorable ami,

c'eût été une bonne idée peut-être de les grouper près des grands centres. Mais, en pratique, c'est autre chose.

La province de Québec s'est développée jusqu'ici par un mouvement colonisateur dans diverses régions, un peu dans la Gaspésie, dans les Cantons-de-l'Est, surtout au Lac-Saint-Jean, en Abitibi et au Témiscamingue. Nous ne pouvons empêcher les conquérants du sol d'aller s'établir dans les régions nouvelles, quand nous n'avons plus de terre à leur offrir sur les rives du Saint-Laurent et dans les anciennes paroisses. Il faut les laisser étendre nos frontières. Il s'est trouvé des cultivateurs dont les terres ne les nourrissaient plus.

L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) a dit qu'on n'aurait pas dû ouvrir certaines régions il y a 50 ans. Il a raison. Il y a 50 ans. il s'est commis des erreurs.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Où cela?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Un peu partout, surtout sur la côte sud du Saint-Laurent. Mais ces terres furent livrées à la colonisation à la demande de cultivateurs qui voulaient placer leurs fils près d'eux. Leurs descendants en souffrent encore aujourd'hui; mais est-ce la faute du gouvernement actuel?

D'ailleurs, consultez la carte de la province de Québec et vous verrez qu'il n'y a plus de terres disponibles sur le Saint-Laurent. Il y en a un peu en Gaspésie, mais c'est un pays de montagnes; au Lac-Saint-Jean, nous avons presque atteint les limites. Restent le Témiscamingue et l'Abitibi, où il y a beaucoup de terres fertiles à exploiter.

Le député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) a peut-être raison en disant que la construction de deux lignes transcontinentales a été une cause du malaise qui règne. Quant au Transcontinental, la construction en est imputable au gouvernement fédéral. C'est là un problème fédéral auquel je ne toucherai pas, mais disons tout de suite que les constructeurs n'avaient pas prévu un fait qui a changé le monde: la guerre.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Mais libéraux à Ottawa ou libéraux à Québec, c'est du pareil au même.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Pas en ce qui regarde les chemins de fer.

(Rires)

Mais comment donc se seraient ouvertes les terres et les mines du Témiscamingue supérieur, les forêts du Saint-Maurice, tout cet immense et riche territoire, si Laurier n'avait pas construit le Transcontinental? Et puis, sans lui, aurions-nous pu développer cette terre si riche et si fertile, l'Abitibi, où les colons qui s'y sont implantés vivent facilement et ne quittent pas le sol pour aller aux États-Unis?

(Applaudissements)

Ce fut, pour la province, une excellente chose que le développement de cette région. S'en vont là seulement les cultivateurs qui n'ont plus de terres pour y établir leurs enfants. Pendant que de vieux cultivateurs laissaient les terres des vieux comtés, presque personne ne désertait le Témiscamingue ou l'Abitibi. Cela prouve que le colon trouve dans ces régions les moyens de faire vivre sa famille. Il reste encore des colons dans notre province et il faut penser à leur trouver de la place.

Mais il ne se fait plus aujourd'hui de colonisation comme autrefois. Les temps sont difficiles pour les colons, les circonstances de la vie rendent le problème de la colonisation difficile. Quand le fils ne peut partager avec son père une terre dans une vieille paroisse, il tend à gagner les villes. Nos jeunes hommes ne sont pas attirés par la colonisation. Construire une nouvelle région est toujours un travail difficile et laborieux et comporte son lot de difficultés, peu importe ce que fait le gouvernement. Avec les connaissances qu'ils ont aujourd'hui, nos jeunes préfèrent voyager ou s'établir en ville lorsqu'il n'y a rien pour eux dans leurs propres paroisses, et quand ils ne trouvent pas de travail en ville, ils vont en chercher du côté des États-Unis. Malgré cela, il se fait encore de la colonisation dans les régions nouvelles où il est facile de faire vivre des familles.

En 10 ans, nous avons fondé 20 paroisses dans cette région, dont trois centres considérables: Amos, Macamic et La Sarre. La population y est de 17,000 âmes grâce aux efforts faits par le département. Elles ont traversé la crise grâce à l'aide qu'on leur a donnée en accordant des primes, en construisant des maisons, des églises. Nous y avons fait tout ce qui était essentiel. Les routes, les écoles et les ponts qu'on y a construits étaient nécessaires. Le gouvernement a fait son devoir.

Depuis 10 ans, 85 nouvelles paroisses¹¹ ont été fondées dans notre province, dont 48 depuis quatre ans avec une population de 45,000 âmes. Je demande à mes amis de l'opposition où aurions-nous établi ces colons si nous n'avions pas eu l'Abitibi et le Témiscamingue? Où seraient-ils allés sans ce refuge?

On dit que nous n'avons pas développé nos centres ruraux. Tout récemment, deux nouveaux

cantons se sont ouverts, grâce au travail du département, avec des colons provenant de centres industriels et que l'on a empêchés de s'expatrier. Prenons l'exemple du canton Bégin, dans Chicoutimi, qui n'existait pas il y a quatre ans. Il compte aujourd'hui 600 âmes, 25 milles de chemins, cinq écoles, une église, un prêtre résidant. La population grandit très vite; on y vit heureux. Dans Matapédia, le canton Langis, dont l'honorable député de Témiscouata a parlé, est aussi prospère avec ses 33 milles de chemins, ses institutions et sa population de 700 âmes. Dans les deux centres, il y a des centaines et des centaines d'acres de terres défrichées et en culture.

Et, M. l'Orateur, lorsque la crise de l'émigration a sévi, ces colons sont restés sur leurs terres. Pourquoi? Sinon parce qu'ils s'y sentaient heureux.

L'exode rural ne peut être empêché. Mais le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour retenir les gens sur notre sol. Le sort des colons, en somme, n'est pas aussi critique qu'on veut le faire croire. Les colons sont convaincus que le gouvernement fait tout ce qu'il peut faire pour eux en construisant des routes, des écoles et des ponts, et en les aidant d'autres façons, par exemple avec des semences, quand les temps sont durs. Le gouvernement a même mis sur pied des mesures pour inciter les jeunes gens à ne pas quitter la ferme.

Mon honorable ami de Jacques-Cartier (M. Patenaude) voudrait que nous rapprochions des grands centres les colons des régions éloignées. Peut-il croire qu'il est possible de demander aux colons de l'Abitibi, du Témiscamingue d'abandonner leurs beaux pays, où ils sont heureux? Où pourrait-on les placer autour des centres industriels? Je ne crois pas que la suggestion soit pratique. Ce qu'il faut pour aid en les colons et les cultivateurs, c'est d'encourager nos gens à développer leurs méthodes de culture, à défricher les terres et à s'y établir. Quand nous aurons fait cela, nos problèmes en matière d'agriculture et de colonisation seront réglés. C'est là qu'est la clé du succès et c'est ce que nous faisons.

Allez interroger tous ces colons et vous en recevrez des expressions de contentement qui vous surprendront. Des centres ont été créés depuis quelques années, où la population est prospère. Le seul remède, ce n'est pas de centraliser, mais d'aider le colon comme nous nous efforçons de le faire.

Le député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) a fait un discours protectionniste. Il est allé dans le domaine fédéral et il a affirmé que nous devrions protéger nos produits agricoles. A-t-il raison? Il voudrait à la fois la protection et l'embargo, c'est-à-

dire une cloison étanche. Il est difficile de baser une argumentation sur les statistiques fédérales. Des provinces peuvent importer plus que la nôtre. En réalité, à l'heure qu'il est, les cultivateurs ont-ils autant besoin de protection que veut le faire croire le député de Jacques-Cartier? Du reste, cela regarde actuellement le gouvernement fédéral.

Prenons l'exemple des États-Unis. gouvernement américain a passé le bill Fordnev12 qui assure aux cultivateurs américains une protection intense. Notons que le tarif Fordney a fait un mal considérable à notre commerce de denrées. Avant ce nos cultivateurs avaient vendu pour \$438,000,000¹³ aux États-Unis. L'année suivante, ils ne vendaient que pour \$38,990,000. Dans mon comté, il v a un grand nombre de commercants d'animaux, et l'un d'eux me disait: "Lorsque nous avions le marché américain, nous faisions de bonnes affaires." En même temps, cette protection apportaitelle un soulagement réel au fermier américain? Jamais, selon les études américaines sur le sujet. Il y a quelques mois, une délégation de cultivateurs se rendait à Washington trouver le gouvernement américain et ils lui ont dit: "Votre protection ne nous aide pas; donnez-nous un secours en argent."

M. Sauvé (Deux-Montagnes): N'est-il pas vrai que les cultivateurs américains ont demandé plus de protection?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Non, ils ont demandé un octroi de \$30,000,000. La protection à outrance américaine n'avait donc pas suffi pour tirer l'agriculture américaine du marasme où l'a plongée la guerre. Le marché intérieur n'est pas suffisant pour écouler tous les produits. Non, inutile de nous illusionner. Ce qui nous manque, c'est indiscutablement la création de nouveaux marchés, et nous souffrons d'être obligés de traverser les océans pour vendre quand, à notre porte, un marché de 110,000,000 d'habitants nous est fermé. On cherche sur les marchés du monde entier des débouchés pour les denrées du Québec, mais on en trouve difficilement. Malgré tout, nous avons exporté. En 1922 seulement, nous avons vendu 90,227,375 livres¹⁴ de viande en conserves. Au-delà de 600,000 bêtes à cornes ont été exportées aux États-Unis, en 1924. Nos exportations de moutons, de pommes et d'autres produits sont aussi importantes.

Il est vrai que nos cultivateurs achètent des vaches grasses d'Ontario, mais c'est pour améliorer leurs troupeaux. Le cultivateur a le droit d'acheter des produits à l'étranger; ce n'est pas une raison pour dire que le cultivateur québécois est en train de se ruiner. Il est vrai que nous importons certains fruits des États-Unis, parce que leur culture est plus facile là-bas, vu la clémence du climat. Mais nous exportons des fruits nous aussi, et je crois que l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) nous aurait rendu plus justice en citant toutes les statistiques d'importation, mais aussi statistiques d'exportation. Et d'ailleurs, une statistique donnée au point de vue du Canada entier ne peut avoir de valeur, quand il s'agit de notre province seulement.

Mon honorable ami nous demande de faire développer nos ressources naturelles. C'est ce que nous avons fait. L'amiante ne va pas si mal, puisque sa production, l'an dernier, sur un total mondial de 250,000 tonnes, était de 216,000. Nous avons déjà attiré des manufactures d'amiante à Danville et à Lachine, près de Montréal. Les grands travaux de barrage donnent du travail à des milliers d'ouvriers. Mais il est impossible d'adopter des mesures rapides et radicales qui nuiraient à cette industrie elle-même. Nous voulons faire développer nos richesses naturelles, mais il faut y aller avec prudence et prévovance. C'est ce que nous faisons.

Nous n'avons pas négligé les autres mines de la province. Le secteur minier a connu un essor considérable au cours des deux dernières années. L'effervescence des activités minières d'Ontario s'est étendue au Québec. Dans la région de l'Abitibi, nous avons affecté 250,000 acres¹⁵ de terre à cet effet. Nous y avons des prospecteurs et un bureau d'analystes. Des gisements géologiques d'or, de cuivre, d'argent, de zinc s'y trouvent sans aucun doute, car c'est la même formation géologique que dans l'Ontario, et il n'y a aucune raison pour que la veine s'arrête à la frontière.

Dans les environs de Rouyn, des particuliers ont déjà dépensé \$500,000 l'an dernier en prospection, et les intéressés nous avouent qu'ils sont en possession de filons très importants. Le problème sera résolu par la pénétration d'un chemin de fer. Des découvertes extraordinaires ont été faites dans certains cantons où des compagnies puissantes travaillent actuellement aux recherches, et nul doute que d'ici trois ou quatre ans, avec des communications suffisantes, des villes surgiront dans cette zone minière, et l'agriculture ne s'en trouvera que plus prospère par la création des marchés.

Si la population du nord de l'Ontario a atteint 200,000, ce fait est dû à l'exploitation des mines et aux deux chemins de fer qui les desservent. Il en sera de même pour le Témiscamingue et l'Abitibi, et j'espère qu'ils seront cette année unis par une grande

route. Et j'ai confiance qu'avant longtemps un chemin de fer pénétrera dans la région minière. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour activer ce développement. Deux ingénieurs additionnels ont été engagés, et deux bureaux ont été établis pour permettre aux prospecteurs de faire examiner leurs minerais. Nous avons bâti des chemins pour les prospecteurs. Ceux qui s'intéressent à l'industrie minière sont d'avis que cette industrie connaît une expansion sans précédent.

On a mentionné nos pêcheries. Il y a deux ans, nous en avons pris le contrôle. On nous a reproché alors de les avoir enlevées à Ottawa, sous le prétexte que nous serions privés des recherches fédérales dans ce domaine. Mais l'objection disparaît du moment que nous savons que les études d'Ottawa sont à notre disposition et que nous en profitons. De plus, nous avons créé les coopératives des pêcheries. Les classificateurs, nommés par le gouvernement pour classifier le poisson, ont assuré aux producteurs un prix plus rémunérateur. Grâce à cette inspection, le prix a été élevé de \$1 par quintal pour la morue; les autres espèces se sont aussi mieux vendues et les pêcheurs ont obtenu des prix qu'ils n'avaient jamais connus.

Un expert a été envoyé à Seattle et a fait bénéficier les pêcheries de son expérience. En même temps, la coopération a permis l'achat à meilleur marché des instruments de pêche. Les coopératives ont réalisé plusieurs milliers de dollars de profits; les pêcheurs ont fait des centaines de dollars de plus que durant les années passées. Je dois dire que, l'été dernier, la pêche a été abondante et que les pêcheurs, voyant qu'ils avaient l'encouragement du gouvernement, ont été plus nombreux et ont produit beaucoup plus que les années dernières.

En ce qui concerne l'industrie forestière, nous devons voir à la protection de nos forêts, et le gouvernement y voit non seulement pour la protection contre le feu, mais aussi pour la coupe. Il s'entend avec les compagnies pour lutter contre le feu et les insectes. Quant à l'inventaire de nos ressources forestières, il est depuis longtemps commencé. Je puis assurer mon honorable ami que grâce à la protection de nos forêts par le gouvernement, l'avenir de cette grande industrie ne doit pas nous alarmer comme il alarme l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Patenaude)...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Le gouvernement est-il pour l'embargo?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): (En souriant) Nous étudions la question. Toute mesure précipitée serait condamnable, attendu que des colons vivent encore de leur bois et qu'il serait dangereux de leur enlever des marchés et baisser ainsi leurs prix en même temps que leurs ventes. Même si d'imposer un embargo sur l'exportation du bois est en principe une bonne mesure, il reste qu'en pratique, il est difficile d'en imposer un; et en examinant la question, il faut tenir compte de la réaction que provoquerait un tel embargo. Il faut étudier sérieusement l'embargo afin de savoir la décision à prendre.

Un député de l'opposition: Vous ne savez pas encore? Le saura-t-on au cours de la session?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Le premier ministre fera en temps et lieu la déclaration nécessaire au sujet de la politique du gouvernement.

Un député de l'opposition: Il vous faut des lumières?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Si nous attendions les vôtres, la solution serait renvoyée aux calendes! M. l'Orateur, j'ai été heureux de constater que l'honorable député de Jacques-Cartier avait peu de reproches à faire au gouvernement. Il a parlé de problèmes économiques. Nous continuerons à leur donner notre attention en encourageant l'agriculture, la colonisation, tous les domaines de l'administration provinciale.

Nous avons adopté la politique qu'il fallait pour parer à la crise qui sévit ici comme ailleurs, mais pas plus. Dans Québec, moins que partout ailleurs, nous n'avons raison de désespérer car, grâce à nos immenses progrès et à la politique du gouvernement, le soleil de la prospérité brille à notre horizon. Mais on accuse le gouvernement d'être optimiste.

Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario lançait ces jours derniers un appel aux cultivateurs de sa province. Il leur demandait de ne pas vendre leurs terres, d'attendre la prospérité qui ne tarderait pas à revenir, d'être optimistes enfin. C'est le message que je laisse à cette Chambre: courage et optimisme 16.

(Applaudissements)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) rappelle à M. l'Orateur qu'il est 6 heures.

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 30

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion proposée jeudi le 8 janvier courant: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Crépeau (Sherbrooke) (Applaudissements à gauche) demande d'abord l'indulgence de ses collègues, vu qu'il adresse la parole pour la première fois en Chambre. Il fait l'éloge de son prédécesseur, feu M. Moïse O'Bready¹⁷, dont il loue les brillantes qualités, en regrettant que la Chambre n'ait pas eu le temps de les apprécier. Puis, il rend un hommage à la mémoire de son confrère en génie civil, M. Télesphore Simard¹⁸, du Témiscamingue.

(Se tournant vers le premier ministre) Le chef du gouvernement a cru devoir donner une attention spéciale aux députés de Québec (M. Bastien) et Sherbrooke. Quant à mon collègue de Québec, j'espère que ses succès continueront en sens inverse du gouvernement.

(Rires et applaudissements)

Pour ce qui est de l'élection de Sherbrooke, vous me voyez à votre gauche, M. l'Orateur, parce que mes concitoyens n'ont pas confiance à la politique du gouvernement actuel. Il est vrai que mon élection a été différemment commentée.

Il rapproche deux opinions: Celle du premier ministre qui a dit: "Nous avons été battus parce qu'il y avait division dans nos rangs à Sherbrooke." Et l'opinion de *La Tribune*, de Sherbrooke, qui s'écriait au lendemain de l'élection: "Avant de venir prétendre que les libéraux de Sherbrooke sont divisés, M. Sauvé devrait bien rétablir l'harmonie dans ses rangs."

(En souriant) En ce qui concerne l'honorable trésorier de la province (l'honorable M. Nicol), il connaît trop bien Sherbrooke pour prétendre qu'il y a division chez les libéraux de notre ville¹⁹! Il a donc déclaré que la défaite du gouvernement à Sherbrooke était due au fait qu'il n'y avait pas beaucoup de travail à faire dans les usines de Sherbrooke.

Enfin, on a prétendu que les ouvriers avaient voté avec le gouvernement. Je tiens à dire que les ouvriers ont donné une majorité substantielle au candidat conservateur.

(Applaudissements)

Je ne veux pas accorder au gouvernement le crédit d'avoir songé le premier à encourager le développement de nos ressources nationales. J'attribue cette politique à la campagne faite par les journaux et les grandes compagnies intéressées.

Selon un rapport de la Banque Royale du Canada, on a exporté aux États-Unis pour environ \$13,500,000 de bois à pâte au cours des 12 derniers mois. Les ressources naturelles de la province ne sont pas inépuisables. Tous ceux qui traitent de la question s'accordent à dire que nos ressources s'épuisent et réclament une exploitation plus systématique. La question est de savoir combien de temps elles dureront. On n'est pas loin de la vérité en disant que, dans 25 ans²⁰, nos forêts seront dépouillées de leur bois de commerce.

Le reboisement est nécessaire. On peut agrandir la pépinière de Berthier, mais la chose aurait dû être faite il y a 20 ans. Si dans 25 ans la forêt est déboisée, et qu'il faille 75 ans pour la reboiser, que feront pendant l'intervalle de 50 ans les villes qui dépendent presque exclusivement de l'industrie du bois? La situation a obligé le chemin de fer Québec Central à demander de discontinuer l'exploitation d'une partie de son réseau, dans le comté de Compton, parce que la région où il se trouve est complètement déboisée, et que le bois était sa grande source de revenus. Si cela arrivait, beaucoup de petites villes des Cantons-de-l'Est en souffriraient beaucoup.

L'industrie du bois emploie actuellement plus de 50 % de la force motrice développée dans la province. Des villes industrielles comme East Angus, Jonquière et Chicoutimi profiteraient de l'établissement définitif des grandes industries. Quand notre énergie électrique et nos forêts seront parties, qu'adviendra-t-il de ces villes? On verrait avant longtemps des maisons abandonnées avec les fenêtres recouvertes de planches. On peut se demander ce que nous pourrions faire de tout ce pouvoir électrique non utilisé. Mais des industries qui resteront, autres que celles exploitant nos forêts et nos pouvoirs d'eau, doivent se fixer dans notre province.

Certes, je me réjouis de voir que le premier ministre et le ministre de la Colonisation, des Mines et Pêcheries (l'honorable M. Perrault) sont optimistes, en ce qui regarde notre production minière. Nos matières premières ne devraient être exportées sans être manufacturées au préalable. Le développement de nos forces hydrauliques devrait être orienté en tenant compte de cette mentalité. On parle beaucoup du développement de nouvelles industries, mais on ne fait pas tout ce qu'il faut pour obtenir du capital étranger. À Sherbrooke, beaucoup d'ouvriers sont sans travail. Sherbrooke exploite 5,000 chevauxvapeur et, au besoin, pourrait en utiliser 10,000.

The Quebec Chronicle reprochait ces jours derniers au maire Samson de ne rien faire pour attirer des industries dans la Vieille Capitale. Le même reproche peut s'adresser au gouvernement. Si les grandes villes étaient aidées par le gouvernement, elles feraient œuvre double: donner de l'ouvrage à nos gens et ramener les nôtres au pays. Nous aiderions les cultivateurs en leur assurant des marchés pour leurs produits.

Une politique de propagande en faveur de l'établissement d'industries locales a reçu le meilleur accueil de la part des banques et des hommes d'affaires. C'est au gouvernement qu'il appartient d'entreprendre une campagne pour attirer dans notre province des industries nouvelles.

Il y a beaucoup de capitaux aux États-Unis qui demandent à être investis, et on devrait diriger ces capitaux vers notre province. Le Québec a de l'électricité, une excellente main-d'œuvre et un réseau ferroviaire étendu. L'industrialisation croissante de la province a créé une demande de compétences, et c'est à nos écoles techniques de les fournir. Sans industries, les écoles techniques créées pour la formation d'experts et de techniciens n'ont pas leur raison d'être. Le développement industriel mènera le gouvernement à passer des lois pour faire instruire les enfants des ouvriers défunts. La petite industrie locale devra aussi recevoir une attention spéciale de la part du gouvernement et donnera des marchés aux produits agricoles.

Certains craignent que le développement urbain nuise au développement rural. Si les villes progressent, les campagnes environnantes en profiteront aussi. Et s'il fallait que nos fermiers quittent un jour la terre, attirés par les attractions et le travail plus facile des villes, eh bien! nous aurions la satisfaction au moins de pouvoir garder ces Canadiens chez nous. Je termine en assurant le gouvernement de ma coopération, s'il veut nommer une commission pour étudier ces problèmes.

(Applaudissements)

M. Plante (Beauharnois) se lève et va féliciter le député de Sherbrooke (M. Crépeau)

M. Lamoureux (Iberville): M. l'Orateur, je félicite d'abord le premier ministre pour l'heureux anniversaire politique qu'il célèbre cette année. Je tiens à dire que j'appuie de tout cœur son administration.

(Applaudissements)

Il (M. Lamoureux) parle du développement des pouvoirs d'eau. C'est une question très importante, dit-il, surtout au point de vue de la houille blanche. J'approuve l'attitude du gouvernement quant à l'embargo qu'il projette sur l'exportation de notre énergie électrique aux États-Unis. En gardant ces trésors pour nous, on aiderait ainsi indirectement les cultivateurs qui n'auraient pas à user seulement de la gazoline. Avec l'honorable premier ministre, je préfère que cette énergie serve au développement de nos propres industries. Je suis optimiste avec tous les orateurs de la droite qui m'ont précédé.

Les cultivateurs de la province ont été sérieusement atteints par la crise de 1921. Je la comparerai à la grippe qui a sévi à l'état d'épidémie. Et cette grippe a été causée par la guerre. Sans l'aide du gouvernement, la crise aurait été beaucoup plus grave. Mais le gouvernement provincial était là et a su grandement aider les cultivateurs durant la crise, pendant la guerre et après la guerre, notamment le ministère de la Voirie, en construisant les routes et en prenant à sa charge l'entretien de nos grandes artères, et le ministère de l'Agriculture, en développant l'industrie laitière et en améliorant l'élevage.

Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) a énuméré les meilleurs remèdes pour solutionner la crise agricole. Sans cette politique, un plus grand nombre encore seraient partis pour les États-Unis. Cette crise dure encore, c'est comme la convalescence après la grippe.

Certains charlatans politiques proposent actuellement des remèdes qui n'ont guère de bon sens. Ils demandent que le gouvernement remette aux municipalités les dettes qu'elles ont contractées pour les chemins. Ce serait faire œuvre d'un mauvais patriotisme en appliquant un tel remède. Et ceux qui font de pareilles suggestions déforment la mentalité des cultivateurs et des ouvriers en leur enseignant à ne dépendre que du gouvernement.

(Applaudissements à droite)

Nous avons besoin que le gouvernement donne de l'argent aux campagnes pour certaines choses, mais pas pour tout. Il (M. Lamoureux) loue le traitement accordé aux colons par le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault). Il veut que le gouvernement augmente d'une manière substantielle les allocations à la petite école.

(Applaudissements à droite)

Je crois que le gouvernement devrait prendre à sa charge l'entretien des grandes routes...

(Applaudissements à gauche)

Attendez! N'applaudissez pas trop vite! Le chef de l'opposition a dit que, lorsqu'il serait au pouvoir, il mettrait à la charge du gouvernement l'entretien de tous les chemins améliorés qui conduisent aux grands chemins et qui sont détériorés par les autos. J'espère qu'il n'arrivera pas au pouvoir de sitôt, car c'est une proposition irréalisable.

(Applaudissements à droite)
On a parlé de crédit agricole. Le gouvernement ne peut être le banquier des agriculteurs. Je crois qu'on devrait plutôt aider les caisses populaires en leur permettant d'emprunter en proportion de leur capital. Malheureusement, il arrive que ces banques locales n'aient pas assez d'argent à prêter quand une crise survient. Je suggère au gouvernement de faire des dépôts aux caisses populaires ou de modifier leurs chartes, de façon à leur permettre d'émettre des débentures qui seraient garanties par le gouvernement.

Les agriculteurs ont besoin d'une association professionnelle. J'ai assisté au congrès des cultivateurs, j'ai pris connaissance des résolutions du congrès, et je ne crains pas de dire que les cultivateurs ne doivent pas demander de faveurs injustes au gouvernement. J'ai voulu parler au congrès, et on m'a dit que je n'en avais pas le droit. Je voulais leur dire: "Ne faites pas de l'association des cultivateurs une machine politique."

(Applaudissements)

J'aurais voulu leur dire aussi: "Si vous ne voulez pas faire de l'association une machine politique, ne commencez pas par mettre à votre tête des hommes qui n'ont jamais rien fait que des chicanes politiques."

(Applaudissements à droite)

Je souhaite que conservateurs et libéraux puissent faire partie de l'association formée à ce congrès. J'espère que le gouvernement prendra en considération les petites suggestions que je lui ai faites.

(Applaudissements)

M. Houde (Montréal-Sainte-Marie): M. l'Orateur, contrairement au député d'Iberville (M. Lamoureux), je doute que les cultivateurs soient satisfaits de la politique agricole et de celle de la

voirie. Si les ouvriers ont été heureux d'avoir le travail du ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron) à certaines époques, ils ne doivent pas l'être autant aujourd'hui, parce que le ministre leur réclame au centuple ce qu'il leur a donné d'une main.

Le gouvernement nous promet une nouvelle législation ouvrière, au sujet de l'aide aux orphelins dont les pères sont morts au travail. Comme le chef de l'opposition, je crois qu'il convient d'attendre le bill du gouvernement avant de critiquer ce qu'en annonce le discours du trône. Mais qu'il soit permis au plus modeste représentant des ouvriers dans cette Chambre de souhaiter que cette loi ne porte aucune atteinte à la justice et à des droits reconnus et respectés.

J'ose croire aussi qu'elle ne sera pas pour l'État une occasion d'appliquer cette loi suivant des considérations de parti, créant ainsi une nouvelle source de patronage. Il (M. Houde) cite à ce sujet un article de M. Thomas Poulin, dans L'Action catholique.

L'honorable premier ministre nous a fait part, dans son discours sur l'adresse, de la sollicitude de son gouvernement pour la classe ouvrière de cette province. De son côté, l'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron), d'après *La Presse* du 21 août 1924, disait, lors du banquet de l'exposition de Trois-Rivières, que la plupart des ouvriers des villes mouraient sans le sou.

Je me demande, M. l'Orateur, quelle peut être la sollicitude d'un gouvernement qui laisse mourir sans le sou une classe aussi importante que la classe ouvrière et qui représente près de la moitié de la population de cette province? D'ailleurs, les ouvriers connaissent bien les sentiments du gouvernement à leur égard, et ils ont voté en conséquence en 1923.

Les ouvriers savent quels sont les sentiments du premier ministre actuel à l'égard des unions ouvrières. Ils en ont eu un échantillon lors de la grève des typographes pendant une session du dernier Parlement. Le premier ministre a refusé aux ouvriers le droit de défendre leurs droits...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous condamnez mon attitude dans cette affaire?

M. Houde (Montréal-Sainte-Marie): Je dis que le premier ministre a eu tort de ne pas reconnaître aux unions internationales le droit de s'unir pour obtenir des revendications.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En riant) Je n'ai jamais dit cela.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): L'honorable premier ministre veut interrompre l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je voulais simplement le corriger quant aux déclarations qu'il m'attribue. Je ne peux lui permettre de me prêter des propos que je n'ai jamais tenus.

M. Houde (Montréal-Sainte-Marie): Les ouvriers savent ce que la combinaison Perron-Robert²¹ coûte et continuera de leur coûter pendant 30 ans, grâce au contrat accordé à la Montreal Tramways par la Législature, contrat qui a doublé le prix du passage des travailleurs.

Les ouvriers savent que les taux chargés par certaines compagnies d'utilité publique ont été suffisants pour que le capital-actions de ces compagnies soit quadruplé à même les bénéfices réalisés sur le dos de la population.

Les ouvriers savent que l'énergie électrique, le transport électrique et le gaz domestique sont aux mains d'un seul groupe dans la province, et que cela ne présage rien de bon pour eux. Les ouvriers savent que les ouvertures métalliques de l'annexe du palais de justice ont été fabriquées en Angleterre, pendant qu'eux chômaient.

Les ouvriers savent que le président de la Traverse de Lévis, qui est en même temps ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault), a fait construire un bateau-passeur en Angleterre, malgré des démarches qui ont été faites pour qu'il soit construit au pays. Les ouvriers savent que le ministre n'a rien fait pour parer à la crise du chômage qui est à l'état aigu, au point que les sociétés de secours sont débordées de demandes.

Les ouvriers savent que l'épicier du coin qui les supporte, en attendant que le travail reprenne, réclame le privilège de vendre du vin pour pouvoir joindre les deux bouts, et que le gouvernement refuse d'accorder à l'épicier ce privilège. Les ouvriers savent que le ministre des Travaux publics et du Travail refuse de fixer, dans les contrats que le gouvernement accorde, les salaires raisonnables qui devront prévaloir dans le district, pendant la durée du contrat.

Les ouvriers savent que le ministre n'est pas un ouvrier, n'a pas la mentalité ouvrière, ne tient pas à l'acquérir, et ne pourrait se l'assimiler quand même il ferait des efforts en ce sens.

Les ouvriers savent que le gouvernement refuse de nommer un ouvrier au ministère des Travaux publics et du Travail. Et c'est parce que les ouvriers de la province connaissent la mentalité du gouvernement à leur égard qu'ils l'ont battu à plate couture dans les centres ouvriers, en 1923, et qu'ils le battront de nouveau lorsqu'il jugera à propos de les consulter.

(Applaudissements à gauche)

M. Lafrenière (Berthier) constate que des orateurs de la gauche se sont contredits dans leurs discours. Nous avons dit, au cours des dernières élections partielles, que le gouvernement ne taxait pas les cultivateurs. Nous avons sommé l'opposition de nous dire quelle taxe le gouvernement impose aux cultivateurs? Nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

Il rappelle la campagne de préjugés et de mensonges faite dans le comté de Sherbrooke, lors de la dernière élection partielle dans cette circonscription. Le chômage existait pour la bonne raison que les industriels mécontents fermèrent leurs portes pour laisser croire que le gouvernement était responsable de tout cela.

Il rappelle un discours du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) à Sherbrooke. Tout le monde sait que la loi d'adoption a été votée dans le but de permettre à des âmes charitables d'adopter de malheureux petits orphelins. Savezvous ce qu'affirmait le député de Montréal-Sainte-Marie? "Pères et mères de famille, disait-il, la loi d'adoption est une loi abominable. Elle vous enlève le contrôle de vos enfants. Vous n'avez plus rien à dire dans vos foyers." Peut-on tromper le peuple de façon plus injuste?

L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) nous parlait aussi de la loi des liqueurs dans Sherbrooke. Il prétendait qu'à la Commission des liqueurs, il y avait une porte qui nous empêchait de tout voir, que l'administration de la loi des liqueurs cache des scandales, quand il savait qu'il n'en était rien. Lorsque l'honorable député de Jacques-Cartier était dans un autre Parlement²², il aurait pu empêcher bien des choses. Il a préféré sortir de la vie publique en faisant un grand geste.

(Applaudissements à gauche)

Les critiques incessantes des députés de l'opposition découragent les cultivateurs et les colons. Les produits agricoles américains ne font pas concurrence aux produits québécois, puisque les uns arrivent sur le marché quand les autres ne sont pas encore prêts. Le gouvernement encourage l'agriculture; il aide les cultivateurs; il leur achète des graines de semence. Je demeure à la campagne et la situation n'est pas aussi sombre que le prétendent nos amis de l'opposition.

Je rends hommage au premier ministre qui a résolu le problème des liqueurs en assurant à la province les revenus d'un commerce qui profitait à peu de monde. L'honorable député de Joliette en était scandalisé...

M. Dufresne (Joliette): Je le suis encore.

M. Lafrenière (Berthier): L'opposition peut fournir de bonnes idées quelquefois, mais le gouvernement a bien administré la province et mérite la confiance du peuple.

(Applaudissements)

M. Lafleur (Montréal-Verdun): Le proposeur de l'adresse (M. Côté) en réponse au discours du trône a prétendu que le gouvernement Flynn n'avait dépensé que \$30 pour la voirie en 1896 et que, dès 1898, le gouvernement Marchand avait dépensé pour la voirie la somme de \$55,000. Malheureusement, cette assertion est non seulement fort incomplète, mais elle est tout à fait inexacte. Je me demande qui a fourni ces informations au nouveau député de Bonaventure? Dans ses loisirs, qu'il ouvre donc l'Annuaire statistique de Québec, année 1919, à la page 435. Il v verra que le gouvernement conservateur a dépensé, en 1897, pour l'amélioration de la voirie, la somme de \$6,953, que le gouvernement libéral a dépensé, en 1898, non pas \$55,000²³, comme il l'a déclaré, mais \$7,795. Où en était-il en 1906? Il dépensait la somme de \$9,618. Le député libéral qui me succédera voudra-t-il bien dire à cette Chambre ce que le gouvernement Joly de Lotbinière a dépensé pour l'amélioration de la voirie, ce que le gouvernement Mercier, qui pourtant a fait danser les millions, a dépensé pour l'amélioration de la voirie? Je retourne ainsi en arrière pour détruire une fois pour toutes la légende de \$30 lancée d'abord par le premier ministre, et répétée ensuite par ceux qui veulent lui être agréables.

(Applaudissements à gauche)

Pendant qu'ils étaient au pouvoir, les gouvernements conservateurs se sont intéressés à l'amélioration de la voirie, mais, évitant de se lancer dans une politique imprévoyante et prématurée, ils ont vu les besoins réels de la province et y ont fait droit. Dans cette période de formation, c'est vers les chemins de colonisation que les Chauveau, les Ouimet, les Boucher de Boucherville, les Chapleau, les Mousseau, les Ross, les Taillon, les Flynn ont tourné leurs efforts. De 1867 à 1880, le gouvernement conservateur a accordé en subsides pour les chemins de colonisation la somme de \$1,100,000²⁴, alors que,

de 1900 à 1910, le gouvernement libéral n'en était rendu encore qu'à accorder \$1,400,000 en subsides pour les mêmes fins. Autre temps, autres mœurs. L'opposition s'est inspirée de la politique conservatrice d'amélioration des chemins et, dès 1907, elle qui, selon les orateurs ministériels, n'a pas de programme, elle pressait le gouvernement de se mettre à l'œuvre pour l'application de cette politique.

Dès 1912, l'honorable M. Tellier demandait la classification des routes, et ce n'est qu'après avoir gaspillé des millions et des millions, grevé lourdement les municipalités, découragé les cultivateurs sous le poids des taxes de chemins, que le gouvernement s'est décidé à commencer cette classification.

Le discours du trône annonce que le gouvernement se propose "d'affecter un certain montant à l'instruction, dans nos écoles primaires, des enfants d'ouvriers morts au travail". Le gouvernement veut pénétrer dans les écoles primaires, et il importe de l'y suivre prudemment. Y va-t-il pour aider ou pour contrôler? Voilà ce qu'il serait important de savoir.

Le gouvernement, a dit le chef de l'opposition, a fait une tentative pour s'accaparer de l'orphelin dont le père est mort au travail. L'annonce de cette mesure provoque déjà des commentaires de crainte, de désapprobation et de soupçon de la part des autorités religieuses et des unions ouvrières qui inspirent *L'Action catholique*.

Et l'œuvre passée du gouvernement ne justifie que trop ces craintes. En effet, le gouvernement, qui prétend que l'opposition n'a pas de programme, en a un, lui, qui est bien défini, et qui se résume en ces deux mots: contrôle absolu. Contrôle de la charité par la loi de l'assistance publique, contrôle des municipalités par la loi de la voirie et par l'inspection de leurs livres et documents, contrôle de la classe agricole par la loi des coopératives fédérées, contrôle du commerce par la loi des liqueurs. On veut contrôler jusqu'à la famille par la loi païenne de l'adoption.

(Applaudissements à gauche)

À propos d'instruction, le député de Montréal-Sainte-Anne (M. Dillon) a demandé au gouvernement de songer à la petite école. Le député est nouveau dans cette Chambre, il n'est pas au courant des us et coutumes qui doivent guider les députés du gouvernement actuel. Voilà pourquoi il s'est permis de penser par lui-même, ignorant qu'à votre droite, M. l'Orateur, ce privilège est réservé aux seuls membres du cabinet et que les simples députés doivent se contenter de louanger le gouvernement.

Le problème de l'instruction ne reçoit pas du gouvernement toute l'attention qu'il mérite. Que le secrétaire de la province (l'honorable M. David) cite tous les chiffres qu'il voudra, il est évident qu'en négligeant la petite école, l'école du rang, on tente de construire un édifice en commençant par le toit, au lieu de s'attaquer d'abord aux fondations.

"Nous voulons que l'humble école rurale soit plus protégée", déclarait le chef de l'opposition en juillet 1923. Que l'on donne des millions aux universités riches ou pauvres, aux collèges classiques ou pour la construction de grandes écoles techniques ou commerciales, soit, si le gouvernement a également les moyens de répondre aux besoins de la petite école rurale et de rendre justice aux corporations scolaires. N'est-ce pas logique?

Il cite des statistiques sur les octrois généreux que le gouvernement a accordés aux collèges et aux écoles, tandis qu'il négligeait les régions rurales et qu'on privait les enfants de ces régions d'une bonne instruction.

Le gouvernement, dit-il, distribue des bourses d'études. Servent-elles toujours aux enfants pauvres désignés par les autorités compétentes de l'école et du clergé, ou sont-elles quelquefois distribuées à des amis pourtant favorisés par la fortune? Il serait intéressant d'avoir à ce sujet des explications précises du secrétaire provincial.

Le premier ministre devrait se pencher sur le problème des écoles primaires, au lieu de faire la leçon à l'Ontario en ce qui a trait à l'éducation.

Le discours du trône annonce des modifications à la loi du jury. Il est à espérer que le gouvernement se rendra au désir formulé si longtemps par l'opposition et qu'il verra à payer plus équitablement les jurés.

Depuis longtemps, l'opposition réclame aussi l'augmentation du salaire des employés civils. À la session de 1918, le chef de l'opposition a préconisé cette réforme, et nous espérons que le rapport de la Commission du service civil rendra pleine justice à la classe des bons serviteurs de cette province.

Il fait l'éloge du chef de l'opposition. (Applaudissements)

M. Létourneau (Québec-Est): Je ne suis pas impressionné par les statistiques citées par le député de Laprairie²⁵ (M. Patenaude) parce qu'elles viennent du fédéral. La province a fait beaucoup plus de progrès dans le secteur de la conserverie que l'opposition ne le laisse entendre. En même temps, il faut se rappeler que si nos industries de conserves alimentaires ne sont pas plus développées, c'est que

notre climat n'est pas aussi propice que celui de l'Ontario. Mais ce n'est pas la faute du gouvernement! Nous avons de beaux vergers de pommiers au Québec et le gouvernement a beaucoup contribué dans ce domaine; mais là encore, le climat n'aide guère.

Le gouvernement a encouragé la culture des fruits et des légumes. Il a créé le service des agronomes qui enseignent à nos cultivateurs à cultiver leurs terres de façon scientifique. Tout ne se fait pas en un jour, mais, sous l'administration actuelle, la province a fait des pas de géant. Ne soyons pas pessimistes, mais envisageons l'avenir avec confiance. Comparons les œuvres libérales avec celles des conservateurs. Ne faut-il pas se rendre compte des progrès accomplis par les libéraux depuis 25 ans?

Le député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) n'a accordé aucun mérite aux cultivateurs québécois pour les exportations de bétail. Là encore, le climat joue en leur défaveur. La saison de pâturage est trop courte, et il est coûteux de nourrir les bêtes gardées en étable.

Il (M. Létourneau) croit que la politique du député de Jacques-Cartier est une politique de *mah-jong*²⁶. Ce serait une grave erreur d'élever des murailles de Chine entre les provinces. Ce serait une grave erreur dont toutes les provinces souffriraient.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Très bien, très bien.

M. Létourneau (Québec-Est): Il suffit de regarder la marche ascendante du commerce et de l'industrie pour voir que notre province peut rivaliser avec les autres parties du dominion. L'industrie publique que nous a donnée le gouvernement nous assure des capitaines d'industries qui feront notre province plus grande encore.

Un député a dit que la province ne saurait que faire un jour des millions de chevaux-vapeur qu'elle allait développer. "Que ferons-nous de ces forces?", nous demande-t-on.

N'est-ce pas du vrai défaitisme? Peut-on manquer de plus de confiance en l'avenir de notre province? Qu'on compare la situation de l'industrie d'aujourd'hui avec ce qu'elle était il y a 25 ans, et figurons-nous ensuite ce qu'elle sera dans 25 ans. Qui osera dire que nous aurons de l'énergie à gaspiller?

Il fait l'éloge de feu Honoré Mercier, dont le gouvernement de 1887 a donné aux ouvriers tant de libertés. Les ouvriers de mon comté sont satisfaits de

l'administration actuelle qui, dit-il, continue cette politique.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (En riant) Le député est-il satisfait?

M. Létourneau (Québec-Est): Le député peut différer d'opinion quelquefois avec des amis...

(Applaudissements à gauche)

... mais s'il compare les œuvres du Parti libéral avec celles du Parti conservateur, il n'hésite pas à dire qu'il est satisfait.

(Applaudissements à droite)

Si nous avons eu des crises, c'est dû au fait que le Canada a été mal gouverné à Ottawa, de 1911 à 1919.

(Applaudissements)

Le gouvernement provincial a pu subir quelques échecs dans des villes où on a fait des appels démagogiques, mais il a toujours la confiance du peuple. Les comtés qui se sont laissés égarer pendant la dernière campagne électorale ne vont pas tarder à retourner au bercail.

(Applaudissements)

M. Duranleau (Montréal-Laurier) et M. L'Archevêque (Montréal-Mercier) se lèvent en même temps. M. Duranleau cède la parole au député de Montréal-Mercier.

M. L'Archevêque (Montréal-Mercier):
M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le
représentant de Montréal-Saint-Jacques (M. Beaudoin),
l'ajournement du débat.

Adopté.

Dépôt de documents:

Rapport de la Commission spéciale d'éducation

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) dépose, sur le bureau de la Chambre, le rapport de la Commission spéciale d'éducation nommée par un arrêté ministériel, en date du 31 juillet 1924. (Document de la session no 43)

La séance est levée.

NOTES

- 1. L'Événement du 21 janvier 1925, à la page 1, rapporte qu'environ 50 députés sont présents au début de la séance. Dans son édition du 22 janvier, à la page 11, ce même journal nous révèle que l'honorable M. David (Terrebonne) est absent.
- 2. Lors des élections partielles tenues le 5 novembre 1924, les libéraux ont remporté les comtés de Bonaventure, Montréal-Sainte-Anne et Saint-Maurice, tandis que les conservateurs ont acquis ceux de Québec et Sherbrooke.
- 3. Dans l'édition du 21 janvier 1925, à la page 1, le correspondant parlementaire de *L'Événement* ajoute cette observation: "La vérité M. Hamel nous pardonnera cette mise au point, mais nous étions à Lorette la vérité, c'est que M. Tétreau a dit: "M. Lavigueur a voulu mêler les questions fédérales aux questions provinciales, vous l'avez interrompu et vous avez bien fait"."
- 4. Chiffre du *Soleil* du 21 janvier 1925, à la page 15. *Le Devoir* du même jour, à la page 1, mentionne plutôt une population de 35,000,000.
- 5. Chiffre de *L'Événement* du 21 janvier 1925, à la page 4. Le même jour, *Le Devoir*, à la page 2, mentionne 1,047,000, tandis que *La Patrie*, à la page 10, écrit 1,080,000.
- 6. Chiffre de *L'Événement* du 21 janvier 1925, à la page 4. *La Patrie* du même jour, à la page 10, mentionne plutôt 350,000 de population urbaine.
- 7. Chiffre de *L'Événement* du 21 janvier 1925, à la page 4. *Le Devoir* du même jour, à la page 2, mentionne plutôt 996,000 de population urbaine.
- 8. Version du *Devoir* du 21 janvier 1925, à la page 2. *Le Soleil* du même jour, à la page 15, mentionne "l'été dernier".
- 9. Chiffre de *L'Événement* du 21 janvier 1925, à la page 11. *The Gazette* du même jour, à la page 20, mentionne plutôt 3,000,000 de livres de beurre.
- 10. Version de la majorité des sources. Seule *The Gazette* du 21 janvier 1925, à la page 20, rapporte que la population de ces trois villes représente "le sixième" de la population des États-Unis.

- 11. Donnée de la majorité des sources. Seul L'Événement du 21 janvier 1925, à la page 11, mentionne 95 nouvelles paroisses.
- 12. The Emergency tariff Act, ou bill Fordney, de Joseph W. Fordney, représentant américain (Michigan) et président du comité des voies et moyens, est adopté en 1921. Il s'agit d'une mesure protectionniste américaine qui surtaxe surtout le sucre et d'autres produits agricoles étrangers. Elle est renforcée par le Fordney-McCumber Tariff Act, voté en septembre 1922. Porter McCumber est alors sénateur républicain (Dakota du Nord) et président du comité des Finances. Ces lois entraîneront le contrôle américain de la concurrence étrangère, l'émergence de monopoles industriels et la chute du commerce international, puisque d'autres pays tels la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie reverront à leur tour des barrières douanières.
- 13. Chiffre du *Soleil* du 21 janvier 1925, à la page 15. *The Quebec Chronicle* du même jour, à la page 3, mentionne plutôt \$435,000,000.
- 14. Chiffre du *Soleil* du 21 janvier 1925, à la page 15. *Le Canada* du même jour, à la page 5, mentionne plutôt 90,220,876 livres.
- 15. Donnée du *Soleil* du 21 janvier 1925, à la page 15. Le même jour, *La Patrie*, à la page 10, mentionne 270,000 acres de terre, tandis que *Le Canada*, toujours en date du 21 janvier 1925, à la page 5, écrit 275,000 acres.
- 16. Selon *Le Soleil* du 21 janvier 1925, à la page 15, l'honorable M. Perrault a parlé durant moins d'une demi-heure.
- 17. Moïse O'Bready (1864-1923), avocat et député conservateur de Sherbrooke, de février 1923 à son décès en décembre de la même année. N'a jamais siégé en Chambre.
- 18. Télesphore Simard (1863-1924), arpenteur et député libéral du Témiscamingue de 1916 à son décès.
- 19. M. Crépeau fait allusion à M. Nicol parce que celui-ci est propriétaire de *La Tribune*, journal de Sherbrooke.
- 20. Version de la majorité des sources. *Le Canada* du 21 janvier 1925, à la page 5, écrit plutôt "dans 15 ou 20 ans".

- 21. M. Houde fait allusion à Edmund Arthur Robert (1864-> 1922), député libéral (1912-1919), financier et propriétaire de la Compagnie des tramways de Montréal et de plusieurs autres compagnies importantes. Robert fit voter plusieurs bills en 1922 favorisant ses intérêts, qui causèrent plusieurs déchirements dans les rangs libéraux. Quant à Joseph-Léonide Perron (1872-1930), député libéral (1910-1916), puis conseiller législatif (1916-1929), et ministre de la Voirie dans le cabinet Taschereau (1921-1929), et de nouveau député et ministre de l'Agriculture (1929-1930), il était l'avocat de Robert dans la défense des bills de celui-ci. Perron avait des intérêts dans plusieurs sociétés, dont la Compagnie des tramways de Montréal. (Voir Robert Rumilly, Histoire de la province de Québec, vol. XXVI, p. 173-176)
- 22. Ésioff-Léon Patenaude avait auparavant siégé à Ottawa comme député conservateur de Hochelaga, ministre du Revenu (1915-1917), secrétaire d'État et ministre des Mines (janvier à juin 1917).
- 23. Chiffre de *L'Événement* du 21 janvier 1925, à la page 11. *Le Canada* du même jour, à la page 5, mentionne plutôt \$5,000, mais ce montant n'est pas assez élevé pour être réaliste.
- 24. Chiffre de *La Patrie* du 24 janvier 1925, à la page 21. *L'Événement* du 21 janvier 1925, à la page 1, mentionne plutôt \$1,500,000.
- 25. À cet endroit, *L'Événement* du 21 janvier 1925, à la page 11, explique que M. Létourneau appelle M. Patenaude "le député de Laprairie", circonscription que le député de Jacques-Cartier avait représentée à l'Assemblée législative de 1908 à 1915.
- 26. Jeu d'origine chinoise qui ressemble au jeu de dominos.

Séance du mercredi 21 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 15¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- des Chevaliers de Colomb et de leurs sociétés filiales, demandant l'adoption d'une loi les exemptant de toutes taxes municipales et scolaires à Montréal (M. Bernard);
- de la Communauté des Sœurs de charité de la providence, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Patenaude);
- de Benjamin Nathanson et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Congregation Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania (M. Bercovitch);
- de Louis Becker et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de The Beth Israel & Samuel Congregation (M. Bercovitch);
- de René Dupont et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Le Tramway de Québec (M. Bertrand).

Ville de Montréal-Est

- M. Richard (Verchères) demande qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi pour ratifier sa résolution du 9 janvier 1925.
- M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) veut lui aussi présenter une pétition.
- **M. l'Orateur:** À l'ordre. Je ne puis recevoir cette pétition du député de Verchères sans motion.
- M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) présente une pétition n'étant pas accompagnée d'une motion.
- M. l'Orateur rejette la présentation de la pétition.

- M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) invoque les règlements.
 - M. l'Orateur déclare que sa décision est rendue.
- M. Faucher (Québec-Centre) a oublié sa motion lui aussi
- **M. l'Orateur:** Je prierais les députés de ne pas oublier de faire préparer leurs motions.
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Les députés peuvent faire préparer les motions et les présenter d'ici à la fin de la séance pour ne pas retarder le travail de la session².

Rapports de comités:

M. Pilon (Vaudreuil): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de Frederick-L. Martyn, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, après examen;
- de la Quebec Paper Mills limited, demandant l'adoption d'une loi la continuant sous la deuxième partie de la loi des compagnies de Québec, 1920;
- de Adrien Lebrun, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres;
- des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi concernant la construction de l'église de cette paroisse;
- de la Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte:
- de la corporation de la ville Saint-Pierre, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et pour lui donner d'autres pouvoirs;
- de la corporation du comté de l'Assomption, demandant l'adoption d'une loi légalisant certains règlements de ladite corporation;

- de la corporation de la paroisse de l'Assomption, demandant l'adoption d'une loi légalisant certains règlements de ladite corporation;
- de Jean-Baptiste Sasseville et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certains actes concernant la succession de Alphonse-Joseph Sasseville:
- de The Royal Trust Company, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 866 de la cité de Montréal et un acte passé conformément audit règlement:
- de la ville LaSalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte:
- de la corporation du village d'Amos, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville d'Amos;
- de la corporation de la ville de l'Assomption, demandant l'adoption d'une loi confirmant certains règlements et procès-verbaux du conseil de ville de l'Assomption;
- de la St. Maurice Lumber Company, demandant l'adoption d'une loi confirmant et ratifiant des résolutions et conventions passées par la cité des Trois-Rivières et autres en faveur de ladite compagnie.

Succession A.-J. Sasseville

M. Lemieux (Gaspé) demande la permission de présenter le bill 87 concernant la succession de Alphonse-Joseph Sasseville.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

The Royal Trust Company et la cité de Montréal

M. Côté (Bonaventure) demande la permission de présenter le bill 120 ratifiant un acte entre The Royal Trust Company et la cité de Montréal, ainsi que le règlement No 866 de ladite cité.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Ville d'Amos

M. Authier (Abitibi) demande la permission de présenter le bill 72 constituant en corporation la ville d'Amos.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Corporation du comté de L'Assomption

M. Reed (L'Assomption) demande la permission de présenter le bill 67 concernant la corporation du comté de L'Assomption.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Paroisse de L'Assomption

M. Reed (L'Assomption) demande la permission de présenter le bill 66 concernant la corporation de la paroisse de L'Assomption.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Conseil de la ville de L'Assomption

M. Reed (L'Assomption) demande la permission de présenter le bill 65 concernant certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de L'Assomption.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Frederick-L. Martyn

M. Richard (Verchères) demande la permission de présenter le bill 119 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frederick-L. Martyn au nombre de ses membres, après examen.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Adrien Lebrun

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) demande la permission de présenter le bill 60 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adrien Lebrun à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Paroisse Sainte-Catherine, Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) demande la permission de présenter le bill 57 amendant la loi concernant la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Trois-Rivières et St. Maurice Lumber Company

M. Mercier (Trois-Rivières) demande la permission de présenter le bill 74 ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, et conventions entre les mêmes et la St. Maurice Lumber Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenav

M. Delisle (Chicoutimi) demande la permission de présenter le bill 68 amendant la charte de la Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de LaSalle

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 85 amendant la charte de la ville LaSalle.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Ltd.

M. Létourneau (Québec-Est) demande la permission de présenter le bill 115 concernant la Quebec Paper Mills, Limited.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Saint-Pierre

M. Patenaude (Jacques-Cartier) demande la permission de présenter le bill 79 modifiant la charte de la ville Saint-Pierre.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de LaSalle

M. Patenaude (Jacques-Cartier) demande la permission de présenter le bill 105 modifiant la charte de la ville LaSalle.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Questions et réponses:

Les droits sur l'amiante

- **M. Dufresne (Joliette):** 1. Quand les droits sur l'amiante ont-ils été diminués de 50 %?
 - 2. Quand ont-ils été imposés?
 - 3. Quels étaient-ils lors de leur imposition?
 - 4. Quels sont-ils actuellement?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. À compter du 1^{er} janvier 1922.

- 2. À compter du 1^{er} mai 1917.
- 3. 2 % sur la valeur brute à compter du 1^{er} mai 1917; 3½ % à compter du 1^{er} juin 1918; 5 %

à compter du 15 mars 1920 et $2\frac{1}{2}$ % à compter du 1^{er} janvier 1922.

4. 2½ % sur la valeur brute.

Royauté sur le poisson

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Quand la royauté sur le poisson a-t-elle été abolie?
 - 2. Quand avait-elle été imposée?
 - 3. Quelle était-elle lors de son imposition?
- 4. Quelle somme a-t-elle rapportée au gouvernement chacune des années où elle était en vigueur?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Le 9 iuillet 1921.

- 2. Le 25 novembre 1919.
- 3. Un quart de cent par livre de poisson, excepté le saumon et la truite, sur lesquels la royauté était d'un demi cent par livre et 25 cents par livre de caviar
- 4. En 1919-1920, \$5,297.95; en 1920-1921, \$4,356.12.

Zones neutres

- M. Renaud (Laval): 1. Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre en vigueur le système des zones neutres tel que préconisé par le secrétaire provincial, le 24 juillet 1924, à un banquet à Sainte-Thérèse, en présence du premier ministre de cette province?
- 2. Si oui, quand se propose-t-il de faire cette innovation?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): 1. et 2. Cette question est à l'étude.

Exploitation de la forêt

- M. Renaud (Laval): 1. Le gouvernement sait-il que le secrétaire provincial a déclaré, le 24 juillet 1924, à un banquet à Sainte-Thérèse, en présence du premier ministre de cette province: "J'avoue qu'une exploitation rapide de la forêt ne m'effraierait pas et que je la préfère au risque que nous courons de voir le feu la détruire"?
- 2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'appliquer cette politique d'exploitation rapide de la forêt, prônée par l'un de ses membres, pour ne pas encourir les risques de voir le feu la détruire?
- 3. Dans l'affirmative, quand se propose-t-il d'inaugurer ce nouveau système contre l'incendie?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

1. 2. et 3. La citation que l'on fait est un texte tronqué des paroles qu'a prononcées le secrétaire provincial.

Conseil législatif

- M. Renaud (Laval): 1. Combien y a-t-il de sièges vacants au Conseil législatif?
- 2. Quelles sont les divisions dont les sièges sont vacants?
 - 3. Depuis quand?
 - 4. Quel en fut le dernier titulaire?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

- Un.
 De Salaberry.
 - 3. 7 novembre 1921.
 - 4 Sir Lomer Gouin

Graines de semence dans Labelle

- M. L'Archevêque (Montréal-Mercier): 1. Quelle quantité de grains et de graines de semence a été distribuée dans le comté de Labelle durant l'année 1923-1924?
- 2. Quels sont les noms de ceux qui ont fait la distribution dans le comté de Labelle au nom du gouvernement?
- 3. Quel a été le coût total de cette distribution de grains et quel a été le salaire de ceux qui ont fait cette distribution?
- 4. Quel était le but de cette distribution de grains?
- 5. Quels sont les noms de ceux à qui on a distribué ces grains et quelle quantité a-t-on distribuée à chacun d'eux en particulier?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. a. 763 minots d'avoine de semence; b. 20 minots de pois;

- a. 763 minois davoine de semence; b. 20 minois de pois; c. 142 minots de sarrasin; d. 122 minots d'orge; e. 1,585 livres de mil; f. 855 livres de trèfle rouge; g. 40 livres de trèfle alsike.
- 2. MM. les abbés Thibault, curé de Mont-Saint-Michel et A. Béchard, curé du Lac-des-Îles; M. le maire A. Pharand de Sainte-Anne-du-Lac; Joseph Lortie de Lac-des-Écorces et G. Lebœuf de Mont-Laurier, travaillant sous la surveillance de M. l'abbé P. Neveu, notre missionnaire-colonisateur pour la région de Labelle.
- 3. \$2,162.71. Les personnes qui se sont chargées de la distribution ont donné tout leur temps gratuitement.

- 4. Aider aux colons pauvres de la région.
- 5. Cent quatre-vingt-douze colons du Mont-Saint-Michel, Lac-des-Îles, Sainte-Anne-du-Lac, des cantons de Würtele, Rochon, Moreau et Campbell, du chemin Gouin, des chutes Victoria et de Mont-Laurier ont profité de la distribution de ces graines de semence. Une liste détaillée pourra être fournie sur demande de production de documents.

Lots de colonisation

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Combien de lots de colonisation le gouvernement a-t-il fait défricher et bâtir en vertu de la loi en 1924?
 - 2. Où se trouvent-ils situés?
 - 3. Combien en a-t-il vendus?
- 4. Combien de contrats le ministre de la Colonisation a-t-il donnés pour faire défricher ces lots et y faire construire des maisons, granges, etc.?
- 5. Quels sont les noms et demeures des acheteurs?
 - 6. À quelles conditions les ont-ils achetées?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Huit.

- 2. Dans le canton d'Otis, comté de Chicoutimi.
- 3. Cinq, et les trois autres sont retenus par M. le curé Thibault pour des colons qui les achèteront au printemps à leur retour du chantier.
- 4. Il n'y a pas eu de contrat. M. l'abbé Thibault a bien voulu se charger de ces constructions, sans salaire.
- 5. M. Méridée Duchesne, Johnny Bouchard, Edmour Simard, Ulysse Dallaire et Georges Simard, de Saint-Félix-d'Otis.
 - 6. Aux conditions ordinaires et suivantes:
- 1. L'acquéreur doit rembourser au département le montant dépensé pour la construction et le défrichement avec intérêt à 6 %. La première et la seconde année, 5 % du montant dépensé est remboursable, et la balance est payable en huit versements égaux et annuels.
- 2. Il devra tenir une police d'assurance, à ses frais, sur la maison pour le prix qu'elle a coûté au département. À défaut de prendre lui-même cette police, le département le fera à ses frais. La police devra être remise au département.
- 3. L'acquéreur ne pourra transporter son lot à qui que ce soit, avant paiement final, sans autorisation du département.

Edmond Robert

- M. Dufresne (Joliette): 1. M. Edmond Robert est-il encore à l'emploi du gouvernement comme agent de colonisation?
- 2. Le gouvernement a-t-il autorisé ce fonctionnaire public à aller faire la lutte pour le Parti libéral dans Saint-Maurice et dans Sherbrooke au cours de la dernière campagne électorale?

2. Non.

Dépense pour voirie

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Quelle est la somme totale que le gouvernement a dépensée pour la voirie: *a.* de 1897 à 1908; *b.* de 1908 à 1924 inclusivement?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): *a.* \$149,469.85; *b.* \$59,400,473.76.

Sainte-Victoire, comté de Richelieu

- M. Dufresne (Joliette): 1. Le gouvernement a-t-il ou a-t-il eu une réclamation contre la municipalité de Sainte-Victoire, comté de Richelieu, à propos de voirie?
- 2. Dans l'affirmative, laquelle et pour quelle somme?
 - 3. Quelle est actuellement la situation?
- 4. Le conseil municipal a-t-il consenti à faire les dépenses pour lesquelles le gouvernement aurait telle réclamation?
- 5. Dans l'affirmative, à quelle date, et quelle est la teneur de la résolution?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Oui.

- 2. Montant dépensé pour construire la partie de la route Lévis-Saint-Lambert traversant la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire, \$38,378.20.
- 3. Une action a été intentée le 13 septembre 1924, et elle est contestée par la corporation défenderesse.
- 4. Non. En vertu de la loi 8 George V, chapitre 11, le ministre de la Voirie était autorisé à exécuter, sans le consentement du conseil municipal, les travaux qu'il a faits.
- 5. Réponse donnée par la réponse à la question précédente.

Le pont de Percé

- **M.** Bastien (Québec): 1. Un pont a-t-il été construit en 1924 dans le village de Percé, ou est-il en voie de construction?
- 2. Dans l'affirmative, quel est l'ingénieur du gouvernement qui est allé faire l'évaluation du coût de construction?
 - 3. Quel est le coût de construction?
- 4. Que paie la municipalité, et que paie le gouvernement?
- 5. Quel est l'entrepreneur qui a construit le pont et où réside-t-il?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1.

Non.

2. 3. 4. et 5. Réponses données par la réponse à la question 1.

Fabrique de Notre-Dame de Montréal

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 97 concernant la fabrique de Notre-Dame de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 20 janvier, sur la motion proposée jeudi le 8 janvier courant: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. L'Archevêque (Montréal-Mercier): Je n'ai pas l'intention de prendre le temps de cette

Chambre à répondre au député de Québec-Est (M. Létourneau). En ce temps de crise, il convient de voir tout en rose, et il serait cruel de l'arracher à son optimisme et à ses douces illusions qui, d'ailleurs, ne trompent que lui. Dans tout ce qui a été dit hier par les orateurs de la droite, il convient de souligner un aveu qui est tombé des lèvres du député de Portneuf (M. Hamel), à savoir que l'opposition a un programme. Il est vrai que le député de Portneuf le trouve mauvais, mais contrairement au premier ministre et aux rédacteurs du *Soleil*, il est prêt à admettre qu'il existe. C'est déjà quelque chose! Quant aux mérites de notre programme, nous dispensons le député de Portneuf de les apprécier, nous nous en remettons avec confiance au jugement de l'électorat.

Il cite l'opinion de Hubert Biermans, président de la Belgo Canadian Pulp and Paper Company, sur la nécessité d'un embargo sur le bois brut. Le succès d'une politique visant la conservation de notre hydroélectricité pour notre propre usage dépend, dit-il, de l'utilisation qu'on peut faire de celle-ci; et si une pénurie de bois oblige nos papetières à fermer, le développement hydroélectrique sera entravé en raison d'une pénurie de bons clients.

Je félicite le député de Montréal-Verdun (M. Lafleur) d'avoir donné le coup de grâce à la légende des \$30 pour les bons chemins, née de l'imagination féconde du premier ministre, et répétée sur tous les tréteaux par les infatigables encenseurs du gouvernement. Il convient de détruire une autre légende dorée, ou plutôt une autre légende rouge que le ministre du Travail (l'honorable M. Galipeault) peut se plaire à redire au ministre sans travail et sans portefeuille pour charmer ses loisirs, mais qui malheureusement ne s'appuie sur aucun fait historique.

Au cours du débat, les députés de la droite ont porté aux nues la prétendue sollicitude du gouvernement pour les travailleurs. À les entendre, toute la législation ouvrière serait l'œuvre du Parti libéral. Rien n'est plus contraire à la vérité. Sait-on que la plus belle législation ouvrière, inscrite dans Statuts. est l'œuvre des différentes nos administrations conservatrices qui ont donné à notre province toutes nos lois organiques et qui se sont intéressées au sort de nos travailleurs, non pas poussées par les unions ouvrières, mais inspirées par le désir de rendre justice à toutes les classes de la société?

C'est le gouvernement de l'honorable Boucher de Boucherville qui fit voter la loi concernant la tenue des registres de l'état civil et les lois pour organiser les statistiques annuelles du mouvement de la population des villes et des campagnes, des causes de décès. C'est le gouvernement Chapleau qui nous donna la première loi entre maîtres et serviteurs. C'est le gouvernement Ross qui dota cette province de la loi destinée à protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures.

C'est le gouvernement Taillon qui fit adopter cette magnifique loi relative aux établissements industriels et concernant la salubrité des établissements, la sécurité des travailleurs, la durée du travail des femmes et des enfants.

C'est le gouvernement Flynn qui fit entrer dans nos Statuts la loi appropriant 1,500,000 acres de terres publiques, pour les fins des écoles élémentaires, et la loi destinée à encourager la création d'écoles techniques, ce qui faisait dire à *La Presse* que "l'affectation de milliers de deniers au maintien des écoles du soir et de l'enseignement technique aux ouvriers des villes était une preuve de la sympathie pratique du gouvernement conservateur pour la classe ouvrière".

M. Plante (Beauharnois): Écoutez! Écoutez!

M. L'Archevêque (Montréal-Mercier): Le député de Beauharnois vous a dit que ce sont les luttes de l'opposition qui ont obtenu aux ouvriers, entre autres lois, celle du "one man, one vote", et la semaine de 55 heures. Cependant, je me permettraj d'ajouter que le premier ministre, alors ministre des Travaux publics, et devenu depuis, grâce au baptême du ministre sans portefeuille³, au grand banquet de Thetford Mines, "le père des ouvriers", se faisait alors tirer l'oreille, qu'il regimbait devant les revendications oppositionnistes en faveur ouvriers, qu'il limita d'abord sa loi aux filatures de coton et de laine, et ne voulait accorder que la semaine de 58 heures, au lieu de 55 heures, et que, trois ans après, l'opposition força le gouvernement à adopter la semaine de 55 heures. Mais le gouvernement ne voulut appliquer sa loi qu'aux filatures de coton et de lainage.

Le ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) a vanté l'œuvre de l'École technique de Montréal. Me sera-t-il permis de lui dire que les élèves de cette institution ne pensent pas comme lui? En effet, on a dû lire une lettre adressée récemment à la corporation de l'École technique de Montréal, par l'association de ses anciens élèves. Ceux-ci disent que l'enseignement reçu n'est pas celui qu'il aurait dû être:

"Nous nous apercevons aujourd'hui que l'enseignement que nous avons reçu n'était pas ce qu'il aurait dû être pour répondre aux exigences de

l'industrie actuelle. Nous avons cherché quelles en étaient les causes et, nous faisant part mutuellement des difficultés que chacun a rencontrées, nous croyons aujourd'hui être assez au courant de la situation pour venir vous exposer pourquoi les anciens élèves sont en quelque sorte mécontents, et quels sont les remèdes à apporter pour faire de l'École technique de Montréal, et des écoles techniques en général, des institutions susceptibles de fournir à notre industrie des hommes capables de la diriger adéquatement.

"Plusieurs, en lisant le mot "diriger", s'exclameront, et ceux-là nous les connaissons, car nous savons qu'ils sont intéressés à ce que l'École technique ne fournisse que des ouvriers ou des contremaîtres, ce que nous appelons entre nous "graisseurs de roues" et "bêtes de somme", sans vouloir en aucune manière déprécier le rôle de l'ouvrier, qui, pour celui qui en a la vocation, est aussi honorable que tout autre.

"Les anciens élèves reprochent au personnel de l'École technique d'être antipathique à leur cause. De plus, ils ne possèdent pas l'expérience voulue pour que le programme de l'enseignement réponde aux exigences de l'industrie. Les professeurs de l'École technique sont peut-être de très bons ingénieurs civils, mais ne sont pas initiés aux secrets de la profession d'ingénieur d'industrie, dont ils n'ont aucune expérience.

"La conférence que M. le directeur de l'enseignement technique a donnée devant la Chambre de commerce a accentué encore le mécontentement général, et nous devons déclarer ici que, puisque le but de l'École technique est de former des ouvriers, une telle institution n'est nullement nécessaire, car si on considère que chaque gradué coûte environ \$10,000 au gouvernement, pour une telle somme, les résultats sont bien piètres.

"Admettant que l'École technique fut fondée pour former de simples ouvriers, elle a là encore fait un fiasco, car, au sortir de l'École technique, nous sommes bien loin de pouvoir être considérés comme des ouvriers, et nous ne pouvons même pas être comparés à un apprenti dans l'industrie; il nous faut faire un stage d'apprentissage, tout comme si nous n'avions jamais été à l'École technique. Ceci est dû à l'enseignement non pratique reçu dans cette institution."

Il est surprenant d'entendre les députés de droite prétendre que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Qu'ils ne se tiennent donc pas à distance; qu'ils descendent parmi le peuple et ils verront que la situation n'est pas telle qu'ils veulent nous la dépeindre.

"Il y a de la misère et il y en aura encore davantage", écrivait dans un journal M. Charlemagne Rodier qui, comme on le sait, n'est pas un conservateur. Et il ajoutait: "Nous avons au moins 15,000 sanstravail à Montréal et il faut tout de suite pourvoir à l'indispensable." Comme remèdes, M. Rodier suggère des travaux à longue durée et des travaux d'exécution rapide. "Comme le temps presse, continue-t-il, il ne peut être question que de ces derniers. À nos gouvernants donc de cesser de délibérer. Que l'on pousse à fond les entreprises publiques."

Voilà ce que demande M. Rodier et voilà ce que le gouvernement ne fait pas. Que le ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) nous dise combien d'ouvriers sont employés à l'heure actuelle à la construction de l'annexe du palais de justice de Montréal! Le gouvernement attend-il que les élections s'annoncent pour travailler au parachèvement de cet édifice qui coûte plus de \$3,000,000 à la province?

Je crois que les intervenants gouvernementaux insistent trop sur les victoires conservatrices dans les grandes villes et tentent ainsi de cacher ce qui a été gagné dans les comtés ruraux. Il fait référence aux sièges obtenus dans Soulanges et Témiscouata, et particulièrement dans la région de colonisation de ce dernier comté. Il croit que si une élection était bientôt tenue, le gouvernement actuel serait vaincu.

Le discours du trône décrit la relation entre patrons et travailleurs comme étant harmonieuse. Or, les typographes, les travailleurs du vêtement, les menuisiers, les peintres, les chapeliers et les télégraphistes, pour n'en nommer que quelques-uns, ont formulé des revendications. Les travailleurs n'accordent pas aux déclarations des ministres libéraux la même foi qu'auparavant.

Au sujet du projet du gouvernement d'affecter un certain montant à l'instruction des enfants d'ouvriers morts au travail, on a dit qu'il convenait, avant de l'apprécier à fond, d'en connaître mieux la portée et les détails. Cependant, je me permettrai d'émettre le vœu que cette loi ne soit pas un nouvel instrument de patronage et qu'on n'ait pas recours à certains systèmes de fiches et de questions pour rapetisser son application.

Le gouvernement se targue d'aimer le travailleur. Le journal *Le Monde ouvrier*, publié à Montréal par Gustave Francq, un des chefs du mouvement ouvrier international au Canada, met en doute le discours du trône qui prétend que l'émigration des nôtres est enrayée et que nos compatriotes nous reviennent grâce au touchant appel que leur a placé le gouvernement.

Est-ce bien vrai? Quelle est la situation? Dans *La Presse*, dans une dépêche d'Ottawa en date du 16 septembre 1924, je lis ce qui suit: "Les dernières statistiques du service d'immigration américain indiquent que l'exode des nôtres aux États-Unis est encore très considérable. En avril, mai et juin, 13,743 Canadiens sont revenus des États-Unis, mais 54,010 en sont partis pour la république américaine."

Notre province est arriérée dans le domaine de l'agriculture surtout. Ceux qui nous ont laissés ne nous reviennent pas tous. Il en reste un trop grand nombre à l'étranger. Mais le gouvernement aime mieux nier le mal pour ne pas avoir à chercher le remède. Qu'il se complaise dans sa politique de laisser faire! Qu'il s'endorme grisé par l'encens de ses thuriféraires! Il se réveillera demain à la clameur des justes revendications du peuple, ouvriers, cultivateurs, industriels, professionnels, libéraux et conservateurs, qui s'uniront pour délivrer notre chère province de ce régime.

(Applaudissements à gauche)

M. Thériault (L'Islet): (Applaudissements à droite) J'ai écouté avec intérêt les réquisitoires de la gauche. J'en ai été déçu. J'avais toujours compris que le rôle de l'opposition ne devait pas consister seulement à critiquer, mais aussi à suggérer des mesures propres à améliorer la situation. Je me rappelle l'histoire de ces oppositionnistes anglais, Macaulay et Burke, qui, durant une session entière, ne manquaient jamais de faire des propositions si justes et si sensées que la plupart étaient adoptées par le gouvernement. Pourquoi notre opposition à nous n'agit-elle pas de façon à mériter un tel honneur et à gagner ainsi du prestige aux yeux du peuple?

Sur la question de l'embargo sur l'exportation du bois de pulpe, le gouvernement de Québec n'a pas ce droit pour ce qui est du bois des particuliers. C'est à Ottawa que l'opposition devrait demander cet embargo si elle veut l'obtenir.

Le chef de l'opposition, dans son discours, a cru devoir reprocher au premier ministre de cette province d'avoir imité M. Herriot en accusant l'opposition de défaitisme⁴. Que veut-il insinuer par là? Il sait que la politique religieuse du premier ministre de France a été désavouée officiellement à Thetford Mines par le premier ministre de notre province. J'ai eu l'honneur de recevoir à Québec l'homme distingué qu'est le premier ministre actuel de la France. Or, que disait à la France le premier ministre de la province? Lors d'un banquet offert à l'honorable ministre sans portefeuille qui représente les ouvriers (l'honorable M. Lapierre), le chef du

gouvernement de Québec demandait à la France d'être fidèle à ses traditions catholiques et de ne pas rompre ses relations avec le Vatican.

(Applaudissements)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Qu'est-ce que M. Herriot a répondu?

M. Thériault (L'Islet): (Surpris) Je ne sais pas. (Reprenant son aplomb) Il n'y a pas de danger que vous en ayez reçu de réponse, vous, car vous n'avez rien dit.

(Rires et applaudissements)

Le député de Sherbrooke (M. Crépeau) a tort de dire que son élection est une victoire pour le Parti conservateur, car beaucoup de libéraux l'ont approuvée. L'élection du député dans Québec (M. Bastien) est due à sa popularité personnelle.

Le "one man, one vote", bien qu'évoqué par le député de Beauharnois (M. Plante), a été instauré par un gouvernement libéral. J'avoue que mon honorable ami a pu présenter une motion à cet effet, mais, en 1912, lorsque la mesure fut votée, le chef de l'opposition d'alors et le député actuel de Jacques-Cartier (M. Patenaude) s'y opposèrent. Les conservateurs ne peuvent prétendre qu'ils méritent la gratitude des travailleurs quand ce n'est pas le cas.

Les adversaires du gouvernement prétendent que les cultivateurs sont appauvris. Le député de Jacques-Cartier a basé ses statistiques sur des chiffres inexacts parce qu'ils viennent d'Ottawa. On ne peut comparer avec justice la province de Québec avec les autres provinces. Ainsi, en Ontario, il y a 300,000 âmes de plus qu'ici, mais nous avons une population écolière beaucoup plus considérable et qui gagne moins. Le gouvernement a beaucoup fait pour l'éducation. La ville de Québec à elle seule compte une population scolaire de 20,000 enfants, un chiffre comparable à celui qu'affiche la ville de Détroit et d'autres villes quatre ou cinq fois plus populeuses. Le gouvernement a beaucoup fait pour faire avancer l'éducation.

Il ne faut pas s'étonner que les Canadiens français quittent notre province pour aller s'établir dans les autres provinces, car ils sont chez eux dans toutes les provinces du Canada. Nos missionnaires-colonisateurs sont venus encore récemment inviter notre population à s'établir dans des centres éloignés de la province. On a vu même plusieurs évêques des diocèses canadiens, au-delà des limites de la province, demander qu'on leur envoie nos enfants.

Il paraît qu'il y a crise dans la province de Québec. Nous n'en sommes pas surpris, on ne nous l'apprend pas. Il y a crise partout en période de redressement d'après-guerre. Ce qui me frappe, ce n'est pas d'entendre crier qu'il y a crise, mais d'entendre dire que le gouvernement en est responsable. Le gouvernement n'est pas responsable des changements aux tarifs qui sont de compétence purement fédérale et ne peut pas être tenu responsable de la crise économique.

En outre, la situation est-elle aussi noire? N'a-t-on pas chargé le tableau? Si nous en jugeons par les rapports des banques, il n'y a pas lieu de désespérer. La Banque d'Hochelaga a augmenté ses dépôts de plus de \$1,000,000 dans notre district. La capacité d'achat de notre population s'est sensiblement accrue; la hausse des prix des denrées est en train de rétablir l'équilibre. Et puis, en ces dernières années, des faits particuliers démontrent que les bas de laine ne sont pas complètement vides chez nous.

Les grandes souscriptions à l'Université Laval, au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et au Collège de Gravelbourg, en Saskatchewan, ont rapporté, en peu de temps, de belles moissons de capitaux. Le Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière a fait souscrire \$500,000. Le Collège de Mgr Mathieu⁵, à Gravelbourg, a obtenu \$100,000 en un mois dans notre province. Il y a quelques années, comment aurait-on si bien réussi de telles entreprises? C'est donc qu'il y a progrès. Il me semble que si nous étions dans une position si mauvaise que l'on dit, nous ne pourrions pas être aussi généreux!

Certes, les Canadiens s'en vont aux États-Unis. C'est bien malheureux, mais est-ce la faute du gouvernement?

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Oui.

M. Thériault (L'Islet): Eh bien! Mon honorable ami me permettra-t-il de lui citer un écrit d'un économiste qui met au nombre des causes de l'exode un courant établi que suivent les individus, un besoin morbide de changement, un état nerveux par suite de grands bouleversements, etc. En outre, dans une lettre du cardinal Bégin⁶ aux fidèles sur cet exode, ne lisons-nous pas que "les pouvoirs publics se sont émus de ce malaise et ont cherché à en porter remède?" J'aime mieux croire en cet aveu éminent qu'en la parole du député de Montréal-Dorion.

(Applaudissements)

On a attribué la crise à la politique agricole du gouvernement et on a cité des statistiques sur nos importations. Le député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) s'est appuyé sur des statistiques incomplètes qui ne sont pas applicables à la province de Québec, mais s'il avait continué quand même son argumentation, il aurait constaté que nos exportations ont dépassé nos importations de plus de \$200,000,000. La situation agricole est satisfaisante et même prospère dans notre province. Je ne suis pas pour la chimère de la protection. Les cultivateurs de la province de Québec ne veulent pas de charité. Ce qu'ils veulent, c'est le droit de vendre leurs produits sur le marché américain. Pour ce qui est des nouveaux marchés, le problème agricole se dissipera dès qu'on les aura dénichés et établis. Les cultivateurs ne veulent pas voir disparaître les agronomes, comme le proposait le député du Témiscouata (M. Langlais), pour voir distribuer leurs salaires.

Il (M. Thériault) fait l'éloge de l'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) qu'il qualifie d'administrateur extraordinaire. Le secteur agricole a été très actif, dit-il. On a parlé de la graine de trèfle. C'est l'honorable ministre de l'Agriculture qui a introduit dans la province la culture de la graine de trèfle. La province en a produit 4,000,000 de livres. Le ministre a aussi donné un essor considérable à l'industrie laitière. On a exporté pour une valeur totale de \$20,000,000 de lait, \$16,000,000 de fromage et \$59,000,000 de beurre.

Le ministère de l'Agriculture a fait beaucoup pour promouvoir la culture fruitière. Il est vrai que nous avons importé des pommes, mais il ne faut pas oublier non plus que l'industrie des conserves ne peut se développer autant qu'en Ontario ou aux États-Unis, à cause du climat qui joue un grand rôle. Nos vergers ont eu souvent à souffirir des intempéries. Il ne faut pas oublier qu'en 1917, la gelée a fait mourir 45 % de nos vergers, mais aucun gouvernement ne peut en être tenu responsable. Il faut huit années pour refaire ces vergers. Nos vergers ont toutefois pu être développés, malgré toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter.

Mais le gouvernement est venu en aide aux producteurs en leur assurant des pommiers et pruniers à de très bonnes conditions. Le résultat, c'est que le ministère de l'Agriculture a fait planter 275,000 arbres fruitiers depuis 1914. Vous voyez la production que nous aurons dans 10 ou 15 ans. En 1914, nous n'avions que 46 champs de production fruitière: en 1924, nous en avons 256. Grâce à ces encouragements, la mise en conserve des fruits augmente. Nous n'avions que quatre fabriques de conserves alimentaires; nous en avons 12 à présent. En 1914, nous ne produisions que 8,000 caisses de ce produit; en 1924, ce chiffre s'élève à 40,000. Ce n'est pas ici que l'on importe le plus de conserves alimentaires; c'est l'Ouest qui est le plus fort importateur à ce sujet. Ces quelques chiffres, qui sont officiels, et qui ne sauraient être niés, montrent que le ministère de l'Agriculture n'a pas été inactif.

Quant à l'attitude du gouvernement face à la fusion de la Banque Nationale, l'opposition auraitelle voulu voir d'innombrables habitants de nos comtés ruraux ruinés et le pays entier profondément ébranlé? L'opposition n'a rien suggéré. Elle a critiqué l'affaire de la fusion des banques en laissant entendre qu'il y avait eu des fraudes. Mais on n'a vu personne aller demander à Ottawa une enquête sur l'administration de la Banque Nationale. Le comité des banques a siégé pendant trois mois à Ottawa, puisque la session parlementaire s'est poursuivie pendant l'été. C'eût été le temps d'aller demander une enquête. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait?

L'administration de la province est la plus progressive de toutes les provinces du Canada. Tous les grands financiers le reconnaissent. L'opposition devrait faire comme l'opposition du temps des Miville Dechêne, qui faisait de la critique constructive en disant au peuple: "Si vous nous honorez de votre confiance, nous nous en rendrons dignes en ne taxant que les riches." Si nous avons eu de tels résultats, c'est que nous avons eu, depuis plus de 25 ans, une administration honnête, progressive, allant sans cesse de l'avant, et que le peuple a su lui donner pleine et entière confiance.

(Applaudissements)

Le député de Beauharnois (M. Plante) a parlé de la petite patrie en désignant Québec. C'est bien cela. Nous devons continuer à l'administrer comme elle l'a été par le passé. Or, cette petite patrie restera reconnaissante aux hommes qui ont fait sa force et son progrès.

(Applaudissements à droite)

M. Duranleau (Montréal-Laurier): L'intérêt et la chaleur du débat m'ont engagé à y prendre part. Sauf le proposeur et le secondeur, nous n'avons pas entendu un seul orateur discuter le discours du trône. Pourtant, c'est un chef-d'œuvre de dissimulation. En l'étudiant, on constate qu'il est plus éloquent par ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il contient.

Il ne nous annonce rien, et nous aurons de la difficulté à suivre le gouvernement dans le tortueux dédale de sa législation publique et privée. Le gouvernement veut continuer à présenter sa législation pour la faire adopter à la vapeur, mais l'opposition s'y attendait.

Avant d'aller plus loin, je veux régler un compte avec l'honorable ministre des Travaux

publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) qui a proclamé que le gouvernement a toujours été le champion des revendications ouvrières.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Très bien.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Le ministre des Travaux publics et du Travail prétend que le gouvernement se fait le champion des ouvriers. Il n'a nommé aucun représentant des ouvriers pour le portefeuille correspondant, mais a plutôt nommé un ministre sans portefeuille et un conseiller législatif dans la personne de M. Médéric Martin⁸. C'est la première fois que nous entendons réclamer cette nomination comme un geste du Parti libéral, pour honorer les ouvriers de Montréal. L'honorable ministre nous avait prouvé qu'il est excellent humoriste en nous faisant faire le tour de la maison et même du garage de l'honorable député de Monréal-Dorion (M. Tétreau). Nous avons cru qu'il voulait rire encore ou bien donner un autre coup de massue à son ancien chef, Sir Lomer Gouin, En nommant M. Martin au Conseil législatif, nomination qui est un des actes les plus regrettables de la carrière de Sir Lomer Gouin, on a voulu bâillonner un homme qui dénonçait des scandales où des politiciens huppés auraient fait des fortunes, comme celui du parc Maisonneuve. L'ancien maire de Montréal a dit qu'il ferait une enquête, mais cette enquête n'a jamais eu lieu. Le Parti libéral a commencé par combattre M. Martin, mais, après avoir manqué son coup, il a cherché à le bâillonner. Si on a cru, par cette nomination, amadouer les ouvriers de Montréal, on s'est trompé.

On a dit que l'opposition est contre les ouvriers parce qu'elle a fait battre des candidats ouvriers dans la ville de Montréal. À qui la faute si ces ouvriers ont été battus? Au parti ministériel qui a capté ces représentants dès leur arrivée à la Chambre et en a fait des députés ministériels, quand ils avaient été élus pour revendiquer les droits des ouvriers. Ces ouvriers, venus ici porteurs de revendications, ont tout gardé dans leurs poches, et quand ils ont dû rendre compte de leur mandat, ils avaient les mains vides. Les ouvriers veulent de vrais représentants, pas des marionnettes, et ils ont exprimé leur mécontentement en élisant un autre maire à Montréal. Les ouvriers n'avaient ni demandé ni désiré la nomination de l'honorable Médéric Martin à la Chambre haute.

La population veut que le gouvernement lui rende des comptes cette session-ci; elle veut savoir comment il administre les lois et ce qu'il a fait pour l'agriculture et l'industrie, entre autres.

Nous nous sommes réjouis de la volte-face du gouvernement au sujet des comptes de la Commission des liqueurs. Le peuple de la province veut que le gouvernement rende compte de son administration. Le premier ministre a tort de dire qu'il est prêt à montrer les livres de la Commission des liqueurs à l'opposition; ce n'est pas à l'opposition que le gouvernement doit rendre des comptes, mais au peuple de la province.

(Applaudissements)

D'ailleurs, qu'est-ce qui a bien pu porter le premier ministre à changer d'idée? Il avait promis formellement que les officiers de la Commission des liqueurs ne révéleraient jamais les détails des affaires de cette Commission. Il n'a répondu à aucune des nombreuses questions que nous avions posées sur l'administration de cette Commission. Il avait prétendu que la Commission était indépendante du gouvernement. Doit-on y voir un effet des dernières élections partielles? La crainte de l'électorat seraitelle le commencement de la sagesse? Si le premier ministre dit aujourd'hui que l'on va donner tous les comptes, c'est parce que son bras de fer commence à fléchir devant l'opinion publique.

L'attitude du gouvernement a été amplement critiquée dans la presse cette année. On a cru que la province était chauffée assez au rouge pour la gouverner sans lui rendre de comptes. Il a changé d'attitude parce qu'il a reçu des représentations selon lesquelles il allait perdre la majorité des comtés de la province s'il ne se rendait pas à la demande de ceux qui exigeaient des comptes. Il (M. Duranleau) cite à ce sujet un article de *La Patrie* et dit que l'opposition s'est faite dans le temps l'écho des revendications du peuple de la province.

Aujourd'hui, il est aussi étonnant d'entendre le premier ministre dire: "Nous allons montrer les comptes de la Commission des liqueurs, mais l'opposition en prendra la responsabilité." Comment, l'opposition est-elle le gouvernement responsable de cette province? Non, nous avons fait notre devoir en réclamant les comptes. Que le gouvernement garde sa responsabilité de la loi des liqueurs.

(Applaudissements à gauche)

Les ressources naturelles sont devenues un problème de taille. La province possède de vastes forêts. Que s'est-il passé? Le gouvernement dilapide notre domaine forestier. Il y a maintenant 28 ans que nous luttons contre le déboisement. Dès 1907, l'opposition conservatrice demandait au gouvernement d'être prévoyant: "Halte-là!", disait l'honorable M. Chapais: "Cessez de gaspiller notre trésor; 23 milles carrés de forêts vendues en 10 ans, c'est trop!"

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Vingt-trois milles.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Vingttrois milles. A-t-on écouté cet avertissement? Non. L'on s'est moqué dans le temps de ces remarques. Nous nous sommes battus maintes et maintes fois pour la conservation de nos forêts. Depuis 1907, le gouvernement a vendu un domaine considérable. Mais il a été vendu pour un plat de lentilles, pour une somme insignifiante, pitoyable, dans le but de combler les déficits de l'administration.

Vous avez tout vendu. Faites attention car, dans quelques années, notre province aura perdu son riche patrimoine. Il (M. Duranleau) accuse le gouvernement libéral précédent de ne pas avoir pleinement saisi l'importance vitale de nos forêts. Il a sacrifié notre patrimoine pour trois fois rien. C'est criminel. Les conservateurs ont réparé cette erreur libérale pour le moment. En plus, nous avons eu des incendies qui ont peut-être empêché certaines de nos forêts d'être sévèrement amputées.

A-t-on fait quelque chose pour la protection de nos forêts? Ce n'est qu'aujourd'hui que l'on commence à réfléchir, en entendant la clameur de nos économistes et des experts qui s'intéressent de près à notre bien-être et qui disent que, si les choses continuent, dans 25 ans, peut-être avant, notre domaine forestier sera épuisé.

Il n'est pas nécessaire d'énumérer les nombreuses personnes qui ont écrit pour se plaindre du déboisement, de la dévastation pernicieuse et ruineuse de notre pays. Les grands agronomes ont dénoncé cette extravagance insupportable. Ils nous ont avertis de faire preuve de prudence. M. Frank Barnjum⁹ a souvent traité de cette question et M. Rolson Black, de l'Association forestier canadienne, a par ailleurs déclaré que le gouvernement devait protéger notre domaine forestier. Le gouvernement doit se concentrer sur cet objectif. Il doit mener des recherches pour préserver nos forêts, pas pour 50 ans, mais pour toujours. Il cite les opinions de MM. Hubert Biermans et R. Clarke au sujet de l'embargo.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Mon honorable ami approuve-t-il l'opinion de M. Barnjum sur la façon de traiter le bois des colons?

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Je n'ai pas l'intention d'entretenir la Chambre de toutes les opinions que peut avoir M. Barnjum, mais je me permets de partager son opinion quand il exprime ses craintes sur la perte de nos richesses forestières. Je

prétends que le gouvernement n'a pas pris toutes les mesures possibles pour la préservation de notre domaine forestier. Le devoir du gouvernement est d'être prévoyant non pour 25 ans, mais pour 50 ans. Le premier ministre, qui est fin, a dit: "Nous ne pouvons mettre d'embargo. C'est l'affaire d'Ottawa." Mais M. King est le chef du premier ministre de Québec. À eux de chercher un remède au mal

(Applaudissements à gauche)

La menace de l'embargo est imminente. On ne fera pas croire qu'il n'y a pas moyen de trouver un remède au mal, sans sacrifier le colon et le cultivateur. Beaucoup croient que l'embargo peut être imposé de façon à ne pas leur causer de préjudice.

Je pourrais citer des opinions au ministre des Terres (l'honorable M. Mercier fils)...

Il (M. Duranleau) fouille dans ses documents.

M. Renaud (Laval) baille. (Rires)

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Je vois que Sir Lomer Gouin est en faveur de l'embargo, puisqu'il a déclaré que, selon lui, l'embargo pouvait être imposé en étant assorti de mesures pour protéger les colons. Pourquoi le ministre des Terres et Forêts ne va-t-il pas demander l'opinion de l'ancien premier ministre qui a été son père politique?

(Applaudissements à gauche)

D'ailleurs, cette opinion a déjà été donnée par le journal *L'Événement*, qui appuie aujourd'hui le gouvernement...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Est-ce que vous répudiez *L'Événement*?

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Si ce journal publie des articles dans l'intérêt de la province, je l'appuierai toujours. Mais s'il publie des articles contre l'intérêt de la province, je le combattrai. Voyons ce que disait *L'Événement*. Il (M. Duranleau) lit tout l'article dans lequel on indique un moyen de sauvegarder les intérêts des colons, tout en protégeant notre bois.

Il cite *La Patrie* à ce sujet ainsi que quelques autres opinions.

Il parle du prétendu discours de l'honorable "ministre des beaux-arts" à Sainte-Thérèse. Le ministre, d'après les journaux du lendemain, aurait dit qu'au lieu de laisser brûler nos forêts, il valait mieux les vendre...

- L'honorable M. David (Terrebonne): M. l'Orateur, je dois déclarer à l'honorable député que je n'ai jamais fait semblable déclaration ni à Sainte-Thérèse. ni ailleurs.
- M. Duranleau (Montréal-Laurier): L'organe même du ministre, *Le Canada* de Montréal, a cité ce discours, comme tous les autres journaux. Je demanderais à l'honorable secrétaire provincial de nous dire alors quelles sont les paroles qu'il a prononcées.
- L'honorable M. David (Terrebonne): Je le dirai en temps et lieu.
- M. Duranleau (Montréal-Laurier): Si l'honorable secrétaire provincial ne nous dit pas exactement ce qu'il a dit, il ne satisfera pas le public de cette province, car il n'a toujours pas démenti les déclarations qu'on lui a attribuées. Je trouve étrange que tous les journaux se soient accordés à rapporter les paroles qui sont aujourd'hui niées.
- L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Je soulève un point d'ordre. L'honorable député doit accepter la parole d'un député. L'honorable secrétaire provincial a affirmé qu'il n'avait pas prononcé ces paroles. La Chambre doit accepter sa déclaration.
- M. Duranleau (Montréal-Laurier): Nous voulons savoir ce qu'il a dit. Le ministre n'a pas contesté les déclarations qu'on lui attribue, et il doit satisfaire la province et la presse quant à ce qu'il a dit dans les faits.
- L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):
 J'insiste sur mon point d'ordre. Cette question devrait être close, puisque le secrétaire provincial (l'honorable M. David) a dit qu'il n'avait pas fait cette déclaration.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Le député de Montréal-Laurier (M. Duranleau) est tout à fait prêt à suivre les règles de la Chambre, mais il veut simplement qu'on élucide la question; il veut savoir ce qu'il a dit en réalité, attendu que la chose est dans les journaux favorables au gouvernement depuis des mois.
- M. l'Orateur propose alors de clore la question.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes) assure l'Orateur qu'il ne veut importuner personne, mais que le

député de Montréal-Laurier (M. Duranleau) veut connaître la politique du secrétaire provincial.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): L'honorable chef de l'opposition a eu souvent à corriger des déclarations de journaux et nous avons accepté ses explications.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Oui, mais je répétais les paroles que j'avais prononcées. J'avais le courage de dire alors ce que j'avais déclaré.

(Tumulte dans la Chambre)

- M. l'Orateur: L'honorable député ne doit pas s'écarter du point d'ordre.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): C'est l'honorable ministre des Travaux publics qui m'a provoqué et je me suis laissé entraîner.
- M. l'Orateur: (En souriant) Il ne faut pas se laisser entraîner.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): M. l'Orateur, tenons-nous-en à la règle de la Chambre. L'article du Règlement 10 est précis et sage. Il oblige un député à accepter la déclaration d'un autre député et ne lui permet pas de l'interpeller sur ce qu'il a pu dire. On n'a pas le droit d'aller plus loin. Lorsque l'honorable secrétaire provincial le jugera à propos, il donnera ses explications à la Chambre, mais laissons le député de Montréal-Laurier continuer son discours, que nous écoutions attentivement.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Donnera-t-il une explication?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous lui avez demandé si gentiment que je suis certain qu'il ne pourra pas refuser.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Ne nous occupons plus du discours de Sainte-Thérèse. Je suis obligé d'accepter la parole de l'honorable secrétaire de la province. Mais de semblables paroles n'ontelles pas été prononcées par un autre ministre? Ne l'ont-elles pas été par le premier ministre lui-même?

Il est de mon devoir de savoir si les paroles attribuées à l'honorable premier ministre après une assemblée mémorable du Monument national sont vraies. Qu'a-t-il dit? *La Patrie* a reproduit son discours et il ne l'a pas corrigé. À cette assemblée, le

1^{er} février 1923, la veille même des élections, le premier ministre aurait dit, en parlant de la vente des forêts de Manicouagan: "Nous venons de vendre des limites à bois sur les bords de la rivière Manicouagan. Nous avons fait un excellent marché. Nous avons enlevé ces richesses forestières aux feux de forêt qui les auraient peut-être détruites."

(Rires)

Je m'excuse d'avoir fait référence à cette assemblée, puisque je sais que sa seule mention doit embarrasser le premier ministre, mais je crois sincèrement que je devais en parler. Le secrétaire provincial n'était peut-être pas très loin de son chef. J'espère que le premier ministre fournira des explications satisfaisantes sur cette question.

La Chambre suspend ses travaux à 6 heures.

Reprise de la séance à 8 h 40

La Chambre reprend le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): M. l'Orateur, en 1923, le premier ministre a sanctionné la vente de 2,500 milles carrés de bois. Les conditions faites ont permis du favoritisme en limitant les enchères et fait perdre ainsi à la province, sur la coupe du bois, une somme de \$25,000,000. Le premier ministre avait déclaré que cette concession apporterait beaucoup de travail à la vallée de la Manicouagan, mais on constate aujourd'hui qu'une fabrique est construite par des politiciens, paraît-il, aux portes de Québec, pour exploiter ces réserves vendues pour un plat de lentilles.

Pourquoi, les officiers du ministère des Terres et Forêts ont-ils témoigné à huis clos devant la commission de l'embargo? L'honorable M. Robb¹¹, à la Chambre des communes, a déclaré qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de faire connaître ces témoignages, sans le consentement du gouvernement de Québec. C'est une cachette. Le peuple a le droit de connaître l'opinion émise par les fonctionnaires du gouvernement. Est-ce que ces officiers, par hasard, seraient favorables à l'inventaire réclamé par l'opposition? Il est temps de savoir ce que sont nos réserves forestières.

Il (M. Duranleau) accuse le gouvernement d'avoir porté une main sacrilège sur la famille et même sur la paternité...

(Rires)

Le gouvernement a été une cause de l'abaissement de la moralité publique...

(Rires)

Celui qui a traité le cardinal avec impudence et boudé les bénédictions de cloches peut-il s'intituler le seul gouvernement catholique de l'Amérique?

(Rires)

Les argents dépensés par le gouvernement pour atténuer la crise devraient être dépensés avec plus de discernement et d'économie. La mauvaise administration de la justice est cause, en partie, de l'exode vers les villes et les États-Unis. Le crime est impuni, le banditisme organisé et généralisé, la police impuissante. Le peuple n'est pas suffisamment protégé. Le gouvernement actuel s'est appliqué à faire baisser la moralité non seulement chez le peuple, mais jusque dans le département de la Justice...

(Murmures)

Des changements dans ce département seraient des plus opportuns. Le peuple peut bien être tenté de se faire justice lui-même, en songeant que la fabrication des lois dans le service même du procureur général n'est qu'une formalité devant le comité des bills privés, où les compagnies puissantes obtiennent ce qu'elles veulent des privilèges contraires à l'intérêt du peuple.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Je soulève un point d'ordre. Mon honorable ami n'a pas le droit de faire pareilles insinuations. Il est trop bon avocat pour ne pas savoir qu'il y a un moyen de procéder, c'est de nommer ces compagnies. Qu'il prenne les moyens légaux!

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Je me crois dans les limites de la loi. J'ai le droit, comme représentant du peuple, de me faire l'écho des plaintes du peuple.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Eh bien! Nommez ces compagnies¹²!

M. Duranleau (Montréal-Laurier): En fait, j'ai fini avec cette question.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous voulons des noms.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Je les nommerai en temps et lieu.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Alors, très bien.

M. Duranleau (Montréal-Laurier) fait allusion au siège vacant de la division de Salaberry et à la démission de M. C.-E. Therrien comme shérif de Sherbrooke, pour se présenter à l'élection de ce comté...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Je regrette de rappeler encore l'honorable député de Montréal-Laurier à l'ordre, mais il y a une interpellation à l'ordre du jour au sujet de ce shérif. Et il me semble que l'honorable député devrait attendre que le gouvernement ait répondu à cette interpellation.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Très bien. Il dénonce l'entente faite par le gouvernement et qui assurait à M. Simard¹³ son siège au Conseil législatif, après avoir été président de la Commission des liqueurs.

On demande une enquête sur l'administration de la justice. *La Patrie* a exprimé ce désir. J'ai devant moi une liste de 11 crimes qui sont restés impunis, mais je ne veux pas prolonger inutilement le débat.

Je m'excuse, en terminant, de ne pas être familier avec les règles de la Chambre. Je n'ai pas, comme le premier ministre, 25 ans d'expérience au Parlement, mais je n'ai en vue que le bonheur de ma province que nous voulons tous heureuse et prospère.

(Applaudissements à gauche)¹⁴

L'honorable M. David (Terrebonne) (Applaudissements à droite) félicite les orateurs qui l'ont précédé.

L'honorable député de Montréal-Laurier (M. Duranleau) a cru me décrocher un trait mortel en ajoutant à mon titre celui de "ministre des beauxarts". Ce n'est pas sans fierté que je porterais un titre comme celui-là. J'en ferais mon orgueil!

(Applaudissements)

Quand je n'aurai d'art que celui de ne pas avoir le terre à terre auquel il vient de nous habituer, je serais parfaitement satisfait.

(Applaudissements)

En écoutant le discours de certains membres de l'opposition, je me suis rappelé qu'il existe dans un village une commère qui n'a d'autre occupation que de chercher des occasions de médire et de salir des réputations. Est-ce cette personne qui inspire certains de nos adversaires? Avant de chercher des motifs malhonnêtes dans les actions des autres et de les dénigrer, ne convient-il pas d'abord de se renseigner? C'est bien beau de répandre des potins, mais il me semble qu'avant de dire qu'un ordre en

conseil a été passé pour permettre à un officier public de plaider des causes, on devrait se rendre compte que tel ordre en conseil n'a jamais été passé.

(Applaudissements)

Il v eut un temps où un ministère crampon passait des ordres en conseil plus répréhensibles que ceux qu'on nous reproche. Qui a passé la loi qui permet à l'assistant-procureur général d'exercer sa profession d'avocat? C'est le gouvernement Boucher de Boucherville, en 1894, alors que l'honorable M. Thomas Chase Casgrain était procureur général. Il était décrété que les fonctions d'assistantprocureur général, de greffier en loi de l'Assemblée législative, etc., ne pouvaient être mises au nombre des charges incompatibles avec la profession et, de la sorte, sous Taillon, on pouvait être assistantprocureur et vaquer aux occupations ordinaires de son étude. Est-ce plus mal? Est-ce qu'on récrimine contre le sous-ministre de la Justice d'Ottawa plaidant en Cour suprême des causes gouvernement fédéral? Sachons donc accorder aux autres la mesure qu'on voudrait pour soi-même. Ce n'est pas plus mal pour l'assistant-procureur général de Ouébec de garder le droit de pratiquer sa profession d'avocat que pour le sous-ministre de la Justice à Ottawa.

(Applaudissements)

Revenons à un autre potin que la commère dont je parle a sans doute glissé à l'oreille de notre ami, au sortir de la messe sans doute. Nous aurions, de l'avis du député de Montréal-Laurier (M. Duranleau), caché le témoignage de nos fonctionnaires à l'enquête sur l'embargo du bois de pulpe. Or, le gouvernement du Québec a demandé qu'on rende public ce témoignage, et l'honorable M. Robb nous a répondu qu'il fallait référer la chose au ministre dont relève ce service. Ce dernier a-t-il refusé? Qu'on sache donc que le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier) a informé l'honorable M. Robb qu'il n'avait rien à cacher et que ces témoignages pouvaient être publiés. Qui peut y voir un refus? Le premier ministre lui-même a dit là-dessus: "Il n'y a rien à cacher, mettons ce témoignage devant le Parlement."

Je félicite aussi le député de Montréal-Laurier de ses accents religieux. Ils servent généralement aux personnes à bout d'arguments pour leur cause. Mais je dois dire ceci: je fais ma religion, et je lui demande de m'inspirer dans mes actes publics. Mais le jour où je serai obligé de la traîner, elle que je respecte, dans la boue de la politique, je rentrerai dans la vie privée, car elle est au-dessus de la politique.

(Applaudissements)

Était-on si respectueux de la religion sous l'ancien régime? Au moment où tout le monde était riche et heureux, et où l'Église n'avait ici que des fils soumis et obéissants, l'Orateur du temps, ami des ministres conservateurs, déposait sur la table l'état détaillé des affaires des institutions suivantes: hospice Sainte-Croix-de-Marie-Ville, Nativité de Montréal, maisons de Québec, Saint-Jérôme, Sainte-Scholastique et autres. On agissait ainsi en vertu de la loi du gouvernement Taillon qui veut que les maisons subventionnées fassent rapport au gouvernement.

A-t-on crié à l'indifférence pour le clergé dans ce temps-là? Non. C'est pour cette même loi que l'on nous voue aujourd'hui aux gémonies, nous qui ne nous en prévalons pas et qui n'insistons jamais, du moment que les intéressés nous donnent leur parole que les capitaux fournis ont servi aux fins auxquelles on les destinait.

(Applaudissements)

On prétend que nous avons suscité l'exode des campagnes et que la perte du capital humain ne dépend que de nous. C'est ignorer singulièrement l'histoire. Le 22 juin 1892, un comité spécial était formé pour étudier la désertion des nôtres. Le comité se réunit et fit rapport. On retrouve les mêmes alarmes en 1840 et plus loin encore, aux débuts de la colonie. Alors, nous apprennent les annales du temps, les autorités luttaient pour empêcher les colons de se déraciner, pour aller chercher fortune ailleurs.

Et ce comité, dont l'honorable M. Chauveau fut jadis président, constata un courant d'émigration considérable qui menaçait de tourner en calamité nationale. Le mal existait donc alors? Quelles étaient les causes principales? Elles étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Le manque d'industries, les salaires élevés payés dans les fabriques, l'ignorance de la science agricole, la pénurie de voies communication, l'état précaire du commerce, les rapports envoyés par ceux qui avaient quitté le pays et prétendaient être plus heureux de l'autre côté des frontières, le marasme des affaires et les luttes politiques trop acerbes. Alors, l'émigration des nôtres n'était pas attribuée au gouvernement? On pensait mieux dans ce temps-là que du côté de nos adversaires; on avouait franchement les vraies causes, sans en jeter la responsabilité sur le gouvernement.

Les remèdes? On proposait le retour à la terre, la fondation de nouvelles écoles, de bonnes routes, etc. On ne blâmait pas le gouvernement. On émigrait alors parce qu'on passait par une crise. C'est la même chose aujourd'hui.

Que l'opposition se souvienne que le phénomène de l'exode rural n'est pas confiné à cette province. À l'heure qu'il est, est-il surprenant de voir les cultivateurs canadiens s'éloigner de leur terre, quand on sait que 15,000,000 d'agriculteurs américains ont déserté la campagne pour les villes dans les cinq années qui ont suivi la guerre, quand on sait que l'Ouest canadien se débat contre le même problème et que le monde entier y cherche remède? Et est-il bien surprenant que de Québec soient partis quelques-uns des nôtres?

Je connais un adage qui, malgré sa vieillesse, est peut-être plus d'actualité que jamais. Je ne sache pas que l'on n'ait jamais cherché à contredire cette parole aujourd'hui vieille, mais portant le sceau d'une expérience incontestable, qu'"il vaut mieux faire envie que pitié". Ces mots s'appliquent aussi bien aux gouvernements qu'aux individus. Nous connaissons tous certains pays où l'argent afflue à tel point, où la force matérielle est d'une telle puissance que d'autres pays, qui font pourtant de cette richesse et de cette puissance l'idéal de leur vie nationale, font mine de ne professer à leur endroit qu'un souverain mépris et un amer dédain.

Par contre, il est encore au monde des pays qui, dans leur course vers un idéal national, ont voulu joindre à une aisance rationnelle des diverses classes de la société le développement intellectuel et moral de l'individu, ce qui vaut par suite à toute la nation une puissance basée sur la supériorité du cœur et du cerveau. Mais ces derniers ont, comme les premiers, leurs dénigreurs; ils sont enviés. Et c'est tant mieux, puisque l'envie est un hommage.

M. l'Orateur, ayons donc le courage de reconnaître que l'émigration et une question nationale. Élevons-nous donc au-dessus des luttes politiques mesquines, acerbes; essayons donc d'être plus dignes d'envie que de pitié! Est-ce à nous, fils de Québec, alors que l'étranger cherche à nous imiter, que d'autres provinces viennent étudier nos méthodes scolaires, que l'on nous cite partout en exemple, de dire à ceux qui nous admirent: "Nous ne sommes pas aussi bien que vous le croyez"? C'est pourtant l'œuvre d'une partie de l'opposition.

L'opposition ne doit pas abandonner son rôle de critique, mais au lieu de propager dans le peuple le pessimisme, soyons donc optimistes, ayons confiance dans l'avenir. Dirons-nous que tout est un désastre quand les autres nous admirent, quand, de toutes les provinces du dominion, Québec est la province qui a mieux traversé la crise?

Québec n'est pas de ceux qui invitent et méritent la pitié. Notre province est devenue le point de mire de ses sœurs, qui cherchent constamment à l'imiter, et qui souvent, sous le couvert de l'hommage, cachent un sentiment légitime d'envie.

Certes, je ne veux pas enlever à l'opposition le rôle qu'elle doit remplir. Je n'ai jamais été prodigue de compliments à l'opposition, mais nous avons tous reconnu la modération du chef de l'opposition au commencement de ce débat. Que l'honorable député de Montréal-Laurier (M. Duranleau) garde donc ces sorties intempestives pour les "hustings"...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Et pour Le Soleil.

L'honorable M. David (Terrebonne): Oui, pour le grand soleil où doivent se dérouler les grandes luttes.

(Applaudissements)

Voilà bien 20 ans que la province de Québec se sent assez belle pour comprendre qu'on l'envie, et se sait assez forte pour ne vouloir jamais compter avec la pitié. En entendant ce qui se dit de nous, en constatant l'effort de ceux qui nous dirigent pour continuer à nous mériter ces éloges, n'est-il pas temps que nous demandions à nos adversaires, à ceux d'entre eux qui considèrent que gouverner c'est construire, et non détruire, de nous aider d'une critique loyale et sincère, s'alliant à un optimisme réfléchi, plutôt que de nous décourager en propageant dans le peuple un sentiment de peur de l'avenir, et en répandant la semence d'un pessimisme inagissant et destructeur?

Allons donc, avons-nous raison de craindre l'avenir, lorsque Dieu a prodigué à un peuple les richesses naturelles qui se trouvent amoncelées en notre coin de pays? Ceux qui ne veulent pas travailler, ceux qui redoutent l'effort et manquent d'énergie, ceux qui cherchent dans une vie facile les joies de ce monde ont certes sujet d'appréhender le jour qui vient, l'année qui commence. Pour eux, tout passe et tout lasse. De leur séjour ici, ils ne laisseront aucun souvenir, hors celui peut-être de parasite. Mais tous, dans cette Chambre, Dieu merci, nous avons le même désir de servir notre peuple, notre province, notre pays; tous nous voulons, dans l'accomplissement des devoirs qui nous incombent, préparer l'avenir qui nous est confié. Cet avenir n'aura des reflets de grandeur que si nous savons nous y acheminer avec, au cœur, le respect des uns des autres et, dans l'âme, un optimisme irréductible et inaltérable.

Je suis un optimiste. Je le suis même au point de croire que Québec est appelée à jouer un jour - et ce jour est peut-être plus rapproché qu'on ne le croit - un grand rôle dans notre pays, un grand rôle sur ce continent, je dirai plus, un grand rôle dans l'agencement de la force britannique de demain. Sincèrement éprise de stabilité et de bon sens, soucieuse de sauvegarder ses libertés, respectueuse d'une Constitution dont elle connaît les dangers mais apprécie les avantages, la province de Québec saura, le moment venu, jeter dans le plateau de la balance le poids de sa loyauté et de sa justice.

Si nous sommes en état de tenir ce rôle, pourquoi alors décourager les meilleures volontés, pourquoi ébranler les plus pures énergies, pourquoi attaquer les plus belles réputations et, par là même, détourner de la vie publique la jeunesse dont on a tant besoin, cette jeunesse qui, lorsque son tour sera venu, se refusera à diriger le peuple, sachant à quelles avanies elle s'expose, et le peu de reconnaissance que lui attirera l'accomplissement généreux et désintéressé de son devoir, dont elle a pourtant un sentiment très net? Que ceux qui veulent être pessimistes à tout prix le soient chez eux, mais qu'ils ne viennent donc pas affecter toute notre vie politique de leur pessimisme.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention nos amis de la gauche dans les remarques et les critiques qu'ils ont fait pleuvoir sur cette Chambre, depuis le commencement du débat. Les membres de l'opposition crient à la destruction. J'ai voulu discerner dans leurs discours le remède qu'ils offriraient à la situation discours le remède qu'ils offriraient à la situation alquelle se trouve Québec, situation difficile si l'on veut, mais bien supérieure à celle des autres provinces de notre dominion.

Mais, du côté de la critique, nous sommes encore à attendre un seul discours qui soit celui d'un homme qui veuille édifier. L'honorable député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) a bien comparé le gouvernement à ce colosse antique aux pieds d'argile, qu'une petite pierre menaçait de détruire. Mais à quoi lui servira de jeter la province par terre s'il n'offre rien pour la relever? Même si c'était vrai - et ce ne l'est pas - est-ce d'un homme qui aime son pays de le laisser crouler pour avoir le plaisir de chanter sur ses ruines? Toute critique est inutile qui n'apporte pas avec elle le remède aux maux qu'elle prétend découvrir.

N'avons-nous pas le droit de dire à nos amis: "Battons-nous, c'est entendu, mais battons-nous sur de belles et grandes questions de principes, mais de grâce ne nous querellons donc pas pour des petites chicanes de village"? Cette critique à jet continu qu'on nous fait ne peut servir qu'à créer dans les villes et les campagnes un pessimisme dangereux.

Au lieu, par exemple, de s'apitoyer sans cesse sur le sort des cultivateurs, ne vaudrait-il pas mieux leur dire que leur situation se compare avantageusement avec celle de n'importe quelle autre classe de la société? Ne vaudrait-il pas mieux leur montrer que, en ces années difficiles, l'homme du sol jouit d'autrement plus de bien-être, de sécurité et d'abondance que nombre de professionnels, commis et employés de bureaux, qui luttent contre les besoins de la vie et ont à peine de quoi se sustenter?

Qui peut nier que, de toutes les provinces du dominion, Québec soit celle qui a le mieux traversé la crise? Québec s'est admirablement conduite; nos cultivateurs et nos ouvriers, voyant le reste du monde aux prises avec des difficultés économiques sans nombre, ont vu qu'ils seraient nécessairement atteints eux aussi, et ils en ont pris leur parti. Ils n'ont pas fait de défaitisme.

De grâce, ne tuons pas l'enthousiasme de l'agriculteur pour la terre. Au contraire, adressonsnous à son jugement toujours sain; faisons-lui voir que sa situation, et c'est vrai, se compare avantageusement avec celle des autres classes de notre société. Disons-lui que, par une politique de bon sens et nationale, le développement de centres industriels, petits peut-être mais nombreux, offrira des marchés d'accès facile où ils pourront écouler leurs produits. Disons aux ouvriers de continuer à donner au monde entier le merveilleux exemple de stabilité qu'il lui donne aujourd'hui, mais ne le décourageons pas. Au contraire, soutenons sa volonté et son énergie, pour que continuent de fumer les hautes cheminées de nos industries. Cultivateurs et ouvriers jouent un rôle nécessaire et admirable dans l'ensemble de notre vie économique, et la puissance des deux, consolidée par une instruction éclairée, demeurera pour l'avenir le gage de sa grandeur. Il y a une crise dans le monde...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Il y aurait une crise, alors, on l'avoue.

L'honorable M. David (Terrebonne): Ce serait tenter Dieu que de vouloir croire que nous devons échapper à la crise qui sévit partout, dans le monde entier.

Dans chacun des discours de nos amis de l'opposition, on se lamente sur le sort de la petite école du rang. Cette accusation est ridicule à sa face même, attendu qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir les efforts que nous accomplissons pour faire grandir ces cellules de notre vie nationale. Instruction éclairée, ai-je dit; j'entends par là, et tous

l'ont compris, qu'il faut donner à l'enfant l'instruction qui l'apparentera avec ce que la vie lui réserve, avec ce que sa naissance lui indique comme vocation.

Nous avons cru que le meilleur moyen d'aider le cultivateur à garder ses fils à la terre paternelle, c'était de procurer à ceux-ci une instruction conforme à leur état et à leur mission. Pour y parvenir, je le disais à cette Chambre, l'an dernier, nous avons modifié le programme scolaire de façon que, chaque jour de l'année, l'enfant du cultivateur entende dire en classe la beauté du rôle joué sur la terre canadienne par son père.

Afin qu'il entende dire que le plus grand bien que puisse posséder un être humain, c'est la santé et que l'atmosphère des villes, dans une proportion effravante, tue les fils de la campagne.

Afin qu'il entende dire que la patrie compte qu'il aidera de sa vigueur et de son énergie ceux que l'âge et le travail ont affaiblis, que la terre dont il est le gardien est la garantie première de notre force morale et physique, et que le jour où son père tombera à son poste, dans la glèbe féconde, ce sera le fils qui devra reprendre les mancherons de la charrue et pousser de nouveau le soc dans le sillon sauveur.

(Applaudissements)

Nous avons recommandé en même temps à nos instituteurs et institutrices de bien faire comprendre aux jeunes campagnards que le déraciné qui, attiré un soir par la lueur des clartés urbaines réfléchies dans le ciel, s'achemine vers la cité, est une des premières victimes désignées par la tuberculose. Peut-il en être autrement? Voici un enfant qui, pendant 15 ou 16 ans d'une heureusse jeunesse, a connu le rayon vivifiant du soleil, qui a respiré à pleins poumons l'air sain et fort des champs, les senteurs pures de la forêt; il s'est mêlé à son développement physique tous les éléments de force et de vigueur.

Un jour, attiré par la ville, il se dirige vers l'usine peuplée de miasmes, de poussières infectes et de légions de microbes qui minent, qui anémient et qui tuent. Je crois vrai d'affirmer que cette proportion terrible de ceux qui viennent de la campagne et qui sont les victimes faciles de la tuberculose est due au manque d'éducation que possèdent dans une certaine mesure ceux qui sont nés et qui vivent dans les villes.

Nous leur avons demandé de dire aux enfants de la terre, et l'honorable député de Québec-Centre (M. Faucher) ne me contredira pas, que le bonheur est à la campagne et que l'homme le plus riche du monde, John D. Rockefeller, offrait des millions pour qu'on lui rendît la santé. Eh bien, la santé, on ne

la préserve pas dans les villes, mais à la campagne! Voilà ce que nous avons essayé d'apprendre dans la petite école de campagne, et j'espère que notre voix sera écoutée. Qui donc dira maintenant que le gouvernement n'a pas compris son devoir, qui dira aussi que, l'avant compris, il ne l'a pas fait?

Au désir de conservation d'une force économique essentielle, l'agriculture, nous avons voulu joindre le désir de la conservation physique, parce que nous apprécions que la santé du peuple est la première condition de son contentement et de sa satisfaction. Je puis dire la même chose pour l'enfant de la ville. Que le splendide hommage mérité par l'agriculteur ne nous empêche pas de saluer le beau courage de son frère, l'ouvrier; lui aussi contribue à la stabilité d'aujourd'hui et est un facteur de la grandeur de demain.

S'il est vrai que l'ouvrier est une force nationale et qu'il faut compter sur lui pour accroître notre héritage national, nous n'avons pas le droit de le négliger. Aussi, dans les villes, nous avons modifié le programme scolaire.

Nous avons donc voulu que le petit gars de la ville qui, le matin, sac au dos, trottine à côté de son père, porteur d'un sac d'outils, ait pour l'outil le respect que le père a pour le livre. Nous voulons qu'il éprouve de la fierté à être demain, si Dieu l'a ainsi voulu, le continuateur plus instruit de son père dans un métier que ce dernier lui enseigne. Nous voulons que, même s'il recoit une instruction de meilleure qualité, il soit fier de la destinée choisie par son prédécesseur. Nous favorisons le plus possible le développement physique, en harmonie avec le perfectionnement de l'intelligence, sachant bien qu'on ne fait rien de bon avec un corps débile, que "l'esprit n'est sain que dans un corps sain", et que la race ne sera vigoureuse que si les hommes de demain ont accumulé des énergies dans leur organisme.

M. l'Orateur, pour que cela soit, il faut multiplier les écoles, il faut encourager les municipalités scolaires, dans l'effort splendide qu'elles font pour ne laisser aucun enfant sans instruction. Le gouvernement a compris cela en augmentant dans une proportion considérable son aide aux petites écoles du rang.

Nous avons multiplié les écoles avec une rapidité au-dessus de toute critique. Un député de la gauche prétendait que nous avions manqué de générosité envers la petite école de campagne. S'il s'était bien renseigné, il aurait découvert que, en 1907, le gouvernement donnait \$160,000 seulement aux commissions scolaires pour la petite école. En 1909, ce budget était porté à plus de \$300,000 et il

montait à \$425,000 en 1919. En 1922, sous l'administration actuelle, nous donnions \$500,000 pour les écoles rurales. Enfin, en 1923, notre budget pour la petite école était porté à \$625,000.

Dans les 10 dernières années, pour la construction d'écoles rurales, le gouvernement a donné \$1,275,426¹⁵. Nous avons donné aussi \$280,000 pour les écoles pauvres, pendant la même période. Nous avons donné enfin \$140,000 pour les instituteurs compétents, \$592,000 pour les académies, et 57 % de nos octrois vont à la petite école.

Pour montrer les progrès que nous avons réalisés, que l'on me permette de donner des statistiques. Argenteuil a reçu \$1,253 en 1909¹⁶ pour ces petites écoles, et \$5,993, en 1924. Beauharnois, qui recevait \$1,561 en 1909, a reçu \$4,334 en 1924. Deux-Montagnes, qui recevait \$1,106 en 1909, a reçu \$5,510 en 1924. Joliette, qui recevait \$1,365 en 1909, a reçu \$7,393 en 1924. Soulanges, qui recevait \$926 en 1909, a reçu \$4,573 en 1924. Vaudreuil, \$745 en 1909 et \$4,900 en 1924. Je pourrais en citer bien d'autres; j'ai choisi à dessein les comtés à population stable. Ceci prouve que nous désirons faire l'effort nécessaire jusqu'à la limite de nos revenus.

Je ne veux mêler à ce discours aucune sentimentalité exagérée, mais mon attachement à la petite école remonte au temps où je n'avais pas la responsabilité de l'aider. Il remonte au jour déjà assez lointain où, en compagnie d'un éducateur sérieux, M. l'abbé Bazinet, curé de Sainte-Agathe, il y a bien près de 10 ans, j'allai sur les bords du lac Manitou, dans mon comté. S'en souviendront les plus âgés qui ont entendu Jean Prévost, un soir, en évoquer la fée. C'était l'examen de fin d'année. Là, devant moi, je vis une petite maison propre, avec son toit français, s'inclinant en un renverse très élégant. La classe était, je crois, de 25 garçons et filles aux yeux pétillants de la petite étincelle que donnent les connaissances, pleins d'intelligence et de santé. Nous y entendîmes des propos délicieux et ils répondirent avec assurance aux questions qui étaient posées.

Pendant ce temps, tout en suivant le spectacle qui se déroulait, des noms affluaient à ma mémoire: Cartier, Dorion, La Fontaine, Chapleau, Mercier, Laurier, et tant d'autres que l'œuvre de la petite école m'apporte comme une apothéose.

(Applaudissements)

Oui, tous ces hommes dont s'enorgueillit notre fierté nationale, tous ces hommes qui ont écrit notre histoire, tous ces hommes à qui nous avons élevé des monuments, tous ces hommes doivent à l'humble, modeste petite école de campagne, l'instruction qui, la première, influença leur âme, orienta leur vie, et leur permit de projeter sur leur pays la traînée lumineuse de leur passage.

De ce jour, je jurai de me dévouer à l'œuvre de la petite école aussi longtemps que mes forces me le permettraient; et je crois devant ma conscience avoir le droit d'affirmer à nos amis de la gauche que grâce à la sympathie du premier ministre et de mes collègues, je n'ai pas failli à la tâche.

(Applaudissements)

Il faut faire plus, dit-on. Certes, on a raison. Mais l'effort est parfois limité par les exigences d'une administration qui, pour demeurer sage, doit baser les octrois aux revenus disponibles. On peut faire plus, non avec le pique et la pioche, mais avec le pinceau et le burin! Je puis assurer la Chambre que nous n'hésiterons devant rien pour assurer une meilleure éducation à la campagne. Jusqu'à la limite du possible, nous augmenterons l'instruction à la campagne. La petite école le mérite, et s'il me fallait une preuve vivante de la supériorité de l'école de rang, je la prendrais ici même à nos côtés.

Voudra-t-on me permettre de féliciter mon collègue de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) de l'exemple qu'il donnait récemment en Chambre? Ne voyons-nous pas, à la droite du premier ministre, un fils de cette école qui fut d'abord simple cultivateur, fils de cultivateur, député, puis ministre, et qui, aujourd'hui, non seulement manifeste les plus belles qualités de l'homme public, mais prononce des discours d'une solidité admirable et d'une forme qui fait honneur à son esprit? Il a prouvé une fois de plus que les critiques sont vaines qui vont se heurter à la preuve incontestable qu'il donnait de l'efficacité d'un système qui permet à la classe agricole de produire de tels hommes qui joignent à la puissance oratoire la sûreté d'un jugement sain, éclairé par des connaissances incontestables. N'y voyez-vous pas la plus belle revendication en faveur de la petite école de rang?

(Applaudissements)¹⁷

Ce n'est pas tout de façonner des cerveaux et de les organiser pour la lutte, ce n'est pas tout de les orienter vers des vocations qui conviennent à leur situation et à leurs aptitudes sociales. De plus, faut-il que nous aimions le corps et lui donnions la force de résister aux assauts des contagions; en un mot, il faut que nous facilitions le développement intellectuel par l'accroissement de la force physique. Ici, je désire remercier le représentant de Québec-Centre (M. Faucher) de l'encouragement qu'il m'a donné en s'élevant au-dessus des préjugés politiques pour m'adresser des félicitations. Qu'il sache bien que je

ne tarderai pas à rendre à César ce qui appartient à César, en faisant disparaître devant ces éloges le secrétaire provincial, et en lui substituant le directeur de l'hygiène, le Dr Lessard, le Dr Desloges, et tout le corps médical de la province de Québec qui, par une sympathie qui ne s'est jamais démentie, nous a permis d'accomplir ce que nous avons déià fait.

Le développement intellectuel de notre peuple lui fera apprécier la valeur immense de nos ressources naturelles, lui dictera le mode rationnel de les exploiter, tandis que le développement physique fournira les santés robustes qui permettront à ces cerveaux de donner tout le quotient de leur effort, en même temps qu'ils donneront aux champs et à l'usine, la gaieté des corps forts et vigoureux.

Dans ce but, une campagne fut commencée dont vous avez le devoir de désirer connaître les résultats. Déjà ils se font sentir. Une première campagne éducationnelle a ouvert les veux de notre population à l'horreur de l'hécatombe humaine dans notre province. Les statistiques révèlent que la situation sanitaire au Québec est lamentable. En 10 ans, la tuberculose et la mortalité infantile nous ont coûté 160,000 vies¹⁸, plus que la guerre. Inutile de le cacher; inutile d'avoir peur des chiffres et des mots. La peur des chiffres empêche qu'on voie le mal; la peur des mots empêche qu'on soigne les maux. Nous avons perdu dans Québec, en 1923, 14,000 citovens, et cela, basé sur une statistique qui inévitablement ne nous renseigne que bien imparfaitement. C'est le devoir du gouvernement, et il l'a compris, de penser à arrêter la catastrophe. Aussi a-t-il mis à la disposition du service d'hygiène l'argent nécessaire pour tâcher de parer au malheur qui nous frappe.

Mon honorable ami nous a critiqués ensuite. Je regrette profondément d'entendre le député de Québec-Centre (M. Faucher) affirmer que nous ne cherchions pas suffisamment la coopération du praticien. Veut-il me permettre d'affirmer devant cette Chambre que nous savons si bien quelle est l'importance de cette coopération que nous abandonnerions immédiatement la lutte, si nous ne savions pas que nous pouvons compter sur les médecins des villes et des campagnes. Qu'il sache bien qu'une campagne de publicité plus intensive encore se prépare, dont le but est l'éducation de notre peuple au point de vue hygiène, qui le dirigera plus facilement vers le dispensaire, mais toujours sous la surveillance du médecin de famille, quand il y en a un. Le médecin aura tout à gagner, on l'admettra, d'une campagne éducationnelle dont le fait inévitable sera d'instruire le peuple à mieux apprécier le bienfait inestimable de la santé.

Disraeli¹⁹ l'a dit avant moi, le premier souci d'un homme d'État est la santé publique. Nous nous sommes penchés vers cette déchéance de notre race et nous nous sommes mis à l'œuvre. Pour lutter contre le mal, nous avons fondé des dispensaires antituberculeux et des centres de puériculture. Actuellement, nous avons 12 dispensaires; nous en aurons bientôt 14. Nous avons créé 56 centres sanitaires: nous avons distribué 1.000.000 de circulaires et 100,000 calendriers, et nous continuons notre lutte. Les résultats pratiques se font déià sentir partout, et le jour n'est pas loin où les deux grands fléaux de notre race seront traqués dans leurs derniers repaires. Jouissant d'une meilleure santé et d'une intelligence éclairée par l'instruction, ceux qui viendront après nous seront peut-être capables de résoudre les problèmes qui inquiètent l'opposition.

Voilà ce que nous avons fait pour l'instruction: voilà ce que nous avons fait pour la santé publique. Ai-je maintenant le droit de croire que la génération qui prendra demain la place que nous occupons dans notre vie économique, sociale et politique aura joint au développement intellectuel. dont nous avons besoin pour atteindre notre but, la force physique, et leur permettra de s'engager à bon escient dans le développement de la fortune nationale que rendent facile les ressources naturelles dont notre province fut si abondamment pourvue par la Providence? Celui-là, épris du désir de sonder l'insondable avenir, ne peut, il me semble, qu'être rassuré lorsqu'il jette les yeux sur le territoire qui nous vit naître et qui, pour ma part, je le demande à Dieu, me verra mourir.

En effet, où que notre regard s'arrête, une richesse s'étale dans notre nature généreuse. Qu'elle prenne forme dans l'ondoyance dorée d'une moisson, le liséré à fleur de terre d'une mine, le frétillement des feuilles dont l'ombre recèle des trésors, ou le grondement formidable de nos chutes. Tout cela veut qu'on l'aime; tout cela veut qu'on le respecte comme un héritage. Mais tout cela veut servir à la grandeur et à la prospérité de notre province et, pour employer le mot de Gaston de Montigny dans son *Étoffe du Pays*, doit servir "à nous d'abord". J'en suis, j'en ai toujours été, j'en serai toujours. Et le premier ministre avait raison - ce n'est pas à moi de le lui dire - de l'affirmer encore récemment.

Mais en quoi la conservation d'une richesse nationale s'oppose-t-elle à une exploitation rationnelle et éclairée? Forêts et pouvoirs d'eau doivent contribuer à notre richesse nationale. En quoi deviendrions-nous responsables envers l'avenir de ce que, sans dilapider, nous aurions exploité, suivant les règles de la sagesse et de l'art d'ingénieurs compétents, des forêts qui, parvenues à maturité, perdent de leur valeur dans la proportion d'au moins 10 %, dans les 25 ans qui suivent, et quand elles ne sont pas exploitées et qu'elles sont par conséquent, avouonsle, exposées aux dangers du feu?

En quoi croire qu'augmenter la richesse nationale par cette exploitation qui s'impose, si nous voulons en obtenir tout le rendement et toute la valeur, devient une hérésie économique? En quoi vouloir que, dans ces forêts exposées aux dommages des insectes, au dépérissement, au feu et à la diminution de valeur, une exploitation immédiate, soumise à des conditions sévères contenues dans des contrats précis et respectés, obligée à une régénération rationnelle et suivie, serait-elle une preuve d'abandon ou de sacrifice du domaine national? Exploiter s'oppose à toute idée de dilapidation, car dilapider, c'est permettre à des égoïsmes industriels de travailler contre générations à venir.

Eh bien! J'espère qu'il me restera toujours assez de force, assez de clairvoyance, assez de respect de moi-même pour ne jamais rester muet devant une spoliation. J'espère que j'aurai toujours assez de force et de patriotisme pour m'élever contre quiconque voudrait priver les générations futures du droit qu'elles ont à la restitution d'un héritage qui nous est confié. Je n'ai à recevoir de personne en cette Chambre des leçons de patriotisme, car j'ai l'ambition d'aimer ma province autant que nos adversaires. Mais ni l'insulte ni l'injure ne m'empêcheront jamais de dire ma pensée lorsque, la sachant sincère, je l'éclaire au contact des compétences.

La vraie dilapidation serait de laisser nos forêts périr par les vicissitudes du temps. Aussi dois-je m'élever contre les affirmations du député de Montréal-Laurier (M. Duranleau) lorsqu'il dit que le désir premier du premier ministre, en concédant les limites de Manicouagan, était de les soustraire au feu. Je n'ai pas mission de défendre l'honorable premier ministre et l'honorable député de Montréal-Laurier sait qu'il est capable de se défendre luimême, mais je crois qu'il a raison d'avoir affirmé qu'il vaut mieux assurer l'exploitation de nos forêts, garantie par des contrats, que de les laisser dépérir.

Les limites de Manicouagan, forêt vierge, étaient en effet exposées à l'incendie. Mais, en outre, n'est-il pas naturel et pratique que, le jour où l'on trouve un prix raisonnable pour des domaines exposés à se perdre, on fasse le marché? Cela ne vaut-il pas mieux que d'attendre 100 ans pour songer à en tirer parti? Le patriotisme, c'est d'exploiter de facon intelligente à l'heure voulue.

Quant à moi, je n'ai pas un mot à retirer de ce que j'ai dit, et je me permets d'ajouter que Dieu sait que j'ai souffert de sentir ma pensée tronquée, dénaturée, livrée en pâture à ceux qui ne se donnent jamais la peine de lire un texte, mais se permettent de le juger. Je pardonne facilement le mal que l'on me fait, car j'ai pour habitude de m'essayer à réparer bien vite celui que je peux faire. Je n'aurais pas pu croire que l'on me critiquerait sur un texte tronqué.

M. l'Orateur, afin que l'on ne me soupçonne pas de sortir par une fenêtre, quand je suis entré par la grande porte, je crois nécessaire de me référer au texte qui porte encore, inscrit en marge, la mention qui est adressée à l'un de mes amis de la presse anglaise, qui d'ailleurs, je lui en sais gré, en fit la traduction parfaite, mais qui échappa, m'a-t-on dit, à l'œil pourtant habituellement bienveillant de son chef de rédaction. Voici le texte même de mes paroles telles que dites à Sainte-Thérèse:

"Exploiter ses ressources naturelles, de par définition même, je crois, s'oppose à toute idée de dilapidation. Il ne s'agit pas de sacrifier pour un gain mesquin et petit, il s'agit de développer pour accroître la fortune nationale.

"Or, nous avons dans Ouébec, entre autres, deux sources de fortune nationale, l'une exposée à se détruire d'elle-même, la forêt. Certes, loin de moi la pensée de la mise en coupe irréfléchie, irraisonnée, mais rien n'est plus difficile que la défense de la forêt, affirment ceux qui en ont la surveillance. J'avance donc, en toute franchise et à tout risque, qu'une exploitation rapide de la forêt, garantie par des conditions sévères et respectées, au moyen du contrôle, en pourvoyant à ce que la coupe se fasse suivant les règles de l'art, ne m'effraierait pas, et que je la préfère au risque que nous courons de voir le feu la détruire sans profit pour notre peuple, inutile de le dire, alors que nous pouvons, elle debout, accroître notre fortune nationale dont nous avons grand besoin pour accomplir les œuvres nécessaires à notre progrès et à notre force."

(Applaudissements)

Maintenant, aux hommes de bonne foi, s'il y a dans tout cela chat à fouetter, y a-t-il autre chose qu'un désir d'une plus grande richesse nationale qui nous permette d'accomplir les œuvres que nous devons accomplir? Y a-t-il autre chose que la constatation et puis l'affirmation que la ressource naturelle doit être transformée en valeur économique exploitée? Y a-t-il dans les mots "exploitation

rapide" autre chose que le désir de sauver, pendant qu'il en est temps encore, certaines forêts dont la valeur est exposée à diminuer?

Mais le gouvernement doit-il abandonner toute idée de développement parce que, de l'opinion de certains, préserver les ressources naturelles équivaut à ne pas s'en occuper? Quand on exploite une mine et qu'on en extrait le minerai, on ne laisse qu'un trou dans le sol. Le gouvernement doit-il interdire qu'on touche aux ressources minérales de la province?

Je livre ces remarques à ceux que l'esprit de parti n'aveugle pas. Je les livre à ceux qui ne croient pas que c'est faire acte de patriote que de se contenter de regarder béatement les ressources naturelles d'un pays sans chercher, de façon rationnelle et éclairée, à les développer et à les exploiter. Pour moi - et c'est sur ce sujet mon dernier mot - je sais trop l'importance de la forêt au point de vue de l'emmagasinement des eaux, pour permettre que plus longtemps l'on me prête une façon de penser qui ne fut jamais la mienne.

Ce fut de tout temps aussi, chez nous, la préoccupation de nos politiques de fournir aux agriculteurs des marchés faciles. Il (l'honorable M. David) rappelle le discours d'un de ses prédécesseurs, l'honorable M. J.-A. Chapleau, qui prêchait à Sainte-Thérèse le développement de petites industries pour aider les cultivateurs. C'est la politique, dit-il, préconisée par Sir Lomer Gouin, par M. J.-M. Tellier, par l'honorable chef de l'opposition et par l'honorable député de Sherbrooke (M. Crépeau), dont je regrette d'avoir manqué hier les débuts. Je lui en fais mes excuses.

Mais les centres industriels ne peuvent être fondés sans capitaux. Nous avons 14,000,000 de chevaux-vapeur non développés, ou encore, si on veut le prendre au point de vue du gouvernement, en prenant uniquement pour base 50 centins par chevalvapeur, un revenu gouvernemental de \$7,000,000 annuellement. Il nous faut donc du capital étranger pour les développer. Et ces capitaux s'engagent d'abord chez nous dans les développements hydrauliques. Cela ne prendra pas de temps avant que nous ayons ici une population capable d'employer toute la force susceptible d'être produite dans la province.

Quel mal y aurait-il à ce que la province de Québec n'attendît pas encore 50 ans pour retirer les \$7,000,000 de revenus que représentent ces 14,000,000 de chevaux-vapeur non exploités?

Alors, que faire devant cette prohibition d'exportation? Que faire en face de cette nécessité de capitaux étrangers? Mais je me permets d'aller plus

loin. N'avons-nous pas le droit de dire aux capitalistes: "Si vous obtenez le privilège de développer nos richesses, vous devrez bâtir des usines non loin de nos pouvoirs d'eau, au lieu de toujours diriger le pouvoir vers deux ou trois grandes villes." Pourquoi? Parce que la création d'industries nouvelles dans les grandes villes y attire infailliblement une main-d'œuvre qui abonde à la campagne.

Je prévois, certes, l'objection suivante: les petits centres industriels attireront aussi les fils du cultivateur. Peut-être, mais il y aura cet avantage, je crois, qu'un certain nombre qui émigrent dans les grandes villes par l'attrait des prétendus plaisirs qu'on y trouve, vivant à peu de distance d'un petit centre où ils sauront de temps en temps chercher une distraction, resteront sur la terre paternelle. Nous ne pouvons arriver à cette création de centres qu'en faisant au capital certaines concessions qui rendront la chose possible.

Que, par exemple, ce qui se fait pour le commerce d'automobiles soit étendu aux industries du genre ne faisant pas concurrence aux nôtres, qui se grouperaient dans ces centres et, au point de vue douane, deviendraient neutres. En d'autres termes, que la matière première destinée à la fabrication puisse entrer en franchise et sortir de la même façon une fois manufacturée, quitte à payer comme tout autre produit ce qui revient au pays.

Y a-t-il quelque chose de déraisonnable de trouver aussi une solution au problème? Ce développement, de l'avis de tous nos hommes d'État, est absolument nécessaire au développement de notre agriculture.

On nous dit: "C'est de l'américanisme!" Je voudrais bien savoir en quoi ceci pourrait américaniser notre province plus que les millions de l'industrie américaine à Montréal, à Shawinigan et Grand-Mère, à Trois-Rivières et dans les autres centres où se font les nouveaux développements hydrauliques? Au point de vue annexion et américanisation, on devrait mieux se souvenir que, sans la présence des Canadiens français de Québec, il y a longtemps que nous serions non seulement américanisés, mais Américains.

Je me rappelle assez mon histoire pour dire qu'il fut un moment où presque toute la minorité de Montréal signait avec empressement un manifeste en faveur de l'annexion. Le premier qui refusa de signer était un Canadien français! J'ajouterai que ce n'est pas pour de l'argent américain que les Canadiens français voudraient rompre le lien britannique! Sur ce point, je sais mes compatriotes irréductibles pour le maintien de leur allégeance britannique.

Je crois donc rétablir des faits dont à regret j'ai cru entretenir la Chambre. Je reconnaissais que d'autres, beaucoup mieux que moi, pouvaient envisager toute la question, et je n'eus jamais la prétention de croire que je pouvais engager la responsabilité de ceux dont c'est le droit absolu de différer d'opinion. J'ai dit ce que j'avais à dire; je l'ai dit en justice pour le premier ministre et mes collègues, et pour moi-même. Je conserve aux institutions de mon pays une loyauté et un attachement inébranlables.

Parlant comme j'ai parlé, j'avais au cœur un amour sincère de ma province; disant ce que j'ai dit, j'avais en mon âme le désir d'être utile; énonçant ce que j'ai énoncé, je n'avais qu'un but: servir ma province et ma race. Et je garde encore la conviction profonde que c'est aimer sa province que de chercher la solution des problèmes qui l'assaillent, dans l'espoir de lui conserver la position qu'elle a et qu'elle doit continuer à avoir, la première dans la Confédération.

(Applaudissements à droite)

M. Lortie (Soulanges): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, secondé par le représentant de Laval (M. Renaud), l'amendement à l'adresse qui suit:

Que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants:

Néanmoins, nous croyons devoir exprimer de respectueux regrets que le discours du trône ne permette pas à la province d'attendre du gouvernement:

- a. Une politique de saine et rigoureuse économie dans tous les départements;
- b. La réduction de la dette publique ainsi que des impôts et obligations qui pèsent sur notre population, sur le colon et le cultivateur en particulier;
- c. Une politique très énergique en vue d'enrayer l'émigration et d'assurer le rapatriement des nôtres;
- d. Un traitement plus efficace aux propriétaires et locataires des cités et villes par le respect de leurs droits et de l'autonomie municipale ainsi que par une réforme du système des impôts;
- e. Une loi des accidents du travail rendant justice à toutes les catégories d'ouvriers;
- f. Une juste représentation des travailleurs dans le gouvernement;
- g. L'amélioration de notre voirie d'après une méthode proportionnée aux moyens de nos municipalités et en considération de la crise qu'elles traversent;
- h. La dépense des crédits votés par le Parlement pour la colonisation, suivant un mode impartial qui puisse améliorer le sort du colon, en appliquant judicieusement cet argent à des travaux sagement dirigés par des autorités compétentes;

- *i.* Des écoles primaires plus favorables et plus profitables aux enfants du peuple:
- *j.* La création et la protection de nouvelles industries, spécialement des industries rurales greffées sur l'agriculture:
- k. Un inventaire national, notamment sur les richesses naturelles détenues par des particuliers ou propriété de la Couronne, de manière à assurer une réglementation qui, tout en encourageant et protégeant le commerce de notre bois ainsi que l'industrie de la pulpe, exerce, dans l'intérêt de l'avenir national, un contrôle ferme et efficace contre les empiètements d'exploiteurs trop ambitieux:
- 1. Conformément, aux idées préconisées par l'opposition, l'organisation de nos pouvoirs hydrauliques, afin de répondre aux besoins présents et futurs de la province, et de favoriser dans les districts ruraux l'éclosion de nouveaux centres industriels qui fourniraient des marchés locaux aux cultivateurs et du travail aux ouvriers, tout en créant de nouveaux revenus à la province;
- m. Une réforme de la politique minière, de façon à mieux encourager l'explorateur et les détenteurs de "claims" ou les porteurs de permis d'exploitation, à assurer une plus grande source de revenus à la province et à favoriser l'industrie ainsi que nos ouvriers canadiens;
- n. L'encouragement à l'épargne populaire en vue, autant que possible, de l'exploitation de nos ressources naturelles par les nôtres et pour les nôtres.

Des voix: Vote! Vote!

M. Lortie (Soulanges) propose, appuyé par le représentant de Laval (M. Renaud), que le débat soit de nouveau ajourné.

Adopté.

Frank Devlin Genest

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, appuyé par le représentant de Brome (M. Oliver), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus, qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Frank Devlin Genest, demandant l'adoption d'une loi pour l'admettre à la pratique du droit, et que ladite pétition soit lue et reçue à la prochaine séance.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de Frank Devlin Genest demandant l'adoption d'une loi pour l'admettre à la pratique du droit

Société d'histoire naturelle à Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, appuyé par le représentant de Brome (M. Oliver), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus, qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Société d'histoire naturelle à Montréal, demandant l'adoption d'une loi lui accordant de plus amples pouvoirs, et que ladite pétition soit lue et reçue à la prochaine séance.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de la Société d'histoire naturelle à Montréal, demandant l'adoption d'une loi lui accordant de plus amples pouvoirs.

Terres en culture à Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, appuyé par le représentant de Brome (M. Oliver), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus, qu'il lui soit permis de présenter la pétition de François-Xavier Décarie et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal, et que ladite pétition soit lue et reçue à la prochaine séance.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de François-Xavier Décarie demandant l'adoption d'une loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal.

Ville de Montréal-Est

M. Richard (Verchères) propose, appuyé par le représentant de Missisquoi (M. Saurette), que

les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus, qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi pour ratifier sa résolution en date du 9 janvier 1925, et que ladite pétition soit lue et reçue à la prochaine séance.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de la ville de Montréal-Est demandant l'adoption d'une loi pour ratifier sa résolution en date du 9 janvier 1925.

Robert Fiset

M. Faucher (Québec-Centre) propose, appuyé par le représentant de Jacques-Cartier (M. Patenaude), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus, qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Robert Fiset, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres après examen, et que ladite pétition soit lue et reçue à la prochaine séance.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

 de Robert Fiset demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. Heure mentionnée dans *Le Soleil* du 22 janvier 1925, à la page 1. *L'Événement* du même jour, à la page 1, mentionne plutôt 3 h 20.

- 2. L'Événement du 22 janvier 1925, à la page 1, rapporte qu'on vit alors les trois députés intéressés (MM. Richard, Dillon et Faucher) courir à des bureaux pour rédiger les motions qu'ils présenteront avant la fin de la séance.
- 3. Il s'agit de Lauréat Lapierre, député de Mégantic, nommé ministre sans portefeuille dans le cabinet Taschereau, le 4 juin 1924.
- 4. M. Thériault fait allusion à un télégramme du premier ministre Taschereau destiné à Édouard Herriot, chef du gouvernement français en 1924-1925. Durant l'été 1924, Herriot menaçait de rompre les relations officielles entre la France et le Vatican, ce que Taschereau désapprouva officiellement. (Voir Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXVII. p. 163-164)
- 5. Mgr Olivier-Elzéar Mathieu (1853-1930), premier évêque du diocèse de Regina, de 1911 à son décès.
- Louis-Nazaire Bégin (1840-1925), évêque de Chicoutimi, de 1888 à 1891. Archevêque coadjuteur, puis administrateur du diocèse de Québec, il en devient l'archevêque en 1898.
- 7. Chiffre de *L'Événement* du 22 janvier 1925, à la page 4. *Le Soleil* du même jour, à la page 1, mentionne plutôt 47 %.
- 8. Dans son intervention du 14 janvier 1925, sur l'adresse en réponse au discours du trône, M. Galipeault, ministre des Travaux publics et du Travail, avait souligné la connaissance du monde ouvrier du conseiller législatif de la division d'Alma en le décrivant comme "un cigarier qui a encore sa carte d'unioniste et que les ouvriers n'ont jamais cessé de considérer comme un des leurs".
- 9. Frank J.-D. Barnjum, industriel et philanthrope originaire de la Nouvelle-Écosse, a dépensé une partie de sa fortune à réclamer l'embargo sur le bois et à combattre le déboisement et la ruine de la forêt. Il a passé plus de 50 ans à étudier les conditions forestières en Amérique du Nord. Parmi ses écrits se trouve Starling Facts and Fallacies regarding Canada's Forests paru en 1930.
- 10. L'article 245, alinéa 13, du *Règlement annoté de l'Assemblée législative*, 1915, stipule: "Quand un député nie avoir tenu les propos ou avoir entretenu les intentions qu'on lui prête, on doit accepter sa parole."

- 11. James Alexander Robb (1859-1929), libéral, député fédéral de Huntingdon et Châteauguay-Huntingdon de 1908 à 1929. Ministre de l'Industrie et du Commerce (1921-1923), ministre de la Colonisation (1923-1925) et ministre des Finances (1925-1926, 1926-1929).
- 12. Version du *Soleil* du 22 janvier 1925, à la page 13. *La Presse* du même jour, à la page 11, attribue cette réplique à l'honorable M. Galipeault.
- 13. Georges-Aimé Simard (1869-1953), pharmacien et homme d'affaires, conseiller législatif de la division de Repentigny (1913-1921). Président de la Commission des liqueurs (1921-1923), puis de nouveau conseiller législatif de la même division, de 1923 jusqu'à sa mort en 1953.
- 14. Selon *La Patrie* du 22 janvier 1925, à la page 10, le discours de M. Duranleau a duré près de 1 h 30. *The Quebec Chronicle* du même jour, à la page 3, évalue quant à lui que la portion prononcée après le souper a duré 30 minutes.
- 15. Chiffre de *L'Événement* du 22 janvier 1925, à la page 11. *Le Soleil* du même jour, à la page 13, mentionne plutôt \$1,225,456.
- 16. Date du *Soleil* du 22 janvier 1925, à la page 13. *L'Événement* du même jour, à la page 11, mentionne plutôt 1907, mais, dans ce passage de son discours, l'honorable M. David fait toutes ses comparaisons à partir de l'année 1909.
- 17. Le Soleil du 22 janvier 1925, à la page 13, rapporte que l'honorable M. Caron est absent de la Chambre "pour cause d'indisposition".
- 18. Chiffre de la majorité des sources du 22 janvier 1925. Seule *The Gazette* du même jour, à la page 15, mentionne plutôt 168,000 décès.
- 19. Benjamin Disraeli (1804-1881), homme politique et écrivain britannique. Élu en 1837 aux Communes, en raison de ses pamphlets percutants préconisant l'alliance d'un pouvoir royal fort et des classes laborieuses contre les intérêts de la bourgeoisie commerciale et industrielle. Créé Lord Beaconsfield en 1876. Selon sa philosophie établie il y a plus de 100 ans, "la santé publique est le socle sur lequel repose le bonheur des gens et le bien-être de l'État".

Séance du jeudi 22 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de Frank Devlin Genest, demandant l'adoption d'une loi pour l'admettre à la pratique du droit (M. Dillon);
- de la Société d'histoire naturelle à Montréal, demandant l'adoption d'une loi lui accordant de plus amples pouvoirs (M. Dillon);
- de François-Xavier Décarie et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal (M. Dillon):
- de la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi pour ratifier sa résolution du 9 janvier 1925 (M. Richard);
- de Robert Fiset, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres après examen (M. Faucher).

Rapports de comités:

M. Pilon (Vaudreuil): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le cinquième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de Benjamin Nathanson et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Congregation Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania;
- de René Dupont et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Le Tramway de Québec";
- de Tancrède Bienvenu et autres, ès qualité, demandant l'adoption d'une loi modifiant et

concernant la succession de l'honorable Charles Wilson;

- de l'hôpital Sainte-Justine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Votre comité recommande de prolonger au 12 février prochain, inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 26 février prochain, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés, et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Le rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 54 concernant l'Assurance mutuelle des fabriques de Ouébec:
- bill 95 confirmant la signature apposée à certains actes par Joseph Crossman Barlow, notaire.

Et, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 70 amendant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
- M. Lemieux (Gaspé): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 78 modifiant la charte de la corporation du Collège Nominingue.

Et, sans amendement, les bills suivants:

- bill 61 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Isidore Charness à la pratique du droit;
- bill 58 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gaston Esnouf à l'exercice de la profession d'avocat;
- bill 63 amendant la charte des Ursulines de Roberval.

Votre comité recommande de prolonger au 12 février prochain, inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 26 février prochain, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés, et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Le rapport est adopté.

Tramway de Ouébec

M. Bertrand (Saint-Sauveur) demande la permission de présenter le bill 77 constituant en corporation le tramway de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 80 constituant en corporation la congrégation Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Succession C. Wilson

M. Patenaude (Jacques-Cartier) demande la permission de présenter le bill 102 concernant la succession de l'honorable Charles Wilson.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Hôpital Sainte-Justine

M. Patenaude (Jacques-Cartier) demande la permission de présenter le bill 103 modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Certificats d'élection:

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du greffier de la couronne en chancellerie le certificat d'élection suivant:

District électoral de Témiscamingue

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

Ouébec, le 22 janvier 1925

À Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative de Ouébec.

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le six novembre mil neuf cent vingt-quatre et adressé à M. Jules Maillard, régistrateur et officier-rapporteur résidant à Ville-Marie, M. Joseph Miljours, agent, à Fugèreville, a été, ainsi qu'il appert au rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Témiscamingue à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Télesphore Simard, décédé.

Le greffier de la couronne en chancellerie, L.-P. Geoffrion

Présentation de nouveaux députés:

M. Joseph Miljours, Témiscamingue

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) et l'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean) présentent à la Chambre le nouveau député de Témiscamingue, M. Miljours. Celui-ci a prêté et souscrit sur le rôle le serment prescrit par la loi, et il réclame maintenant le droit de siéger.

(Applaudissements)

- M. l'Orateur l'invite à prendre séance.
- **M. Miljours (Témiscamingue)** prend son siège en Chambre.

(Applaudissements à gauche)¹

Questions et réponses:

Chlorure de calcium

M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Quelle quantité de chlorure de calcium le gouvernement a-t-il achetée pour l'année 1924?

- 2. De qui a-t-il acheté cette marchandise?
- 3. À quel prix?
- 4. Combien coûte ce produit pour un mille de chemins?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. 253 tonnes.

- 2. Colonial Agencies Limited, Montreal; M. P. Dixon, Beebe, comté de Stanstead; Wilson, Paterson & Gifford Limited, Montreal.
 - 3. \$34 et \$34.85 la tonne.
- 4. De \$150 à \$250, selon la largeur du chemin et son état.

Coût des routes

- M. Plante (Beauharnois): 1. Combien ont coûté, au 1^{er} décembre 1924, la construction des 224.35 milles des grandes routes en gravier?
- $2. \ \ Combien pour les 36.27 milles de macadam à l'eau? \\$
 - 3. Combien pour le béton?

$\begin{tabular}{lll} $L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. \\ \$1,282,483.57. \end{tabular}$

- 2. \$557,056.26.
- 3. \$5,811.69.

Réfection des routes

- **M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Combien ont coûté, en 1924, les travaux de réfection exécutés sur les 80.46 milles de routes provinciales et régionales?
- 2. Combien pour les 72.01 milles de chemins municipaux entretenus en régie: *a.* part du gouvernement; *b.* part des municipalités?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. \$329.878.70.

- 2. \$262,362.80.
 - a. \$188,361.35;
 - *b.* \$74,001.45.

Emprunt pour les chemins

- M. Dufresne (Joliette): Quelle somme les municipalités se sont-elles engagées à payer pour leurs chemins en vertu de l'emprunt à 3 % pendant 41 ans?
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Les municipalités ont signé à date des coupons à 3 % sur la somme de \$18,513,312.81.

Tracé de la route Mont-Laurier-Montréal

M. L'Archevêque (Montréal-Mercier): 1. Quel est le tracé de la route régionale Mont-Laurier-Montréal, de Nominingue à Mont-Laurier?

- 2. Quel est le nom de celui qui est en charge de la construction de la route de Mont-Laurier & Nominingue?
- 3. Quels sont les noms des différents contremaîtres sur ces routes?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1.

La route passe à travers les cantons et les villages suivants: village de Nominingue; canton de Loranger; village de Loranger; canton de Montigny; canton de Boyer; village du Lac-Saguay; village de Terre-Haute; village de Bédard; village de Guenette; village de Mine-Brodie; canton de Campbell; village de Camp-Pigeon; village du Lacdes-Ecorces; village de Val-Barrette; village de Mont-Laurier.

- 2. Réal Lévesque.
- 3. Eudore Lamarre, Gédéon Rouleau, Rosario Vandale, Joseph Larochelle.

C.-E. Therrien

- M. Crépeau (Sherbrooke): 1. À quelle date M. C.-E. Therrien a-t-il démissionné comme shérif du district de Saint-François?
- 2. Quelle date porte le dernier chèque fait par le gouvernement pour l'exercice des fonctions de shérif à Sherbrooke?
- 3. Qui a rempli les fonctions de shérif depuis la démission de M. Therrien?
- 4. M. Therrien a-t-il exercé quelque fonction au palais de justice de Sherbrooke depuis que sa démission a été annoncée?
- 5. Était-il autorisé à agir depuis, comme shérif ou à exercer les fonctions du shérif?
- 6. A-t-il reçu quelque somme pour l'exercice de ces fonctions?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): 1. 25 avril 1924.

- 2. 23 avril 1924.
- 3. Le député-shérif.
- 4. Non.
- 5. Non.
- 6. Non.

Bitume liquide

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Quelle quantité de bitume liquide a été employée par le gouvernement pour la voirie en 1924?
- 2. De qui cette huile bitumineuse a-t-elle été achetée?
 - 3. À quel prix?
- 4. Combien coûte ce produit pour un mille de chemin?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. 489.370.3 gallons.

- 2. Alexander Murray & Company; Barrett Company Limited; Wilson, Paterson & Gifford; Imperial Oil Limited.
- 3. Alexander Murray & Company: huile intermédiaire, \$0.14 le gallon; huile légère, \$0.13 le gallon.

Barrett Company Limited; huile légère, \$0.145 le gallon.

Wilson, Paterson & Gifford: huile intermédiaire et huile légère, \$0.09 le gallon.

Imperial Oil Limited, huile intermédiaire et huile légère, \$0.095 le gallon.

4. De \$100 à \$400 du mille, selon la largeur et la condition du chemin.

"Glutrine"

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Quelle quantité de "glutrine" a été employée par le gouvernement pour la voirie, en 1924?
 - 2. De qui cette "glutrine" a-t-elle été achetée?
 - 3. À quel prix?
- 4. Combien coûte ce produit pour un mille de chemin?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. 8,146 gallons.

- 2. Robeson Process Company.
- 3. \$0.08 le gallon.
- \$100 à \$300 du mille, selon la largeur du chemin, la nature du gravier et la condition du chemin.

Coût des routes Montréal-Mont-Laurier, Rawdon-L'Assomption-Joliette

M. Renaud (Laval): 1. Combien a coûté, jusqu'au 31 décembre 1924, la construction de la route Montréal-Mont-Laurier?

- 2. Combien le mille?
- 3. Ouels sont les noms des entrepreneurs?
- 4. Combien a coûté au mille la route Rawdon-L'Assomption?
 - 5. Combien le mille?
- 6. Quels sont les noms des entrepreneurs de cette route?
- 7. Quels sont les réels propriétaires des bancs de gravier qui fournissent le gravier pour la confection de cette route?
- 8. Combien a coûté la route L'Assomption-Joliette en 1924?
 - 9. Combien le mille?
 - 10. Quels sont les entrepreneurs de cette route?
- 11. Quels sont les réels propriétaires des bancs de gravier qui ont fourni le gravier pour cette route, ou celle de Rawdon-L'Assomption?

$\begin{tabular}{ll} $L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. \\ \$980,267.24. \end{tabular}$

- 2. \$13,735.00.
- 3. T. E. Rousseau; Frank Walters & Company; Bélanger & Sicotte: Larivière & Farand.
 - 4. Coût total, \$178,718.25.
 - 5. \$6.847.44.
- 6. J.-A. Brouillette & A. Venne; Jos. Vézina; Albert Brouillet; Morin & Simard.
 - 7. Le gouvernement l'ignore.
- 8. La route Joliette-L'Assomption via Saint-Jacques a coûté \$62,290.21.
 - 9. \$8,163.85.
- 10. Kennedy Construction Company; Albert Brouillet.
 - 11. Le gouvernement l'ignore.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 21 janvier, sur l'amendement de M. Lortie (Soulanges) à la motion proposée jeudi le 8 janvier courant: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Ouébec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres

L'amendement se lit comme suit:

Que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants:

Néanmoins, nous croyons devoir exprimer de respectueux regrets que le discours du trône ne permette pas à la province d'attendre du gouvernement:

- a. Une politique de saine et rigoureuse économie dans tous les départements;
- b. La réduction de la dette publique ainsi que des impôts et obligations qui pèsent sur notre population, sur le colon et le cultivateur en particulier;
- c. Une politique très énergique en vue d'enrayer l'émigration et d'assurer le rapatriement des nôtres;
- d. Un traitement plus efficace aux propriétaires et locataires des cités et villes, par le respect de leurs droits et de l'autonomie municipale ainsi que par une réforme du système des impôts;
- e. Une loi des accidents du travail rendant justice à toutes les catégories d'ouvriers;
- f. Une juste représentation des travailleurs dans le gouvernement:
- g. L'amélioration de notre voirie d'après une méthode proportionnée aux moyens de nos municipalités et en considération de la crise qu'elles traversent:
- h. La dépense des crédits votés par le Parlement pour la colonisation, suivant un mode impartial qui puisse améliorer le sort du colon, en appliquant judicieusement cet argent à des travaux sagement dirigés par des autorités compétentes;
- *i.* Des écoles primaires plus favorables et plus profitables aux enfants du peuple;
- j. La création et la protection de nouvelles industries, spécialement des industries rurales greffées sur l'agriculture;
- k. Un inventaire national, notamment sur les richesses naturelles détenues par des particuliers ou propriété de la Couronne, de manière à assurer une réglementation qui, tout en encourageant et protégeant le commerce de notre bois ainsi que l'industrie de la pulpe, exerce, dans l'intérêt de l'avenir national, un contrôle ferme et efficace contre les empiètements d'exploiteurs trop ambitieux;
- Conformément, aux idées préconisées par l'opposition, l'organisation de nos pouvoirs hydrauliques, afin de répondre aux besoins présents et futurs de la

province, et de favoriser dans les districts ruraux l'éclosion de nouveaux centres industriels qui fourniraient des marchés locaux aux cultivateurs et du travail aux ouvriers, tout en créant de nouveaux revenus à la province:

- m. Une réforme de la politique minière, de façon à mieux encourager l'explorateur et les détenteurs de "claims" ou les porteurs de permis d'exploitation, à assurer une plus grande source de revenus à la province et à favoriser l'industrie ainsi que nos ouvriers canadiens;
- n. L'encouragement à l'épargne populaire en vue, autant que possible, de l'exploitation de nos ressources naturelles par les nôtres et pour les nôtres.
- M. Lortie (Soulanges): Le résultat des dernières élections dans la province est le glas de l'administration actuelle. L'honorable député de Bonaventure (M. Côté) nous a parlé de l'arbre du Parti libéral dont les rameaux s'étendent sur toute la province. L'arbre n'est pas en aussi bonne santé que mon honorable ami l'a dit, et je crois qu'il perdra encore plusieurs de ses rameaux aux prochaines élections.

(Applaudissements)

La Législature d'Ontario ne s'est pas encore assemblée et, déjà, les journaux de cette province nous rapportent nombre de projets importants pour venir en aide à l'agriculture. Quelle différence avec notre province, dont le discours du trône ne renferme rien!

Tout ce que le premier ministre a dit, c'est que le gouvernement procède à la consolidation. Les cultivateurs devraient s'attendre à autre chose. Il faut avancer. Le discours du trône dénote la pauvreté du sang du Parti libéral, qui va bientôt mourir d'inanition. Il devrait suggérer des moyens pour améliorer l'agriculture, établir de nouveaux marchés et stabiliser la situation. On prétend que tout va bien et l'on n'annonce aucun moyen pour aider la classe agricole.

Les cultivateurs traversent une forte crise depuis 1918. On prétend que la cause de cette crise ne réside pas ici, mais pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris les moyens d'empêcher cette crise et d'arrêter l'exode aux États-Unis d'ouvriers et d'agriculteurs qualifiés? L'an dernier, on n'a pas trouvé le moyen de réunir le comité de l'agriculture. Je suppose bien qu'il en sera de même cette année.

Le député de Saint-Hyacinthe (M. Bouchard) disait que le cultivateur est plus rémunéré pour ses produits que l'an dernier. Les chiffres cités par le député établissent que l'agriculture n'est pas aujourd'hui une entreprise bien payante pour beaucoup. Le capital investi dans l'agriculture ne rapporte pas aujourd'hui 5 %, d'après l'opinion de la plupart des cultivateurs consultés sur ce suiet. C'est pourquoi plusieurs offrent leurs terres en vente, préférant placer leur argent à 7 % sans avoir à travailler 10 ou 12 heures par jour. Comment les garder à la terre avec une telle situation? Le cultivateur n'est pas encouragé et n'ose plus donner de l'argent à son fils pour s'établir sur une ferme. Les grains se sont vendus à un prix passable cette année, mais à quel prix nos cultivateurs vendent-ils leur foin et leurs patates? À un prix inférieur. Ils doivent être sacrifiés par les producteurs. Et cependant, c'est l'agriculture qui offre la meilleure garantie de développement pour notre pays.

Les cultivateurs sont loin d'être satisfaits, malgré le tableau plein d'espoir que leur brosse le député de Portneuf (M. Hamel). On croirait, à l'entendre, que cette région est un paradis terrestre. Les grands journaux devraient faire connaître la chose aux colons et aux cultivateurs qui peinent ailleurs, car ils pourraient trouver là une vie heureuse et facile.

Que les plus fortes sommes soient employées non pas en salaires, mais pour aider directement les agriculteurs, pour développer les méthodes de culture et ce genre de chose! Il demande des octrois plus grands pour l'instruction pratique agricole, pour greffer des industries sur l'agriculture, pour créer un service complet de statistiques agricoles et placer les agronomes sur des fermes de démonstration, où ils pourront montrer leur compétence. Ces agronomes, seront ainsi moins exposés à devenir des cabaleurs politiques. De cette façon, on aura des agriculteurs heureux.

Il n'y a pas d'autres moyens de sauver l'agriculture que de lui accorder cette année au moins \$6,000,000.

Tous les orateurs du débat ont démontré que l'agriculture souffre, et j'invite le gouvernement à encourager davantage les cultivateurs sinon de cœur, du moins par crainte de l'électorat.

(Applaudissements)

M. Ouellet (Dorchester): On s'est apitoyé avec insistance sur le sort de l'agriculteur. On a dit qu'il souffrait, et ce n'est pas entièrement faux. Mais il n'est pas seul à souffrir. Toutes les classes de notre société souffrent. C'est un héritage de la guerre qui a été un désastre économique, et tous les pays du monde doivent chercher une solution aux problèmes qui les assaillent. Mais, chez nous, à cette heure

grave, j'attends le salut de la classe agricole, de l'énergie, du travail et de l'économie de notre vaillant habitant. Voilà ce qui nous sauvera.

(Applaudissements)

Je tiens à donner mon avis sur la situation. J'affirme d'abord que nous ne pouvons exiger du gouvernement provincial la solution de la crise actuelle. Le gouvernement fait quelque chose, il fait beaucoup, mais il ne peut pas tout faire! L'erreur, c'est d'attendre le salut uniquement du gouvernement de Québec. Le principe est faux et ne peut nous sauver Rien ne sert de crier. Pourquoi n'a-t-on pas proposé une seule mesure spécifique dans l'intérêt de la classe agricole, puisque c'est elle que l'on veut sauver?

(Applaudissements)

On nous a reproché l'abstention du gouvernement au congrès agricole. Aussi longtemps qu'une telle association serait dirigée par nos meilleurs chefs laïques et religieux, nous n'aurions rien à craindre d'elle. Mais le jour où elle devient l'instrument d'une coterie, elle est mauvaise dans son principal. Elle vivra aussi longtemps que toute attache politique ne viendra pas apporter sa mort. J'ai lu dans un journal de certains organisateurs...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Quel journal?

M. Ouellet (Dorchester): L'honorable chef de l'opposition le connaît aussi bien que moi et n'en partage pas toutes les doctrines.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Est-ce Le Soleil?

M. Ouellet (Dorchester): Non. Tous ici le connaissent. Je ne veux pas faire de personnalités, mais je tiens à dire que ce journal, qui est l'ennemi du Parti libéral, essaie de tenir le gouvernement responsable de la crise agricole et fait plus de mal que tout autre journal publié dans cette province. L'ai-je suffisamment désigné?

(Applaudissements)

L'honorable député de Soulanges (M. Lortie) voudrait que nous donnions \$6,000,000 pour l'agriculture. C'est étrange quand on voit dans son amendement une demande d'économie dans les services administratifs. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de voter, durant cette session, un budget spécial de \$6,000,000 pour l'agriculture. Et d'ailleurs, M. l'Orateur, le gouvernement ne dépense-t-il pas plus que ce montant pour aider la classe agricole? Les subsides accordés aux cultivateurs s'élèvent à plus de \$12,000,000, et les ponts, les chemins, les

octrois que le gouvernement distribue annuellement servent les cultivateurs. Je ne demanderai pas qu'on fasse des générosités comme celles que préconise un honorable député de la gauche...

M. Langlais (Témiscouata): Écoutez! Écoutez!

M. Ouellet (Dorchester): Oui, écoutez, car on a émis dans cette Chambre les principes les plus faux en économie politique.

(Applaudissements à droite)

Quand nous donnons de l'argent pour la colonisation, pour les écoles, nous aidons l'agriculture. Mais je n'ai jamais entendu énoncer un principe plus faux que celui de prendre de l'argent dans le Trésor et le distribuer aux comtés agricoles de la province au *prorata* de la population. Serait-il juste de répartir une somme quelconque entre les cultivateurs, sans qu'il n'en coûte aucun travail à ceux qui bénéficieraient de cet octroi? C'est encore là une fausse doctrine. Cette chose est irréalisable. Le gouvernement est l'intermédiaire de la population et non son tuteur. Je n'ai pas peur de le dire dans mon comté.

(Applaudissements)

Pour en revenir au congrès des agriculteurs, laissez-moi vous dire que je n'en ai pas peur. Il lit plusieurs résolutions du congrès touchant l'établissement d'écoles secondaires, les coopératives, etc., et signale que c'est là la politique que le ministre de l'Agriculture a déjà préconisée et dont il a commencé la réalisation. Preuve qu'elle est sage, dit-il.

L'opposition a critiqué les agronomes, mais leur travail excellent a été loué lors du congrès récent des agriculteurs. Quant à la coopération, le congrès dit qu'il faut faire l'éducation de la population.

Le mal dont nous souffrons aujourd'hui est plus un mal social que politique. Il provient de dettes trop considérables contractées durant la guerre. Le remède qu'il nous faut le plus, c'est de réformer une mentalité déformée par la prospérité factice des années de guerre. Il est nécessaire que les cultivateurs sachent qu'il leur faut vivre autrement que durant cette période. Il faut créer une mentalité favorable à la coopération en cette province.

La nécessité des coopératives n'est pas encore bien comprise. Mais, par une propagande dirigée en ce sens, les sociologues peuvent la favoriser et aider le mouvement de ces sociétés si utiles au cultivateur. Voilà un remède sans lequel il est inutile de songer à faire des heureux. Il faudra du temps pour cela, et nous ne pouvons nous attendre à un résultat immédiat. Il faut faire de l'éducation, et les conditions sont telles qu'aucun pouvoir ne peut

remédier à la situation complètement. L'opposition elle-même serait embarrassée de rendre heureux le peuple qui ne prendrait pas lui-même les moyens de s'aider à le devenir

Je tiens à rendre hommage à l'honorable ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier) pour la façon admirable dont il protège les forêts de notre province. Celles-ci constituent un capital très précieux. L'an dernier, aucun feu important n'a été signalé et la province est en bonne voie d'améliorer et de perfectionner son système de protection de nos forêts. Avec l'aide du premier ministre, nous v arriverons.

Je crois que le capital-bois devrait cependant rester chez nous. Actuellement, nous ne touchons qu'un dixième de la valeur de l'industrie du bois. Pourquoi continuerions-nous à donner le fruit de nos richesses aux étrangers? Je ne suis pas un protectionniste outré, mais je crois que nos richesses forestières ne devraient pas aller aux étrangers...

(Applaudissements à gauche)

Je suis protectionniste sur la question du bois. Sur les autres questions, je ne suis pas libre-échangiste, mais je suis pour la réciprocité, quand il s'agit de produits de la ferme. Car il nous faut absolument le marché américain pour l'écoulement de nos produits agricoles. La situation de l'agriculture n'est pas aussi grave que l'opposition le prétend. Le beurre, le fromage et les œufs se vendent plus cher qu'avant la guerre. Seuls les bestiaux se vendent mal, parce qu'il n'y a pas de marché. Nous l'obtiendrons en attirant ici l'industrie, et c'est un travail de longue haleine. Il faut s'organiser socialement et économiquement en vue de l'avenir.

Le développement de nos pouvoirs d'eau et de nos forêts peut assurer la prospérité l'agriculture. Malheureusement, il y a beaucoup d'argent des agriculteurs qui est détourné vers d'autres fins que l'agriculture. J'estime que \$60,000,000 de l'argent des campagnes ont été détournés. On achète des débentures, actions, obligations, soit du Canada ou des Vieux-Pays. N'est-ce pas nuire à la fondation de l'industrie agricole? Dans ma seule paroisse de Sainte-Germaine, \$35,000 ont été pris à nos cultivateurs pour la ville de Soissons. Quelle erreur économique! Les cultivateurs manquent aujourd'hui du capital nécessaire pour compléter leur outillage. Seule l'expansion des caisses populaires peut donner un crédit agricole efficace et diminuer la crise actuelle. Gardons notre argent chez nous, employons-le pour notre développement.

Il parle de l'exode rural constaté par les orateurs de la gauche et dit que c'est encore là le résultat de conditions économiques incontrôlables. Il soutient que la population du Québec a grandi et qu'elle continuera à grandir, malgré les prétentions contraires de l'opposition. Il affirme que la crise au Québec n'en est pas une en comparaison avec l'état des choses dans d'autres provinces.

Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) a fait des œuvres en cette province. Certains de ses adversaires l'attaquent sans scrupule et veulent le tenir responsable de la crise qui sévit partout. Je déplore ces injustes attaques et je revendique l'honneur de ce ministre dont on saluera encore le génie d'organisation dans 25 ou 30 ans d'ici. L'honorable ministre a dépensé sa santé, son temps et son énergie à la tête de son ministère.

(Applaudissements)

J'admets la critique, mais je trouve mal inspirée celle que l'on dirige contre un membre du gouvernement qui est l'auteur de tant de progrès en agriculture!

(Applaudissements à droite)

M. Dufresne (Joliette): (Applaudissements à gauche) Lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai été saisi d'une grave indisposition, alors que j'étais à donner la réplique au député de Saint-Hyacinthe (M. Bouchard). La maladie m'a donc obligé d'interrompre mon discours quand j'étais à défendre les intérêts de ma province et des électeurs que j'ai l'honneur de représenter. Avec l'aide de la Providence, je suis rétabli, je suis à mon poste, prêt à faire mon devoir, prêt à exposer le programme de l'opposition, à dénoncer les erreurs du gouvernement, en appuyant l'amendement de l'honorable député de Soulanges (M. Lortie).

(Applaudissements)

Il y a une crise dans la province, mais elle est plus sérieuse ici que nulle part ailleurs, et la preuve en est dans le nombre des faillites, qui est plus élevé ici qu'ailleurs. Je suis heureux, dit-il, d'apprendre que le député de Dorchester (M. Ouellet) a assisté au congrès agricole, et je regrette cependant qu'il n'y ait pas entraîné le premier ministre et le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron). Ce dernier n'a pas voulu assister au congrès, dit-il, parce qu'il nène les affaires de l'Agriculture à la Chambre, pour le bénéfice de son parti. Je dénonce, dit-il, l'autocratie qui semble régner parfois sur la Chambre.

L'honorable secrétaire de la province (l'honorable M. David) est un bel orateur: il l'a prouvé. Il est déjà venu faire un grand discours à notre Séminaire de Joliette. J'étais présent. Il a parlé de son beau comté de Terrebonne. Il a dit toute son

admiration pour les montagnes du Nord. Il a même fait allusion aux écoles primaires et il a ajouté, se tournant vers les étoiles, que la fumée de ces écoles passait par-dessus les plus hautes montagnes. Ceux qui travaillent pour faire sortir cette fumée méritent autant de respect que ceux qui la regardent monter.

Je suis sorti de l'école primaire et je m'en honore. Je n'ai pas eu l'avantage de faire un long cours d'études et de me former dans les gros volumes comme le secrétaire provincial, comme d'autres qui veulent trop nous faire sentir que leur père a passé avant eux pour leur baliser le chemin. Cependant, je n'en aime pas moins ma province, je m'efforce d'être utile à mes concitoyens et de me dévouer à leurs intérêts. L'autocratie se manifeste de bien des façons, nous en avons souvent des échantillons dans cette Chambre, mais le ridicule que quelques-uns cherchent à jeter sur d'autres retombe sur ceux qui s'en servent quand ils sont à bout de ressources et d'arguments.

D'ailleurs, la façon dont ils traitent ceux qui manipulent les liqueurs et ceux qui forment les intelligences peint bien ce qu'est le gouvernement. Le président de la Commission des liqueurs a un salaire de \$14,000 par année. Certains de ses subalternes ont \$8,000, et d'autres, \$5,000 par année.

Quel est le salaire de nos inspecteurs d'écoles? D'après une réponse faite par le secrétaire provincial à une question que je posais, il y avait, en 1923, 63 inspecteurs d'écoles, dont 62 catholiques et un (1) protestant. Voici leur salaire individuel:

1	inspecteur protestant	\$3,000
33	inspecteurs catholiques	2,000
11	inspecteurs catholiques	1,800
14	inspecteurs catholiques	1,600
1	inspecteur catholique	800
1	inspecteur catholique	350
2	inspecteurs catholiques	250

Je demande à l'honorable secrétaire provincial pour quelles raisons un inspecteur d'écoles protestant est payé \$3,000, tandis que les inspecteurs d'écoles canadiens-français ne reçoivent que de \$2,000 à \$1,600 par année. Il est beau de faire des discours à la Saint-Jean-Baptiste, comme l'a si ben dit le député de Laval (M. Renaud), mais au lieu de faire de grandes phrases, il vaut mieux se renseigner sur les besoins du peuple et avoir un peu plus de respect pour les nôtres.

La province de Québec est la plus importante de la Confédération: son sol est riche et fertile, son climat est favorable à la culture, ses moyens de transport, routes et chemins de fer sont assez perfectionnés. Il ne nous reste plus qu'à construire quelques routes pour développer certaines régions et réunir également les bouts de chemins déjà commencés. Mais nous ne deviendrons riches et puissants que dans la mesure où nous encouragerons nos colons et nos cultivateurs et que nous accorderons une plus grande protection aux ouvriers et aux industriels.

Nous comptons plusieurs industries dans notre province, mais nous en avons encore beaucoup à développer. Si la province de Québec est la plus importante de la Confédération par sa population, elle ne l'est certes pas au point de vue industriel. Il est une foule de produits que nous achetons à l'étranger et que nous pourrions produire nous-mêmes.

Nous devons tendre surtout à développer les industries greffées sur l'agriculture, et la plus importante parmi celles-ci, c'est celle des produits alimentaires, industrie qui favorise non seulement la classe agricole, mais toutes les classes de la société. Il est regrettable que nous donnions, à chaque année, des millions de dollars pour acheter de nos provinces sœurs les produits venant de la ferme, quand nous pourrions cultiver ces produits, comme la province d'Ontario le fait avec tant de succès et de profits.

L'opposition le réclame à chaque session et elle a demandé au gouvernement, à plusieurs reprises, de s'intéresser efficacement à ce problème. Dès le 21 mars 1910, l'honorable chef de l'opposition² déclarait à la Législature:

"En refusant d'encourager et d'organiser des industries agricoles, à l'instar du gouvernement Chapleau, qui a introduit et protégé l'industrie laitière dans notre province, le gouvernement a privé les cultivateurs de marchés locaux essentiels à la prospérité agricole.

"Quand le gouvernement reste sourd aux besoins de nos vieilles paroisses qui se dépeuplent, faute de chemins de fer, d'industrie ou de marchés locaux, il ne prend pas l'intérêt des cultivateurs et il mérite d'être dénoncé.

"Quand le gouvernement refuse d'accorder des primes pour le développement de l'industrie des produits alimentaires en conserves, il enlève aux cultivateurs un excellent marché local et de bons revenus, en empêchant cette jeune industrie à prospérer. L'industrie avec l'agriculture, voilà ce que réclame le Parti conservateur, et voilà aussi ce que demande notre province. Il est temps de penser à nos vieilles paroisses qui constituent le crédit de notre province. L'agriculture et l'industrie se servent de débouchés. Elles fondent des villes et forment la richesse d'un peuple."

En 1912, l'honorable Mathias Tellier disait à Montréal: "Que d'industries agricoles sont négligées chez nous et contribueraient à rendre l'agriculture plus payante, si le gouvernement prenait plus d'initiative. N'est-ce pas surtout à l'initiative du gouvernement que nous devons les progrès réalisés en industrie laitière? Pourquoi ne ferions-nous pas autant pour les autres industries, comme par exemple, celles du tabac, du bacon, des conserves alimentaires, etc.?"

La motion proposée par l'honorable chef de l'opposition en 1915, où se trouve synthétisé le programme de l'opposition, préconise le développement de nos industries agricoles. Cette motion se lit comme suit:

"Attendu que des statistiques établissent que dans les paroisses rurales de la province de Québec, le nombre des naissances est de 55 % plus élevé que celui des décès;

"Attendu que, malgré la prospérité commerciale dont notre province, comme tous les pays, a bénéficié depuis quinze ans, la population de nos campagnes n'a pas été augmentée normalement, et que chaque jour nous avons à regretter l'exode des ruraux vers les grandes villes;

"Attendu que la population de certains comtés a même diminué d'une telle façon alarmante;

"Attendu que le rendement des fermes diminue à cause des mauvaises herbes, qui, d'après une brochure publiée par un conférencier agricole du gouvernement, M. O.-E. Dallaire, causent pour des millions de piastres de pertes dans notre province;

"Attendu que le seul remède à cet état de choses est la culture intensive, qui, d'après l'opinion d'un expert, est de 70 % plus payante que la grande culture;

"Attendu qu'il est admis, par des autorités en agriculture, que la culture intensive rapporte:

De \$100 à \$125 l'acre, pour le tabac, les tomates:

De \$200 à \$300 l'acre, pour les patates, le maïs sucré, les fèves à beurre;

De \$300 à \$400 l'acre, pour le céleri, les asperges, les fraises;

De \$500 à \$1,000 l'acre, pour les petits pois, les melons, les pommes et autres cultures de verger;

"Attendu que les industries rurales et agricoles sont une source de progrès dans les pays les plus importants; qu'en Angleterre, en Autriche, en Suède, etc., on s'intéresse vivement à cette initiative de rénovation sociale et économique; qu'en Russie, grâce à une organisation pratique, de petites industries domestiques se trouvent actuellement

établies et protégées, que le gouvernement subventionne, développe et encourage les petites industries, aide les producteurs à écouler leurs produits, seconde ouvertement les ateliers d'apprentissage destinés à former les ouvriers futurs de ces sortes de travaux, réserve à une certaine classe d'hommes l'exécution de certaines fournitures:

"Attendu que l'agriculture dans notre province peut produire non seulement les substances alimentaires nécessaires à la nourriture des populations, mais aussi la plupart des matières premières qui sont employées dans les diverses branches de l'activité humaine:

"Attendu que, pour répondre aux nécessités de son alimentation, la province de Québec est obligée d'exporter chaque année, et dans une proportion toujours croissante, d'immenses capitaux, pour acheter à l'étranger ce qu'elle pourrait faire chez elle par l'agriculture et par l'industrie agricole;

"Attendu que si l'on compare la situation de l'industrie agricole à celle des autres industries, l'on voit que les progrès réalisés ne sont pas du tout proportionnés et d'égale importance:

"Attendu que le ministre de l'Agriculture a déclaré en Chambre, d'après les *Procès-verbaux de l'Assemblée législative* du 22 février 1915, que le gouvernement ignorait quel était le nombre des fabriques de conserves alimentaires dans la province de Québec, en 1924;

"Attendu que le ministre de l'Agriculture de la province de Québec déclare à la page 215 du 23° rapport de la Société d'industrie laitière, 1913, que l'industrie laitière est certainement une des branches les plus importantes de l'agriculture;

"Attendu que, dans le même rapport, à la page 174, le révérend M.-O. Martin, directeur de l'École d'agriculture de Sainte-Anne, a déclaré que l'industrie laitière n'a pas avancé ou presque pas, en ces dernières années, que la prospérité ainsi que l'avenir de notre province souffrent de ces causes débilitantes, que nos paroisses rurales se dépeuplent au bénéfice de la ville;

"Attendu que, dans le même rapport, à la page 232, M. W. Leroux, conférencier, déclare que le meilleur fromage canadien est fait dans la province d'Ontario, que, dans Ontario, 9 sur 10 fabriques font du fromage de première classe, et que, dans Québec, pas une sur 10 n'égale Ontario;

"Attendu que, à la page 223 du même rapport, le président de la Société d'industrie laitière de la province de Québec déclare qu'à en juger, nos concurrents voisins ne restent pas stationnaires, qu'ils avancent, qu'ils prennent notre place et que nous

serons relégués à un rang inférieur si nous n'y voyons pas de suite:

"Attendu qu'il est urgent de greffer des industries sur l'agriculture, de façon à produire la variété de nos méthodes de culture et à encourager la culture intensive, de créer des marchés locaux qui favoriseraient nos cultivateurs des grands centres:

"Attendu que le député des Deux-Montagnes, d'après les *Procès-verbaux de l'Assemblée législative* du mercredi 24 février 1915, demandait par interpellation, quel est, dans la province de Québec, le nombre des établissements industriels qui s'approvisionnent des produits de la ferme pour leur matière première, et quels sont les octrois que le gouvernement a accordés à ces établissements; et que le ministre de l'Agriculture, en réponse, a déclaré que le gouvernement n'a pas de statistiques suffisamment complètes pour indiquer le nombre d'établissements industriels qui s'approvisionnent des produits de la ferme pour leurs matières premières;

"Attendu que, pour accorder un encouragement et une protection pratique à ces industries, il est nécessaire et indispensable pour le gouvernement de connaître le nombre et la situation de ces établissements;

"Attendu que le gouvernement de la province de Québec, l'année 1914, pour l'année 1913 finissant le 30 juin 1914, a reçu du gouvernement d'Ottawa la somme de \$159,482.40 (sic), qui a été distribuée comme suit:

Culture des fruits	\$15,919.24
Aviculture	17,000.00
Industrie du bacon	10,000.00
Écoles d'agriculture	59,850.00
Enseignement agricole: dons aux	
académies, écoles rurales et écoles	
normales	3,000.00
Agronomes de districts	10,000.00
Union expérimentale	2,000.00
Travail de démonstration en rapport	
avec la luzerne et le trèfle	4,039.32
Sélection des semences et champs de	
démonstration	1,190.54
Apiculture	5,000.00
Industrie du tabac	3,000.00
Industrie laitière	7,000.00
Démonstration de drainage souterrain	8,000.00
Enseignement ménager	7,000.00
Industrie du sucre d'érable	4,000.00
Conférences et convois écoles	2,000.00

"Attendu que pour l'année fiscale en cours, le gouvernement de la province de Québec a reçu du

gouvernement d'Ottawa, la somme de \$187,409.16 (sic) pour l'encouragement de l'agriculture en cette province, laquelle somme a été répartie comme suit:

Aviculture	\$20,000.00
Culture des fruits	19,000.00
Industrie du bacon	6,000.00
Écoles d'agriculture	60,000.00
Enseignement agricole: dans les	
académies, écoles rurales et écoles	
normales	7,000.00
Agronomes de districts	12,000.00
Union expérimentale	2,000.00
Luzerne et trèfle	2,000.00
Sélection des semences	4,000.00
Apiculture	8,000.00
Industrie du tabac	3,000.00
Industrie laitière	17,000.00
Le drainage	10,000.00
Économie domestique	10,000.00
Sucre d'érable	3,000.00
Conférences	6,409.16

"Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait rien fait de pratique et d'efficace pour encourager suffisamment les industries agricoles dans notre province et constate que, sans la subvention qu'il a reçue du gouvernement fédéral pour l'encouragement de l'agriculture en cette province, la situation agricole serait désastreuse."

Le résultat du vote a été le suivant:

Pour: 13 députés conservateurs:

MM. Bernier, Bérubé, Cousineau, D'Auteuil, Gault, Labissonnière, Morin, Patenaude, Sauvé, Slater, Sylvestre, Tansey, Tellier.

Contre: 39 députés libéraux:

MM. Allard, Bouchard, Bugeaud, Bullock, Cannon, Carbonneau, Caron (Îles-de-la-Madeleine), Décarie, Demers, Desaulniers, Finnie, Fortier, Francoeur, Godbout, Gosselin, Gouin, Grégoire, Langlois, Leclerc, Lemieux, Létourneau (Montréal-Hochelaga), Létourneau (Québec-Est), Lévesque, Mercier, Mitchell, Péloquin, Petit, Pilon, Robert (Rouville), Robert (Saint-Jean), Robillard, Séguin, Stein, Tanguay, Taschereau, Tessier (Rimouski); Tessier (Trois-Rivières), Trahan, Turcot.

(Voir *Journaux de l'Assemblée législative*, 5 mars 1915, p. 158-161).

Lors du débat sur l'adresse, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les députés ministériels parlant longuement sur nos agronomes de cette province, ajoutant que ces agronomes faisaient un grand bien. Parcourez différentes paroisses dans cette province et vous verrez qu'il y a beaucoup de municipalités qui désireraient que nos agronomes soient installés sur des fermes pour démontrer leur compétence.

Le gouvernement a dépensé \$400,000 pour les agronomes. Est-ce que cette dépense a eu un bon rendement? Je dis non, M. l'Orateur, nous aurions eu un meilleur résultat si vous aviez suivi les conseils du député de Joliette. En 1919 et à toutes les sessions suivantes, i'ai demandé au gouvernement d'installer nos agronomes sur des fermes dans chaque district de notre province sur lesquelles sera établie une école pour l'instruction des enfants de 12 à 15 ans, pour apprendre leur français correctement et les quatre règles simples, sous la direction d'un professeur, et les mêmes enfants pourront cultiver la terre sous toutes ses formes, sous la direction d'un agronome. Ces enfants sortiront de cette école préparés à s'établir sur des fermes. M. l'Orateur, à ces conditions et en avant des hommes pratiques, nous ne serons pas obligés d'aller chercher autant de produits venant de la terre dans nos provinces sœurs. Et nous garderons ici notre sang canadien; notre population canadienne grandira et nous garderons nos millions.

Le programme que lançait l'honorable chef de l'opposition, en septembre 1916, au pique-nique politique de Sainte-Scholastique, contient cet article: "Une foule de petites industries greffées sur l'agriculture devraient recevoir l'encouragement et la protection du gouvernement. Au lieu d'émettre son budget à favoriser des partisans ou à faire du change politique, le gouvernement devrait consacrer ses deniers aux grandes œuvres vraiment nationales."

À la session de 1918, il ajoutait encore, formulant un programme qui résumait toutes les mesures qu'il avait préconisées depuis 1908:

"Organisation de nos pouvoirs d'eau pour distribuer à bon marché l'énergie électrique dans nos campagnes, en vue de favoriser et de faciliter le développement de l'agriculture et des industries rurales."

Voici ce que préconise le programme que l'opposition soumettait au peuple aux élections de 1919: "Plus d'industries greffées sur l'agriculture, afin de favoriser la culture intensive et les petites fermes."

Lors de la convention conservatrice de 1922, l'opposition adoptait encore le programme suivant:

"Des industries greffées sur l'agriculture, afin de favoriser la culture intensive et l'organisation peu coûteuse de petites fermes, de manière à assurer, dans la mesure du possible, la transformation des matières fermières en produits manufacturiers dans les limites de la province. Systématiser l'agriculture au triple point de vue production, industrie et commerce. L'agriculture doit être une industrie, et la ferme, une usine. Aider à la création et au développement de l'industrie du sucre de betteraves dans notre province."

Comme je le disais, à la magnifique assemblée que nous avons tenue, cet été à Saint-Lin, dans le comté du député qui trouve que le premier ministre parle comme un enfant:

"Les cultivateurs n'ont pas de meilleur défenseur à la Chambre que le chef de l'opposition. Son programme répond aux besoins de la classe agricole. Exemple: notre politique encourageant et protégeant les industries greffées sur l'agriculture. C'est ce que l'opposition demande depuis longtemps, et je l'ai demandé moi-même à chaque session depuis 1919.

"Le gouvernement ne fait rien; il a ruiné par son incurie presque toutes nos petites industries, et il crie ensuite que c'est la Dominion Canners, un trust, qui englobe tout. Il pouvait empêcher cela par des clauses aux conditions des bonis. Quand on lui montre les conséquences de sa politique, il en attribue la cause aux autres."

À Saint-Gabriel-de-Brandon, je disais également: "Le gouvernement n'a pas favorisé l'agriculture. Nous avons demandé en Chambre, à chaque session, des industries greffées l'agriculture, comme dans notre province sœur, la province d'Ontario. La province d'Ontario possède 250 industries qui mettent les produits provenant de la ferme en conserves, tels que tomates, blé d'Inde, fraises, framboises, etc. Ces produits se vendent dans nos épiceries et il s'en perd pour des millions de dollars; et nous, faute d'un gouvernement qui ne donne pas d'octrois suffisants pour la formation de ces industries, nous restons en arrière de nos provinces sœurs."

Le gouvernement ne veut pas favoriser les industries agricoles. L'honorable ministre de l'Agriculture s'est toujours défendu sur la Dominion Canners en déclarant que c'était un grand trust, et que ce trust existant dans cette province, il était inutile de s'occuper activement de l'installation de ces industries. Il a même demandé à l'honorable chef de l'opposition de l'aider à faire disparaître ce trust de la Dominion Canners, pour qu'il n'opère pas dans cette province.

Voici d'ailleurs ce que *Le Soleil* du 14 janvier 1920 rapporte à ce sujet:

"Lors de la votation des subsides au ministère de l'Agriculture, un assez long débat a été soulevé sur l'industrie des conserves alimentaires dans cette province. M. Sauvé, chef de l'opposition, a demandé à M. Caron, ministre de l'Agriculture, si le gouvernement encourageait l'industrie des conserves alimentaires. L'honorable M. Caron a répondu que cette industrie n'existait pratiquement pas dans la province par suite des opérations du trust de la Dominion Canners.

"Il y a quelques années, le gouvernement a donné des subsides en nature à des fabriques qui s'occupaient de la fabrication des conserves alimentaires, mais on a constaté que ces subsides ne produisaient aucun résultat pratique. Les fabriques ont été obligées de fermer leurs portes par suite des difficultés causées par la Dominion Canners, qui ne travaille qu'à faire disparaître ou à acheter ces petites, et à tuer cette industrie dans la province. Cette situation est déplorable, et si le gouvernement fédéral faisait respecter la loi, on ne verrait pas de tels agissements de la part de la Dominion Canners.

"Il faudrait dissoudre cette compagnie", a déclaré le ministre de l'Agriculture, qui demande au chef de l'opposition son concours pour décider Ottawa à agir dans ce sens.

J'ai fait des affaires avec cette compagnie depuis plusieurs années, et je sais qu'elle a un grand nombre d'industries dans la province d'Ontario, donnant de l'ouvrage à des milliers d'ouvriers, et un marché aux cultivateurs de l'Ontario. Je conseillerais au ministre de l'Agriculture d'intervenir auprès du gouvernement d'Ottawa, dont il s'est déclaré solidaire depuis plusieurs années, pour obtenir justice et protection pour des industries de ce genre en cette province. Nous pourrions garder ici nos cultivateurs et les millions de dollars qui donneraient de l'ouvrage à un grand nombre d'ouvriers.

Nous achetons de nos provinces sœurs et importons des États-Unis une quantité de produits que nous pourrions nous procurer ici. Nous allons chercher dans la province de l'Ontario une grande quantité de viande, et une grande quantité de lard salé, en baril, nous vient des États-Unis par l'entremise des épiciers en gros qui l'importent. Le gouvernement chante la prospérité de cette province et se vante d'avoir des surplus. S'ils sont réels, pour quelle raison le gouvernement n'emploierait-il pas ces surplus à favoriser la production de ces produits dans notre province, au lieu d'aller les chercher ailleurs, vu que nous avons toute la matière première pour nous les procurer?

Est-ce que la province d'Ontario achète beaucoup de ces produits de la province de Québec? Je dis non, M. l'Orateur, car, sous ce rapport, la

province d'Ontario a les devants sur nous, et elle nous surpasse également au point de vue industriel. Le gouvernement devrait s'intéresser à ce problème, et il est grandement temps si nous voulons garder nos gens ici.

Le président de la Banque Royale du Canada, Sir Herbert Holt, lors de la cinquante-sixième assemblée annuelle de la Banque, disait:

"Durant les 12 mois se terminant en octobre dernier, nous avons exporté aux États-Unis 1,318,735 cordes de bois de pulpe, évaluées à plus de \$13,500,000. Nos ressources forestières sont immenses, mais elles ne sont pas certes inépuisables, et nous ne devons pas oublier qu'elles sont réduites constamment par les exportations considérables de bois de charpente, de pulpe et de papier. Je pense que c'est de la folie, à une époque où ce pays à un besoin urgent de toutes ces ressources d'exporter de grandes quantités de bois de pulpe à l'état brut." (*La Presse*, 10 janvier 1925)

Le gouvernement devrait faire plus d'efforts pour protéger nos ressources naturelles et encourager les industries, afin de garder dans la province nos ouvriers et nos cultivateurs.

L'opposition a réclamé la même chose pour l'amiante, une des plus belles ressources de cette province et dont 85 % de la production mondiale vient du Québec. Mais il n'y a pas d'usines pour transformer cette matière et la rendre propre aux nombreux besoins de nos compatriotes.

Nous l'exportons brute aux États-Unis qui nous la revendent à des prix fabuleux. Ce sont encore des millions qui s'en vont à l'étranger et que nous pourrions garder chez nous. Il en est de même pour le bois de pulpe; la déclaration de Sir Herbert Holt, que je vous ai lue tantôt, expose clairement la situation.

Le gouvernement devrait s'occuper d'une culture qui me paraît très importante et qui favoriserait la classe agricole et nos ouvriers dans cette province: c'est l'industrie de la betterave à sucre. Je vois, d'après l'*Annuaire statistique du Canada*, que cette culture se fait sur une grande échelle au pays.

Nous comptons au Canada trois raffineries qui fabriquent du sucre avec la betterave à sucre cultivée au Canada: elles sont situées à Chatham, à Wallaceburg et à Kitchener³ en Ontario, et dépendent de la Dominion Sugar Co. Ltd. de Chatham. Il est regrettable que, dans Québec, nous ne puissions pas en compter une seule.

M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): L'honorable député n'est-il pas au courant que deux de ces

raffineries ont été établies dans cette province et que ceux qui cultivaient les betteraves à sucre ont été ruinés parce que la teneur en sucre de leurs betteraves était trop peu élevée?

M. Dufresne (Joliette): Parce que le gouvernement ne les a pas encouragés, et il en a été de même pour les autres industries liées à la production agricole.

(Applaudissements)

M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Parce que le climat n'était pas propice, et nos cultivateurs y ont perdu leur argent.

M. Dufresne (Joliette): En 1918, il s'est cultivé au Canada, en partie dans l'Ontario, 18,000 acres de terre de betterave à sucre, qui ont produit 50,092,835 livres de sucre.

En 1919, 18,000 acres ont produit 37,839,271 livres de sucre. Cette culture se fait non seulement dans le Canada, mais dans tous les pays du monde. Le sucre de betterave est un bon sucre, qui fait actuellement concurrence au sucre de canne que nous importons des pays étrangers pour des millions de dollars par année.

En 1920, il s'est importé 540,787 tonnes de sucre brut et, si nous calculons ce sucre à \$80 la tonne, vous constaterez que nous envoyons, en un an, dans les pays étrangers \$43,262,960.

Voilà, M. l'Orateur, l'industrie qui jouerait un rôle très important dans notre province et qui donnerait l'avantage de garder les nôtres ici. L'opposition en préconise l'établissement dans notre province, c'est même un article de son programme.

Non seulement il faut créer de nouvelles industries greffées sur l'agriculture, mais encore, il faut protéger celles qui existent ici, à quelque classe qu'elles appartiennent. Nous sommes les voisins du pays le plus riche du monde, dont la politique depuis près de 130 ans a été, et est encore, de protéger ses industries et d'acheter le moins possible à l'étranger. Tandis qu'ils élèvent la barrière tarifaire, nous travaillons à abaisser la nôtre. Il est inutile de tenter de lutter avec eux. Leur population est beaucoup plus considérable, la main-d'œuvre, meilleur marché, et les conditions du travail, beaucoup plus avantageuses.

Suivons leur exemple. Élevons le tarif au lieu de l'abaisser, achetons chez nous et transformons autant que possible nos matières premières, au lieu de les exporter brutes aux États-Unis, et nous garderons chez nous les milliers de Canadiens qui émigrent chaque année. Voici ce que M. Smith, président de

l'Association des manufacturiers canadiens, déclarait suivant un article paru dans *Le Canada* du 31 août 1923:

"Il faut tâcher d'exporter des produits terminés et non le matériel brut. La dépendance réciproque des districts ruraux et urbains, des manufacturiers et des agriculteurs, enfin de toutes les classes du peuple canadien, a été recommandée, par M. C. Howard Smith de Montréal, président de l'Association des manufacturiers canadiens, dans un discours qu'il a prononcé à l'exposition où on célébrait "le jour des manufacturiers". M. Smith a recommandé l'exportation du matériel terminé plutôt que du matériel brut. "La politique de protection devrait être maintenue, a-t-il dit, non seulement pour encourager l'industrie, mais pour sauvegarder les chemins de fer du Canada."

Parlant du grand marché du Canada, tant dans les grandes villes que dans les campagnes, pour les marchandises canadiennes, M. Smith a dit: "Il est bon de signaler que les pertes de ces marchés feraient du tort aux manufacturiers canadiens et amèneraient la ruine d'une grande portion de nos entreprises manufacturières, sans compter qu'elles forceraient l'inactivité chez la main-d'œuvre et détruiraient les affaires ainsi que le capital. Mais le contraire n'est-il pas aussi vrai?", a demandé l'orateur.

"Si le manufacturier dépend de l'agriculture pour un marché qui veut se servir de ses produits, n'est-ce pas le cas que les cultivateurs trouvent, dans nos commodités manufacturières, une ouverture importante pour leurs produits de la ferme? On dit que les collines lointaines paraissent vertes à certains, et les marchés éloignés peuvent sembler profitables, mais le fait est qu'il n'y a pas de meilleur marché que les manufacturiers du Canada, grâce au développement de leurs industries, offrent aux fermiers du Canada."

(Applaudissements)

Est-ce que nous ne devons pas suivre les conseils de nos hommes d'affaires importants, tels que M. Smith, nous qui avons beaucoup à faire pour rivaliser avec les autres provinces au point de vue industriel et agricole?

Rendons nos industries prospères et toute la province sera prospère.

(Applaudissements)

Je siège dans cette Chambre depuis 1919, et je me rends compte que le gouvernement ne porte pas assez grande attention à l'industrie et au commerce de cette province.

J'ai réclamé à chaque session, au ministère du Commerce et de l'Industrie, un ministère pour nos ouvriers. L'honorable premier ministre a même déjà reçu, en 1923, une délégation des représentants des associations des marchands de cette province. L'honorable ministre de l'Agriculture y était présent et il sait que les délégués ont insisté sur l'importance de créer un département du Commerce administré par un ministre qui serait un homme d'affaires sérieux et de bonne foi. Au cours de cette entrevue on a fait allusion à la faillite de la compagnie L. R. Steel. MM. les ministres ont pris des faux-fuvants et rien n'a été fait.

Au cours des élections partielles, les orateurs ministériels ont chanté la prospérité de notre province en disant que le gouvernement avait de gros surplus à chaque année. Pourquoi? C'est parce que le peuple est saigné à blanc par les taxes. La dette a augmenté de plus de \$15,000,000 l'année dernière, en raison des dépenses gouvernementales.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Nous n'avons pas dépensé cet argent, nous avons donné des obligations à la Banque Hochelaga en garantie.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Il s'agit tout de même d'une obligation.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Oui, mais le député de Joliette a dit que nous l'avions dépensé.

M. Dufresne (Joliette): Si un homme d'affaires conduisait sa maison comme la province est conduite, il ne mettrait pas de temps à fermer ses portes. Je n'accepte pas la théorie du député de l'Islet (M. Thériault) voulant que de gros dépôts en banque soient un signe de prospérité. Les lourds dépôts bancaires sont le symptôme d'une demande insuffisante d'argent découlant d'un ralentissement des affaires.

C'est bien facile de taxer pour avoir des surplus, mais pénétrez dans les foyers de l'ouvrier et du cultivateur, vous y trouverez de la misère. Parcourez nos campagnes, vous constaterez que les fenêtres sont bouchées avec des planches. Nos gens ont pris le chemin des États-Unis pour gagner leur vie et donner la nécessité à leur famille.

Quoi qu'en dise le discours du trône, l'émigration se continue depuis 25 ans...

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Ça n'a commencé qu'en 1900?

M. Dufresne (Joliette): Oui, et ça va en augmentant depuis, et le rapatriement est loin d'être

satisfaisant, disait *La Rente* du 1^{er} novembre 1923, sous le titre de "Ceux qui reviennent et ceux qui partent":

"L'Office du travail de Washington vient de publier des statistiques sur le mouvement de migration du Canada aux États-Unis, et inversement. Le relevé s'arrête au 30 juin 1924. On y apprend qu'au cours des six premiers mois de l'année courante, 96,825 Canadiens, soit 16,139 par mois, ont traversé la frontière. C'est la plus haute moyenne mensuelle qu'ait encore enregistrée la statistique officielle américaine. En 1922, la moyenne était de 5,190; elle s'élevait à 15,165 en 1923. Bien qu'on ait plus d'une fois prétendu le contraire, la "procession des déménageurs" n'est pas achevée; au contraire, si l'on s'en rapporte aux chiffres cités plus haut, elle ne fait que s'accentuer.

"La Gazette qui publie ces statistiques, ajoute qu'en dépit des mesures rigoureusement prises par les États-Unis pour ralentir l'émigration, les Canadiens qui traversent la frontière clandestinement sont encore nombreux, et que, pour avoir une idée exacte du nombre des nôtres qui nous quittent tous les mois, il faudrait relever la statistique américaine d'au moins 25 %. Cela porterait à 20,000 le chiffre mensuel des départs.

"Le mouvement de rapatriement dont on fait si grand état depuis quelques semaines chez nous se résumerait, toujours d'après les statistiques de l'Office du travail de Washington, à un peu plus de 4,000 personnes par mois, depuis le commencement de juin, et à 18,000 pour le semestre. En rapprochant ces derniers chiffres de ceux que nous rapportons plus haut, on constatera que le Canada procède de ce temps-ci, avec son voisin, à des échanges assez peu avantageux et dont il ne faut pas se réjouir outre mesure. Nous cédons quatre personnes chaque fois que les États-Unis nous en envoient une. À ce taux, notre population sera à la fin de l'année d'environ 200,000 âmes moins nombreuse qu'elle ne devrait l'être suivant le cours normal des choses.

"Et, pendant ce temps, le gouvernement canadien conclut des arrangements avec les autorités britanniques pour diriger vers nos bords le trop plein des villes anglaises. Nous continuerons de recevoir tous les mois quelques milliers d'Anglo-Saxons amenés ici à prix d'argent, et comme par le passé, ils iront aussitôt prendre place dans le défilé des aspirants au titre de citoyens américains. Le Canada leur aura servi de marche-pied, et cet honneur lui aura coûté quelques millions.

"Puisqu'on est rendu à payer les gens pour les amener chez nous, ne pourrait-on pas, avec le même argent, aider à s'établir dans notre province cultivateurs et fils de cultivateurs, qui envahissent les villes ou émigrent aux États-Unis?

"Et quand nous disons aider, nous n'entendons pas seulement l'acte de faire embaucher les colons pour grossir la recette des chemins de fer, quitte à les laisser ensuite se débattre seuls dans leur lointain exil. Si le prêt d'argent au colon est opportun en sol, pourquoi ne pas l'appliquer d'abord à ceux de nos concitoyens que l'insuffisance de leurs moyens pécuniaires empêche de s'établir dans le pays?" (La Rente, 1^{er} novembre 1924)

Le gouvernement, pour enrayer l'émigration, devrait faire plus d'efforts pour encourager nos industries et en créer de nouvelles, afin de garder ici nos ouvriers et nos cultivateurs, sur leurs terres. C'est ainsi que nos villages deviendront de petites villes et que nous réussirons à garder chez nous notre belle population canadienne.

Je me rappelle que, vers 1900, nos ouvriers sans ouvrage quittaient notre province pour émigrer aux États-Unis. Cela a coûté bien cher et nous avons perdu de nombreuses familles.

De grands centres franco-américains se sont formés par suite de cette émigration, tels Lowell, Manchester; une grande partie du Massachusetts est composée de Canadiens français qui sont allés chercher à l'étranger le pain nécessaire à leur famille, mais en même temps grossir la population américaine.

Le gouvernement tire un gros revenu de la Commission des liqueurs, des taxes d'automobiles, des taxes sur la gazoline. Il me semble que le gouvernement devrait avoir un budget plus élevé pour la classe agricole, afin de lui aider à traverser la crise actuelle. Mais le discours du trône est muet sur cette question pourtant vitale.

Je conseille au gouvernement de prendre toutes les principales routes à son entretien pour soulager nos cultivateurs qui, à l'heure actuelle, ne sont plus capables de rencontrer les obligations que le gouvernement leur impose.

Les routes coûtent trop cher, et leur entretien est beaucoup trop onéreux pour les cultivateurs. La politique générale de la voirie est désastreuse. Le gouvernement n'a pas adopté la politique de voirie préconisée par M. Tellier. Nous n'avons que des bouts de chemins.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): (En souriant) Vous exagérez.

M. Dufresne (Joliette): Que l'honorable ministre vienne dans le comté de Joliette, je lui en montrerai! (Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska):
Dans les autres comtés, on est fier des routes, et je
crois que l'honorable député serait bien en peine de
nous dire où il y a des bouts de chemins.

M. Dufresne (Joliette): Le gouvernement devrait prendre à sa charge la réfection et l'entretien de toutes les grandes routes.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Qu'entend l'honorable député par "les grandes routes"?

M. Dufresne (Joliette) dit qu'il choisit la définition de ce terme fournie par le député d'Iberville (M. Lamoureux). L'opposition a demandé la classification des routes: 1. Routes interprovinciales, construites et entretenues par le gouvernement fédéral; 2. Routes provinciales, construites et entretenues par le gouvernement provincial; 3. Routes paroissiales, construites et entretenues par les municipalités avec octroi, suivant la vieille loi des primes. Si le gouvernement fait ce que demande le député d'Iberville, l'opposition sera satisfaite.

En 1912, au grand banquet que lui offraient les citoyens de Montréal, l'honorable M. Tellier déclarait:

- "La loi des bons chemins, de 1912, produira-t-elle les résultats que le gouvernement est supposé en attendre? Je me permets d'en douter. Une seule municipalité réfractaire ou récalcitrante, dans un comté, pourra faire manquer tout le plan; et alors, nous aurons des bouts de chemins propres à la circulation. Je crois qu'il y a moyen de faire mieux que cela. Ma politique à moi la voici:
- "1. Classifier les chemins selon leur importance respective, puis charger directement la province d'améliorer ceux qui constituent des artères dans chaque comté et chaque région.
- "2. Quant aux chemins secondaires ou d'importance locale, continuer le système des primes établi par la loi de 1907 et ses amendements.

"Il vaut mieux que la province se charge ellemême d'améliorer les chemins principaux et artériels."

Avant de terminer, je voudrais répondre à l'honorable député de Berthier (M. Lafrenière) sur les remarques qu'il a faites au sujet de la loi de l'assistance publique et au sujet de la loi d'adoption. "L'assistance publique, disait-il, a fait dans cette province un grand bien." Il va jusqu'à l'appeler la loi bienfaitrice. Je diffère d'opinion avec lui. Cette loi a été votée par le gouvernement, malgré la

désapprobation des évêques de la province. Elle entrave la liberté de nos institutions religieuses et met en péril la charité privée.

Le gouvernement aurait dû donner aux communautés sans ces conditions vexatoires, car le passé de nos institutions religieuses était une garantie qu'elles sauraient employer convenablement et pour le plus grand bien du peuple les quelques deniers dont le gouvernement les aurait gratifiées.

Quant à ce qui regarde la loi d'adoption, elle est néfaste et immorale. C'est une grave atteinte à l'autorité des parents et aux droits les plus sacrés de la famille. C'est une loi païenne que les autorités religieuses ont condamnée et qu'un gouvernement catholique n'aurait iamais dû passer.

Je ne saurais reprendre mon siège sans relever une affirmation qui est devenue une manie chez les ministériels. "L'opposition n'a pas de programme!" Voilà ce que les ministres et leurs journaux se plaisent à dire et à écrire. Je siège dans cette Chambre depuis 1919, et il m'a été donné d'entendre ici même le chef de l'opposition prêcher la politique que réclamait alors et aujourd'hui l'intérêt de la province.

À la convention historique de mai 1922, le Parti conservateur a arrêté un programme que les journaux ont publié et que nous avons exposé à la Chambre et dans les assemblées publiques. Au sujet des ressources naturelles, le chef de l'opposition a, à maintes reprises, développé des idées qu'il a si bien résumées dans sa conférence du 20 mai 1924, devant les membres de la Chambre de commerce de Trois-Rivières.

"Nous devons prendre, disait-il, tous les moyens possibles pour exploiter nos richesses naturelles, pour fabriquer chez nous nos matières premières. Une manufacture est un marché local. Notre province est essentiellement agricole, elle doit l'être encore et toujours, mais nous avons besoin de l'industrie pour fabriquer nos matières premières. Le cultivateur, l'industriel et l'ouvrier devraient marcher ensemble et on ne devrait pas chercher à les préjuger les uns contre les autres. Nous avons un vaste champ ouvert à l'industrie dans notre province. Nous pouvons fabriquer ici une foule d'articles provenant de nos propres richesses naturelles, de l'agriculture, et que nous achetons à l'étranger."

Que de fois j'ai entendu le chef de l'opposition exposer l'article du programme qu'il formulait au Monument national, le 9 avril 1921, et qui se lit comme suit: "Utilisation de nos pouvoirs d'eau et de nos richesses forestières au bénéfice de notre province et de sa population".

Quand le premier ministre fait mine de soumettre une grande politique de pouvoirs d'eau, cela ressemble à la tapisserie de jais d'un palais qui coûte trop cher à la province. Quand le premier ministre parle d'assurer le reboisement dans cette province, il copie en toutes lettres un article du programme de l'opposition.

Comme je l'ai dit plus haut, si le gouvernement avait greffé des industries sur l'agriculture, comme nous le demandons à chaque session, le premier ministre n'aurait pas été obligé de sonner la cloche d'alarme en face de l'émigration des nôtres vers les États-Unis.

L'opposition n'était pas nombreuse en ce temps-là, mais la semence de ses idées a germé et levé. Le gouvernement s'y faufile pour y cueillir quelques épis, mais le peuple reconnaîtra que le chef de l'opposition est le véritable semeur et qu'il devra récolter au prochain appel au peuple. C'est en vain qu'on lui niera ses mérites. C'est l'homme du peuple qui a lutté contre toutes sortes de difficultés. Qui donc pourra oublier la splendide manifestation que lui faisait la population de Saint-Roch en l'été 1922? Le peuple reconnaît ses mérites. Le mensonge et la calomnie ne pourront l'abattre.

Au contraire, nous qui avons lutté depuis quelques années à ses côtés, nous sommes heureux de constater que le peuple reconnaît ses mérites, son dévouement pour toutes les classes de la société et que, demain, il lui confiera la ruche et l'honneur de diriger, comme premier ministre, les destinées de la province de Québec.

(Applaudissements à gauche)

M. Fortier (Beauce): (Applaudissements à droite) La guerre avait donné une prospérité passagère à notre pays; l'après-guerre a donné de l'espérance à l'opposition. Certes, il n'y a pas à le nier, nous n'échappons pas à la crise. Si la province de Québec a traversé mieux que toutes les provinces sœurs la crise d'après-guerre, elle doit quand même s'appliquer à remédier à la situation. Et c'est ce que le gouvernement s'efforce de faire. Cette question outrepasse les pouvoirs du Parlement. Mais je m'étonne que, lorsque nous sommes à lutter pour traverser ces heures un peu critiques, des adversaires lancent de la boue au gouvernement en voulant le tenir responsable d'une situation inévitable, au lieu de nous prêter main-forte pour la solutionner.

(Applaudissements)

Il y a quelques années, lorsque nous connaissions des années prospères, nous avions assez de dignité pour ne pas réclamer le mérite de cette prospérité presque exagérée. Cette attitude, nos adversaires devraient se la rappeler aujourd'hui.

Il rend hommage au secrétaire provincial (l'honorable M. David) et le remercie de ses promesses d'encouragement à la petite école de campagne.

Il parle des progrès des industries greffées sur l'agriculture que le gouvernement a aussi généralement aidées par des octrois. Depuis quelques années, \$7,000,000 ont été dépensés par le gouvernement pour encourager les cultivateurs, et cela a permis de développer et de perfectionner l'industrie laitière. Notre commerce de produits laitiers a rapporté des sommes considérables à la classe agricole.

J'ai entendu le discours de l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Patenaude). Soit dit sans froisser nos amis de la gauche, il a relevé le débat. Évitant les mesquineries et soucieux de sa réputation, l'honorable député de Jacques-Cartier n'a pas imputé au gouvernement la responsabilité de la crise qui résulte de faits survenus depuis 50 ans, et il a changé ainsi l'orientation de la discussion. Je ne partage peut-être pas toutes les opinions de mon collègue sur le tarif, mais je prends note avec plaisir de la sincérité de ses convictions.

Il croit que le tarif est notre planche de salut. Dans mon humble opinion, nous pourrions mieux traverser l'après-guerre si nous avions la réciprocité avec les États-Unis. Le tarif Fordney⁴ nous a fait un tort considérable. C'est la conséquence du vote de 1911, alors que fut battue la réciprocité. Si nous avions pu négocier un traité de réciprocité, les Canadiens profiteraient d'un marché de \$120,000,000.

L'opposition est difficile à contenter et voulait faire, avec de simples futilités, des épouvantails pour le peuple. Comme on mettait injustement l'honnêteté de la Commission des liqueurs en doute, le gouvernement s'est décidé à ouvrir ses livres, au risque de nuire au commerce des liqueurs dans les relations d'affaires avec les fournisseurs. Mais lumière complète sera faite, et l'opposition en sera pour sa courte honte. Nous payons moins cher pour les liqueurs dans Québec que dans les autres provinces, où l'on a adopté le même régime qu'ici.

Il n'y a pas si longtemps, les prétendus descendants de la doctrine de Cartier avaient enveloppé tous leurs principes dans les habits sanglants d'une malheureuse jeune fille assassinée. On inventa les pires histoires à ce sujet, on calomnia abominablement. Alors, le gouvernement ouvrit une enquête, et il en résulta une telle réhabilitation que les accusateurs d'autrefois ne pourraient plus désormais réveiller ce cadavre, sans se couvrir de

ridicule. Eh bien! Il en sera de même lorsque nos amis de l'opposition auront vu les livres de la Commission.

(Applaudissements)

Le gouvernement ne peut compter sur la coopération de l'opposition, mais il est sûr du concours des hommes de bonne volonté pour remédier à la crise que nous traversons.

(Applaudissements)

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Je rends hommage au secrétaire provincial (l'honorable M. David), un des ministres, contre lesquels nous avons le moins de critiques à faire. Je demande plus d'encouragement à l'école primaire, plus d'enseignement national à nos enfants.

La proposition qu'on fait de modifier la charte de la ville de Montréal, pour imposer une taxe sur les entreprises de services publics qui utilisent les rues et les ruelles de la ville, est une bonne proposition, et si on la présente ici, je voterai en faveur. Je suis d'accord pour qu'on taxe ces entreprises et qu'on les taxe de façon appropriée. Elles ont des revenus énormes: je crois comprendre qu'elles ont eu des revenus nets de \$7,000,000 l'année dernière, et elles sont complètement indépendantes par rapport au public.

Les trusts sont favorisés par le gouvernement: le Montreal Power, le Montreal Tramway, la Commission des tramways, la Commission des services publics. Il existe des monopoles considérables dans lesquels ont des intérêts des hommes haut placés et des amis du gouvernement. La situation créée par ces trusts est telle que jamais le développement de nos richesses naturelles ne pourra abaisser les taux de l'énergie électrique. Si le gouvernement veut assurer la mise en valeur de nos forces hydrauliques, il lui faudra abolir les charges perpétuelles qu'il a données à d'autres compagnies. De plus, la Commission des utilités publiques a enlevé aux contribuables la conduite des affaires de grandes compagnies en instituant commissions qui fixent jusqu'aux taux.

C'est le consommateur qui paie tout. Si le compteur de gaz ou d'électricité dans une maison brûle, il n'y a pas d'assurance et c'est l'abonné qui doit le payer. Par contre, la compagnie d'énergie fait à peu près tout ce qu'elle veut et ne paie pratiquement rien.

Un député demande au député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) ce qu'il pense de la suggestion présentée par certains à l'Hôtel de Ville, selon laquelle une réduction directe des taux bénéficierait plus à l'ensemble des citoyens.

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Je suis en faveur à la fois d'une réduction des taux et de la taxation de la propriété de la compagnie située dans les rues de la ville. La compagnie peut bien se le permettre. Elle est maître de la situation depuis assez longtemps déjà... il est grand temps qu'on fasse quelque chose. La population de Montréal ne pourra jamais être libre si elle ne déchire pas les contrats qu'on lui a imposés avec l'assentiment du gouvernement provincial.

Quant au cadeau de l'Orateur de la Chambre, j'ai appris que ce sont les employés de l'Orateur qui ont choisi un cadeau fabriqué aux États-Unis et que c'était plutôt un cadeau du gouvernement. Je n'ai pas voulu garder ce cadeau et l'ai offert au chanoine Jasmin, pour être raflé au profit des pauvres de mon comté.

(Parlant en anglais) Je veux dire aux députés anglais de cette Chambre que des orateurs de la droite ont dénaturé mes paroles. J'ai dit que le gouvernement devait se servir de la langue française quand il s'adresse à des citoyens de langue française, mais qu'il devrait également adresser aux citoyens de langue anglaise des documents en anglais.

(Applaudissements)

(Continuant en français) J'ai fait un reproche au gouvernement de ne pas encourager les maisons de notre province, de préférence aux maisons étrangères. J'ai mentionné, par exemple, le cas de la Traverse de Lévis, dont un ministre est président, et qui a commandé deux bateaux en Angleterre, au lieu de les commander au Canada, alors que des ouvriers canadiens meurent dans les rues, faute d'emploi.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): L'honorable député est-il au courant que la différence de prix était de \$100,000 et que, même si j'avais voulu attribuer le contrat à des gens d'ici, les administrateurs ne m'auraient pas permis de le faire?

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Le ministre aurait dû avoir le sens national assez aiguisé pour donner ce travail à des ouvriers canadiens.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Mon honorable ami va-t-il prétendre que nous aurions dû frustrer de \$60,000 les actionnaires de cette compagnie?

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Les ministres doivent donner l'exemple. Devant la situation, le

ministre aurait dû démissionner. Je reproche au gouvernement d'avoir payé les dépenses de voyage de M. Gustave Francq⁵ pour aller étudier en Europe la loi des accidents du travail. M. Francq n'a pas été délégué en Europe par le gouvernement, mais par les ouvriers.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Nous n'avons pas payé les dépenses de voyage de M. Francq.

M. Tétreau (Montréal-Dorion) accepte cette dénégation. Il fait remarquer que l'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) a été plus généreux envers lui-même en se faisant payer \$5,000 pour représenter le gouvernement au Congrès du travail à Genève. Je trouve, dit-il, cette somme extravagante et conseille au ministre de faire un beau geste et de donner \$2,000 aux ouvriers.

Il reproche à l'honorable ministre de n'avoir pu trouver mieux, en l'attaquant, que de parler de l'aménagement de l'intérieur de sa maison.

Je n'aime pas à attaquer les absents, mais j'ai été surpris d'entendre l'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) dire de feu le sénateur Landry⁶ des choses qu'il ne lui aurait pas dites de son vivant⁷.

M. Thériault (L'Islet): Je demande pardon à l'honorable député, mais j'ai entendu l'honorable ministre de l'Agriculture à une assemblée contradictoire à l'Islet dire à l'honorable sénateur Landry exactement ce qu'il a répété en cette Chambre.

(Applaudissements)

M. Tétreau (Montréal-Dorion): On avait attaqué mes convictions politiques. L'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) a toujours montré un bel esprit d'indépendance en politique.

J'ai toujours été un libéral à Ottawa. Je me suis battu pour Dillon, Hushion, Sir Lomer Gouin et Turgeon, et suis un ferme partisan du gouvernement King.

À Québec, c'est autre chose. Il y a tant de politiciens qui ont abandonné leurs chefs que ceux-ci n'ont plus droit de crier contre les indépendants. Vous ne pouvez m'accuser d'avoir trahi mon parti.

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 308

Succession A.-J. Sasseville

M. Lemieux (Gaspé) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 87 concernant la succession de Alphonse-Joseph Sasseville soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

The Royal Trust Company et la cité de Montréal

M. Côté (Bonaventure) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 120 ratifiant un acte entre The Royal Trust Company et la cité de Montréal, ainsi que le règlement No 866 de ladite cité soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Conseil de la ville de L'Assomption

M. Reed (L'Assomption) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 65 concernant certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de L'Assomption soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Paroisse Sainte-Catherine, Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 57 amendant la loi concernant la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Trois-Rivières et St. Maurice Lumber Company

M. Mercier (Trois-Rivières) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 74 ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, et conventions entre les mêmes et la St. Maurice Lumber Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Ltd.

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 115 concernant la Quebec Paper Mills, Limited, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Saint-Cyprien-de-Léry

M. Charbonneau (Napierville-Laprairie) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 154 détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Cyprien-de-Léry, dans le district électoral de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Canton d'Amherst

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 4 détachant le canton d'Amherst du district judiciaire de Hull et l'annexant au district judiciaire de Terrebonne soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Ville d'Amos

M. Authier (Abitibi) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 72 constituant en corporation la ville d'Amos soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Corporation du comté de L'Assomption

M. Reed (L'Assomption) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 67 concernant la corporation du comté de L'Assomption soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Paroisse de L'Assomption

M. Reed (L'Assomption) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 66 concernant la corporation de la paroisse de L'Assomption soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Frederick-L. Martyn

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 119 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frederick-L. Martyn au nombre de ses membres, après examen, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Adrien Lebrun

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 60 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adrien Lebrun à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de LaSalle

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 85 amendant la charte de la ville LaSalle soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Saint-Pierre

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 79 modifiant la charte de la ville Saint-Pierre soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de LaSalle

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 105 modifiant la

charte de la ville LaSalle soit maintenant lu une deuxième fois

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay

M. Delisle (Chicoutimi) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 68 amendant la charte de la Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

Adresse en réponse au discours du trône

La Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur l'amendement de M. Lortie (Soulanges) à la motion proposée jeudi le 8 janvier courant: Que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

L'amendement se lit comme suit:

Que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants:

Néanmoins, nous croyons devoir exprimer de respectueux regrets que le discours du trône ne permette pas à la province d'attendre du gouvernement:

- a. Une politique de saine et rigoureuse économie dans tous les départements;
- b. La réduction de la dette publique ainsi que des impôts et obligations qui pèsent sur notre population, sur le colon et le cultivateur en particulier;
- c. Une politique très énergique en vue d'enrayer l'émigration et d'assurer le rapatriement des nôtres;
- d. Un traitement plus efficace aux propriétaires et locataires des cités et villes, par le respect de leurs

droits et de l'autonomie municipale ainsi que par une réforme du système des impôts:

- e. Une loi des accidents du travail rendant justice à toutes les catégories d'ouvriers:
- f. Une juste représentation des travailleurs dans le gouvernement;
- g. L'amélioration de notre voirie d'après une méthode proportionnée aux moyens de nos municipalités et en considération de la crise qu'elles traversent:
- h. La dépense des crédits votés par le Parlement pour la colonisation, suivant un mode impartial qui puisse améliorer le sort du colon, en appliquant judicieusement cet argent à des travaux sagement dirigés par des autorités compétentes;
- *i.* Des écoles primaires plus favorables et plus profitables aux enfants du peuple:
- *j.* La création et la protection de nouvelles industries, spécialement des industries rurales greffées sur l'agriculture;
- k. Un inventaire national, notamment sur les richesses naturelles détenues par des particuliers ou propriété de la Couronne, de manière à assurer une réglementation qui, tout en encourageant et protégeant le commerce de notre bois ainsi que l'industrie de la pulpe, exerce, dans l'intérêt de l'avenir national, un contrôle ferme et efficace contre les empiètements d'exploiteurs trop ambitieux:
- I. Conformément, aux idées préconisées par l'opposition, l'organisation de nos pouvoirs hydrauliques, afin de répondre aux besoins présents et futurs de la province, et de favoriser dans les districts ruraux l'éclosion de nouveaux centres industriels qui fourniraient des marchés locaux aux cultivateurs et du travail aux ouvriers, tout en créant de nouveaux revenus à la province;
- m. Une réforme de la politique minière, de façon à mieux encourager l'explorateur et les détenteurs de "claims" ou les porteurs de permis d'exploitation, à assurer une plus grande source de revenus à la province et à favoriser l'industrie ainsi que nos ouvriers canadiens;
- n. L'encouragement à l'épargne populaire en vue, autant que possible, de l'exploitation de nos ressources naturelles par les nôtres et pour les nôtres.
- M. Tétreau (Montréal-Dorion) parle de l'époque, en 1905, où Sir Lomer Gouin, l'honorable Adélard Turgeon et l'honorable W. A. Weir s'étaient ligués contre le premier ministre Parent. Il parle de la position adoptée par Henri Bourassa contre l'exploitation des ressources naturelles de la province par des étrangers, et qui a toujours eu pour

principe de défendre les saines idées et de combattre ce qu'il croyait nuire au progrès de la province. Il est fier d'avoir suivi M. Bourassa, et c'est pourquoi on le traite de nationaliste.

À quoi se résume la politique du gouvernement actuel? Je prétends que sa politique sur les ressources naturelles, il l'a copiée sur les idées que M. Henri Bourassa a préconisées en cette Chambre.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) entre en Chambre, déclenchant les applaudissements de la droite.

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Sur le coup, je croyais que ces applaudissements s'adressaient à M. Bourassa, mais je vois que c'est l'honorable ministre de l'Agriculture que l'on félicite d'être revenu. Moi aussi, je me joins à ces hommages, et j'espère que sa santé se maintiendra assez pour qu'il puisse recevoir de son chef fédéral, l'honorable M. King, la situation qu'il convoite avec tant d'avidité.

Il (M. Tétreau) dénonce la Montreal Light, Heat and Power Company comme étant un énorme trust dont le capital est passé de \$12,000,000 à \$56,000,000, pendant que la compagnie saignait le peuple écrasé sous ses talons.

Le gouvernement a comme politique d'adorer le veau d'or. À mon avis, la politique du gouvernement consiste à construire de gros barrages pour enrichir les sociétés américaines. La politique d'industrialisation, qui a cours dans la province, a tendance à séduire les fils des cultivateurs et à les attirer vers les grandes usines, où ils deviennent les valets de riches Américains. Ce qu'il faut, dit-il, c'est une politique de culture intensive qui rendra les fermes plus rentables.

Il fait allusion aux demandes présentées par les ouvriers internationaux, hier matin, et rappelle que, la semaine dernière, il a demandé de modifier la loi, afin d'assurer aux garçons de restaurant et aux ouvriers en général un jour de congé par semaine. Les ouvriers sont venus demander la même chose au gouvernement.

Il réclame de nouveau la clause du salaire raisonnable dans les contrats du gouvernement et la nomination d'une commission pour fixer le salaire minimum des femmes dans les industries.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): L'honorable député doit s'en tenir à l'amendement.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): L'amendement fait référence à des questions reliées au travail.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): La seule référence au travail dans l'amendement, c'est une référence à la loi des accidents du travail.

M. l'Orateur décide que le point d'ordre est bien soulevé.

M. Tétreau (Montréal-Dorion) suggère au gouvernement de prendre tous les moyens pour enrayer l'exode des nôtres. Il y a un exode non seulement des personnes, mais aussi de l'argent vers les entreprises étrangères.

Je tiens à dire que des ministres font partie des conseils d'administration de compagnies d'assurances qui envoient l'argent québécois à l'extérieur de la province...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Ce n'est pas dans l'amendement, cela.

M. l'Orateur: L'honorable député doit s'en tenir à l'amendement.

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Je ne veux pas reprocher au gouvernement d'adopter l'esprit libéral de 1848. Mais, on me permettra de dire qu'un esprit nouveau...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En souriant) M. l'Orateur, je suis désolé de rappeler encore l'honorable député à l'ordre, mais ce n'est pas dans l'amendement, ça non plus.

M. l'Orateur: On ne doit pas s'éloigner de l'amendement.

M. Tétreau (Montréal-Dorion): J'aurai l'honneur de revenir sur le sujet et d'exposer alors à la Chambre ce que je voulais lui dire ce soir.

Des voix: Vote, vote!

M. l'Orateur: La question est sur l'amendement. Cet amendement sera-t-il adopté?

Des voix: Rejeté! Rejeté! Rejeté!

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je demande à la Chambre d'expliquer cet amendement.

(Applaudissements à gauche)

Je veux d'abord féliciter l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) de son magnifique discours, mais je crois qu'il me permettra de dire que l'amendement de l'opposition constitue un véritable programme. Nous présentons cet amendement pour mettre devant la province une réponse au gouvernement. Il contribuera à faire connaître la politique de l'opposition et à la populariser. Notre politique est une politique d'économie, de bon sens et d'équilibre. Si nous n'avions pas eu de programme, comment aurions-nous pu, sans journaux, sans organes officiels, convaincre la population que notre politique méritait son appui?

J'assure l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) que, dans mes critiques, l'opposition n'a voulu faire contre lui aucune attaque personnelle. Je veux accepter les explications fournies par le secrétaire provincial, mais je fais remarquer que la presque totalité des journaux de la province ont reproduit les paroles que l'opposition lui attribuait de bonne foi.

L'honorable secrétaire provincial a eu tort de traiter le gouvernement conservateur de ministère crampon. Il aurait pu trouver un terme plus heureux dans son immense vocabulaire. Les membres du gouvernement continueront de montrer l'opposition comme défaitiste et antipatriotique. Quand des hommes comme le député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) quittent leur foyer pour venir siéger à la Chambre des députés, ils méritent autre chose que l'appellation de défaitistes. Ce sont des citoyens qui méritent au moins le respect de leurs adversaires. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont parlé, mais pour accomplir leur devoir, pour éclairer le peuple. Ils savent qu'ils ne sont pas la majorité aujourd'hui, mais ils sont convaincus qu'ils le seront avant longtemps.

Je tiens à affirmer de nouveau que notre politique en est une de bon sens et supérieure à celle du gouvernement. L'opposition a réussi à convaincre une partie de l'électorat de la supériorité de cette politique, et elle va continuer son œuvre dans la province, en semant des idées et en apportant sa part de contribution à l'administration de notre province. Aux prochaines élections, nous aurons des candidats pour faire triompher la politique énoncée dans cet amendement. Nous ne sommes pas des semeurs de pessimisme, nous ne cherchons pas à décourager les cultivateurs, et quand les membres de la droite disent cela, ils ne nous rendent pas justice.

Les membres de la gauche se sont toujours montrés les amis de la classe agricole. Ce sont leurs motions et non celles de la droite qui, de tout temps, demandaient des réformes en faveur du cultivateur. Les libéraux ont tort de prétendre que les députés de la gauche encouragent l'émigration. Nous essayons, au contraire, de l'empêcher, pendant que le gouvernement ne fait rien.

Je m'étonne que les membres du gouvernement s'indignent du fait que la gauche souligne l'émigration et s'interroge sur les causes. Il (M. Sauvé) veut savoir si son désir de connaître les causes de l'émigration aux États-Unis et d'étudier cette question fait de lui un pessimiste. Je ne parle pas comme membre de l'opposition; ce que j'ai à dire dépasse les rivalités de parti.

Je connais les besoins de mon pays et j'essaie de faire en sorte qu'on s'y attarde. Je connais mon histoire politique comme l'honorable secrétaire provincial. Il cite *L'Exilé*, *La voix d'un exilé* de Louis Fréchette⁹, pour démontrer que les libéraux d'autrefois n'étaient pas tendres dans leur critique du gouvernement. Il prétend que les ministres n'ont pas le droit de se plaindre. Il rappelle un discours de l'honorable premier ministre en 1897, dans Dorchester. Jamais, dit-il, nous n'avons tenu un langage comparable à celui des politiciens libéraux contre le gouvernement de 1897...

- M. l'Orateur dit qu'il ne peut continuer sur ce ton.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes) aborde la question de l'école primaire et fait allusion à un discours.
- M. l'Orateur: L'honorable député ne peut pas s'éloigner ainsi du débat.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Un politicien disait un jour en parlant de la petite école...
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Quel est ce politicien?
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): (En souriant) Ce n'était ni un russe, ni un anglais.
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je crois que l'honorable chef de l'opposition doit donner l'exemple et observer les règles de la Chambre.
- M. l'Orateur: L'honorable chef de l'opposition a déclaré que son amendement était un programme. Je crois qu'il doit s'en tenir à son amendement.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je me soumets à votre décision, M. l'Orateur.
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Pour votre bien.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): L'enfant qui sort de l'école du rang n'est pas suffisamment préparé pour exercer le métier auquel il se destine. Il demande au gouvernement de voir à assurer à ces écoles un programme d'études plus pratique. Il (M. Sauvé) rend témoignage au secrétaire provincial (l'honorable M. David) pour ce qu'il a fait dans le domaine de l'instruction publique, mais il voudrait que l'on surveille mieux l'administration scolaire dans certaines municipalités. La taxe scolaire, dit-il, est trop élevée par suite de la mauvaise administration des commissaires d'écoles et n'est pas proportionnée aux movens des cultivateurs.

C'est pourquoi l'opposition demande de distribuer les argents, afin de ne pas augmenter les obligations des corporations scolaires. Les subventions aux écoles ne devraient pas aller seulement aux corporations scolaires et aux grandes universités. On devrait allouer de l'argent aux petites écoles dans les districts ruraux aussi. Si l'intérêt de l'instruction provinciale tient vraiment à cœur au secrétaire provincial, il verra les avantages des réformes proposées. L'opposition prétend que le gouvernement peut exercer dans ses départements une grande économie.

Des ministériels disent que les ouvriers et les cultivateurs sont heureux; d'autres affirment le contraire. La situation exacte est que les uns et les autres traversent une crise.

Et la voirie! Il y a trois jours, à Sainte-Thérèse, un gérant de la Commission des liqueurs, se présentant comme maire, a défait un cultivateur en dénonçant la taxe de la voirie et la politique du gouvernement, dont il est le fonctionnaire. Ces taxes sont trop élevées et la population proteste. La réfection des routes améliorerait sans doute le sort des cultivateurs. Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) connaît très bien le mauvais état dans lequel se trouvent de nombreuses routes de campagne.

Il fait un éloge de l'honorable ministre de l'Agriculture et lui demande de diminuer les taxes qui pèsent sur les agriculteurs.

(Applaudissements à droite)

Il parle de la question de la protection des forêts et souhaite que ces forêts soient protégées contre les incendies et contre la dilapidation. Il souhaite que le gouvernement protège aussi nos ressources naturelles et fait remarquer que le premier ministre ne semble pas de la même idée que M. King au sujet de l'exportation de bois de pulpe.

Je croyais, dit-il, que le chef à Ottawa et celui à Québec, c'est comme le père et le fils, mais je crois que la politique du premier ministre est celle du premier ministre de l'Ontario.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est peut-être la même chose qu'avec M. Meighen.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Non, parce que les questions ne sont pas les mêmes. Et lorsqu'il s'agit de questions provinciales, j'ai assez de jugement pour penser par moi-même et pour ne pas aller chercher à Toronto des idées sur ce qu'il faut faire. (Regardant l'Orateur) Si l'honorable premier ministre veut m'entraîner sur ce terrain, je suis prêt à le suivre. Mais je ne me laisserai pas entraîner...

(Rires à droite)10

Il veut savoir si le premier ministre a terminé son examen de la situation et s'il peut rendre une décision au sujet de l'embargo sur le bois de pulpe. Il faut à tout prix préserver les forêts.

Il regrette que le ministre de l'Agriculture ne trouve d'autres causes que la réciprocité auxquelles attribuer les troubles actuels, entraînant ainsi dans le débat des questions de compétence fédérale. Aucune statistique précise ne démontre que l'émigration a cessé. Au contraire, s'il en revient quelques-uns, il en part un grand nombre. Il (M. Sauvé) parle du tarif Fordney et dit que ce n'est pas une raison pour dire qu'il est responsable de la fermeture du marché.

L'opposition a préconisé dans cette Chambre, en 1910, la création de nouveaux centres industriels dans la province, mais on répondait que ce n'était pas pratique. Si on avait adopté cette politique, nous serions outillés pour faire face à la crise. Nos ressources naturelles sont assez grandes, et si nous avions eu une bonne politique tarifaire, elle aurait permis le développement d'un grand nombre de petites villes comme en Ontario et aux États-Unis.

Il revendique la nomination d'un ouvrier au ministère du Travail. Si l'honorable député de Mégantic (l'honorable M. Lapierre) représente réellement les ouvriers au conseil des ministres, il n'y a aucune raison de ne pas lui donner le portefeuille du Travail.

Il faut réformer le système de taxation, car la législation adoptée par le gouvernement a donné lieu à un volume d'importations d'une telle ampleur que des cultivateurs ont été obligés de s'exiler aux États-Unis. Et la même chose se produit dans les villes. Montréal s'est retrouvée dans une mauvaise situation parce que le gouvernement a permis à des groupes de politiciens d'amasser des fortunes scandaleuses aux dépens de Montréal.

Montréal a donné son opinion au gouvernement en 1923, et le premier ministre a dit un jour que c'était la métropole qui donnait le ton à la province. II (M. Sauvé) est d'accord et pense que c'est ce qui s'est produit en 1923.

Il réclame un inventaire de nos ressources naturelles. Il dénonce le système de colonisation qui permet l'exploitation de nos forêts par de faux colons, par des colons à bois de pulpe. Le docteur Parrot a affirmé qu'il avait démissionné afin d'épargner des collègues plus importants...¹¹

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Mon honorable ami sait bien que cela n'est pas le cas.

- M. Sauvé (Deux-Montagnes) insiste que le Dr Parrot a fait une telle déclaration. Il parle sur ce sujet pendant quelques instants.
- M. l'Orateur lui dit qu'il s'éloigne de l'amendement.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je respecte votre décision, M. l'Orateur. Nous demandons que cet inventaire soit fait. C'est là un des points les plus importants de la politique provinciale.

Il cite la clause de l'amendement qui concerne l'inventaire des ressources naturelles.

M. l'Orateur lui permet de continuer.

M. Sauvé (Deux-Montagnes) parle de l'industrie de l'amiante et cite un article de l'honorable M. Philippe Paradis dans L'Événement Financier et Commercial de 1924.

Il parle de l'épargne populaire et dit que l'opposition, si elle était au pouvoir, n'hésiterait pas à dépenser des milliers de piastres pour une campagne d'éducation faite par ce que nous avons de mieux en fait d'orateurs sacrés et laïques, pour diriger l'épargne populaire vers des entreprises sérieuses de notre province, au lieu de les risquer dans des affaires louches à l'étranger.

Il fait allusion au fait que le gouvernement a opposé un refus brutal, l'année dernière, à une offre de \$500,000 provenant d'une source privée, qui aurait été consacrée à la lutte contre la tuberculose. Il déclare qu'au lieu de réserver un tel traitement à cette somme offerte, sous conditions, par un philanthrope de Montréal, le gouvernement aurait mieux fait d'accorder à Lord Atholstan la courtoisie qu'il méritait de par son âge et de discuter avec lui de la question. Cet argent aurait pu être utilisé à bon escient, et le montant ainsi épargné par le gouvernement, consacré à d'autres fins.

Il critique l'administration du ministère de l'Agriculture et demande au ministre de laisser les agronomes plus libres. Elle pourrait s'améliorer, dit-il, si on adoptait les mesures que nous préconisons.

J'aurais voulu m'étendre plus longuement, mais les règlements ne me le permettent pas, et on sait que sur ce point je suis scrupuleux...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En riant) Très bien.

(Applaudissements à droite)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (En souriant) J'espère que l'amendement sera adopté à l'unanimité, car il est proposé dans l'intérêt de la province¹².

(Rires et applaudissements)

Des voix: Adopté! Rejeté!

M. l'Orateur statue que c'est le non qui l'emporte.

Un député insiste pour que se tienne le vote.

M. l'Orateur: Appelez les membres!

(Les sonneries d'appel convoquent les députés en Chambre)¹³

M. l'Orateur lit la motion et s'apprête à lire l'amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): On y renonce.

- $\begin{tabular}{ll} \bf M. & \bf Sauv\'e & \bf (Deux-Montagnes): & Non, & non. \\ Lisez-le. & \end{tabular}$
 - M. l'Orateur lit la version française au complet.
- M. Gault (Montréal-Saint-Georges) renonce à la lecture de la version anglaise.

L'amendement est mis aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit: **Pour:** MM. Bastien, Beaudoin, Crépeau,
Dufresne, Duranleau, Faucher, Gault, Houde, Lafleur,
Langlais, L'Archevêque, Lortie (Soulanges), Patenaude,
Pellerin, Plante, Renaud, Sauvé, Tétreau, 18.

Contre: MM. Authier, Baillargeon, Bercovitch, Bergeron, Bernard, Bertrand, Bissonnet, Bordeleau, Bouchard, Bouthillier, Bullock, Caron, Charbonneau, Côté, Daniel, David, Desmarais, Dillon, Dufour (Charlevoix-Saguenay), Dufour (Matapédia), Fortier,

Galipeault, Guillemette, Hamel, Laferté, Lafond, Lafrenière (Berthier), Lafrenière (Richelieu), Lahaie, Lamoureux, Laperrière, Lapierre, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie (Labelle), Madden, McDonald, Mercier fils (Châteauguay), Mercier (Trois-Rivières), Miljours, Moreau, Moreault, Morin, Nicol, Oliver, Ouellet, Perrault, Phaneuf, Philps, Pilon, Richard, Roy, Saurette, Savoie, Taschereau, Thériault, Thurber, Tourville, 58.

(Applaudissements à l'endroit des députés qui votent pour la première fois)¹⁴

Ainsi, l'amendement est, en conséquence, rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte, comme dans le cas du vote précédent, mais en sens inverse.

(Applaudissements à droite)

Ouestions et réponses:

Construction des chemins de fer

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Combien, en argent ou par subsides en terres, le gouvernement a-t-il dépensé pour la construction des chemins de fer dans la province de Québec, de 1867 à 1897?
 - 2. Combien de 1897 à 1923?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): 1. Subsides en argent et subsides en terres convertis en argent. Voir État 28, pages 396, 397, 398 et 399 des *Comptes publics*, exercice finissant le 30 juin

des Comptes publics, exercice finissant le 30 juin 1924.

Subsides en terres non convertis en argent: aucun.

 Subsides en argent et subsides en terres convertis en argent, voir même État que ci-dessus, pages 399 et 400.

Subsides en terres non convertis en argent: payés, 1,328,686 acres.

Fabriques de fromage

- M. Dufresne (Joliette): 1. Quel est le nombre de fabriques de fromage dans la province de Ouébec?
 - 2. Quel est le nombre de patrons?
- 3. Quel est le nombre de livres de fromage produit?
 - 4. Quelle est la valeur la livre?
- 5. Où le gouvernement a-t-il pris ses statistiques?

L'honorable M. David (Terrebonne): 1.

618. 2. 14.785.

- 3. 46,890,579.
- 4. \$0.185.
- 5. Des rapports des inspecteurs de beurreries et fromageries.

Travaux publics à Montréal

- **M.** Houde (Montréal-Sainte-Marie): 1. Combien d'ouvriers ont été employés aux travaux publics du gouvernement à Montréal en 1924?
- 2. Ces hommes étaient-ils tous des ouvriers de Montréal?
 - 3. Faisaient-ils partie des unions ouvrières?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):

1. 2. et 3. Les travaux que le gouvernement a fait exécuter à Montréal l'ont été en vertu de contrats donnés à forfait et les entrepreneurs n'ont pas produit leurs listes de paie.

Beurreries

- **M. Renaud (Laval):** 1. Quel est le nombre de beurreries dans la province de Ouébec?
 - 2. Quel est le nombre des patrons?
 - 3. Quel est le nombre de livres produit?
 - 4. Ouelle est la valeur la livre?
 - 5. Quelle est la valeur du lait condensé?
- 6. D'où le gouvernement a-t-il tiré ses statistiques?

L'honorable M. David (Terrebonne): 1.

725.

- 2. 47,343.
- 3. 59,214,767.
- 4. \$0.349.
- 5. Ignore.
- 6. Des rapports des inspecteurs de beurreries et fromageries.

Pont de Saint-Louisde-Terrebonne

- M. Renaud (Laval): 1. Combien a coûté le pont construit entre la municipalité de Saint-Louis-de-Terrebonne et la municipalité de la paroisse de Sainte-Rose?
- 2. Le gouvernement a-t-il payé, ou s'est-il chargé de payer le coût de la construction de ce pont?

- 3. Dans la négative, quelle part a-t-il payée ou doit-il payer?
 - 4. Quelles sont les conditions d'entretien?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): 1. \$60,000.

2. et 3. Le département des Travaux publics a promis de payer \$45,000.

De plus, ce pont étant situé sur une route actuellement complètement améliorée et appelée à devenir route régionale, le département de la Voirie a avancé à la municipalité la somme de \$15,000, laquelle doit être remboursée annuellement au taux de 3 % pendant quarante et une années.

4. Le pont est entretenu aux frais et par la municipalité de Saint-Louis-de-Terrebonne, suivant les instructions du département des Travaux publics et du Travail.

Bureaux de placement

- M. Houde (Montréal-Sainte-Marie): 1. Combien de positions ont été accordées en 1924 par les bureaux de placement du gouvernement de la province?
- 2. Le gouvernement a-t-il des statistiques comprenant les noms des personnes qui ont été secourues ou protégées par ces bureaux de placement?
- L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): 1. 18,267, depuis le 1^{er} juillet 1923 au 1^{er} juillet 1924, suivant le rapport du surintendant général.
 - 2. Oui.

Salaires des institutrices

M. Crépeau (Sherbrooke): Quelle est la moyenne des salaires payés aux institutrices des écoles élémentaires; *a.* pour toute la province; *b.* dans chacun des comtés de la province?

L'honorable M. David (Terrebonne): *a.* Pour toute la province, \$424.

b. Pour chacun des comtés de la province: Abitibi, \$336; Argenteuil, \$437; Arthabaska, \$227; Bagot, \$266; Beauce, \$240; Beauharnois, \$362; Bellechasse, \$246; Berthier, \$269; Bonaventure, \$292; Brome, \$389; Chambly, \$453; Champlain, \$259; Charlevoix, \$237; Châteauguay, \$339; Chicoutimi, \$307; Compton, \$359; Deux-Montagnes, \$305; Dorchester, \$240; Drummond, \$279;

Frontenac, \$264; Gaspé, \$277; Hull, \$470; Huntingdon, \$443: Iberville, \$286: Îles-de-la-Madeleine, \$231; Jacques-Cartier, \$765; Joliette, \$274; Kamouraska, \$195; Labelle, \$312; Lac-Saint-Jean, \$296; Laprairie, \$325; L'Assomption, \$280; Laval, \$423; Lévis, \$286; L'Islet, \$225; Lotbinière, \$250; Maskinongé, \$245; Matane, \$223; Matapédia, \$245: Mégantic, \$262: Missisquoi, \$346: Montcalm. \$282; Montmagny, \$259; Montmorency, \$279; Montréal-Cité, \$1,167; Napierville, \$283; Nicolet, \$194; Papineau, \$334; Pontiac, \$489; Portneuf, \$270; Québec-Cité, \$599; Québec, \$319; Richelieu, \$232; Richmond, \$350; Rimouski, \$255; Rouville, \$296; Saguenay, \$302; Shefford, \$311; Sherbrooke, \$587; Soulanges, \$352; Stanstead, \$402; Saint-Hyacinthe, \$269; Saint-Jean, \$328; Saint-Maurice, \$251; Témiscamingue, \$345; Témiscouata, \$244; Terrebonne, \$355; Trois-Rivières (cité), \$414; Vaudreuil, \$348, Verchères, \$267; Westmount, \$1,240; Wolfe, \$262; Yamaska, \$207.

Annexe du palais de justice

- M. Duranleau (Montréal-Laurier): 1. Quand les travaux de l'annexe du palais de justice de Montréal ont-ils été commencés?
 - 2. Combien ont-ils coûté jusqu'à date?
- 3. Depuis le 28 avril 1923, le gouvernement a-t-il donné d'autres contrats d'entreprise concernant la construction de l'annexe du palais de justice de Montréal?
- 4. Dans l'affirmative: *a.* à quelle date; *b.* à qui; *c.* quel est le montant de chaque contrat?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):

- 1. En novembre 1921.
 - 2. \$2,764,201.19.
 - 3. et 4. Non.

Dispensaires antituberculeux

M. Beaudoin (Montréal-Saint-Jacques): 1. Combien y a-t-il de dispensaires antituberculeux: a. dans le district de Montréal; b. dans le district de Ouébec?

2. Combien d'hôpitaux antituberculeux *a.* dans le district de Montréal, *b.* dans le district de Québec?

- 3. Quels sont-ils et où sont-ils situés?
- 4. Combien de lits chacun d'eux contient-il?
- 5. Combien y a-t-il actuellement de patients dans chacun de ces hôpitaux?

48

- L'honorable M. David (Terrebonne): 1. *a.* Six. Deux nouveaux seront ouverts dans quelques jours portant le nombre à huit.
 - h Six
- 2. a. Quatre centres d'hospitalisation; b. trois centres d'hospitalisation.
- 3. Mount Sinaï Sanatorium, Sainte-Agathe; Grace Dart Home Hospital, Montréal; Institut Bruchési, Montréal; hospice du Sacré-Cœur, Sherbrooke; hôpital Laval, Sainte-Foy, Québec; sanatorium du Lac-Édouard, Lac Édouard; Hôpital de l'Immigration, Québec, (mis à la disposition des autorités provinciales par le ministère fédéral de la Santé pour les mois d'hiver).

4.	Institution	Lits
	Mount Sinaï Sanatorium	47
	Grace Dart Home Hospital	36
	Institut Bruchési	23
	Hospice du Sacré-Cœur de Sherbrooke	15
	Hôpital Laval	235
	Sanatorium du Lac-Édouard	53
	Hôpital de l'Immigration	54
	Au 15 ianvier 1925:	

Sanatorium Laurentien

Hôpital de l'Immigration

- M. Pellerin (Maisonneuve): 1. Le sanatorium Laurentien à Sainte-Agathe-des-Monts est-il de nouveau en opération?
 - 2. Dans l'affirmative, depuis quand?
 - 3. Quand avait-il été fermé et par ordre de qui?
- 4. Combien ce sanatorium a-t-il coûté: *a.* au gouvernement fédéral, *b.* au gouvernement provincial?
- 5. Combien peut-il loger de patients tuberculeux?
 - 6. Combien v en a-t-il actuellement?
- 7. Combien de tuberculeux ont-ils été traités depuis sa fondation jusqu'à sa fermeture?
 - 8. Combien d'autres patients?
 - 9. Qui paye pour les patients?

L'honorable M. David (Terrebonne): 1. et 2. Non

- 3. Les 24 janvier 1924 par les autorités fédérales. 4. *a.* Ignore: *b.* Depuis le 16 avril 1919.
- \$185,427.69. 5. Capacité maximum: 300 lits.
 - 6. Aucun.
 - 7. 8. et 9. Ignore.

Boursiers à Paris

- **M. Plante (Beauharnois):** 1. Quels sont: *a.* les élèves à qui il a été octroyé des bourses pour aller suivre des cours additionnels à Paris, en vertu de 10 George V, chapitre 9, depuis le 1^{er} mars 1924 jusqu'à date?
 - b. Quels sont les professeurs?
- 2. Quand chacun de ces élèves et professeurs a-t-il obtenu cette bourse?
- 3. Quel genre d'études poursuit chacun de ces étudiants?
- L'honorable M. David (Terrebonne): 1. a. MM. Jean Bruchési, Émile Brunet, Claude Champagne, Roland Desmeules, Albert Doyon, Rodolphe Duguay, Mercier Fauteux, Louis Gravel, Édouard Leclerc, Édouard Morin, Arthur Robert, Éd. Trudel, Waldeck Janelle, P. Joseph, Eugène Lapierre, J.-A. Lambert, Félix Walter, Armand Viau, Albert Bourget, Geo. Côté, Elphège Bois:
- b. Roland Desmeules, Louis Gravel, Édouard Morin, Éd. Trudel, Eugène Lapierre, Albert Bourget, Elphège Bois, Geo. Côté.
 - 2. 8 août et 9 octobre 1924.
- 3. Jean Bruchési, pédagogie; Roland Desmeules, médecine; Albert Doyon, sciences sociales; Rodolphe Duguay, peinture; Mercier Fauteux, médecine; Louis Gravel, chant; Édouard Leclerc, sciences techniques; Édouard Morin, médecine; Arthur Robert, commerce; Éd. Trudel, composition musicale; Waldeck Janelle, génie civil; P. Joseph, droit; Eugène Lapierre, orgue; J.-A. Lambert, médecine; Félix Walter, lettres; Armand Viau, commerce; Albert Bourget, génie forestier; Elphège Bois, chimie.

Prison de Bordeaux

M. Renaud (Laval): 1. Combien a coûté à la province le renouvellement de chacune des couvertures de quatre ailes de la prison de Bordeaux fait au cours de 1923-1924, tel qu'il appert d'après le rapport du ministre des Travaux publics?

- 2. Qui a obtenu ce contrat de réparations?
- 3. Quand la construction de chacune de ces couvertures avait-elle été terminée?
 - 4. Combien avait-elle coûté?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): 1. \$2,400 par aile.

- 2. M. Daniel Kochenberger.
- 3. Ouand la prison elle-même a été construite.
- 4. Le coût de ces couvertures était compris dans le prix global du contrat.

Subsides

L'honorable M. Nicol (Compton) propose, appuyé par le représentant de Québec-Ouest (l'honorable M. Madden), que, mercredi le 28 janvier courant, la Chambre se forme en comité des subsides pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté. Adopté.

Voies et movens

L'honorable M. Nicol (Compton) propose, appuyé par le représentant de Québec-Ouest (l'honorable M. Madden), que, mercredi le 28 janvier courant, la Chambre se forme en comité des voies et moyens pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

Adopté.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Adopté.

La séance est levée à 10 h 45.

NOTES

1. L'Événement du 23 janvier 1925, à la page 1, précise que parmi les ministres qui serrent la main de M. Miljours se trouvent les honorables MM. Mercier

- et Perrault, qui ont pourtant lutté contre lui dans Témiscamingue, en prenant parti pour M. J. E. Piché, candidat défait. L'opposition souligne "cette belle réconciliation par des applaudissements".
- 2. Sir Joseph-Mathias Tellier (1861-1952), député conservateur de Joliette (1892-1916) et chef de l'opposition (1909-1915).
- 3. Version de *L'Étoile du Nord* du 29 janvier 1925, à la page 3. *The Gazette* du même jour, à la page 10, cite aussi Chatham et Wallaceburg, mais mentionne Waterloo au lieu de Kitchener.
- 4. The Emergency Tariff Act, ou bill Fordney, de Joseph W. Fordney. représentant américain (Michigan) et président du comité des voies et moyens, est adopté en 1921. Il s'agit d'une mesure protectionniste américaine qui surtaxe surtout le sucre et d'autres produits agricoles étrangers. Elle est renforcée par le Fordney-McCumber Tariff Act, voté en septembre 1922. Porter McCumber est alors sénateur républicain (Dakota du Nord) et président du comité des Finances. Ces lois entraîneront le contrôle américain de la concurrence étrangère, l'émergence de monopoles industriels et la chute du commerce international, puisque d'autres pays tels la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie relèveront à leur tour des barrières douanières.
- 5. Gustave Francq (1871-1952), dont le métier de typographe l'amena à militer au sein de l'Union des typographes et par la suite au Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) et au Conseil des métiers et du travail du Canada (CMTC), fonda le journal syndical *Le Monde ouvrier* et participa à la formation de la plus grande centrale syndicale québécoise, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Il fut candidat défait du Parti ouvrier aux élections provinciales de 1908.
- 6. Philippe Landry (1846-1919). Élu député conservateur dans Montmagny en 1875; son élection fut annulée le 29 mai 1876. Député conservateur à la Chambre des communes dans Montmagny de 1878 à 1887. Nommé sénateur de la division de Stadacona le 23 février 1892. Maire de Limoilou du 1^{er} mai 1899 au 4 septembre 1900. Président du Sénat de 1911 à 1916.
- 7. L'Événement du 23 janvier 1925, à la page 11, rapporte que l'honorable M. Caron est absent de la Chambre. Remis d'une indisposition, il reviendra à son siège peu après le début de la séance du soir.

- 8. Heure de *L'Événement* du 23 janvier 1925, à la page 11. *Le Soleil* du même jour, à la page 19, mentionne plutôt 8 h 40.
- 9. Louis-Honoré Fréchette (1839-1908) fut attaché au Journal de Québec en 1861-1862 et travailla comme traducteur au Parlement de Ouébec. Devenu avocat, il ouvra un bureau à Lévis et, en 1864, fonda deux journaux: Le Drapeau de Lévis et La Tribune de Lévis. Il émigra à Chicago où, en 1868, il publia son long poème La voix d'un exilé. De retour au Ouébec, il fut élu député libéral du comté de Lévis au Parlement fédéral (1874-1878). Il occupera le poste de greffier du Conseil législatif du Québec de 1889 jusqu'à sa mort en 1908. Pour son recueil de poèmes Les fleurs boréales, il devint en 1880 le premier récipiendaire du prix Montvon de l'Académie française. En 1882, il fut membre fondateur de la Société royale du Canada qu'il présidera en 1900-1901.
- 10. L'Événement du 23 janvier 1925, à la page 11, observe qu'à ce moment, "il était 9 h 50. M. Sauvé, infatigable, continua. Le chef de l'opposition, qui savait que le vote devait être pris assez tôt pour permettre aux députés de prendre le train de nuit, voulait évidemment avoir le dernier mot du débat en obligeant le ministre à prendre le vote sans lui répondre."
- 11. M. Sauvé fait allusion à l'affaire Louis-Eugène Parrot (1871-1948), ex-député de Témiscouata de 1916 à 1921, qui a fait grand bruit en 1921. Accusé par un jeune avocat de Rivière-du-Loup, Jean-François Pouliot, de s'être enrichi aux dépens des colons du comté et du Trésor provincial, le député Parrot sera dénoncé par Pouliot, notamment avec l'appui du *Devoir*. Ayant été sommé de mettre son siège en jeu par M. Taschereau sur cette question, le député de Témiscouata a préféré démissionner le 22 juin 1921. Pendant plusieurs mois, l'opposition conservatrice va poursuivre le gouvernement avec les rumeurs de corruption régnant au département des Terres et Forêts, suite à cette affaire.
- 12. Selon *Le Soleil* du 23 janvier 1925, à la page 19, le discours de M. Sauvé a duré 1 h 15.
- 13. Le Canada du 23 janvier 1925, à la page 1, rapporte qu'"une foule considérable de spectateurs remplissait les galeries au moment du vote".
- 14. L'Événement du 23 janvier 1925, à la page 11, rapporte que "des applaudissements soulignèrent le

vote de MM. Bastien et Crépeau, pour l'opposition, et de MM. Côté, Dillon, Guillemette et Miljours, pour le gouvernement. Le vote de M. Bertrand, en faveur du gouvernement également, provoqua un tonnerre d'applaudissements à droite."

Séance du vendredi 23 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Françoeur

La séance est ouverte à 11 heures¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Audition de certains appels

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 7 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'audition de certains appels.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Code de procédure civile, articles 162 et 205

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 12 modifiant les articles 162 et 205 du Code de procédure civile.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Assurance mutuelle des fabriques de Ouébec

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 54 concernant l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Létourneau (Québec-Est) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Joseph C. Barlow

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 95 confirmant la signature apposée à certains actes par Joseph Crossman Barlow, notaire.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Richard (Verchères) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de Ouébec

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 70 amendant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Létourneau (Québec-Est) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adonté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Collège Nominingue

M. Lortie (Labelle) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 78 modifiant la charte de la corporation du Collège Nominingue.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Lortie (Labelle) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Gaston Esnouf

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 58 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gaston Esnouf à l'exercice de la profession d'avocat.

Adopté.

En comité:

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Est-ce qu'il n'y a pas un peu d'abus? Il y a sept ou huit projets de loi de ce genre actuellement devant le Parlement. Il arrive que ces bills donnent à ceux qui les présentent plus d'avantages que les titres de bacheliers. J'attire l'attention du procureur général.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il y avait autrefois un grand nombre de ces étudiants qui demandaient des privilèges. Nous en avons diminué le nombre en passant une loi qui dit que tout étudiant devra obtenir la permission du corps professionnel dans lequel il veut entrer, avant de demander un privilège à la Législature. Lorsque, comme dans ce cas-ci, le conseil du Barreau nous dit qu'il approuve la requête, je me demande s'il serait juste d'intervenir.

La Législature ne les adopte jamais sans cette approbation. Si l'honorable député veut faire des représentations au Barreau de Montréal, il peut le faire.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Je ne suis pas contre le bill. Je voulais simplement faire une observation au premier ministre.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Létourneau (Québec-Est) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Isidore Charness

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 61 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Isidore Charness à la pratique du droit.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 80 constituant en corporation la congrégation Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Hôpital Sainte-Justine

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 103 modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Succession C. Wilson

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 102 concernant la succession de l'honorable Charles Wilson soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Ouestions et réponses:

Droits imposés aux beurreries et fromageries

- M. Renaud (Laval): 1. Quand les droits imposés aux beurreries et fromageries pour fins d'inspection ont-ils été abrogés?
 - 2. Quand avaient-ils été imposés?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

- 1. Par la loi 13 George V, chapitre 33, section 1, sanctionnée le 29 décembre 1922.
- 2. Par la loi 5 George V, chapitre 31, section 10, sanctionnée le 5 mars 1915.

Taxe sur la gazoline

M. Dufresne (Joliette): Qu'a rapporté au gouvernement la nouvelle taxe sur la gazoline, du 1^{er} juillet 1924 au 1^{er} janvier 1925?

L'honorable M. Nicol (Compton): \$359,110.57.

Paris et gageures

M. Beaudoin (Montréal-Saint-Jacques): Quel a été le revenu en 1923-1924, dans la cité de Montréal, provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses, et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures conformément à la loi des licences de Ouébec?

L'honorable M. Nicol (Compton): Pour l'honoraire de l'enregistrement des appareils, \$465.00; pour les droits sur les paris ou gageures, \$156,580.63.

Pistes de courses

M. Beaudoin (Montréal-Saint-Jacques): Quels ont été les droits perçus en 1923-1924, dans la cité de Montréal, pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la loi des licences de Ouébec?

L'honorable M. Nicol (Compton): Pour les licences, \$12,425; pour les droits d'entrée, \$11,453.51.

Droits du pauvre

M. Pellerin (Maisonneuve): Quels ont été les droits du pauvre perçus par la cité de Montréal, en 1922-1923, en vertu des dispositions de la section 34, du chapitre 2, du titre 77 des Statuts refondus, 1909, articles 5956*u* à 5956*za*?

L'honorable M. Nicol (Compton): \$607,126.62.

Licences d'amusement

M. Pellerin (Maisonneuve): Quels ont été les droits perçus en 1923-1924, dans la cité de Montréal, pour les licences de lieux d'amusement conformément à la loi des licences de Québec?

L'honorable M. Nicol (Compton): \$32,634.27.

Érection de silos

M. Renaud (Laval): Quel montant d'octrois le gouvernement a-t-il donné pour l'érection du premier silo dans une paroisse:

a. en 1910; b. en 1920; c. en 1921; d. en 1922; e. en 1923; f. en 1924?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): *a.* Aucun; *b.* \$200; *c.* \$500; *d.* \$650; *e.* \$550; *f.* \$241.06.

Manufactures de silos

M. Renaud (Laval): 1. Combien y a-t-il de manufactures de silos dans cette province? 2. Où sont-ils situés et quels en sont les propriétaires? 3. Combien y en avait-il en 1910?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): 1. 2. et 3. Le gouvernement n'a pas de renseignements particuliers à ce sujet.

Conserves alimentaires

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Le gouvernement a-t-il accordé en 1924 des octrois à l'industrie des conserves alimentaires dans cette province?
- 2. Dans l'affirmative, quelles sont ces industries et combien chacune d'elles a-t-elle reçu?
- 3. Où est le siège social de chacune d'elles et quels en sont les propriétaires?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): 1. Oui.

2. (Voir le tableau ci-dessous)

La fabrique de conserves "Madeleine de	
Verchères", Verchères	\$ 470.52
La fabrique de conserves de Chambly-	
Canton, Chambly	800.00
La fabrique de conserves de Laprairie	400.00
La fabrique de conserves de Boucherville,	
Boucherville	800.00
Windsor Canning Company Ltd.,	
Saint-Jean	400.00
Windsor Canning Company Ltd.,	
Napiervile	1,200.00
JA. Fortin & Cie enr., Grandes-	
Bergeronnes, Saguenay	782.27
Lemay & Frère, Saint-Pierre-les-Becquets,	
Nicolet	400.00
The Valleyfield Canning Company,	
Valleyfield, Beauharnois	308.05
La compagnie de conserves Yamaska Itée,	
Saint-François-du-Lac, Yamaska	512.18
La manufacture de tomates en conserves	
"Marque Royale", L'Abord-à-Plouffe	400.00
RR. PP. Oblats, Ville LaSalle	708.23
Alphonse Raymond, Montréal	187.96
RR.PP. Trappistes, Mistassini, Lac-Saint-	
Jean	237.00
La fabrique de conserves de Saint-	
Maurice, Saint-Maurice, Champlain	400.00
La coopérative de Carleton, Carleton,	
Bonaventure	800.00

3. La fabrique de conserves "Madeleine de Verchères", Verchères, C.-A. Bussières, propriétaire: La fabrique de conserves de Chambly-Canton, Chambly, A.-D. Grégoire propriétaire: La fabrique de conserves de Laprairie, Laprairie, P.-C.-J. de Gruchy, propriétaire: La fabrique de conserves de Boucherville, J.-T. Lassonde, propriétaire; Windsor Canning Company, Ltd., Saint-Jean, P.O., Windsor Canning Company, Ltd., propriétaire; Windsor Canning Company Ltd., Napierville, Windsor Canning Company Ltd., propriétaire; J.-A. Fortin & Cie enr., Grandes-Bergeronnes, J.-A. Fortin & Cie enr, propriétaire: Lemay & Frère, Saint-Pierre-les-Besquets, Lemay & Frère, propriétaires; The Valleyfield Canning Company, Valleyfield, The Valleyfield Canning Company, propriétaire; La compagnie de conserves Yamaska Itée, Saint-Françoisdu-Lac, La compagnie de conserves Yamaska Itée, propriétaire: La manufacture de tomates en conserves "Marque Royale", L'Abord-à-Plouffe, Wilfrid Lorrain, propriétaire; RR. PP. Oblats, Ville LaSalle, RR. PP. Oblats, propriétaires; Alphonse Raymond, Montréal, Alphonse Raymond, propriétaire; RR. PP. Trappistes, Mistassini, Lac-Saint-Jean, RR. PP. Trappistes, propriétaires; La fabrique de conserves de Saint-Maurice, Saint-Maurice, Champlain, Roland Michaud, propriétaire; La Coopérative de Carleton, Carleton, Bonaventure, La Coopérative de Carleton, propriétaire.

Publicité de la Commission des liqueurs

- M. Lafleur (Montréal-Verdun): 1. Combien la Commission des liqueurs a-t-elle dépensé en 1924 pour frais de publicité dans les journaux de la province?
- 2. Quels sont les noms de ces journaux, et combien pour chacun?
- 3. Quels sont les noms des journaux en dehors de la province et combien pour chacun?

L'honorable M. Nicol (Compton): 1. \$2,528.52.

2. L'Action Catholique, \$109.20; L'Action Populaire, Joliette, \$25.55; L'Avenir du Nord (Saint-Jérôme), \$15.40; Bien Public, Trois-Rivières, \$10.95; The Herald, \$93.61; The Gazette, \$105.75; The Star, \$188.94; Le Canada, \$127.03; The Chronicle, Quebec, \$59.96; Pontiac Advance, \$24.40; Bulletin de la Ferme, \$71.96; The Bulletin, Ormstown, \$19.20; Journal, Fraserville, \$19.95; The Chronicle, Trois-Rivières, \$10.50; Le Canadien, Thetford Mines, \$26.25; Le Canada Français, Saint-Jean, \$21.35; Le Soleil, Québec, \$164.80;

Le Sorelois. \$21.70: Le Spectateur. Le Saint-Laurent. Rivière-du-Loup, \$26.60; The Telegraph, Ouébec, \$74.60; Times Guardian, Windsor Mills, \$11.55; La Tribune (Sherbrooke). \$49.95; The Record, Sherbrooke, \$60.78; Progrès de l'Est. Sherbrooke, \$7.70; La Presse, \$160.17; La Patrie, \$142.65, La Presse (hebdomadaire), La Patrie (hebdomadaire). Le Peuple, Montmagny, \$19.95; Journal Rock Island, \$6.30; Journal Waterloo, \$25.55; Leader Mail, Granby, \$16.10; News, Saint-Jean, \$10.85; Le Nouvelliste, Trois-Rivières, \$30.60; The Observer, Coaticook, \$9.45; Post Buckingham, \$18.91; Progrès du Golfe, Rimouski, \$10.63; Progrès du Saguenay (Chicoutimi), \$16.49; Le Progrès, Valleyfield, \$15.75: Le Ouotidien, Lévis, \$26.78: Le Devoir, \$136.25; L'Événement, Ouébec, \$36.50; Courrier de Saint-Hyacinthe, \$10.22; Courrier et Gazette, Sorel et Berthier, \$23.45; La Sentinelle, Montmagny, \$6.19: Le Courrier, Montmagny, \$21.56; Le Colon, Roberval, \$9.75; Le Clairon, Saint-Hyacinthe, \$30.10; Écho de Saint-Maurice, \$6.58; L'Éclaireur, Beauceville, \$16.50; The Enterprise, Magog, \$17.85; L'Étoile du Nord, Joliette, \$21.88; Gazette du Nord, \$26.60; Gleaner, Huntingdon, Hebdomadory, Levis, \$19.95; Times Guardian, Richmond, \$13.30; Union des Cantons de l'Est, Arthabaska, \$23.45; The Watchman, Lachute, \$15.75; The Eagle, Montreal, \$26.25; L'Écho de Saint-Maurice, Shawinigan Falls, \$3.08.

3. Il n'y en a aucun.

Bureaux de l'Agriculture

M. Renaud (Laval): Le ministre de l'Agriculture a-t-il encore sur la Grande Allée, à Québec, les bureaux qu'il avait loués d'un M. Larochelle?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Le ministère de l'Agriculture occupe les mêmes bureaux que l'an dernier, pour l'usage du service de l'industrie laitière, en attendant que l'annexe des bâtisses du Parlement soit terminée.

Régistrateur du comté de Vaudreuil

M. Duranleau (Montréal-Laurier): 1. Le gouvernement qui, le 18 février 1924, a admis que le poste de régistrateur du comté de Vaudreuil était vacant depuis le 2 novembre 1919 et a alors déclaré que la question de remplir cette vacance était sous considération, en est-il arrivé à une conclusion?

2. Dans l'affirmative, qu'a décidé le gouvernement?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

1. et 2. Le poste est occupé, tel que le veut la loi, par le député-régistrateur, qui remplit tous les devoirs de cette charge et en assume toutes les responsabilités; il est censé être le véritable régistrateur jusqu'au choix du titulaire, choix qui n'a pas encore été arrêté par le gouvernement.

Amendes en vertu de la loi des liqueurs

- M. Plante (Beauharnois): 1. Quelles sont les personnes qui ont payé des amendes en vertu de la loi des liqueurs alcooliques de Québec durant l'année 1924 dans le district de Beauharnois?
- 2. Pour quelles infractions ces amendes ont-elles été imposées?
 - 3. Ces amendes ont-elles été toutes payées?
- 4. Dans la négative, quelles sont les amendes qui n'ont pas été payées, et, pour quelles raisons?
- 5. Quelle somme ces amendes ont-elles rapportée pour les mêmes années?

L'honorable M. Nicol (Compton): 1. et 2. (Voir la liste ci-dessous)

Infraction

	Article
Nom des personnes	Loi des liqueurs
Mastaï Brault	51-C. & F.
Mastaï Brault	51-C. & F.
Albert Desparois	51-C.
Albert Desrochers	51-C.
Albert Desrochers	51-F.
Albert Desrochers	51-F.
Armand Genneau	51-C. & F.
Armand Genneau	51-C. & F.
Armand Genneau	51-C. & F.
Rosa-H. Hébert	51-F.
Napoléon Jodoin	51-F.
Horace Lebœuf	51-F.
Roméo Lalonde	3 et 5
Adélard Monette	50-A.
Aimé Marcil	51-C.
Cyrille Picard	51-C.
Stanley Hampson	51-T.
Maud Gauthier	3 et 5

- 3. Non.
- 4. Celle imposée à Roméo Lalonde qui a été emprisonné, et celle imposée à Maud Gauthier qui n'a pas été emprisonnée, pour cause de maladie.
 - 5. \$1,255.

Aiournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

Adopté.

La séance est levée à 11 h 30.

NOTE

1. Le Canada du 24 janvier 1925, à la page 1, rapporte qu'environ 30 députés occupent leur siège, "leurs collègues ayant jugé bon de prendre le chemin de leur foyer après le vote pris sur l'adresse en réponse au discours du trône". Le premier ministre Taschereau est en Chambre, contrairement au chef de l'opposition (M. Sauvé) et à son principal lieutenant (M. Patenaude).

Séance du lundi 26 ianvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Françoeur

La séance est ouverte à 4 h 10¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Loi du Barreau, article 4531

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 156 modifiant l'article 4531 des Statuts refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Saint-Louis-de-Gonzague

M. Ouellet (Dorchester) demande la permission de présenter le bill 157 détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le district électoral de Dorchester, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Saint-Damiende-Buckland

M. Létourneau (Québec-Est) demande la permission de présenter le bill 152 détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, dans le district électoral de Bellechasse, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Questions et réponses:

Émigration aux États-Unis

M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Combien de résidants de la province de Québec ont émigré aux États-Unis: *a.* en 1920; *b.* en 1921; *c.* en 1922; *d.* en 1923; *e.* en 1924?

- 2. Sur ce nombre: *a.* combien de Canadiens français; *b.* combien de citoyens d'autres nationalités; *c.* combien d'étrangers non naturalisés?
- 3. Combien d'émigrés de notre province sont revenus dans leurs foyers: *a.* en 1922; *b.* en 1923; *c.* dans chacun des mois de 1924?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1.

- et 2. Les gouvernements d'Ottawa et de Québec n'ont pas de statistiques à ce sujet. Quant aux statistiques du gouvernement de Washington, elles ont été compilées de telle façon qu'elles ne répondent pas à ces questions.
- 3. Deux mille quatre cent soixante et onze de langue française en 1921-1922; 1,123 de langue française en 1922-1923; 1,303 du 1^{er} juillet 1923 au 30 mars 1924.

Le département de l'Immigration et de la Colonisation, à Ottawa, ayant modifié son système d'enregistrement aux différents ports d'entrée, à la date du 30 mars 1924, il ne nous est guère plus possible d'établir de statistiques relativement au rapatriement dans la province de Québec.

Chemins de terre améliorés

Un député pour M. Lortie (Soulanges): 1. Combien ont coûté les travaux sur les 119 milles de chemins de terre améliorés en 1924?

2. Quelles sortes de travaux a-t-on faits?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Le gouvernement a payé à date \$123,726.49.

2. Amélioration des chemins avec gravier; mise en forme; approches de ponts; amélioration de côtes; creusage de fossés; détournements de chemins; minage, etc.

Entretien des chemins

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Combien a coûté l'entretien des chemins par le gouvernement en 1924?
- 2. Quelle somme a-t-il été dépensé, en 1924, pour l'entretien des autres chemins gravelés ou macadamisés:
 - a. Par le gouvernement?
 - b. Par les municipalités?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. \$1,239,735.54.

2. \$642,325,71.

a. Entretien en régie \$273,881.31 Entretien municipal 123,311.43 \$397,192.74

\$245.132.97

Gravelage de chemins

- **M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Combien a coûté au 1^{er} décembre 1924 le gravelage des 254.61 milles de chemins?
 - 2. Combien les 31.25 milles (sable et glaise)?
 - 3. Combien les 17.81 de macadam à l'eau?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Le gouvernement a payé à date \$199,401.90.

- 2. Le gouvernement a payé à date \$31,929.95.
- 3. Le gouvernement a payé à date \$4,326.95.

Routes régionales

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Combien a coûté en 1924 l'entretien des 1,678.88 milles de routes régionales qui est à la charge du département de la Voirie?
- 2. Combien a coûté en 1924 l'entretien des chemins municipaux améliorés dont l'entretien est fait en régie par le département de la Voirie?
 - 3. Quelle a été la part du gouvernement?
 - 4. Quelle a été celle des municipalités?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. \$1.239.735.54.

- 2. \$400,362.28.
- 3. \$273,881,41.
- 4. \$126,480.97.

Loi Lemieux sur les différends industriels

M. Faucher (Québec-Centre) pour M. Houde (Montréal-Sainte-Marie): 1. Est-il à la connaissance du gouvernement: a. que la loi Lemieux relativement aux différends industriels aurait été déclarée ultra vires par le Conseil privé; b. que le même tribunal aurait décidé qu'une législation de ce genre est du ressort des provinces?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement va-t-il s'en tenir à la loi des différends ouvriers de Québec (1 Édouard VII, chapitre 31, section 1), ou a-t-il l'intention de légiférer à ce sujet dès la présente session?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):

- 1. Le gouvernement n'a pas été autrement informé que par les journaux.
 - 2. À l'étude

Ursulines de Roberval

M. Delisle (Chicoutimi) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 63 amendant la charte des Ursulines de Roberval

Adopté.

En comité²:

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Explications³!
- M. Delisle (Chicoutimi): Il s'agit d'amender la charte des Ursulines de Roberval. Elles demandent des privilèges pour l'administration de leurs biens.

Il y a longtemps que ces admirables religieuses sont établies au Lac-Saint-Jean et la Chambre peut difficilement leur refuser ce qu'elles demandent...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Très bien, très bien, adopté.

Les articles 1 et 2, ainsi que le préambule, sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec un amendement. L'amendement est lu deux fois et adopté.

M. Delisle (Chicoutimi) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Tramway de Québec

M. Bertrand (Saint-Sauveur) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 77 constituant en

corporation le tramway de Québec soit maintenant lu une deuxième fois

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Cour de magistrat

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant de Bellechasse (l'honorable M. Galipeault), que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 13 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de magistrat.

Adopté.

Ponts de l'île Perrot

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose, appuyé par le représentant de Lac-Saint-Jean (l'honorable M. Moreau), que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 19 modifiant la loi pourvoyant à la construction et à l'entretien des ponts de l'île Perrot. Adopté.

Agent général au Royaume-Uni

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant de Bellechasse (l'honorable M. Galipeault), que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 14 concernant la pension de l'agent général de la province dans le Royaume-Uni.

Adopté.

Audition de certains appels

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 7 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'audition de certains appels soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Code de procédure civile, articles 162 et 205

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 12 modifiant

les articles 162 et 205 du Code de procédure civile soit maintenant lu une deuxième fois

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Dépôt de documents:

Rapports de compagnies de chemin de fer

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) dépose sur le bureau de la Chambre les rapports pour l'année finissant le 31 décembre 1923, indiquant les recettes et les frais d'exploitation de différentes compagnies de chemin de fer, subventionnées par la Législature de Québec, et adressés à l'honorable ministre des Travaux publics de la province de Québec, en conformité de l'article 1438, section 5, des Statuts refondus de la province de Québec, 1909. (Document de la session no 13)

États, rapports et statistiques de compagnies de chemin de fer

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) dépose sur le bureau de la Chambre les états, rapports et statistiques des compagnies de chemin de fer jusqu'au 31 décembre 1923, en conformité des articles 6650 et 6652 des Statuts refondus, 1909. (Document de la session no 14)

Rapport sur la réparation des accidents du travail

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de la Commission d'étude sur la réparation des accidents du travail, avec ses annexes. (Document de la session no 44)

Travaux de la Chambre:

Rapport de la Commission des liqueurs

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je voudrais savoir quand nous recevrons le rapport de la Commission des liqueurs.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): L'honorable trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) sera ici demain et il en informera l'honorable chef de l'opposition.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Croyez-vous qu'on nous le donnera sous peu?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il ne saurait tarder.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Nous attendons cela pour demander la convocation du comité des comptes publics.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose l'ajournement.

M. l'Orateur annonce que les travaux de la Chambre sont ajournés à trois heures, demain.

La séance est levée vers 4 h 40.

NOTES

- 1. Plusieurs journaux du 27 janvier 1925 donnent un nombre différent de députés présents à cette séance. Le Canada, à la page 1, compte environ une trentaine de députés; La Patrie et L'Événement, aux pages 4 et 1 respectivement, en dénombrent 20; le journaliste du Quebec Chronicle, à la page 3, en voit 15. Le Soleil, à la page 1, écrit que 18 ministériels font face à 3 oppositionnistes. L'Événement confirme ce dernier chiffre en précisant qu'aux côtés de M. Sauvé siègent M. Faucher (Québec-Centre) et M. Bastien (Québec).
- 2. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).
- 3. L'Événement du 27 janvier 1925, à la page 1, nous donne une explication amusante de cette demande de M. Sauvé: "Le chef de l'opposition se permet quelquefois d'exiger des députés quelques mots d'explication sur les projets de loi qu'ils présentent. Il y en a qui ne connaissent pas le premier mot de leurs bills, qui n'ont jamais vu les enfants

dont ils se sont faits les parrains, et alors la question de M. Sauvé les met dans le pétrin."

Séance du mardi 27 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Françoeur

La séance est ouverte à 3 h 15¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Commission des écoles catholiques de Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, appuyé par le représentant de Pontiac (M. McDonald), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi pour autoriser ladite commission à effectuer un emprunt et pour autres fins, et que ladite pétition puisse être lue et recue à la prochaine séance.

Adonté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

 de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi pour autoriser ladite commission à effectuer un emprunt et pour autres fins (M. Dillon).

Rapports de comités:

M. Létourneau (Québec-Est): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le sixième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;
- de l'Église presbytérienne en Canada et autres, demandant l'adoption d'une loi pour établir le titre de l'Église Unie du Canada;

- de la corporation du village de Thurso, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement No 84 de ladite corporation:
- de Sir Douglas Alexander et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Thurso & Nation Valley Railway Company;
- de la corporation de la ville de Coaticook, demandant l'adoption d'une loi confirmant un règlement de ladite ville et pour d'autres fins:
- de dame Olivine Lacroix, veuve de Joseph Octave Gagnon, demandant l'adoption d'une loi validant ses titres aux lots 14 et 15, subdivisions du lot 25, village d'Hochelaga, cité de Montréal;
- de la Commission métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;
- de William Currie, Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant l'acquisition et l'aliénation de certaines propriétés;
- de la municipalité du comté de Montmorency
 No 2 (Île d'Orléans), demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement concernant La Traverse de l'Île d'Orléans;
- des Chevaliers de Colomb et de leurs sociétés filiales, demandant l'adoption d'une loi les exemptant de toutes taxes municipales et scolaires à Montréal;
- de François-Xavier Décarie et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les terres en culture dans la cité de Montréal;
- de Robert Fiset, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à l'admettre au nombre de ses membres après examen;
- de la Compagnie de téléphone nationale, demandant l'adoption d'une loi décrétant la valeur de ses actions et pour autres fins;
- de l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement, et lui accordant certains pouvoirs;
- de l'honorable M. Pierre-J Véniot et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick.
- M. Bordeleau (Champlain): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 108 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James Kenneth Ross au nombre de ses membres;
- bill 96 constituant en corporation L'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal;
- bill 55 constituant en corporation la Congrégation des Servantes du Très-Saint-Sacrement de Ouébec.

Et, sans amendement, le bill suivant:

- bill 109 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Robert Alexander Hart à la pratique de la chirurgie dentaire, après l'examen final.

Votre comité fait rapport que les promoteurs du bill 64 amendant la charte de la municipalité de la paroisse de Saint-Philibert, dans le comté de Beauce, ont déclaré qu'ils désiraient le retirer.

Le rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des bills publics en

rapport du comité permanent des bills publics e général. Voici le rapport:

- Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:
- bill 154 détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Cyprien-de-Léry, dans le district électoral de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement;
- bill 4 détachant le canton d'Amherst du district judiciaire de Hull et l'annexant au district judiciaire de Terrebonne:
- bill 74 ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, et conventions entre les mêmes et la St. Maurice Lumber Company.

Et, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 57 amendant la loi concernant la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal;
- bill 65 concernant certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de L'Assomption.

Village de Thurso

- **M. Lahaie (Papineau)** demande la permission de présenter le bill 93 ratifiant le règlement No 84 du village de Thurso.
- Il (M. Lahaie) commence à lire le second projet de loi...

Des députés: À l'ordre!

M. l'Orateur: À l'ordre

Un député: On présente un seul bill à la fois.

M. Plante (Beauharnois): À l'ordre, une seule bouteille à la fois, s'il vous pla \hat{t}^2 !

(Rires)

Accordé. Le bill est lu une première fois.

The Thurso and Nation Valley Railway Company

M. Lahaie (Papineau) demande la permission de présenter le bill 92 constituant en corporation The Thurso and Nation Valley Railway Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Succession J.-O. Gagnon

M. Duranleau (Montréal-Laurier) demande la permission de présenter le bill 88 concernant la succession de Joseph-Octave Gagnon.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Association des gardes-malades enregistrées

M. Bernard (Rouville) demande la permission de présenter le bill 91 amendant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Société des Chevaliers de Colomb de Montréal

M. Bernard (Matane) demande la permission de présenter le bill 94 exemptant la Société des Chevaliers de Colomb, et ses sociétés filiales, de toutes taxes municipales et scolaires à Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Compagnie de téléphone nationale

M. Roy (Lévis) demande la permission de présenter le bill 112 amendant la charte de la Compagnie de téléphone nationale.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Robert Fiset

M. Faucher (Québec-Centre) demande la permission de présenter le bill 101 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert Fiset à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement

M. Létourneau (Québec-Est) demande la permission de présenter le bill 71 modifiant la constitution en corporation de l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Terres en culture à Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) demande la permission de présenter le bill 90 concernant les terres en culture dans la cité de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Traverse de l'Île d'Orléans

M. Létourneau (Québec-Est) demande la permission de présenter le bill 111 ratifiant et confirmant le règlement No un de la municipalité du comté de Montmorency No 2 et le contrat passé entre ladite municipalité et La Traverse de l'Île d'Orléans, limitée.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

William Currie Limited

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 73 ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par William Currie limited.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick

M. Thériault (L'Islet) demande la permission de présenter le bill 117 constituant en corporation la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Commission métropolitaine de Montréal

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 75 amendant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Union de certaines Églises

M. Bullock (Shefford) demande la permission de présenter le bill 130 concernant l'union de certaines Églises y mentionnées.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Ville de Coaticook

M. Bissonnet (Stanstead) demande la permission de présenter le bill 107 ratifiant le règlement numéro 195 de la ville de Coaticook.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Dépôt de documents:

Commission des liqueurs

L'honorable M. Nicol (Compton) dépose, sur le bureau de la Chambre, le troisième rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec. (Document de la session no 31)

Questions et réponses:

Terres de la Couronne

M. Houde (Montréal-Sainte-Marie): Combien chacune des différentes sources de revenus qui forment les recettes pour "Terres de la Couronne", apparaissant à la page 4 des *Comptes publics* 1923-1924, a-t-elle rapporté au gouvernement?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): (Voir le tableau à la page suivante)

Prix des terres de la Couronne:	
Capital	\$61,936.52
Prix des terres de la Couronne:	
Intérêts sur arrérages	12,344.28
Prix des terres de la Couronne:	
Rentes d'occupation	1,376.64
Certificats d'établissement,	
d'inspection	
et enregistrement de titres	5,622.00
Dépôts faits en attendant	
décision	3,266.34
Total	\$84,545.78

Feux de forêt de Natashquan

- M. Bastien (Québec): 1. Par ordre de M. P. Blouin, surintendant des gardes-feux de la Côte-Nord, des pêcheurs faisant la pêche dans la rivière Natashquan ont-ils été obligés de laisser leurs travaux de pêche en juillet ou en août dernier, pour aller éteindre les feux de forêt?
- 2. Dans l'affirmative, combien de pêcheurs ont été ainsi embauchés par M. Blouin?
 - 3. Combien d'heures chacun a-t-il travaillé?
 - 4. Quel salaire avait été promis?
 - 5. Combien chacun a-t-il recu?
 - 6. Ouand le salaire de chacun a-t-il été payé?
- 7. Combien de gardes-feux M. Blouin a-t-il régulièrement sous ses ordres?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): 1. En juillet.

- 2. Il est impossible d'établir le nombre de pêcheurs qui ont travaillé au feu de Natashquan, vu que la profession ou le métier n'est pas mentionné dans notre rapport. Ces gens ont été requis de combattre ce feu en vertu de l'article 1655-A de la loi concernant la protection des bois contre le feu.
- 3. Voici la liste des combattants de ce feu: Arsenault, Elias, 30, \$7.50; Arsenault, Euclide, 10, \$2.50; Arsenault, Fabien, 30, \$7.50; Arsenault, Isidore, 30, \$7.50; Arsenault, Ulric, 30, \$7.50; Arsenault, Xavier, 30, \$7.50; Boudreault, Edmond, 30, \$7.50; Boudreault, Félix, 30, \$7.50; Boudreault, Joseph, 30, \$7.50; Boudreault, Léo, 30, \$7.50; Boudreault, Wilson, 30, \$7.50; Bourgeois, Johnny, 33, \$8.25; Carbonneau, Chrysologue, 10, \$2.50; Carbonneau, Cléophas, 44, \$11; Carbonneau, Étienne, 20, \$5; Carbonneau, Hector, 24, \$6; Carbonneau, Placide, 33, \$8.25; Carbonneau, Télesphore, 20, \$5;

Chavarie, Edmond, 10, \$2.50; Chavarie, Edward, 20, \$5: Chiasson, Dominique, 42, \$10.50: Cormier, Adélard, 30, \$7.50; Cormier, Alfred, 30, \$7.50; Cormier, François, 30, \$7.50; Cormier, Joseph, 30, \$7.50; Cormier, Louis, 30, \$7.50; Cormier, Nazaire, 30. \$7.50; Cormier, P.-E., 15. \$3.75; Cormier, Polyte, 38, \$9.50; Cormier, Raoul, 30, \$7.50; Cormier, Walter, 30, \$7.50; Cormier, William, 30, \$7.50; Cormier, Williams, 30, \$7.50; Cummings, Joseph, 30, \$7.50; Cummings, Xavier, 30, \$7.50; Cvr. Absolon, 30, \$7.50; Cvr. Joseph, 30, \$7.50; Cvr. Léger, 30, \$7.50; Desjardins, Christophe, 30, \$7.50; Designations, Paul. 30, \$7.50; Designations, Pierre, 30, \$7.50; Doyle, Alphonse, 10, \$2.50; Fournier, Adolphe, 30, \$7.50; Fournier, Georges, 30, \$7.50; Gallant, Edmond, 20, \$5; Guilmet, Joseph, 20, \$5; Honzell, François, 8, \$2; Honzell, Gaudias, 8, \$2; Honzell, Joseph, 8, \$2; Jomphe, Alfred, 30, \$7.50; Jomphe, Odina, 30, \$7.50; Jomphe, Victoire, 30, \$7.50; Joneas, Richard, 10, \$2.50; Landry, Alcide, 40, \$10; Landry, Alex., 30, \$7.50; Landry, Alphonse, 20, \$5; Landry, Claude, 42, \$10.50; Landry, Dominique, 30, \$7.50; Landry, Émile, 37, \$9.25; Landry, Émilien, 30, \$7.50; Landry, Félix, 30, \$7.50; Landry, Firmin, 30, \$7.50; Landry, Gustave, 10, \$2.50; Landry, Hipolyte-P., 30, \$7.50; Landry, Joseph, 30, \$7.50; Landry, Ovila, 28, \$7; Landry, Wilfrid, 42, \$10.50; Landry, William, 30, \$7.50; Landry, Xavier, 30, \$7.50; Lapierre, Alfred, 34, \$8.50; Lapierre, Edmond, 10, \$2.50; Lapierre, Jean, 10, \$2.50; Lapierre, Léonie, 24, \$6; Richard, Alfred, 30, \$7.50; Richard, Adélard, 30, \$7.50; Richard, Condé, 30, \$7.50; Richard, Épiphane, 30, \$7.50; Richard, Louis, 30, \$7.50; Richard, William, 30, \$7.50; Tanguay, Edmond, 10, \$2.50; Tanguay, Paul, 10, \$2.50; Therriault, Alfred, 30, \$7.50; Therriault, Gildas, 30, \$7.50; Therriault, Hormisdas, 30, \$7.50; Therriault, Joseph, 30, \$7.50; Therriault, Noël, 30, \$7.50; Therriault, Pierre, 30, \$7.50; Turbis, Adélard, 30, \$7.50; Turbis, Hector, 30, \$7.50; Turbis, Henry, 30, \$7.50; Turbis, Hipolyte, 30, \$7.50; Turbis, Paul, 30, \$7.50, Turbis, Roméo, 30, \$7.50; Vigneault, Alphonse, 30, \$7.50; Vigneault, Armand, 10, \$2.50; Vigneault, Charles (fils), 45, \$11.25; Vigneault, Edgar, 30, \$7.50; Vigneault, Ernest, 42, \$10.50; Vigneault, Jean, 20, \$5; Vigneault, Jean (père), 10, \$2.50; Vigneault, Jean (fils), 20, \$5; Vigneault, Paul, 10, \$2.50; Vigneault, Polyte (fils), 10, \$2.50; Vigneault, Téophane, 30, \$7.50; Vigneault, Théophile, 30, \$7.50; Vigneault, Walter, 30, \$7.50; Vigneault, Wildfrid, 20, \$5; Vigneault, Welly, 52, \$13.

4. 0.25 centins par heure.

- 5. Voir le tableau en réponse à la question no 3
 - 6. 1^{er} août 1924 et 20 novembre 1924.
 - 7. 43 gardes-feux.

Protection contre les feux de forêt dans Labelle

- M. L'Archevêque (Montréal-Mercier): 1. Quel est le nom de celui qui était en charge de la protection des forêts contre le feu, dans le comté de Labelle, pour l'année 1924?
- 2. Quels sont les noms de ceux qui ont travaillé pour le gouvernement dans cette protection contre les feux de forêt, dans le comté de Labelle, pour l'année 1924?
- 3. Pourquoi a-t-on choisi le village du Lacdes-Écorces comme centre de ce service de protection contre le feu?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): 1. Adélard Lortie.

- 2a. Inspecteurs: Paul Fortier, Thomas Gervais, Thomas Séguin.
- 2b. Gardes-feux: Euclide Arbic, Albéric Bélec, Émile Desroches, Geo.-A. Guérin, Wilfrid Lortie, Horace Meyer, Ubald Prévost, Gédéon Prévost, Rodolphe Saint-Louis, J.-M. Thibeault.
- 2c. Assitants gardes-feux: Raoul Allard, Jos. Bienvenue, David Binette, Joseph, Binette, Joseph Bondu, Camille Boucher, Joseph, Bourque, J.-Bte Boyer, Adjutor Brière, Louis Campeau, Armand, Caron, Cardinal Ovila J.-Bte Charland. F. Chartrand, Jos. Clément Télesphore Clément, Amédée Constantineau, Xavier Courtemanche, Pierre Croisetière, Léo Daoust, Rosario Deserres, Patrick Duffy, Edmond Dufour, Joseph Dufour, Louis Dupras, François Fafard, Jules Fauquereau, Henri Filiatrault, Joseph Forget, Wilfrid Froment Ernest Gauthier, Charles Giroux, J.-Albert Giroux, Anselme Grand'Maison, Joseph Grenier, Napoléon Grenier, Adélard Harbour, Omer Harbour, Alexandre Jetté, R. Lachaine, Félix Lafleur, Josaphat Lanthier, Alexandre Lapointe, Aimé Laramée, Albert Legault, Leriche, Fleuremont Lortie, Melançon, Maxime Michaudville, Eug. Miller, Henri Morin, Louis Morin, Trefflé Morin, Gerald McClemens, James Paquin, Joseph Piché, Albert Pilon, Henri Pilon, Aimé Raymond, Roméo Raymond, J.-A. Rousseau, Joseph Sévigny, Xavier Tessier, Adrien Thibault, Dalma Viger.
- 3. Le village du Lac-des-Écorces n'est pas le centre de ce service de la protection contre le feu.

Chemin de Rivière Madeleine, Gaspésie

- M. Faucher (Québec-Centre): 1. Est-il vrai qu'à la Rivière Madeleine, dans Gaspé, un bout de chemin, qui a coûté \$7,000, aurait été condamné et que le chemin aurait dû être fait ailleurs?
- 2. Dans l'affirmative, quel est l'ingénieur du gouvernement qui a fait faire ce bout de chemin?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. et 2. En 1921, M. C. L. Dufort, ingénieur civil, qui dirigeait la construction du chemin maritime, sur la Côte de Gaspé, avait indiqué au conducteur des travaux, à l'endroit appelé "Grande Anse", le lieu où une côte très difficile devait être construite.

Pendant l'absence de l'ingénieur, le conducteur des travaux fit, en dehors du tracé de l'ingénieur, des travaux au coût de \$4,016.

Dès que ces faits vinrent à la connaissance de l'ingénieur, le conducteur des travaux fut destitué et les travaux furent faits dans le tracé indiqué par l'ingénieur.

Voirie à Saint-Antoine, Gaspésie

- M. Faucher (Québec-Centre): 1. Est-il vrai qu'à Saint-Antoine, Gaspé, les travaux de voirie exécutés sous les ordres d'un ingénieur du gouvernement auraient été condamnés et que d'autres travaux auraient dû être faits?
- 2. Dans l'affirmative, quel est l'ingénieur du gouvernement qui avait fait exécuter les premiers travaux?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1.

Non.

2. Répondu par le no 1.

Achat de ciment

- M. Bastien (Québec): 1. Quelle quantité de ciment le gouvernement a-t-il achetée en 1924?
 - 2. À quel prix?
- 3. Quelle quantité a-t-il employée dans les travaux exécutés pour le gouvernement en 1924?
- 4. Quelle quantité a-t-il été employée pour la voirie durant la même année?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. 6,346 sacs.

- 2. De \$0.75 à \$1.10 le sac, selon les localités.
- 3. 6.346 sacs.
- 4. 4.612 sacs.

Le chemin de Gaspé

- M. Bastien (Québec): 1. Combien a coûté à la province le chemin de Gaspé?
 - 2. Quand les travaux ont-ils été commencés?
 - 3. Combien de milles ont été faits?
 - 4. Ce chemin est-il terminé?
- 5. Ouel est l'ingénieur ou les ingénieurs du gouvernement qui ont conduit les travaux?
- 6. Ouelle est leur expérience, et quelle est leur compétence?
- 7. Les premiers tracés ont-ils été changés? Dans l'affirmative, ce changement a-t-il entraîné une augmentation du coût de construction?
- 8. Qu'est-ce qui a déterminé l'adoption du premier tracé?
- 9. À Marsoui, le conducteur du chemin avait-il indiqué à l'ingénieur un tracé autre que celui qui a été adopté en premier lieu?
- 10. Dans l'affirmative, pourquoi celui-ci ne l'a-t-il pas adopté?
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. \$494,353.83, y compris le coût du bois fait pour la construction des quais et qui n'est pas encore emplové.
 - 2. Dans l'été de 1920.
- 3. 72.91 milles, dont 50.52 milles terminés et 22.39 à compléter.
 - 4. Non.
 - 5. M. C. L. Dufort, ingénieur civil.
- 6. Diplômé ingénieur civil de l'École polytechnique de Montréal en 1905. Admis membre de la Corporation des arpenteurs-géomètres de la province de Québec, en 1910. Vingt ans de pratique de génie civil, dont quatre ans dans la construction de charpente métallique et de béton armé, et onze années dans la confection de travaux de chemins de construction, d'édifices municipaux et autres travaux de génie civil à Montréal et ses environs. Depuis 1920, au service du département de la Colonisation.
- 7. L'ingénieur a toujours fait ses tracés en tenant compte des facteurs les plus importants, à savoir: le coût de la construction, la facilité de circulation, le coût de l'entretien et l'avantage des résidants. Ce chemin traverse partout des endroits montagneux et accidentés et nécessite de nombreuses et dispendieuses excavations dans le roc, ainsi que la

construction de quais, sur la grève, le long des falaises. Il est de construction très difficile.

- 8 Non
- 9. Le tracé à Marsoui n'est pas encore fait.
- 10. Répondu par le no 9.

Travaux sur les chemins municipaux améliorés

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Combien ont coûté les travaux de réfection exécutés en 1924 par les municipalités sur les 27.37 milles de chemins municipaux améliorés?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Le gouvernement a payé à date \$7,929.64.

Pont à Salaberry

- M. Renaud (Laval): 1. Le gouvernement a-t-il indemnisé M. Arthur Barbe pour les 1,399 pieds de bois de construction que les employés du gouvernement ont pris sur son terrain pour construire un pont dans le canton de Salaberry?
- 2. Dans l'affirmative: a. Quelle somme lui a-t-il accordée? b. Quand?
 - 3. Dans la négative, pourquoi?
- 4. Quand ce bois de construction a-t-il été pris par les employés du gouvernement, sur le terrain de M. Barbe?
- 5. Le ministre de la Colonisation sait-il que M. Barbe destinait ce bois à la construction de ses hâtiments?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. 2. et 3. Le département est en correspondance avec

M. Barbe à ce sujet.

- 4. En novembre 1923.
- 5. M. Barbe me l'a appris récemment.

Intérêts payés en vertu de la loi des chemins

- M. Renaud (Laval): 1. Quel a été le montant des intérêts payés en 1924 par les municipalités en vertu de la loi des chemins?
- 2. Combien de municipalités n'ont pas encore payé les intérêts dus en 1922?
 - 3. Combien pour 1923?
 - 4. Combien pour 1924?
- 5. Quelles municipalités n'ont pas encore payé ces intérêts dus: a. en 1922; b. en 1923; c. en 1924?
 - 6. Dans quel comté se trouve chacune d'elles?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. \$669.808.39.

- 2. 29.
- 3. 56.
- 4. 260.

5a. Chambly: Chambly-Bassin. village: Greenfield Park, ville. Chicoutimi: Sainte-Anne, Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie. Bagotville, division nord-ouest; Bourget, canton. Compton: East Angus, ville; Westbury, canton. Drummond: Saint-Germain-de-Grantham, paroisse. Frontenac: Winslow-Sud; Whitton, canton. Lac-Saint-Jean: Saint-Méthode, paroisse; Saint-Françoisde-Sales. paroisse; Sainte-Hedwidge, paroisse. L'Assomption: L'Épiphanie, paroisse. Lotbinière: Deschaillons. village: Notre-Dame-d'Issoudun. paroisse. Matapédia: Sainte-Marie-de-Savabec, paroisse. Mégantic: Saint-Antoine-de-Pontbriand, paroisse. Montmagny: Sainte-Juste-de-Bretenière; partie sudest du canton Talon. Québec: Notre-Dame-des-Laurentides, paroisse; Sainte-Foy, paroisse. Richelieu: Saint-Roch, paroisse; Saint-Ours, paroisse. Saint-Jean: Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, paroisse: Saint-Jean, paroisse; Verchères: Contrecœur, village; Sainte-Julie, paroisse.

5b. Beauce: Saint-François d'Assise, paroisse. Saint-Barthélémy, paroisse. Chambly: Chambly-Bassin, village; Greenfield Park, ville; Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse. Champlain: Sainte-Thècle, paroisse. Chicoutimi: Sainte-Anne, Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie, village: Saint-Ambroise, village; Bagotville, ville; Bagotville, division nord-ouest; Bourget, canton. Compton: Bury, canton; East Angus, ville; Westbury, canton. Charlevoix: Saint-Étienne-de-la-Malbaie, paroisse. Drummond: Saint-Germain-de-Grantham, paroisse. Frontenac: Winslow-Sud; Whitton, canton. Gaspé: Chandler, village. Hull: Aylmer, ville; Labelle: L'Annonciation, village. Lac-Saint-Jean: Saint-Louisde-Chambord, paroisse; Saint-Méthode, paroisse; Roberval, paroisse; Saint-François-de-Sales, paroisse; Sainte-Hedwidge, paroisse. L'Assomption: L'Épiphanie, paroisse. Lévis: Saint-Nicolas, paroisse. Lotbinière: Deschaillons, village; Notre-Dame-d'Issoudun, paroisse. Matapédia: Sainte-Marie-de-Sayabec, paroisse; Saint-Moïse, village. Mégantic: Saint-Antoine-de-Pontbriand, paroisse; Amiante, village. Montmagny: Saint-Juste-de-Bretenière; partie sud-est du canton Talon. Montmorency: Sainte-Famille, Île d'Orléans, paroisse. Papineau: Chéneville, village. Québec: Notre-Dame-des-Laurentides, paroisse; Charlesbourg, village; Sainte-Foy, paroisse; Charlesbourg, paroisse. Richelieu: Saint-Roch, paroisse; Saint-Ours, paroisse. Saint-Jean: Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, paroisse; Saint-Jean, paroisse. Saint-Valentin, paroisse. Sherbrooke: Compton, canton; compton, village. Terrebonne: Saint-Jérôme, paroisse; Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse. Verchères: Contrecœur, paroisse; Contrecœur, village; Sainte-Julie, paroisse; Varennes, paroisse.

Amos, village. Arthabaska: 5c. Abitibi: Princeville, village; Warwick, village. Argenteuil: Lachute, ville. Beauce: L'Enfant-Jésus, paroisse; Saint-Victor-de-Tring, paroisse; Saint-Victor-de-Tring, village; Saint-François-d'Assise, paroisse. Beauharnois: Saint-Timothée, paroisse; Sainte-Cécile, village; Saint-Clément. paroisse. Berthier: Sainte-Geneviève-de-Berthier, paroisse; Saint-Norbert, paroisse; Berthier, ville; Saint-Barthélémy, paroisse. Bellechasse: Saint-Michel, paroisse; Saint-Raphaël, paroisse; Saint-Camille-de-Lellis, paroisse. Brome: Bolton-Ouest. Compton: Lingwick. Scotstown, ville, Westbury, canton; East Angus, ville; Easton, canton; Sainte-Edwidge-de-Clifton, canton; Bury. Charlevoix: Escoumains; Saint-Étiennede-la-Malbaie. paroisse: Bergeronnes canton. Châteauguay: Saint-Urbain-Premier, paroisse: Sainte-Clotilde, paroisse. Chambly: Saint-Hubert, paroisse; Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse; Longueuil, cité; Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse; Greenfield Park, ville; Chambly-Bassin, village; Boucherville, paroisse. Champlain: Sainte-Genevièvede-Batiscan, paroisse; Sainte-Thècle, paroisse; Saint-Timothée, paroisse; Saint-Tite. paroisse: Sainte-Thècle, village; Saint-Tite, ville; Saint-François-Xavier-de-Batiscan, paroisse. Chicoutimi: Jonquière, ville; Notre-Dame-de-Laterrière, paroisse; Rivière-du-Moulin, village; Saint-Fulgence, paroisse; Saint-Dominique-de-Jonquière, paroisse; Saint-Alexisde-la-Grande-Baie, village; Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie; paroisse; Bagotville, ville; Bagotville, division nord-ouest; Bourget, canton: Saint-Ambroise, paroisse; Saint Ambroise, village; Tremblay, canton. Drummond: Saint-Germain-de-Grantham, paroisse; Kingsey Falls; Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse; Wickham, canton; Durham, canton. Deux-Montagnes: Saint-Hermas, paroisse; Saint-Joseph-du-Lac, paroisse; partie nord de la paroisse L'Annonciation; Saint-Augustin, paroisse. Dorchester: Sainte-Justine, paroisse; Saint-Odilonde-Cranbourne, paroisse; Sainte-Rose-de-Watford, Frontenac: paroisse. Saint-Sébastien-d'Aylmer, paroisse; Lambton; Winslow-Sud; Winslow-Nord; Whitton, canton; Gayhurst, canton; corporation du comté de Frontenac; Saint-Évariste-de-Forsyth, paroisse; Courcelles, paroisse. Gaspé: Chandler, village. Hochelaga: Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies, paroisse: Saint-Léonard-de-Port-Maurice, ville; Laval-de-Montréal, ville. Hull: Pointe-à-Gatineau, village: Avlmer, ville: Gracefield, village. Huntingdon: Elgin, canton, Dundee, canton, Saint-Anicet, paroisse. Iberville: Iberville, ville; Saint-Grégoire-le-Grand, paroisse; Sainte-Anne-de-Sabrevois, paroisse, Joliette: Saint-Thomas, paroisse: Sainte-Béatrix, paroisse; Saint-Ambroise-de-Kildare, paroisse. Jacques-Cartier: LaSalle, ville; Pointe-Claire, ville, Kamouraska: Saint-Pascal, paroisse; Saint-André paroisse. Lac-Saint-Jean: Saint-Gédéon, paroisse; Saint-Henri-de-Taillon, paroisse; Sainte-Hedwidge, paroisse; Hébertville-Station, village; Saint-Joseph-d'Alma, village; Saint-Jérôme, paroisse; L'Ascension-de-Notre-Seigneur. paroisse: Louis-de-Chambord, paroisse: Saint-Méthode. paroisse; Notre-Dame-d'Hébertville, paroisse; Notre-Dame-d'Hébertville, village: Saint-Prime, paroisse: Roberval, paroisse; Roberval, ville; Val-Jalbert, village; Saint-François-de-Sales, paroisse; Saint-Félicien, paroisse; Notre-Dame-de-la-Doré, paroisse; Saint-Félicien, village: Saint-Cœur-de-Marie, village: Saint-Bruno. village. Labelle: L'Annonciation, village; Mont-Laurier, village; partie-est du canton Campbell. L'Assomption: L'Assomption, paroisse; L'Épiphanie, paroisse; L'Épiphanie, village. Laval: Laval-des-Rapides, ville; Saint-Martin, paroisse; Saint-François-de-Sales, paroisse. L'Islet: Sainte-Perpétue, paroisse, canton; Tourville; Saint-Cyrille, paroisse. Lévis: Lauzon, ville; Saint-Nicolas, paroisse; Rivière-Boyer; Saint-Romuald, paroisse. Lotbinière: Saint-Narcisse, paroisse; Notre-Damed'Issoudun, paroisse; Saint-Sylvestre, paroisse; Saint-Flavien, paroisse; Saint-Flavien, village; Deschaillons, village; Sainte-Croix, paroisse; Sainte-Agathe, village; Saint-Agapitville, village. Matapédia: Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal, paroisse; Saint-Moïse, village; Sainte-Marie-de-Sayabec, paroisse; Saint-Benoît-Joseph-Labre, village. Mégantic: Partie sud de la paroisse du Sacré-Cœur-de-Marie; Bernierville, village; Amiante, village; Saint-Antoine-de-Pontbriand, paroisse. Montmagny: Cap-Saint-Ignace, paroisse; Saint-Juste-de-Bretenière; Montmagny, ville; partie sud-est du canton Talon; Saint-Thomas, paroisse. Montcalm: Sainte-Julienne, paroisse: Saint-Jacques-de-l'Achigan, paroisse; Saint-Jacques-de-l'Achigan, village; Saint-Esprit, paroisse. Montmorency: Saint-Joachim, paroisse; L'Ange-Gardien, paroisse; Sainte-Famille, d'Orléans, paroisse; Beaulieu, Île-d'Orléans, village. Napierville-Laprairie: Saint-Mathieu, Saint-Constant, paroisse; Saint-Michel-Archange, paroisse: Saint-Patrice-de-Sherrington, paroisse: Saint-Rémi, paroisse: Saint-Rémi, village: Saint-Édouard, paroisse; Saint-Cyprien-de-Léry, paroisse. Nicolet: Gentilly, village; Saint-Léonard, paroisse; Saint-Léonard, village; Saint-Pierre-les-Becquets, paroisse: Saint-Édouard, paroisse: Bécancour, paroisse. Papineau: Chéneville, village; Cœur-Très-Pur-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie-de-Plaisance. paroisse; Saint-André-Avellin, village. Pontiac: Campbell's Bay village. Portneuf: Saint-Joseph-de-Deschambault, paroisse; Notre-Dame-de-Portneuf, paroisse; Saint-Charles-des-Grondines village; Saint-Charles-des-Grondines, paroisse: Saint-Alban, paroisse. Québec: Saint-Gérard-Magella, paroisse; Giffard, village: Notre-Dame-des-Laurentides. paroisse: Ouébec-Ouest. ville: Stoneham Tewkesbury, cantons: Saint-Félix-de-Cap-Rouge, paroisse; Sainte-Foy, paroisse; Saint-Dunstan-du-Saint-Charles-de-Charlesbourg. Lac-Beauport: paroisse; Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse; Charlesbourg, village. Rouville: Rougemont, village; Sainte-Angèle-de-Monnoir, paroisse. Richelieu: Saint-Ours, paroisse; Saint-Roch, paroisse; Sorel, cité. Richmond: Saint-Georges-de-Windsor, canton; Stoke, canton; Windsor, canton; Brompton, canton; Cleveland, canton; Asbestos, village. Sherbrooke: Orford, canton; Rock Forest; Compton, village; Compton, canton; Ascot, canton. Shefford: Sainte-Pudentienne, village; Sainte-Pudentienne, paroisse; Shefford, canton: Waterloo, ville; Elv, canton. Stanstead: Barford, canton. Saint-Jean: Saint-Jean, paroisse; Saint-Luc, paroisse; Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, paroisse; Saint-Valentin, paroisse; Saint-Blaise, paroisse. Saint-Maurice: Trois-Rivières, paroisse; Shawinigan Falls, ville; Saint-Boniface-de-Shawinigan, paroisse; Saint-Barnabé, paroisse. Témiscamingue: Ville-Marie, village. Témiscouata: Trois-Pistoles. ville: Saint-Antonin, paroisse. Terrebonne: Saint-Jérôme, paroisse; Saint-Janvier, paroisse: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse: Piedmont; Sainte-Thérèse-de-Blainville paroisse; Terrrebonne, ville; Shawbridge, village; Saint-Sauveur, paroisse; Sainte-Adèle, paroisse; Sainte-Agathe-des-Monts, ville. Vaudreuil: Sainte-Marthe, paroisse; Sainte-Madeleine-de-Rigaud, Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse; Rigaud, ville. Verchères: Sainte-Julie, paroisse; Saint-Marc, paroisse; Varennes, paroisse; Varennes, village; Verchères, Contrecœur, village; paroisse; Contrecœur, paroisse; Belœil, ville; Saint-Mathieude-Belœil, paroisse; Saint-Antoine-de-Padoue, paroisse. Wolfe: Lac Weedon, village; Stratford, canton; Disraëli, village.

6. Réponse donnée par la réponse à la question 5.

Nombre de milles de chemins

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Combien y a-t-il de milles de chemins dans la province de Ouébec?
- 2. Combien ont été refaits au moyen de gravier, sable et glaise, macadam, macadam bitumineux, béton et béton bitumineux?
 - 3. Ouel en a été le coût total?
 - 4. Combien reste-t-il de chemins de terre?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. 30.758 milles.

- 2. Depuis 1911, il a été construit 5,928 milles répartis comme suit: gravier, 3,719 milles; sable et glaise, 186 milles; macadam, 1,783 milles; macadam bitumineux, 137 milles; béton, 71 milles; béton bitumineux, 32 milles.
 - 3. \$51,986,755.93.
 - 4. 24,830 milles.

Construction de ponts

- **M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Combien ont coûté les 105 ponts et ponceaux construits en 1920 sous la direction du département de la Voirie et subventionnés comme travaux spéciaux?
- 2. Quelle a été la part des municipalités pour le coût de ces ponts?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. \$54,554.88, d'après les comptes produits à date.

2. \$29,090.81.

Voirie dans Beauharnois

- M. Plante (Beauharnois): 1. Quelles sont les municipalités dans le district de Beauharnois qui ont été ou sont actuellement poursuivies par le gouvernement en rapport avec la voirie, en vertu de la loi 12 George V, chapitre 42?
- 2. Dans l'affirmative, pour quel montant sont ces poursuites?
- 3. Ces municipalités ainsi poursuivies ont-elles contesté ces actions?
 - 4. Jugement est-il intervenu dans ces actions?
- 5. Que le gouvernement se propose-t-il de faire au sujet de ces poursuites?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, paroisse de Saint-Timothée; village de Sainte-Cécile; canton de Dundee

- 2. Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, \$1,931.35; Paroisse de Saint-Timothée, \$4,775.12; Village de Sainte-Cécile, \$222.95; Canton de Dundee, \$63,209.56.
 - 3. Non.
 - 4. Non.
- 5. La paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague et le village de Sainte-Cécile ont payé les montants réclamés. La paroisse de Saint-Timothée et le canton de Dundee s'acquittent par versements.

Charges municipales

M. Hamel (Portneuf) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 153 modifiant les articles 227 et 228 du Code municipal concernant les personnes habiles ou inhabiles aux charges municipales soit maintenant lu une deuxième fois.

Des voix: Expliquez!

M. Hamel (Portneuf): Je ne suis pas fâché que l'on m'offre l'occasion de donner des explications. J'ai rencontré un journaliste au commencement de la session, et je lui ai confié que je préparais un bill au sujet des citoyens éligibles aux charges de conseillers municipaux.

M. Thériault (L'Islet): (En riant) Nommez-le.

M. Hamel (Portneuf): Les journaux, depuis quelque temps, ont fait maints commentaires sur cette mesure et, malheureusement, on l'a mal interprétée. D'après l'article 227 du Code municipal, on exige que les conseillers sachent lire et écrire couramment et que, en outre, ils sachent déchiffrer non seulement l'imprimé, mais aussi les manuscrits. C'est pourquoi je propose que le paragraphe 12 soit modifié par ces mots: "Quiconque ne sait ni lire ni écrire". Il n'est pas suffisant de savoir lire l'imprimé ou d'écrire son nom, ou même de savoir les deux pour exercer les fonctions de maire ou de secrétairetrésorier. En d'autres termes, il devrait être suffisant que la qualification d'un conseiller se résumât simplement à lire et écrire, rien de plus. Quant au maire et au secrétaire-trésorier, le savoir devra être plus étendu.

Voilà qui est assez clair, il me semble. Il ne s'agit donc nullement, comme on l'a fait entendre, faute de renseignements suffisants, de retrancher l'obligation de savoir lire et écrire, mais uniquement d'être moins exigeant quant au manuscrit. La loi telle que rédigée oblige un conseiller à savoir lire et écrire couramment.

La raison de cette demande, c'est que ceci donne lieu à de trop grandes difficultés; et beaucoup de braves et intelligents cultivateurs, doués d'un bon jugement, ont cessé de pratiquer l'écriture et refusent d'accéder au conseil par crainte de contestations. Ils n'en sont pas moins aptes à remplir les fonctions de conseiller. On sait ce qui arrive à la campagne. C'est souvent la femme ou la fille qui fait la lecture et l'écriture à la maison.

Déjà, des conseillers, très au courant des affaires municipales et très compétents pour diriger les affaires d'une municipalité, se sont vus démis de leurs fonctions par les tribunaux, parce qu'ils ne pouvaient lire que les imprimés. Dans les autres provinces, on est moins sévère que chez nous. Dans l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, il n'y a pas de loi qui oblige un citoyen à savoir lire et écrire, pour être éligible à un conseil municipal. Nous sommes plus exigeants que dans les autres provinces.

L'honorable M. David (Terrebonne): C'est peut-être parce que l'instruction est plus répandue chez nous?

M. Hamel (Portneuf): Oh! Je sais que depuis cinq ans, depuis que l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) est à son poste, nous avons fait beaucoup de progrès au point de vue de l'instruction publique et que la qualification morale ne sera plus une cause de difficultés dans un avenir très prochain, mais elle l'est pour ceux de l'autre génération, qui ont aujourd'hui 40 ou 50 ans, et qui n'ont pas joui des avantages éducationnels du régime actuel. C'est à ceux-là que je pense quand je demande l'adoucissement de la loi.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Joli compliment.

L'honorable M. David (Terrebonne): Ce n'est pas ce que je voulais nous faire dire.

M. Hamel (Portneuf): Je veux changer la loi rien que pour ce qui concerne les conseillers. Je comprends que les maires et les secrétaires-trésoriers doivent savoir lire couramment. Quant à la qualification

foncière, je crois qu'on ferait disparaître bien des inconvénients en remplaçant, dans l'article 228, les mots "quatre cents piastres, déduction faite de toute charge imposée sur tels biens-fonds, ainsi que tous privilèges et hypothèques enregistrés sur tels bienfonds", par les mots suivants: "six cents piastres, quelles que soient les charges imposées et les privilèges et hypothèques enregistrés sur tels biens-fonds".

M. Langlais (Témiscouata): Je doute que vous empêchiez les procès, en disant qu'un homme sera éligible, même s'il ne sait pas lire couramment. Il faudra établir ce que veut dire "lire couramment", et je crains de nouveaux procès...

M. Hamel (Portneuf): Je veux appliquer la loi aux maires et aux secrétaires-trésoriers. Pour les conseillers, ce ne sera pas nécessaire. C'est là le but de l'amendement.

M. Richard (Verchères): Je ne voudrais pas changer la loi au sujet de la qualification foncière. Ce serait dangereux et préjudiciable aux contribuables. Cela pourrait nuire au crédit de la province. Les municipalités ont le droit d'être protégées, et il faut, pour diriger leurs affaires, des hommes parfaitement qualifiés. Le meilleur moyen serait d'observer la loi générale au sujet de l'évaluation municipale; cette évaluation n'est pas faite suivant la loi.

M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je ne partage pas l'opinion du député de Portneuf (M. Hamel) sur le degré d'instruction des conseillers. On a changé la loi il y a quelques années, précisément pour la rendre plus claire et éviter les procès qui naissent d'une rédaction trop vague. On a voulu bien établir à la Législature ce que signifiait vraiment "savoir lire et écrire", et non pas seulement un peu. On discutait trop facilement pour établir si un homme qui ne lisait que le journal et ne traçait que son nom était qualifié pour être conseiller.

Je crois que le texte actuel devrait rester parce qu'il a pour but d'assurer un degré de compétence aux candidats et d'encourager la cause de l'instruction. Il se peut qu'il y ait, dans les villages, de nombreux hommes capables qui ne savent ni lire ni écrire, mais il est toujours facile de trouver un assez grand nombre de personnes qui savent lire et écrire. Il ne faut pas faire machine en arrière. On nous compare à l'Ontario. Ne sait-on pas que, dans cette province, l'instruction obligatoire existe depuis 30 ans?

(Rires)

Cette loi a été adoptée pour le développement de l'instruction publique dans notre province, et l'on devrait la garder telle quelle. Si l'on n'a pas de loi de ce genre dans d'autres provinces, c'est peut-être parce que le besoin ne s'en est pas fait sentir. Pour l'amendement à la qualification foncière, je le crois bien fondé en ce sens qu'il simplifie. Ainsi, une rente sur une terre n'est pas une hypothèque. Le régime présent peut diminuer la valeur estimée de notre propriété et nuire ainsi au crédit de notre province.

M. Ouellet (Dorchester): Je vois que les opinions sont partagées au sujet de la qualification morale. Personnellement, je suis d'avis que savoir lire couramment et signer son nom devrait suffire à un conseiller. Je conseillerais toutefois de modifier encore l'amendement pour qu'il soit plus clair quand il ira devant le comité des affaires municipales. J'approuve entièrement la modification proposée à la qualification foncière.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Le député de Saint-Hyacinthe vient de déclarer qu'il ne serait pas opportun de faire machine en arrière. Je crois qu'il a raison. Je préfère le texte actuel en ce qui concerne le maire et le secrétaire-trésorier. Quant aux conseillers, pourquoi changer la loi pour eux, alors que la chose est acceptée de tous et que la province y est habituée? Je crois qu'il ne faut pas insérer le changement dans nos Statuts.

Nous avons fait des progrès considérables au point de vue de l'instruction publique, et il n'est peutêtre pas nécessaire de décréter que les citoyens qui ne savent pas lire couramment soient inéligibles. La population s'y habitue, et avant de la déranger, il serait mieux de tenter une plus longue expérience. Laissons le texte tel qu'il est, et, avant bien des années, il ne sera aucunement difficile de trouver des hommes qualifiés pour toutes ces fonctions.

Quant à la qualification foncière, je crois qu'on ne devrait pas la changer. Il est juste que les membres du conseil municipal aient une qualification foncière. Pourquoi rendre éligibles des gens dont les propriétés sont grevées d'hypothèques? Qui a intérêt à bien administrer une municipalité sinon les propriétaires de biens-fonds? Je crois que nous ne devrions pas changer la loi. À mon sens, il suffirait de la rendre plus claire encore pour qu'elle ne puisse plus donner prise à tant de procès.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je crois qu'il n'y a pas d'objection à adopter ce bill sur division et de le renvoyer au comité du Code municipal.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent du Code municipal.

Loi du Barreau, article 4531

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 156 modifiant l'article 4531 des Statuts refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Le but de ce projet est de permettre à un étudiant de se présenter devant le Barreau, après trois ans d'études dans une université et une année de cléricature dans un bureau d'avocat. Dans le premier cas, l'étudiant obtiendrait ses brevets pour la pratique dès la troisième année, mais, dans le second cas, il ne subirait ces derniers examens devant le Barreau qu'après avoir fait sa cléricature, c'est-à-dire après la quatrième année.

Actuellement, un étudiant est obligé de passer trois ans à l'université et de faire en même temps trois ans de cléricature dans un bureau. Résultat, il néglige ses cours à l'université ou sa cléricature chez son patron. Il serait plus juste de permettre à un étudiant de faire une année de cléricature sérieuse après ses études universitaires. Il aurait la faculté de choisir le système qu'il préfère. Les universités McGill et Laval ainsi que le Conseil du Barreau ont approuvé le projet.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose l'ajournement à demain, à trois heures³.

Adopté.

La séance est levée vers 4 h 30⁴.

NOTES

1. Heure du *Soleil* du 28 janvier 1925, à la page 1. *Le Nouvelliste* du même jour, à la page 1, mentionne plutôt 3 h 20.

- 2. Le Soleil du 28 janvier 1925, à la page 1, précise que M. Plante fait allusion à un règlement en vigueur à l'époque lors de l'achat d'alcool dans les comptoirs de la Commission des liqueurs.
- 3. L'Événement du 28 janvier 1925, à la page 14, explique que l'ajournement se fait tôt parce "l'opposition n'était pas prête pour les débats sur ses motions inscrites au Feuilleton".
- 4. Heure de *La Patrie* du 28 janvier 1925, à la page 9. *L'Événement* du même jour, à la page 14, mentionne plutôt 4 h 15.

Séance du mercredi 28 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Françoeur

La séance est ouverte à 3 h 05¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Lecture de pétitions:

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et recue par la Chambre:

 de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi pour autoriser ladite commission à effectuer un emprunt et pour autres fins (M. Dillon).

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 156 modifiant l'article 4531 des Statuts refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Ouébec;
- bill 7 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'audition de certains appels;
- bill 12 modifiant les articles 162 et 205 du Code de procédure civile;
- bill 120 ratifiant un acte entre The Royal Trust Company et la cité de Montréal, ainsi que le règlement No 866 de ladite cité.
- M. Lemieux (Gaspé): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 114 amendant la charte de la cité de Sherbrooke.
- M. Létourneau (Québec-Est): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le septième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de dame Mabel O'Dell, épouse de Harold G. Blair et autres, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certains actes et pour autres fins concernant la succession de John Uriah Gregory:
- de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;
- de Joseph Archambault, c.r., et autres, demandant l'adoption d'une loi relative à la succession de feu Gaspard Archambault;
- de Charles-A. Pratt et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt:
- de la ville Saint-Laurent, demandant l'adoption d'une loi décrétant que les compagnies ou corporations possédant des immeubles pourront être inscrites sur la liste des électeurs;
- de Dame Henriette Duckett, épouse de Joseph-C. Turgeon, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de dame Marie-J. Bourque, épouse de Toussaint Préfontaine:
- de la Montreal Diocesan Theological College, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;
- du Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte:
- de l'Hôpital protestant pour les aliénés, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Verdun Protestant Hospital.

The Abitibi Southern Railway Company

M. Authier (Abitibi) propose, appuyé par le représentant de Hull (M. Lafond), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus, qu'il lui soit permis de présenter la pétition de T. A. Lalonde, Allan Case et autres, demandant l'adoption d'une loi pour incorporer une compagnie dite The Abitibi Southern Railway Co., et que cette pétition soit lue et reçue à la prochaine séance.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de T. A. Lalonde, Allan Case et autres, demandant l'adoption d'une loi pour incorporer une

compagnie dite The Abitibi Southern Railway Company (M. Authier).

Succession J. U. Gregory

M. Thériault (L'Islet) demande la permission de présenter le bill 104 concernant la succession de J. U. Gregory.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Succession John Pratt

M. Thurber (Chambly) demande la permission de présenter le bill 56 amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Succession Gaspard Archambault

M. Richard (Verchères) demande la permission de présenter le bill 59 autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gaspard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski

M. Moreault (Rimouski) demande la permission de présenter le bill 113 amendant la charte du Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Succession Marie-J. Bourque

M. Thurber (Chambly) demande la permission de présenter le bill 98 concernant la succession de dame Marie-J. Bourque, épouse de Toussaint Préfontaine.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Hôpital protestant des aliénés

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) demande la permission de présenter le bill 116 changeant le nom de l'Hôpital protestant des aliénés.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Montreal Diocesan Theological College

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) demande la permission de présenter le bill 51 amendant la charte du Montreal Diocesan Theological College et augmentant ses pouvoirs.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Québec

M. Létourneau (Québec-Est) demande la permission de présenter le bill 99 amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Saint-Laurent

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 123 modifiant la charte de la ville Saint-Laurent.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Cour supérieure, district de Pontiac

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 15 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la tenue des termes de la Cour supérieure dans le district de Pontiac.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Messages du Conseil législatif:

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Comité permanent mixte des impressions législatives

CONSEIL LÉGISLATIF

18 janvier 1925

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives, tel que demandé, et que le comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil durant la présente session est composé des honorables

MM. Amyot, Bryson, Garneau, Martin, Miles, Paradis, Perron, Roberge, Robillard, Tourigny et Turgeon.

Questions et réponses:

Ponts sur la rivière Macamic

- M. Renaud (Laval): 1. Quel était le conducteur des travaux lors de la construction de deux ponts sur la rivière Macamic, dans le canton Royal-Roussillon en ou vers 1922?
- 2. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet d'une certaine quantité de bois qui devait entrer dans la construction de ces ponts?
- 3. Dans l'affirmative, quelle en est la nature et sur qui porte-t-elle?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. M. Médard Boucher.

2. et 3. Un M. Champagne qui s'était engagé à fournir le bois a prétendu, non pas lors de la livraison, mais beaucoup plus tard après la construction, qu'il avait livré plus de bois que ne le comportaient les devis, ce qui n'était pas le cas. M. Champagne a été payé pour tout le bois qu'il a fourni.

Demandes de documents:

Congrès agricole

M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance, lettres, documents, etc., entre le gouvernement ou aucun de ses membres et les organisateurs du congrès agricole, qui eut lieu les 1^{er} et 2 octobre derniers dans la cité de Québec, ou aucun des officiers de l'Union catholique des cultivateurs de Québec.

Si je demande cette correspondance, c'est qu'en certaines circonstances, des organes ministériels, évidemment inspirés par des membres du gouvernement, ont voulu donner au récent congrès des agriculteurs un but et un caractère qu'il n'avait pas. Ces organes agissaient ainsi pour défendre une attitude pour le moins surprenante et singulière des ministres. Ils ont même pris avantage d'une lettre que j'écrivais aux organisateurs du congrès, pour leur dire de ne pas compter sur ma présence à leurs délibérations. Ils ont tenté d'expliquer l'attitude étonnante et extraordinaire de certains membres du gouvernement en comparant ma lettre à certaines lettres ministérielles.

Je ne suis pas opposé au congrès des agriculteurs, au contraire. Mais à cause d'une polémique entre certains membres du congrès et des membres du gouvernement, je voulais éviter de donner à ce congrès la moindre teinte politique. Ma lettre est explicite à ce sujet et ne signifie nullement que j'aie jamais désapprouvé le congrès ou que j'aie collaboré même de loin à son organisation. Je voulais en même temps démontrer aux organes ministériels, qui avaient commencé à critiquer le congrès avant son ouverture, qu'ils étaient dans l'erreur. Si les cultivateurs se réunissaient, ce n'était aucunement dans un but politique.

Il était évident qu'au cours de leurs délibérations, ils pouvaient être amenés à donner des vues différentes de celles de nos amis de la droite, mais cela n'avait rien à faire avec une machination politique. J'ai donc été surpris, M. l'Orateur, de constater que des membres du gouvernement avaient cherché dans ma lettre des excuses à leurs propres erreurs. Je ne veux soulever toute cette affaire du congrès. Mon intention est simplement d'établir que mon attitude à l'égard des cultivateurs a été bien différente de celle des ministres. Leur correspondance le prouvera.

(Personne ne se lève à droite pour répondre)

La motion est adoptée.

Saint-Cyprien-de-Léry

M. Charbonneau (Napierville-Laprairie) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 154 détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Cyprien-de-Léry, dans le district électoral de Napierville-Laprairie, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Charbonneau (Napierville-Laprairie) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopte

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Saint-Louis-de-Gonzague

M. Ouellet (Dorchester) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 157 détachant certains lots

du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le district électoral de Dorchester, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Saint-Damien-de-Buckland

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 152 détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, dans le district électoral de Bellechasse, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Canton d'Amherst

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 4 détachant le canton d'Amherst du district judiciaire de Hull et l'annexant au district judiciaire de Terrebonne.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Trois-Rivières et St. Maurice Lumber Company

M. Mercier (Trois-Rivières) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 74 ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, et conventions entre les mêmes et la St. Maurice Lumber Company.

Adopté.

En comité²:

M. Patenaude (Jacques-Cartier) dit que les députés étaient souvent mal venus d'intervenir dans

les affaires des conseils municipaux. Il parle de ce qui s'est passé le matin, au comité des bills privés, au sujet du bill de La Tuque, rappelant que les gens de La Tuque paraissent regretter des conventions analogues faites dans le passé. Il demande s'il ne serait pas préférable de laisser à la municipalité le soin de régler cette affaire.

M. Mercier (Trois-Rivières): La position n'est pas du tout la même. La St. Maurice Lumber Co. s'est engagée à faire, dans un avenir prochain, des agrandissements considérables à ses usines. D'ailleurs, le conseil municipal de Trois-Rivières est unanime dans ce cas.

Les articles 1 et 2, ainsi que le préambule, sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Mercier (Trois-Rivières) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Paroisse Sainte-Catherine, Montréal

Un député pour M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 57 amendant la loi concernant la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal.

Adopté.

En comité³:

M. Patenaude (Jacques-Cartier) croit que les francs-tenanciers ne sont pas suffisamment protégés et demande s'ils ont été consultés au sujet de ces augmentations.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): La procédure suivie est la même que lorsque le bill de 1922 a été adopté, et tout ce qu'on demande, c'est de pouvoir hausser la mise de fonds et prévoir une réserve pour parer aux augmentations.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen⁴.

Conseil de la ville de L'Assomption

M. Reed (L'Assomption) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 65 concernant certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de L'Assomption.

Des députés demandent des explications au député de L'Assomption (M. Reed).

M. Reed (L'Assomption) ne répond pas.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il s'agit de permettre au maire actuel de signer certains règlements et procès-verbaux du conseil non

signés depuis 1907. Le nouveau conseil de ville veut tout simplement que ces documents soient authentiques. Le maire et le secrétaire-trésorier seront autorisés à les signer et tout sera légal.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Nous prenons une trop grande responsabilité en adoptant ce bill.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Suggérez tous les amendements que vous jugerez bon.

Adopté. La Chambre se forme en comité plénier.

En comité⁵:

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"1. Le conseil de la ville de L'Assomption pourra, par un règlement, autoriser son maire et son secrétaire-trésorier à signer tous ceux de ses règlements et procès-verbaux de délibérations, antérieurs à juillet 1924, auxquels il manque, soit la signature du président du conseil, soit la signature du secrétaire-trésorier, soit ces deux signatures."

M. Patenaude (Jacques-Cartier) insiste sur les précautions à prendre sur ce point.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je suggère, dit-il, qu'on ajoute l'obligation de venir devant le conseil municipal pour faire approuver les règlements et procès-verbaux légalisés de la sorte, obligation déjà proposée en comité des bills publics en général.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Il est proposé d'ajouter, à la fin de l'article 3, les mots "pourvu que, à tous autres égards, ils soient égaux et valides".

L'amendement est adopté. L'article 3, ainsi amendé, est adopté. Le préambule est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec un amendement. L'amendement est lu deux fois et adopté.

M. Reed (L'Assomption) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

James Kenneth Mathews Ross

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 108 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James Kenneth Ross au nombre de ses membres.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Institut de Notre-Damedu-Bon-Conseil

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 96 constituant en corporation l'institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Servantes du Très-Saint-Sacrement

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 55 constituant en corporation la Congrégation des Servantes du Très-Saint-Sacrement de Québec.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Létourneau (Québec-Est) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Robert Alexander

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 109 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Robert Alexander Hart à la pratique de la chirurgie dentaire, après l'examen final.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Village de Thurso

M. Lahaie (Papineau) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 93 ratifiant le règlement No 84 du village de Thurso soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Succession J.-O. Gagnon

M. Duranleau (Montréal-Laurier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 88 concernant la succession de Joseph-Octave Gagnon soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Association des gardes-malades enregistrées

M. Bernard (Rouville) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 91 amendant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec soit maintenant lu une deuxième fois

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

William Currie Limited

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 73 ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par William Currie Limited soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Ville de Coaticook

M. Bissonnet (Stanstead) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 107 ratifiant le règlement numéro 195 de la ville de Coaticook soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

The Thurso and Nation Valley Railway Company

M. Lahaie (Papineau) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 92 constituant en corporation The Thurso and Nation Valley Railway Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

Société des Chevaliers de Colomb de Montréal

M. Bernard (Matane) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 94 exemptant la Société des Chevaliers de Colomb et ses sociétés filiales de toutes taxes municipales et scolaires à Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Compagnie de téléphone nationale

M. Roy (Lévis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 112 amendant la charte de la Compagnie de téléphone nationale soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Robert Fiset

M. Faucher (Québec-Centre) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 101 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert Fiset à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 71 modifiant la constitution en corporation de l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Terres en culture à Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 90 concernant les terres en culture dans la cité de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick

M. Thériault (L'Islet) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 117 constituant en corporation la Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Commission métropolitaine de Montréal

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 75 amendant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

La séance est levée vers 4 h 20⁶.

NOTES

- 1. Le Soleil du 29 janvier 1925, à la page 1, rapporte que presque tous les députés sont présents lors de cette séance. La Presse du même jour, à la page 6, explique cette assiduité par le fait qu'il doit y avoir un caucus ministériel dans la soirée.
- 2. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bouchard (Saint-Hyacinthe).
- 3. Voir note 2.
- 4. L'Action catholique du 29 janvier 1925, à la page 3, explique qu'"en l'absence de M. Dillon, parrain du bill, le projet de loi fut suspendu".
- 5. Voir note 2.
- 6. Selon *Le Soleil* du 29 janvier 1925, à la page 1, la séance a duré 1 heure. *The Quebec Chronicle* du même jour, à la page 5, mentionne plutôt 1 h 15.

Séance du jeudi 29 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 5 h 15¹.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Prière².

Lecture de pétitions:

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue par la Chambre:

- de T. A. Lalonde, Allan Case et autres, demandant l'adoption d'une loi pour incorporer une compagnie dite The Abitibi Southern Railway Company (M. Authier).

Rapports de comités:

M. Létourneau (Québec-Est): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le huitième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de The Montreal Central Terminal Company, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à construire des tunnels sous la rivière Saint-Laurent, vis-à-vis Montréal:
- de Joseph Letendre, demandant l'adoption d'une loi validant un acte de donation par Olivier Letendre à Joseph Letendre.

Acte de donation par O. Letendre à J. Letendre

M. Lafrenière (Richelieu) demande la permission de présenter le bill 69 validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Montreal Central Terminal Company

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) demande la permission de présenter le bill 124 concernant la Montreal Central Terminal Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Incendie de Terrebonne

L'honorable M. David (Terrebonne) demande la permission de présenter le bill 16 modifiant la loi 13 George V, chapitre 7, concernant l'incendie de la ville de Terrebonne.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Motions des députés:

Ajournement en l'honneur de la visite du lieutenant-gouverneur et de la délégation parlementaire de l'Ontario

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

M. l'Orateur, le lieutenant-gouverneur, le premier ministre, plusieurs membres du Parlement d'Ontario, beaucoup de députés et un grand nombre de citoyens distingués de cette province nous font aujourd'hui l'honneur d'une visite. Je crois que je serai le fidèle interprète de la Chambre et des citoyens de la province de Québec, en assurant à nos distingués visiteurs la bienvenue la plus cordiale à Québec.

(Applaudissements)

Ils effectuent chez nous une visite d'amitié, et je tiens à dire qu'ils verront chez nous un désir sincère de coopérer avec eux et d'entretenir entre les deux provinces les relations les plus amicales. Les deux grandes provinces du Canada, Québec et Ontario, ont tout intérêt à marcher la main dans la main, à rester unies non seulement dans leur propre intérêt, mais pour le plus grand bien du Canada.

(Applaudissements)

À l'occasion de la visite de nos collègues d'Ontario, j'ai l'honneur de proposer une motion et je prie l'honorable chef de l'opposition de bien vouloir la seconder. Voici le texte de ma motion.

"Que cette Chambre est heureuse de constater la présence, dans son enceinte, d'un si grand nombre de citoyens éminents de la province sœur d'Ontario. Elle se joint à la population de Québec pour leur souhaiter la bienvenue la plus cordiale et les remercier de leur démarche si sympathique en faveur de la bonne entente entre les provinces canadiennes. Et, pour marquer dans l'histoire de notre province cet important événement, il est résolu qu'il soit consigné

dans les procès-verbaux de cette Législature, et que la Chambre s'ajourne maintenant en l'honneur de nos distingués visiteurs."

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (Applaudissements) C'est pour moi un plaisir, un devoir et un honneur de seconder la motion de l'honorable premier ministre à l'occasion de la visite des plus hautes personnalités de la province voisine. J'ai bien envie de demander au premier ministre d'Ontario de rester longtemps parmi nous, afin que l'harmonie règne en cette Chambre, et que je puisse seconder les motions du premier ministre de la province de Québec.

(Rires et applaudissements)

M. l'Orateur, je seconde cette motion et suggère que le trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) ajoute quelques commentaires à titre de représentant de la minorité anglophone à la Chambre.

(Applaudissements)

L'honorable M. Nicol (Compton): C'est un véritable plaisir pour moi de prendre la parole, au nom de la minorité en cette Chambre, pour seconder une motion déjà bien appuyée. Aujourd'hui est un bien grand jour dans les annales de la Législature du Québec. Nous avons l'honneur de recevoir le lieutenant-gouverneur de l'Ontario et le premier ministre de cette province, ainsi que presque tous les membres du cabinet de l'Ontario et de nombreux distingués citoyens. Nous avons parmi nous, de la province voisine, des représentants de l'Église, de l'État et des universités, ainsi que des personnalités du monde des affaires.

Ils sont venus au Québec pour nous faire part de leur amitié à l'égard de la vieille province française de Québec, et nous sommes véritablement ravis de les recevoir. Nous, qui sommes députés de la minorité en cette Chambre, sommes particulièrement heureux de les voir parmi nous. Cette fête a été, par tous ses côtés, absolument charmante.

Certains d'entre nous avons vécu dans la province voisine. Personnellement, j'ai eu le plaisir de faire des études universitaires à Toronto et j'ai pu, il y a à peine quelques minutes, serrer la main de mon ancien professeur, maintenant assis dans la tribune. Je sais que cette visite sera fructueuse. Ici, la bonne entente existe toujours.

Nous, de la minorité, pouvons affirmer à nos visiteurs que cette Chambre a toujours traité la minorité en toute considération, et je profite de l'occasion pour souligner la considération dont font part envers nous nos collègues francophones. On ne saurait trop répéter combien nous sommes bien

traités par les députés francophones, qui forment la grande majorité de cette Chambre. J'espère qu'après leur visite à la Législature de Québec, nos visiteurs rentreront chez eux avec le souvenir de l'esprit de fraternité qui anime la façon dont sont traités les gens de leur race et de leur religion. Et je sais qu'aussi longtemps que durera cette Chambre, nous continuerons de profiter de ce traitement juste qu'on nous accorde depuis la Confédération.

(Applaudissements)

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): Je crois que cette réunion produira de bons fruits pour la bonne entente entre nos deux vieilles provinces. Nous savons que le meilleur moven d'arriver à une collaboration efficace, c'est de s'intéresser à l'autre et de mieux connaître ses obiectifs et ses idéaux. Nous admirons les progrès qui ont été accomplis en Ontario et nous crovons que, bien que nous n'avons pas eu le même succès, nous avons, nous aussi, réalisé de grands progrès. Nous accueillons nos visiteurs dans la province qui a produit de grands hommes comme Taché, Cartier, La Fontaine et, quelques années plus tard, Chapleau et Laurier. Nous les accueillons dans la ville de Québec, qui a été le théâtre de tant d'événements de notre histoire, et nous espérons que bon nombre d'entre eux pourront rallonger leur visite et en voir plus. L'atmosphère ici n'est pas la même qu'à Toronto ou à Montréal; il y a une atmosphère à Ouébec qui n'existe nulle part ailleurs.

Nous sommes tous membres d'un grand empire qui a accompli tellement de choses, et nos idéaux devraient être des plus élevés. C'est grâce à l'œuvre commune des gens des deux provinces que nous pourrons atteindre ces idéaux et cultiver bonheur et prospérité non seulement dans les deux provinces, mais dans le dominion tout entier.

(Applaudissements)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant de Deux-Montagnes (M. Sauvé), que la motion soit adoptée.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à onze heures demain.

Adopté.

La séance est levée à 5 h 25.

NOTES

- 1. Une délégation ontarienne est en visite à Québec dans le but de promouvoir la bonne entente entre les deux grandes provinces canadiennes. Elle est composée de M. Henry Cockshutt, lieutenantgouverneur, de M. George Howard Ferguson, premier ministre de la province, de sept membres de son cabinet, de 40 députés de l'Assemblée législative de l'Ontario, des maires de 10 des plus importantes villes et des représentants des associations les plus importantes. L'accueil a lieu durant l'après-midi et. après la séance en Chambre, tous prennent part à un banquet au Château Frontenac. Le Soleil du 30 janvier 1925, à la page 1, rapporte que "le lieutenant-gouverneur, le premier ministre, les ministres et une partie de la députation, en un mot presque tout le gouvernement de la province d'Ontario, se trouvaient réunis, hier, dans l'enceinte législative..." Les invités siègent sur le parquet de la Chambre, aux côtés de l'Orateur, tandis que dans la galerie se tiennent "des députés en foule et des citoyens marquants de la province voisine".
- 2. The Montreal Daily Star du 30 janvier 1925, à la page 4, précise que la prière a lieu habituellement avant que les portes ne soient ouvertes au public. Or, en l'honneur de la visite de la délégation ontarienne, on fait entorse à cette règle.

Séance du vendredi 30 janvier 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 11 h 15¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Chevra Thilim Linas Hazedek

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, appuyé par le représentant de Champlain (M. Bordeleau), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Chevra Thilim Linas Hazedek et que ladite pétition soit lue et reçue à la prochaine séance. Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de Chevra Thilim Linas Hazedek (M. Bercovitch).

Rapports de comités:

M. Bordeleau (Champlain): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le neuvième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

 de Paul Aimé Lussier et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant les successions de Félix Lussier et Angélique Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue.

Successions F. Lussier, A. Deschamps, A. Lussier et M.-L. Massue

M. Richard (Verchères) demande la permission de présenter le bill 110 concernant les successions de Félix Lussier et Angéline Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Effets non saisissables

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 158 amendant le Code de procédure civile concernant les effets non saisissables.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Questions et réponses:

Barrage du lac Kénogami

- **M.** Langlais (Témiscouata): 1. Est-ce que des travaux de sondages et de reconnaissances ont été faits sur le contour du lac Kénogami avant de construire les barrages et de monter l'eau?
- 2. Dans l'affirmative, pour quelle raison et pour quelle cause est-on obligé aujourd'hui de construire un barrage additionnel à la tête du lac, près d'Hébertville, barrage dont le contrat a été donné à la Cie Fraser Brace ltée?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): 1. Oui.

2. Il n'y a pas de barrage additionnel à construire à la tête du lac. Le barrage naturel à cet endroit est insuffisant et doit être augmenté.

Percolation du lac Kénogami

- M. Langlais (Témiscouata): 1. Le gouvernement a-t-il pris toutes les précautions pour qu'une fois le lac Kénogami rendu à la côte 115, il ne se produise pas de percolation souterraine?
 - 2. Est-ce que des plans ont été faits à ce sujet?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): 1. Oui.

2. Oui.

Chemin Jonquière-Saint-Bruno

M. Langlais (Témiscouata): 1. Pour quelle raison la Commission des eaux courantes n'a-t-elle pas fait construire le chemin Jonquière-Saint-Bruno

dès le commencement des travaux de barrage et avant de monter l'eau du lac Kénogami?

2. Pourquoi a-t-elle fait construire plutôt un chemin temporaire?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

- 1. Le manque d'entente entre les compagnies intéressées et les corps publics du district, quant au tracé de la nouvelle route.
- 2. La Commission n'a pas fait construire de chemin temporaire; elle a dévié le vieux chemin à quelques endroits pour que ce chemin soit utilisé durant la saison de 1924.

Barrage de la baie Moncouche

- **M.** Langlais (Témiscouata): 1. Est-ce que des travaux préliminaires de sondages suffisamment élaborés ont été faits au barrage de la baie Moncouche?
- 2. Quand ce barrage eut été fini et qu'on eut fait monter le lac Kénogami, les petits lacs voisins se mirent-ils aussi à monter?
- 3. Quelles raisons l'ingénieur en charge des travaux a-t-il données pour expliquer cette percolation souterraine?
- 4. Avait-on enfoncé toutes les palplanches jusqu'à refus?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): 1. Oui.

- 2. Oui quelque peu.
- 3. Parce que le barrage repose sur un train perméable.
- 4. Oui, excepté pour une largeur de 30 pieds où elles ont été enfoncées dans toute leur longueur.

Barrage du Portage-des-Roches

- M. Langlais (Témiscouata): 1. Est-ce que des travaux préliminaires de sondages ont été faits dans le lit de la rivière Chicoutimi à l'endroit du barrage de Portage-des-Roches?
- 2. Dans l'affirmative, les a-t-on indiqués sur les plans remis à l'entrepreneur?
- 3. Pour quelle raison la Commission des eaux courantes a-t-elle fait à ses frais l'excavation du milieu de ladite rivière, en plein cœur de l'hiver?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): 1. Oui, où la chose était possible.

2. Oui.

3. Ces travaux ont été faits aux frais de la Commission comme tous les autres que la Commission a fait exécuter au lac Kénogami, frais qui seront remboursés par les compagnies bénéficiaires.

Bureau des statistiques

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Combien a coûté depuis 1914 le Bureau des statistiques de la province de Ouébec?

L'honorable M. Nicol (Compton): \$284,047.76.

Loi du Barreau, article 4531

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 156 modifiant l'article 4531 des Statuts refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Ouébec.

Adopté.

En comité²:

M. Duranleau (Montréal-Laurier) pose une question.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Les clauses de ce bill ont été approuvées par le Barreau de la province de Québec. Sans doute, il a soulevé une certaine discussion, mais finalement, on s'y est rallié presque à l'unanimité. On a considéré que, jusqu'ici, la cléricature laisse beaucoup à désirer. Les jeunes avocats nous arrivent à peu près nullement pourvus au point de vue pratique, et il advient que les études légales les tolèrent plutôt qu'elles ne les utilisent. On sait en effet que l'étudiant, avec ses cours à l'université, n'a guère le temps de suivre la procédure cléricale; mais, une fois tous les examens passés, qui l'empêchera de se donner entièrement à cette étude?

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Ainsi, l'étudiant en droit sera autorisé à passer ses examens à la pratique et ne pourra pratiquer?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Ceux qui auront choisi le système dont il est ici question seront obligés de faire une année de cléricature, après leur cours terminé.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

L'expérience, dit-il, prouve que pendant une année de vraie pratique, on en apprend plus que pendant les trois années de cléricature, telle qu'actuellement en usage.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Audition de certains appels

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 7 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'audition de certains appels.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Code de procédure civile, articles 162 et 205

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 12 modifiant les articles 162 et 205 du Code de procédure civile.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

The Royal Trust Company et la cité de Montréal

M. Côté (Bonaventure) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 120 ratifiant un acte entre The Royal Trust Company et la cité de Montréal, ainsi que le règlement No 866 de ladite cité.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Côté (Bonaventure) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Traverse de l'Île d'Orléans

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 111 ratifiant et confirmant le règlement No un de la municipalité du comté de Montmorency No 2 et le contrat passé entre ladite municipalité et La Traverse de l'Île d'Orléans limitée soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Succession J. U. Gregory

M. Thériault (L'Islet) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 104 concernant la succession de J. U. Gregory soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Succession John Pratt

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 56 amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Succession Gaspard Archambault

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 59 autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gaspard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Succession Marie-J. Bourque

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 98 concernant la succession de dame Marie-J. Bourque, épouse de Toussaint Préfontaine, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Montreal Diocesan Theological College

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 51 amendant la charte du Montreal Diocesan Theological College et augmentant ses pouvoirs soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Acte de donation par O. Letendre à J. Letendre

M. Lafrenière (Richelieu) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 69 validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski

M. Moreault (Rimouski) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 113 amendant la charte du Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Hôpital protestant des aliénés

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 116 changeant le nom de l'Hôpital protestant des aliénés soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Ouébec

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 99 amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Saint-Laurent

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 123 modifiant la charte de la ville Saint-Laurent soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Montreal Central Terminal Company

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 124 concernant la Montreal Central Terminal Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée vers midi.

NOTES

1. L'Événement du 31 janvier 1925, à la page 3, rapporte qu'il y a peu de députés présents à cette séance: "Tous les députés de Montréal étaient repartis en même temps que les Ontariens, afin de les recevoir dans la métropole, hier. M. Alfred Duranleau, de

Montréal-Laurier, dirigeait l'opposition et le premier ministre lui facilita la tâche en lui donnant avec empressement tous les renseignements qu'il demandait." *Le Soleil* du même jour, à la page 13, mentionne que seuls quatre députés de l'opposition (trois selon *The Quebec Chronicle* du même jour, à la page 5) sont présents et que MM. Duranleau et Faucher posent des questions au gouvernement au nom de leurs collègues absents. Au sujet de la visite de la délégation ontarienne, voir la séance du 29 janvier 1925.

2. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).

Séance du mardi 3 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 20¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Commissaires d'écoles de la municipalité des Écors

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, appuyé par le représentant de Québec-Est (M. Létourneau), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des Commissaires d'écoles de la municipalité des Écors, comté de Laval, et que ladite pétition soit lue et recue à la prochaine séance.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- des Commissaires d'écoles de la municipalité des Écors, comté de Laval (M. Bercovitch).

Lecture de pétitions:

La pétition suivante est lue et reçue par la Chambre:

 de Barnet Panofsky et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Chevra Thilim Linas Hazedek (M. Bercovitch).

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le cinquième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 152 détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, dans le district électoral de Bellechasse, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement;

- bill 157 détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le district électoral de Dorchester, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement:
- bill 76 autorisant The Canadian Credit Men's Trust Association Limited à occuper les fonctions et à remplir les devoirs de fidéicommissaire, syndic, curateur, exécuteur, liquidateur, receveur ou administrateur, nonobstant les dispositions des articles 364, 365, 366 et 367 du Code civil du Bas-Canada.

Et. sans amendement, les bills suivants:

- bill 51 amendant la charte du Montreal Diocesan Theological College et augmentant ses pouvoirs;
- bill 88 concernant la succession de Joseph-Octave Gagnon.

Le bill suivant a été retiré:

- bill 97 concernant la fabrique de Notre-Dame de Montréal.
- M. Lemieux (Gaspé): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le cinquième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 66 concernant la corporation de la paroisse de L'Assomption;
- bill 53 constituant en corporation le Lower Canada College.

Et, sans amendement, les bills suivants:

- bill 101 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert Fiset à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen;
- bill 113 amendant la charte du Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski;
- bill 116 changeant le nom de l'Hôpital protestant des aliénés.

Code municipal, article 724

M. Lemieux (Wolfe) demande la permission de présenter le bill 159 modifiant l'article 724 du Code municipal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Loi électorale

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 20 modifiant la loi électorale de Ouébec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Corporations scolaires

L'honorable M. David (Terrebonne) demande la permission de présenter le bill 18 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'inspection des comptes des corporations scolaires.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Créances privilégiées du gouvernement

L'honorable M. Nicol (Compton) demande la permission de présenter le bill 27 concernant les créances privilégiées du gouvernement de la province.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Cour du banc du roi en appel

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 32 modifiant le Code de procédure civile relativement à la Cour du banc du roi en appel.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Questions et réponses:

Écoles techniques de Montréal, Québec et Trois-Rivières

- M. Beaudoin (Montréal-Saint-Jacques): 1. Quel est le nombre d'élèves inscrits au début de chaque année, depuis qu'elles existent, aux écoles techniques de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières?
- 2. Quel est le nombre d'élèves inscrits à la fin de chaque année, depuis qu'elles existent, aux écoles techniques de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières?
- 3. Quel est le montant des subsides payés chaque année par les gouvernements fédéral, provincial et municipal?

4. Quel est le nombre d'élèves diplômés sortis de chacune de ces écoles, chaque année, et pour quels métiers les diplômes ont-ils été accordés et combien pour chaque métier?

L'honorable M. David (Terrebonne): (Voir le tableau ci-dessous)

1. Montréal

	1. 1.10		
1911-1912	436 élèves	1912-1913	585 élèves
1913-1914	605 élèves	1914-1915	620 élèves
1915-1916	745 élèves	1916-1917	827 élèves
1917-1918	852 élèves	1918-1919	1,023 élèves
1919-1920	1,380 élèves	1920-1921	1,023 élèves
1921-1922	1,302 élèves	1922-1923	1,023 élèves
1923-1924	1,394 élèves	Total :	12,201 élèves
	Qué	bec	
1911-1912	166 élèves	1912-1913	326 élèves
1913-1914	303 élèves	1914-1915	291 élèves
1915-1916	318 élèves	1916-1917	282 élèves
1917-1918	188 élèves	1918-1919	197 élèves
1919-1920	248 élèves	1920-1921	230 élèves
1921-1922	331 élèves	1922-1923	315 élèves
1923-1924	491 élèves	Total :	3,686 élèves
	Trois-R	?ivières	
1920-1921	24 élèves	1921-1922	52 élèves
1922-1923	43 élèves	1923-1924	41 élèves
1924-1925	38 élèves	Total :	198 élèves
	2.14	1	
	2. Mo	ntreal	
1911-1912	383 élèves	1912-1913	510 élèves
1913-1914	510 élèves	1914-1915	539 élèves
1915-1916	637 élèves	1916-1917	713 élèves
1917-1918	725 élèves	1918-1919	944 élèves
1919-1920	1,198 élèves	1920-1921	1,082 élèves
1921-1922	1,129 élèves	1922-1923	919 élèves
	Qué	bec	
1911-1912	135 élèves	1912-1913	288 élèves
1913-1914	271 élèves	1914-1915	273 élèves
1915-1916	282 élèves	1916-1917	248 élèves
1917-1918	156 élèves	1918-1919	175 élèves
1919-1920	208 élèves	1920-1921	193 élèves
1921-1922	283 élèves	1922-1923	291 élèves
1923-1924	451 élèves	Total:	3,254 élèves
	Trois-R	livières	
1920-1921	14 élèves	1921-1922	35 élèves
1922-1923	36 élèves	1923-1924	31 élèves
		Total:	116 élèves

3. (Voir les tableaux aux pages suivantes)

Montréal:	Fédéral	Provincial	Municipal
1911-1912		20,000.00	25,000.00
1912-1913		40,000.00	40,000.00
1913-1914		40,000.00	40,000.00
1914-1915		40,000.00	40,000.00
1915-1916		40,000.00	40,000.00
1916-1917		52,500.00	40,000.00
1917-1918		40,000.00	52,500.00
1918-1919		50,000.00	40,000.00
1919-1920		60,000.00	15,000.00
1920-1921	15,700.00	40,000.00	41,000.00
1921-1922	50,000.00	50,000.00	******
1922-1923	20,000.00	50,000.00	65,000.00
1923-1924	40,000.00	50,000.00	50,000.00
Québec:	Fédéral	Provincial	Municipal
1907-1908		2,000.00	
1909-1910		5,000.00	
1910-1911		23,000.00	1,000.00
1911-1912		30,000.00	11,000.00
1912-1913		40,000.00	5,000.00
1913-1914		40,000.00	10,000.00
1914-1915		42,411.50	10,000.00
1915-1916		36,000.00	10,000.00
1916-1917		38,000.00	20,000.00
1917-1918		62,500.00	20,000.00
1918-1919		30,000.00	20,000.00
1919-1920		40,000.00	20,000.00
1920-1921	35,400.00	40,000.00	20,000.00
1921-1922	15,000.00	40,000.00	20,000.00
1922-1923	5,000.00	40,000.00	20,000.00
1923-1924	20,000.00	40,000.00	20,000.00
1725-1724	20,000.00	40,000.00	20,000.00
Trois-Rivières:	Fédéral	Provincial	Municipal
1920-1921	*******	10,000.00	10,000.00
1921-1922	35,000.00	10,000.00	10,000.00
1922-1923		10,000.00	10,000.00
1923-1924	10,000.00	10,000.00	10,000.00
	*	1	7

4. (Voir le tableau ci-dessous)

Montréal:

Nombre, par spécialité, d'élèves diplômés, chaque année, cours réguliers du jour

	Modèlerie	Mécan. D'ajust.	Électricité	Dessin mécan.	Menuiserie	Forge	Fonderie	Automobile	Ébénisterie	Total
1912-1913	1	4	7	1						13
1913-1914	2	8	4		1				•••	15
1914-1915	1	6	6	3		1				17
1915-1916	1	11	2				2			16
1916-1917		17	1	3	2		1			24
1917-1918		19	3		2	1		1		26
1918-1919	1	21	3	2	1	1		1		30
1919-1920	1	15	4	5	1			1		27
1920-1921	2	7	9		1					19
1921-1922	2	25	7		1		1		2	38
1922-1923	1	17	7		3		2			30
1923-1924	_2	<u>11</u>	<u>10</u>	<u></u>	_3	<u></u>	<u></u>	<u></u>	<u></u>	<u>26</u>
Total :	14	161	63	14	15	3	6	3	2	281

Nombre, par spécialité, de certificats accordés chaque année Cours spéciaux du soir

	Ingénieur stationnaire	Électricité et pratique	Dessin	Automobile	Soudure autogène	Ferblanterie	Mécanique d'ajustage	Menuiserie	Coupe	Forge	Modèlerie	Plomberie	Mathématiques	Chimie	Lect. Plans de constr.
1912-1913	9	7	9	35											
1913-1914	4	10	10	28	7	4	4	4							
1914-1915	7	11	9	30	10	4	8	2							
1915-1916	6	16	6	31	6		5		18						
1916-1917	6	15	6	34	6		14		5	1					
1917-1918	2	22	11	35	3	2	10		18		2				
1918-1919	4	17	13	29	9		16			1	2				
1919-1920	9	30	8	31	10		15						3	1	
1920-1921	10	28	8	5	5		14							6	1
1921-1922	10	19	10	26	16		21	6				5		2	
1922-1923	7	23	14	18	6		21	1							11
1923-1924	<u>12</u>	<u>21</u>	_6	<u>39</u>	<u>17</u>	_7	<u>10</u>	•••	<u></u>	<u></u>	<u></u>	_4	<u></u>	_7	<u>12</u>
Total :	86	219	110	341	95	17	138	13	41	2	4	9	3	16	24

Nombre, par spécialité, de certificats accordés chaque année, Cours spéciaux du jour

	Mécanique d'auto	Fonderie	Électricité	Mécanique d'ajustage	Modèlerie	Forge
1918-1919	9	•••	•••	•••	•••	
1919-1920	43	1	1	•••		
1920-1921	74	•••	1	1		
1921-1922	84			2		
1922-1923	35	•••	1	5	3	2
1923-1924	_22	<u></u>	<u></u>	_2	<u>1</u>	<u></u>
Total :	267	1	3	10	4	2

RÉCAPITULATION

Diplômes et certificats accordés chaque année (Montréal)

	Diplômes cours réguliers du jour	Certificats cours spéciaux du soir	Certificats cours spéciaux du jour
1912-1913	13	60	•••
1913-1914	15	71	•••
1914-1915	17	81	•••
1915-1916	16	88	
1916-1917	24	87	•••
1917-1918	26	125	
1918-1919	30	91	9
1919-1920	27	107	45
1920-1921	19	77	76
1921-1922	38	115	86
1922-1923	30	101	46
1923-1924	_26	135	_25
Total :	281	1,138	287

Ouébec:

Nombre d'élèves diplômés, par spécialité et par année scolaire

	Diplômes	Certificats	Dessinateur	Électricien	Mécanicien	Modeleur	Menuisier	Forgeron	Mouleur	Mécanicien d'auto
1913-1914	10		1	1	7	1				
1914-1915	9		3		5	•••	1			
1915-1916	10			1	7				2	
1916-1917	11		1	1	5	3	1			
1917-1918	11			2	8			1		
1918-1919	6		2	1	2		1			
1919-1920	13		1	•••	11	1				
1920-1921	7		1		5	1				
1921-1922	9	1	1		6	2				1
1922-1923	9	25			8				1	25
1923-1924	<u>11</u>	<u>12</u>	<u>1</u>	•••	<u>11</u>	<u></u>	•••	<u></u>	•••	<u>12</u>
Total :	106	38	10	6	75	8	3	1	3	38

Trois-Rivières:

	Mécaniciens	Modeleurs	Total
1922-1923	2		2
1923-1924	5	1	6

Agriculteurs québécois

M. Renaud (Laval): 1. Combien y avait-il d'agriculteurs dans la province de Québec: a. en 1891; b. en 1911; c. en 1921; d. en 1922; e. en 1923; f. en 1924?

2. Où le gouvernement a-t-il pris ses statistiques?

L'honorable M. David (Terrebonne): 1. *a.* 1891: 174,996; *b.* 1911: 149,701; *c.* 1921: 137,619; *d.*, *e.* et *f.* Ignore.

2. Des recensements fédéraux.

Corporations scolaires

L'honorable M. David (Terrebonne) propose, appuyé par le représentant de Bellechasse (l'honorable M. Galipeault), que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 18 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'inspection des comptes des corporations scolaires.

Adopté.

Messages du lieutenant-gouverneur:

L'honorable M. Nicol (Compton) se lève et sort des documents de sa serviette 2 .

(Applaudissements)

L'honorable M. Nicol (Compton): (Parlant en anglais)³ M. l'Orateur, j'ai l'honneur de communiquer à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, signé de sa main.

(Un page porte à l'Orateur le message du lieutenant-gouverneur)

M. l'Orateur lit ledit message comme suit:

N. Pérodeau, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1925, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

Hôtel du Gouvernement, Québec, 3 février 1925 (Document de la session no 1)

L'honorable M. Nicol (Compton) propose que ledit message, avec le budget qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des subsides. Adonté.

Subsides

L'honorable M. Nicol (Compton): (Applaudissements à droite) M. l'Orateur, en me levant pour prononcer mon quatrième discours sur le budget, je me rappelle qu'en chaque occasion précédente, j'ai exposé brièvement les périodes difficiles que traversait la province et exprimé l'espoir, en chaque occasion, que l'année suivante serait une période d'amélioration.

J'ai consulté les discours prononcés par mes prédécesseurs au cours de ces dernières années et j'ai constaté que, dans tous leurs discours sur le budget prononcés depuis la fin de la guerre mondiale, ils ont exprimé l'espoir qu'à l'année suivante, on serait témoin d'une amélioration de l'état de choses en Europe, que les dettes de guerre seraient fixées et nos propres conditions commerciales en seraient, par là-même, améliorées.

Cette année n'a pas été une année exceptionnelle. Aucune question importante n'a été réglée, en Europe, avant le mois de juillet, 1924. Cependant, les conférences de Londres et de Paris ont suscité de nouveaux espoirs. Le plan Dawes a été accepté. Les Alliés travaillent maintenant de concert, afin d'en arriver à un règlement des nombreuses difficultés, et cela, dans une union des esprits bien supérieure à celle d'aucune époque depuis la fin des hostilités. Il y a là, sûrement, un signe qui doit faire naître chez nous les plus grands espoirs et, si on y ajoute le fait que la Grande-Bretagne et nos voisins du Sud ont traversé une période électorale qui leur

assure un gouvernement stable, cela nous donne lieu d'espérer une amélioration considérable en 1925.

C'est un fait bien connu que l'année de l'élection du président des États-Unis est, en général, une année de stagnation commerciale. On en ressent l'effet au Canada et dans la province de Québec.

Un nombre considérable de nos grandes institutions financières ont récemment tenu leurs assemblées annuelles. Leurs présidents et leurs gérants, qui sont en contact avec les institutions agricoles, industrielles et financières de notre pays et de notre province, nous déclarent que les perspectives pour 1925 sont plus brillantes qu'elles ne l'étaient en 1924. Il y a lieu de se livrer à un travail plus tenace et de pratiquer une plus rigoureuse économie dans les dépenses du domaine provincial, municipal et privé.

L'année qui s'est terminée le 30 juin 1924 n'a pas été mauvaise dans la province de Québec. La Providence nous a traités avec bonté, bien qu'il y ait eu des nuages ici et là. La situation de l'agriculteur s'est améliorée et il solde ses obligations lentement, mais sûrement.

La province n'a pas abandonné la politique qu'elle pratique depuis longtemps déjà et, sous la direction sage et économique de son énergique premier ministre, elle a terminé l'année avec un surplus de \$1,303,440.17, en dépit du fait que les dépenses de trois services, ceux de l'Instruction publique, de l'Agriculture et des Terres et Forêts, ont subi les augmentations respectives d'à peu près \$300,000, \$400,000 et \$600,000.

Je vais, maintenant, vous soumettre les opérations financières de l'année 1923-1924. (Voir le tableau à la page suivante)

Année fiscale 1923-1924

Les prévisions du revenu et de la dépense pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1924, étaient :

Revenu ordinaire	\$18,291,346.36 <u>17,733,437.61</u>
Surplus en prévision	\$ 557,908.75
Les résultats véritables des opérations de l'année finissant le 30 juin dernier, ont été cor	nme suit :
Revenu ordinaire Dépense ordinaire	\$23,170,733.11 _21,567,292.94
Surplus	\$ 1,603,440.17

Toutefois, les dépenses extraordinaires de l'année, payées à même le revenu ordinaire, ont été de \$300,000, ce qui laisse un surplus réel du revenu ordinaire sur les dépenses ordinaires et extraordinaires de \$1.330.440.17.

Le revenu ordinaire réel a excédé les prévisions de \$4,879,386.75, et les dépenses ordinaires et extraordinaires prévues ont été excédées de \$4,133,855.33. (Voir État no 1)

Comparaison du revenu ordinaire avec les prévisions 1923-1924

Voici quelques-uns des principaux services dans lesquels le revenu a excédé les prévisions :

Terres et Forêts	\$ 977,003.94
Mines, Chasse et Pêche	45,554.89
Timbres judiciaires	132,343.00
Fonds des bâtisses et des jurés	121,585.45
Timbres d'enregistrement	72,234.85
Honoraires judiciaires	162,290.02
Licences	55,629.44
Loi des liqueurs alcooliques (compte de commerce)	500,000.00
Taxes sur corporations commerciales, etc.	522,772.49
Droits sur les successions	977,850.51
Loi des véhicules automobiles	453,065.03
Droits et honoraires, gazoline	66,398.35
Revenu casuel	68,891.38
Entretien des aliénés	135,552.01
Entretien des écoles de réforme et d'industrie	42,826.05
Gazette officielle	44,652.45
Intérêt sur dépôts et placements	71,546.81
Prime, escompte et change	66,523.25
Intérêt des municipalités en vertu de la loi des bons chemins	181,233.80
Contributions municipales en vertu de 7 George V, chapitre 10, section 2	42,437.92
Contributions municipales en vertu de la loi des bons chemins, section 20	49,379.06
Et il y a eu d'autres sources de revenu dont les recettes ont été moins élevées	
que les prévisions de	33,256.25

(Voir État no 2)

Comparaison avec les prévisions, Dépense ordinaire, 1923-1924

Les dépenses, pour les services suivants, ont excédé les prévisions des sommes suivantes :

Dette publique	\$ 215,950.09
Législation	85,701.85
Gouvernement civil	81,686.10
Administration de la justice	415,138.04
Instruction publique	376,442.53
Asiles d'aliénés	42,048.64
Écoles de réforme et d'industrie	46,371.47
Colonisation	20,000.00
Mines, Pêche et Chasse, service d'enregistrement (cadastre)	41,670.40
Hygiène	115,000.00
Travaux publics (ordinaires)	156,136.00
Travaux publics (extraordinaires)	100,000.00
Travail	10,016.76
Agriculture	571,700.62
Voirie	679,865.15
Terres et Forêts	904,728.13
Dépenses sur le revenu	214,837.81 75,170.49
SCIVICES divers	75,170.49
	\$4,152,464.08
	ψτ,152,τοτ.00
La dépense, dans les services suivants, est restée au-dessous des prévisions :	
La deponde, dans tes services survaires, est reside da dessous des previsions i	
Juges de la Cour des sessions de la paix	
Institutions de charité	
	18,608.75
	\$4,133,855.33
(Voir État no 3)	
On factions do action on 1022 1024	
Opérations de caisse en 1923-1924	
Le 1 ^{er} juillet 1923, il y avait dans diverses banques la somme de	\$2,699,571.35
Les mandats non payés à la même date s'élevaient à	954,451.47
Des mandats non payes a la meme date s'elevatent à minimission manifestation payes a la meme date s'elevatent à minimission de la meme de la meme date s'elevatent à minimission de la meme d	\$1,745,119.88
	Ψ1,7 15,115.00
Les recettes, du 1 ^{er} juillet 1923 au 30 juin 1924, ont été:	
200 10000005, 444 1	
Revenu ordinaire	
Dépôts en fidéicommis	
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-François	
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami	
Loi des bons chemins, 1912	
Fonds des institutions de bienfaisance 1,079,548.97	
Péages perçus sur le pont de Batiscan	

\$ 1,288,126.32

Opérations de caisse, en 1923-1924 (suite)

· F · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		/	
Emprunts du dominion <i>re</i> logements ouvriers	\$ 2,971,172.96 3,200.00 50,000.00 5,000.00 		
Les paiements, du 1 ^{er} juillet 1923 au 30 juin 1924	, ont été :		
Dépenses ordinaires et extraordinaires	\$21,867,292.94		
Dépôts en fidéicommis	954,436.15		
Subventions de chemins de fer	104,000.00		
Chemin de fer Q. M. O. & O., construction	750.00		
Loi des bons chemins, 1912.	3,337,279.68		
Emmagasinement des eaux de la rivière	3,337,277.00		
•	31,633.77		
Saint-François Emmagasinement des eaux de la rivière	31,033.77		
<u> </u>	4 206 71		
Saint-Maurice	4,396.71		
Emmagasinement des eaux des rivières	50 515 20		
Sainte-Anne et Savane	58,515.29		
Emmagasinement des eaux			
du lac Kénogami	2,508,406.38		
Emmagasinement des eaux			
de la rivière Métis	24,943.31		
Construction du palais de justice,			
Saint-Jérôme	128,045.75		
Construction d'une annexe au palais de justice,			
Montréal	740,607.30		
Construction d'une annexe au palais de justice,			
Québec	147,530.19		
Construction et entretien de ponts	117,000113		
de l'Île Perrot	135,708.80		
Loi autorisant un emprunt pour venir en aide à la	155,700.00		
colonisation	1,663,862.94		
Prêts aux municipalités <i>re</i> logements ouvriers	2,971,172.96		
Remboursement d'emprunts du dominion,	2,971,172.90		
re construction de logements ouvriers	3,200.00		
Fonds des institutions de bienfaisance			
ronds des histitutions de bienfaisance	1,152,309.70	25 924 001 97	
		<u>35,834,091.87</u>	
Englant de maionome			Φ 456 002 56
Excédent de paiements		••••••	\$ 456,993.56 \$ 1 288 126 22
			\$ 1,288,126.32
Corrain			
Savoir:			
Le 30 juin 1924, il y avait en dépôt dans différentes banq	1100	\$2,435,044.78	
		φ4, 4 33,0 44 ./δ	
Sur laquelle somme il y avait à payer des mandats		1 146 010 46	
à la même date, s'élevant à		<u>1,146,918.46</u>	\$ 1 288 126 32

Comparaison des recettes ordinaires de 1923-1924 avec celles de 1922-1923

Le total des recettes ordinaires pour 1923-1924 a été de Le total des recettes ordinaires pour 1922-1923 a été de	\$23,170,733.11 21,634,641.52
Augmentation des recettes ordinaires pour 1923-1924	\$1,536,091.59
Les recettes provenant des services suivants ont excédé celles de 1922-1923, savoir :	
Terres et Forêts	\$ 633,596.13
Administration de la justice	326,461.09
Timbres d'enregistrement	15,767.31
Taxe en vertu de 12 George V, chapitre 90 (saisine)	2,915.47
Droits et honoraires, gazoline	66,398.35
Loi des narcotiques de Québec	775.00
Loi des vues animées - Revenu.	88.00
Taxes sur les corporations commerciales	109,540.15
Droits sur les successions	357,513.69
Inspection des hôtels et maisons de pension - Honoraires	1,949.10
Protection des édifices publics contre le feu - Honoraires	2,009.39
Entretien des aliénés	73,570.93
Écoles de réforme et d'industrie	10,209.80
Gazette officielle de Québec	15,879.21
Revenu casuel	21,660.97
Service civil, contributions au fonds de pension	1,447.53
Loi des assurances - Revenu	8,830.03
Loi des compagnies de fidéicommis - Revenu	2,407.35
Intérêt sur dépôts et placements	113,589.85
Prime, escompte et change	31,377.23
Intérêt provenant des municipalités, en vertu de la loi des bons chemins	135,961.86
Remboursement, fonds des subventions aux chemins de fer	7,388.12
Crédit pour la dette publique	6.55
Contributions des municipalités, en vertu de la loi des bons chemins,	
section 20	62,436.75
Contributions des municipalités en vertu de la loi 7 George V,	
chapitre 10, section 2	22,343.25
	\$2,024,123.11

Les recettes provenant des services suivants ont été moins élevées qu'en 1922-1923, savoir :

Puissance du Canada	\$443.13
Mines, Pêche et Chasse	104,965.90
Licences, etc	275,422.73
Taxes sur transferts d'actions, bons, etc.	4,705.46
Loi des véhicules automobiles	64,513.72
Loi des ingénieurs stationnaires - Honoraires	909.54
Loi des détectives privés - Revenu	
Service d'enregistrement - Revenu	51.23
Percentage sur honoraires d'officiers publics	4,755.36
Législation	2,156.78

Comparaison des recettes ordinaires de 1923-1924 avec celles de 1922-1923 (suite)

Travaux et édifices publics - Loyers	\$ 1,382.30	
Taxe en vertu de 3 George V, chapitre 38	1,873.41	
Intérêt sur fonds d'amortissement, en vertu de 60 Victoria, chapitre 2, section 5	533.21	
Contributions des fabriques de beurre et de fromage, etc., en vertu de	333.21	
5 George V, chapitre 31	25,928.75	
Prêt aux incendiés de Québec	320.00	
· ·		\$ 488,031.52
Augmentation nette en 1923-1924, de		\$1,536,091.59
Comparaison des dépenses ordinaires de 1923- avec celles de 1922-1923	-1924	
avec cenes de 1/22-1/23		
Total des dépenses ordinaires en 1923-1924		\$21,567,292.94
Total des dépenses ordinaires en 1922-1923		19,930,275.81
Augmentation dans les dépenses ordinaires de 1923-1924		\$1,637,017.13
Les dépenses, pour les services suivants, ont excédé celles de 1922-19	23, savoir :	
Dette publique		\$ 385,487.78
Gouvernement civil		22,276.22
Administration de la justice		128,668.09
Instruction publique		291,777.52
Travail		16,201.61
Agriculture		396,700.62
Voirie		79,865.15
Terres et Forêts		609,183.55
Colonisation, Mines, Pêcheries et Immigration		56,422.11
Écoles de réforme et d'industrie		18,318.63
Hygiène		13,271.74
Charges sur le revenu		75,354.76
		\$2,093,527.78
Les dépenses pour les services suivants, ont été moins élevées qu'en 1	922-1923, savoir	:
Législation	\$150,859.62	
Travaux publics (ordinaires)	111,238.05	
Asiles d'aliénés	86,466.36	
Institutions de bienfaisance	7,185.00	
Services divers	100,761.62	
		456,510.65
Augmentation nette des dépenses ordinaires de 1923-1924 sur celles de 19	022_1022	\$1,637,017.13
ragmentation nette des depenses ordinalies de 1723-1724 sur celles de 15	· 1 / _ J	$\frac{\varphi_1,00,7,017.13}{}$

Les dépenses extraordinaires, pour les travaux et édifices publics durant l'année 1923-1924, ont excédé de \$40,000.00 celles de 1922-1923.

La balance des subventions aux chemins de fer, en argent, et des subventions en terre converties en argent, autorisées par les lois de la Législature, mais non gagnées au 30 juin 1924, était de \$430,883.38.

Passif direct et actif disponible de la province de Québec au 30 juin 1924

Passif

Dette consolidée courante avant la conversion	\$73,861,699.44	
Augmentation du capital par la conversion	1,743,526.83	
		\$75,605,226.27
		5 000 000 00
Emprunts temporaires		5,000,000.00
Puissance du Canada - Balance de compte au 31 décembre 1902	1,473,609.63	
Puissance du Canada - Prix d'une propriété achetée		
pour le chemin de fer Q. M. O. & O		25,000.00
Emprunts de la puissance du Canada re logements ouvriers		7,359,589.62
Dépôts en fidéicommis		1,611,324.04
Mandats non payés		1,146,918.46
Obligations du palais de justice de Sherbrooke	60,000.00	
Fonds des institutions de charité		540,924.99
		\$92,822,593.01

Actif

Fonds d'amortissement :

Balance du prix du chemin de fer Q. M. O. & O., savoir :		
Déposé dans les banques Placement en débentures de la province	\$	257,015.14
de Québec		80,000.00
Placement en bons de la victoire		
du Canada (1934)	_	423,364.86
	\$	760,380.00
Placement en actions inscrites 3 %		
de la province de Québec	\$ 1	1,171,510.09
de la province de Québec Placement en actions enregistrées 4½ %	\$ 1	
de la province de Québec Placement en actions enregistrées 4½ % de la province de Québec	\$ 1	1,171,510.09 728,260.86
de la province de Québec	\$ 1	728,260.86
de la province de Québec	\$ 1	
de la province de Québec	\$ 1	728,260.86

Passif direct et actif disponible de la province de Québec au 30 juin 1924

Actif (suite)

Fonds d'amortissement (suite) :

Placement en débentures 5 %	
de la province de Québec	
Placement en débentures 5½ %	
de la province de Québec	
Placement en débentures 6 %	
de la province de Québec	
Déposé en banque 59,902.24	
3,966,424.90	
5,900,424.90	
Paiements différés re obligations émises pour la Banque	
d'Hochelaga, en vertu du pouvoir conféré par la	
loi de la Législature de Québec, 14 George V,	
chapitre 3, payables en versements annuels de	
\$124,172.40 <u>15,000,000.00</u>	
	\$18,966,424.90
Duissanas du Canada y Dant da la marvinas da Ovábas dans la fanda	
Puissance du Canada : Part de la province de Québec dans le fonds des écoles communes	1,184,795.18
Argent en banques	2,435,044.78
Avance à diverses personnes	107,437.29
Emmagasinement des eaux	107,137.27
de la rivière Saint-Maurice	2,567,642.47
Emmagasinement des eaux	_,,
de la rivière Saint-François	792,685.68
Emmagasinement des eaux	
des rivières Sainte-Anne et Savane	335,713.69
Emmagasinement des eaux	
de la rivière Métis	24,943.31
Emmagasinement des eaux	
du lac Kénogami	2,660,956.69
Sanatorium à Sainte-Agathe-des-Monts, agrandissement,	
avances autorisées par la loi 9 George V, chapitre 4	180,000.00
Construction d'une annexe au palais de justice de Montréal,	180,000.00
avances autorisées par la	
loi 10 George V, chapitre 4	2,255,165.10
Nouvelle prison, district de Montréal,	2,200,100.10
avances autorisées par la	
loi 7 Édouard VII, chapitre 36	3,620,362.84
Palais de justice et prison du district de Montcalm,	
avances autorisées par la	
loi 1 George V, chapitre 8	81,596.34
Palais de justice et prison du district de Roberval,	
avances autorisées par la	
loi 2 George V, chapitre 6	34,966.20

Passif direct et actif disponible de la province de Québec au 30 juin 1924

Actif (suite)

Construction d'un palais de justice, district d'Abitibi,			
avances autorisées par la loi 11 George V, chapitre 13	\$	95,231.71	
Construction d'une annexe au palais de justice de Québec,			
avances autorisées par la loi 12 George V, chapitre 3		338,994.01	
Construction d'un palais de justice, Saint-Jérôme,		,	
avances autorisées par la loi 12 George V, chapitre 21		166,973.17	
Construction d'un pont de l'Île Perrot,		100,575.17	
avances autorisées par la		240 227 26	
loi 11 George V, chapitre 9		248,337.36	
avances autorisées par la			
loi 10 George V, chapitre 5	_	440,556.15	
Prêts aux municipalités, <i>re</i> logements ouvriers	,	7,359,589.62	
2 Édouard VII, chapitre 6			
Fonds d'amortissement compris dans les dépôts en			
fidéicommis <u>54,531.84</u>		60,000.00	
	_		<u>\$43,957,416.49</u>
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1924			<u>\$48,865,176.52</u>
Dette consolidée			
Le 30 juin 1923, la dette consolidée en cours était de			\$60,605,226.27
Le 30 juin 1924, la dette consolidée en cours était de			75,605,226.27
A			#15 000 000 00
Augmentation de la dette consolidée en cours, durant l'année 1923-1924	•••••	••••••	\$15,000,000.00
Justifiée comme suit :			
Augmentation :			
Obligations émises pour la Banque d'Hochelaga en vertu du pouvoir			
conféré par la loi 14 George V, chapitre 3			\$15,000,000.00
La dette consolidée, au 30 juin 1924, consistant en obligations et en actions courantes de divers emprunts de la province était			75,605,226.27
Contre laquelle le fonds d'amortissement placé et les paiements différés s'éle			18,966,424.90
Soit une balance nette de dette consolidée de			\$56,638,801.37

La balance nette de la dette consolidée, le 30 juin 1924, accuse une diminution de \$557,479.30, sur la balance nette de la dette consolidée le 30 juin 1923.

Cette diminution s'explique par les placements au compte du fonds d'amortissement.

Dette non consolidée

Au 30 juin 1924, la dette consolidée consistait en :

Emprunts temporaires Dépôts en fidéicommis Mandats non payés Puissance du Canada - Balance de compte au 31 décembre 1902 Puissance du Canada - Prix d'une propriété achetée pour le chemin de fer Q. M. O. & O. Emprunts de la puissance du Canada re logements ouvriers Obligations du palais de justice de Sherbrooke		\$ 5,000,000.00 1,611,324.04 1,146,918.46 1,473,609.63 25,000.00 7,359,589.62 60,000.00
Fonds des institutions de Charité		540,924.99
Par contre, il y avait la même date :		\$17,217,366.74
Argent en banques		\$2,435,044.78
Avances à diverses personnes.		107,437.29
*	2,567,642.47	107,107.29
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-François	792,685.68	
Emmagasinement des eaux des rivière Sainte-Anne et Savane	335,713.69	
Emmagasinement des eaux de la rivière Métis	24,943.31	
	2,660,956.69	
	3,620,362.84	
Palais de justice et prison du district de Montcalm,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
avance	81,596.34	
Palais de justice et prison du district de Roberval,	01,000.	
avance	34,966.20	
	,184,795.18	
Sanatorium de Sainte-Agathe-des-Monts, agrandissement,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
avance	180,000.00	
Construction d'une annexe au palais de justice, Montréal,	100,000.00	
	2,255,165.10	
Construction d'un palais de justice,	,,	
district d'Abitibi	95,231.71	
Construction d'une annexe au palais de justice	30,2011	
de Québec	338,994.01	
Construction d'un palais de justice, Saint-Jérôme	166,973.17	
Pont sur la rivière Batiscan, avance	440,556.15	
Construction de pont de l'Île Perrot	248,337.36	
	7,359,589.62	
Taxe du palais de justice, Sherbrooke	60,000.00	
	,	\$24,990,991.59
Ce qui laisse, sur la dette non consolidée, un surplus d'actif de		\$ 7,773,624.85

Année courante

Les recettes provenant du revenu ordinaire, pour les six mois finissant le 31 décembre 1924, sont très satisfaisantes, et les recettes prévues seront probablement excédées à la fin de l'année fiscale.

Il y aura aussi une augmentation sur les prévisions, dans les dépenses ordinaires et extraordinaires pour l'année fiscale courante, du montant des mandats spéciaux émis depuis le 1^{er} juillet, \$263,000, tel qu'indiqué dans l'état soumis à la Chambre, et aussi du montant des prévisions supplémentaires à soumettre à la Chambre, pour rencontrer les sommes requises par les différents services, afin de compléter les dépenses nécessaires de l'année courante.

Cette augmentation dans les dépenses, nous l'espérons, sera plus que compensée par l'augmentation du revenu, si l'on en juge d'après les recettes jusqu'au 31 décembre dernier.

Prévisions pour l'année 1925-1926

Les prévisions des recettes et des dépenses pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1926, qui seront soumises à l'approbation de la Chambre, ont été préparées avec soin, quant aux recettes, en tenant compte des résultats obtenus les années précédentes ainsi que de l'effet des conditions actuelles du monde financier, et, quant aux dépenses, elles ont été basées sur les rapports des ministres des divers départements du service civil, dont on trouvera des sommaires dans les états financiers soumis aux membres de cette Chambre.

Elles sont comme suit:

Revenu ordinaire),864,727.76
extraordinaire	_20	0,551,720.46
Surplus probable	\$	313,007.30

Emprunts

Je vais, maintenant, vous donner les détails des différents emprunts que le gouvernement a faits pendant la dernière année fiscale et l'année courante.

Emprunts temporaires du 27 juin 1924

En vertu de l'article 807 des Statuts refondus, 1909, et de l'arrêté ministériel du 27 juin 1924, des

emprunts temporaires, au montant de trois millions de piastres, ont été faits à la Banque de Montréal, portant intérêt au taux de cinq et demi pour cent par an, et à la banque d'Hochelaga, au montant de deux millions de piastres, portant intérêt au taux de cinq et demi pour cent par année.

Ces emprunts ont été faits pour rembourser temporairement, au fonds du revenu consolidé de la province, une partie des avances considérables faites pour la construction du barrage des rivières Sainte-Anne et Savane; pour le barrage de la rivière Métis; pour le barrage du lac Kénogami; pour la construction des ponts de l'Île Perrot; pour la construction d'une annexe au palais de justice de Montréal; pour la construction d'une annexe au palais de justice de Québec; et pour dépenses en vertu de la loi pour aider à la colonisation, et en vertu de la loi des bons chemins de 1912, lesquelles dépenses, d'après les lois qui les autorisent, doivent être payées à même les emprunts permanents. Ces emprunts ont été payés à l'échéance.

Emprunt en vertu de 3 George V, chapitre 6

En vertu du pouvoir conféré par la loi 3 George V, chapitre 6, telle qu'amendée par la loi 8 George V, chapitre 12, des obligations au montant de \$2,500,000, en date du 1^{er} juin 1916, payables 30 ans après leur date, avec intérêt au taux de 4½ % par année, pavable tous les six mois le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre, ont été émises pour la construction du barrage de la rivière Saint-Maurice. Au cours des années fiscales, 1916-1917, \$1,148,000, et 1917-1918, \$513,000 de ces obligations ont été remises aux entrepreneurs, au pair, pour travaux faits en vertu des termes du contrat concernant construction du barrage, ce qui laissait entre les mains du gouvernement une balance de \$839,000 d'obligations à vendre et dont le produit devrait être crédité en réduction des avances faites à même le fonds du revenu consolidé.

Des soumissions, pour la somme de \$839,000, ont été demandées des principaux courtiers en obligations du Canada et des États-Unis.

En réponse à cette demande de soumissions, six syndicats ont soumissionné et la soumission la plus profitable, celle du syndicat qui se composait de la Banque de Montréal, National City Company, Limited, et Hanson Brothers, aux taux de 98.03 avec l'intérêt accru à compter du 1^{er} décembre 1924, a été acceptée, et la somme de \$826,085.79 a été déposée par ce syndicat au crédit de la province, à la Banque de Montréal, Québec.

L'intérêt accru, savoir \$3,614.09, a été mis au compte de l'intérêt. Le prix obtenu, \$98.03, pour la période non expirée des obligations, savoir vingt et un ans et demi, est certainement des plus satisfaisants et est bien supérieur à celui qui a été obtenu par n'importe quelle province, au cours de l'an dernier, pour une échéance de 20 ou 25 ans.

Bons chemins

L'état suivant indique ce qui a été dépensé jusqu'au 31 décembre 1924, en vertu de la loi des bons chemins, 1912, telle qu'amendée par les lois 5 George V, chapitre 3; 7 George V, chapitre 9; 10 George V, chapitre 7; 12 George V, chapitre 42, et 13 George V, chapitre 34, pour travaux faits par les municipalités et dans la construction des chemins du gouvernement; le montant reçu provenant des emprunts faits en vertu de ladite loi, le montant avancé à même le fonds au revenu consolidé, le montant accordé aux municipalités, et la balance à payer quand les travaux jusqu'à concurrence du montant de leurs crédits auront été faits, savoir:

Paiements aux municipalités		
à date	\$24,4	435,557.83
Paiements sur chemins du		
gouvernement à date	12,7	754,397.57
	\$37,	189,955.40
Produit net des emprunts	_5,8	850,805.32
Excédent des paiements sur le		
produit des emprunts	\$31,3	<u>339,150.08</u>
Montant alloué aux municipalités,		
à date	\$24,4	465,282.61
Montant payé sur cette somme	24,4	<u>435,557.83</u>
Balance à payer suivant le progrès		
des travaux	\$	29,724.78

Ce qui précède fait voir que les paiements aux municipalités et sur les chemins du gouvernement, en vertu de la loi des bons chemins 1912, telle qu'amendée par les lois 5 George V, chapitre 3; 7 George V, chapitre 9; 10 George V, chapitre 7; 12 George V, chapitre 42, et la loi 3 George V, chapitre 34, s'élèvent à \$37,189,955.40 sur le montant de \$40,000,000 autorisé par la Législature.

Vous me permettrez bien, M. l'Orateur, étant donné les nombreuses allusions faites dans la presse

en ce qui regarde l'augmentation de la dette de la province, d'attirer votre attention et l'attention des honorables membres de cette Chambre sur le fait que, le 30 juin dernier, la balance nette de la dette consolidée était de \$557,479.30 moins élevée que la balance nette de la dette consolidée à la même date en 1923. Cela démontre clairement que, pour avoir une idée exacte de notre situation financière, il faut considérer les deux côtés du grand livre, lorsque l'on traite d'un item important du budget.

Le principal article consiste dans l'émission d'obligations au montant de \$15,000,000 pour la Banque d'Hochelaga. Cette somme considérable a été inscrite comme dette de la province, mais, à l'encontre de cette émission, nous avons le contrat signé par la Banque qui s'engage à payer et l'intérêt et le capital.

L'émission de ces obligations pour \$15,000,000 ne constitue pas une dépense véritable, mais un prêt, et aurait probablement dû être inscrite, dans notre rapport financier, comme item spécial. Si on avait agi de la sorte, la dette de la province n'apparaîtrait pas comme ayant été augmentée de ce montant considérable.

Comme je l'ai déjà déclaré, nous avons, pour faire face à cet emprunt, le contrat par lequel la Banque s'engage à payer à une date déterminée, et je suis heureux de déclarer que la Banque a déjà, comme vous avez déclaré qu'elle le ferait, M. le Premier Ministre, payé le premier versement d'intérêt, en remettant au gouvernement les coupons échus dûment annulés, et je remarque, dans l'état que la Banque a publié le 29 novembre 1924, que les mesures voulues ont été prises pour assurer le paiement du versement du fonds d'amortissement, au montant de \$124,172.40, dû le 1^{er} mars prochain.

Si ma mémoire est fidèle, M. l'Orateur, le premier ministre, en présentant le bill pourvoyant au prêt de la somme de \$15,000,000 à la Banque d'Hochelaga, déclara que, selon toute probabilité, les obligations seraient gardées par la Banque, afin de rendre sûrement sa position plus claire et liquide, et que la Banque nous remettrait, tous les six mois, les coupons d'intérêt. Je suis sûr que vous serez, avec les membres de cette Chambre, heureux d'apprendre que le premier ministre a prévu exactement ce qui devait arriver.

J'apprends, de plus, que la Banque se propose de garder nos obligations dans ses voûtes; elle nous remettra, tous les six mois, les coupons d'intérêt annulés, et déposera, chaque année, entre nos mains, le fonds d'amortissement auquel il est pourvu par la loi, ce qui rendra sa position de plus en plus forte, d'année en année.

Je suis certain, M. l'Orateur, qu'avec le temps, les citoyens de Québec, dans ce cas comme dans bien d'autres, verront et reconnaîtront le courage, la sagesse, le patriotisme et la prévoyance du premier ministre qui, en ce moment, préside si habilement aux destinées de notre province.

Je tiens à vous dire, ainsi qu'à la Chambre, M. l'Orateur, qu'il faudra financer de nouveau, cette année, pour rembourser quelques emprunts à courte échéance, qui ont été effectués durant la période de la guerre ou peu de temps après, et qui deviendront dus.

Ces emprunts ont été faits sous l'autorité de la loi 10 George V, chapitre 3. Sept millions de piastres deviendront dues le 1^{er} mars prochain, et \$2,500,000, le 1^{er} juin prochain. Tous deux portent intérêt au taux de 6 %, et le succès obtenu par la vente récemment faite de quelques-unes de nos obligations portant intérêt à 4½ %, à 98.03, nous justifie de croire qu'une économie notable sera réalisée par la négociation nouvelle de ces emprunts.

L'émission de \$9,500,000 d'obligations, cette année, n'aura donc pas pour effet d'augmenter la dette publique, mais sera plutôt un remboursement à l'échéance, des emprunts actuels à courte échéance.

Le gouvernement pourra aussi juger à propos de profiter des conditions avantageuses du marché monétaire et de raffermir la caisse du Trésor en consolidant une partie des capitaux dépensés pour la voirie, pour la construction de divers travaux de barrages, pour la construction de ponts, pour la construction de certains édifices publics et quant aux dépenses faites en vertu de la loi pour venir en aide à la colonisation, ces dépenses devant être payées, d'après les lois qui les autorisent, à même des emprunts permanents.

Ces emprunts additionnels, s'ils sont effectués, ne dépasseront pas la somme de \$5,000,000 ou \$6,000,000, et ne seront faits qu'aux conditions les plus favorables du marché, s'il faut emprunter.

La Chambre constatera, j'en suis sûr, que, depuis quelques années, plusieurs entreprises entraînant des dépenses considérables ont été exécutées sans qu'on ait eu à recourir à l'emprunt, telles que la construction de l'annexe de l'édifice du Parlement, celles des palais de justice de Montréal et de Québec, la construction des ponts de Batiscan et de l'Île Perrot; la construction des bons chemins, qui seule s'est élevée à \$37,189,955.40, le développement de la colonisation et la construction de barrages.

Les surplus annuels ont largement contribué à payer ces dépenses, mais ils n'ont pas été tout à fait

suffisants, et il n'est que juste que certaines de ces dépenses qui constituent une source de revenu, telles que celles des barrages et des ponts ci-dessus mentionnés, soient payées par emprunts de la dette consolidée.

Le rapport de la Commission des liqueurs a été produit, et j'aurai peu de chose à dire de ses opérations. Le gouvernement apprécie le travail ardu et consciencieux accompli par le président et ses collègues.

Le problème des liqueurs en est un des plus sérieux, non seulement dans les différentes provinces du dominion, mais aux États-Unis et dans d'autres pays. Nous croyons que Québec a résolu ce problème suivant la volonté et le désir de sa population, d'une manière sensée et parfaite, tant au point de vue des affaires qu'au point de vue de la morale.

Il y aura toujours deux côtés à considérer dans la question des liqueurs. Plusieurs provinces du dominion en sont venues à conclure que le système de Québec, ou quelque chose de semblable, est, après tout, la solution la plus sage de cette difficulté.

La Commission s'efforce de voir à ce que les lois édictées ainsi que les désirs de la Chambre soient exécutés.

M. l'Orateur, nous voici bien en 1924-1925.

Comme je viens de le dire, nos principaux citoyens sont d'avis que les conditions de notre pays s'amélioreront sensiblement au cours de 1925.

La principale industrie de Québec est et restera longtemps, je l'espère, l'agriculture. Les conditions se sont améliorées durant l'année, mais nous devons faire tous nos efforts pour améliorer notre fromage et notre beurre, ainsi que notre bétail, si nous voulons rivaliser sur les marchés du monde.

L'industrie minière de notre province a fait des progrès immenses durant l'année, et il y a de très brillantes perspectives pour l'année à venir. Mon collègue, l'honorable M. Perrault, consacre, au développement de cette importante branche de nos ressources, toute son intelligence et son énergie, et je suis sûr que tous les membres de cette Chambre, sans distinction de parti, lui accorderont le support loyal que mérite cette grande entreprise.

L'industrie du papier et de la pulpe, dans cette province, ne vient qu'en second lieu, après l'agriculture. Bien que les prix aient été bas en 1924, plusieurs de nos usines ont considérablement augmenté leur rendement. Il se fera, en 1925, plus de papier et de pulpe que jamais auparavant. Les trois grands agents, dans la production du papier et de la pulpe, sont le bois, la force à bon marché, et la maind'œuvre intelligente et honnête.

La province de Québec possède ces éléments en abondance.

Le premier ministre a déclaré que Québec s'opposait à l'exportation de ses forces hydrauliques et favorisait la fabrication de son bois dans la province. Cette politique entraînerait sûrement, dans un avenir rapproché, une augmentation dans la fabrication des produits perfectionnés du papier, et une diminution dans l'exportation et du bois et de la pulpe, ce qui augmenterait l'emploi de la maind'œuvre dans la province et ferait naître plus d'industries et de prospérité.

La province de Québec a été richement dotée, en ce qui regarde la richesse naturelle, la forêt, les forces hydrauliques, les mines et les terrains agricoles. Sa population est laborieuse, sobre et économe, et je suis certain qu'elle fera face aux nombreuses difficultés que la guerre mondiale a fait surgir et qu'elle les surmontera aussi bien, sinon mieux, qu'aucune autre province de ce dominion.

Avant de terminer mes remarques, je désire, M. l'Orateur, mentionner spécialement M. Alexander Hyde qui a été, pendant huit ans, assistant-trésorier de la province et, pendant trente-cinq ans, officier du département du Trésor. Les trésoriers de la province, et ceux qui l'ont connu, savent quels services honnêtes, intelligents et efficaces il a rendus à sa province. Maintenant qu'il est au déclin de la vie, il désire prendre un repos bien mérité, pour jouir du soleil et du grand air, et je suis sûr que mes collègues et les membres de cette Chambre se joindront à moi pour souhaiter à M. Hyde et à son épouse plusieurs années heureuses, d'un repos bien mérité.

(Applaudissements de la Chambre)

J'ai le plaisir de déclarer qu'après plusieurs jours d'anxieuses démarches, nous avons pu remplacer M. Hyde par M. A. P. B. Williams, homme bien recommandé et tout à fait habile à remplacer son prédécesseur. M. Williams a déjà créé une très bonne impression parmi ceux qui l'ont connu, et je puis l'assurer d'avance de la coopération loyale de tous les membres de cette Chambre.

publié Gazette de Montréal Ιa a dernièrement une revue commerciale et financière de l'année 1924. En la lisant, je constate que son rédacteur en chef, M. R. S. White, avec ses plus distingués collaborateurs, tels que Sir Frederick Williams Taylor, Sir John Aird, Sir Charles Gordon et plusieurs autres, recommandent à la province, aux municipalités et aux particuliers, la plus stricte économie dans les dépenses. Sir Herbert Holt, et les principaux financiers de notre province, tels que M. Beaudry Leman et M. Tancrède Bienvenu, recommandent instamment la même chose, et nous croyons qu'ils ont raison...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (En souriant) L'honorable trésorier provincial aussi...

L'honorable M. Nicol (Compton): Mais pour répondre à cette demande et nous conformer au désir de ces messieurs, il nous faut l'aide et le concours de chacun des membres de cette Chambre, l'aide et le concours des membres des conseils des cités, villes et municipalités de la province, des membres des commissions scolaires de cette province, et le concours du clergé et des hommes d'affaires de cette province, qui, chacun dans son champ d'activité, pratiquent et recommandent instamment le travail tenace, la frugalité et l'économie.

Si nous suivons l'avis de ces citoyens, je suis certain que, sous la sage direction de notre premier ministre, la Province de Québec, à la fin de l'année 1925, sera meilleure, plus prospère, et plus heureuse qu'elle ne l'a été en 1924.

(Applaudissements)

Je propose maintenant que M. l'Orateur quitte la présidence et que la Chambre siège en comité des subsides.

(Applaudissements à droite)⁴

État no 1

Les prévisions	du reveni	i et de la	dénense nour	1'année	fiscale	finiceant l	e 30 inin	1924 étaient :	
Les dievisions	uu ieveiii	i ei ue ia	i ucbense boui	1 annice	HISCAIC	HIIIISSAIIL I	C JU IUIII	174 Claicii .	

Revenu ordinaire	\$18,291,346.36 17,733,437.61
Surplus en prévision	\$ 557,908.75
Les résultats véritables des opérations de l'année finissant le 30 juin dernier ont été com	nme suit :
Revenu ordinaire	\$23,170,733.11 21,867,292.94
Surplus	\$ 1,303,440.17
Comme je l'ai dit déjà, les prévisions pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1924, étaic	ent:
Revenu ordinaire	\$18,291,346.36 _17,733,437.61
Surplus prévu	\$ 557,908.75
Les prévisions du revenu ordinaire étaient	\$18,291,346.36 23,170,733.11
Au-dessus des prévisions	\$ 4,879,386.75
Les prévisions de la dépense ordinaire et extraordinaire étaient	\$17,733,437.61 21,867,292.94
Au-dessus des prévisions	\$ 4,133,855.33

État no 2

Comparaison avec les prévisions Revenu ordinaire 1923-1924

Dans les services suivants, le revenu a excédé les prévisions des sommes suivantes :

Puissance du Canada	\$	74.40
Terres et Forêts	977	,003.94
Mines, Pêche et Chasse	45	,554.89
Timbres judiciaires	132	,343.00
Fonds des bâtisses et des jurés	121	,585.45
Honoraires judiciaires	162	,290.02
Timbres d'enregistrement, (y compris les honoraires des registrateurs salariés)	72	,234.85
Licences	55	,629.44
Loi des liqueurs alcooliques (compte de commerce)	500	,000.00

État no 2

Comparaison avec les prévisions, Revenu ordinaire 1923-1924 (suite)

Loi des vues animées - Revenu	\$ 2,885.00
Taxes sur les corporations commerciales, etc.	522,772.49
Droits sur les successions	977,850.51
Taxe en vertu de 12 George V, chapitre 90 (saisine)	9,593.74
Taxe sur transferts d'actions, bons, etc.	29,046.82
Loi des véhicules automobiles	453,065.03
Droits et honoraires, gazoline	66,398.35
Inspection des hôtels et maisons de pension	2,915.00
	,
Loi des ingénieurs stationnaires, honoraires	1,628.50
Loi des détectives privés, revenu	526.00
Taxe en vertu du 3 George V, chapitre 38	10,765.17
Percentage sur honoraires d'officiers publics	17,164.56
Taxe sur les subventions de chemins de fer	6,292.66
Législation	4,957.31
Entretien des aliénés	135,552.01
Entretien des écoles de réforme et d'industrie	42,826.05
Gazette officielle	44,652.45
Revenu casuel	68,891.38
Contributions pour pensions - Service civil	4,565.58
Loi des assurances, revenu.	15,071.65
Loi des compagnies de fidéicommis, revenu	1,886.15
Intérêts sur dépôts et placements	71,546.81
Prime, escompte et change	66,523.25
Intérêt sur fonds d'amortissement, 60 Victoria, chapitre 2, section 5	1,093.92
Intérêt des municipalités en vertu de la loi des bons chemins	181,233.80
Protection des édifices publics contre l'incendie	10,782.62
Crédit pour dette publique en vertu de la loi 7 Édouard VII, chapitre 2	155.50
Contributions municipales en vertu de 7 George V, chapitre 10, section 2	42,437.92
Contributions des municipalités en vertu de la loi des bons chemins, section 20	49,379.06
Loi des narcotiques de Québec	775.00
Palais de justice de Montréal, non compris les timbres	1,593.67
Palais de justice du district de Hull, non compris les timbres	689.58
Honoraires du grand constable, Québec	409.47
Tionoranes du grand constable, Quebec	<u> </u>
	\$42,912,643.00
	\$42,912,043.00
Dans les services suivants, le revenu est resté au-dessous des prévisions, comme suit :	
Dans les services survains, le revenu est reste au-dessous des previsions, comme suit.	
Entertian des missantians	
Entretien des prisonniers \$ 2,031.19	
Jeunes délinquants	
Contributions des fabriques de beurre et de fromage, etc.,	
en vertu de 5 George V, chapitre 31	
Service d'enregistrement, revenu	
	<u>\$ 33,256.25</u>
Le revenu réel a excédé les prévisions de	\$41,879,386.75

État no 3

L'excédent des dépenses ordinaires sur les prévisions pour certains services s'élève à		\$4,152,464.08
Voici le détail :		
Législation :		
Excédent des dépenses :		
Conseil législatif :	Ф 1 000 00	
Traitement de l'Orateur	\$ 1,000.00	
Traitements, dépenses contingentes, etc	1,000.00	
Traitements, dépenses contingentes, etc.	57,084.92	
Indemnité des députés	8,000.00	
Impression et reliure, pour les deux Chambres de la Législature	15,000.00	
Bibliothèque de la Législature	900.00	
Dépenses pour les élections, S. R. Q., article 430	1,227.29	
Loi concernant la préparation des listes électorales dans les cités de	1,227129	
Québec et de Montréal, etc.	1,355.00	
Impression, reliure et distribution des Statuts	500.00	
r ,	\$86,067.21	
Non dépensé :		
Dépenses contingentes des élections	365.36	
		\$85,701.85
Conserment simila		
Gouvernement civil : Excédent des dépenses :		
Augmentation de salaires	\$35,455.59	
Dépenses contingentes	46,230.51	
Depenses contingentes	_40,230.31	\$81,686.10
		ψ01,000.10
Administration de la justice :		
Excédent des dépenses :		
Protonotaires, greffiers de la Cour de circuit, de la Couronne et de la paix		
et de la Cour d'appel :		
Traitements	\$ 60,967.03	
Dépenses contingentes	40,431.86	
Poursuites au criminel	18,205.24	
Dépenses contingentes des shérifs	222,847.89	
Police provinciale	71,829.49	
Traitements des coroners	2,215.76	
Magistrats de district, salaires	7,625.00	
Transcription	100.00	
Fonds du palais de justice du district de Hull	3,868.15	
Honoraires et déboursés des coroners	11,438.54 462.50	
Médecins des prisons	\$ 439,991.46	
	ψ Τ υν,221. T U	

Administration de la justice (suite) :

Non dépensé : Traitements des shérifs, anciens districts Dépenses de voyage des magistrats de district Traitements des greffiers de la Couronne et de la paix, nouveaux districts Interprètes des tribunaux Fonds des bâtisses et des jurés Divers	\$ 5,950.00 5,417.39 240.00 50.00 12,502.51 693.52	<u>\$24,853.42</u>	\$415,138.04
Juges de la Cour des sessions de la paix, etc. :			
Non dépensé:			\$ 16,308.75
Instruction publique : Excédent de dépenses : Écoles Normales		\$ 80,800.00	
Octroi spécial aux municipalités scolaires	••••••	\$ 60,800.00	
pour encourager la construction et l'entretien de nouvelles			
académies pour les garçons		10,000.00 5,000.00	
Écoles publiques		20,000.00	
École des beaux-arts, Québec et Montréal	* /	34,132.36	
Pour la publication d'un journal anglais et d'un journal français traitant de l'instruction publique,		- 1, 1	
aux conditions et de la manière			
déterminées par le secrétaire de la province		1,800.00	
Musée scolaire		400.00	
Académie de musique, Québec		2,000.00	
Pour aider à la construction d'écoles		30,000.00	
Construction d'une École des beaux-arts à Montréal		150,000.00	
École technique, Trois-Rivières		10,000.00	
Inspection des écoles		3,000.00 8,000.00	
Rapport du surintendant		2,000.00	
Loi concernant la création de bourses	•••••••	2,000.00	
pour les étudiants qui vont parfaire			
leurs études à Paris, France		20,400.00	
Archives canadiennes : Reliure et renouvellement		3,000.00	
Bureau des statistiques de Québec		1,993.41	
•			

\$382,525.77

Instruction publique (suite):

Non dépensé : Directeur de l'enseignement technique Écoles du soir et de coupe	\$ 296.99	\$ 3,786.25	
Pour encourager la production d'œuvres littéraires ou scientifiques	2,000.00	\$ 6,083.24	\$376,442.53
Asiles d'aliénés : Excédent des dépenses :			\$ 42,048.64
Écoles de réforme et d'industrie : Excédent des dépenses :			\$ 46,371.47
Colonisation : Excédent des dépenses : Services d'inspection des lots de colons			\$ 20,000.00
Mines, Pêche et Chasse, service d'enregistrement (Excédent des dépenses : Mines		\$ 15,500.00 25,000.00 	\$ 41,670.40
Hygiène: Excédent des dépenses: Bureau d'hygiène de la province de Québec Loi relative à la tuberculose et à la mortalité infantile dans la province		\$ 15,000.00 	\$115,000.00
Travaux publics (ordinaires): Excédent des dépenses: Entretien, etc., des édifices publics en général Nettoyage des bâtisses de la Législature et des départements, salaires, etc Ponts sur les chemins Commission pour la protection contre les incendies dans la province		\$ 20,000.00 5,000.00 22,000.00 20,000.00	

Travaux publics (ordinaires) (suite):

Protection des édifices publics		
contre l'incendie	\$ 15,000.00	
Réparations des palais de justice		
et prisons	30,000.00	
Ponts et barrières de péage	11,400.00	
Abolition du pont de péage,		
cité des Trois-Rivières	5,736.00	
Loi des ingénieurs stationnaires	2,000.00	
Réparations aux ponts sur la rivière		
Saint-Maurice à Trois-Rivières	25,000.00	
	\$156,136.00	
Travaux publics (Travail) :		
Excédent des dépenses :		
Commission re certaines conditions		
du travail dans la province	\$ 10,016.76	
du travair dans la province	<u>Ψ 10,010.70</u>	\$166,152.76
		\$100,132.70
Travaux publics (extraordinaires):		
Excédent des dépenses :		
Édifices de la Législature et des départements,		
construction d'une nouvelle bâtisse,		
rue Sainte-Julie, Québec		\$100,000.00
Agriculture :		
Excédent des dépenses :		
Cercles agricoles	\$ 12,000.00	
Encouragement à l'agriculture en général	445,200,62	
Encouragement à l'agriculture en général	445,200.62 2,000.00	
Sociétés d'agriculture	445,200.62 2,000.00	
Sociétés d'agricultureÉcole de laiterie de Saint-Hyacinthe et	2,000.00	
Sociétés d'agricultureÉcole de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme		
Sociétés d'agricultureÉcole de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme	2,000.00 6,000.00	
Sociétés d'agricultureÉcole de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme	2,000.00 6,000.00 21,000.00	
Sociétés d'agricultureÉcole de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme	2,000.00 6,000.00 21,000.00 2,500.00	
Sociétés d'agriculture École de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme	2,000.00 6,000.00 21,000.00 2,500.00 47,000.00	
Sociétés d'agriculture École de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme Industrie laitière et inspection des fabriques pour la fabrication des produits laitiers Écoles ménagères Horticulture Aviculture	2,000.00 6,000.00 21,000.00 2,500.00 47,000.00 7,000.00	
Sociétés d'agriculture École de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme Industrie laitière et inspection des fabriques pour la fabrication des produits laitiers Écoles ménagères Horticulture Aviculture Apiculture	2,000.00 6,000.00 21,000.00 2,500.00 47,000.00 7,000.00 23,000.00	
Sociétés d'agriculture École de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme Industrie laitière et inspection des fabriques pour la fabrication des produits laitiers Écoles ménagères Horticulture Aviculture	2,000.00 6,000.00 21,000.00 2,500.00 47,000.00 7,000.00	\$571,700.62
Sociétés d'agriculture École de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme Industrie laitière et inspection des fabriques pour la fabrication des produits laitiers Écoles ménagères Horticulture Aviculture Apiculture	2,000.00 6,000.00 21,000.00 2,500.00 47,000.00 7,000.00 23,000.00	\$571,700.62
Sociétés d'agriculture École de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme Industrie laitière et inspection des fabriques pour la fabrication des produits laitiers Écoles ménagères Horticulture Aviculture Apiculture Expositions	2,000.00 6,000.00 21,000.00 2,500.00 47,000.00 7,000.00 23,000.00	\$571,700.62
Sociétés d'agriculture École de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme	2,000.00 6,000.00 21,000.00 2,500.00 47,000.00 7,000.00 23,000.00	\$571,700.62
Sociétés d'agriculture École de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme Industrie laitière et inspection des fabriques pour la fabrication des produits laitiers Écoles ménagères Horticulture Aviculture Apiculture Expositions	2,000.00 6,000.00 21,000.00 2,500.00 47,000.00 7,000.00 23,000.00 6,000.00	\$571,700.62 \$679,865.15

Terres et Forêts: Excédent des dépenses (suite): Protection des forêts	\$690,000.00 5,000.00 100,000.00 75,000.00 $\frac{41,417.90}{$911,417.90}$	
Non dépensé : Compte en suspens	_6,689.77	\$904,728.13
Charges sur le revenu : Excédent des dépenses : Registrateurs, traitements et dépenses contingentes Registres pour bureaux d'enregistrement Gazette officielle de Québec Loi des véhicules automobiles Loi re gazoline	\$ 33,214.20 3,304.83 11,987.66 188,457.83 3,149.80 \$240,114.32	
Non dépensé : Perception des licences, etc	25,276.51	\$214,837.81
Services divers: Excédent des dépenses: Divers, en général Pensions du service civil	\$ 18,977.51 9,100.39 8,075.06 2,000.00 4,075.86 1,820.05 12,898.96 20,000.00 4,181.91 5,000.00	

Services divers (suite):

Excédent des dépenses (suite) : Octroi pour envoyer à Paris des athlètes		
concourir aux jeux olympiques		\$ 5,000.00
		\$91,129.74
Non dépensé :		
Agent en France	\$3,000.00	
article 3546	300.00	
Pensions spéciales en vertu des S. R. Q., 1909,		
articles 3278 à 3281 (3301 <i>a</i>)	3,250.00	
chapitre 4	3,000.00	
Tenure des terres des Îles-de-la-Madeleine	98.13	
Bureau de censure des vues animées	503.18	
Commission de refonte	600.00	
des Statuts générauxService entre les Îles-de-la-Madeleine		
et Pictou Dépenses <i>re</i> loi relative	5,000.00	
aux logements ouvriers	207.94	e 15.050.25
		<u>\$ 15,959.25</u>

\$ 75,170.49

\$15,000.000.00 5,000,000.00 2,967,972.96 73,281.04 $\frac{192,466.99}{\$23,233,720.99}$

72,760.73

\$23,160,960.26

État no 4

2,967,972.96

Les changements suivants ont été opérés dans l'actif et le passif durant l'année :

Augmentation du passif: Emprunt en vertu de 14 George V, chapitre 3 Emprunts temporaires Emprunté de la puissance du Canada re logements ouvrie Dépôts en fidéicommis, augmentation nette Mandats non payés, différence entre le montant au 30 juin et le montant au 30 juin 1924	ers
Diminution du passif :	
Fonds des institutions de bienfaisance	
Augmentation de l'actif :	
Fonds d'amortissement :	
Placé en actions inscrites 3 % achetées	
durant l'année	\$ 78,446.76
Placé en actions enregistrées 4½ % achetées	
durant l'année	94,636.07
Placé en débentures 4½ % de la province de Québec,	
achetées durant l'année	29,111.07
Placé en débentures 5½ % de la province de Québec,	
achetées durant l'année	310,739.62
Fonds d'amortissement :	44.545.50
Déposé en banques	44,545.78
Paiements différés re obligations émises pour la	
Banque d'Hochelaga en vertu du pouvoir	
conféré par la loi de la Législature de Québec, 14 George V, chapitre 3, payables en	
versements annuels de \$124,172.40	15,000,000.00
Puissance du Canada : Part du Québec dans le fonds	13,000,000.00
des écoles communes	313.10
Endiguement des eaux de la rivière	313.10
Saint-Maurice	4,396.71
Endiguement des eaux de la rivière	-,
Saint-François	31,233.77
Endiguement des eaux des rivières	
Sainte-Anne et Savane	58,515.29
Endiguement des eaux	
de la rivière Métis	24,943.31
Endiguement des eaux	
du lac Kénogami	2,508,231.38
Construction d'une annexe au palais de justice	
de Montréal	740,607.30

Prêts aux municipalités re logements ouvriers.....

Augmentation de l'actif (suite): Construction d'une annexe au palais de justice de Québec	\$147,530.19 78,045.75 _135,708.80	\$22,254,977.86	
Diminution de l'actif: Coût de l'École normale Jacques-Cartier, Montréal	\$ 5,000.00 4,014.91 14,050.91 798.14 264,526.57	\$ 288,390.53	
Augmentation nette de l'actif durant l'année 1923-1924			\$21,966,587.33
Augmentation de l'excédent du passif durant l'année 1923	-1924		\$1,194,372.93
L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1923 était de L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1924 était de			47,670,803.59 48,865,176.52
Augmentation de l'excédent du passif durant l'année 1923	-1924		\$ 1,194,372.93

État comparatif des recettes de la province de Québec pour les cinq années terminées le 30 juin 1924

Etat comparatif des recettes de la province de Quebec					
	1919-1920	1920-1921	1921-1922	1922-1923	1923-1924
	\$ cts				
Dominion du Canada	2,028,162.73	2,028,240.81	2,315,081.10	2,316,086.49	2,315,643.64
Terres et Forêts	3,033,587.02	3,567,188.00	4,004,432.15	3,643,407.81	4,277,003.94
Mines	379,063.91	642,890.38	206,271.21	255,573.29	203,664.83
Pêcheries et Chasse	302,788.23	308,969.26	345,441.28	399,012.25	344,358.24
Terres de la couronne	302,766.23	27,328.66	108.592.43	85,935.25	87.531.82
Timbres judiciaires	463,318.30	508,829.80	579,250.20	591,120.20	632,343.00
Timbres d'enregistrement	254,006.40	262,201.61	263,270.80	281,467.54	297,234.85
Fonds de bâtisses et des jurés	112,748.30	94,867.96	21,437.11	48,961.17	166,585.45
Honoraires judiciaires	16,125.61	32,532.38	30,929.58	27,442.47	192,290.02
Municipalités, pour l'entretien des prisonniers	10,135.20	17,068.30	18,395.85	13,637.95	12,968.81
Fonds du palais de justice de Montréal	7,500.00	11,223.96	8,143.89	6,995.02	11,593.67
Gardes des prisons de Montréal et de Québec	4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00
Honoraires du grand connétable, Québec	2,917.92	3,184.20	2,588.53	1,012.10	2,409.47
Fonds du palais de justice du district de Hull	1	103.24	74.00		689.58
	2.250.00	6,500.00		6,500.00	
Jeunes délinquants	3,250.00		6,500.00		3,250.00
Licences	1,554,079.42	1,199,268.18	1,502,736.05	1,581,052.17	1,305,629.44
Loi des liqueurs alcooliques (compte de commerce)			2,860,010.64	3,000,000.00	3,000,000.00
Loi des narcotiques de Québec		2011.00			775.00
Revenu des vues animées	1.501.750.10	3,911.00	20,943.00	17,797.00	17,885.00
Taxes sur les corporations commerciales, etc.	1,581,759.12	1,640,977.53	2,009,673.32	2,213,232.34	2,322,772.49
Droits sur successions	1,786,930.71	2,100,455.91	3,005,292.56	2,620,336.82	2,977,850.51
Taxe en vertu de 12 George V, chapitre 90 (Saisine)				6,678.27	9,593.74
Taxes sur les transferts d'actions, bons, etc.	132,583.90	99,378.74	87,900.16	108,752.28	104,046.82
Loi des véhicules automobiles	1,180,725.77	1,494,022.95	1,982,906.79	2,217,578.75	2,153,065.03
Gazoline - Droits et honoraires					66,398.35
Loi des distributeurs automatiques	6,331.15	2,458.01			
Inspections des hôtels et des maisons de pension					
- Honoraires	1,544.00	610.09	964.00	1,965.90	3,915.00
Protection des édifices publics contre le feu					
- Honoraires				19,773.23	21,782.62
Loi des mécaniciens de machines fixes					
- Honoraires	4,483.00	7,292.00	5,969.75	8,538.04	7,628.50
Loi concernant les détectives particuliers					
- Revenu	1,594.00	1,688.00	1,753.33	2,076.00	2,026.00
Taxe en vertu de 3 George V, chapitre 38	21,730.93	17,110.70	31,211.12	32,638.58	30,765.17
Commission sur honoraires d'officiers publics	42,222.98	59,805.77	55,806.61	61,919.92	57,164.56
Commission sur renouvellement d'hypothèques	23.74	63.42	36.73	79.92	28.69
Législation	34,082.38	30,672.45	19,875.99	24,114.09	21,957.31
Asiles d'aliénés, contributions municipales	263,303.28	367,892.31	630,098.25	526,793.56	596,574.02
Asiles d'aliénés, patients payants	61,035.59	70,521.17	65,363.18	60,187.52	63,977.99
Écoles de réforme et d'industrie	125,707.80	71,092.71	166,871.58	182,616.25	192,826.05
Gazette officielle de Québec	35,849.48	31,793.14	48,895.18	58,773.24	74,652.45
Revenu casuel	309,873.82	327,622.74	262,563.22	197,230.41	218,891.38
Service civil, contributions pour pensions	25,906.44	27,982.14	31,066.87	38,118.05	39,565.58
Revenu en vertu de la loi des assurances	68,657.00	68,938.97	74,172.18	75,841.62	84,671.65
Loi des compagnies de fidéicommis - Revenu	5,186.70	5,277.60	5,256.00	4,978.80	7,386.15
Travaux et édifices publics, loyers, etc.	5,193.20	1,761.60	763.60	3,144.90	1,762.60
Intérêts sur dépôts et placements	108,124.86	183,380.74	164,343.40	277,956.96	391,546.81
Intérêt payé par les municipalités en vertu de la	100,124.00	105,500.74	104,545.40	277,930.90	371,340.01
loi des bons chemins	265,620.58	305,930.07	432,040.59	445,271.94	581,233.80
Prime, escompte et change	139,354.53	152,271.26	127,933.30	55,146.02	86,523.25
	159,554.55	132,2/1.26	121,933.30	33,140.02	00,323.23
Intérêt sur fonds d'amortissement en vertu de	20 124 52	20,000,20	24 920 52	20 511 02	27.059.7
60 Victoria, chapitre 2, section 5	38,124.53	38,089.30	34,820.52	38,511.93	37,958.72
Remboursements, fonds de subventions des chemins	16 120 22	16 416 46	10.270.00	0.004.54	16 202 5
de fer	16,130.90	16,416.16	10,278.08	8,904.54	16,292.66
Contributions des municipalités en vertu de la	(25/20	22 707 55	0.501.05	11.042.21	74.270.0
loi des bons chemins, section 20	6,254.90	32,707.57	8,591.05	11,942.31	74,379.06

État comparatif des recettes de la province de Québec pour les cinq années terminées le 30 juin 1924

Etat comparatif des recettes de la province de Québec	pour les cinq années terminées le 30 juin 1924				
	1919-1920	1920-1921	1921-1922	1922-1923	1923-1924
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
Montant affecté au paiement de la dette publique					
en vertu de 7 Édouard VII, chapitre 2	143.00	143.00	143.00	148.95	155.50
Contributions des fabriques de beurre et de fromage,					
en vertu de 5 George V, chapitre 31	24,875.00	28,160.00	27,240.00	25,975.00	46.25
Contributions des municipalités en vertu de		44 607 20	40.00=00	25.004.55	45.405.00
7 George V, chapitre 10, section 2 Contributions des municipalités <i>re</i> Dépenses de la	6,114.54	11,697.38	18,867.92	25,094.67	47,437.92
Commission technique et du Directeur					
des logements	1,500.00				
Prêt aux incendiés de Québec			600.00	320.00	
	14,472,650.87	15,914,521.17	21,609,396.10	21,634,641.52	23,170,733.11
Emmagasinement des eaux de la rivière	,,	,,-			
Saint-François	27.00	2.023.76		55.00	400.00
Emmagasinement des eaux de la rivière	27.00	2,023.70		33.00	100.00
Saint-Maurice			1,000.00		
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami					175.00
Loi des bons chemins, 1912		123,539.66	505,181.28	1,244,226.42	2,042,100.17
Nouvelle école normale Jacques-Cartier, à Montréal Annexe au palais de justice, Montréal			2,000.00		5,000.00
Palais de justice, district de l'Abitibi, à Amos			23,797.54		
Palais de justice à Saint-Jérôme			23,797.31		50,000.00
Fonds de l'assistance publique			581,536.27	1,202,701.07	1,079,548.97
Péages perçus sur le pont Batiscan			1,636.40	11,677.68	13,000.00
Fonds en fidéicommis	445,983.47	872,265.20	808,709.90	1,076,742.98	1,041,768.10
	14,918,661.34	16,912,349.79	23,533,257.49	25,170,044.67	27,402,725.35
Emprunt du dominion du Canada re logements					
ouvriers	85,000.00	1,215,500.00	1,262,199.00	1,835,817.66	2,971,172.90
Prêts aux municipalités re logements ouvriers				6,900.00	3,200.00
Emprunts temporaires	5,000,000.00	2,000,000.00			5,000,000.00
Emprunt en vertu de 5 George V, chapitre 4 (emmagasinement des eaux de la rivière					
Saint-François)		144,000.00			
Emprunt en vertu de 6 George V, chapitre 2					
(obligations des chemins à barrières de la rive					
nord à Québec)	1,500.00		2,500.00	300.00	
	20,005,161.34	20,271,849.79	24,797,956.49	27,013,062.33	35,377,098.31
Emprunt en vertu de 10 George V, chapitre 3,					
échéance 1 ^{er} mars 1925	6,524,700.00				
Emprunt en vertu de 10 George V, chapitre 3,		2 475 000 00			
échéance 1 ^{er} juin 1925 Emprunt en vertu de 10 George V, chapitre 3,		2,475,000.00			
échéance 1 ^{er} juin 1930		2,470,300.00			
Emprunt en vertu de 10 George V, chapitre 3,		2,,5,500.00			
échéance 1er décembre 1936			3,904,800.00		
Emprunt en vertu de 11 George V, chapitre 3		5,757,750.00	200,000.00		
Emprunt en vertu de 10 George V, chapitre 6				4,946,750.00	
En caisse au 1 ^{er} juillet de chaque année	879,233.34	1,783,842.24	1,739,321.29	2,885,807.40	2,699,571.35
J		32,758,742.03	30,642,077.78	34,845,619.73	
	27,402,024.08	32,130,142.03	30,042,077.78	54,045,019.73	30,070,009.00

État comparatif des paiements de la province de Québec pour les cinq années terminées le 30 juin 1924

tat comparatif des paiements de la province de Quebec pour les cinq années terminées le 30 juin 1924						
	1919-1920	1920-1921	1921-1922	1922-1923	1923-1924	
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts	
			2 450 000 54	2 444 004 = 2		
Dette publique	2,029,721.39	2,427,019.55	3,450,066.51	3,444,884.72	3,830,372.50	
Législation	562,986.01	571,732.57	540,582.13	723,811.47	572,951.85	
Gouvernement civil	809,097.42	877,985.67	979,564.30	1,150,959.88	1,173,236.10	
Administration de la justice	1,365,900.74	1,624,727.45	1,555,300.73	1,715,199.95	1,843,868.04	
Écoles de réforme et d'industrie	226,500.00	258,271.26	305,000.00	368,052.84	386,371.47	
Instruction publique						
(y compris les écoles du soir)	1,673,561.87	1,700,619.15	1,752,342.51	2,378,187.41	2,669,964.93	
Agriculture	887,400.00	1,064,500.00	1,351,000.00	1,252,000.00	1,648,700.62	
Voirie	1,336,366.59	1,472,375.11	1,581,203.64	3,100,000.00	3,179,865.15	
Colonisation	709,000.00	476,960.10	581,998.40	605,697.69	624,000.00	
Immigration	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	
Hygiène	119,694.40	155,397.01	189,087.97	292,617.06	305,888.80	
Travaux et édifices publics :	112,024.40	155,577.01	105,007.57	272,017.00	303,866.60	
Ordinaires	750 205 40	885,707.21	918,147.95	1 172 220 20	1,061,091.25	
	758,205.48			1,172,329.30		
Extraordinaires		60,000.00		260,000.00	300,000.00	
Travail	48,852.20	61,600.00	61,600.00	59,415.15	75,616.76	
Asiles d'aliénés	1,017,946.02	1,039,645.00	1,036,059.00	1,195,140.00	1,108,673.64	
Institutions de bienfaisance	73,745.00	77,245.00	78,770.00	42,820.00	35,635.00	
Terres et Forêts	566,000.00	686,000.00	716,135.15	870,544.58	1,479,728.13	
Mines, Pêcheries, Chasse et Service d'enregistrement						
(cadastre)	156,646.28	189,500.00	196,500.00	212,050.60	250,170.40	
Charges sur le revenu	618,665.16	712,947.85	793,983.70	696,483.05	771,837,81	
Services divers	530,451.81	311,855.19	458,634.66	620,082.11	519,320.49	
	13.520.740.37	14,684,088.12	16,575,976.65	20,190,275.81	21,867,292.94	
	13.520.7 10.57	1 1,00 1,000.12	10,575,570.05	20,170,275.01	21,007,272.71	
Emmagasinement des eaux de la						
rivière Saint-Maurice	93,314.25	17,296.23		7,417.20	4,396.71	
Emmagasinement des eaux de la						
rivière Saint-François	145,000.00	7,413.93		19,303.92	31,633.77	
Emmagasinement des eaux des rivières				,		
Sainte-Anne et Savane	11,578.20	2,292.79	141,210.34	72,117.07	58,515.29	
Emmagasinement des eaux	·	,	ĺ	,	,	
du lac Kénogami				152,725.31	2,508,406.38	
Emmagasinement des eaux				102,720.01	2,000,100,00	
de la rivière Mitis					24,943.31	
de la riviere mins						
	13,770,632.82	14,711,091.07	16,717,186.99	20,441,839.31	24,495,188.40	
Sanatorium de Sainte-Agathe-des-Monts	128,932.01	44,397.97	6,670.02			
Construction d'une annexe au palais de justice,	120,552.01	11,557.57	0,070.02			
Montréal	466,329.68	137,830.15	378,888.64	533,509.33	740,607.30	
	400,329.08	157,630.13	370,000.04	333,309.33	/40,007.30	
Construction d'un palais de justice,			100 150 00	16.000.25		
district d'Abitibi, à Amos			102,150.90	16,878.35		
Nouvelle prison, district de Montréal			1,065.00	150.00		
Construction d'une annexe,						
palais de justice, Québec			532.75	190,931.07	147,530.19	
Construction d'un palais de justice						
à Saint-Jérôme				88,927.42	128,045.75	
Pont sur la rivière Batiscan, à Batiscan	27,766.44	256,378.09	151,315.12	5,096.50		
Construction et entretien des ponts de l'Île Perrot				112,628.56	135,708.80	
Loi autorisant un emprunt pour aider						
à la colonisation		986,137.06	1,550,000.00	2,000,000.00	1,663,862.94	
Loi des bons chemins, 1912	3,413,108.77	5,081,844.03	4,765,743.09	5,336,178.84	3,337,279.68	
	' '					
Fonds de l'assistance publique			324,672.48	845,879.14	1,152,309.70	
Péages perçus sur le pont Batiscan	400.004.55		1,636.40	750 506 64	054.426.15	
Fonds en fidéicommis	408,904.56	643,134.24	609,656.44	759,596.64	954,436.15	
	18,215,674.28	21,860,812.61	24,609,517.83	30,331,615.16	32,754,968.91	
	·				· .	

État comparatif des paiements de la province de Québec pour les cinq années terminées le 30 juin 1924

Etal comparatri des patements de la province de Quebec pour les cinq années terminées le 30 juin 1924					
	1919-1920	1920-1921	1921-1922	1922-1923	1923-1924
	\$ cts				
Subvention aux chemins de fer et chemin					
de fer Q. M. O. & O.	750.00	750.00	750.00	750.00	104,750.00
	18,216,424.28	21,861,562.61	24,610,267.83	30,332,365.16	32,859,718.91
Remboursement d'emprunts temporaires	1,000,000.00	5,000,000.00	2,000,000.00		
Octroi à l'Université de Montréal (acompte) Rachat de la dette publique: remboursement de		200,000.00			
l'emprunt en vertu de la loi 5 George V, chapitre 2	6,000,000.00				
Prêts aux municipalités, re logements ouvriers Remboursement d'emprunts du dominion	85,000.00	1,215,500.00	1,262,199.00	1,835,817.66	2,971,172.96
du Canada, re logements ouvriers Chemins à barrières de la rive nord, Québec,				6,900.00	3,200.00
échange de débentures	1,500.00		2,500.00	300.00	
Octroi à l'Université de Montréal (balance)		800,000.00			
Octroi à l'Université McGill		1,000,000.00			
Octroi à l'Université Laval		1,000,000.00			
Emmagasinement des eaux de la rivière					
Saint-François		144,000.00			
	25,302,924.28	31,221,062.61	27,874,966.83	32,175,382.82	35,834,091.87
À ajouter : paiement de mandats impayés					
au commencement de chaque année	927,106.87	604,778.71	806,420.58	925,117.03	954,451.47
•	26,230,031.15	31,825,841.32	28,681,387.41	33,100,499.85	36,788,543.34
À déduire : mandats impayés					
à la fin de chaque année	604,778.71	806,420.58	925,117.03	954,451.47	1,146,918.46
•	25,625,252.44		- í	32,146,048.38	

Recettes probables, 1925-1926

Dominion du Canada:

Subside d'après population en vertu de		
l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1907	\$1,888,959.20	
Allocation spéciale en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1907	240,000.00 2,128,959.20	
Subsida anásial an vantu da 47 Vietania abanitra 4		
Subside spécial en vertu de 47 Victoria, chapitre 4, Loi du Canada	127,460.68	
201 40 04444	2,256,419.88	
Intérêt sur fonds en fidéicommis	59,239.76	\$ 2,315,659.64
Intérêt :		
Intérêt sur fonds d'amortissement en vertu de		
60 Victoria, chapitre 2, section 5	\$ 37,855.52	
Intérêts sur prêts et dépôts	550,000.00	
Intérêts des municipalités en vertu de	220,000.00	
la loi des bons chemins	600,000.00	
		1,187,855.52
Terres et Forêts		3,977,500.00
Mines	\$ 80,000.00	
Pêcheries et Chasse	300,000.00	
Terres de la couronne	85,000.00	465,000.00
		403,000.00
Administration de la justice :		
Timbres judiciaires	\$575,000.00	
Honoraires judiciaires, non compris les timbres	30,000.00	
Fonds de bâtisses et des jurés	45,000.00	
Entretien des prisonniers	15,000.00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec	4,000.00	
Palais de justice de Montréal, non compris les timbres	10,000.00	
Honoraires du grand connétable, Québec	2,000.00	
Jeunes délinquants	6,500.00	687,500.00
		ŕ
Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés		250,000.00
Licences		1,200,000.00
Loi des liqueurs alcooliques (compte de commerce)		3,000,000.00
Revenu des vues animées.		15,000.00 2,000,000.00
Taxes sur les corporations commerciales, etc		2,000,000.00
Taxes sur les transferts d'actions, bons, etc.		75,000.00
Loi concernant les véhicules-moteurs		2,000,000.00
		_,000,000.00

Recettes probables, 1925-1926 (suite)

Administration de la justice (suite) :

Inspection des hôtels et des maisons de pension - Honoraires	\$ 400,000.00 4,000.00		
Loi des mécaniciens de machines fixes - Honoraires	8,000.00		
Protection des édifices publics contre les incendies	22,000.00		
Loi concernant les détectives particuliers - Revenu	1,500.00		
Taxe en vertu de 3 George V, chapitre 38	25,000.00		
Commissions sur honoraires d'officiers publics	50,000.00		
Commissions sur renouvellement d'hypothèques	50,000.00		
Entretien des aliénés	550,000.00		
Entretien des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.	175,000.00		
Législation	20,000.00		
Gazette officielle	72,000.00		
Loyers des édifices publics	1,762.60		
Revenu casuel	150,000.00		
	,		
Loi des assurances, revenu.	72,000.00		
Loi des compagnies de fidéicommis, revenu	4,900.00		
Contributions aux pensions, service civil	40,000.00		
Prime, escompte et change	10,000.00		
Taxes sur les subventions de chemin de fer	10,000.00		
Contributions des municipalités en vertu de la loi des bons chemins, section 20	50,000.00		
Contributions des municipalités en vertu de 7 George V, chapitre 10, section 2	25,000.00		
	\$20,804,727.76		
Dépenses probables, 1925-1926			
Dette publique	\$ 4,115,011.41		
Dette publiqueLégislation	\$ 4,115,011.41 533,440.00		
Législation	533,440.00		
Législation	533,440.00 1,193,720.00		
Législation	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc Instruction publique, etc Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40		
Législation	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc Instruction publique, etc Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc Instruction publique, etc Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme Hygiène	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc. Instruction publique, etc. Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme Hygiène Travaux publics (ordinaires) \$959,987.00 Travaux publics (extraordinaires) 100,000.00	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc. Instruction publique, etc. Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme Hygiène Travaux publics (ordinaires) \$959,987.00 Travaux publics (extraordinaires) 100,000.00	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00 205,888.80		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc Instruction publique, etc Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme Hygiène Travaux publics (ordinaires)\$959,987.00	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00 205,888.80 1,059,987.00		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc Instruction publique, etc Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme Hygiène Travaux publics (ordinaires) \$959,987.00 Travaux publics (extraordinaires) 100,000.00	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00 205,888.80 1,059,987.00 65,600.00		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc Instruction publique, etc Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme Hygiène Travaux publics (ordinaires) \$959,987.00 Travaux publics (extraordinaires) 100,000.00 Travail Agriculture	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00 205,888.80 1,059,987.00 65,600.00 1,200,500.00		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc. Instruction publique, etc. Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme Hygiène Travaux publics (ordinaires) \$959,987.00 Travaux publics (extraordinaires) 100,000.00 Travail Agriculture Voirie Voirie	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00 205,888.80 1,059,987.00 65,600.00 1,200,500.00 3,250,000.00		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc Instruction publique, etc Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme Hygiène Travaux publics (ordinaires)\$959,987.00 Travaux publics (extraordinaires) Travail Agriculture Voirie Terres et Forêts	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00 205,888.80 1,059,987.00 65,600.00 1,200,500.00 3,250,000.00 794,582.10		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc Instruction publique, etc Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme Hygiène Travaux publics (ordinaires) \$959,987.00 Travaux publics (extraordinaires) 100,000.00 Travail Agriculture Voirie Terres et Forêts Colonisation, Mines et Pêcheries	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00 205,888.80 1,059,987.00 65,600.00 1,200,500.00 3,250,000.00 794,582.10 1,436,000.00		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc. Instruction publique, etc. Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme Hygiène Travaux publics (ordinaires) \$959,987.00 Travaux publics (extraordinaires) 100,000.00 Travail Agriculture Voirie Terres et Forêts Colonisation, Mines et Pêcheries Institutions de bienfaisance	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00 205,888.80 1,059,987.00 65,600.00 1,200,500.00 3,250,000.00 794,582.10 1,436,000.00 34,135.00		
Législation Gouvernement civil Administration de la justice, etc Instruction publique, etc Asiles d'aliénés Écoles d'industrie et de réforme Hygiène Travaux publics (ordinaires) \$959,987.00 Travaux publics (extraordinaires) 100,000.00 Travail Agriculture Voirie Terres et Forêts Colonisation, Mines et Pêcheries Institutions de bienfaisance Charges sur le revenu	533,440.00 1,193,720.00 1,451,683.75 2,472,922.40 1,213,700.00 420,000.00 205,888.80 1,059,987.00 65,600.00 1,200,500.00 3,250,000.00 794,582.10 1,436,000.00 34,135.00 622,000.00		

Passif direct et actif disponible de la province de Québec au 30 juin 1924

Passif

Dette consolidée telle qu'avant la conversion	\$73,861,699.44 	\$75,605,226.27
Emprunt temporaire		5,000,000.00
Puissance du Canada - Balance de compte au 31 décembre 1902		1,473,609.63
Puissance du Canada - Prix d'une propriété achetée		
pour le chemin de fer Q. M. O. & O.		25,000.00
Emprunts de la puissance du Canada re logements ouvriers		7,359,589.62
Dépôts en fidéicommis		1,611,324.04
Mandats non payés		1,146,918.46
Obligations du palais de justice, Sherbrooke		60,000.00
Fonds de l'assistance publique		540,924.99
• •		\$92,822,593.01

Actif

Fonds d'amortissement :

Balance du prix du chemin de fer Q. M. O. & O., savoir :

Déposé dans les banques	\$ 257,015.14 80,000.00	
Placé en rentes inscrites 3 % de la province		
de Québec	\$1,171,510.09	
Placé en rentes enregistrées 4½ % de la province		
de Québec	728,260.86	
Placé en débentures 4 % de la province		
de Québec	111,461.44	
Placé en débentures 4½ % de la province	222 246 47	
de Québec	232,246.47	
Placé en débentures 5 % de la province	27 200 20	
de Québec	37,288.20	
de Québec	825,479.71	
Placé en débentures 6 % de la province	025,475.71	
de Québec	30,295.89	
Placé en bons des emprunts de guerre du	20,270.07	
Canada	9,600.00	
Déposé en banque	59,902.24	
-		\$ 3,966,424.90

Passif direct et actif disponible de la province de Québec au 30 juin 1924

Actif (suite)

Fonds d'amortissement (suite) :

Paiements différés re débentures émises à la Banque d'Hochelaga		
en vertu de l'acte de la Législature de la province de Québec,		
14 George V, chapitre 3, payables en versements annuels de		
\$124,172.40	<u>\$ 15,000,000.</u>	
	\$18,966,424.90	
Puissance du Canada: Part de la province de Québec dans le fonds		
des écoles communes	\$ 1,184,795.18	
Argent en banques	2,435,044.78	
Avances à diverses personnes	107,437.29	
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-Maurice	2,567,642.47	
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-François	792,685.68	
Emmagasinement des eaux des rivières		
Sainte-Anne et Savane	335,713.69	
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami	2,660,956.69	
Emmagasinement des eaux de la rivière Mitis	24,943.31	
Sanatorium à Sainte-Agathe-des-Monts, agrandissement,		
avances autorisées par la loi 9 George V, chapitre 4	180,000.00	
Construction d'une annexe au palais de justice de Montréal,		
avances autorisées par la loi 10 George V, chapitre 4	2,255,165.10	
Construction d'une annexe au palais de justice de Québec,		
avances autorisées par la loi 12 George V, chapitre 3	338,994.01	
Nouvelle prison, district de Montréal, avances autorisées		
par la loi 7 Édouard VII, chapitre 36	3,620,362.84	
Palais de justice et prison du district de Montcalm, avances autorisées		
par la loi 1 George V, chapitre 8	81,596.34	
Palais de justice et prison du district de Roberval, avances autorisées		
par la loi 2 George V, chapitre 6	34,966.20	
Construction d'un palais de justice et d'une prison, district de l'Abitibi,		
avances autorisées par la loi 11 George V, chapitre 13	95,231.71	
Construction d'un palais de justice et d'une prison à Saint-Jérôme,		
avances autorisées par la loi 12 George V, chapitre 21	166,973.17	
Construction de ponts à l'Île Perrot, avances autorisées	240.227.26	
par la loi 11 George V, chapitre 9	248,337.36	
Pont sur la rivière Batiscan, avances autorisées	440 556 15	
par la loi 10 George V, chapitre 5	440,556.15	
Prêts aux municipalités re logements ouvriers	<u>7,359,589.62</u>	
Taxe du palais de justice de Sherbrooke, en vertu		
de 2 Édouard VII, chapitre 6		
Fonds d'amortissement compris dans les dépôts		
en fidéicommis	60,000.00	\$43,957,416.49
	00,000.00	φ+3,737,410.49
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1924		\$48,865,176.52
LACCUCIII du passii sui i actii au 30 juiii 1724	•••••	φτο,ουυ,1/0.32

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) s'informe d'un détail au sujet des emprunts⁵ et propose ensuite, appuyé par le représentant de Deux-Montagnes (M. Sauvé), que le débat soit ajourné.

Adopté.

Cour supérieure, district de Pontiac

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 15 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la tenue des termes de la Cour supérieure dans le district de Pontiac soit maintenant lu une deuxième fois

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Incendie de Terrebonne

L'honorable M. David (Terrebonne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 16 modifiant la loi 13 George V, chapitre 7, concernant l'incendie de la ville de Terrebonne soit maintenant lu une deuxième fois

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Effets non saisissables

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 158 amendant le Code de procédure civile concernant les effets non saisissables soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Demandes de documents:

Pont de la rivière Loïs

M. Houde (Montréal-Sainte-Marie) propose, appuyé par le représentant de Laval (M. Renaud), qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie des listes de paie pour la construction du pont de la rivière Loïs, rangs 8 et 9 du canton Poularies.

Pour la construction de ce pont, en 1923, on a manqué de bois. Le gouvernement avait dû en acheter plus qu'il s'en était procuré au début des travaux. On acheta 1,200 pieds de déclin de la Pontiac Lumber and Paper Co., et 1,500 pieds de

planche brute de Gourd et Cossette. Il appert que pas un seul pied de déclin n'a été employé et que l'on n'a utilisé que 500 pieds de planche brute. Tout le reste de ce bois aurait été charroyé chez le conducteur des travaux pour servir à son usage personnel. Il s'est fait bâtir une glacière avec le bois qui restait de la construction du pont. Le gouvernement pourrait savoir quel est l'ouvrier qui a construit la glacière. Les charretiers auraient été payés à même les rôles de paie de la construction du pont. Il s'agit de savoir si le conducteur des travaux a été sommé par le gouvernement de rembourser la valeur du bois et les frais de transport.

Ce même personnage, en 1922, aurait fait transporter chez lui du bois acheté par le ministère de la Colonisation pour la construction de deux ponts sur la rivière Macamic dans le canton Roval Roussillon. Ce bois avait été vendu par M. Ovila Champagne de Macamic qui s'est plaint de ce que le conducteur des travaux s'était emparé d'une quantité de bois devant servir à la construction de ces ponts, mais il n'a pu obtenir les explications demandées. M. Champagne prétend qu'il n'a pas encore reçu le paiement total qui lui est dû. Je veux que le gouvernement en profite pour faire une leçon et pour montrer aux employés qu'ils ne doivent pas toucher à ce qui appartient à la province. Des colons se plaignent aussi qu'ils n'ont pas été payés pour le charroyage du gravier.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il se dégage une leçon du discours de l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie, c'est qu'il ne faut pas écouter tous les racontars qui se font, car il n'y a absolument rien de fondé dans le cas soulevé. Le conducteur des travaux du pont du canton Poularies est M. Ménard Boucher, l'un des employés les plus compétents et les plus honnêtes du ministère de la Colonisation. Il n'a commis aucune irrégularité. Le bois qui n'est pas employé à la construction d'un pont est retourné chez le surintendant des travaux. Après la construction du pont, M. Boucher a fait, comme toujours, transporter le bois chez lui...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Alors, ce n'est pas un racontar.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Oui, mais que l'honorable chef de l'opposition me permette de finir au lieu d'interrompre mal à propos. Cet homme n'a pas construit seulement le pont de la rivière Loïs. Il est chargé de la construction de tous les ponts dans l'Abitibi. Rien de cela n'a servi à l'usage personnel de M. Boucher. M. Boucher a fait transporter ce bois chez lui et il l'a employé à la construction d'un autre pont sur la rivière Macamic. Il aurait été inutile de payer des frais de transport onéreux quand le même bois aurait dû, quelques semaines plus tard, être transporté de nouveau dans la même région pour de nouveaux travaux. Je tiens à répéter que j'ai confiance en M. Boucher; je suis satisfait de ses excellents services et j'ai l'intention bien arrêtée de le maintenir en fonction.

(Applaudissements)

Quant au cas de M. Champagne, le bois fourni par lui n'ayant pas été suffisant, il a fallu en acheter ailleurs. Il a cru avoir droit à d'autres quantités de bois que le gouvernement avait acheté ailleurs. M. Champagne ignorait la chose et il a voulu se faire payer pour tout le bois employé dans la construction des ponts, même celui fourni par les autres. Le gouvernement ne l'a payé que pour le bois qu'il avait fourni.

M. Houde (Montréal-Sainte-Marie): J'accepte l'explication du ministre de la Colonisation, car je sais que le département de la Colonisation a toujours été bien administré.

Des voix du parti ministériel: Très bien!

M. Houde (Montréal-Sainte-Marie): Je ferai observer cependant que Ménard Boucher n'a pu employer pour construire les ponts de Macamic le bois qu'il avait fait transporter chez lui après la construction du pont de Poularies. La raison est bien simple: c'est que les deux premiers ponts ont été construits un an avant... et le ministre a fait erreur. Je tiens, dit-il, mes renseignements de personnes dignes de foi, auxquelles je vais demander de plus amples informations.

Il fait allusion au départ de M. Parrot, ancien député de Témiscouata qui eut certaines affaires avec le département de la Colonisation⁶.

La motion est adoptée.

Exposition de Vallevfield

M. Plante (Beauharnois) propose, appuyé par le représentant de Joliette (M. Dufresne), qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance, télégrammes et documents quelconques entre le gouvernement ou l'honorable ministre de l'Agriculture et la compagnie d'Exposition de Valleyfield ou aucun de ses officiers,

relativement au fonctionnement de cette exposition et des octrois qui lui sont accordés.

(Applaudissements)⁷

Je désire attirer spécialement l'attention du ministre de l'Agriculture sur l'octroi et l'encouragement à donner à l'exposition régionale de Valleyfield. Comme on sait, il y a quatre expositions régionales qui se tiennent dans la province: à Québec, à Sherbrooke, à Trois-Rivières et à Valleyfield. Ces quatre expositions sont toutes soumises aux mêmes obligations. Les trois premières reçoivent un octroi de \$10,000, et Valleyfield ne recoit que \$3,000.

En consultant le total des prix payés par ces quatre expositions dans les archives du ministère de l'Agriculture de Québec, il est facile de constater que Valleyfield paie aux exposants le plus fort montant en prix, en proportion de son octroi. Et sans vouloir faire de réflexion sur les trois autres expositions, elle donne plus de prix dans les mêmes proportions. Ainsi, en 1921, Valleyfield a payé en prix aux exposants \$12,000, soit quatre fois le montant de l'octroi provincial reçu. L'Exposition de Valleyfield existe et fonctionne depuis 1910.

Un groupe de citoyens courageux s'est formé et a investi au-delà de \$75,000 dans cette entreprise sans n'espérer aucun bénéfice, mais simplement pour promouvoir les intérêts agricoles d'une des plus belles régions de la province.

La compagnie de l'Exposition a graduellement augmenté ses prix jusqu'en 1921 alors que \$12,000 ont été donnés en prix, vu le chiffre relativement restreint de l'octroi. Ils ont donné l'an dernier \$6,000 en prix, ce qui est encore le double de l'octroi provincial.

Notre exposition est l'une des mieux réussies. Le nombre de visiteurs varie de 2,000 à 5,000 par jour. Le ministre de l'Agriculture y vient quelquefois, précédé de sa belle réputation, et on l'acclame. Quand il ne vient pas, c'est une grosse déception. Si jamais la Providence nous enlève ce ministre dont je me plais à reconnaître la valeur, je sais que son nom passera à la postérité et qu'il laissera le souvenir d'un homme qui s'est dévoué pour la chose publique.

(Applaudissements à droite)

Nous connaissons son amour pour la classe agricole.

(Applaudissements à droite)

Il a une belle occasion de le témoigner aux braves cultivateurs du comté de Beauharnois, et j'ai confiance que s'il ne nous donne pas \$10,000, il nous donnera \$6,000 au moins pour notre exposition. Je suis modeste. Je compte sur le discours des députés de Huntingdon (M. Philps) et de Châteauguay

(l'honorable M. Mercier) pour appuyer ma demande et donner à notre exposition l'aide qu'elle mérite.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

(Applaudissements) Le plaidoyer de mon honorable ami de Beauharnois est éloquent et courtois. Valleyfield a une belle exposition. Le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier) m'a déjà demandé de m'y intéresser un peu plus. Le ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron), qui connaît bien la région, m'a aussi démontré que nous devrions aider davantage cette exposition, que je visite toujours avec plaisir. Ces réclamations sont devant le comité exécutif, qui les étudie très sérieusement.

D'un autre côté, il faut tenir compte du fait que l'Exposition de Valleyfield n'a que huit ans d'existence, que les autres expositions ont eu à leur début des octrois bien inférieurs à ceux qu'elles reçoivent maintenant. Le gouvernement doit encourager plusieurs expositions agricoles et, si le gouvernement ne l'a pas fait dans une mesure aussi large qu'il l'aurait voulu pour Valleyfield, il a aidé l'exposition de Montréal. Je ne sais pas ce que nous ferons, mais j'ai confiance que nous pourrons faire mieux que ce que nous avons fait pour Valleyfield dans le passé.

J'ai écouté avec plaisir les compliments que mon honorable ami m'a adressés. Je sais qu'il ne les a pas faits dans un but intéressé. Et si nous accordons une augmentation d'octroi à l'exposition de Valleyfield, nous le ferons parce que l'honorable député de Beauharnois (M. Plante) nous en aura démontré l'urgence dans un plaidoyer d'une courtoisie que la Chambre a dû apprécier comme moi.

La motion est adoptée.

Recettes et dépenses

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose, appuyé par le représentant de Joliette (M. Dufresne), qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre l'état des recettes et des dépenses du 30 juin 1924 au 31 décembre 1924.

Adopté.

Charte de Sherbrooke

M. Crépeau (Sherbrooke) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 114 amendant la charte de la cité de Sherbrooke.

Adopté.

En comité⁸:

Les articles 1 à 8 sont adoptés.

- M. Crépeau (Sherbrooke) propose l'amendement suivant, qui devient l'article 9:
- "9. Le maire et les échevins actuels seront continués dans leur fonction jusqu'au mois d'avril de l'an prochain ou des années subséquentes suivant l'époque où ils sortiront de charge.

"La prochaine élection municipale aura lieu au mois d'avril de l'an prochain."

- L'honorable M. Nicol (Compton): Mon honorable ami aurait-il objection à dire que la prochaine élection municipale aura lieu en 1926 au lieu de dire: "l'an prochain". Il me semble que ce serait plus précis.
- M. Crépeau (Sherbrooke): Je n'ai aucune objection.

Cet article est amendé et les mots "de l'an prochain" sont retranchés et remplacés par "l'année 1926" et "1926".

L'amendement est adopté. L'article 9, ainsi amendé, est adopté.

Les articles 10 à 12 sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec un amendement. L'amendement est lu deux fois et adopté.

M. Crépeau (Sherbrooke) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Successions F. Lussier, A. Deschamps, A. Lussier et M.-L. Massue

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 110 concernant les successions de Félix Lussier et Angéline Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Ouestions et réponses:

Droits de coupe

- **M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Quand les droits de coupe ont-ils été abaissés?
 - 2. De combien dans chacun des cas?
 - 3. Quand ont-ils été imposés?
 - 4. Ouels étaient-ils lors de leur imposition?
 - 5. Ouels sont-ils actuellement?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

- 1. Par arrêté du Conseil en date du 1^{er} septembre 1921; par arrêté du Conseil en date du 30 août 1922; par arrêté du Conseil en date du 11 octobre 1923.
- 2. Si le concessionnaire coupait en 1921-1922 au moins 25 % du chiffre total des coupes de sa dernière année d'exploitation, les droits de coupe exigés étaient ceux stipulés dans l'arrêté du Conseil no 765 en date du 13 juin 1918.

		Tarif de 1918	Tarif de 1920
I.	Bois équarri, flacheux ou méplat, le pied cube: a. Pin blanc, chêne, carya, noyer b. Pin rouge, orme, frêne, cèdre, bois blanc ou tilleul, merisier, érable, tamarac c. Épinette, sapin, pin gris, ou cyprès, pruche, bouleau, tremble, peuplier	0.08 0.06 0.04	0.15 0.12 0.10
II.	Billots de sciage ou grumes et grand bois (de dimensions ou d'estacade) à l'état brut, le mille pieds, mesure de planche: a. Pin blanc, chêne, carya, noyer	2.60 2.00 1.60 1.40	5.00 3.50 2.70 2.70
III.	Poteaux de plus de 18 pieds de longueur n'excédant pas 10 pouces de diamètre au petit bout, l'unité: a. 30 pieds et moins de longueur	0.25 0.50 1.00 2.00	0.75 1.50 3.00 6.00
IV.	Dormants ou traverses de chemins de fer n'excédant pas 9 pieds de longueur, l'unité:	0.10	0.15
V.	Autres articles de bois. ad valorem	15 %	15 %

Pour les bois endommagés par le feu et suivant que contrôlés par les rapports de nos ingénieurs, ils ont été facturés à raison de \$1.75 les mille pieds, mesure de planche, pour les bois de pin blanc, de \$1.50 les mille pieds, mesure de planche, pour les bois de pin rouge, orme, frêne, bois blanc, érable, merisier et tamarac; et de \$1.25 les mille pieds, mesure de planche, pour les bois d'épinette, sapin, pin gris, pruche, bouleau, tremble, cèdre, etc.

В

Par l'arrêté du Conseil du 30 août 1922, il est ordonné que l'arrêté du Conseil du 6 octobre 1920 soit modifié temporairement en ce qui regarde les concessionnaires qui couperont, d'ici au 1^{er} mai 1923, au moins 25 % du chiffre total de leurs coupes respectives de la saison 1920-1921 ou de la dernière année d'exploitation forestière précédant cette saison, s'il n'y a pas eu de coupe en 1920-1921, et que les droits de coupe sur les bois ainsi coupés soient calculés d'après les dispositions de l'arrêté du Conseil numéro 765 du 13 juin 1918.

Par ce même arrêté du Conseil, les bois brûlés ont été facturés suivant les droits de coupe mentionnés au dernier paragraphe de l'item 2A.

C

Les droits de coupe exigibles pour les bois incendiés qui seront exploités durant l'hiver 1923-1924

sont fixés comme suit: Pin blanc: \$2.00 les mille pieds; Pin rouge, tilleul: \$1.75 les mille pieds; Épinette, sapin, pin gris, cèdre, bouleau, tremble et peuplier: \$1.50 les mille pieds.

- 3. Ils ont été imposés sur les opérations en cours durant l'année que chaque arrêté du Conseil sus-mentionné a été décrété.
 - 4. Voir réponse 2.
- 5. Depuis le 1^{er} septembre 1923, l'échelle des droits de coupe en force est celle adoptée en 1920 (arrêté du Conseil numéro 1956, du 6 octobre 1920).

Commission du service civil

- M. Bastien (Québec): 1. Combien a coûté à la province la Commission du service civil nommée le 15 août 1923?
 - 2. Combien a-t-elle tenu de séances?
 - 3. Quels sont les noms des membres?
- 4. Quels ont été: *a.* les salaires; *b.* les dépenses de chacun de ses membres?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): 1. \$2,290.10, dont \$1,050 a été appliqué à la rémunération des secrétaires, d'un sténographe et d'un messager.

- 2. 35 séances plénières et 52 séances du comité.
- 3. MM. Charles Lanctôt, Dr A. Morisset, honorable C.-F. Delâge, G.-W. Parmellee, J.-N. Miller, Dr E.-M. Déchêne, J.-A. Grenier, L.-A. Richard, C.-J. Simard, J.-A. Métayer, Joseph Morin, A. Hyde, Oscar Morin, J.-L. Boulanger, Louis Guyon, J.-B. Dionne, Oscar Bélanger, Charles Lavoie.
- 4. a. Aucun; b. Charles Lanctôt, aucune; Dr A. Morisset, \$77.75; C.-F. Delâge, aucune; G.-W. Parmelee, aucune; J.-N. Miller, aucune; Dr E. M. Déchêne, aucune; J.-A. Grenier, aucune; L.-A. Richard, aucune; C.-J. Simard, aucune; Joseph Morin, aucune; A. Hyde, aucune; Oscar Morin, aucune; J.-A. Métayer, \$37.65; J.-L. Boulanger, aucune; Louis Guyon, \$587.05; J.-B. Dionne, \$40.00; Oscar Bélanger, \$497.65; Charles Lavoie, aucune. Ces dépenses sont pour frais de voyage.

Dépôt de documents:

Mandat du 20 août 1919

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 25 février 1924, pour un état indiquant: À qui ont été payés les \$6,929.17 qui restaient disponibles le 22 décembre 1922 sur le mandat de \$50,506.81 que le Trésor avait remis à l'assistant-procureur général le 20 août 1919; et quel montant chacun? (Document de la session no 45)

La séance est levée à 5 heures.

NOTES

- 1 L'Événement du 4 février 1925, à la page 1. rapporte que presque tous les députés sont présents à cette séance, qui se déroule devant des galeries bondées. L'Orateur a fait installer des fauteuils sur le parquet, à droite de son trône, pour des invités tels M. Joseph Archambault, député de Chambly-Verchères à la Chambre des communes, M. Joseph Morin. auditeur général de 1a province. M. Alexander Hyde, qui vient de prendre sa retraite comme assistant-trésorier, et M. A. P. B. Williams, le nouveau sous-ministre des Finances de la province.
- 2. Selon *L'Événement* du 4 février 1925, à la page 1, il est 3 h 30 à ce moment de la séance.
- 3. L'Événement du 4 février 1925, à la page 1, précise que "c'est la coutume que le trésorier, quand il est de la minorité protestante, fasse son discours dans la langue de Shakespeare".
- 4. Selon *L'Événement* du 4 février 1925, à la page 15, il est 4 h 10 à ce moment. Le discours de l'honorable M. Nicol a donc duré environ 40 minutes.
- 5. Nos sources ne nous permettent pas de situer avec exactitude quand M. Gault fait cette intervention.
- 6. M. Houde fait allusion à l'affaire Louis-Eugène Parrot, ex-député libéral de Témiscouata (1916-1921), qui a fait grand bruit en 1921. Accusé par un jeune avocat de Rivière-du-Loup, Jean-François Pouliot, de s'être enrichi aux dépens des colons du comté et du Trésor provincial, le député Parrot sera aussi dénoncé par *Le Devoir*. Ayant été

sommé par M. Taschereau de mettre son siège en jeu sur cette question, le député de Témiscouata préféra démissionner le 22 juin 1921. Pendant plusieurs mois à la suite de cette affaire, l'opposition conservatrice va poursuivre le gouvernement avec les rumeurs de corruption régnant au département des Terres et Forêts. (Voir la séance du 15 février 1922.)

- 7. L'Événement du 4 février 1925, à la page 15, explique que M. Plante est applaudi par toute la Chambre parce que tous les ministres "lui témoignent une amitié particulière".
- 8. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bouchard (Saint-Hyacinthe).

Séance du mercredi 4 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 20.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Lecture de pétitions:

La pétition suivante est lue et reçue par la Chambre:

 des commissaires d'écoles de la municipalité des Écors, comté de Laval, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution adoptée par eux le 19 décembre 1924 (M. Bercovitch).

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le sixième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 15 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la tenue des termes de la Cour supérieure dans le district de Pontiac;
- bill 16 modifiant la loi 13 George V, chapitre 7, concernant l'incendie de la ville de Terrebonne;
- bill 158 amendant le Code de procédure civile concernant les effets non saisissables;
- bill 62 validant le titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie de la cité de Montréal;
- bill 73 ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par William Currie Limited.

Et, avec amendements, les bills suivants:

- bill 59 autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gaspard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions;
- bill 93 ratifiant le règlement No 84 du village de Thurso;
- bill 111 ratifiant et confirmant le règlement No un de la municipalité du comté de Montmorency No 2 et le contrat passé entre ladite municipalité et La Traverse de l'Île d'Orléans, limitée.
- M. Lemieux (Gaspé): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le sixième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 67 concernant la corporation du comté de L'Assomption.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill 82, loi amendant la charte de la ville de La Tuque, n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

M. Létourneau (Québec-Est): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le dixième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de T. A. Lalonde, Allan Case et autres, demandant l'adoption d'une loi pour incorporer une compagnie dite The Abitibi Southern Railway Company;
- de Louis Becker et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de The Beth Israel & Samuel Congregation;
- de la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi pour ratifier sa résolution du 9 janvier 1925;
- de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;
- de St. Francis Valley Railway Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;
- de Barnet Panofsky et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Chevra Thilim Linas Hazedek.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétition de Frank Devlin Genest, demandant l'adoption d'une loi pour l'admettre à la pratique du droit, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par le pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été régulièrement et suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Le rapport est adopté.

St. Francis Valley Railway Company

M. Bissonnet (Stanstead) demande la permission de présenter le bill 122 amendant la charte de la St. Francis Valley Railway Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

The Abitibi Southern Railway Company

M. Authier (Abitibi) demande la permission de présenter le bill 133 constituant en corporation The Abitibi Southern Railway Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Frank Devlin Genest

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) demande la permission de présenter le bill 128 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frank Devlin Genest à la pratique du droit, après examen.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Ville de Montréal-Est

M. Richard (Verchères) demande la permission de présenter le bill 129 ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est en date du 9 janvier 1925.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Verdun

M. Lafleur (Montréal-Verdun) demande la permission de présenter le bill 121 modifiant la charte de la cité de Verdun.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

The Beth Israel & Samuel Congregation

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 125 constituant en corporation The Beth Israel & Samuel Congregation. Accordé. Le bill est lu une première fois.

Chevra Thilim Linas Hazedek

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 134 constituant en corporation Chevra Thilim Linas Hazedek.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Questions et réponses:

Emprunts municipaux

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): (Applaudissements à gauche) 1. Le gouvernement a-t-il exigé quelque montant de chacune des

différentes municipalités autorisées à faire des emprunts jusqu'à concurrence de \$18,478,777.28, dont les détails sont indiqués dans les statistiques annuelles publiques sous la direction du secrétaire provincial, pages 258-259?

2. Dans l'affirmative, quels sont les montants exigés de chaque municipalité?

L'honorable M. Nicol (Compton): 1. Oui.

2. Cités: Hull, \$237.88; Lévis, \$345; Longueuil, \$45; Montréal, \$270; Montréal (Commission Métropolitaine), \$500; Outremont, \$172.50; Salaberry-de-Valleyfield, \$247.50; Shawinigan Falls, \$198.25; Sherbrooke, \$447.50; Sorel, \$237.50; Thetford Mines, \$105; Trois-Rivières, \$1,247.75; Verdun, \$200; Westmount, \$195.

Villes: Acton Vale, \$107.50; Aylmer, \$137.80; Bagotville, \$170; Beauceville, \$20; Cap-de-la-Madeleine, \$147.50; Châteauguay, \$50; Chicoutimi, \$232.50; Disraëli, \$60; Dorval, \$433.25; Drummondville, \$245; East Angus, \$110.25; Greenfield Park, \$110; Jonquière, \$162.50; LaSalle, \$147.50; Laval-des-Rapides, \$50; Montmagny, \$35; Montréal-Nord, \$112.50; Nicolet, \$60; Pointe-aux-Trembles, \$75; Québec-Ouest, \$165; Roberval, \$35; Sainte-Anne-de-Bellevue, \$75; Sainte-Thérèse, \$195; Terrebonne, \$232.50; Trois-Pistoles, \$10.

Villages: Beauport, \$207.50; Bécancourt, \$45; Belle-Plage, \$50; Cowansville, \$25; Deschaillons, \$60; Deschênes, \$45; Hudson, \$50; La Reine, \$10.25; Métis-sur-Mer, \$200; New Glasgow, \$10; Roxton Falls, \$85; Saint-Benoît, \$25; Saint-Benoît-Joseph-Labre, \$60; Saint-Faustin-Station, \$45; Saint-Moïse, \$25; Sainte-Pudentienne, \$25; Saint-Raymond, \$45. Saint-Rémi, \$85; Sainte-Scholastique, \$85; Sainte-Thècle, \$60; Val-Brillant, \$75.

Paroisses: Saint-Alexis-de-Matapédia, \$50; Saint-Camille-de-Lellis, \$10; Saint-Colomb-de-Sillery, \$162.50; Saint-Félix-du-Cap-Rouge, \$45; Saint-Joachimde-Châteauguay, \$60; Saint-Just-de-Bretenières, \$35. Saint-Martin, \$35; Sainte-Rose, partie ouest, \$50.

Cantons: Brompton, \$105; Chicoutimi, \$221.50; La Reine et Desméloizes, partie ouest, \$55; Masson et Laviolette, \$45; Tremblay, \$115.

Comté: Tadoussac, \$60.

Saint-Damien-de-Buckland

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 152 détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, dans le

district électoral de Bellechasse, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Létourneau (Québec-Est) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Saint-Louis-de-Gonzague

M. Ouellet (Dorchester) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 157 détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le district électoral de Dorchester, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Ouellet (Dorchester) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Montreal Diocesan Theological College

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 51 amendant la charte du Montreal Diocesan Theological College et augmentant ses pouvoirs.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Succession J.-O. Gagnon

M. Duranleau (Montréal-Laurier) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 88 concernant la succession de Joseph-Octave Gagnon.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Duranleau (Montréal-Laurier) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

The Canadian Credit Men's Trust Association Limited

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 76 autorisant The Canadian Credit Men's Trust Association Limited à occuper les fonctions et à remplir les devoirs de fidéicommissaire, syndic, curateur, exécuteur, liquidateur, receveur ou administrateur, nonobstant les dispositions des articles 364, 365, 366 et 367 du Code civil du Bas-Canada.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Lower Canada College

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 53 constituant en corporation le Lower Canada College.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Robert Fiset

M. Faucher (Québec-Centre) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 101 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert Fiset à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Faucher (Québec-Centre) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski

M. Moreault (Rimouski) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 113 amendant la charte du Monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Moreault (Rimouski) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Hôpital protestant des aliénés

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 116 changeant le nom de l'Hôpital protestant des aliénés.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Paroisse de L'Assomption

M. Reed (L'Assomption) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 66 concernant la corporation de la paroisse de L'Assomption.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Reed (L'Assomption) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois. Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Code municipal, article 724

M. Lemieux (Wolfe) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 159 modifiant l'article 724 du Code municipal soit maintenant lu une deuxième fois.

Des députés de l'opposition: Explications!

M. Lemieux (Wolfe): (Occupé à écrire une lettre) Pardon?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): On vous demande d'expliquer votre projet.

M. Lemieux (Wolfe): Pour réclamer des petites taxes, les municipalités poursuivent parfois les contribuables devant la Cour du magistrat ou la Cour de circuit.

Les procédures sont très coûteuses. Il y a des causes où il n'est question que de quelques dollars et pour lesquelles il est nécessaire de dépenser de fortes sommes pour obtenir satisfaction.

C'est pourquoi je veux donner le droit aux municipalités de faire leurs procédures devant la Cour des commissaires. Les frais seront alors moins considérables. La chose a été demandée par plusieurs municipalités.

(Applaudissements à droite)

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Cour de magistrat²

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 13 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de magistrat.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En comité:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose: 1. Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à défrayer le coût des locaux nécessaires à la tenue des Cours de magistrat additionnelles qu'il peut

tenue des Cours de magistrat additionnelles qu'il peut établir en vertu de l'article 3309 des Statuts refondus, 1909, dans le comté de Saguenay, et que ces dépenses soient pavées sur le fonds consolidé du revenu.

2. Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder à chacun des greffiers des Cours de magistrat établies dans et pour le comté de Saguenay, en sus des honoraires qu'ils sont autorisés à recevoir en vertu des tarifs, telle rémunération additionnelle, n'excédant pas deux cents dollars par année, qu'il lui plaira de fixer.

Nous voulons tout simplement obtenir la permission d'établir une Cour de magistrat sur la Côte-Nord. Nous voulons en outre obtenir le droit de pouvoir construire des locaux nouveaux et de louer un local pour cette cour, et de payer les greffiers en divers endroits de la Côte-Nord suivant les conditions indiquées dans les résolutions, pour permettre au magistrat de ce district d'administrer la justice en ces divers endroits.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): À qui cette cour profitera-t-elle?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Aux pêcheurs, à tous les habitants de la Côte-Nord qui ont besoin de la justice.

Les résolutions sont adoptées.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté deux résolutions, lesquelles sont lues deux fois et adoptées.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 13 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de magistrat.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Questions et réponses:

Chemins de Saint-Thomas, comté de Joliette

- M. Dufresne (Joliette): 1. Quel est l'entrepreneur qui a construit les chemins de la municipalité de Saint-Thomas, dans le comté de Joliette?
 - 2. Quel était le montant du contrat?
- 3. Combien ont coûté les ponts en ciment construits sur ces chemins?
- 4. Y a-t-il eu des extras payés dans la construction de ces ponts?

Dans l'affirmative, pour quels montants?

- 5. Quels ont été les extras sur les chemins?
- 6. Est-il à la connaissance du gouvernement que la municipalité de Saint-Thomas a été poursuivie par l'entrepreneur?
- 7. Dans l'affirmative, quel est le montant de cette poursuite?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Canadian Highway Engineering & Contracting Company et Canadian Highway Engineering Limited.

- 2. Contrat à prix unitaires pour un montant approximatif de \$118,687.60.
- 3. Le coût de ces ponts fait l'objet d'un litige entre la corporation et l'entrepreneur.
- 4. Cette question fait également partie d'un litige entre la corporation et l'entrepreneur.
- 5. Cette question fait également partie d'un litige entre la corporation et l'entrepreneur.
 - 6. Oui.
 - 7. \$100,931.32.

Poursuites de municipalités pour la voirie

- M. Dufresne (Joliette): 1. Combien de municipalités de la province de Québec ont-elles été ou sont-elles actuellement poursuivies par le gouvernement au sujet de travaux de voirie?
- 2. Quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?

- 3. Quand chacune de ces poursuites a-t-elle été intentée?
 - 4. Pour quel montant dans chacune d'elles?
- 5. Où en est le gouvernement dans chacune de ces poursuites?
- 6. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer les procédures et d'exiger le paiement total des sommes qu'il réclame?
- 7. À combien de municipalités le gouvernement a-t-il fait envoyer des lettres d'avocats au sujet de trayaux de voirie?
- 8. Quelles sont ces municipalités et dans quels comtés sont-elles situées?
- 9. Quel est le montant de la réclamation dans chacun des cas?
- 10. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer ses réclamations?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1, 49.

2. 3. 4. et 5. Paroisse de Saint-François-d'Assise, comté de Beauce, 26 janvier 1925: \$3,923.92, action signifiée. Paroisse de Saint-Timothée, comté de Beauharnois, 8 novembre 1924: \$4,775.12, action réglée. Village de Sainte-Cécile, comté de Beauharnois, 8 novembre 1924: \$222.95, action réglée. Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, comté de Beauharnois, 14 novembre 1924: \$1,931.35, action réglée. Ville de Greenfield Park, comté de Chambly, 29 novembre 1924: \$3,143.66, action rapportée. Paroisse de Saint-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly, 20 novembre 1924: \$15,780.08, action réglée. Paroisse de Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly, 20 décembre 1924: \$15,652.38, action réglée. Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan, comté de Champlain, 14 octobre 1924: \$19,512.41, action rapportée. Paroisse de Saint-Narcisse, comté de Champlain, 8 novembre 1924: \$2,439.39, action réglée. Paroisse de Sainte-Thècle, comté de Champlain, 17 novembre 1924: \$5,078.27, action rapportée. Paroisse de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, 11 novembre 1924: \$2,677.84, jugement signifié. Cité du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, 21 novembre 1924: \$4,167.71, action rapportée. Village de Saint-Alexisde-la-Grande-Baie, comté de Chicoutimi, 5 janvier 1925: \$3,540.45, jugement signifié. Ville de Bagotville, comté de Chicoutimi, 1er décembre 1924: \$4,398.32. action contestée. Village Saint-Eustache-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, 9 janvier 1925: \$7,896.93; action rapportée; Ville de Montréal-Nord, comté d'Hochelaga, 25 novembre 1924: \$20,231.65, défenderesse assignée sur faits et articles. Ville d'Aylmer, comté de Hull, 15 septembre

1924: \$568.09, action rapportée. Cité de Hull, comté de Hull, 22 décembre 1924: \$4,152,68, action rapportée. Canton de Dundee, comté de Huntingdon, 13 septembre 1924: \$63,209,56, action rapportée. Ville de LaSalle, comté de Jacques-Cartier, 13 janvier 1925: \$3.568.23, action rapportée. Saint-Françoisde-Sales, comté du Lac-Saint-Jean, 27 novembre 1924: \$3,798,20, jugement signifié. Ville de Roberval, comté du Lac-Saint-Jean, 4 novembre 1924: \$1,761.55, action réglée. Paroisse de Saint-Louis-de-Chambord, comté du Lac-Saint-Jean, 13 novembre 1924: \$4,240.01, jugement signifié. Paroisse de Sainte-Hedwidge, comté du Lac-Saint-Jean, 4 novembre 1924: \$1,128.21, jugement signifié. Saint-Méthode, comté du Lac-Saint-Jean, 4 novembre 1924: \$906.10, jugement signifié. Paroisse de L'Épiphanie, comté de L'Assomption, 7 janvier 1925: \$6,492.44, jugement signifié. Village comté de Charlemagne, L'Assomption. 19 novembre 1924: \$1,287.43, action rapportée. Paroisse de Saint-Sulpice, comté de L'Assomption, 22 janvier 1925: \$3,610.60, action réglée. Paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis: \$2,957.64, jugement signifié. Paroisse de Saint-Henri-de-Lauzon, comté de Lévis: \$51,792.97, action contestée. Village de Saint-Henri, comté de Lévis, 1er décembre 1924: \$8,854.48, action contestée. Paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre, comté de Lévis, 20 octobre 1924: \$86,679.54, action contestée. Village de Saint-Moïse, comté de Matapédia, 14 novembre 1924: \$660.50, action rapportée. Paroisse de Saint-Moïse, comté de Matapédia, 14 novembre 1924: \$461.88, action réglée. Château-Richer, comté de Montmorency, 29 décembre 1924: \$127.77, action rapportée. Saint-Jacques-le-Mineur, comté de Laprairie, 13 novembre 1924: \$13,492.59, action rapportée. Paroisse de Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, 28 octobre 1924: \$9,631.37, action réglée. Ville de Saint-Ours, comté de Richelieu, 16 octobre 1924: \$339.58, action réglée. Paroisse de Sainte-Victoire, comté de Richelieu, 14 novembre 1924: \$38,378.20, action contestée. Paroisse de Saint-Ours, comté de Richelieu, 16 octobre 1924: \$2,318.43, jugement signifié. Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, comté de Richelieu, 14 novembre 1924: \$25,398.88, action contestée. Paroisse de Saint-Jean, comté de Saint-Jean, 29 janvier 1925: \$2,367.83, action signifiée. Canton de Hatley, comté de Stanstead, 26 décembre 1924: \$2,364.37, action rapportée. Canton de Stanstead, comté de Stanstead, 6 décembre 1924: \$7,107.43, action rapportée. Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne, 5 décembre 1924: \$6,097.34, action rapportée. Ville de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne: \$3,589.28, jugement signifié. Village de Contrecœur, comté de Verchères, 14 novembre 1924: \$2,127.22, jugement signifié. Paroisse de Contrecœur, comté de Verchères, 15 novembre 1924: \$2,707.08, action rapportée. Paroisse de Saint-Mathieu-de-Belœil, comté de Verchères, 20 janvier 1925: \$15.940.87. action rapportée.

Les réponses qui précèdent sont basées sur les renseignements fournis par les avocats du département.

6. Oui.

7. 153.

8. et 9. Ville de Lachute, comté d'Argenteuil: \$945.31. Paroisse de Saint-François-d'Assise, comté de Beauce: \$3.923.92. Paroisse de l'Enfant-Jésus. comté de Beauce, \$25,132.06. Ville de Beauceville, comté de Beauce: \$5,431.90. Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus, comté de Beauce: \$5,553.14. Village de Sainte-Marie, comté de Beauce: \$6,089.05. Paroisse de Saint-Timothée, comté de Beauharnois: \$5,775.12. Paroisse de Sainte-Cécile, comté de Beauharnois: \$7,661.12. Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, comté de Beauharnois: \$1,931.35. Village de Sainte-Cécile, comté de Beauharnois: \$222.95. Paroisse de Saint-Barthélémy, comté de Berthier: \$3,982.30. Paroisse de Lanoraie, comté de Berthier: \$10,174.56. Paroisse de Lavaltrie, comté de Berthier: \$3,316.07. Paroisse de Saint-Cuthbert, comté de Berthier: \$204.45; Paroisse de Saint-Viateur, comté de Berthier: \$930.97. Village de Chambly-Bassin, comté de Chambly: \$1,994.14. Paroisse de Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly: \$16,966.26. Ville de Greenfield Park, comté de Chambly: \$3,143.66. Paroisse de Saint-Hubert, comté de Chambly: \$3,235.44. Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, comté de Chambly: \$7,289.77. Ville de Montréal-Sud, comté de Chambly: \$7,596.46. Conseil du comté de Chambly: \$3,282.58. Paroisse de Saint-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly: \$17,223.27. Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan, comté de Champlain: \$19,512.41. Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comté de Champlain: \$3,741.88. Paroisse de Saint-Narcisse, comté de Champlain: \$243.39. Village de Sainte-Thècle, comté de Champlain: \$4,745.73. Paroisse de Sainte-Thècle, comté de Champlain: \$5,078.27. Paroisse de Saint-Tite, comté de Champlain: \$4,815.66. Paroisse de La Visitation-de-Champlain, comté de Champlain: \$11,432.29. Ville du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain: \$4,167.71 et \$2,766.36. Paroisse de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, comté

Champlain: \$6.845.55. Village de Champlain, comté de Champlain: \$1,398.40. Paroisse de Notre-Damedu-Mont-Carmel, comté de Champlain: \$323.38. Village d'Almaville, comté de Champlain: \$580.52. Paroisse de Saint-Louis-de-France, comté de Champlain: \$564.50. Paroisse de Notre-Dame-de-la-Présentationd'Almaville, comté de Champlain: \$1,018,36. Escoumains, comté de Saguenay: \$703.56. Paroisse de Sainte-Agnès, comté de Charlevoix: \$10,507.52. Paroisse de Saint-Malachie-d'Ormstown, comté de Châteauguay: \$5,963.67. Village d'Ormstown, comté de Châteauguay: \$1,795.45. Paroisse du Très-Saint-Sacrement, comté de Châteauguay: \$4,263.98. Ville de Léry, comté de Châteauguay: \$3,359.76. Paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, comté de Châteauguay: \$21,515.62. Village de Sainte-Anne, comté de Chicoutimi: \$2,679.02. Village de Saint-Alexis-dela-Grande-Baie, comté de Chicoutimi: \$2,334.71. Ville de Bagotville, comté de Chicoutimi: \$4,398.32. Bagotville, division nord-ouest du canton Bagot, comté de Chicoutimi: \$6,854.50. Canton Taché, comté de Chicoutimi: \$923.46. Ville de East Angus, de Compton: \$1,454.10. Paroisse L'Annonciation, comté de Deux-Montagnes: \$623.92. Partie nord de la paroisse de L'Annonciation, comté de Deux-Montagnes: \$2,036.88. Village de Saint-Eustache-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes: \$7,903.72. Village de Saint-Benoît, comté de Deux-Montagnes: \$402.99. Village de Saint-Anselme, comté de Dorchester: \$1,980.66. Canton de Whitton, comté de Frontenac: \$5.535.74. Ville de Pointe-aux-Trembles, comté d'Hochelaga: \$15,130.92. Paroisse Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies, comté d'Hochelaga: \$14,206.38. Ville de Montréal-Nord, comté d'Hochelaga: \$18,241.38. Ville d'Aylmer, comté de Hull: \$568.09. Village de Pointe-à-Gatineau, comté de Papineau: \$5,678.48. Cité de Hull, comté de Hull: \$9,815.33. Canton de Dundee, comté de Huntingdon: \$26,782.21. Canton de Hinchinbrooke, comté de Huntingdon: \$5,072.20. Sainte-Anne-de-Sabrevois, Paroisse de d'Iberville: \$629.01. Ville de LaSalle, comté de Jacques-Cartier: \$3,568.23. Village de Sainte-Geneviève, comté de Jacques-Cartier: \$718.39. Paroisse de Saint-Louis-de-Chambord, comté du Lac-Saint-Jean: \$4,240.01. Ville de Roberval, comté du Lac-Saint-Jean: \$1,761.55; Saint-François-de-Sales, comté du Lac-Saint-Jean: \$3,798.20; Paroisse Sainte-Edwidge, comté du Lac-Saint-Jean: \$1,128.21; Paroisse de Saint-Henri-de-Taillon, comté du Lac-Saint-Jean: \$273.66; Saint-Méthode, comté du Lac-Saint-Jean, \$906.10; Paroisse de L'Épiphanie, comté de l'Assomption: \$4,025.80; Paroisse de SaintPaul-l'Ermite, comté de L'Assomption: \$4,744.12: Paroisse de Saint-Sulpice, comté de L'Assomption: \$5,104.21; Village de Charlemagne, comté de L'Assomption: \$1,287.43: Ville de L'Assomption. comté de L'Assomption: \$196.81; Saint-François-de-Sales, comté de Laval: \$7,040.77; Paroisse de Saint-Martin, comté de Laval: \$9,074.18; Ville-de-Lavaldes-Rapides, comté de Laval: \$7,409.36; Paroisse de Saint-Romuald, comté de Lévis: \$766.80; Paroisse de Saint-Télesphore, comté de Lévis: \$389.13; Paroisse de Saint-Henri-de-Lauzon, comté de Lévis: \$47,812.45; Village de Saint-Henri, comté de Lévis: \$8,321.04; Paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre, comté de Lévis: \$87,679.54; Village de Deschaillons, comté de Lotbinière: \$8,769.62; Paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, comté de Maskinongé: \$4,508.50; Paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur, comté de Matapédia: \$243.50; Paroisse de Sainte-Marie-de-Savabec, comté de Matapédia: \$1,775.21; Village de Saint-Moïse, comté de Matapédia: \$660.50; Paroisse de Saint-Moïse, comté de Matapédia: \$461.88; Village de Robertsonville, comté de Mégantic: \$169.33: Paroisse de Sainte-Famille, Î.-O., comté de Montmorency: \$2,447.50; Paroisse de L'Ange-Gardien, comté de Montmorency: \$1,205.47; Château-Richer, comté de Montmorency: \$166.57; Ville de Laprairie, comté de Laprairie: \$1,108.28; Paroisse de Saint-Constant, comté de Laprairie: \$2,896.33; Paroisse de Saint-Mathieu, comté de Laprairie: \$112.40; Saint-Jacques-le-Mineur, comté de Laprairie: \$13,492.59. Paroisse de Saint-Philippe, comté de Laprairie: \$12,488.70. Paroisse de Laprairie, comté de Laprairie: \$4,842.71. Paroisse de Sainte-Angélique, comté de Papineau: \$438.17; Paroisse de Saint-Charles-des-Grondines, comté de Portneuf: \$2,788.09. Village de Notre-Dame-de-Portneuf, comté de Portneuf: \$308.72; Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-des-Écureuils, comté de Portneuf: \$742.38; Paroisse de Saint-Joseph-de-Deschambault, comté de Portneuf: \$1,511.83; Paroisse de Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf: \$9.631.37; Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery, comté de Québec: \$1,138.31; Ville de Québec-Ouest, comté de Québec: \$763.14; Paroisse de Notre-Dame-des-Laurentides, comté de Québec: \$13,816.97. Paroisse de Sainte-Foy, comté de Québec: \$11,816.36. Saint-Dunstan, Lac-Beauport, comté de Ouébec: \$8,018.44. Paroisse de Saint-Roch, comté de Richelieu: \$757.38. Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, comté de Richelieu: \$25,398.88. Paroisse de Sainte-Victoire, comté de Richelieu: \$38,378.20. Paroisse de Saint-Denis, comté de Saint-Hyacinthe: \$389.05. Paroisse de Saint-Jean, comté de Saint-Jean: \$1,697.47. Paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, comté de SaintJean: \$118.40. Paroisse de Saint-Valentin, comté de Saint-Jean: \$254.08 Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comté de Saint-Jean: \$13,142,45. Village de Lacolle, comté de Saint-Jean: \$195.90. Paroisse de Pointe-du-Lac, comté de Saint-Maurice: \$10,102,44. Paroisse de Saint-Boniface-de-Shawinigan, comté de Saint-Maurice: \$764.99. Partie est de la paroisse de Sainte-Flore, comté de \$92.59. Saint-Maurice: Paroisse de Pudentienne, comté de Shefford: \$832.75. Village de Sainte-Pudentienne, comté de Shefford: \$207.93. Canton Ascot, comté de Sherbrooke: \$1,487.75. Village de Lennoxville, comté de Sherbrooke: \$6,954.86. Village de Waterville, comté de Sherbrooke: \$3.873.71. Partie ouest du canton Hatley, comté de Stanstead: \$5,268.96. Canton de Hatley, comté de Stanstead: \$2,364.37. Canton de Stanstead, comté de Stanstead: \$7,107,43. Paroisse de Saint-Antonin, comté de Témiscouata: \$153.39. Paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelé, comté de Témiscouata: \$13,362. Rivière-du-Loup (en bas), comté de Témiscouata: \$74.16. Paroisse de Saint-Mathias-de-Cabano, comté de Témiscouata: \$308.59. Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne: \$6.097.34. Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, comté de Terrebonne: \$33,257.90. Ville de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne: \$3,589.28. Paroisse de Sainte-Agathe, comté de Terrebonne: \$4,630.02. Paroisse de Saint-Mathieu-de-Belœil, comté de Verchères: \$13,823.56. Paroisse de Contrecœur, comté de Verchères: \$5,336,71. Village de Contrecœur, comté de Verchères: \$2,127.22. Paroisse de Sainte-Julie, comté de Verchères: \$5,631.41. Paroisse de Saint-Marc-de-Cournoyer, comté de Verchères: \$1,964.74. Village de Varennes, comté de Verchères: \$3,645.22. Paroisse de Varennes, comté de Verchères: \$22,645.10. Village de Verchères, comté de Verchères: \$4,457.04. Village de Disraëli, comté de Wolfe: \$226.50. Disraëli, comté de Wolfe: \$2,624.74. Paroisse de Saint-Guillaume, comté d'Yamaska: \$643.69. Village de Saint-Guillaume, comté d'Yamaska: \$11.80.

10. Oui.

Pont de Notre-Dame-de-Pierreville

- M. Lortie (Soulanges): 1. Combien a coûté à date la construction du pont ou chaussée reliant Notre-Dame-de-Pierreville au village des Abénakis?
 - 2. Quand ces travaux ont-ils été commencés?
- 3. Quel est l'ingénieur qui a fait les plans et qui préside à leur exécution?

- 4. Quels sont les surveillants et quel est le salaire de chacun d'eux?
- 5. Combien de pieds de bois sont entrés dans la construction de ce pont?
 - 6. Oui a vendu ce bois?
 - 7. À quel prix?
- 8. Combien de toises de pierre ont été employées à date pour la construction de ce pont?
 - 9. Oui a fourni cette pierre?
 - 10. Quel prix a-t-elle été payée la toise?
 - 11. Quelle pesanteur de toises a été donnée?
- 12. Qui a vérifié la pesanteur de la toise donnée et livrée?
- 13. Quel est ou quels sont les entrepreneurs de ce pont?
- 14. Ces travaux lors de la crue des eaux, en forçant l'eau à passer dans le tunnel et en produisant ainsi un fort courant, causent-ils des dommages aux terrains situés en bas du maître chenal?
- 15. Ces travaux empêchent-ils les propriétaires de l'aqueduc de la Baie de livrer de l'eau potable à leurs abonnés?
- 16. Ces travaux se brisent-ils à chaque grosse pluie?
- 17. Quelle somme faudra-t-il encore approximativement pour finir ce pont?
- 18. Certains entrepreneurs ont-ils offert de construire ce pont, en fer, avec deux piliers en ciment, pour la somme de \$12,000?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. \$14.477.81.

- 2. Le 9 octobre 1923.
- 3. Les plans ont été faits par M. Roméo Savary, I.C.; l'exécution a été surveillée par MM. Euclide Vézina, I.C., en 1923, et Robert Dorion I.C., en 1924.
- 4. M. Jules Descheneaux en 1923, \$4.50 et \$4 par jour; M. Wilfrid Gagné en 1924, \$4 par jour.
 - 5. 21,120 pieds B. M.
 - 6. La Compagnie Harold & Sheppard.
 - 7. \$55 le mille pieds B. M.
 - 8. 286.6 toises.
 - 9. Plusieurs contribuables de la municipalité.
- 10. \$4, \$5, \$14, \$15 et \$16 la toise, selon la distance de charroyage et la qualité de la pierre fournie.
- 11. La pierre achetée n'a pas été pesée, elle a été mesurée.
 - 12. Le mesurage était vérifié par le contremaître.
 - 13. Les travaux ont été faits à la journée.
 - 14. Non.
 - 15. Non.

- 16. Non.
- 17. Environ \$400.
- 18. Le gouvernement l'ignore.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Item 22 (du Feuilleton)!

Subsides

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat ajourné mardi le 3 février courant sur la motion proposée le même jour: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): M. l'Orateur, nous ne devons pas nous bercer d'illusions. Les taxes sont élevées, le coût de la vie aussi. Je crois que les taxes municipales, provinciales et fédérales pèsent lourdement sur l'industrie de notre pays. La dette de la province a augmenté et augmente toujours rapidement.

Malgré cela, le gouvernement semble toujours être sur le qui-vive pour taxer encore, en dépit des promesses de leaders comme Sir Lomer Gouin qui nous assurait, il y a quelques années, de ne pas imposer de nouvelles taxes et de diminuer les taxes existantes. Le temps est venu de mettre fin aux dépenses publiques, car elles ne sont pas à craindre, même les dépenses élevées, lorsque les résultats les justifient et apportent bonheur et prospérité à la population. Mais, à l'heure actuelle, il est évident que nous devons cesser de dépenser. L'industrie a été durement touchée par les taxes, et il s'en est suivi de nombreuses mises à pied et un chômage élevé.

La population du Canada est obligée de payer de très lourdes taxes. Malheureusement, on ne prévoit pas le jour où ces taxes seront diminuées, bien que les États-Unis et l'Angleterre aient commencé à baisser les taux de leurs taxes. Mais ce lourd fardeau paralyse notre industrie et est responsable du chômage que les ouvriers ressentent.

Il souligne l'augmentation vertigineuse de la dette publique, dont le montant s'élevait à \$4,497,894 en 1915, et qui a atteint \$5,830,372 en 1924, ce qui constitue une augmentation de \$1,332,478. La dette consolidée est passée de \$34,488,916, en 1915, à \$75,605,226, en 1924, ce qui constitue une augmentation de plus de \$41,000,000.

Il parle de la dette de la ville de Montréal et accuse le gouvernement d'être responsable de l'avoir fait augmenter de \$20,000,000³, ce qui a eu pour effet de faire augmenter le taux de la taxe. Il cite le cas d'une propriété de Montréal qui était taxée pour

\$135 par année, il y a 10 ans, et qui est maintenant taxée pour \$500, tandis que le revenu de cette propriété n'a augmenté que de 100 %⁴. C'est l'une des causes du coût élevé de la vie. Des propriétés ont été vendues par le shérif, dit-il, parce que leurs propriétaires ne pouvaient plus payer la somme réclamée par les créanciers...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Quelles taxes payaient-ils au gouvernement?

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): Il y a les frais de la justice, les honoraires du shérif. Dans tous les cas, le gouvernement retire une grande partie de son revenu, et spécialement de celui qui provient des taxes de la population de Montréal.

Si le trésorier provincial avait utilisé un système de comptabilité différent, il n'aurait aucun surplus à déclarer. On n'v trouve pas tout ce que l'on devrait y trouver, spécialement en ce qui concerne les comptes non payés. La façon dont le gouvernement tient ses livres de comptabilité rend très difficile la consultation de ses états financiers. Les Terres et Forêts ont subi une augmentation de taxes beaucoup trop élevée. En 1915, ces taxes étaient de \$1,840,347, à comparer avec \$4,277,003 en 1924, ce qui constitue une augmentation de \$2,436,656. Ces taxes n'ont pas été entièrement assumées par les citoyens; les manufacturiers de pâtes et papiers ont été obligés d'assumer la plus grande partie de cette somme, ce qui a provoqué une augmentation du coût du papier et une augmentation considérable des coûts d'exploitation des usines de pâtes et papiers. Je suggère une diminution dans la licence payée par les manufacturiers de pulpe de papier.

Les taxes imposées par le ministère des Mines et des Pêcheries sont aussi très onéreuses. Les taxes sur les mines et la pêche ont été augmentées de \$202,750 entre 1915 et 1924. Les mines d'amiante ont été durement touchées dernièrement en raison du marché restreint et de la compétition rhodésienne. Certaines usines ont dû fermer leurs portes tandis que d'autres fonctionnent à temps partiel. Il me semble qu'on devrait prendre soin de ne pas nuire à une industrie et de ne pas encourager les spéculateurs, bien qu'il soit juste que le gouvernement retire certains revenus des mines.

Le prospecteur qui veut développer une mine court un risque, et il devrait être exempté de taxes tant que la mine n'est pas devenue une affaire payante. Alors, le gouvernement pourra intervenir et prendre sa part des gains. Le gouvernement retirerait ainsi un plus fort bénéfice et encouragerait davantage le développement de l'industrie minière.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): C'est ce que nous faisons.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): Les coûts de l'administration de la justice ont augmenté de \$126,000 au cours des 10 dernières années et s'élèvent à \$622,554 pour 1924. Les timbres judiciaires, les honoraires des avocats et les frais judiciaires s'accumulent de façon déraisonnable. Le coût de la justice est maintenant presque prohibitif.

Il cite à ce sujet l'honorable M. Bruneau...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'était là une affaire de banqueroute, un héritage des amis du député de Montréal-Saint-Georges, à Ottawa.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): Je suppose que la province retire une partie des frais?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) fait signe que non.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): Depuis de nombreuses années, le pays tourne en rond, comme dans un cercle sans fin. Les taxes augmentent, les salaires augmentent, le coût de la vie augmente, et ainsi de suite. Les licences ont contribué à une augmentation notable des revenus, particulièrement celles imposées en vertu de la loi des liqueurs. J'attire l'attention du gouvernement sur la province de la Colombie-Britannique, qui a encaissé des profits de 26 %, et ensuite partagé ceux-ci entre les hôpitaux et les municipalités de la province.

Le gouvernement taxe l'industrie et cette taxe retombe de suite sur le consommateur. Le gouvernement devrait inaugurer la politique contraire et diminuer les taxes. Quand même cette diminution de taxes ne serait pas considérable dans tous les domaines, de petites diminutions ici et là représenteraient une grosse économie pour la population.

Si on diminuait les taxes imposées aux banques, les déposants pourraient peut-être bénéficier de taux d'intérêt plus élevés. Mais ces taxes ont augmenté, passant de \$100,186 en 1915 à \$185,427 en 1924, ce qui constitue une augmentation de \$85,241.

Les taxes imposées aux compagnies d'assurances sont beaucoup trop lourdes. Si les taxes sont plus élevées pour les compagnies, elles le sont également pour les assurés, qui doivent payer des primes plus élevées, étant donné que les compagnies d'assurances, qui ne sont pas des œuvres de charité, refilent aux assurés les taxes qui leur sont imposées. Si on réduisait les taxes, les assurés pourraient obtenir des polices moins chères et c'est le public qui en bénéficierait. Les taxes sur les assurances ont augmenté, passant de \$244,212 en 1915 à \$613,586 en 1924, ce qui constitue une augmentation de \$369,374⁵.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Tous ces chiffres se rapportent au gouvernement provincial ou fédéral?

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) reconnaît que ces chiffres se rapportent au dominion, mais il maintient qu'ils s'appliquent, proportionnellement, à la province.

L'honorable M. Nicol (Compton): Je demande pardon à mon honorable ami, mais la loi sur les compagnies d'assurances nous rapporte à peine \$100,000 par année.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): Pour les assurances sur les incendies seulement? Mais je parle aussi des assurances sur la vie qui rapportent \$84,000 par année et des mutuelles.

Il fait référence à l'émission d'obligations, pour un montant de \$15,000,000, relative à la fusion de la Banque d'Hochelaga, qu'il affirme constituer un boulet pour la province.

Les réductions de taxes ont toujours tendance à provoquer une baisse des charges. Il y a de petites taxes qui ne rapportent pas de fortes sommes au gouvernement, mais qui ne constituent pas moins un obstacle au développement des affaires, et le gouvernement ferait bien mieux de les abolir. Ainsi, les compagnies d'affaires doivent faire un rapport annuel et payer \$5 en les envoyant. Le montant n'est pas élevé, mais c'est une nuisance au commerce.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Qui a créé ce système?

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): Ce doit être ce gouvernement-ci. Le gouvernement crée des embarras aux municipalités avec le département des Affaires municipales, qui se mêle de leurs emprunts et de leur émission d'obligations. Les taxes municipales sont encore beaucoup trop lourdes pour la population des municipalités rurales surtout. Les taxes ont augmenté per capita, passant de \$4.40 en

1915, à \$11, en 1924; la dette publique *per capita* a également augmenté, passant de \$0.70 en 1915, à \$1.60, en 1924. Sans doute qu'en surveillant les émissions municipales, le gouvernement donne de la valeur aux obligations municipales; mais pourquoi faire payer pour ce service? La cité de Sherbrooke a récemment émis deux emprunts et a dû payer \$500 et \$2,000 respectivement au gouvernement, et pourtant, le trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) demeure à Sherbrooke.

Je ne m'objecte pas à l'octroi d'une somme de \$150,000 pour l'École des beaux-arts à Montréal, mais je crois que la province a de plus grands besoins qu'une école de ce genre. Il aurait pu accorder la même aide au domaine des arts, s'il avait mis sur pied des cours d'art dans d'autres écoles. Cela aurait permis d'économiser beaucoup d'argent. Je reconnais toutefois l'utilité incontestable de l'École polytechnique et de l'École technique de Montréal.

On attribue en général les difficultés financières de notre époque à la dette des chemins de fer et à celle encourue en raison de la guerre. Le pays souffre de la situation des chemins de fer parce que certaines provinces ont été trop généreuses pour des promoteurs de chemins de fer. On a bâti un Transcontinental coûteux, et on a subventionné le Canadian Northern, qui constitue le troisième réseau transcontinental alors que, ce qu'il aurait fallu, c'étaient de simples chemins de colonisation. Le résultat, c'est que le gouvernement a été forcé d'acquérir ces chemins de fer. Sans approuver le principe de l'étatisation, je crois sage l'acquisition du Grand Tronc.

Le meilleur moyen de le régler serait de se débarrasser de nos chemins de fer nationaux, dès que les circonstances le permettront, c'est-à-dire quand il aura une valeur qui pourra tenter les acheteurs. Nous pourrons nous en débarrasser quand ils seront parvenus à une valeur qu'ils sont en train d'acquérir. Cela permettra au pays de recouvrer tout ce qu'il a investi dans ce chemin de fer.

Il (M. Gault) parle de réciprocité et fait remarquer que l'entente de 1911 était susceptible d'être abandonnée en aucun temps. Ne doit-on pas présumer que les fermiers américains, qui l'an dernier ont induit le gouvernement de Washington à doubler les droits sur le blé canadien, auraient insisté pour faire abandonner ce pacte réciprocitaire dès qu'ils auraient constaté que les produits agricoles canadiens se vendaient sur leur marché en grande quantité?

Au commencement de la guerre, je demandais la réduction du budget, et on avait prétendu alors que j'étais contre la colonisation. C'était là une fausseté, car j'ai toujours prêché l'économie, mais je n'ai jamais été contre la colonisation.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Vos déclarations d'autrefois semblaient être contre la colonisation.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): Ce n'était pas cela. Je voulais simplement réduire le budget parce que nous ne savions pas où nous allions et que la situation était très chaotique. Je ne croyais pas aux dépenses faites dans des endroits où il n'y avait personne. Chaque chose doit se faire en son temps, et quand certaines choses peuvent être retardées, elles doivent être retardées.

Notre pays est trop divisé et compte trop de provinces. Nous avons neuf provinces, ce qui donne, avec le gouvernement fédéral, 10 gouvernements au Canada. Les législateurs fédéraux ou provinciaux sont trop nombreux, sans compter les sénateurs et les conseillers législatifs. Les trois Provinces maritimes devraient être administrées par un même gouvernement, puisqu'elles ont des intérêts communs dans la pêche et l'industrie forestière. Québec et Ontario s'intéressent également à l'agriculture et à l'industrie; pourquoi pas les unir en une province? Le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan pourraient former une seule province pendant que la Colombie-Britannique, dont les besoins sont tout autres, pourrait conserver son mode d'administration. Ainsi, il v aurait quatre provinces et un gouvernement fédéral.

Ce serait un bon moyen de réduire les impôts, qui doivent nécessairement être diminués. Aux États-Unis, la réduction des taxes a donné un regain d'activité aux affaires. La même chose doit être faite, sur une moins grande échelle, pour les taxes fédérales, provinciales et municipales.

Il déplore l'apathie des électeurs et fait remarquer que le nombre de voteurs en cette province n'est pas assez considérable, et il croit que le temps viendra bientôt où il faudra imposer le vote obligatoire. Il est partisan d'un système de carte d'électeur pour éviter le système des "télégraphes⁶".

En mettant fin et à cette plaie de la personnification et à l'apathie du public, les bons hommes hésiteront moins à entrer dans la vie publique et à donner leur temps et leurs talents au service de leur province et de leur pays.

Je ne veux pas être classé comme un pessimiste, car je crois qu'avant longtemps, si on exerce une prudence raisonnable, le Canada, et plus spécialement la province de Québec, seront prospères. Nos ressources naturelles sont immenses et il y a chez nous une population saine et industrieuse qui fera merveille si on lui en donne la chance.

(Applaudissements à gauche)⁷

M. Bullock (Shefford) propose, appuyé par le représentant de Huntingdon (M. Philps) que le débat soit de nouveau ajourné.

Adopté.

Ponts de l'île Perrot

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 19 modifiant la loi pourvoyant à la construction et à l'entretien des ponts de l'île Perrot.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En comité⁸:

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose: 1. Qu'il sera loisible au gouvernement de cette province d'approprier, en sus de la somme de \$600,000 autorisée par la section 1 de la loi 11 George V, chapitre 9, une somme additionnelle de \$250,000 à la construction des ponts de l'île Perrot pour relier l'île de Montréal à la terre ferme, du côté de Vaudreuil, avec les approches, culées, piliers et travaux nécessaires.

2. Que, en sus de la somme de \$600,000 que le trésorier de la province est autorisé à emprunter pour payer la construction de ces ponts, il soit autorisé à contracter, de temps à autre, un ou des emprunts pour une somme additionnelle n'excédant pas \$250,000, de la manière et aux conditions édictées par la section 3 de la loi 11 George V, chapitre 9.

Des députés de l'opposition: Explications!

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Le gouvernement a été autorisé par la Chambre à dépenser \$600,000 pour les ponts de l'île Perrot. Le pont Taschereau, entre Vaudreuil et l'île Perrot, a coûté \$289,000.

Le second pont a coûté jusqu'à date la somme de \$215,000. Il avait été voté à cette fin une somme de \$600,000, dont \$504,000 sont déjà dépensés. La

balance de \$96,000 qui reste ne sera pas suffisante, car les ingénieurs prévoient que le deuxième pont va coûter \$540,000. Il va nous manquer \$229,000 pour la construction des deux ponts.

Nous demandons à la Chambre de voter \$250,000, afin que l'on puisse faire face à toutes les nouvelles obligations qui pourraient être rencontrées. Le gouvernement d'Ottawa nous a promis \$150,000 pour la construction de ces deux ponts. Le Parlement fédéral a même voté \$100,000, mais nous n'avons encore rien reçu. Nous espérons avoir ce montant, et cela diminuera le coût de l'entreprise. Dans le cas où le gouvernement se déciderait à accorder le crédit de \$150,000, l'emprunt de \$250,000 ne sera pas nécessaire. Une somme moindre suffirait pour compléter les travaux.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Ce sont des ponts de péage?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Oui, nous sommes obligés de charger un certain droit de passage. Les ponts nous ont coûté cher.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Alors, les cultivateurs paient pour passer sur ces ponts.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Les cultivateurs pourraient difficilement se plaindre de ce que le gouvernement a fait. L'entreprise a été très coûteuse et il faut exiger un certain droit de péage. Le public doit aussi faire sa part.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Il me semblait que le gouvernement avait décidé d'abolir les ponts de péage dans la province. Il a donc changé de politique.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): (En souriant) Ce sont les temps qui sont changés. Le gouvernement, dans le passé, a fait disparaître les péages des petits ponts. Mais lorsqu'il s'agit d'entreprises très coûteuses pour la province, nous ne pouvons pas faire autrement, je le répète, que d'exiger un certain droit de passage.

D'ailleurs, avec le développement considérable et toujours continuel du tourisme, ce sont surtout les automobilistes qui sont appelés à payer. Il est juste qu'ils paient quelque chose. Ils nous rapporteront beaucoup de revenus. L'entretien en sera coûteux et les municipalités ne veulent pas s'en charger. Alors, il ne reste qu'un moyen: le péage.

Les cultivateurs traverseront les ponts à des conditions spéciales. Le prix ordinaire est de 25 sous, mais les cultivateurs peuvent obtenir 50 billets de passage pour \$5, ce qui est un gros avantage. Il ne faut pas oublier que l'entretien seulement des deux ponts coûtera de \$4,000 à \$5,000 par année, sans compter les intérêts sur le capital investi et la dette elle-même qu'il faudrait diminuer chaque année.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je voudrais bien savoir si le gouvernement va rester fidèle à sa politique de l'abolition des ponts de péage. Je voudrais savoir aussi si le gouvernement, dont les desseins sont aussi insondables que ceux de la Providence, va adopter une politique précise quant à la construction des ponts, ou bien en faire une pure question politique. Je compte sur votre largeur de vue, M. le président, pour obtenir ces renseignements du ministre qui semble si bien disposé à nous les donner.

On devrait établir une politique uniforme. Dans le cas des ponts de Terrebonne et de Bellefeuille, les conditions ne sont pas les mêmes.

Dans le cas du pont Bellefeuille, dans Deux-Montagnes, le gouvernement n'a pas donné tout ce qu'on lui demandait, car il a refusé d'entretenir ce pont, tandis qu'on a été plus généreux pour Terrebonne.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Nous sommes loin de la question. Il s'agit de discuter les résolutions relatives aux ponts de l'île Perrot. Mais je n'ai pas d'objection, pour être agréable au chef de l'opposition, à parler d'autres ponts.

Nous ne faisons pas de favoritisme pour la construction des ponts, mon honorable ami le sait. Nous payons 50 % du coût de la construction, sauf dans certains cas particuliers. Quant au pont Bellefeuille, nous ne pouvons promettre à l'honorable chef de l'opposition que nous en paierons l'entretien.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Combien paie cette municipalité de Terrebonne dont je parlais pour son pont?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Trois pour cent d'intérêt sur \$25,000. Dans le cas de Bellefeuille, pont qui n'est pas encore construit, et qui coûtera environ \$45,000, le gouvernement n'a pas encore obtenu le consentement des municipalités à se charger de son entretien. Quant au pont de Terrebonne, nous ferons ailleurs ce que nous avons fait là, quand les mêmes circonstances se présenteront. Pour revenir aux ponts de l'île Perrot⁹, mon honorable ami a demandé quel taux de passage nous exigeons. Nous chargeons sur le pont Taschereau 50 sous aux automobilistes et nous

vendons des billets à prix réduits. Les cultivateurs ont des taux spéciaux comme sur le pont Victoria.

Les résolutions sont adoptées.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté deux résolutions, lesquelles sont lues deux fois et adoptées.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) demande la permission de présenter le bill 19 modifiant la loi pourvoyant à la construction et à l'entretien des ponts de l'île Perrot.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La séance est levée à 5 h 50.

NOTES

1. L'Événement du 5 février 1925, à la page 1, explique que la Chambre est distraite et bavarde pendant les premières minutes de la séance. "Les députés de l'opposition, croyant que M. Gault se levait pour continuer le débat sur le budget, se mirent à l'applaudir. La méprise dérida l'Orateur lui-même, mais l'honorable M. Francoeur fit un petit signe aux députés de la gauche; ils comprirent et, inutile de le dire, ils cessèrent d'applaudir." Le député de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), touché et assuré de cette manifestation, sourit, ce qui ne lui arrive pas souvent, et posa ensuite ses questions au gouvernement.

- 2. Les première et deuxième lectures de ce projet de loi sont également inscrites, par erreur, aux séances des 26 et 28 janvier 1925, respectivement aux pages 67 et 88 des *Journaux de l'Assemblée législative*. Elles ne peuvent être présentées qu'à cette séance du 4 février 1925, soit à la page 111 desdits *Journaux*, puisque, selon l'article 447 du *Règlement annoté de l'Assemblée législative*, 1915, "un bill (à incidence financière) ne peut être présenté tant que les résolutions n'ont pas été adoptées en comité plénier".
- 3. Chiffre de la majorité des sources. Seul *Le Soleil* du 5 février 1925, à la page 1, mentionne plutôt \$30,000,000.
- 4. La Presse du 5 février 1925, à la page 10, mentionne 10 %.
- 5. Montants du *Quebec Chronicle* du 5 février 1925, à la page 3. *L'Action catholique* et *L'Événement*, aux pages 7 et 13 respectivement, mentionnent \$725,000, tandis que *La Patrie*, à la page 9, écrit \$750,000.
- 6. Le "télégraphe", une forme de fraude électorale bien connue au XIX^e siècle, n'est disparu que vers le milieu du XX^e siècle. Pour qu'un électeur puisse "passer un télégraphe", un organisateur politique lui remettait un bulletin de vote obtenu illégalement et déjà marqué en faveur du candidat pour lequel l'organisateur travaillait. Dans l'isoloir, l'électeur cachait sur lui le bulletin vierge qu'il avait recu du scrutateur, puis revenait avec le bulletin déjà marqué, qui était alors déposé dans l'urne. Par la suite, il remettait le bulletin vierge à l'organisateur, qui lui donnait une récompense et marquait le bulletin, afin de recommencer le manège avec un autre électeur. Comme la récompense était donnée seulement à la sortie du bureau de scrutin. l'électeur pouvait jurer impunément, au moment de voter, qu'il n'avait reçu ni argent ni autre avantage. (Élections Canada: Renseignements généraux: L'histoire du vote au Canada, p. 9)
- 7. Selon *La Patrie* du 5 février 1925, à la page 4, le discours de M. Gault a duré 1 h 30.
- 8. Le comité se réunit sous la présidence de M. Fortier (Beauce).
- 9. L'Événement du 5 février 1925, à la page 13, rapporte que pendant ce débat, "M. Avila Farand, ancien député de Soulanges, était à la Chambre hier au moment où on parlait des ponts de l'île Perrot. C'est M. Farand qui se fit le champion de ce colossal projet lorsqu'il était député."

Séance du jeudi 5 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 25.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports de comités:

M. Létourneau (Québec-Est): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le onzième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- des Commissaires d'écoles de la municipalité des Écors, comté de Laval, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution adoptée par eux le 19 décembre 1924:
- de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte:
- de The Canada & Gulf Terminal Railway Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte:
- de William Williamson et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Ouebec Great Northern Railway Company.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétition de la Communauté des Sœurs de charité de la providence, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par le pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été régulièrement et suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Le rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le septième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 159 modifiant l'article 724 du Code municipal.

Le bill suivant a été reieté:

- bill 87 concernant la succession de Alphonse-Joseph Sasseville.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des comptes publics. Voici le rapport:

Votre comité s'est réuni aujourd'hui le cinq et a passé les résolutions suivantes:

M. Duranleau propose, secondé par M. Patenaude, que le gérant-général et le secrétaire de la Commission des liqueurs soient assignés devant ce comité.

Le président fait remarquer que, dans son opinion, le comité, vu l'article 390 du Règlement de la Chambre, n'a pas le pouvoir d'assigner ces personnes sans que la Chambre n'ait donné des instructions spéciales à cet effet.

Le vote est pris, la motion est rejetée, 10 contre et 6 pour.

M. Duranleau propose, secondé par M. Patenaude, que M. C. Therrien, ex-shérif, et M. J.-A. Lazure, député-shérif du district de Saint-François, soient assignés devant ce comité. M. Bouchard fait remarquer que cette motion est trop générale et qu'il faudrait la préciser, de façon à savoir si elle tombe sous le coup de l'article 390 du Règlement de la Chambre.

Le vote est pris, la motion est rejetée.

M. Bouchard propose, secondé par M. Bordeleau, que M. Therrien, ex-shérif, et M. J.-A. Lazure, député-shérif du district de Saint-François, soient assignés devant ce comité pour rendre compte de leur administration des deniers publics votés par la Législature pour la dernière année financière, s'étendant du 1er juillet 1923 au 30 juin 1924. M. Patenaude propose en amendement que l'on retranche de la motion principale les mots "la dernière année financière s'étendant du 1er juillet 1923 au 30 juin 1924".

Le vote étant pris sur l'amendement, ce dernier est rejeté.

La motion principale, étant mise aux voix, est adoptée.

Ordre est donné d'assigner M. C.-A. Therrien, ex-shérif et M. J.-A. Lazure, député-shérif du district de Saint-François, à comparaître devant le comité, le mercredi 11 février courant, à 10 heures et demie de l'avant-midi.

M. Bordeleau (Champlain): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le

septième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement le bill suivant:

- bill 75 amendant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.

Et, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 86 amendant la charte de la cité de Lachine.

Charte de Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) demande la permission de présenter le bill 100 modifiant la charte de la cité de Montréal.

Des voix du parti ministériel: (En riant) Rejeté! Rejeté!

Accordé. Le bill est lu une première fois.

The Canada and Gulf Terminal Railway Company

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 89 amendant la charte de The Canada and Gulf Terminal Railway Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Commissaires d'écoles de la municipalité des Écors

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 81 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité des Écors, en date du 19 décembre 1924.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Quebec Great Northern Railway Company

M. Bissonnet (Stanstead) demande la permission de présenter le bill 118 constituant en corporation Quebec Great Northern Railway Company. Accordé. Le bill est lu une première fois.

Greffier de la paix, district de Pontiac

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 21 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la paix dans le district de Pontiac.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Compagnies à fonds social

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 26 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la liquidation volontaire des compagnies à fonds social. Accordé. Le bill est lu une première fois.

Messages du Conseil législatif:

- M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:
- Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:
- bill 58 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Gaston Esnouf à l'exercice de la profession d'avocat;
- bill 70 amendant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Ouébec.

Dépôt de documents:

Rapport du ministre des Terres et Forêts

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre des Terres et Forêts de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1924. (Document de la session no 5)

Questions et réponses:

Exportation de bois de pulpe

- **M.** Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Quelle quantité de bois de pulpe a été exportée de cette province aux États-Unis: *a.* en 1920; *b.* en 1921; *c.* en 1922; *d.* en 1923; *e.* en 1924?
- 2. Quelle quantité de bois de pulpe a été exportée aux États-Unis en 1920 par les compagnies ou personnes suivantes: *a.* Brown Corporation;

b. Saint-Regis Paper Co. Ltd.; c. International Paper Co.; d. M. Frank Blais, d'Amos; e. M. Boisvert, de la Sarre; f. M. Lagueux, de la Beauce; g. M. Champoux, de la Beauce; h. M. Grégoire, de Plessisville: Combien: a. en 1921; b. en 1922; c. en 1923; d. en 1924?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

1. *a.* en 1920, il a été exporté 827,892 cordes; *b.* en 1921, il a été exporté 601,846 cordes; *c.* en 1922, il a été exporté 553,836 cordes; *d.* en 1923, il a été exporté 760,238 cordes; *e.* en 1924, il a été exporté 636.072 cordes.

 Vu que les rapports des compagnies nous sont fournis à titre confidentiel, il n'est pas dans l'intérêt public de fournir les renseignements demandés.

Greffier de la paix, district de Pontiac

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 21 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la paix dans le district de Pontiac.

Adopté.

Union de certaines Églises

M. Bullock (Shefford) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 130 concernant l'union de certaines Églises y mentionnées soit maintenant lu une deuxième fois.

Un député de l'opposition demande des explications.

M. Bullock (Shefford): (Parlant en anglais)
Je parlerai en français, dit-il, afin d'être compris de tous les députés.

(Poursuivant en français) Il y a plusieurs années que je siège en cette Chambre et jamais, je l'avoue, je n'y connus une loi plus importante au point de vue de la minorité de langue anglaise de cette province. Il s'agit du culte religieux et des croyances de ces compatriotes. Il y a, dans cette partie du pays, comme dans le Canada entier, plusieurs confessions protestantes. Elles sont au nombre de sept; deux n'ont des Églises qu'à Montréal, mais les cinq autres

en ont dans tout le Canada: épiscopalienne, anglicane, méthodiste, presbytérienne et baptiste...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Plus fort¹!

M. Bullock (Shefford): Comment se fait-il qu'elles demandent l'union? Ces différentes sections ne sont pas nées au pays.

Il faut chercher leur origine dans les Vieux-Pays. Lorsque les immigrants du Royaume-Uni vinrent s'établir au Canada, chacun apporta avec soi son culte particulier. Les Écossais, par exemple, gardèrent leurs rites religieux. Les loyalistes, qui quittèrent les États-Unis pour chercher refuge au milieu de nous, voulaient sauvegarder leur liberté religieuse. De là un grand nombre de confessions différentes. Mais où est l'autorité de chacune d'elles? Elles ont leur individualité, leur autonomie et leur hiérarchie. Chacune a, pour la conduire, une sorte de parlement composé d'évêques, de prêtres et de quelques laïcs.

Ces administrations multiples, il faut le croire, n'offraient pas tous les avantages pratiques. Aussi peut-on voir dès 1899, il y a 25 ans, se dessiner les premiers mouvements vers l'union et la centralisation, alors que l'Ouest a commencé à se développer. L'arrivée de nouveaux immigrants rendait nécessaire cette union. Ceux qui sont venus s'établir ici ont conservé leurs croyances religieuses, et c'est ce qui explique que nous avons maintenant plusieurs Églises différentes. Chacune s'administre comme elle l'entend et toutes sont régies par le Parlement.

En 1908 et en 1912, des assemblées eurent lieu où se manifestèrent les mêmes tendances. Enfin, en 1922, les représentants des Églises presbytérienne, méthodiste et congrégationniste se réunirent de nouveau et firent un effort définitif vers l'entente. Ils décidèrent de s'unir. On sait le reste: Ottawa passait récemment un bill incorporant l'union. Il reste maintenant à chaque province de fixer et ratifier les détails de l'union et de la constitution nouvelle.

Il reste la question financière des Églises intéressées à régler. C'est celle qui nous est soumise. Je crois que, dans l'intérêt de toutes les dénominations religieuses, il vaut mieux ratifier l'union qui assurera à toutes les Églises une administration moins coûteuse. En adoptant le présent bill, nous pourrons constater la disparition d'un grand nombre de confessions, fusionnées pour leurs besoins administratifs et même pour le maintien de leurs doctrines respectives.

Je regrette que l'Église baptiste dont je fais partie n'ait pas endossé la mesure. Je crois que ce sera un bien pour chaque province, et pour le Canada tout entier, et les baptistes devraient y participer. Avant de reprendre mon siège, je serai heureux de répondre aux questions que les députés pourraient me poser.

(Applaudissements)
Personne ne se lève

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

St. Francis Valley Railway Company

M. Bissonnet (Stanstead) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 122 amendant la charte de la St. Francis Valley Railway Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

The Abitibi Southern Railway Company

M. Authier (Abitibi) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 133 constituant en corporation The Abitibi Southern Railway Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

Frank Devlin Genest

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 128 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frank Devlin Genest à la pratique du droit, après examen, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Verdun

M. Lafleur (Montréal-Verdun) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 121 modifiant la charte de la cité de Verdun soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

The Beth Israel & Samuel Congregation

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 125 constituant en

corporation The Beth Israel & Samuel Congregation soit maintenant lu une deuxième fois

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Chevra Thilim Linas Hazedek

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 134 constituant en corporation Chevra Thilim Linas Hazedek soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Ville de Montréal-Est

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 129 ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est en date du 9 janvier 1925 soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Subsides

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 4 février, sur la motion proposée mardi le 3 février courant: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

- M. Bullock (Shefford) cède son droit de parole.
- M. Philps (Huntingdon): (Parlant en anglais)² M. l'Orateur, je n'ai que faire des gens qui s'objectent à tout sans offrir de solution de remplacement. Peu importe ce que le gouvernement propose, l'opposition s'y objectera.

Je rends hommage au premier ministre qui a dit, il y a quelques années, que les députés anglais pouvaient parler leur langue maternelle dans la Législature française. Cette déclaration a assuré la bonne entente entre les députés de cette Chambre.

Lorsque le premier ministre a pris les rênes du pouvoir, il a déclaré qu'il suivrait les traces de son prédécesseur, Sir Lomer Gouin, que nous reconnaissons tous comme un des meilleurs hommes que le dominion ait produits. Si je ne voulais pas froisser sa modestie, je dirais qu'il a non seulement tenu ses promesses, mais qu'il a fait mieux.

(Applaudissements)

Le trésorier (l'honorable M. Nicol) a annoncé un surplus de plus de \$1,000,000 qui n'a pas été nié, et cela, en dépit du fait que l'on a augmenté sensiblement les octrois à l'instruction publique, à l'agriculture, etc. Il est vrai que les gens souffrent du coût élevé de la vie, mais ils en sont eux-mêmes responsables.

Si les cultivateurs avaient pratiqué plus l'économie pendant la guerre, alors que les produits se vendaient très bien, et n'avaient pas assumé autant de risques, soit en agrandissant leurs fermes ou en faisant construire des chemins, cette crise n'existerait peut-être pas. Le gouvernement n'a-t-il pas dépensé des sommes considérables pour aider les cultivateurs? N'a-t-il pas aidé les municipalités à traverser la crise? Le gouvernement n'est pas à blâmer, et les choses ont changé depuis l'âge d'or d'avant-guerre.

Il est vrai que la dette a augmenté, mais cette augmentation a été au bénéfice de la population. La voirie, qui a contribué à cette augmentation, a profité à nos populations, et c'est pour cela que les municipalités ont tiré parti de cette loi pour améliorer leurs chemins. D'un autre côté, par les droits sur les successions, le gouvernement fait peser cette taxe surtout sur ceux qui ont les moyens de supporter le fardeau de cet impôt. Ce sont les successions riches qui contribuent au Trésor public.

On devrait donner plus d'argent aux petites écoles. Les écoles rurales ne reçoivent pas suffisamment d'attention. De plus, on parle beaucoup d'une dette et d'annexion.

Il loue ce que le gouvernement fait pour la cause de l'éducation et se dit fier d'appartenir à une administration qui a tant fait pour maintenir la province de Québec dans la voie de la prospérité.

Il fait valoir que peu importe qu'ils soient de souche française, anglaise ou irlandaise, les Québécois sont d'abord des Canadiens, et tout ce bruit au sujet d'une annexion n'est que le fruit d'une imagination tordue. Aucune patrie ne rivalise avec la nôtre pour ce qui est de la liberté, de l'excellence du gouvernement et de la qualité des lois. Rappelant la parole de Sir Wilfrid Laurier affirmant que "le vingtième siècle sera le siècle du Canada", il dit que cette prédiction ne se réalisera que dans la mesure où la population aidera le gouvernement libéral à continuer son œuvre si méritoire.

On a dépensé des sommes énormes pour améliorer nos routes. Nous avons plus de bonnes routes dans cette province que partout ailleurs. Pourtant, les cultivateurs en demandent encore. Nous n'avons pas d'impôt sur le revenu, car nous avons un bon gouvernement. Québec est la province la plus importante du dominion.

Montréal a obtenu de la Législature ce qu'elle a demandé. Si la métropole est lourdement taxée, c'est l'administration municipale qui en est la cause. Les taxes y sont payées par la population et c'est une question qu'il appartient aux Montréalais de régler. Car, proportion faite, Montréal n'est pas plus taxée par le gouvernement qu'aucune autre ville de la province.

Le député de Montréal-Saint-Georges (M. Gault) critique le système de comptabilité du trésorier. Je veux bien d'un meilleur système, si le député de Montréal-Saint-Georges arrive à en trouver un. Le système actuel fait bien l'affaire d'ici là. Je suis assuré que la majorité du gouvernement continuera à augmenter, malgré les prétentions contraires de l'opposition. Je ne veux pas en dire plus long, car je laisse aux plus jeunes députés le soin de discuter davantage la situation.

(Applaudissements à droite)

M. Plante (Beauharnois): (Applaudissements à gauche) Je regrette de ne pouvoir continuer les louanges du gouvernement. Le député de Huntingdon (M. Philps) vient de nous faire l'éloge de la politique des bons chemins. Je concède que tout n'est pas à blâmer dans cette politique, mais il me semble qu'elle a causé une foule d'embarras à des municipalités qui s'y sont engagées. Je vois, dans une réponse à une interpellation, qu'une paroisse du comté de Huntingdon même, celle de Dundee, qui est poursuivie aujourd'hui par le gouvernement pour une somme de \$63,000...

M. Philps (Huntingdon): Je le sais. Mais pourquoi cette municipalité n'a-t-elle pas offert un règlement au gouvernement? Veut-elle qu'on la libère totalement et qu'on lui donne tout le chemin en cadeau? Elle ne peut pas s'attendre à faire construire des chemins pour rien. Ce n'est là que du papotage. Ne croyez donc pas les mensonges qu'on vous débite. C'est beau de critiquer, mais il faut être juste... Je l'ai dit aux membres du conseil de cette municipalité: "Offrez donc un règlement au gouvernement." Le maire n'a même pas offert 25 % et ils ont été poursuivis.

(Applaudissements à droite)

M. Plante (Beauharnois): Je voulais démontrer que tout n'est pas aussi rose que mon excellent collègue et voisin de Huntingdon le prétend. Ces \$63,000 ne représentent que l'entretien de chemins pour une seule année. Comment cette petite municipalité de 100 contribuables³ arrivera-t-elle à payer? Il faudrait taxer de \$150 par tête⁴. On dira que c'est là une grande route de touristes et que ceux-ci paieront leur part. Mais soyons justes, ce cas n'est pas isolé. Il en est d'autres semblables.

La construction des chemins coûte cher, mais c'est l'entretien qui est surtout onéreux pour les municipalités. Ne voit-on pas que la somme que je mentionne est absolument hors de proportion avec la capacité de paiement de la population intéressée? Je ne m'en prends pas à la municipalité comme telle, et j'espère bien qu'on va en arriver à un règlement à l'amiable.

Le rôle d'une opposition est difficile. Chaque fois que nous mettons le doigt sur une plaie, on nous appelle des grincheux. (Élevant la voix) On nous traite de grognards, eh bien, M. l'Orateur, c'est notre devoir d'élever la voix pour défendre les intérêts du peuple, et nous l'accomplissons sans peur et sans reproche.

Il ne fait aucun doute que la population de la province de Québec est taxée et surtaxée de façon insensée par les autorités fédérales, provinciales et municipales. J'espérais que le gouvernement diminuerait les taxes, ce qui, pour moi, est le seul remède à la situation actuelle. Je fus trompé, car le trésorier provincial annonce des surplus qui se composent d'impôts et de taxes. Le surplus annoncé est fictif. La province est trop taxée. C'est l'avis de tous les journaux.

Nous voulons un effort réel vers l'économie. Il faut à tout prix que le gouvernement réduise les dépenses dans tous les domaines et épargne les contribuables. Ce besoin d'économie, il n'est pas senti seulement du côté de l'opposition, mais aussi chez certains de nos adversaires. Ne lit-on pas dans Le Soleil par exemple, journal assurément orthodoxe au point de vue libéral:

"Il y eut en effet, au cours de la guerre, une orgie universelle de dépenses. L'argent, qui coulait à flots, noyait jusqu'au sentiment de l'épargne. On semblait croire à la fin d'un monde, et chaque citoyen, depuis le machiniste d'usine jusqu'au magnat de la finance, jetait l'argent par les fenêtres. Le conflit terminé, on s'aperçoit qu'il était plus facile de perdre l'habitude de l'économie que de la retrouver. En réalité, il y a sept ans que le conflit est terminé et bien peu ont repris leurs sens. C'est là sans aucun doute l'une des causes premières du malaise présent. Tant que les âmes dirigeantes de la société n'auront pas payé d'exemple et de parole, nous entendrons gémir toutes les classes du peuple."

Voilà certes un tableau fidèle et brossé de main de maître. Mais n'appartient-il pas au gouvernement de donner l'exemple de l'économie en diminuant les dépenses des contribuables? Ne devrait-il pas diminuer les impôts en cette province? Aux États-Unis, on a fait un effort réel en ce sens. Ici, on est content quand on a dit: "J'ai un surplus!" Mais de quoi se compose ce surplus, sinon des taxes prélevées dans le public? Des terres et forêts? Le gouvernement a reçu une subvention de \$300,000 d'Ottawa. Il percoit des revenus des terres de la Couronne et les revenus des forêts ont monté en flèche, mais au prix du patrimoine de cette province, de ses ressources naturelles. En quoi le gouvernement peut-il s'en vanter? En a-t-il le mérite? On dilapide notre domaine forestier.

Il est beau de dire: "Tout va bien." Mais à quel prix? On voit par l'état financier qu'aucun des impôts n'a été diminué. On a créé plusieurs sources nouvelles d'impôts: taxes sur les licences d'autos, les véhicules-moteurs, la gazoline et autres. Ce sont des charges directes pour la population. Je ne blâme pas toutefois l'augmentation de la taxe sur la gazoline, car ceux qui peuvent se payer une voiture de luxe ont les moyens de payer. En outre, ce sont eux qui brûlent les routes de la province. Je crois donc que cette taxe est l'une des plus raisonnables et qu'elle doit être approuvée de tous.

Il est d'autres taxes qui ont augmenté. Celle des asiles d'aliénés, entre autres, qui ne contribuaient autrefois que pour \$250,000...

L'honorable M. David (Terrebonne): Si mon honorable ami veut me permettre une question: quelle était la population de la province, lorsque les asiles d'aliénés ne rapportaient que \$230,000?

M. Plante (Beauharnois): À brûle-pourpoint, je ne pourrais le dire exactement. Ce que je sais, c'est que la population de la province de Québec était de 2,300,000 et a monté à 2,600,000, tandis que l'Ontario nous a devancés.

En outre, la taxe sur les corporations commerciales rapporte près de \$2,500,000 à la province. Il serait opportun de les dégrever. Le trésorier de la province devrait envisager cette possibilité, au lieu de continuer à penser à un surplus. Je me rappelle qu'une délégation disait dès 1912 à Sir Lomer Gouin: "Faites attention, ne tuez pas la poule aux œufs d'or. Si vous taxez trop les compagnies, elles bâtiront en Ontario." Je crois en effet que bien des corporations commerciales et industrielles se sont établies en Ontario pour éviter la taxe...

- M. Hamel (Portneuf): Est-ce que ces corporations ne sont pas taxées en Ontario?
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il y a des taxes sur les corporations commerciales en Ontario?
- M. Plante (Beauharnois): Je crois que ces taxes devraient être diminuées, au risque de voir disparaître les surplus.
- M. Hamel (Portneuf): Mais je demande si elles sont taxées, ces compagnies, et je prétends qu'elles le sont en Ontario.
- M. Plante (Beauharnois): Pas dans la même mesure que dans Ouébec, je crois.
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous êtes sûr de cela, pour les corporations commerciales? Je ne crois pas.
- M. Plante (Beauharnois): Il y a un fait brutal, c'est que M. Marchand, en prenant le pouvoir, déclara qu'on allait passer l'éponge et supprimer les taxes. Aujourd'hui, on ne parle plus sur le même ton. La dette admise est d'environ \$75,000,000, moins les \$15,000,000 de la Banque d'Hochelaga, ce qui fait tout de même \$60,000,000. Pourquoi ne prend-on pas désormais une partie des surplus pour payer cette dette? Il est vrai qu'on annonce une légère diminution, cette année, mais pourquoi n'a-t-on pas commencé il y a cinq ou six ans?

Cette augmentation n'a rien d'étonnant quand on jette un coup d'œil sur les dépenses publiques. Les dépenses ordinaires aussi augmentent chaque année. En 1918-1919, elles s'élevaient à \$14,800,000; en 1919-1920, à \$25,000,000; en 1920-1921, à \$27,000,000; en 1922-1923, à \$35,000,000.

- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mais vous comptez là-dedans le remboursement de la dette?
- M. Plante (Beauharnois): Oui, mais enfin, c'est un déboursement qui compte.
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En souriant) N'est-ce pas une excellente chose que de payer ses dettes?
- M. Plante (Beauharnois): Sans doute, mais encore faut-il que le gouvernement prenne un moyen

de ne plus permettre l'augmentation de ces dettes. Et la politique de voirie actuelle coûte trop cher aux municipalités. On ne devrait pas laisser peser sur les municipalités les obligations de la voirie, car l'automobilisme constitue un nouveau problème dans notre province en brisant nos routes. Les chemins ne durent même pas une saison et les municipalités sont obérées des charges énormes qui en résultent. Les cultivateurs ne peuvent plus assumer les coûts d'entretien des routes.

Le gouvernement devrait affecter tous les profits des liqueurs, soit \$4,000,000, et les revenus des automobiles, \$2,500,000, à l'entretien et à la confection des routes. Je ne conseille pas qu'on libère les municipalités des dettes qu'elles ont contractées librement sous le régime de l'emprunt à 2 % et 3 %, mais je veux que l'État refasse et répare les routes à sa charge. Je ne veux pas parler plus souvent qu'à mon tour et je ne prolongerai pas inutilement le débat.

Je ne critiquerai jamais le gouvernement si on dépensait de l'argent pour l'école du rang, afin d'outiller nos fils de cultivateurs.

(Murmures d'approbation à droite)

Que le gouvernement pratique une politique de retranchement, mais qu'il prenne à sa charge les dettes des municipalités pour les chemins!

- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Avec quoi allons-nous payer cela?
- M. Plante (Beauharnois): Avec quoi payer cela? Pourquoi ne pas donner aux municipalités une partie des revenus de la Commission des liqueurs, comme dans la Colombie?
- L'honorable M. Nicol (Compton): Quel est le budget de la Colombie?
- M. Plante (Beauharnois): Proportions gardées, le même qu'ici.
- **L'honorable M. Nicol (Compton):** Eh bien⁵! Si nous taxions comme dans la Colombie, nous aurions de cette source \$80,000,000 de revenus.
- Un député: Il est vrai que la Colombie a eu ses chemins de fer, qui sont fort coûteux...
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le gouvernement fédéral a acquis tout cela maintenant.
- M. Plante (Beauharnois): Laissons aux municipalités leur dette originaire contractée par

l'emprunt, mais enlevons-leur celle que leur occasionne l'entretien des chemins qui, dans la majorité des cas, sont usés par les automobilistes. Plus des quatre cinquièmes des autos viennent des villes: aux villes donc d'entretenir les chemins de cette province.

Dans l'État de New York, les deux tiers des coûts d'entretien des routes en dehors des villes sont payés par les villes, et le reste, par la Législature. En Ontario aussi, les villes paient pour l'entretien des routes situées en dehors de leur territoire, dans un rayon considérable. Ce n'est que juste. Le système devrait s'appliquer à la province de Québec. Dans mon propre comté, il y a des paroisses riches où on ne compte pas plus de 15 à 20 automobiles. On ne peut donc pas dire que les routes de Beauharnois sont pour les gens de Beauharnois.

En tout cas, le gouvernement doit nécessairement diminuer les impôts, pratiquer une plus grande économie et aider davantage les cultivateurs de cette province.

J'espère que les suggestions que j'ai faites seront prises en très sérieuse considération. Je ne veux rien détruire ni démolir. Je veux aider le gouvernement dans notre rôle qui est ingrat, afin d'assurer le bonheur de cette province que j'aime tant.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

(Applaudissements à droite) Il est juste, au début de mes remarques, de rendre hommage à la sincérité de mon ami de Beauharnois, une qualité rare dans les rangs de l'opposition. Il se plaint que le rôle de l'opposition est ingrat. Il craint de passer pour hargneux. Mais l'opposition n'a-t-elle pas souvent mérité sa réputation? Elle devrait laisser de côté sa politique et ses critiques trop bornées. Les membres de la gauche ne peuvent trouver de terrain pour établir solidement leurs arguments. Si elle avait toujours fait une critique loyale, sincère, juste et véridique, elle aurait peut-être moins à se plaindre des jugements que l'on porte sur elle.

C'est peut-être du côté des membres du gouvernement que nous aurions le plus de sujets de plaintes, quand nous entendons les membres de l'opposition fausser l'opinion publique sur tous les "hustings" au moyen d'une campagne injuste, une campagne d'injures, de faits dénaturés et de textes tronqués, à laquelle nous avons été obligés de gouvernement n'a pas donné à la province une impulsion, un élan qu'elle n'avait pas connus depuis de nombreuses années?

Nous n'avons pas attaché trop d'importance à de telles attaques, conscients que le gouvernement n'a pas à rougir de son programme depuis qu'il est au pouvoir. Il n'a cessé d'être honnête, sain et vigoureux, et il a donné à la province une impulsion sans précédent vers le progrès. Québec est aujourd'hui citée partout comme exemple.

(Applaudissements)

Dans les prétentions de nos amis de gauche, je relève bien des inexactitudes, involontaires chez plusieurs peut-être, surtout chez mon honorable ami de Beauharnois (M. Plante) qui a une grande sincérité et qui a le souci de la justice jusqu'à rendre souvent hommage à ses adversaires et approuver certains de leurs actes. Cela est tout à son honneur.

(Applaudissements à droite)

Celui-ci nous a parlé de la politique des chemins. Au sujet de ses allusions aux poursuites, on me permettra de rétablir les faits. Une paroisse de Huntingdon est appelée à payer \$63,000 pour la simple réparation de chemins en une seule année. Or, il ne s'agit nullement de l'entretien, mais de la réfection de cette route. Elle n'avait pas été réparée depuis 10 ans à peu près. Ce qui prouve qu'elle avait été bien faite puisque, après 10 ans d'abandon presque complet, on a pu la refaire à si bon marché. C'est un peu le cas dans tous les comtés. On aurait mauvaise grâce de reprocher cette poursuite au gouvernement. Le député de Huntingdon (M. Philps), par son interruption de tout à l'heure, donnait la note juste.

Dans Châteauguay, quelques municipalités ont aussi été poursuivies. Toutefois, il ne faut pas croire que l'argent réclamé était pour payer la construction. Il s'agit, dans la plupart des cas, du coût de réfection des chemins construits en 1912 et que les municipalités ont toujours négligé de réparer, quand il en était encore temps.

Parlons aussi de la route de Châteauguay. Il y a là une route très longue qui va jusqu'à la limite de Huntingdon, soit 35 milles⁶. Ce chemin, construit depuis 10 ans, communique avec les États-Unis et constitue une artère très importante. On n'y avait pas touché depuis ce temps, et il fallut les menaces du ministère de la Voirie pour forcer les municipalités intéressées à protéger le capital qu'elles y avaient engagé. Au bout de 10 années de négligence, le gouvernement a réussi à réparer ce chemin à quel prix? Au prix modique de \$23,000, soit moins de \$700 par mille. C'est relativement peu, et il faut croire que le fond était encore solide puisqu'on a refait le chemin à si bon marché.

Mon honorable ami de Beauharnois (M. Plante), qui dit franchement ce qu'il pense sans s'occuper s'il

froissera un voisin, nous conseille de faire payer l'entretien et la réfection des chemins moitié par le gouvernement, moitié par les villes. La question n'est pas nouvelle. En réalité, c'est ce que nous faisons et avons-nous été assez critiqués à ce sujet? Toutes nos grandes villes en fait ont contribué à entretenir les routes dans une proportion de 20 %, dans un rayon considérable en dehors de leurs limites. On nous conseille de faire comme à New York, où la grande métropole américaine paye pour les chemins dans un rayon de 45 à 50 milles, et comme dans Ontario, ou des villes, dont Toronto, London, Ottawa et plusieurs autres contribuent de la même manière. Si nous en agissons explicitement ainsi, que de critiques retomberaient sur nous!

Tout dernièrement, lorsqu'il a été question d'augmentation de taxe de la gazoline de 2 sous par gallon, les journaux ont encore crié que Montréal était "la vache à lait de la province de Ouébec!" Mais ie félicite le député de Beauharnois (M. Plante) d'avoir le courage de dire comme nous: "Les citoyens qui usent les chemins ne sont pas ceux des comtés ruraux, mais ceux des villes. Les touristes et les automobilistes de nos cités brûlent nos chaussées. C'est à eux de payer." Nous ne prétendons pas autre chose. Le gouvernement sait que les cultivateurs ne détruisent pas les routes, et c'est de cette opinion qu'est née la taxe sur la gazoline. Nous ne trouvions pas d'autre moyen d'atteindre l'automobiliste étranger, qui vient détériorer nos chemins et qui, jusqu'à l'an dernier, ne contribuait en rien. Il n'était que juste que ces derniers paient pour l'entretien des routes et paient par conséquent sans récriminer la taxe sur la gazoline.

(Applaudissements)

De peur d'augmenter indûment par cette taxe nouvelle certains contribuables, nous avons apporté une compensation en rajustant la taxe des licences de véhicules-moteurs. Par ce système, les machines de luxe paient la grosse part, et les petites machines, la Ford entre autres, n'ont que peu à débourser. Nous n'avons fait que nous en tenir à notre principe de faire contribuer ceux qui en ont le moyen.

On a prétendu que notre taxe sur la gazoline allait faire monter le prix de l'essence. C'est tout le contraire qui s'est produit, puisque loin d'augmenter, le prix de cet article a baissé. Et c'est encore celui qui a besoin de plus de protection qui bénéficie de la loi des véhicules-moteurs. Nous ne nous en attribuons pas le mérite, mais nous déclarons que les craintes de nos adversaires étaient mal fondées.

M. Dufresne (Joliette): Est-ce qu'Ontario a une taxe sur la gazoline?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Pas encore. Je comprends que la taxe sera imposée au cours de la session actuelle dans Ontario. Mais je

au cours de la session actuelle dans Ontario. Mais je ne suis pas tenu au courant des affaires d'Ontario.

M. Dufresne (Joliette): Le premier ministre nous fait souvent des comparaisons entre Ontario et Québec. C'est pour ça que je demandais cela.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

Mon honorable ami serait mieux de le demander à l'Ontario. Revenons à la suggestion de l'honorable député de Beauharnois. Il veut que nous chargions les villes de l'entretien des routes. Voyez-vous les protestations qui s'élèveraient à gauche si nous disions à Québec ou à Montréal: "Vous allez contribuer à 10 % ou 20 % pour l'entretien et la réfection des routes dans un rayon de 25, 30 et 35 milles." Le peuple n'aurait-il pas le droit de protester? Voyez-vous, M. l'Orateur, l'indignation de mon excellent ami de Montréal-Laurier (M. Duranleau), de mon excellent ami de Montréal-Dorion (M. Tétreau), de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) si nous faisions cela...

Nous avons cru qu'il y avait un moyen plus pratique que cela, et nous avons gardé le produit de la licence sur les automobiles et imposé une taxe sur la gazoline pour payer ces frais de voirie. Ces revenus viennent d'ailleurs en grande partie des étrangers qui circulent sur les routes de la province.

L'honorable député de Beauharnois a parlé des poursuites contre les municipalités. Je tiens à déclarer que nous n'abandonnerons pas à la légère les poursuites contre les municipalités. Nombre d'entre elles avaient passé des contrats avec le gouvernement qui leur fournit de l'argent à 2 % et 3 % pour la construction de leurs chemins. Et maintenant, après avoir bénéficié de ces contrats des années durant, après que les deux tiers des municipalités de la province de Québec ont rempli leurs obligations, l'autre tiers vient nous dire, soulevé par les campagnes de préjugés de nos amis de la gauche: "Nous ne voulons pas vous payer." Où est la justice là-dedans? Un grand nombre de municipalités ont payé les sommes dues et il ne serait pas juste qu'elles soient traitées autrement que les autres. Nous ne les prendrons pas par surprise, mais il faudra que les municipalités, même dans le comté de Châteauguay, paient leurs dettes. En ce qui me touche de plus près, je déclare que les municipalités de mon comté paieront ou seront poursuivies comme les autres.

(Applaudissements)

Mon honorable ami de Beauharnois (M. Plante) est généralement sincère, mais, pour une fois, la

mémoire lui a fait défaut. Il faut en accuser son entourage. C'est alors qu'il manque de justice pour le gouvernement et pour le Parti libéral. Il n'est pas en condition de juger des questions de revenus, surtout à côté du député de Joliette (M. Dufresne).

(Rires)

Ainsi, l'honorable député de Beauharnois a parlé du subside fédéral et il aurait été juste s'il avait reconnu que le subside fédéral a été réglé par le gouvernement de Sir Lomer Gouin. Je lui citerai des faits qui modifieront son opinion là-dessus. Le subside fédéral a augmenté, mais le gouvernement fédéral en a été beaucoup la cause. De tout temps, le rajustement du subside fédéral a été agité par le Parti libéral. Dès 1880, il s'en occupait et voulait le En 1905, l'honorable M. Whitney⁷ déclarait dans un entretien que la question du subside fédéral était entre les mains du premier ministre de la province de Ouébec et du premier ministre du Canada. "Celui-là forcera la main à celui-ci", disait-il. "Laissons-les seuls régler la question". C'était Sir Lomer Gouin qui négociait. C'est Sir Lomer Gouin qui a réussi à obtenir des subsides fédéraux raisonnables. Tous les journaux l'ont reconnu: le Mail & Empire, La Semaine religieuse. Je lis aussi dans La Semaine religieuse du temps, et l'on sait que j'aime à citer les autorités religieuses...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Raillez-vous?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Non. Je ne suis pas de ces gens qui, lorsqu'ils parlent des autorités, raillent et déraillent.

(Rires et applaudissements à droite)

L'article de *La Semaine religieuse* rapporte les paroles d'un ancien chef de l'opposition qui déclarait que Sir Lomer Gouin avait obtenu le subside fédéral: "Les autres provinces qui bénéficient aussi d'une augmentation du subside fédéral doivent être reconnaissantes à la province de Québec et au Parti libéral. Tous les citoyens de notre province doivent aussi être reconnaissants à l'homme d'État prévoyant et dévoué que fut Sir Lomer Gouin." Tout le monde reconnaît que c'est lui qui a réglé ce problème ardu, qui a donné à sa province le meilleur de sa vie et a largement contribué à lui assurer la prospérité dont elle jouit.

(Applaudissements à droite)

L'opposition se plaint que les dépenses de la province augmentent. Qu'y a-t-il d'extraordinaire? Regardez l'immense développement de notre province depuis quelques années, et jugez si les dépenses faites ne sont pas justifiées d'emblée.

M. l'Orateur, il suffit de jeter un coup d'œil en arrière pour voir qu'il v a beaucoup d'œuvres accomplies par ce gouvernement et qu'il mérite peu de reproches. Depuis 10 ou 15 ans, une foule de nouveaux services ont été créés dans d'autres ministères: nouvelle voirie, nouvelles branches d'agriculture, création de domaines de colonisation, construction de chemins pour les colons. organisation des pêcheries, institution des services forestier, hydraulique et de protection contre le feu de forêt, pépinières, écoles d'arpentage et de papeterie, bureaux de recherche, et j'en passe... Tout cela n'existait pas il v a 15 ans. Il a fallu augmenter le personnel partout. Voilà ce qui explique l'augmentation des dépenses de la province. Veut-on que tout cela soit payé avec des prunes?

On a dit de nouveau que la ville de Montréal était surtaxée⁸. C'est de l'histoire ancienne. Nous n'avons jamais passé de législation qui imposât une taxe à Montréal. Il n'y a rien dans la législation provinciale qui a pu obérer le budget de Montréal. À peine avons-nous approuvé des changements que nous demandaient librement une foule de citovens influents de la métropole. Nous avons cédé à leur sollicitation et, si la ville ne s'en est pas mieux portée, on ne peut nous l'imputer en stricte justice. Mon honorable ami de Montréal-Saint-Georges (M. Gault) a recommandé le resserrement des dépenses. Lors de l'étude détaillée du budget, nous établirons que nous administrons la province avec économie et que pas un sou n'est dépensé qui ne soit dans l'intérêt général.

Il (l'honorable M. Mercier) fait allusion aux taxes existantes et fait remarquer qu'elles n'ont pas été imposées par les libéraux. Le gouvernement a imposé une ou deux taxes, qui sont payées par ceux qui peuvent payer, et il a réduit les taxes qui pesaient sur les ouvriers et les cultivateurs. Les pauvres ont été protégés par la réduction de plusieurs taxes. Si les revenus provenant des impôts ont augmenté, c'est que la population a augmenté considérablement.

Nos amis de la gauche nous accusent de ne pas prêter notre attention à l'exploitation de nos ressources naturelles. On a même cherché à faire croire que les inventaires forestiers étaient d'invention conservatrice. C'est fausser l'histoire. En 1910, le gouvernement, pensant le moment venu d'améliorer le service forestier et d'assurer la conservation de nos bois par des moyens scientifiques, créa un service forestier, une école forestière. Nous n'avions pas de compétences. Nous avons envoyé faire des études spéciales dans les grandes institutions, en Europe et aux États-Unis, deux des nôtres, des

hommes parfaitement qualifiés, entre autres MM. G.-C. Piché et Avila Bédard, chefs du service forestier de la province de Québec.

Depuis cette époque, une orientation a été donnée au service et elle a été très bien suivie. Avec l'école commença l'inventaire, la classification. l'exploration et la division des domaines en terres cultivables et à bois. La réglementation de la coupe et la préparation des comptes devinrent plus strictes. D'année en année, le service fut perfectionné, et il se perfectionnera sans cesse. Aujourd'hui, les services hydrauliques et forestiers envoient des hommes dans les parties de la province les plus reculées et les moins accessibles pour faire l'inventaire de nos richesses naturelles. Grâce à eux, nous connaissons mieux nos forêts, nos rivières, nos lacs, nos chutes, nos forces utilisables, bref, nos réserves de l'avenir et une foule d'autres renseignements très précieux pour l'administration.

Dans la loi créant le service forestier, le gouvernement demandait à ce service d'explorer les régions inexplorées. Ces explorations se sont faites annuellement et continuent suivant les ressources du département. Le service forestier, à lui seul en décembre, a pu faire l'inventaire sur une superficie de 9,000 milles carrés et, en septembre, il s'étendait sur un territoire de plus de 10,000 milles carrés. L'inventaire de nos ressources naturelles se fait donc méthodiquement. Nous reprochera-t-on de ne pas aller plus vite? Je le voudrais bien, aller plus vite. Je répondrai à ce reproche: il est vrai que nous n'allons pas vite, mais nous travaillons dans la mesure de nos revenus, et alors, peut-on nous reprocher de dépenser imprudemment, surtout à cette époque où nos adversaires nous prêchent l'économie dans tous les services?

En certains milieux, on prétend que dans quelques années la province n'aura plus de terres à vendre. Cet argument n'est pas sérieux puisque, d'abord, le gouvernement ne vend pas, mais loue simplement les forêts de notre province. On a dit que nous aliénions notre domaine forestier. C'est faux. Nous vendons aux meilleures conditions possibles. Tout le monde sans exception est appelé aux enchères. Une fois concédés, nos territoires sont étroitement surveillés par notre personnel du service forestier, de façon à ce que la coupe se fasse suivant les lois et les règles de l'art. Les exploitations sur ces limites sont contrôlées par le département, et la coupe est proportionnée à la croissance annuelle. Les contrats pourvoient à ce que les domaines concédés soient protégés contre la destruction.

Il est également faux de dire que nos réserves forestières sont à la veille d'un épuisement complet et qu'il ne restera plus de bois pour nos enfants. Là aussi il y a du pessimisme, beaucoup de pessimisme. Ceux qui font ces prédictions sont de faux prophètes. Je voudrais bien savoir où nos honorables amis prennent leurs renseignements. Pas à la même source. Que n'accordent-ils pas leurs violons? Les uns disent que la forêt sera morte dans 10 ans, d'autres, dans 15 ans, d'autres, dans 60 ans, 100 ans, d'autres enfin, plus raisonnables et plus véridiques, que nos bois seront perpétuels.

(Applaudissements à droite)

Il est clair que ceux qui expriment ces opinions ne détiennent pas tous les mêmes renseignements. C'est une politique de "si" et j'admets que le mot est juste puisqu'il s'agit de bois...

(Rires)
C'est en "si" qu'on raisonne ainsi: "Si tout
notre bois passait au feu, il ne nous en resterait plus."
(Rires)

Que prétendons-nous? Nous prétendons que, grâce à notre politique de coupe et de protection, qui régularise tous les détails de la coupe et est sévère jusqu'à la minutie, notre système est assez perfectionné pour que la province de Québec garde sa forêt à perpétuité, que nos enfants, nos petitsenfants et leurs descendants pourront encore exploiter des forêts sur notre riche territoire quand ils viendront après nous. Certes, il faut cependant de la prudence et il faut aussi de la bonne foi. Nous sommes les dépositaires d'un précieux héritage. Nous faisons tout ce qui est possible pour le faire fructifier, et je crois que notre politique de développement assure mieux la survivance de nos forêts que ce reboisement artificiel qu'on voudrait nous voir pratiquer. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas appliquer nos lois avec toute la rigueur possible. Il ne faut pas que l'opposition se plaigne lorsque nous faisons condamner un homme, même s'il est colon, qui met par imprudence le feu à la forêt. Les feux de forêt sont une plus grande menace à la pérennité de nos forêts que ne le sont les coupes annuelles.

À propos d'affermage, je dirai, espérant qu'on ne tronquera pas les textes cette fois comme la chose est arrivée à un de mes collègues⁹, que, par l'exploitation rationnelle des bois qui ne dépasse pas la reproduction annuelle et le nettoyage qui s'ensuit, il y a moins de risques d'incendies, les racines poussent mieux, les nouvelles pousses croissent davantage, et le reboisement naturel se fait plus aisément que le reboisement artificiel. C'est à cause de cela que le petit cultivateur, qui possède sur son lot un bosquet conservé de père en fils depuis plus de 100 ans, peut encore le garder et y puiser indéfiniment.

On a accusé le gouvernement d'avoir affermé trop de forêts de 1897 à 1907. Il est vrai qu'on en a alors affermé un peu plus de 23,000 milles carrés, mais il le fallait pour implanter l'industrie de la pulpe dans notre province. Il vaut mieux exploiter la forêt rationnellement que de la laisser incendier.

De 1906 à 1914, nous n'avons pas affermé un mille de notre territoire. Nous n'en sentions pas encore le besoin. De 1914 à 1924, nous en avons affermé 6,547, et dans des conditions avantageuses. C'est bien peu en comparaison de ce qu'on a déjà fait dans le passé... L'affermage fait dans la province ne détruit pas la forêt. Cette politique est la seule qui réponde à nos besoins et assure la richesse et la conservation de notre domaine forestier.

Par une exploitation raisonnée et faite suivant les règles de l'art, on permet d'étendre l'étendue du sol de culture, et aux colons de s'établir dans de fertiles régions. Quand nos adversaires nous disent: "Ne touchez pas à la forêt", je prétends qu'ils ne sont pas sérieux. Le gouvernement entend continuer cette politique.

Dans le Saint-Maurice, je connais une limite affermée depuis 75 ans. Le possesseur y fait incessamment sa récolte sans y voir diminuer ses réserves. Il fait de la coupe réglée. En outre, cette limite est actuellement beaucoup mieux protégée contre le feu qu'elle ne l'était lorsqu'elle était vierge.

Nous avons adopté une politique sérieuse. Nous avons créé, dans le ministère des Terres et Forêts, une machine qui peut assurer la protection de nos forêts, et nous envisageons l'avenir avec confiance. Ce sont des politiques de cette sorte dont on a besoin partout dans la province.

Je n'ai pas une opinion très élevée de ceux qui ont entrepris de découvrir combien de cordes de bois à pâte sont encore debout dans la province. Ces soi-disant experts ont fait leurs calculs en regardant des cartes de la province et en estimant le nombre d'arbres et le nombre de cordes de bois que ces arbres donneraient. On ne peut donc pas se fier aux chiffres cités par ces soi-disant experts.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) avertit le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier) que 6 heures étant sonnées, il faut suspendre la séance.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay) propose, appuyé par le représentant d'Arthabaska (l'honorable M. Perrault), que le débat soit de nouveau ajourné.

Adopté.

Ouestions et réponses:

Ponts de Saint-Zéphirin-de-Courval, comté d'Yamaska

- M. Bray (Montréal-Saint-Henri): 1. Quels ponts ont été construits, en 1923-1924, dans la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval, comté d'Yamaska?
 - 2. Combien a coûté chacun d'eux?
- 3. Quels ponts ont été construits dans la paroisse de La Visitation, comté d'Yamaska?
 - 4. Combien a coûté chacun d'eux?
- 5. Quels ponts ont été construits dans la paroisse de Saint-Bonaventure, comté d'Yamaska?
 - 6. Combien a coûté chacun d'eux?
- 7. Combien de sacs de ciment ont été employés dans chacun de ces ponts?
- 8. Quel est ou quels sont les marchands qui ont fourni le ciment? Si ce sont des sociétés ou compagnies, quelles sont-elles et quels en sont les propriétaires?
- 9. Quelle quantité de ciment a fourni chacun de ces marchands, sociétés ou compagnies?
 - 10. À quel prix dans chacun de ces cas?
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. La municipalité de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval a construit, en 1924, un pont sur le ruisseau Lahaie.
 - 2. \$2.599.72
- 3. La municipalité de la paroisse de La Visitation a construit en 1924 un pont sur le ruisseau René.
 - 4. \$4,517.23.
- 5. La municipalité de la paroisse de Saint-Bonaventure-d'Upton a fait construire par contrat, en 1923-1924, un pont sur le ruisseau Proulx, et un autre sur la rivière aux Vaches.
 - 6. \$5,071.06 et \$4,507.00.
- 7. Pour le pont Lahaie, 610 sacs; pour le pont René, 1,039 sacs; pour le pont Proulx et celui de la rivière aux Vaches, le gouvernement l'ignore, les travaux ayant été faits par contrat.
 - 8. D. & A. Laperrière.
 - 9. 1,649 sacs pour les ponts Lahaie et René.
- 10. \$0.85 le sac pour le pont Lahaie; \$0.82½ le sac pour le pont René.

Communauté des Sœurs de charité de la providence

M. Patenaude (Jacques-Cartier) demande la permission de présenter le bill 127 modifiant la

charte de la Communauté des Sœurs de charité de la providence.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Travaux de la Chambre:

Impression des rapports de comité et de commission

M. Sauvé (Deux-Montagnes) fait remarquer que, l'an dernier, la Chambre a voté l'impression des rapports des séances du comité des comptes publics dans les procès-verbaux de l'Assemblée législative. Il constate que ceci n'a pas été fait et il demande des explications.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je n'étais pas du tout au courant de la situation et je vais m'enquérir de la chose.

- M. Sauvé (Deux-Montagnes) accuse le premier ministre d'indifférence.
- M. Duranleau (Montréal-Laurier) demande si le gouvernement va faire imprimer le rapport de la commission nommée pour étudier les moyens d'améliorer la loi des accidents du travail.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) répond dans l'affirmative.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

Adopté.

La séance est levée vers 6 h 10.

NOTES

1. L'Événement du 6 février 1925, à la page 1, explique que M. Bullock commence son discours "le

lorgnon à la main et parlant sur un ton tellement bas que l'on entendit bientôt la grosse voix de M. Sauvé dire: "Plus fort!"".

- 2. L'Événement et Le Devoir du 6 février 1925, tous deux en page 1, rapportent que M. Philps siège maintenant dans la première rangée de la droite, aux côtés de M. Bullock. Il a pris la place de M. Hay (Argenteuil), décédé trois semaines plus tôt, soit le 16 janvier 1925.
- 3. Nombre du *Soleil* du 6 février 1925, à la page 1. *Le Canada* du même jour, à la page 1, mentionne plutôt "110 familles".
- 4. La Patrie du 6 février 1925, à la page 10, écrit \$165.
- 5. L'Événement du 6 février 1925, à la page 11, attribue cette réplique à l'honorable M. Taschereau. Nous avons préféré garder la version du *Soleil* du même jour, à la page 15, puisque l'honorable M. Nicol a posé la première question sur le budget de la Colombie à M. Plante.
- 6. Distance donnée par la majorité des sources. Seul *Le Canada* du 6 février 1925, à la page 1, mentionne 85 milles.
- 7. James P. Whitney (1843-1914), conservateur, fut premier ministre de l'Ontario de 1905 à 1914.
- 8. L'Événement du 6 février 1925, à la page 11, précise que l'honorable M. Mercier "fut échevin pendant longtemps".
- 9. L'honorable M. Mercier fait allusion aux accusations portées par l'opposition contre le secrétaire provincial (l'honorable M. David) qui, lors d'un banquet à Sainte-Thérèse le 24 juillet 1924, aurait dit en substance qu'il valait mieux exploiter nos forêts plutôt que de les laisser brûler. Ces accusations, basées sur un journal ayant cité incorrectement l'honorable M. David, furent réfutées par ce dernier lors de la séance du 21 janvier 1925. Au sujet des accusations de l'opposition à ce sujet, voir la séance du 16 janvier 1925.

Séance du vendredi 6 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 11 heures¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Cour supérieure, district de Pontiac

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 15 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la tenue des termes de la Cour supérieure dans le district de Pontiac.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Incendie de Terrebonne

L'honorable M. David (Terrebonne) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 16 modifiant la loi 13 George V, chapitre 7, concernant l'incendie de la ville de Terrebonne.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Quartier Sainte-Marie, Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en

comité plénier pour étudier le bill 62 validant le titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie de la cité de Montréal

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Succession Gaspard Archambault

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 59 autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gaspard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Richard (Verchères) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Village de Thurso

M. Lahaie (Papineau) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 93 ratifiant le règlement No 84 du village de Thurso.

Adopté.

En comité²:

M. Patenaude (Jacques-Cartier): N'est-ce pas exagéré d'accorder à la Singer Manufacturing Co. cette longue exemption de taxes de 20 ans³? De telles exemptions ne vont pas toujours sans repentir. Dans une municipalité de l'ouest de Montréal, une compagnie, après avoir obtenu une telle faveur augmenta la valeur de ses propriétés jusqu'à plusieurs millions, devint riche et n'eut rien à débourser, tandis que les petits contribuables seuls devaient faire face à des impôts très lourds.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Nous ne sommes pas loin de penser la même chose. Pratiquement, nous sommes d'accord. Mais nous sommes très embarrassés par des circonstances particulières. Il arrive que de puissantes corporations nous déclarent qu'elles ont le choix entre Québec et Ontario et que, sans faveurs, elles s'établiront ailleurs

Si les provinces d'Ontario et de Québec pouvaient s'entendre pour faire disparaître ce système, ce serait à l'avantage des deux provinces. Il est difficile aujourd'hui d'arrêter le mouvement si l'on veut attirer ici des industries. Très nombreuses sont les exemptions de taxes par les municipalités de cette province, et il y a quelques années, le gouvernement, dans le but de diminuer ce mouvement, obligea les municipalités à soumettre pour approbation les règlements qu'elles adopteront au sujet de ces exemptions de taxes.

Dans le cas présent, nous avons affaire à une compagnie très riche, qui emploiera des centaines d'ouvriers et exploitera nos bois francs. Seulement, je tiens à dire que seuls ses immeubles et autres travaux seront exemptés, la propriété foncière ne l'étant pas.

Les articles 1 à 3, ainsi que le préambule, sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Lahaie (Papineau) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Traverse de l'Île d'Orléans

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 111 ratifiant et confirmant le règlement No un de la municipalité du comté de Montmorency No 2 et le contrat passé entre ladite municipalité et La Traverse de l'Île d'Orléans, limitée.

Adopté.

En comité⁴:

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Est-ce que l'on n'a pas déjà promis un pont à ce comté?
(Rires)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
En effet, Sir Rodolphe Forget⁵ devait le faire construire. Je ne sais si ses héritiers le feront.

(Rires)

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Est-ce qu'un pont n'aurait pas épargné une traverse?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Non. Il faudrait les deux et ce ne serait pas trop.

Les articles 1 et 2, ainsi que le préambule, sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Létourneau (Québec-Est) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Charte de Lachine

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 86 amendant la charte de la cité de Lachine.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

The Canada and Gulf Terminal Railway Company

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 89 amendant la charte de The Canada and Gulf Terminal Railway Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

Quebec Great Northern Railway Company

M. Bissonnet (Stanstead) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 118 constituant en

corporation Quebec Great Northern Railway Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

Commissaires d'écoles de la municipalité des Écors

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 81 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité des Écors, en date du 19 décembre 1924, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Communauté des Sœurs de charité de la providence

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 127 modifiant la charte de la Communauté des Sœurs de charité de la providence soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Adopté.

La séance est levée.

NOTES

- 1. Les sources consultées sont unanimes à souligner que peu de députés sont présents à cette séance.
- 2. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).

- 3. L'Événement du 7 février 1925, à la page 3, fait savoir que "la compagnie veut bâtir un chemin de fer jusqu'à Thurso, où elle a des réserves forestières qui lui assurent du bois pour ses moulins à coudre".
- 4 Voir note 2
- 5. Joseph-David-Rodolphe Forget (1861-1919), homme d'affaires et député conservateur de Charlevoix (1904-1911), puis de Charlevoix et Montmorency (1911-1917) à la Chambre des communes. Président de la Bourse de Montréal (1908-1911), de la Royal Electric (1897-1901), et de nombreuses autres compagnies. Il avait fait construire à ses frais le chemin de fer de Charlevoix, d'où l'allusion du premier ministre.

Séance du lundi 9 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

M. Létourneau (Québec-Est) entre en Chambre. (Applaudissements)¹

La séance est ouverte à 4 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Code municipal

M. Richard (Verchères) demande la permission de présenter le bill 160 modifiant le Code municipal. Accordé. Le bill est lu une première fois.

William Currie Limited

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 73 ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par William Currie Limited.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Corporation du comté de L'Assomption

M. Reed (L'Assomption) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 67 concernant la corporation du comté de L'Assomption.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

Paroisse Sainte-Catherine, Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 57 amendant la loi concernant la construction de l'église de la paroisse de Sainte-Catherine de Montréal.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adonté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Agent général au Royaume-Uni

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 14 concernant la pension de l'agent général de la province dans le Royaume-Uni.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En comité²:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose: Attendu que, par la loi 10 George V, chapitre 19, il a été décrété que l'agent général de la province dans le Royaume-Uni ferait partie des officiers publics de cette province ayant droit à une pension de retraite, aux termes des articles 681 et suivants des Statuts refondus, 1909;

Attendu que l'honorable Pantaléon Pelletier, agent général de la province dans le Royaume-Uni s'est conformé aux prescriptions du deuxième alinéa de l'article 689a des Statuts refondus, 1909, tel qu'édicté par la section 3 de ladite loi 10 George V, chapitre 19;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 691 des Statuts refondus, 1909, la veuve d'un officier public a droit, sa vie durant et pendant viduité, à la moitié de la pension que son mari recevait ou aurait eu droit de recevoir s'il avait été mis à sa retraite;

Attendu que, par la loi 14 George V, chapitre 18, les dispositions de la loi 10 George V,

chapitre 19, ont été abrogées et qu'il a été pourvu à l'établissement d'un système de pension spéciale applicable aux agents généraux de la province;

Attendu que ledit honorable Pantaléon Pelletier, décédé le 19 octobre 1924, ne s'est pas prévalu avant sa mort des dispositions de la loi 14 George V, chapitre 18, mais, au contraire, a continué à payer au trésorier de la province les retenues qui étaient exigibles suivant les articles 681 et suivants des Statuts refondus, 1909;

Attendu qu'il y a lieu en conséquence d'appliquer à sa pension les dispositions de la loi telle qu'elle existait avant l'adoption de ladite loi 14 George V, chapitre 18;

Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à accorder, sa vie durant et pendant viduité, à la veuve de l'honorable Pantaléon Pelletier, en son vivant agent général de la province dans le Royaume-Uni, la moitié de la pension que ce dernier aurait eu droit de recevoir s'il avait été mis à sa retraite sous l'empire des dispositions des articles 681 et suivants des Statuts refondus, 1909, sujet aux prescriptions du deuxième alinéa de l'article 689a desdits Statuts.

Lorsque l'honorable Dr Pelletier³ fut nommé agent de la province à Londres, une loi spéciale fut créée pour assurer une pension à ce haut fonctionnaire de la province, après un certain nombre d'années.

Mais on a constaté ensuite qu'on avait dérogé à la loi générale en ce qui concerne la veuve, qui ne se trouve à bénéficier d'aucune pension. Le but de la nouvelle loi est d'assurer à la veuve de feu l'honorable Dr Pelletier une pension égale à la moitié de celle à laquelle il aurait eu droit s'il avait pris se retraite en vertu de la loi spéciale concernant la pension de l'agent de la province, ce qui représente \$2,500 par an.

La résolution est adoptée.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté une résolution, laquelle est lue deux fois et adoptée.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 14 concernant la pension de l'agent général de la province dans le Royaume-Uni.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Compagnies à fonds social

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

propose, selon l'ordre du jour, que le bill 26 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la liquidation volontaire des compagnies à fonds social soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Travaux de la Chambre:

Projets de loi inscrits au *Feuilleton*

M. Sauvé (Deux-Montagnes) demande le report de l'étude des autres projets de loi inscrits au *Feuilleton*, vu l'absence de la plupart des députés.

La séance est levée à 4 h 40.

NOTES

- 1. L'Événement du 10 février 1925, à la page 1, rapporte qu'à "4 h 05, le premier ministre et le chef de l'opposition étaient à leurs sièges et le sergent d'armes fit carillonner les cloches. Comme l'honorable M. Taschereau comptait les députés présents, M. Delisle sonna une deuxième et une troisième alarme avec le résultat qu'à 4 h 10, il n'y avait que 2 députés d'arrivés. Enfin, après de nouveaux coups de cloche, à 4 h 15, on atteignit le quorum de 14, grâce à l'arrivée de M. Louis Létourneau, député de Québec-Est, qui fut accueilli par des applaudissements." Parmi les nombreux absents figure l'honorable M. David qui, selon L'Événement du 12 février 1925, à la page 1, est en visite à Toronto.
- 2. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).
- 3. Jean-Marie-Joseph-Pantaléon Pelletier (1860-1924), médecin et député libéral de Sherbrooke de 1900 jusqu'au 7 août 1911, date à laquelle il fut nommé agent général du Québec à Londres. Il occupa cette fonction jusqu'à son décès survenu le 19 octobre 1924.

Séance du mardi 10 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 heures¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le huitième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 69 validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre;
- bill 91 amendant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec;
- bill 110 concernant les successions de Félix Lussier et Angéline Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue;
- bill 115 concernant la Quebec Paper Mills, Limited.
- M. Bordeleau (Champlain): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le huitième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 119 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frederick-L. Martyn au nombre de ses membres, après examen.

Et, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 83 constituant en corporation la ville de River Bend.

L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation. Voici le rapport:

Votre comité s'est occupé des questions suivantes:

- Proposition de M. Richard, re: élevage de porc à bacon.
- Questions de M. Hamel, concernant les taux de chemin de fer.

- Proposition de M. Sauvé, concernant le marché et prix du fromage.
- Proposition de M. Charbonneau: le comité de l'agriculture recommande que le gouvernement fédéral étende au bétail croisé les lois déjà en vigueur pour la tuberculination du bétail de race pure et qu'il accorde une indemnité proportionnée à la valeur des animaux abattus.
- Le comité est ajourné à jeudi prochain, le 19 courant.

Corporation du comté de L'Assomption

M. Reed (L'Assomption) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 67 concernant la corporation du comté de L'Assomption.

Adopté.

En comité²:

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je ne veux pas paraître n'avoir fait aucune opposition à cette mesure, et si je la laisse passer, c'est parce que personne du comté ne s'est présenté devant le comité des bills publics pour s'y opposer. Je trouve étrange que l'on consacre le principe qu'un conseil de comté pourra emprunter une somme assez considérable sans que le consentement des contribuables ne soit nécessaire. Je comprends que le comté est dans une situation difficile et malheureuse, qu'il y a eu abus et négligence, mais c'est un précédent dangereux à créer, et qui peut conduire à des abus.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Je crois aussi qu'aucun emprunt ne doit être autorisé sans le consentement des contribuables. Le conseil du comté, dans le cas actuel, a un déficit considérable. Le mal est fait et il est irrémédiable. Je crois aussi que, pour cette fois, on devrait mettre la règle de côté, mais ce ne sera pas un précédent et il est entendu que la règle subsistera comme par le passé. Il s'agit d'une question tellement spéciale. C'est un simple oubli et je crois que nous devons valider les procès-verbaux.

Les articles 1 à 6, ainsi que le préambule, sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement

M. Reed (L'Assomption) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Code municipal, article 724

M. Lemieux (Wolfe) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 159 modifiant l'article 724 du Code municipal.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que l'ordre soit révoqué et que le bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent des bills publics en général.

Adopté. L'ordre est révoqué et le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Agent général au Royaume-Uni

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 14 concernant la pension de l'agent général de la province dans le Royaume-Uni soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Greffier de la paix, district de Pontiac

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 21 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la paix dans le district de Pontiac.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En comité:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose: 1. Que le lieutenant-gouverneur en conseil nommera durant bon plaisir, pour tenir le greffe de la paix qu'il est autorisé à établir par proclamation, dans et pour le district de Pontiac, à Témiscamingue, en vertu des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions, une personne de capacité et d'expérience suffisantes dans la pratique des tribunaux de la province en matière criminelle, député-greffier de la paix, et fixera son traitement, et que ce député-greffier de la paix devra rendre compte au trésorier de la province des honoraires et émoluments qu'il percevra dans l'exercice de ses fonctions, à quelque titre que ce soit.

- 2. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra également nommer les employés additionnels qu'il jugera à propos, pour aider ce député dans l'accomplissement de ses devoirs, et fixer le traitement de ces employés.
- 3. Que les dépenses à encourir pour la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions seront payées sur le fonds consolidé du revenu.

Le bill a pour objet de nommer un greffier de la paix à Témiscamingue, vu que la localité se trouve à une distance considérable du chef-lieu du comté et que, chaque fois qu'une plainte est portée, il en résulte des frais considérables.

De cette façon, le greffier pourra recevoir les plaintes à Témiscamingue où le magistrat pourra aller siéger quand il y aura lieu.

M. Sauvé (Deux-Montagnes) approuve le projet de loi et dit le plaisir qu'il éprouve de voir que la population du Témiscamingue a obtenu la réalisation d'un de ses désirs.

Je m'intéresse, ajoute-t-il, beaucoup au Témiscamingue, et j'espère que le gouvernement continuera à lui témoigner l'encouragement qu'il demande depuis longtemps, au point de vue amélioration.

Les résolutions sont adoptées.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions, lesquelles sont lues deux fois et adoptées.

Il est ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill 21 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la paix dans le district de Pontiac.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 21 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la paix dans le district de Pontiac soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Subsides

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné jeudi le 5 février, sur la motion proposée mardi le 3 février courant: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

(Applaudissements) Je vous ai dit jeudi, M. l'Orateur, ce que nous avions fait pour la protection des forêts. Depuis, certains journaux m'ont fait dire des choses que je n'ai jamais dites. Il faut s'attendre à cela. Cela ne m'énerve pas.

On m'a fait un crime par exemple d'avoir exprimé des pensées qui contrecarraient celles des autres. Je base mes opinions sur les ouvrages et les conférences traitant de choses forestières, sur les renseignements de mes officiers et, tout en m'inclinant devant leur compétence et leur science, je ne me prétends pas un expert, mais je me réserve le droit de différer d'opinion avec eux, quels qu'ils soient, sur l'orientation à donner.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Merci.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

Je ne comprends pas pourquoi. Il n'est pas étonnant que je diffère d'opinion, au sujet de la durée future de nos forêts, avec ceux qui prétendent qu'elles diminuent; ceux-ci ne s'accordent pas entre eux. Les uns disent que nos forêts s'épuiseront dans 10, 15, 20, 25, 50 et 100 ans!

J'ai dit, et je l'affirme encore, qu'avec la législation que nous avons, avec le travail fait par le service forestier, avec la réglementation rigoureuse que nous avons, avec les inventaires forestiers que nous faisons, avec les inventaires forestiers que nous faisons, avec la surveillance constante et avec un bon esprit public, j'étais convaincu que la forêt pouvait continuer à donner le même rendement, un rendement suffisant pour assurer un avenir complet aux moulins et autres industries forestières établies chez nous, et que nos forêts se continueraient à perpétuité, malgré leur exploitation. Est-ce que j'ai déclaré là une chose bien extraordinaire? Je ne suis pas le seul à penser de même.

L'opposition nous cite souvent l'opinion d'un homme qui a longtemps dirigé les destinées du gouvernement en cette province. Que l'on me permette de citer à mon tour une opinion de Sir Lomer Gouin. Pendant un banquet de l'Association des manufacturiers de pâtes et papier, au mois de février de 1920³, le président de l'Association l'avait présenté aux convives comme étant responsable du développement intense de la forêt et des ressources naturelles de la province, et déclara à cette occasion, que: "c'est grâce à Sir Lomer Gouin que nous connaissons la situation favorable actuelle. Ses sages résolutions patriotiques voulant que chaque bout de bois en ce pays soit marqué d'un tampon "Fait au Canada" sont admirables." Sir Lomer disait: "J'ai lu et entendu des remarques pessimistes sur le sort de nos forêts. J'ai confiance dans l'avenir de nos forêts. Nous avons 45,000,000⁴ d'acres de terres sous licences, et la plus grande superficie de forêts au monde. La moitié du stock mondial de bois à pâte est produit dans la province, et s'il est géré de manière efficace, je crois que nous avons des richesses forestières pour toujours."

Voilà ce que disait Sir Lomer Gouin, il y a cinq ans. Jeudi dernier, je participais moi-même à un banquet et je disais qu'il fallait préserver les jeunes forêts, surveiller la coupe et assurer une entente entre le gouvernement et les marchands de bois, pour assurer la durée à perpétuité de nos forêts. Je ne crois pas qu'il soit avisé de dépenser tous les revenus provenant des forêts. Un montant doit être mis de

côté pour constituer une réserve annuelle qui servira à parer aux accidents forestiers tels les incendies. Le taux de croissance annuel augmenterait si cet argent était ainsi affecté

Devrait-on adopter une loi interdisant aux usines de pâtes et papiers de s'agrandir, à moins qu'elles n'aient pas assez de bois pour alimenter la production? Je disais encore qu'on ne devait pas ériger un moulin où il n'y avait pas les richesses forestières nécessaires pour en justifier l'érection. On devrait légiférer sur cette question dans l'intérêt des investisseurs et de la population.

J'affirmais de plus que nous voulions créer des réserves forestières. Enfin, j'exprimais l'opinion que la question de l'embargo sur le bois devait être considérée sous tous ses angles, avant d'être réglée, de façon à tenir compte à la fois des colons et des industriels. Voilà mes déclarations. J'ai cité l'opinion de Sir Lomer Gouin pour montrer que je ne suis pas seul à croire que nos forêts peuvent être exploitées à perpétuité.

Depuis mon discours, des journaux du parti adverse eux-mêmes ne pensent pas autrement. Dans son édition de samedi dernier, 7 février, la Gazette insérait parmi ses remarques: "Après avoir répété les prophéties de ceux qui ne donnent que 10, 15, 20 ou 100 années de vie à la forêt, M. Mercier affirme que celle-ci sera une source perpétuelle de richesse pour la province. Cette prétention est du domaine du possible. Une politique bien menée à cet endroit a fait merveille ailleurs. Il pourrait en être de même au Canada." Et le grand journal montréalais cite plusieurs pays d'Europe, entre autres, la Grande-Bretagne, la Scandinavie et la France, où les réserves ne s'épuisent pas. Et il termine ainsi: "Québec a cependant beaucoup à faire encore pour réaliser pleinement l'espoir de M. Mercier."

Qu'est-ce qu'on a fait ailleurs pour le employé reboisement? On a les scientifiques. En France, malgré les destructions de 1914 à 1918, nombre de forêts ont été reconstituées grâce aux méthodes de reboisement que l'on a employées et donnent une assurance renouvellement perpétuel, malgré une exploitation constante. De même, en notre province, tous les bons citoyens coopèrent avec nous, et si on respecte les lois et règlements actuels, si une politique sage et prévoyante est maintenue, nous sommes certains que la forêt vivra et que la récolte actuelle se continuera comme dans le passé.

Un personnage qui signe "Lumberjack" prétend que je ne compte pas avec les incendies et que le gouvernement ne peut se vanter de protéger

seul la forêt. Je compte avec tout. À ce sujet, la province a fait beaucoup. Le gouvernement a pris à sa charge le service de la protection des forêts. Depuis un an et demi, il a réussi au-delà de toute espérance à protéger non seulement la forêt, mais les régions de colonisation, en brûlant lui-même les déchets de bois. Pour expérimenter la force du service, nous avons fait du feu en tout temps de l'année et en tous lieux. Pas un seul accident ne nous est arrivé, ce qui démontre que, lorsqu'on se donne la peine d'être prudent, il est toujours possible d'éviter des malheurs.

Nous avons même choisi les districts les plus dangereux, la région minière de l'Abitibi, par exemple. Le service de protection a institué des patrouilles, et nous y avons arrêté tous les incendies à l'origine et empêché des conflagrations, bien que la sécheresse y ait été considérable et malgré les dangers que faisait naître l'affluence de prospecteurs. Le département a dû passer des lois arbitraires qui en restreignaient la liberté individuelle, mais c'était dans l'intérêt général, et le nouveau service de protection est fort bien vu maintenant.

Pouvons-nous empêcher l'incendie en forêt? Je ne crois pas, mais avec un bon système, nous pouvons réduire le danger; avec un bon système de patrouilles, avec des appareils propres, nous pouvons réduire ces feux au minimum et diminuer les dangers. Ce que nous avons fait dans l'Abitibi, nous pouvons le faire partout ailleurs. Sur la côte sud, deux villages ont été sauvés de formidables destructions par les hommes du service, et la population en est fort reconnaissante au gouvernement.

(Applaudissements)

"Lumberjack" me dit: "Si vous n'avez pas eu de feux l'an passé, c'est que vous aviez le bon Dieu pour vous." Personne ne croit plus que moi en la Providence, mais je crois aussi en la vérité de cet adage: "Aide-toi, le ciel t'aidera."

Il y a quelques années, lorsque l'on avait à enregistrer de graves incendies, ceux qui prétendent aujourd'hui que c'est la Providence qui nous protège accusaient le gouvernement de négligence coupable. Mais, à cette époque, la protection contre le feu n'était pas sous notre contrôle. Elle était dirigée par les compagnies. Nous en avons pris le contrôle et nous avons obtenu des résultats. Du reste, dans d'autres parties du Canada, où la Providence veillait aussi, il y a eu de grands feux de forêt.

Je n'ai jamais dit que le département devait avoir tout le mérite de ce qui a été fait; j'ai dit qu'à la suite du travail fait par le service forestier et le service de protection, nous avons attiré l'attention du

pas.

peuple de cette province et celle des détenteurs de limites. C'est grâce à cette campagne, grâce aux officiers de mon ministère, grâce au concours des compagnies de chemins de fer, dont les locomotives sont responsables d'un grand nombre de conflagrations causées par une étincelle en voyage, et qui ont établi la protection nécessaire le long de leurs lignes, grâce aux associations de protection contre les feux de forêt que nous avons diminué le nombre d'incendies

Nous avons obtenu l'aide et la bonne volonté de tous, et c'est grâce à cela que nous avons obtenu de bons résultats. Le public a aussi fait preuve d'une bonne volonté en observant rigoureusement la loi qui force tous ceux qui veulent brûler des abatis à se procurer au préalable un permis qui les y autorise. Grâce à ce travail et au travail fait dans toutes les parties de la province, le service de protection deviendra de plus en plus parfait et donnera un rendement supérieur à celui des années passées.

Je finis en répétant que les détenteurs de limites n'abattront pas plus de bois que ne le leur permet la coupe réglementaire annuelle, que le public collaborera avec nous dans nos efforts pour enrayer l'incendie et les conflagrations. Nous pourrons compter à perpétuité sur une récolte annuelle forestière aussi importante que celle que nous avons eue sans cesse dans le passé.

En certains quartiers, on a été bien injuste pour l'opposition. On a dit qu'elle n'avait pas de programme. Elle en a un, au contraire, et très chargé. Ce programme nous a été énoncé, clause par clause, au cours de ce débat.

Un député a dit qu'il y avait trop de chemins de fer et qu'on devrait abandonner certains d'entre eux, tandis qu'un autre proposait de les garder jusqu'à ce qu'ils deviennent rentables. On a aussi parlé de la voirie. Après avoir parlé hautement contre les taxes imposées aux municipalités, on vient nous conseiller d'agir à l'instar des États-Unis et de l'Ontario, où certaines villes doivent payer l'entretien et la réfection des routes dans un rayon considérable en dehors de leurs limites.

(Murmures à gauche)

On a conseillé la suppression de tous les agronomes pour distribuer leurs salaires aux cultivateurs. On a recommandé l'annexion de Québec à la province d'Ontario comme solution au problème de l'économie administrative. Belle solution!

(Rires)

Si jamais l'opposition arrivait au pouvoir, nous serions annexés à Ontario...

M. Renaud (Laval): (En riant) Ça n'arrivera

(Rires et applaudissements à droite)

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):
Non, elle n'y arrivera pas, en effet. Tant que
l'opposition aura un pareil programme, le peuple
n'en youdra pas.

J'affirme de nouveau qu'aussi longtemps que nos forêts seront régies par le système actuel, que les détenteurs de limites ne couperont pas plus que la coupe réglementaire annuelle, que le public coopérera avec nous, nous pouvons compter pour toujours sur une récolte de bois annuelle aussi importante et perpétuelle que celle que nous avons eue chaque année dans le passé.

(Applaudissements)

M. Bastien (Québec)⁵: (Applaudissements à gauche) (En souriant) S'il faut en croire les journaux américains, probablement informés par certains de mes adversaires qui m'ont combattu, je serais ici à mon siège en grand costume huron, avec flèches, carquois et tomahawk. Mais soyez sans crainte, il y a longtemps que j'ai enterré la hache de guerre...

(Applaudissements)

Et je ne suis ici pour scalper ni le premier ministre, ni aucun de ces messieurs du gouvernement.

(Rires)

Ce sang huron, dont je suis fier, ne m'enlève pas mes idées pacifiques, mais me donnera peut-être ces énergies et forces dont j'aurai besoin pour remplir mon mandat de député honnêtement et loyalement.

(Applaudissements à gauche)

Ce n'est pas l'esprit de partisannerie ni l'ambition qui m'ont conduit au Parlement, c'est l'ardent désir de mes bons amis conservateurs et libéraux. Certains organes du gouvernement, probablement pour altérer l'effet de la défaite ministérielle, ont voulu faire planer des doutes sur mon allégeance politique. Je crois être assez connu pour n'avoir pas à faire ici une profession de foi en vue de répondre à des insinuations. Je suis ici pour faire mon devoir...

(Applaudissements)

... et j'ai pris le siège qui me convenait pour accomplir ce devoir suivant ma conscience. Je remercie d'abord le premier ministre d'avoir ouvert le comté de Québec et d'avoir donné ainsi l'occasion à la tribu huronne, dont ce gouvernement a enlevé le droit de suffrage, il y a quelques années, d'élire un des siens. Ironie des choses...

Je remercie le chef de l'opposition et ses amis qui m'ont donné si généreusement leur précieux concours pour faire oublier quelque peu l'injustice flagrante commise envers la tribu huronne; je remercie de tout mon cœur de huron mes amis conservateurs et libéraux. Mon premier discours en Chambre, aussi bref que possible, sera sur la voirie et l'agriculture.

Un mot des forêts. Le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier) prétend qu'elles sont inépuisables. J'avoue ne pas être un expert en la matière, mais que faire alors des témoignages d'hommes qui ont fait de la question une étude spéciale, et même des marchands de bois et des industriels qui sont d'avis que nos forêts s'en vont rapidement, ravagées comme elles le sont par le feu et l'exploitation? Que valent les témoignages de MM. Barmium. Biermans et autres?

L'honorable ministre des Terres et Forêts a parlé de la campagne de dénigrement de l'opposition. L'opposition n'est pas allée dans Témiscamingue...

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Elle a eu peur.

M. Bastien (Québec): ... et cependant, la politique du gouvernement y a été condamnée⁶.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Ah non!

M. Bastien (Québec): J'ai entendu souvent les ministres, au cours de mon élection, prétendre que les cultivateurs et les ouvriers ne payaient aucune taxe de gouvernement provincial. J'étais toujours surpris d'entendre ces ministres parler ainsi et aller jusqu'à dire que les taxes dont souffrait le peuple étaient exigées par le Parlement d'Ottawa. Je ne veux pas entrer sur le terrain fédéral, mais j'avais toujours compris que les taxes fédérales étaient des taxes de commerce, comme la taxe du gouvernement du Québec sur la vente de ses liqueurs.

Mais quand le gouvernement prélève ou collecte, en vertu de ses lois ou de ses ordres en conseil, la forte somme de \$1,000,000 pour timbres légaux et en frais d'enregistrement, il ne peut toujours pas dire qu'il n'atteint pas le cultivateur et l'ouvrier.

(Applaudissements)

Ce n'est pas mon intention de critiquer la loi de la voirie; je veux seulement donner mon opinion sur son application. Je crois humblement que le gouvernement aurait dû, dès le commencement, faire la classification de sa politique de la voirie des municipalités de cette province d'après leur évaluation municipale. Il en est résulté que plusieurs municipalités, qui ont emprunté de l'argent du gouvernement pour la construction de leurs routes, se sont endettées au-delà de leurs moyens financiers. Je suis informé que des municipalités de mon comté, parmi les premières à emprunter du gouvernement, sont maintenant près de la banqueroute.

J'ai raison de croire que les ingénieurs appointés pour la confection des chemins manquaient d'expérience et des connaissances voulues, et il est arrivé qu'au bout de deux ou trois ans, ces chemins étaient détériorés. Aujourd'hui, le gouvernement charge à ces municipalités pour fins de réparation \$200 du mille, ce qui, ajouté aux dépenses de confection et aux intérêts à rencontrer, forme un montant tellement considérable qu'il est impossible à ces municipalités d'acquitter leurs dettes.

Je suis d'opinion que le gouvernement devrait prendre charge lui-même de l'entretien des routes et devrait montrer beaucoup de tolérance à l'égard des municipalités qui, au début, ont souffert de l'inexpérience des ingénieurs du gouvernement et ont contracté des obligations trop onéreuses.

L'honorable député de Chicoutimi (M. Delisle) et l'honorable ministre sans portefeuille de Lac-Saint-Jean (l'honorable M. Moreau) sont venus dans le comté de Québec et ils ont dit que les ouvriers et les cultivateurs étaient heureux. Il faut se rappeler que tous les comtés ne sont pas merveilleusement situés comme celui de l'honorable député de Chicoutimi: la prospérité de ce comté dont il a parlé est bien due à ses richesses naturelles de toutes sortes tà ses pouvoirs d'eau faciles d'exploitation, mais non pas due à l'effet du gouvernement ni de l'honorable député.

Je vois dans la *Gazette officielle* que, dans le Lac-Saint-Jean, 150 lots sont annoncés pour être vendus par le shérif parce que leurs propriétaires ne peuvent payer leurs taxes. Est-ce là du bonheur? Je ne le crois pas. La situation est la même ailleurs. L'ouvrier travaille-t-il suffisamment pour pourvoir à ses besoins? Avons-nous des industries suffisamment nombreuses et prospères pour garder nos ouvriers et pour faire revenir ceux qui sont partis? Exemple: la manufacture de coton de Saint-Grégoire de Montmorency qui, au lieu d'employer 1,500 hommes, on emploie 700, et cela, trois ou quatre jours par semaine. Même chose pour les manufactures de chaussures de Québec, qui ont chômé une partie de l'année.

Je trouve étrange que le gouvernement, pour essayer de trouver une excuse au résultat de son administration, cherche la cause de son malaise dans la politique fédérale et même dans la politique américaine. Si je voulais pénétrer dans ce domaine, il me serait facile de démontrer que la politique préconisée par le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) n'apportera aucun remède à la situation. Par exemple, je demanderais au gouvernement de cette province d'user de toute son autorité, dans sa sphère d'activités et d'influence, pour protéger certaines industries de cette province. Je puis vous parler de l'industrie avec connaissance de cause.

Chez moi, à Loretteville, nous fabriquons des souliers et raquettes. Avant la passation du bill Fordney⁷ aux États-Unis, nous entrions ces marchandises en franchise aux États-Unis. Depuis que ce bill est en vigueur, l'on a imposé une taxe de 35 %⁸, ce qui rend les prix trop élevés pour faire ce commerce avec les États-Unis.

Pour ce qui concerne l'élevage du renard argenté, c'est la même chose. Les Américains ont commencé l'élevage de ces animaux à fourrure il y a une dizaine d'années, et aujourd'hui, pour se protéger contre le commerce canadien, ils ont imposé une taxe de 50 % sur les peaux de ces animaux.

M. l'Orateur, je crois que, si le gouvernement pouvait réussir à obtenir une politique qui protégerait nos industries dans cette province, il protégerait en même temps les cultivateurs, car quand l'industrie est prospère, l'ouvrier est prospère; et les manufacturiers et ouvriers étant prospères, ils achètent en plus grande quantité les produits agricoles, à des prix plus élevés. En faisant ainsi, on aide grandement les cultivateurs.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean)

(Applaudissements à droite) parle du discours du député de Québec (M. Bastien) qui s'est alarmé du fait que la *Gazette officielle* annonçait des ventes à l'enchère de centaines de lots pour taxes municipales et scolaires, dans la région du Saguenay et de Lac-Saint-Jean.

Mais, dit-il, cela n'a-t-il pas toujours existé, même sous l'ancien régime? Est-ce la faute du gouvernement actuel?

Un membre de l'opposition est allé jusqu'à prétendre que nous devrions diminuer le nombre de nos provinces et nous unir à l'Ontario⁹. Est-ce parce que le député de Montréal-Saint-Georges (M. Gault) appartient à la race supérieure, qu'il a suggéré ainsi d'unir Québec à l'Ontario? Est-ce que c'est parce

que sa race est si maltraitée dans sa province qu'il fait une aussi étrange proposition?

(Applaudissements)

Et puis, qu'est-ce que cette question fait à celle de l'administration de la province de Québec au point de vue financier? Je suis d'avis que, même dans son propre comté, où la plupart sont de sa race, sa proposition de fusion ne serait pas bien reçue. Pourquoi, alors, une telle proposition, surtout de la part d'un homme si haut placé dans le monde de la finance?

Les Pères de la Confédération ont été sages quand ils ont divisé les territoires, et nous ne ferons pas un mouvement à reculons pour plaire à certains financiers d'hier, sinon d'aujourd'hui. Ses compatriotes en cette Chambre ne l'approuvent pas. Le député de Huntingdon (M. Philps), entre autres, en repousse l'idée.

Le député de Beauharnois (M. Plante), qui a su parler encore une fois avec son amabilité coutumière, a remarqué que la dette augmente, mais il n'a pas dit que nous avions eu 27 ans de surplus successifs et que ces 27 surplus formaient un total de plus de \$22,000,000. Il n'a pas dit non plus que quelques années du régime conservateur avaient accumulé \$6,000,000 de déficits.

M. Renaud (Laval): On ne vendait pas de whisky.

L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):

Les critiques du côté de l'opposition sur les résultats financiers de la province sont mal venues, quand on connaît les surplus des années précédentes. L'administration actuelle est une administration de progrès. On a déploré la crise et tenté de lui en faire porter la responsabilité. C'est injuste.

La crise dont nous ressentons les atteintes depuis quelques années n'est pas seulement du côté agricole de nos campagnes, mais elle est générale et de caractère économique mondial. Cette crise atteint toutes les classes, toutes les conditions, et cela, dans tous les pays. Les opérations manufacturières n'ont pas seulement diminué dans la province de Québec. Les nombreuses faillites enregistrées aux États-Unis prouvent que la situation n'est pas plus prospère chez nos voisins.

Aucun système de protection ne peut les aider maintenant. La situation va s'améliorer. De plus, ce n'est pas la faute du gouvernement si certaines municipalités n'ont pas mis en œuvre leur programme de voirie. Le gouvernement a tout fait en son pouvoir pour l'amélioration des routes.

Ici, le député de Québec (M. Bastien) se plaint de ce que certaines manufactures aient fermé leurs portes. Ce n'est pas tout le monde qui peut avoir la chance du député de Québec. Si tous les industriels avaient reçu comme lui un beau chèque de \$300,000 de la ville de Québec, leurs industries seraient prospères¹⁰.

On s'attaque à la politique de voirie. Eh bien! Aucun cultivateur ne saurait se passer des bons chemins, qui font son progrès et sa prospérité, et voudrait revenir à l'ancien régime des chemins de terre.

Si la province de Québec est en belle position aujourd'hui, c'est dû en partie à notre magnifique système de voirie. Les bons chemins ont facilité aux cultivateurs l'accès aux marchés. Aujourd'hui, dans toutes nos villes, on voit le cultivateur venir au marché avec des charges trois fois plus lourdes qu'autrefois.

Est-ce la faute du gouvernement si des municipalités ont outrepassé les limites de la prudence et ont trop emprunté pour leurs chemins? Il est obligé de refuser souvent des demandes, de mettre fin à la crise que vivent les cultivateurs. Des conditions défavorables ont déclenché la crise, et de bonnes conditions économiques y mettront probablement fin.

Le gouvernement a fait son possible pour soulager le contribuable. L'an dernier, il prenait à sa charge plusieurs centaines de milles de routes. Peutêtre fera-t-il davantage encore pour les cultivateurs.

Dans ses jérémiades habituelles, le chef de l'opposition a cru voir dans le colon un sujet maltraité. Bien au contraire, le gouvernement l'a favorisé de toutes manières. Depuis que nous avons à la tête de ce ministère un homme actif, compétent et courageux, et qui s'est dépensé sans compter pour le bien-être et le confort des colons, la colonisation fait des progrès. En a-t-on vu donner \$6 pour chaque acre de défrichement? En a-t-on vu faire autant de chemins dans les régions neuves? A-t-on jamais vu, comme aujourd'hui, les colons capables de se rendre à leurs lots en automobile?

Et, puisqu'il est question d'automobiles, je remarque en passant que nos populations rurales, pour avoir laissé pénétrer le luxe trop vite chez elles, ont été cause en grande partie des malaises actuels. Une des causes de la crise d'aujourd'hui, c'est l'amour du luxe, le modernisme, surtout le luxe de l'automobile. On a trop d'autos et ce n'est pas la faute du gouvernement.

Après avoir abandonné la vie économique, le cultivateur devra comprendre qu'il lui faut reprendre

une existence plus modeste. Bien plus, il faudra payer d'exemple. Rouges comme bleus devraient s'unir pour une croisade en faveur de revenir au temps d'économie d'autrefois, au bas de laine du cultivateur. C'est absurde de prétendre que l'administration est responsable de la situation. Je déplore l'attitude de l'opposition qui décrie nos institutions

Je ne saurais terminer sans revenir à la voirie, qui a été l'une des principales causes du progrès de la province de Québec. Mais l'œuvre du gouvernement n'est pas encore achevée. Il manque encore bien des routes dans la province. Des régions de 75,000 habitants, grands centres agricoles et industriels, n'ont pas encore d'artères pour communiquer avec les grands centres. Mais il en est une qui manque plus spécialement, non seulement à une région plus particulièrement, mais je dirais à toute la province, car elle sera utile à toute la population.

Je veux parler, qui ne le devine pas, du Lac-Saint-Jean, qui a besoin d'un chemin le reliant directement avec Québec. Cette route est nécessaire au développement et à la prospérité du Lac-Saint-Jean, et j'espère que le gouvernement, avec le concours des industries de notre région, nous trouvera un moyen d'avoir une porte de sortie vers les grands centres. C'est une route qui devra se faire dans un avenir prochain.

L'emmagasinement des eaux des grandes rivières de notre province couronne cette magnifique politique du gouvernement, si bien commencée par l'ancien premier ministre, et si bien continuée par son successeur...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Combien ont-ils coûté, ces barrages?

L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean): Les chiffres sont faciles à avoir. La politique des barrages devra faire surgir des centres industriels, donner de l'emploi aux ouvriers, politique sage qui gardera à Québec nos fils de colons, nos fils de cultivateurs; politique sage qui fera encore longtemps flotter le drapeau du Parti libéral sur cette province.

(Applaudissements)

M. Dufresne (Joliette): J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le discours de l'honorable trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) sur l'état financier de la province pour l'exercice se terminant le 30 juin 1924. Vous me permettrez, M. l'Orateur, de donner les miennes dans le seul but d'être utile à mes

concitoyens et à ma province, dans la mesure de mes forces

L'honorable ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier) a dit que le Québec était la province la moins taxée de la Confédération. Je suis loin de partager cette opinion, et si vous additionnez ensemble nos taxes provinciales, nos taxes municipales et nos taxes scolaires, dit-il, vous verrez que la prétention du ministre n'est pas conforme à la réalité

Prenez la taxe des véhicules automobiles. Elle est beaucoup plus élevée ici que dans l'Ontario. Sous un gouvernement qui prétend ne pas taxer la population, il ne semble pas raisonnable que le propriétaire d'une Ford au Québec doive payer un montant plus élevé que le propriétaire du même véhicule en Ontario ou dans l'État de New York. En Ontario, le Ford paie \$14 de licence au gouvernement; dans l'État de New York, il paie \$10, et dans la province de Québec, il est taxé à \$18.

Nous avons de gros surplus, paraît-il. Mais où sont ces surplus? Le gouvernement a des surplus, mais il grève tellement les municipalités que celles-ci sont dans une situation des plus difficiles. En réponse à une question que je lui posais, le gouvernement a répondu qu'il avait déjà poursuivi 49 municipalités pour les chemins, et qu'il avait envoyé des lettres d'avocat à 153 municipalités, pour les faire payer les sommes dues pour travaux de voirie. Ces municipalités doivent, par la suite, encourir des frais considérables d'avocats et autres.

Est-ce que les maisons d'affaires font comme le gouvernement? Non. En temps de crise, elles savent tolérer et ne prennent pas leurs clients à la gorge pour se faire payer. Nous traversons une crise, et le gouvernement ne devrait pas procéder avec tant de rigueur contre les municipalités qui sont endettées pour leur voirie et qui ont été trompées par le gouvernement. Le gouvernement devrait accorder plus de délais aux municipalités endettées envers lui. Le gouvernement a des surplus, ça ne presse donc pas. Le gouvernement devrait prendre à sa charge toutes ces dettes, au lieu de pressurer les municipalités.

Maintenant, ouvrons les livres du trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) et examinons son surplus. Le gouvernement, grâce à sa tenue de livres spéciale, présente encore à cette Chambre un surplus de \$1,303,440.17. Apparemment, c'est un magnifique résultat; mais si nous examinons l'état financier tel que donné dans les *Comptes publics de la province de Québec*, 1923-1924, nous constatons que le gouvernement a fermé ses livres à la page 20,

c'est-à-dire juste à l'endroit où il lui était permis de boucler son budget avec un surplus considérable. Et il continue ensuite son exposé budgétaire, mettant ainsi de côté des montants très importants qui auraient dû entrer dans les recettes ou les dépenses, avant de calculer ce surplus.

Cette méthode, très en faveur auprès du gouvernement depuis un grand nombre d'années, est illogique et déloyale. Quand une maison d'affaires veut connaître sa véritable situation commerciale, elle entre dans le passif toutes les obligations qu'elle a contractées durant l'année, et dans l'actif, les différentes recettes que lui ont rapportées ses opérations financières. C'est la seule manière de procéder et c'est aussi la plus exacte.

La province de Québec, au moins en ce qui regarde ses revenus, est une institution financière dont le gouvernement est l'administrateur. C'est le gardien de nos richesses et de notre domaine national. Il doit rendre compte chaque année, aux représentants du peuple chargés de surveiller et de contrôler ses actes, de toutes ses opérations et exposer franchement à la Chambre la véritable situation de nos finances.

Or, si nous ouvrons les *Comptes publics*, nous trouvons, à la page 20, que le gouvernement avait à sa disposition des recettes se montant à \$23,170,733.11 et qu'il a dépensé une somme de \$21,867,292.94, soit une différence de \$1,303,440.17, c'est-à-dire le surplus de l'honorable trésorier provincial.

Mais le budget ne s'arrête pas là. Si nous continuons jusqu'au bout de l'exposé du ministre, tel que celui-ci aurait dû le faire, après la page 20, le surplus ne serait plus de \$1,303,440.17, mais seulement de \$53,100.07. Je m'explique. À la page 23 des Comptes publics se trouve une dépense de 1923-1924, en vertu de la loi des bons chemins 1912, se chiffrant à \$3,337,279.68 qui aurait dû être entrée dans le bilan avant la fermeture des livres à la page 20. À cette même page 23, nous trouvons encore un montant de \$1,153,909.70 provenant du fonds de l'assistance publique que le gouvernement n'a pas non plus entré dans son bilan, à la page 20, avant de boucler son budget. Si nous ajoutons ces deux montants sur \$21,867,292.94, nous aurons un total de \$26,358,482.32 qui constituent une partie des paiements ou dépenses faits par le gouvernement durant l'exercice de 1923-1924.

Si nous examinons maintenant les recettes, nous trouvons à la page 22 des items qui auraient dû être dans le bilan avant de balancer les livres à la page 20: *a.* une somme de \$1,079,548.97 pour les

fonds de l'assistance publique; b. \$2,042,100.17 retirés par le gouvernement des municipalités en vertu de la loi des bons chemins 1912; c. \$13,000 provenant des droits de péage imposés sur le pont de Batiscan. Ce qui, ajouté aux \$23,170,733.11, forme un total de \$26,305,382.25. Déduisez maintenant les paiements de recettes et vous aurez un montant de \$53,100.07.

Voilà le véritable surplus que l'honorable trésorier provincial aurait dû présenter à la Chambre. C'est une façon curieuse d'exposer l'état financier de notre province en balançant ses revenus et ses paiements à un endroit donné, pour ne pas entrer dans le bilan des dettes considérables échues pendant l'année fiscale, dans le but d'obtenir de gros surplus.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vos chiffres ne sont pas exacts.

M. Dufresne (Joliette): Si, dans les maisons d'affaires, nous tenions nos livres comme le gouvernement tient les livres de la province, nous fermerions vite nos portes.

Mais la prospérité de la province ne s'établit pas seulement par des surplus. Quand une institution financière est florissante, son actif augmente et son passif diminue. Or, si nous étudions l'état de nos finances publiques depuis la dernière décade, nous constatons que le passif de cette province a augmenté considérablement et que l'actif a diminué dans les mêmes proportions. Ainsi, en 1914, la dette publique était de \$26,515,996; aujourd'hui, elle est plus de \$78,250,125, soit donc une augmentation de \$51,734,129 en 10 ans.

De plus, le gouvernement a engagé le crédit de la province en endettant considérablement les municipalités. Cette dette des municipalités, qui était de \$141,634,146 en 1914, est de \$255,855,478 d'après le dernier rapport du gouvernement. C'est donc encore ici une augmentation de \$114,221,332 depuis 10 ans. Les corporations scolaires ont subi le même sort. Elles devaient, en 1914, \$24,700,627; aujourd'hui, elles doivent plus de \$53,337,966, c'està-dire \$28,637,339 de plus qu'en 1914. Si nous additionnons tous ces montants, nous constatons que le passif de la province, des municipalités et des corporations scolaires est passé de \$192,850,769 à \$387,443,569 depuis 1914.

Le gouvernement a engagé le crédit de la province et diminué l'actif d'autant, en endettant les municipalités et les corporations scolaires pour plus de \$194,592,800 depuis 10 ans. Il a encore diminué l'actif de notre province en vendant aux Américains

nos plus belles ressources forestières. Le gouvernement s'est montré tellement prodigue de cette importante partie de nos richesses nationales que notre province se trouve aujourd'hui menacée d'une crise.

Suivant l'opinion d'experts reconnus, avant 25 ans, la province de Québec aura complètement épuisé son domaine forestier. Voici ce que déclarait l'honorable Thomas Chapais¹¹ dès le 6 septembre à une grande assemblée à Saint-Gervais:

"Pendant 10 ans vous avez vendu notre domaine national. Vous l'avez vendu sans prévoyance, à l'aveugle, et avec une impéritie, une précipitation, un mépris des vrais principes économiques et une insouciance de l'avenir véritablement stupéfiants. Nos forêts sont notre plus précieux trésor, tant au point de vue des riches essences qu'elles renferment. qu'au point de vue du régime des eaux dont elles assurent le cours et la perpétuité. Ce trésor, vous l'avez gaspillé follement. Vendre 23,000 milles de forêt en 10 ans, dans les conditions où vous l'avez fait, c'est insensé! Ce n'était pas pour faire face aux besoins du commerce que vous jetiez ainsi aux enchères nos riches concessions. C'était pour boucher les lézardes de votre édifice fiscal. Au lieu d'aborder comme des hommes le problème financier, de rechercher dans des réformes efficaces, dans une meilleure administration de notre domaine, l'équilibre budgétaire qui vous fuyait et le surcroît des recettes dont vous aviez besoin, vous avez sacrifié pour un plat de lentilles le patrimoine de l'avenir."

Que dirait cet éminent politicien aujourd'hui? Car ce n'est plus 23,000 milles carrés en 10 ans que vous avez vendus, mais près de 46,000,000 d'acres qui ne vous ont rapporté que \$29,829,320. En voici la preuve que je trouve dans les *Comptes publics* des différentes années de 1914 à 1924. Voici donc quels sont ces revenus provenant de la vente des terres et forêts:

1914	\$ 1,777,220
1915	\$ 1,840,347
1916	\$ 1,807,259
1917	\$ 1,753,624
1918	\$ 1,610,110
1919	\$ 2,510,141
1920	\$ 3,033,587
1921	\$ 3,567,188
1922	\$ 4,004,432
1923	\$ 3,643,408
1924	\$ 4,277,004
Total	\$29,824,320

L'honorable trésorier provincial a prêché l'économie. Je crois que le gouvernement devrait non seulement diminuer certaines dépenses telles que la construction d'entrepôts pour les liqueurs, qui sont de véritables palais et coûtent les yeux de la tête, mais qu'il devrait aussi pratiquer l'économie de nos richesses forestières. Et je ne saurais mieux terminer qu'en répétant les conseils que donnait l'honorable M. Chapais en 1907:

"Dans l'administration de notre domaine public, il faut de prompts remèdes aux maux que nous avons signalés tout à l'heure. Évitons les ventes réitérées des concessions forestières et, lorsqu'elles devront avoir lieu, entourons-les de précautions et de garanties qui en assurent la productivité. Les lois et les règlements relatifs à l'exploitation de nos forêts doivent être révisés de manière à assurer aux générations qui nous suivront cette richesse qu'il serait criminel de dilapider. On peut obtenir ce résultat, entre autres moyens, par la coupe réglée et par l'interdiction d'abattre des arbres au-dessous d'un certain diamètre. En 1903 et en 1904, le Parti conservateur, dans la Législature, a formulé sa politique au sujet des droits sur le bois de pulpe et sur le remaniement, de manière à garder ici notre bois, à assurer à notre province l'accroissement d'une fructueuse industrie, ainsi qu'une grande somme de travail, de salaires et de profits, pour nos ouvriers et nos colons."

Je termine ces quelques remarques, M. l'Orateur, avec la conscience d'avoir rempli mes devoirs de député et de citoyen.

(Applaudissements)¹²

M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): (Applaudissements)

Le député de Joliette (M. Dufresne) n'a pas dû convaincre la Chambre que la province de Québec est aussi malade qu'il le prétend et que le surplus substantiel, annoncé par le trésorier provincial il y a quelques jours, n'existe pas. Le député de Joliette a fait un bien triste tableau de la situation des populations de la province de Québec et des résultats de la politique générale du gouvernement. Le gouvernement n'a aucune raison d'avoir honte de ce qu'il a réalisé au cours des 25 dernières années. Si l'on en croit le député de Joliette, le gouvernement est à blâmer pour la hausse des dettes des commissions scolaires.

Mais la province ne se plaindra jamais devant l'augmentation des dettes scolaires; ces dettes existent en réalité. Mais, au lieu d'en rougir, nous devrions en être fiers, puisqu'elles proclament la

sollicitude du gouvernement libéral pour les développements de l'instruction publique, surtout dans les campagnes. Les cultivateurs n'en bénéficient-ils pas? La province ne sera prospère que dans la mesure où on construira des écoles et, si nos écoles sont nombreuses et leur outillage perfectionné, c'est tant mieux pour la province.

C'est un titre de gloire pour nous qui suffit pour assurer au Parti libéral l'appui de la majorité de cette province. Le gouvernement a dépensé pour aider l'instruction dans toutes ses branches. On devrait louer la province pour ses écoles et le soutien moral et financier qu'elle accorde aux municipalités scolaires. La dette est en fait un actif, car elle permet aux fils et aux filles de cette province de s'éduquer.

Et, maintenant, est-il juste de reprocher au gouvernement l'augmentation des dettes municipales? Est-ce que le gouvernement en est responsable? Ces dettes également existent, mais c'est le progrès qui le veut. Le gouvernement n'est pas à blâmer, car les municipalités sont responsables de leurs propres finances et elles ont estimé qu'il leur fallait s'endetter aux fins de leur propre développement. Si le gouvernement a influencé les municipalités de quelque façon, c'est dans le sens de la modération.

Il est vrai que la dette a augmenté ces dernières années, mais veut-on vraiment retourner aux conditions qui prévalaient il y a 20 ans, quand la dette publique était moins élevée? Si les dettes de la province ont augmenté, c'est que cet argent a été consacré à l'amélioration de la voirie. Et, dans ce domaine comme dans tous les autres, le gouvernement peut compter sur l'appui de la population qui approuve la politique des bons chemins et demande qu'elle soit continuée sur une grande échelle.

Il y a, dans cette province, une volonté d'aller de l'avant qui est beaucoup trop forte pour reculer maintenant. S'il y a une dette, il y a aussi un actif, et cet actif justifie la politique que le gouvernement maintient depuis les 20 dernières années.

Il cite avec enthousiasme les commentaires favorables parus à ce sujet dans les journaux au Canada et ailleurs.

On voudrait que le gouvernement se charge des dettes des municipalités. Donner un tel conseil, c'est de la mauvaise politique. Ces suggestions viennent à la suite d'une campagne menée dans toute la province pour engager les municipalités à répudier une dette d'honneur. Si les municipalités se sont endettées, elles l'ont fait pour avoir de meilleurs chemins et suivre le progrès. Il faut qu'elles paient à la province ce qu'elles ont emprunté à 2 % et à 3 %.

Ceux qui agissent ainsi assument une grave responsabilité. Ils risquent de faire disparaître ainsi, un jour, cette politique des bons chemins qui a fait la gloire et la prospérité de la province de Québec. Si le gouvernement abandonnait son système de prêts à 2 % et à 3 %, comment les municipalités maintiendraient-elles leurs chemins? Les municipalités maintiendraient dans la pire position qu'elles n'ont jamais connue. L'opposition devrait au contraire s'unir au gouvernement pour engager les municipalités à honorer leur signature.

Le député de Joliette (M. Dufresne) se dit homme d'affaires. S'il l'est vraiment, il n'agit pas autrement envers ses débiteurs que le gouvernement envers les municipalités réfractaires.

- M. Dufresne (Joliette): Je leur donne du délai
- M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Oui, mais pas un délai à perpétuité. Et puis, vous ne chargez pas rien qu'un intérêt de 3 % comme le gouvernement.
- M. Dufresne (Joliette): Mais le gouvernement a ses revenus.
- M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il a ses revenus comme le député de Joliette a les siens. La campagne que l'on a faite sur la voirie est à tel point odieuse que l'on tente d'ameuter la population en lui faisant croire que, en cas de changement de gouvernement, elle n'aura pas à payer ses dettes. Une telle campagne, si elle était poussée à bout, pourrait avoir pour résultat de supprimer la politique de voirie à laquelle la province doit en partie sa prospérité.

Il fait l'éloge du ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron) et de son œuvre. En un mot, dit-il, l'actif de la province justifie pleinement les dépenses qui ont été faites. La province est en excellente santé financière et le gouvernement a des hommes efficaces à la tête de ses différents ministères.

Que le gouvernement continue sa politique sage et il méritera encore la confiance de tous les gens bien pensants.

(Applaudissements à droite)

M. Beaudoin (Montréal-Saint-Jacques): L'honorable trésorier provincial, par son exposé budgétaire, cherche à nous démontrer que l'état financier de la province est plus que satisfaisant, puisqu'il accuse un surplus de \$1,303,440, que tous ses habitants sont heureux, que personne ne doit se plaindre et, enfin, que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ce n'est pourtant pas l'opinion de tous les députés de cette Chambre et de l'électorat de cette province. On a dit qu'au point de vue administratif et économique, la province était bien malade. On est arrivé, après un examen minutieux et quelques cultures microbiennes, à faire un diagnostic de grippe. On ajoute qu'elle est susceptible de guérison, à la condition que la province change de médecin

Jamais l'opposition n'a conseillé aux municipalités de ne pas payer leurs comptes. S'il y en a qui se sont fait tirer l'oreille, c'est qu'elles ont été trompées par le gouvernement.

(Applaudissements)

M. l'Orateur, les orateurs qui m'ont précédé ont traité de grandes questions politiques qui intéressent la vie économique de notre province; ainsi, on parle d'agriculture, de colonisation, de reboisement de nos forêts, de nos pouvoirs d'eau, mais on a glissé tout doucement à côté de cette autre question qui, pour moi, est très importante: celle de la conservation de notre capital humain. Je me bornerai donc à dire quelques mots de l'urgence qu'il y a de lutter contre la tuberculose et des meilleurs moyens à prendre pour enrayer ce fléau, en regrettant que le discours sur le budget ne nous laisse guère entrevoir que le gouvernement adoptera des mesures plus efficaces.

La tuberculose, maladie des masses, est aussi une maladie à la fois sociale et économique. Elle se manifeste tout d'abord et surtout chez le pauvre travailleur souvent mal nourri, mal vêtu et presque toujours mal logé. Puis, elle se propage par contagion chez le riche, même chez le millionnaire. Ainsi, toutes les classes de la société sont affectées par cette peste blanche qui décime notre population et cause ainsi la perte de notre capital humain, perte pour le commerce et l'industrie, pour le pays et pour la race.

Maintenant, M. l'Orateur, qu'a fait le gouvernement à ce sujet? Au cours de la dernière session, il a fait voter par cette Chambre une somme de \$500,000, dont \$100,000 par année durant cinq années consécutives, exclusivement pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile. Si l'on en juge par les résultats obtenus pour la tuberculose, on est porté à croire que cette somme a été plutôt employée à récompenser quelques amis politiques, ou à créer un petit emploi lucratif à un favori, qu'à organiser une lutte effective contre la tuberculose. En effet, si l'on consulte le dernier rapport du directeur du

service d'hygiène provincial, l'on constate que la tuberculose, a augmenté au lieu de diminuer.

À Montréal, la mortalité par la tuberculose sous toutes ses formes, qui n'était que de 967 en 1922-1923, a monté à 1.017¹³ en 1923-1924.

Ce résultat ne doit surprendre personne. Au lieu de chercher à dépister le tuberculeux où il se trouve, on s'est contenté d'attendre qu'il se présente au dispensaire, et cela, souvent quand le mal était devenu incurable. Le dispensaire, destiné aux seuls indigents bona fîde, est utile, nécessaire et même indispensable, mais il n'est toutefois destiné qu'à dépister le tuberculeux qui s'y présente, qu'à faire son éducation et celle de son entourage. Je dis donc qu'avec ce seul moyen et ceux employés par le gouvernement, on n'enrayera jamais cette terrible maladie, et je doute fort que nous ne parvenions même pas à la diminuer. Nous continuerons de dépenser ainsi presque inutilement l'argent de la province.

Qu'a fait le gouvernement des \$100,000 votés l'an dernier? Si nous ouvrons les *Comptes publics 1923-1924*, nous y voyons aux pages 205, 206, 207, 208 et 209 que \$1,409.35 ont été dépensés pour l'administration générale, \$4,053.34 en frais de voyages par les inspecteurs et \$48,327.55 en publicité, laissant au dispensaire, c'est-à-dire aux indigents, \$46,209.76 sur \$100,000. Je crois, M. l'Orateur, qu'au lieu de dépenser près de \$50,000 pour inviter le tuberculeux à venir au dispensaire, on aurait mieux fait d'employer cette somme pour l'y amener et le diriger și nécessaire dans un sanatorium.

Je dis que le gouvernement, au lieu d'employer près de \$60,000 sur \$100,000 en dépenses de voyages et de publicité, aurait mieux fait d'aller à la manufacture, à l'usine, à l'atelier, au magasin, faire subir à l'employeur un examen périodique et, de là, l'amener au dispensaire, s'il y avait lieu; de fonder des préventoria pour soutenir la femme et les enfants de l'indigent tuberculeux placé dans un sanatorium pour traitements, attendu qu'au dispensaire on n'y fait que de la prophylaxie.

Je regrette de dire ici que certains dispensaires s'écartent de la règle qu'on leur a assignée; je dis même qu'un peu partout, on y fait de la thérapeutique et sans se demander si celui qu'on traite est un indigent ou un homme riche; or, voici ce qui arrive; c'est que le riche se fait traiter gratuitement aux frais de la province et au détriment des intérêts légitimes des indigents.

À titre d'exemple, je me contenterai de lire les statistiques du directeur médical de l'Institut Bruchési:

Nouveaux malades enregistrés	3,001 3,447 11,508 14,955
Clinique des poumons:	
Premiers examens	1,373 7,214 355
Clinique de la gorge:	
Premiers examens	1,193 1,682
Clinique des enfants:	
Premiers examens	532 2,079
Clinique de la peau:	
Premiers examens	219 324
Tuberculose chirurgicale:	
Premiers examens	130 209

"Durant cette année, dit le directeur médical, nous avons diagnostiqué et surveillé 355 nouveaux cas de tuberculose à diverses périodes, mais le plus grand nombre au début. Notre pourcentage de cas diagnostiqués tuberculeux est assez élevé puisque, avec les 1,373 premiers examens des poumons, ce pourcentage s'élève à 23 %. Cependant, nous avons conscience que notre dispensaire peut recevoir plus de patients à examiner et peut dépister encore plus de tuberculeux. Le meilleur moyen que nous puissions prendre dans les conditions où se trouve la lutte antituberculeuse à Montréal, c'est d'intensifier la visite à domicile et de créer de nouveaux centres de dépistage."

Pour moi, M. l'Orateur, il s'agit non pas de sauvegarder les intérêts des médecins, car il n'y a pas d'intérêts corporatifs qui s'opposent à l'intérêt social, mais d'empêcher l'exploitation des deniers publics par le riche au détriment de l'indigent et de la province.

Maintenant, M. l'Orateur, voyons un peu quelles ont été les opérations financières de la loi de l'assistance publique, au cours du dernier exercice fiscal. Le gouvernement a reçu \$1,079,548.97 provenant des sommes définies à l'article 51 de la loi

Mais qu'a-t-il donné? Soit \$349,097.96 en subventions régulières, \$302,880.34 en octrois spéciaux, \$13,372.59 aux indigents de la Côte-Nord, \$29,958.67 en remboursement aux champs de courses, \$1,325.00 en budget de charité, ce qui fait \$696,634.56, laissant un surplus au gouvernement de \$382.914.41.

Sur ce montant du service de l'assistance publique, d'après l'article 17-A, le gouvernement verse annuellement \$9,876.88 à l'hôpital Notre-Dame, \$12,552 à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke, \$16,736 à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Montréal, \$12,552 à l'Aide à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement de Québec, et \$4,184 à l'hôpital des sœurs de la Providence de Rivière-du-Loup, soit en tout \$55,900.88. Surplus: \$327,013.53.

Comment ce surplus? Le gouvernement, qui contrôle la charité, qui monopolise la charité, qui était la charité en se faisant le contrôleur de la charité, comment obtient-il un tel surplus? Comme il obtient tous ses autres surplus, vrais ou faux, en taxant les contribuables.

Par certaines taxes provenant du fonds de l'assistance publique, qui comprend la moitié de la taxe du sou du pauvre perçue par la municipalité et à ses seuls frais, la taxe provenant des licences des lieux d'amusement, la taxe provenant des champs de courses, la taxe d'entrée aux champs de courses, la taxe d'entrée aux champs de courses, la taxe d'entrée aux champs de courses et la taxe imposée sur ces paris et gageures, conformément à la loi des licences de Québec.

M. l'Orateur, bien que le gouvernement ne donne pas aux institutions d'assistance ce qu'il reçoit pour elles, il les oblige à se faire porter de telle classe au lieu de telle autre; ainsi, je connais une institution de la classe A-3, dans laquelle chaque malade coûte \$1.67 par jour, et ainsi, l'institution est obligée de payer \$0.97 par jour.

Ce procédé arbitraire peint bien ce qu'est le gouvernement qui semble n'avoir d'autre objectif que de restreindre les libertés du citoyen et d'exercer sur tout un contrôle absolu, tracassier même en certains cas.

M. Bergeron (Matane) propose, appuyé par le député de Charlevoix-Saguenay (M. Dufour), que le débat soit de nouveau ajourné.

Adopté.

Explications sur des faits personnels:

Mise au point de M. Gault suite à son discours du 4 février 1925

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): Je désire corriger une fausse impression qui a pu naître à la suite de mon discours sur le budget. Je suis surpris que mes remarques aient été prises au sérieux. J'ai fait observer au gouvernement, et je le crois, que nous étions peut-être "trop gouvernés" en ce pays, et j'ai parlé d'unir les Provinces maritimes en une seule province.

J'ai demandé alors en riant, vu le grand succès du récent voyage de la Bonne Entente, pourquoi Québec et l'Ontario ne se fusionneraient pas.

Mais je n'ai jamais voulu dire sérieusement que Québec et Ontario devraient être unies. La chose, évidemment, est impossible. Les deux provinces ont une population combinée de 5,000,000 contre 3,000,000 dans le reste du pays.

Est-ce que 5,000,000 de personnes vont être constituées en une province et les autres 3,000,000 en trois provinces? Je regrette que mes remarques aient été mal comprises, et je désire déclarer que je n'ai aucun motif ultérieur.

La séance est levée à 6 h 15¹⁴.

NOTES

- 1. Selon *L'Événement* du 12 février 1925, à la page 1, l'honorable M. David, en visite à Toronto, est absent de cette séance.
- 2. Le comité se réunit sous la présidence de M. Laferté (Drummond).
- 3. Date donnée par toutes nos sources, sauf *La Tribune* du 11 février 1925, à la page 1, qui est la seule à mentionner 1910.
- 4. Plusieurs journaux du 11 février se contredisent sur ce nombre. *L'Événement* et *Le Soleil*, tous deux en page 1, mentionnent 45,000,000 d'acres de terres sous licences, alors que *The Quebec Chronicle*, à la page 3, mentionne plutôt 75,000,000 d'acres.

- 5. The Montreal Daily Star du 11 février 1925, à la page 8, rapporte que M. Bastien n'est pas en terrain inconnu en Chambre puisque, lorsqu'il était enfant, il fut page au service des députés.
- 6. M. Bastien fait allusion à l'élection partielle dans Témiscamingue, où M. Miljours a été élu contre M. Piché qui avait l'appui de l'honorable M. Mercier.
- 7. The *Emergency Tariff Act*, ou bill Fordney, de Joseph W. Fordney, représentant américain (Michigan) et président du comité des voies et moyens, est adopté en 1921. Il s'agit d'une mesure protectionniste américaine qui surtaxe surtout le sucre et d'autres produits agricoles étrangers. Elle est renforcée par le *Fordney-McCumber Tariff Act*, voté en septembre 1922. Porter McCumber est alors sénateur républicain (Dakota du Nord) et président du comité des Finances. Ces lois entraîneront le contrôle américain de la concurrence étrangère, l'émergence de monopoles industriels et la chute du commerce international, puisque d'autres pays tels la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie relèveront à leur tour des barrières douanières.
- 8. Pourcentage donné par *L'Événement* du 11 février 1925, à la page 11. *L'Action catholique* du même jour, à la page 3, mentionne plutôt 30 %.
- 9. L'honorable M. Moreau fait allusion au discours prononcé le 4 février 1925 par M. Gault à l'occasion du débat sur le discours du budget.
- 10. Selon *Le Soleil* du 11 février 1925, à la page 15, l'honorable M. Moreau fait allusion aux poursuites fructueuses de M. Bastien contre la cité de Québec. Cette remarque, ajoute *Le Soleil*, a "fait courir un sourire dans toute l'assistance".
- 11. Thomas Chapais (1858-1946), historien, sénateur de la division de Grandville et conseiller législatif. Depuis le début de cette session, les différents orateurs de l'opposition ont cité à de nombreuses reprises les propos de M. Chapais au sujet des forêts.
- 12. The Montreal Daily Star du 11 février 1925, à la page 8, rapporte que l'Orateur intervient à quelques reprises durant le discours de M. Dufresne pour rappeler à l'ordre les députés. Cependant, les journaux ne donnent pas plus de précisions.
- 13. Chiffre de la quasi-totalité des sources. Seul *The Quebec Chronicle* du 11 février 1925, à la page 3, mentionne plutôt 2,017.

14. Heure mentionnée par *Le Canada* du 11 février 1925, à la page 1. Plusieurs autres journaux du même jour donnent des heures différentes: *L'Événement*, aux pages 4 et 11, mentionne 5 h 55, et le correspondant de *La Presse*, à la page 8, écrit quant à lui 6 heures

Séance du mercredi 11 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le neuvième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 127 modifiant la charte de la Communauté des Sœurs de charité de la providence.

M. Bordeleau (Champlain): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le neuvième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 85 amendant la charte de la ville LaSalle:
- bill 105 modifiant la charte de la ville LaSalle.
- M. Thériault (L'Islet): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 52 amendant la charte de The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company;
- bill 89 amendant la charte de The Canada and Gulf Terminal Railway Company;
- bill 92 constituant en corporation The Thurso and Nation Valley Railway Company.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des comptes publics.

Voici le rapport:

Votre comité a siégé le 11 courant et a procédé à l'examen de MM. Therrien et Lazure respectivement, ex-shérif et député-shérif du district de Saint-François, suivant l'article 39e du Règlement de la Chambre.

Divisions d'enregistrement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 23

modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à certaines divisions d'enregistrement.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Cour des commissaires

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

demande la permission de présenter le bill 36 modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour des commissaires.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Enquêtes sur la corruption municipale

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 38 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes concernant la corruption municipale ou civique.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Paiements à la couronne

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 39 concernant certains paiements faits à la couronne.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Droits sur les successions

L'honorable M. Nicol (Compton) demande la permission de présenter le bill 35 concernant les droits sur les successions.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Enquêtes sur les affaires publiques

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 37 modifiant l'article 584 des Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes sur les affaires publiques.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Ouestions et réponses:

Dr Siméon Grondin

- M. Beaudoin (Montréal-Saint-Jacques): 1. Quelles sont les fonctions officielles que remplit à Paris le Dr Siméon Grondin?
- 2. Depuis quand est-il à l'emploi du gouvernement?
 - 3. Ouel est son salaire?
- 4. Est-il à Paris pour faire poursuivre par les boursiers du gouvernement des études sur la chirurgie de l'estomac et de l'intestin, science d'après lui, "inconnue dans notre pays"?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

- 1. Directeur des boursiers de la province de Québec, en Europe.
 - 2. 1^{er} juillet 1923.
 - 3. \$5,000.
- 4. Il est à Paris pour diriger et surveiller tous les boursiers du gouvernement de la province de Ouébec.

Son dernier rapport, au sujet de la chirurgie de l'estomac et de l'intestin, contient une erreur de transcription qui a été corrigée dès qu'on y a attiré son attention.

Chemins améliorés

- M. Lafleur (Montréal-Verdun): 1. Quelle est la longueur des chemins améliorés des cités et villes dans la province de Québec, outre les 5,928 milles mentionnés à la page 99 des *Procès-verbaux de l'Assemblée législative* du 27 janvier 1925?
 - 2. Combien ont coûté ces chemins améliorés?
- 3. Le gouvernement a-t-il contribué à ces travaux en octrois, subsides, subventions ou autrement?
 - x en octrois, subsides, subventions ou autrement?
 4. Dans l'affirmative, pour quelle somme?
- 5. Quelles sont les cités et villes qui ont bénéficié de cette contribution du gouvernement et pour quel montant dans chacun des cas?

$\begin{tabular}{ll} L' honorable $M.$ Perrault (Arthabaska): 1. \\ Le gouvernement l'ignore. \end{tabular}$

- 2. Le gouvernement l'ignore.
- 3. Le gouvernement, dans certains cas spéciaux, a prêté des sommes à 2 % et à 3 %.
 - 4. \$456,298.68.
- 5. Cap-de-la-Madeleine, \$3,123.05; Grand-Mère, \$8,074.60; La Tuque, \$34,288.44; Chicoutimi, \$51,155.60; Valleyfield, \$11,205.00; Hull, \$34,524.99; Joliette, \$27,746.40; Lévis, \$30,000; Thetford Mines, \$25,393.37; Farnham, \$16,723.33; Montmagny,

\$43,255.86; Québec, \$21,467.56; Sorel, \$53,496.90; Rimouski, \$27,918.07; Saint-Hyacinthe, \$22,295.79; Rivière-du-Loup, \$45,629.72.

Demandes de documents:

Grains et graines de semences dans Labelle

M. L'Archevêque (Montréal-Mercier) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde), qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de la liste détaillée des noms de ceux à qui on a distribué des grains et graines de semences dans le comté de Labelle, en 1923-1924, indiquant la quantité distribuée à chacun d'eux en particulier.

Adonté.

Remboursement de droits:

Saint-Philibert de Beauce

M. Fortier (Beauce) propose, appuyé par le représentant de Saint-Hyacinthe (M. Bouchard), que, vu que le bill 64 amendant la charte de la municipalité de la paroisse de Saint-Philibert, dans le comté de Beauce, a été retiré, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Adopté.

Succession A.-J. Sasseville

M. Lemieux (Gaspé) propose, appuyé par le représentant de Champlain (M. Bordeleau), que, vu que le bill 87 concernant la succession de Alphonse-Joseph Sasseville a été rejeté, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Adopté.

Divisions d'enregistrement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant d'Arthabaska (l'honorable M. Perrault), que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 23 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à certaines divisions d'enregistrement.

Adopté.

Charte de Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 100 modifiant la charte de la cité de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Subsides

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 10 février, sur la motion proposée mardi le 3 février courant: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Bergeron (Matane)¹: (Applaudissements) Depuis six semaines, la Chambre a entendu beaucoup de discours; mais hier, elle a entendu l'une des déclarations les plus étonnantes et l'un des reproches les plus injustes à l'égard du gouvernement. Le député de Québec (M. Bastien) nous annonçait hier que l'opposition avait enterré la hache de guerre. Il ne nous a pas dit si ses chefs avaient allumé le calumet de la paix. Le contraire apparaît aux critiques injustes que j'ai entendues. Ainsi, un homme d'affaires, ou qui se donne pour tel, déclarait que l'on devrait enlever au créancier le droit de réclamer les sommes qui lui sont dues.

Ensuite, je me suis étonné d'entendre l'honorable député de Montréal-Saint-Jacques (M. Beaudoin), un médecin, critiquer l'établissement des dispensaires contre la tuberculose et la mortalité infantile, sous prétexte que des riches se seraient fait soigner dans ces dispensaires. Assurément, les critiques du député de Montréal-Saint-Jacques ne sont pas dictées par ses connaissances médicales. Il est plutôt inspiré par le désir d'être agréable à ceux de ses confrères mécontents qui ont perdu quelques dollars du fait que plusieurs de leurs clients ont été traités aux dispensaires du gouvernement.

Les dispensaires antituberculeux ne sont pas des endroits de traitement, mais leur but est de dépister, d'assainir et d'éduquer les malades. Il ne faut pas se surprendre cependant si quelques malades y sont soignés parce qu'ils sont indigents. Il se peut que des malades aisés aient trompé le personnel et aient été admis en ces institutions, mais il n'est pas raisonnable d'en blâmer le gouvernement. Ces cas sont l'exception, et pour ces exceptions isolées, allons-nous refuser de secourir les milliers de

malades pauvres, anxieux de connaître leur état de santé, de s'améliorer et d'apprendre les moyens d'éviter la contagion? Si le peuple préfère se rendre aux dispensaires du gouvernement et être soigné gratuitement, n'est-ce pas là une bonne chose?

Le député de Montréal-Saint-Jacques est l'un des médecins les plus sérieux et les mieux réputés de Montréal. Je diffère cependant d'opinion avec lui quant aux résultats obtenus par les dispensaires. La lutte doit continuer. Le bien que ces dispensaires sont appelés à faire est incalculable. Veut-on des chiffres? À Trois-Rivières, l'an dernier, 2,664 personnes ont été traitées; 5,091 consultations² ont été données; 2,396 examens aux rayons X ont été pratiqués; 3,948 visites à domicile ont été faites par les infirmières. À Thetford Mines, un travail fort satisfaisant a été fait. Il y eut 722 cas inscrits, 2,000 visites à domicile, 1,273 consultations. À Chicoutimi, 1,357 cas inscrits et 438 visites à domicile.

Les dispensaires ont surtout accompli beaucoup pour enrayer le fléau de la mortalité infantile, car le progrès est plus rapide pour cette maladie que pour la tuberculose. Les "Gouttes de lait³" sont subventionnées et des médecins expérimentés en ont la direction. Ces institutions sont en quelque sorte des dispensaires où il s'accomplit un travail admirable.

Les statistiques démontrent déjà une amélioration sensible. Dans divers centres, la mortalité par mille a baissé comme suit de 1923 à 1924. À Trois-Rivières, la mortalité infantile a baissé de 189 par 1,000 en 1923, à 159 en 1924. À Victoriaville, la mortalité infantile était de 178 par 1,000 en 1923 et, en 1924, elle avait baissé à 146. À Thetford Mines, le résultat a été meilleur encore, 338 en 1923, et 96 en 1924.

Voilà des résultats assurément satisfaisants. J'en prends occasion pour féliciter le secrétaire provincial (l'honorable M. David) d'avoir conduit une lutte si fructueuse, et je le prie au nom de toute la province de continuer l'œuvre des dispensaires, surtout dans les centres ouvriers.

La lutte contre la tuberculose dans cette province n'a pas encore donné des résultats très appréciables, mais comme le mal était grand, il ne faut pas s'étonner; ça prendra quelques années avant que les résultats soient excellents. Mais ceux que nous avons obtenus justifient la bonne politique du gouvernement. Sir Robert Phillips, de l'Université d'Édimbourg, que l'on a surnommé le père de la campagne contre la tuberculose, et le Dr Sergent ont d'ailleurs émis cette opinion. Le Dr Sergent a fait l'éloge de notre système.

Je ne comprendrais pas que des médecins déplorent la perte de quelques clients. Notre profession n'est pas un vil métier. Elle est un sacerdoce au-dessus de toute considération pécuniaire. Elle se doit à ses malades et à son pays, et je suis certain que l'immense majorité des médecins de cette province sont des mieux disposés à accorder là-dessus au gouvernement son concours et son appui.

Il importe de continuer l'œuvre d'éducation commencée chez le peuple. Déjà, elle s'accomplit effectivement par le calendrier d'hygiène qui répand partout les meilleures leçons d'hygiène et la connaissance des mesures à prendre pour la conservation de la santé. Ce moyen de propagande est certainement l'un des plus efficaces. Si l'on ajoute à cela le travail des médecins et des associations d'hygiène, nous avons un arsenal complet pour la lutte contre la tuberculose. Il faudra attendre des années pour réaliser les bienfaits de cette campagne. Le gouvernement a adopté le meilleur mode pour combattre le fléau. Nous le combattons comme l'ont combattu et le combattent encore tous les autres pays. Nous avons à ce suiet l'approbation des autorités les plus compétentes.

Toutes les critiques qui pourraient être faites de la politique du gouvernement, en ce qui concerne la mortalité infantile et les moyens à prendre pour enraver ce fléau, ne sont basées que sur des questions purement financières, ce qui est vraiment déplorable. Si des médecins se plaignent de la perte de revenus, rappelons-leur que la profession médicale n'est pas une simple affaire pécuniaire, mais un véritable sacerdoce, qui doit reposer sur le dévouement. Le gouvernement est absolument justifiable de continuer sa politique actuelle en ce qui concerne l'hygiène, et en souhaitant que ce travail se poursuive longtemps et se répande partout pour le plus grand bien de la population de la province de Ouébec. Le gouvernement peut être certain de l'appui des citoyens bien pensants et la coopération de tous les médecins de la province.

(Applaudissements)

M. Tétreau (Montréal-Dorion) reproche au député de Matane (M. Bergeron) d'avoir voulu s'attaquer au député de Québec (M. Bastien) à cause de son ascendance huronne. Il félicite celui-ci pour son discours.

J'appuie, dit-il, l'idée émise par le député de Joliette (M. Dufresne) qui recommande au gouvernement d'attendre que la crise soit passée pour poursuivre les municipalités qui ne peuvent payer actuellement. Les municipalités refusent de

payer ce qu'elles doivent parce qu'elles ont été entraînées malgré elles dans des dépenses exorbitantes auxquelles elles n'ont pas les moyens de faire face. Elles sont traitées avec cruauté par le gouvernement.

Contrairement à ce qu'a dit le député de Matane, l'opposition ne veut pas empêcher l'application de la politique du secrétaire provincial (l'honorable M. David) contre la tuberculose et la mortalité infantile. Il voit avec plaisir les médecins s'unir pour apporter l'appoint de leurs connaissances en faveur de la campagne hygiénique qui se poursuit dans la province contre la tuberculose. Ils ont compris que c'est le seul moyen de conserver notre patrimoine national.

C'est bien beau que le gouvernement gère les grandes écoles techniques à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal, et qu'il dote le palais de justice de Montréal d'une grande annexe qui aura coûté \$4,000,000 une fois sa construction achevée. Nous réalisons l'importance de la conservation de notre capital humain. Ce capital humain diminue, décimé par la maladie, par l'exode et aussi, chose extraordinaire, par la baisse de notre chiffre de natalité. Mais, dans la lutte contre les maladies, il faut dépenser avec sagesse les sommes d'argent mises à la disposition du service d'hygiène. Le secrétaire provincial n'obtiendra pas de résultats pratiques de ses dispensaires, car nous n'avons pas de sanatorium pour soigner nos malades. Le moyen de les avoir, je laisse au gouvernement [la tâche] de le trouver.

Je voudrais aussi que l'on pénétrât plus dans les usines, dans les fabriques et dans les magasins, pour connaître les malades et les forcer à s'en aller dans un dispensaire. Je veux que, dans tous les établissements commerciaux et industriels, on place des pancartes avec des inscriptions mettant le public en garde contre la tuberculose et d'autres maladies contagieuses.

Le service de dépistage devrait être plus efficace. Je recommande la coopération des ministères de l'Agriculture et du Travail avec le service d'hygiène dans la lutte contre les maladies. Le gouvernement fédéral devrait contribuer aussi à la lutte. Un des points importants dont il faut tenir compte dans cette lutte, c'est l'inspection des vaches laitières. Il faut empêcher le lait contaminé de circuler dans les villes où il est souvent la cause de la propagation de la tuberculose existant chez les bovidés. Il cite l'opinion de quelques experts sur la contamination pouvant résulter de la tuberculose bovine. Dans certains pays, dit-il, on a établi un système de mutualité pour faire disparaître cette menace, et la même chose devrait être faite ici.

J'ai prôné un salaire minimum, pour les femmes qui travaillent dans les usines, qui leur permette de vivre à l'abri de la misère et des maladies. J'espère que l'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) n'a pas accueilli ma suggestion avec trop de colère.

Je crois que le meilleur moyen de combattre une maladie, c'est la persuasion. La persuasion serait aussi le meilleur moyen d'empêcher l'exode des nôtres aux États-Unis. C'est l'opinion exprimée par un homme pour lequel j'ai beaucoup de respect, l'honorable sénateur Laurent-Olivier David⁴.

Il (M. Tétreau) cite une lettre des évêques de la province au sujet des moyens à employer pour mettre fin à l'exode des nôtres vers les frontières. Il faudrait, dit-il, dans le même ordre d'idées, trouver un moyen de mettre un frein à la diminution de la natalité. Les dernières statistiques de la natalité sont très basses...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En souriant) Ce n'est pas la faute du gouvernement.

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Oh! Je ne dis pas ça. On y arriverait en établissant une pension pour la vieillesse et une aide pour les familles nombreuses. L'honorable trésorier nous a réclamé une grande économie, mais on ne la pratique pas assez. Et je dirais au trésorier: il y a un endroit où on pourrait faire de l'économie, c'est à Spencer Wood.

J'ai beaucoup de respect pour le très digne représentant de l'autorité royale en cette province, mais, en 1897, Spencer Wood coûtait à la province \$12,723 par année. Le Parti libéral alors promettait, devant le soulèvement populaire provoqué par ces dépenses extravagantes, d'abolir Spencer Wood, de réduire les dépenses et de ne pas taxer. Il cite une brochure électorale libérale dénonçant ce gaspillage demandant l'abolition de Spencer L'électorat a rempli son contrat, mais gouvernement s'est fait fi de ses promesses et, cette année, l'entretien de la résidence vice-royale a coûté à la province plus de \$100,000. Le Parti libéral, qui est au pouvoir, reniant ses promesses, maintient ces dépenses.

Il n'est pas juste que la population de cette province soit taxée pour assurer l'entretien de Spencer Wood, quand le lieutenant-gouverneur est à toutes fins pratiques un employé du gouvernement d'Ottawa. Il y a une énorme différence avec le traitement des lieutenants-gouverneurs dans les autres provinces et des gouverneurs aux États-Unis.

Il énumère les dépenses faites pour nos lieutenants-gouverneurs et fait des comparaisons avec l'Ontario.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) lui demande de répéter le chiffre pour l'Ontario.

M. Tétreau (Montréal-Dorion) le répète.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Comprenez-vous là-dedans l'entretien des immeubles?

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Je ne le sais pas. Mais passons aux États-Unis.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Restons donc dans notre province.

M. Tétreau (Montréal-Dorion): Je voudrais bien, mais je suis pressé de passer la frontière. Aux États-Unis, bien que la population soit très riche, l'entretien des gouverneurs coûte bien moins cher qu'ici. Il en est de même pour toutes les autres provinces. Il donne des chiffres pour le prouver. J'affirme que le Parti libéral sur cette question de Spencer Wood a failli à sa promesse. Un jour viendra où le peuple, révolté, fera payer cher au gouvernement le mépris de sa promesse. Si les choses continuent, il y aura, sinon une révolution réelle, une révolte de l'électorat aux prochaines élections générales.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Applaudissements à droite) Il y a longtemps que je siège en cette Chambre, et c'est la première fois que le débat sur le budget prend une telle ampleur. C'est une erreur et je crois que nous ne devrions pas, dans ce débat, toucher ainsi à tous les sujets avant terme. J'ai même vu l'honorable député de Montréal-Dorion passer toutes les frontières et faire une incursion dans le Parti libéral de l'époque où luimême appartenait à ce parti.

(Rires

Nous avons entendu de bons discours, mais je me contenterai d'effleurer les questions qui ont été repassées au long par nos amis de la gauche. J'essaierai surtout de démontrer que l'on essaie de répandre un faux préjugé en disant que la province est trop taxée. On a montré aussi beaucoup de défaitisme. Notre province est la moins taxée du dominion, elle est la plus heureuse et il n'y a que les croque-morts qui accompagnent le chef de

l'opposition qui pensent le contraire. Il convient au contraire de prêcher l'optimisme.

Je veux dire tout de suite que j'ai été heureux d'entendre la mise au point de mon honorable ami de Montréal-Saint-Georges (M. Gault) qui nous a assuré que sa déclaration était, pour parler le langage de la *Gazette*, une plaisanterie et non un crime. Je suis heureux de voir que le député de Montréal-Saint-Georges s'est levé pour dissiper le malaise créé par une prétendue déclaration au sujet de l'union de Québec et d'Ontario. L'impression s'était répandue partout qu'il désirait le retour à l'union législative. Réjouissons-nous de ce qu'il ait été simplement mal compris.

Quant à ce qui touche directement au budget, on a beaucoup parlé de nos dettes et de nos taxes. Il faut tout d'abord tenir compte de notre population et de celle des autres provinces. La dette de la province de Québec est la moins élevée de toutes les provinces de la Confédération et notre taxe, relativement à notre population, est aussi la moins forte.

Tandis que la taxe par personne dans la province de Québec est de \$6.31, elle est de \$9.97⁵ en Ontario, \$15.54⁶ au Manitoba, \$15.56⁷ en Saskatchewan, \$14.41 en Alberta, \$29.01 en Colombie, \$8.00 au Nouveau-Brunswick et \$8.75 en Nouvelle-Écosse.

Or, si nous taxions au *prorata* des autres provinces, *per capita*, le revenu de la province de Québec serait le suivant: au lieu de \$23,170,233, nous aurions, avec les taxes qui existent en Ontario, \$31,000,000; \$45,000,000 si nous taxions comme le Manitoba et la Saskatchewan, et \$44,000,000 comme l'Alberta; avec celles de la Colombie-Britannique, \$80,000,000; avec celles du Nouveau-Brunswick, \$26,000,000; avec celles de la Nouvelle-Écosse, \$27,000,000.

Nos amis de l'opposition nous disent: "Si vous n'imposez pas de taxes trop lourdes, vous écrasez les municipalités d'impôts." Voyons si c'est vrai que nos villes sont si taxées que cela. Voici des statistiques de la taxe dans les villes *per capita* prises dans un rapport du Research Institute:

Vancouver	\$143
Edmonton	54
Calgary	56
Régina	
Winnipeg	
Toronto	
Ottawa	35
London	41
Montréal	26
Québec	20

C'est-à-dire que les villes de la province de Québec sont moins taxées que celles des autres provinces de la Confédération. Néanmoins, depuis 28 ans, nous avons accumulé des surplus de \$22,000,000. Cette année, nous avons un surplus de \$1,300,000, tandis que, dans Ontario, le premier ministre était heureux de nous annoncer qu'il avait baissé le déficit du gouvernement de \$15,000,000 à \$8,000,000.

Nous avons emprunté, il est vrai, mais avonsnous emprunté à mauvais escient? Il ne faut pas oublier que nous avons fait ce qu'aucune autre province n'a fait; avec les revenus et les surplus accumulés depuis 10 ans, nous avons dépensé \$52,000,000 que, dans d'autres provinces, on charge au compte de capital. Nous avons emprunté, il est vrai, mais toujours pour des objets utiles et rémunérateurs, jamais pour combler des déficits.

L'honorable député de Joliette (M. Dufresne), dans sa lumineuse étude sur la situation financière, a réduit l'autre jour notre surplus de \$1,303,000 à \$52,000. (En souriant) Mon honorable ami a un appétit vorace. Il nous a avalé notre surplus avec une maestria incomparable et je conseille à son voisin, le député de Beauharnois (M. Plante), de prendre garde à sa montre.

(Rires et applaudissements)

Depuis 10 ans, nous avons dépensé \$52,000,000, que nous aurions pu charger au capital. Voici les principaux déboursés de cette nature: pour les barrages, \$4,500,000; pour la voirie, \$31,600,000; pour la colonisation, \$7,000,000; pour les trois ponts de Batiscan, île Perrot et Richelieu, \$760,000; pour les palais de justice de Montréal et de Québec, l'annexe du parlement et d'autres édifices publics, \$4,560,000; pour les entrepôts des liqueurs, \$840,000; pour les universités, \$3,000,000; soit un total de \$52,260,000, soit \$52,000,000 en chiffres ronds.

On dit que nous avons augmenté la dette. Apparemment, oui. En réalité, non. Il faut voir les deux côtés du grand livre. Je laisse parler le *Monetary Times* de Toronto: Notre actif liquide en 1910 était de \$6,469,000, et, en 1923, de \$21,990,000, soit en 1910 de \$3.23 *per capita*, et en 1923, de \$9.36.

Faisons une comparaison avec Ontario. Notre dette consolidée est de \$60,605,000; celle d'Ontario, de près de \$303,000,000, et Ontario a un cinquième de population de plus que nous.

Dans notre passif figurent, entre autres: \$7,359,000 avancés aux municipalités pour logements salubres et garantis par elles; \$2,567,000

pour le barrage Gouin, qui nous rapporte \$202,000 par année et nous a assuré des revenus de deux grandes industries, soit près de 10 %; \$790,000 pour le barrage Saint-François qui nous rapporte \$70,000 par année; \$2,666,000 pour le barrage Kénogami et dont deux puissantes compagnies nous paient l'intérêt et l'amortissement.

Dans le passif, il y a \$12,000,000 dépensés pour lesquels nous avons des valeurs doubles. Il ne faut pas voir seulement une page, il faut regarder la page voisine.

J'ai dit que Québec est la province la moins taxée et elle peut inviter à juste titre les capitalistes et les industriels à venir s'y établir.

Rien d'éloquent comme les chiffres. Comparons les taxes que paient, en Ontario et Québec, les grandes compagnies (statistiques officielles de 1923).

Le député de Beauharnois (M. Plante) nous reprochait de ne pas attirer d'industries dans notre province. Il nous reprochait de taxer injustement les corporations commerciales et affirmait que la taxe ontarienne était moins lourde que la nôtre. Il se convaincra peut-être du contraire. Voyons si nous taxons plus qu'ailleurs. Il se convaincra peut-être du contraire. Voici les taxes payées en Ontario d'abord et à Québec.

	Ontario	Québec
Compagnies		
commerciales	\$4,676,458	\$2,213,232
Banques	566,502	183,310
Autos	4,296,000	2,217,567
Successions	3.858.260	2,260,336

M. Plante (Beauharnois): La population n'est pas la même.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Attendez un peu; n'allez pas trop vite, vous pourriez le regretter. Arrêtons-nous à quelques détails: La Canadian Pacific Railway Company, même si elle a son siège social dans la province, paie \$282,585 de taxes dans Ontario et \$28,172 dans Québec. La Bell Telephone paie \$55,000 dans Ontario et \$26,818 dans Québec.

La Canadian Express paie \$43,200 dans Ontario et \$2,000 dans Québec. La Dominion Express paie \$32,000 de taxes dans Ontario et \$2,000 dans Québec.

Prenons les banques. La Banque d'Hochelaga, qui couvre toute notre province, paie

\$17,960 de taxes dans Québec et \$12,097 dans Ontario, où elle n'a que quelques bureaux. La Banque de Montréal, qui a son bureau-chef dans notre province, paie \$105,608 dans Ontario et \$34,130 dans Ouébec.

(Murmures de surprise dans la Chambre)

Voici ce que les autres banques paient en taxes dans Québec et Ontario:

	Québec	Ontario
Banque Impériale Canadian Bank of	\$35,900	\$ 4,600
Commerce	63,707	18,670
Banque Royale	84,207	26,320
Banque Molson	23,466	7,400
Banque de la		
Nouvelle-Écosse	55,073	10,910
Banque de Toronto	28,260	6,220

Et ici, nous avons la plus grande ville commerciale du Canada, la ville la plus populeuse, la métropole. Prenons les champs de courses. Ils ont rapporté \$450,000 à la province de Québec en 1923. Savez-vous ce que les champs de courses ont payé en taxes dans Ontario? \$2,490,000. Mieux que cela. Dans Québec, tous ces revenus des champs de courses vont entièrement dans la caisse de l'assistance publique.

En Ontario, cela tombe dans le coffre provincial. Ajouterai-je que, dans l'Ontario, le trésorier a perçu \$475,000 en 1923 de l'impôt dit "land transfer tax"? Il n'y a rien chez nous d'équivalent.

Ajouterai-je encore que le chapitre 195 des Statuts refondus d'Ontario permet aux municipalités de prélever un impôt sur le revenu des citoyens? J'en ignore le montant, mais c'est un lourd impôt.

On a dit que la taxe payée par les automobilistes était plus élevée dans Québec que dans Ontario. Ce n'est pas exact. Elle est moins élevée en Ontario qu'à Québec, mais, en plus de la licence, les municipalités imposent aux propriétaires d'autos, plus nombreux qu'ici si on veut, une taxe personnelle; leur auto est considérée comme un effet personnel.

L'opposition nous dit que l'entretien des chemins est trop onéreux pour les municipalités. Ajouterai-je enfin que les villes d'Ontario sont appelées à payer pour la construction et l'entretien de chemins publics, en dehors de leurs limites, dans une proportion de 20 % à 30 % pour la construction, et de 30 % pour l'entretien? La liste suivante est intéressante. (Voir le tableau à la page suivante)

Villes	Nombre de milles	Montant total payé par ville de 1918 à 1923
Belleville	8.50	\$ 40,142.40
Brantford	13.25	119,944.99
Brockville	3.75	
Chatham	12.12	79,884.49
Galt	6.25	63,099.57
Guelph	11.62	72,994.87
Hamilton	42.25	705,903.67
Kingston	15.75	91,341.08
Kitchener	12.62	59,805.78
London	27.50	164,164.83
Niagara Falls	7.75	48,126.92
Ottawa	43.00	342,152.22
Owen Sound	6.75	17,939.15
Peterborough	5.62	22,470.07
Sarnia	5.62	21,062.61
St. Catharines	9.37	113,363.72
St. Thomas	12.00	62,803.40
Stratford	8.75	68,744.02
Toronto	81.50	893,137.09
Welland	6.00	29,891.17
Windsor	13.75	92,873.02
Woodstock	4.50	32,819.28
Total	358.22	\$3,142,664.35

Voyez-vous les cris que l'on entendrait si nous imposions cette obligation aux villes de la province de Québec?

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Si on leur laissait les revenus, il n'y aurait aucun cri.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Oh! Nous avons déjà discuté la question. Nous avons démontré que Montréal recevait autant qu'elle donnait. Si l'honorable député veut discuter encore la question, je suis prêt, mais j'ai peur que nous ne pourrons le convaincre. Comment nous voit-on à l'étranger? L'Ottawa Journal du 14 août 1924, un journal tory, dit:

"Another Surplus in Quebec

"The Quebec Provincial Government again shows a surplus for the year of \$1,303,440 over all ordinary and extraordinary expenditures. Quebec seems to keep well up to its sister provinces in general progress and in things that make for the happiness and contentment of the people; yet its balance sheet is invariably favorable.

"One is frequently impelled by the thought that the political leaders of the province of Quebec are good legislators and administrators and, in addition, good business men. Continuity of government has made for continuity of policy also. Perhaps this has something to do with certain contrasts in Ontario; but some of our Ontario provincial fathers - if Toronto would let them turn in that direction - would certainly find much to learn in Ouebec about public finance."

Sir James Lougheed¹⁰, ancien ministre conservateur, répond comme suit au chef de l'opposition (M. Sauvé), à ses sonneurs de glas et à ses croque-morts:

"À mon avis, les placements d'argent et la propriété sont mieux protégés dans le Québec qu'en toute autre province du Canada. Le peuple de Québec a résisté à la vague qui pousse notre époque à chercher dans toute espèce d'élixirs et de panacées la guérison de maux imaginaires. C'est la seule province traditionaliste que je connaisse dans le dominion du Canada. Si j'avais demain à placer de l'argent dans une grande entreprise, ou à diriger pour d'autres le placement de capitaux, je choisirais la province de Québec de préférence à toute autre."

Une voix à gauche: Quand a-t-il dit cela?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il y a un an ou deux.

Une voix à gauche: Où?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Que ce soit à Montréal ou au Sénat, peu importe, il l'a dit. Pourquoi voyons-nous un journal conservateur et un ancien ministre conservateur nous rendre de si beaux témoignages? Parce que la province de Québec est prospère.

Quel est le résultat de tout ceci? La grande sécurité offerte dans cette province fait que le commerce et l'industrie viennent se fixer chez nous. La preuve qu'un tel mouvement existe se voit dans le nombre de compagnies qui sont venues graduellement se constituer en corporations dans notre province. En 1892, alors que l'honorable député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) était libéral, les conservateurincorporaient 33 compagnies formant un capital de \$2,528,000¹¹. Après cinq ans d'administration, ils trouvaient moyen de réduire cela à 19 compagnies, et à un capital de \$1,814,700.

Voyons par contre ce qui est arrivé sous le régime libéral: en 1900, la province comptait 68 compagnies ayant un capital de \$12,700,000; en 1910, 180 compagnies d'un capital de \$28,375,000; en 1920, 595 compagnies d'un capital de \$90,000,000; et, en 1924, 738 compagnies d'un capital de \$121,000,000.

Et le résultat de tout cela, c'est que nous avons aujourd'hui dans notre province la métropole du Canada, le meilleur système de voirie du dominion, la moitié des usines de pulpe et de papier situées au pays, les plus grands barrages du Canada, les plus beaux pouvoirs d'eau du continent américain, la plus grande banque privée du monde entier, les plus grandes forêts, le plus grand fleuve, les plus nombreuses familles, la plus grande majorité parlementaire. L'an dernier, à Trois-Rivières seulement, on a produit un sixième du papier de tout le continent. Nos colons sont prospères, 50 nouvelles paroisses ont été formées en quelques années.

Pourquoi ce résultat? Est-ce parce que l'industrie et le commerce ne sont pas prospères? Non. Vous avez là un baromètre fidèle qui montre que la province de Québec est la plus prospère du dominion et tient fièrement sa place. Le chef de l'opposition et ses amis ne peuvent s'empêcher d'être fiers d'appartenir à notre province. Ils crient au pessimisme; ce sont des défaitistes. Ils feraient meilleure besogne en prêchant la confiance.

Un point et je termine. J'ai été surpris d'entendre l'honorable député de Montréal-Saint-Jacques (M. Beaudoin) dire que l'assistance publique avait été créée pour favoriser des amis du gouvernement...

M. Beaudoin (Montréal-Saint-Jacques): Oh non!

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

L'honorable député dit que non. Tant mieux s'il est revenu à de meilleurs sentiments. Le député de Montréal-Saint-Jacques a critiqué l'une des plus belles œuvres du gouvernement libéral de cette province. Il devrait, avec tous ceux qui s'intéressent à l'assistance publique, ouvrir le livre du passé et constater ce que nous avons fait. C'est une des meilleures œuvres qui aient été accomplies dans la province. Tous les jours, des institutions viennent demander de l'aide au gouvernement. Je crois qu'un jour viendra où l'on reconnaîtra qu'on a eu tort de parler comme on l'a fait de cette œuvre de l'assistance publique.

M. l'Orateur, j'assistais avec mon collègue, l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David), à l'inauguration du nouvel hôpital Notre-Dame à Montréal. Il me semble que l'honorable député de Montréal-Saint-Jacques était là et a entendu ce qu'on nous a dit. C'est grâce à l'assistance publique, qui lui a donné \$200,000, que l'hôpital Notre-Dame a pu s'installer dans sa nouvelle maison.

Nous aidons les hôpitaux, nous aidons les orphelinats. Du 1^{er} septembre 1921 au 1^{er} juillet 1923, 117 institutions se sont soumises à la loi de l'assistance publique et 131 autres, de juillet 1923 à juillet 1924. En 1923-1924, nous avons payé à l'assistance publique \$1,045,732.51, soit: à l'hôpital Notre-Dame, \$200,000; à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke, \$150,000; à l'Hôtel-Dieu de Montréal, \$200,000; à l'hôpital Saint-Sacrement de Québec, \$150,000; à l'hôpital de la Providence de Rivière-du-Loup, \$50,000.

Le député de Montréal-Saint-Jacques (M. Beaudoin) se plaint que, dans la classe D, nous ne donnons que 36 cents par jour. Mais il s'agit des orphelinats où nous versons \$80 par année par orphelin. Demandez donc aux religieuses de l'orphelinat si cette aide leur est précieuse? Il a oublié de mentionner cela. Il a aussi oublié de dire que nous payons \$500 par année par malade dans les grands hôpitaux. Il a également oublié de dire que, dans la seule ville de Montréal, les hôpitaux ont reçu, en 1923, les montants suivants:

		Les "bleus leur
		donnaient
Children's Memorial		N'existait
Hospital, Montréal	\$26,375	pas
Hôtel-Dieu Saint-Joseph,		
Montréal	47,000	\$1,400
Hôpital Notre-Dame,		
Montréal	30,872	5,000
Montreal General Hospital,		
Montréal	67,380	5,000
Royal Victoria, Montréal	41,570	Rien
Western Hospital,		
Montréal	13,730	350
Hôpital Sainte-Justine,		N'existait
Montréal	47,614	pas
Hôpital des incurables,		•
Montréal	13,000	Rien
Hôpital des Sœurs grises,		
Montréal	16,858	560

Du temps des conservateurs, les octrois des amis de l'opposition variaient de \$300 à \$5,000. Passons maintenant à Québec. (Voir le tableau à la page suivante)

T -- 111.1 -- - 11

	Les "bleus" leur donnaient
Jeffery Hale,	
Québec \$ 4,475	Rien
Hôpital de l'Enfant-Jésus,	N'existait
Québec 17,886	pas
Hôpital Saint-François-	N'existait
d'Assise, Québec 4,812	pas
Hôpital Laval,	N'existait
Québec 40,000	pas
Hospice Saint-Antoine,	N'existait
Québec 7,850	pas
Hôpital du Sacré-Cœur,	\$880 et
Québec 8,580	250
St. Briget's Home,	
Québec 7,570	700
Crèche Saint-Vincent-de-	N'existait
Paul, Québec 17,501	pas

Et pas plus à Québec, les bleus, du temps qu'ils étaient au pouvoir, ne donnaient quasiment rien aux hôpitaux.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Est-ce que l'hôpital Sainte-Justine existait dans ce temps-là?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je ne le sais pas. Probablement que non. Ces œuvres ont surgi avec nous.

(Applaudissements)

Nous avons sauvé les hôpitaux de la banqueroute. Qu'un médecin nous le reproche, je ne le comprends pas. Je ne veux pas sonder les reins et les cœurs. Ça ne m'appartient pas. Mais, un jour viendra où l'honorable député de Montréal-Saint-Jacques (M. Beaudoin) reconnaîtra que l'assistance publique est une des belles œuvres du Parti libéral.

Nous avons créé des dispensaires, nous aidons les crèches, nous faisons tout ce qui est possible pour aider à l'hygiène. Je tiens à rendre devant la députation un hommage au secrétaire provincial (l'honorable M. David) pour le beau zèle et l'intelligence qu'il a déployés afin d'améliorer la santé publique dans cette province.

(Applaudissements)

Nous avons établi 14 dispensaires et 58 centres sanitaires, alors qu'il n'y en avait pas un seul autrefois, et nous dépensons aujourd'hui pour l'hygiène \$300,000 quand les amis du chef de l'opposition ne dépensaient jadis que \$25,000 à \$30,000. Cette œuvre, le gouvernement a compris qu'il devait

l'accomplir, et il la continuera pour assurer les plus grands secours possibles à ceux qui souffrent et qui peinent.

L'honorable député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) a dit que nous n'avions pas de sanatoria dans la province. Qu'il prolonge un jour sa promenade en dehors de cette ville et il verra bientôt une magnifique institution, l'hôpital Laval, où sont reçus les tuberculeux et où se font des cures merveilleuses. Qu'il y retourne en été, pour y voir 200 à 300 petits enfants que nous disputons à la lèpre blanche. Qu'il se rende aussi à Lac-Édouard, puis à Sainte-Agathe. Nous y avons deux admirables institutions.

Les protestants auront bientôt à cet endroit un sanatorium des plus modernes, et la population catholique aura l'équivalent à Montréal. La province sera ainsi en mesure d'hospitaliser 600 à 700 personnes à la fois; et comme la moyenne de l'hospitalisation est de six mois, 1,300 à 1,400 personnes seront reçues dans les sanatoria annuellement. Dans cette voie, le gouvernement a été jusqu'à la limite du possible, et l'on nous fait encore des reproches.

M. l'Orateur, nous ne pouvons pas faire plus. Nous avons fait tout ce qui était possible de faire. Nous combattons le cancer avec un institut dirigé par un homme qui est un honneur pour notre province, le Dr Gendreau¹². Il nous a demandé d'attacher son institut à un hôpital. Nous allons le faire pour ce médecin, l'une des gloires de notre race.

L'opposition doit nous critiquer. C'est son rôle. Elle est là pour trouver mauvais tout ce que nous faisons. Mais, dans cette lutte contre les maladies qui menacent notre race, l'opposition devrait nous aider. Je souhaite que les adversaires du gouvernement soient à l'avenir plus raisonnables et plus justes dans leurs critiques comme dans les revendications qu'ils font au nom du peuple de cette province. Je souhaite qu'ils réalisent tout ce qui a été fait et qu'ils le reconnaissent enfin, ce qui les empêchera de semer dans toute la province - comme ils le font depuis quelques années - une série de mensonges et de calomnies. Dans cette lutte, nous devrions travailler la main dans la main. Si l'opposition veut travailler avec nous dans cette œuvre, qui doit être au-dessus de la politique, elle trouvera de ce côté de la Chambre des collaborateurs pleins de bonne volonté.

(Applaudissements)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (Applaudissements) Le premier ministre est habile. Il est habile avocat. Il a été obligé d'aller chercher des chiffres à l'étranger

pour juger de la situation de la province de Québec. Cependant, il doit savoir que la situation n'est pas la même dans Ontario et Québec, en 1897 et en 1925. Je qualifie de peu loyal ce procédé. Il nous a exposé sa politique en la comparant à celle des conservateurs de 1892 à 1897. Il aurait été plus courageux de répondre à nos plaintes que d'attaquer des morts dont la mémoire est respectée de tous dans cette province.

(Applaudissements à gauche)

Les *Comptes publics* sont mal faits et ils ne sont pas audités selon la loi. Il cite le témoignage de M. Morin, l'auditeur¹³. Le gouvernement vante son surplus et dit que le peuple en est heureux. Un million de dollars de surplus pour le gouvernement, mais 5,000 faillites pour la province. Un million de dollars de surplus, mais des municipalités poursuivies pour \$1,000,000.

Le gouvernement administre par mandats spéciaux, contrairement aux articles des Statuts refondus. Le gouvernement a un surplus, mais ce surplus émane de taxes dont le peuple se plaint.

L'honorable premier ministre nous a parlé des affaires de l'Ontario. Il ne nous a pas dit que l'Ontario a tout son service de l'hydro. Mais, d'ailleurs, même si l'Ontario est plus taxée, cela ne justifie pas le gouvernement de Québec de taxer lui aussi. C'est là le point!

Nous sommes à la phase la plus importante de la session, puisque c'est sur le budget que nous entendons l'exposé des motifs et l'expression des griefs. Nous examinons l'ensemble des dépenses pour les services dont le gouvernement est chargé, ainsi que des ressources qu'il doit se procurer pour y subvenir. Nous devons aussi nous rendre compte si les crédits votés à la dernière session ont été dépensés suivant les conditions pour lesquelles ils ont été votés. C'est sur le budget que les représentants du peuple donnent généralement libre cours à leurs idées.

Cela ne veut pas dire qu'ils auraient raison de mettre bride sur cou pour s'aventurer à l'épouvante dans les sentiers les plus dangereux. C'est des chefs de parti que le peuple attend la direction politique. Je ne reculerai pas devant mes responsabilités. Ma politique est dans les amendements de l'opposition et dans les idées que j'ai exprimées devant le peuple. Je la résumerai dans ce débat.

Nous devons garder à notre province le caractère que lui ont donné les pionniers du pays et que les Pères de la Confédération ont voulu conserver, pour reconnaître à notre race des droits que ni ses ennemis ni l'Acte de 1841 n'avaient pu

détruire. C'était hier, 10 février, le 84^e anniversaire de l'Union des Canadas. Nous devons nous réjouir de son échec pour montrer que le patriotisme et le courage des aïeux restent encore vivaces dans nos cœurs.

Notre Législature doit rester autonome. Son œuvre est, pour notre province, à l'avantage du pays. On a porté atteinte à tous les pouvoirs autonomes. L'autonomie des municipalités, comme celle des Législatures, a été victime de l'ambition et de besoins égoïstes. Nous voulons le respect de l'autonomie du Canada, des Législatures provinciales et des municipalités. Moins d'impérialisme, moins d'américanisme et plus de canadianisme. Est-ce là le langage d'un mauvais Canadien? C'est le mien et je le tiens avec la conscience de ma responsabilité.

Je repousserai la tactique délovale de nos adversaires qui nous accusent de défaitisme pour essaver de nous faire porter la responsabilité du mal dont souffre la population et des clameurs populaires contre le gouvernement. Si le peuple se plaint, c'est qu'il souffre. Le gouvernement a tort d'insulter ceux qui se plaignent des obligations qui les écrasent. Les ministres et leurs organes geignent sous la campagne de l'opposition. Nos activités "gênent les maîtres du pouvoir et indignent leurs laquais". Les écrivains du gouvernement, "dont on voit autour du cou une rondeur pelée", ne cessent de nous prodiguer l'injure. Tout le clavier de la presse du gouvernement ne saurait empêcher la vérité de pénétrer dans la raison d'un peuple qui sent dans son cœur et dans son foyer la douleur de ses erreurs et qui comprend que l'apologie et la flatterie ministérielles sont payées pour semer le mensonge et imposer soumission à l'électorat. Mais le bâillon se déchire entre les dents du peuple indigné.

On aura beau se prévaloir d'un gouvernement qui n'est pas le nôtre ou des actes qui ne concernent pas la politique provinciale; on aura beau s'affubler des noms ou du manteau de grands morts pour essayer de se donner un peu d'emprise sur les vivants; on aura beau employer des procédés dynamitards pour faire sauter la colonne de l'opposition, toutes ces mèches-là sont éventées et le peuple, ne pouvant oublier l'exploitation dont il fut trop longtemps la silencieuse victime, méprise ses exploiteurs et reconnaît ses défenseurs.

Notre province souffre d'une crise économique dont les causes sont multiples, et il ne serait pas juste de tenir le gouvernement responsable de toutes ces causes. Le gouvernement cherche à rejeter ces causes sur la politique fédérale. J'éviterai autant que possible de le suivre sur ce terrain, car c'est sur ses

responsabilités que j'attaquerai le gouvernement. C'est la crise de ses fautes que j'entends discuter.

Le milliard de la guerre, consenti et voté par les deux partis, à Ottawa, peut affecter, par des taxes qu'il nécessite, l'industrie et le commerce. Le premier ministre King disait en 1922 que, si la dette était aussi élevée, c'était parce que les provinces n'avaient pas rempli, durant la guerre, leur part d'obligations. Nous sommes toujours étonnés que le premier ministre n'ait pu encore trouver une réponse à cette attaque contre sa province et l'administration Gouin, dont il est solidairement responsable. Avant de pousser le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) et ses suivants à entraîner l'opposition sur le terrain fédéral, il ferait bien de dire ce qu'il pense de cette accusation.

Le gouvernement prétend que le surplus qu'il montre est la preuve de la prospérité de notre province. "Vingt-cinq années de mon administration, dit-il, c'est \$20,000,000 de surplus." Je soumets de nouveau qu'une sage administration exige que du rapprochement des dépenses et des recettes résulte l'équilibre du budget.

Le gouvernement doit taxer le peuple pour répondre à de grands besoins, quand les revenus des ressources naturelles du domaine de la Couronne ne sont point suffisants. Mais il n'a pas le droit de taxer le peuple pour pouvoir se vanter d'un surplus à la fin de l'année. Tout conseil municipal peut avoir un surplus s'il augmente en conséquence son prélevé. C'est ce que fait le gouvernement.

Vingt millions de dollars de surplus en 25 ans, dit le gouvernement. Mais il ne dit pas qu'en même temps il a imposé de nouvelles taxes qui lui ont rapporté \$26,000,000, et que les taxes qu'il avait dénoncées comme vexatoires, il les a majorées ou augmentées de manière à ce qu'elles aient jeté dans le coffre du gouvernement au-delà de \$100,000,000 en 15 ans¹⁴, et il ne compte pas l'énorme dette, au-delà de \$300,000,000, de nos trois corps administratifs: gouvernement, municipalités et corporations scolaires. Les taxes municipales scolaires et judiciaires sont en grande partie la conséquence des obligations imposées par la Législature de Québec, et non par le fédéral.

Il y a crise et c'est de celle-là que souffre le plus notre population. Le gouvernement ne dit pas qu'il a désorganisé notre commerce d'épicerie pour se faire commerçant de boissons enivrantes et se bâtir un surplus. Il ne dit pas que ce surplus provient en partie de la vente des liqueurs, de mélanges dégoûtants, de décoctions faites par ses propres employés faisant du 20, du 30, du 37 et du 40 % de bénéfices sur le consommateur.

Mais la responsabilité de cette crise doit être partagée entre le fédéral et le provincial. Notre province doit s'occuper de ses propres affaires dans l'intérêt de son caractère, de son territoire et de son pays. Pas tant d'impérialisme et d'américanisme, mais plus de canadianisme. Nos efforts doivent être pour le Canada.

Vingt millions de dollars de surplus en 25 ans, mais aussi 200,000 Canadiens qui nous ont laissés. Vingt millions de surplus, mais les cultivateurs désertent leurs fermes par milliers et les colons les suivent, accompagnés de braves ouvriers. Il faut absolument prendre les movens, des movens extraordinaires, pour garder chez nous nos Canadiens et faire revenir ceux qui sont partis. Notre province en a besoin pour garder ses traditions, pour exploiter son sol, ses mines, ses bois et toutes ses richesses naturelles. Notre province, à cause de son caractère national et de sa position particulière, ne peut livrer ses richesses au capitaliste, à l'ouvrier et au colon étranger. Ce serait sa mort dans 10 ans. Notre province doit rester à nous, pour nous et par nous. Le gouvernement a laissé partir nos gens; il ne sait pas combien s'en vont à l'étranger et combien reviennent s'établir chez nous.

C'est une indifférence coupable désastreuse. Notre population est trop disséminée. On ouvre des cantons nouveaux, et l'on prive les vieilles régions de colonisation des moyens de progresser. On dépense des millions pour des barrages, en vue de favoriser l'industrie de la pulpe. mais on le fait 15 ans trop tard, c'est-à-dire après qu'on a livré nos forêts à la dévastation par le feu, le faux colon, le marchand de bois et l'industrie étrangère. On fait bâtir des villes qui seront abandonnées dans 10 ans, si on ne les protège pas. Et leur population prendra le chemin des États-Unis, si on ne lui fournit pas des métiers qui conviennent à leurs aptitudes et à leur compétence.

J'accuse le gouvernement d'avoir manqué de prévoyance et d'avoir plongé notre population dans un gouffre d'obligations. Le gouvernement dit que le peuple est satisfait de son administration. Si c'était vrai, pourquoi ce même gouvernement serait-il obligé de poursuivre 49 municipalités qui refusent de lui payer les sommes qu'il leur réclame? Pourquoi a-t-il fait envoyer des lettres d'avocat à 153 autres municipalités pour leur réclamer \$1,000,000? Un million et un tiers de surplus! Oui, mais 49 municipalités écrasées d'obligations et poursuivies par le gouvernement pour au-delà de \$450,000 (\$450,314.78) et 153 autres menacées de poursuites par lettres des avocats du gouvernement, pour la

somme de tout près de \$1,000,000 (\$887,138.25). Voilà le peuple que le gouvernement proclame heureux et prospère.

Vingt millions de dollars de surplus pour le 25 ans, mais au-delà gouvernement en 5.000 faillites pour la province en quatre ans. Et le gouvernement va jusqu'à taxer les municipalités obligées d'emprunter. Il s'est dépensé au-delà de \$5,000,000 en pure perte pour les municipalités à cause de l'incompétence du département de la Voirie et de ses employés. Des contrats scandaleux ont été donnés sous les yeux d'ingénieurs du gouvernement. Prenez la route Montréal-Mont-Laurier, par exemple. On allonge la route par monts et par vaux pour servir les intérêts de favoris. C'est ainsi que se gaspillent les deniers du peuple et c'est pourquoi le gouvernement n'a pas d'argent pour assister raisonnablement le et le cultivateur. colon L'an dernier. 94 municipalités qui ont été obligées d'emprunter jusqu'à concurrence de \$18,000 ont été forcées de verser à la caisse du gouvernement la somme de \$9,633.44. Voilà comment le gouvernement bâtit ses surplus. Le gouvernement fait payer ses inspecteurs de chemins par les municipalités.

Ce qu'il faut, c'est l'économie d'abord, ne pas oublier que nous sommes en temps de crise et que le cultivateur et l'ouvrier ont particulièrement besoin d'être protégés. On peut retrancher des millions du budget, pour venir en aide à ces deux classes. Le gouvernement doit trouver un fonds pour répondre aux besoins de l'entretien des routes par les municipalités, de manière à rendre justice aux cultivateurs et aux colons. Ce fonds, nous le trouverons en pratiquant l'économie dans certaines branches. Nous irons à Spencer Wood chercher un bon montant pour le peuple qui souffre de la crise.

Les chemins détériorés par la circulation de entretenus l'étranger doivent être par gouvernement qui reçoit le revenu des licences; mais ce sont les conseils municipaux qui devraient être chargés de l'entretenir suivant des conditions. Les travaux du gouvernement coûtent trop cher. L'opposition va continuer à harceler gouvernement tant que celui-ci n'aura pas rendu cette justice au peuple.

Le gouvernement manque de courage et de loyauté quand il accuse l'opposition de conseiller les municipalités de ne pas payer les sommes que lui réclame le ministre de la Voirie. Il ne peut prouver ce qu'il avance pour essayer d'atténuer le mauvais effet de ses humiliantes poursuites. À entendre les ministres, les 150,000 électeurs qui appuyèrent l'opposition en 1923 sont des badauds qui se sont

laissés empoisonner par la canaille. Les cultivateurs qui quittent leurs fermes sont des braillards ou des paresseux, et les industriels qui font faillite sont de mauvais administrateurs. Triste population d'après la description des ministres. Les contribuables qui paient des taxes savent ce qu'ils déboursent et les revenus qu'ils ont pour payer. Ce sont ceux-là qui souffrent et se plaignent.

D'ailleurs, les chefs libéraux des comtés de la province ont fait les élections municipales en protestant contre le fardeau trop lourd des taxes et en promettant de forcer le gouvernement, si leurs candidats étaient élus, à les diminuer. Ces gens-là ont justifié la politique de l'opposition. C'est l'opposition qui force le gouvernement à rendre justice aux cultivateurs. L'opposition rend service au gouvernement en attirant son attention sur des problèmes importants et dignes d'être considérés par nos gouvernants. Sans l'opposition, le gouvernement continuerait à écraser le peuple sous ses excès de pouvoir.

Nous avons de gros problèmes à résoudre; celui du transport n'est pas le moindre. Les modes de distribution variés suivant les exigences exagérées de notre population sont trop coûteux. Nos chemins de fer ont coûté des milliards au pays. À côté de nos chemins de fer, on construit des chemins carrossables qui coûtent des millions à la province. La diminution des revenus de nos chemins de fer, à cause du transport par le véhicule-moteur, fait augmenter les taux de fret, et c'est le producteur et le consommateur qui paient.

Il convient d'être prudent. Une croisade d'économie s'impose. Nous sommes pénétrés du paganisme de l'américanisme.

Le colon reçoit une piètre prime de défrichement, quand le prix des lots est augmenté de 50 %. Sa politique de défrichement a été un fiasco. Il n'a défriché et bâti que huit lots en 1924. Ses conditions de remboursement sont trop lourdes. Le gouvernement oblige le colon à lui rembourser le montant dépensé pour la construction et le défrichement avec intérêt à 6 %, en plus de payer une police d'assurance à ses frais sur la maison pour le prix qu'elle a coûté au gouvernement. C'est la petite politique de petite colonisation.

Aussi, le résultat en est-il pitoyable. Le gouvernement a dépensé plusieurs millions pour la colonisation. Mais nos gens qui émigrent refusent de prendre des terres neuves chez nous et s'en vont aux États-Unis ou dans l'Ouest. De vieilles paroisses de colonisation, ouvertes depuis 75 ans, sont encore dépourvues de lignes de communication. Prenons

Chénéville, qui est à 30 milles de la gare de Papineauville. Un chemin de fer va passer à sa porte et les habitants n'auront pas le droit de s'en servir. C'est pour une compagnie privée. Voilà comment on traite ces vieilles paroisses de colonisation. Je proteste au nom des colons contre une pareille situation.

Ce qu'il nous faut dans la province de Québec, ce sont des Canadiens. Notre devoir est de faire l'impossible pour les garder chez nous, ou pour les faire revenir. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas compter sur l'étranger pour peupler notre province. Ce qu'il faut, c'est de l'argent dépensé pour le colon et non pour les favoris. Il s'est dépensé des millions pour des chemins de colonisation, mais la moitié est allée à des favoris ou des exploiteurs. On a fait de la colonisation et des colons avec des avocats, des médecins et des employés civils.

Le Dr Parrot¹⁵ a spéculé sur des lots; il faisait le commerce de bois, faisant payer ses ouvriers par le ministère de la Voirie. Parrot a dit à maintes occasions qu'il avait démissionné pour ne pas exposer les grandes têtes. Nous signalerons plus tard d'autres cas. Des ministres sont marchands de bois ou fabricants de pulpe; d'autres ministres font partie de trusts qui ont un intérêt pécuniaire à ce que la Législature adopte certaines lois.

Voilà une partie des abus de pouvoir et quelques causes de la crise qui accable notre population. Des municipalités gémissent sous le fardeau des obligations imposées par la Législature.

Nous avons des collèges d'agriculture depuis 75 ans. Quels résultats ont-ils donnés? Où sont les cultivateurs modèles que devaient produire ces collèges? Je cherche réponse à ces questions depuis un certain temps. Les fermes de démonstration ont coûté, depuis trois ans, environ une centaine de mille piastres. Les agronomes ont coûté plus de \$1,000,000 en cinq ans. Ils ont coûté \$354,000 l'an dernier. Avec ces montants, on pourrait établir dans chaque comté un agronome sur une ferme qu'il cultiverait ou ferait cultiver à son compte.

La raison d'être des collèges d'agriculture est de former des cultivateurs qui vont cultiver la terre et servir de modèles à leurs voisins. C'est ce que j'ai préconisé à la session de 1922. Jusqu'à ce qu'on puisse constater que les finissants de ces collèges réussissent en tant que cultivateurs modèles, les collèges ne jouiront pas du prestige qu'ils devraient avoir, et on ne donnera pas aux agronomes une chance suffisante. Les cultivateurs ne feront pas confiance aux agronomes tant que ces derniers ne leur donneront pas l'exemple.

Mais le gouvernement, au lieu de mettre en œuvre cette politique, laisse les agronomes parcourir la province en donnant des conférences et en conduisant des enquêtes sur les cultivateurs qui ont fait des déclarations contre le gouvernement. Les agronomes sont de braves gens dont plusieurs sont d'une compétence appréciable. Ils n'ont pu donner la mesure de leur valeur. Le gouvernement a terni le rôle et le prestige des agronomes.

Le gouvernement a reproché à mon honorable ami de Jacques-Cartier (M. Patenaude) d'avoir cité des statistiques pour tout le Canada, pour démontrer que nous achetons ailleurs ce que nous devrions produire nous-mêmes.

Je vais prendre celles de la province de Québec. La province de Québec, dont les terres sont si fertiles, a récolté en 1922 1,286,000 minots de blé, quand la province d'Ontario en a produit 19,893,000 minots.

Pour nourrir une population, il faut par tête six minots par année. Notre population étant de 2,361,000 habitants, a donc besoin chaque année de 14,166,000 minots de blé. Par conséquent, nous avons un déficit de plus de 11,000,000 de minots de blé, ce qui représente à \$1.50 le minot une somme globale de \$16,900,000 que nous avons été obligés de payer aux cultivateurs de l'Ouest. Nous avons récolté 62,981,000 minots d'avoine; l'Ontario en a produit 116,034,000.

Nous ne produisons pas assez d'avoine pour notre consommation. Nous en achetons chaque année des millions et des millions de minots de la province d'Ontario et des provinces de l'Ouest. Le bœuf qui se vend dans les grandes villes n'est pas produit par nous; nous le faisons venir d'Ontario, de l'Ouest, quand ce n'est pas de Chicago.

Je vais suivre le premier ministre dans ses comparaisons avec l'Ontario. Comparons la production agricole de notre province avec celle d'Ontario, d'après l'*Annuaire statistique du Canada, Année 1922-1923*. La province d'Ontario avait, en 1922, 1,235,655 vaches laitières; la province de Ouébec en avait 1,006,003¹⁶.

En 1922, l'Ontario a produit: beurre: 51,683,070 livres - Valeur: \$18,218,629; fromage: 92,707,059 livres - Valeur: \$15,036,980. Total-beurre et fromage: \$44,390,129 livres. Valeur totale-beurre et fromage: \$33,255,609. Ajoutons à ces chiffres \$8,256,861 de lait condensé et de poudre de lait que l'Ontario a produits dans ses 20 fabriques et vous aurez un total de \$41,512,470 au crédit de son industrie laitière. La province de Québec a produit en 1922: (Voir le tableau à la page suivante)

	Livres	Valeur
BeurreFromage	, ,	\$20,024,039
Total	96.182.240	\$26.089.578

Il y a donc une différence de \$15,422,892 pour un an en faveur de l'Ontario. Ainsi 1,000,000 de vaches d'Ontario ont produit près de \$42,000,000, quand 1,000,000 de vaches du Québec ont produit \$26,000,000 seulement. Le même nombre de vaches laitières produit en Ontario près du double de ce que produit le même nombre dans la province de Québec. Défaitiste et dénigreur, M. Grenier, sous-ministre de l'Agriculture, qui donne au ministre de l'Agriculture (1'honorable M. Caron) le plus cinglant démenti?

Le ministre de l'Agriculture dit que si les cultivateurs ne font pas d'argent, c'est la faute du bill Fordney¹⁷ qui nous prive de marchés. Or, M. Grenier dit, lui, que "nous avons toujours une forte demande à l'étranger pour le beurre et le fromage de première qualité, mais que si l'industrie laitière ne paie assez chez nous, c'est que nous n'avons pas assez de bonnes vaches et trop de fabriques de beurre et de fromage".

M. Grenier ajoute: "Il est regrettable que 300 ans après la fondation de Québec, la plus vieille province du Canada soit obligée d'aller chercher des leçons dans les autres provinces." M. Grenier aurait pu ajouter: Oui, nous avons ce triste résultat après 20 ans¹⁸ de régime libéral. Notre production agricole n'est pas ce qu'elle devrait être. Ce n'est pas le bill Fordney qui est la cause de ce résultat. Ce n'est pas non plus la faute de nos cultivateurs qui sont intelligents, bien aussi intelligents que ceux d'Ontario, mais c'est à cause de la politique agricole du gouvernement, de ses conférenciers sans compétence et sans prestige, de l'émiettement du budget agricole, à l'avantage de favoris. C'est en face de ce résultat que l'opposition proteste et que le peuple l'approuve.

Il faut protéger le cultivateur, le colon et l'ouvrier canadiens. C'est l'industrie qui donnera la population de consommateurs que réclament les cultivateurs pour l'écoulement de leurs produits; c'est l'industrie qui donne le travail à l'ouvrier. L'industrie greffée sur l'agriculture s'impose depuis longtemps. Ontario produit plus que nous. C'est qu'Ontario a tout fait pour créer des marchés nouveaux. Ontario a 45 cités et villes ayant plus de 5,000 âmes; Québec n'en a que 25. L'Ontario a 141 villes et villages ayant entre 1,000 et 5,000 âmes; Québec n'en a que 109. Comment le

ministre de l'Agriculture peut-il expliquer cette infériorité? Où trouver le secret de ce surplus de production en Ontario, comparée à celle de notre province? Est-ce que l'Ontario bénéficie de la réciprocité avec les États-Unis? Non. L'Ontario, avec un nombre de cultivateurs à peu près égal au nôtre, a produit en 1923:

	Tonnes	Valeur
Foin et trèfle	5,568,000	\$69,049,000
Alfalfa	629,100	7,226,000
Blé d'Inde fourrage	4 413,000	19,197,000
Betteraves	<u>190,400</u>	1,500,000
Total	10,800,500	\$96,972,000

Qu'est-ce que le Québec a produit?

	Tonnes	Valeur
Foin et trèfle	5,397,000	\$75,558,000
Alfalfa	45,300	521,000
Blé d'Inde fourrage	874,000	5,681,000
Total	6,316,300	\$81,760,000

C'est-à-dire que l'Ontario a produit 10,800,500 tonnes de fourrage, tandis que Québec n'en produisait que 6,316,300 tonnes, soit une différence de 4,484,200 tonnes, à peu près le double. C'est ce qui explique que les vaches laitières d'Ontario produisent le double des vaches laitières du Québec. Il y avait dans tout le Canada, en 1922, 23 fabriques de lait condensé. Sur ce nombre, Ontario en a 20; \$9,501,435 de lait condensé et de poudre à lait ont été fabriqués en 1922 au Canada. Sur ce montant, Ontario a pris \$8,256,861. Combien la province de Québec a-t-elle de fabriques de lait condensé? En avait-elle une seule en 1922? Si elle en avait une, la production en semble tellement insignifiante que les statistiques ne la mentionnent même pas. Le ministre de l'Agriculture pourra sans doute nous renseigner sur ce suiet.

L'Ontario avait le nombre d'animaux de ferme suivant en 1922: 685,852 chevaux; 2,836,181 bêtes à cornes; 986,617 moutons; 1,553,434 porcs; ce qui fait un total de 6,062,084.

Québec avait le nombre suivant: 3,685 chevaux; 1,858,390 bêtes à cornes; 990,918 moutons; 728,824 porcs, ce qui fait un total de 3,581,817. Différence en faveur d'Ontario en 1922: 2,480,267.

L'Ontario avait, en 1922, 13,964,317 volailles; Québec en avait 6,518,302. Ainsi, Ontario en avait 7,446,015 de plus que Québec. Est-ce là de la protection? Ontario est dans le Canada pourtant.

L'honorable ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier), avec un air martial, un air batailleur, nous a affirmé que nous avions des forêts pour toujours. Le ministre a d'abord déclaré que les officiers de son ministère lui assuraient la chose, puis il a affirmé que leur opinion ne l'influençait pas. Il y a d'autres autorités qui prétendent que nos forêts seront choses du passé dans quelques années. C'est l'avis de M. Biermans¹⁹, un ami du premier ministre; c'est l'avis de M. Barnium²⁰.

En 1923, d'après M. Piché, du mois de mai à juin, les feux ont ravagé 400,000 acres de forêts. Les pertes se chiffrent à plusieurs millions de piastres. Il s'en est brûlé au-delà de 800 acres après cette date. En 1922, 600,000 acres avaient été ravagées par le feu. Le rapport de la Commission royale sur le bois à pâte, à la page 51, dit que la moyenne de l'étendue dévastée par le feu fut approximativement de 1,000,000 d'acres par année depuis cinq ans. Est-ce étonnant quand l'on sait qu'en 1920, il s'est vendu pour \$65,542,236.71 de bois de sciage et pour sousproduits, \$19,880,422.67? En 1921, il s'est coupé environ deux milliards de pieds de bois. En 1922, la quantité du bois de sciage a été au-delà d'un milliard. Nous exportons du papier et de la pulpe pour au-delà de \$120,000,000 par année.

Il (M. Sauvé) cite *La Presse* du 30 octobre 1923 et *La Patrie* pour établir la rapidité de la dévastation de nos forêts et la nécessité de l'embargo. Il cite le témoignage de M. Gouin en faveur de l'embargo. De faux colons à pulpe ou de mauvais commerçants de bois, prétend-il, mettent le feu aux forêts, afin de profiter des conditions spéciales du gouvernement pour la coupe du bois brûlé. Je demande de mettre fin à cette politique d'exploitation. Si cela continue, dans 10 ans, des villes comme La Tuque seront ruinées.

Le gouvernement a établi une politique sur la houille blanche, mais n'a pas le courage de prendre position au sujet de l'embargo sur l'exportation de bois à pâte. Je déclare sans hésitation que cette Chambre devrait adopter une résolution en faveur d'une loi décrétant cet embargo, puisque cette question a un grand impact sur le Québec et qu'Ottawa devrait connaître notre position. Les raisons invoquées par le premier ministre concernant la houille blanche valent tout autant pour l'embargo sur l'exportation de bois à pâte. Le gouvernement manque de courage et de loyauté quand il accuse

l'opposition de recommander aux municipalités de ne pas s'acquitter de leurs obligations envers le gouvernement. Le gouvernement sait qu'il est en mauvaise position dans cette affaire, à un point tel que, partout dans la province, les candidats libéraux qui se sont présentés aux dernières élections municipales ont promis de faire ce qu'ils pouvaient, s'ils étaient élus, pour obtenir des remises du gouvernement.

Je ne crois pas que la comparaison avec l'Ontario que le premier ministre a faite soit valable, car si l'Ontario a une dette plus importante, elle a aussi des actifs plus importants.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) fait remarquer qu'il a tenu compte de ce fait et a ajouté qu'il y avait une taxe personnelle en plus de la taxe sur les autos.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Oui, mais cette taxe va aux bénéfices des municipalités.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Bouilli ou rôti, ça ne fait pas une grande différence.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Ça dépend de l'application que le gouvernement fait du revenu. Je vais aller en Ontario, puisque le premier ministre s'est efforcé de chercher là la preuve de sa bonne administration.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En riant) Nous n'y allons pas dans le même char.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (En souriant) Je ne craindrais pas de voyager dans le même char que le chef du gouvernement, car en dehors de la politique, je sais que c'est un homme excessivement aimable.

(Rires et applaudissements) Il (M. Sauvé) parle de l'Ontario.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): L'Ontario n'est pas annexée au Québec.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Nous ne voulons pas annexer le Québec à l'Ontario, et c'est la déloyauté qui porte le premier ministre à parler de cette façon. Il cite la *Gazette*... Le premier ministre la cite souvent, la *Gazette*.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Trouvez-vous que c'est un bon journal?

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): C'est un journal qui est généralement plus sérieux que ne l'est le premier ministre en ce moment. Dans les dernières élections municipales, les députés libéraux savent bien ce qui s'est passé. Ils sont intervenus et n'ont fait élire leurs hommes qu'en disant que les municipalités ne paieraient pas leurs comptes au gouvernement. Il cite un cas à Sainte-Thérèse...
- M. Fortier (Beauce) lui demande d'en citer un autre.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Dans la Beauce, c'est comme ailleurs. Vous avez la liste et...
- M. Fortier (Beauce): J'affirme à mon honorable ami que je ne suis jamais intervenu dans les affaires municipales dans mon comté et je ne le ferai jamais.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): La Beauce est dans un cas spécial. Il y a assez de libéraux pour que l'honorable député ne soit pas obligé de surveiller les élections municipales de son comté. Le gouvernement sait bien choisir son homme pour faire une interruption.
- M. Hamel (Portneuf): Nous pourrions en dire autant.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes): Encore un petit écho. Il assure qu'il continuera à critiquer le gouvernement avec justice et équité, mais sans faiblesse²¹.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) propose, appuyé par le représentant de Mégantic (l'honorable M. Lapierre), que le débat soit de nouveau ajourné.

Adopté. Le débat est ajourné.

La séance est levée à 7 heures.

NOTES

1. Selon *L'Événement* du 12 janvier 1925, à la page 1, c'est la première fois que M. Bergeron fait un discours en Chambre depuis son élection en 1923.

- 2. Chiffre du *Soleil* du 12 février 1925, à la page 1. *L'Action catholique* du même jour, à la page 9, mentionne plutôt 5.291 consultations.
- 3. En 1911 eut lieu l'ouverture des premières Gouttes de lait à Montréal. Pour freiner le taux de mortalité infantile, le gouvernement libéral propose une série de mesures d'hygiène dont la plus efficace est la mise sur pied des Gouttes de lait dans les différents quartiers. Ce programme vise à offrir aux mères des conseils sur l'alimentation et l'hygiène, et à leurs enfants une ration de lait de bonne qualité, éliminant ainsi la propagation des bactéries souvent mortelles à cette époque. Une des plus célèbres Gouttes de lait fut celle de Sainte-Justine, sise sur le terrain qui abritait déjà l'hôpital pour enfants fondé par Justine Lacoste Beaubien en 1908.
- 4. Laurent-Olivier David (1840-1926), député libéral de Montréal-Est à l'Assemblée législative du Québec de 1886 à 1890. Sénateur de la division des Mille-Isles de 1903 à 1926. Écrivain et biographe.
- 5. Chiffre du *Soleil* du 12 janvier 1925, à la page 15. *L'Action catholique* du même jour, à la page 1, mentionne plutôt \$9.79.
- 6. Le Soleil du 12 janvier 1925, à la page 15, et La Presse du même jour, à la page 8, mentionnent plutôt \$15.34.
- 7. Le Soleil du 12 janvier 1925, à la page 15, mentionne plutôt \$15.36.
- 8. Version de *La Presse* du 12 février 1925, à la page 8. *Le Bulletin des agriculteurs* du 19 février, à la page 8, écrit plutôt que "depuis 15 ans, le gouvernement a accumulé des surplus pour un montant total de \$17.500,000".
- 9. Traduction:

"Un autre surplus pour le Québec

"Le gouvernement de la province de Québec affiche de nouveau un surplus, cette année, au montant de \$1,303,440, sur l'ensemble des dépenses ordinaires et extraordinaires. Le Québec semble se maintenir sans problème au même niveau que ses provinces sœurs, en ce qui a trait aux progrès d'ordre général et aux choses qui font le bien-être de la population; néanmoins, son bilan financier est invariablement positif.

"Force est de constater que les chefs politiques de la province de Québec sont de bons législateurs et de bons administrateurs, et qu'en plus, ils sont de bons hommes d'affaires. La continuité du gouvernement a rendu possible, également, la continuité des politiques. Peut-être cela a-t-il à voir avec certaines différences qu'on rencontre en Ontario, mais il est de nos chefs politiques ontariens qui trouveraient certainement beaucoup à apprendre dans la province de Québec sur les finances publiques - si Toronto leur permettait de regarder dans cette direction "

- 10. James Alexander Lougheed (1889-1925), sénateur des Territoires du Nord-Ouest à partir de 1889 et leader du Parti conservateur au Sénat de 1906 à 1921. Il fut notamment ministre du Rétablissement des soldats à la vie civile (1918-1920), ministre de l'Intérieur et Surintendant général des Affaires indiennes, et ministre des Mines (1920-1921).
- 11. Montant de *L'Événement* du 12 février 1925, à la page 11. *Le Progrès de Valleyfield* du 19 février 1925, à la page 1, mentionne plutôt \$2,538,000.
- 12. Joseph-Ernest Gendreau (1879-1949), médecin, a étudié 10 ans en Europe dans plusieurs universités prestigieuses, notamment auprès de Marie Curie. Intéressé au traitement du cancer par le radium, en 1922, il crée l'Institut du radium de l'Université de Montréal (qui deviendra plus tard l'Institut du cancer). L'aide du gouvernement lui permettra de réaliser une première au Canada en utilisant le radium dans le traitement des cancéreux.
- 13. M. Sauvé reviendra sur ce témoignage de M. Morin lors de la séance du 1^{er} avril prochain.
- 14. Chiffre de *L'Événement* du 12 février 1925, à la page 11. *Le Soleil* du même jour, à la page 15, mentionne plutôt 25 ans.
- 15. M. Sauvé fait allusion à l'affaire Louis-Eugène Parrot, ex-député de Témiscouata (1916-1921), qui a fait grand bruit en 1921. Accusé par un jeune avocat de Rivière-du-Loup, Jean-François Pouliot, de s'être enrichi aux dépens des colons du comté et du Trésor provincial, le député Parrot sera dénoncé par Pouliot, notamment avec l'appui du *Devoir*. Parrot ayant été sommé de mettre son siège en jeu par M. Taschereau sur cette question, le député de Témiscouata a préféré démissionner le 22 juin 1921. Pendant

- plusieurs mois, l'opposition conservatrice va poursuivre le gouvernement avec les rumeurs de corruption régnant au département des Terres, suite à cette affaire. Pour plus de détails sur cette affaire, voir la séance du 15 février 1922.
- 16. Chiffre de *La Presse* du 12 février 1925, à la page 21. *Le Soleil* du même jour, à la page 15, mentionne plutôt \$1,006,092, et *La Patrie*, à la page 19, écrit \$1,006,002.
- 17. The Emergency Tariff Act, ou bill Fordney, de Joseph W. Fordney, représentant américain (Michigan) et président du comité des voies et moyens, est adopté en 1921. Il s'agit d'une mesure protectionniste américaine qui surtaxe surtout le sucre et d'autres produits agricoles étrangers. Elle est renforcée par le Fordney-McCumber Tariff Act, voté en septembre 1922. Porter McCumber est alors sénateur républicain (Dakota du Nord) et président du comité des Finances. Ces lois entraîneront le contrôle américain de la concurrence étrangère, l'émergence de monopoles industriels et la chute du commerce international, puisque d'autres pays tels la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie relèveront à leur tour des barrières douanières.
- 18. Chiffre de *La Presse* du 12 février 1925, à la page 21. *L'Événement* du même jour, à la page 11, mentionne plutôt "25 ans de régime libéral".
- 19. Hubert Biermans, directeur de la Belgo-Canadian Paper Company et fondateur de l'Institut technique de Shawinigan.
- 20. Frank J.-D. Barnjum, industriel et philanthrope originaire de la Nouvelle-Écosse, a dépensé une partie de sa fortune à réclamer l'embargo sur le bois et à combattre le déboisement et la ruine de la forêt. Il a passé plus de 50 ans à étudier les conditions forestières en Amérique du Nord. Parmi ses écrits se trouve *Starling Facts and Fallacies regarding Canada's*, paru en 1930.
- 21. Selon *L'Événement* du 12 février 1925, à la page 1, le discours de M. Sauvé a duré 1 h 30.

Séance du jeudi 12 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 20.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Congregation Shareh Tefilah

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, appuyé par le représentant de Brome (M. Oliver), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Congregation Shareh Tefilah.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de Congregation Shareh Tefilah (M. Bercovitch).

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le dixième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 159 modifiant l'article 724 du Code municipal;
- bill 129 ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est en date du 9 janvier 1925.
- M. Bordeleau (Champlain): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le dixième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 60 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adrien Lebrun à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique; - bill 128 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frank Devlin Genest à la pratique du droit, après examen.

Et, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 121 modifiant la charte de la cité de Verdun:
- bill 80 constituant en corporation la congrégation Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation.
- M. Daniel (Montcalm): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent du Code municipal. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 153 modifiant les articles 227 et 228 du Code municipal concernant les personnes habiles ou inhabiles aux charges municipales.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) veut étudier les bills publics du gouvernement.

M. Sauvé (Deux-Montagnes) demande au premier ministre d'attendre parce que des députés de l'opposition sont en retard.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Avec plaisir.

Cour des commissaires

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 36 modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour des commissaires soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Enquêtes sur les affaires publiques

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 37 modifiant l'article 584 des Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes sur les affaires publiques soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Code municipal

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 160 modifiant le Code municipal soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'agit de permettre des appels à la Cour des magistrats sur les décisions des conseils municipaux.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent du Code municipal.

Subsides

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 11 février, sur la motion proposée mardi le 3 février courant: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): (Applaudissements à droite) Nous avons entendu, hier, M. l'Orateur, les chefs des deux partis en cette Chambre. Le premier ministre, répondant aux accusations non fondées de nos adversaires, nous a démontré, chiffres en mains, que, quoi qu'on en dise, Québec a une dette peu élevée, qu'elle est moins taxée que les autres et que, en dépit de la crise, c'est chez elle que le commerce, l'industrie, l'agriculture et la colonisation se développent le mieux. J'étais heureux d'entendre le chef libéral donner le bilan financier de notre province; et, dans nos comtés, quand on a lu dans les journaux son magnifique discours, le peuple a dû se sentir heureux et content de vivre sur cette terre.

(Applaudissements)

Nous avons ensuite entendu le chef de l'opposition. Avec toute la population de la province, la députation croyait peut-être qu'il suggérerait quelque chose de pratique, que sa critique serait constructive pour une fois, qu'il donnerait quelques moyens d'adoucir la crise économique dont il fait tant de cas. Il nous a profondément désappointés, mais peu surpris. Maintes fois en dehors de cette enceinte, on l'avait entendu, lui et ses amis, représenter le Québec sous un jour très sombre et, à cause de ses plaintes, nous croyions qu'il allait nous soumettre un programme de construction au lieu d'une critique de néant. À l'entendre, il n'y avait rien de bon chez nous, tout y est défectueux, tout est à refaire tandis que, à ses yeux, tout est bien en Ontario, tout n'y est que béatitude. Il ne voit pas les \$300,000,000¹ de dettes de cette province, à côté de

nos \$60,000,000; il veut à tout prix féliciter l'Ontario. D'après lui, tout, le foin, l'avoine, le blé, tout pousse dans l'Ontario pendant que l'agriculture québécoise végète et que nos cultivateurs sont dans la purée. Il a fait cette découverte, lui, d'un Ontario produisant plus que Québec.

Avec éloquence - il est toujours éloquent - le chef de l'opposition a blâmé le gouvernement pour son surplus de \$1,000,000. Il nous a dit, dans un grand mouvement: "C'est vrai qu'en 25 ans il y a eu \$20,000,000 de surplus, mais on a prélevé \$20,000,000 de taxes et on a élevé le revenu de la province à \$100,000,000." Je le demande à la Chambre: Est-ce un raisonnement honnête?

Il v a une distinction à établir entre les revenus et les taxes que l'on impose. Lorsque le Parti libéral est arrivé au pouvoir, en 1897, il a voulu donner à cette province un essor de progrès, un élan de prospérité, et son devoir était de commencer par lui assurer des revenus. Le Parti libéral s'était d'abord donné la tâche ardue de rétablir l'équilibre financier. Il en a pris les moyens: peut-on le lui reprocher? Devrions-nous rester indéfiniment avec le maigre revenu annuel de \$4,000,000 et empêcher la se développer et de grandir? province de Assurément, non. Si le parti n'avait pas trouvé le moven de multiplier le revenu pour le progrès et le bien-être de tous, c'aurait été parce qu'il ne comptait pas de bons administrateurs et qu'il n'aurait pas mérité la confiance du peuple pendant 27 ans.

(Applaudissements)

Ce ne sont pas tant les taxes qui ont augmenté que les affaires en général et les revenus des grands services. Nous avons marché, et les subsides fédéraux, les terres et forêts, les sociétés commerciales, les hommes riches et, conséquemment, les droits successoraux plus élevés, les pouvoirs d'eau et la loi des liqueurs nous ont donné des revenus plus considérables. Grâce aux revenus que le Parti libéral a créés, le gouvernement a pu donner un essor nouveau au développement industriel, à l'agriculture, à la voirie, à la colonisation, à l'instruction publique. Avec tout ce qui a été fait, Québec n'a que \$60,000,000² de dette et reste la province la moins taxée du dominion.

Le chef de l'opposition nous reproche l'augmentation de la dette. Ne sait-il donc pas que la dette publique qui, en 1897, était de \$27,000,000³, a été réduite jusqu'à 1915⁴ à un chiffre de \$24,130,877⁵? À cette époque, le gouvernement adopta sa politique de voirie, devenue nécessaire, et dut encourager le développement de ses énergies hydrauliques et de plusieurs autres branches de

l'administration provinciale. Depuis 1913, le gouvernement a payé \$4,000,000⁶ pour les barrages, \$65,000,000 pour la voirie, dont \$4,500,000 provenaient du subside fédéral, \$7,000,000 pour la colonisation et \$3,000,000 pour nos universités. Je ne mentionne que les grandes choses accomplies par le gouvernement.

Ceci fait un total de \$74,500,000 et, sur cette somme, le gouvernement en a dépensé \$48,630,000⁷ à même les revenus ordinaires de la province. Il est vrai que nous avons augmenté, en 28 ans, la dette de \$25,000,000, mais il y a un écart de près de \$40,000,000. Voilà l'utilité des surplus, et comment ils sont employés par ceux qui dirigent les affaires de la province.

Après toutes les plaintes qu'on a faites à ce sujet, la dette *per capita* dans Québec en 1898 était de \$28.77 et, en 1924, elle n'était que de \$22.14, soit de \$6.63 de moins. Il me semble que c'est de la bonne administration.

Mais le chef de l'opposition nous fit encore bien d'autres reproches. L'honorable chef de l'opposition et son excellent lieutenant, le député de Beauharnois (M. Plante), nous ont accusés de surcharger le peuple de taxes municipales et scolaires...

M. Plante (Beauharnois): J'ai parlé de taxes municipales.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je me suis toujours demandé en quoi le gouvernement serait responsable des dettes municipales et scolaires. Est-il juste d'ajouter à notre dette nationale la somme de \$200,000,000 des dettes des municipalités et de la dette de \$150,000,000 des municipalités scolaires? Ne sait-on pas que l'autonomie municipale et scolaire existe, Dieu merci, dans notre province...

(Applaudissements à gauche et à droite)⁸
... et les municipalités sont responsables des dettes qu'elles ont contractées.

Des voix du parti ministériel: Écoutez, écoutez!

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il ne faut pas blâmer les municipalités qui se sont endettées pour faire des travaux permanents comme la construction de réseaux d'aqueduc, l'asphaltage des routes, des travaux relatifs à la protection contre les incendies et ainsi de suite. Du moment qu'elles l'ont fait par esprit de progrès, pour des travaux utiles ou permanents qui mettent en valeur et protègent la propriété, elles ont accompli un devoir.

Ce sont des dettes qui les honorent. Elles ne sont pas les seules; on s'est endetté dans toutes les municipalités du Canada et des États-Unis. La population veut quelque chose de mieux, de meilleures conditions de vie.

Pour ce qui est des dettes scolaires, le chef de l'opposition parle constamment de la petite école de rang dont l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) parlait si éloquemment avec l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) ces jours derniers à Montréal. Les commissions scolaires voulaient donner aux enfants une meilleure instruction; alors, elles ont construit de meilleures écoles, augmenté le salaire des enseignants et encouragé la fréquentation scolaire. Leurs dépenses ont bien sûr augmenté, mais il reste qu'on devrait féliciter les commissions scolaires et non les blâmer. Et, de toute façon, les municipalités et les corporations scolaires sont maîtresses chez elles et le gouvernement ne peut être tenu responsable de leurs administrations.

(Applaudissements)

M. Sauvé (Deux-Montagnes) veut intervenir.

M. l'Orateur: À l'ordre.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska):

Depuis huit ans, le gouvernement a créé et maintenu un ministère des Affaires municipales et surveille les emprunts contractés par les municipalités, afin de ne pas surcharger leur budget. Aujourd'hui, le gouvernement peut restreindre les emprunts; c'est ce qu'il s'efforce de faire, tout en respectant l'autonomie municipale. Il ne peut contrôler les dépenses que chaque municipalité a le droit de faire, et il le fait quand il est convaincu que la municipalité n'a pas les moyens de faire l'emprunt demandé. Mais cela ne remédie pas aux emprunts faits antérieurement à la création de ce département. Le gouvernement ne peut rien faire et les municipalités doivent payer.

Et d'ailleurs, nos municipalités sont-elles dans une si piètre situation que veulent le faire croire nos amis de l'opposition? Est-ce qu'elles ne jouissent pas d'un excellent crédit en cette province, comme à l'étranger? Nos villes émettent des débentures et elles les vendent à des prix très enviables. Le crédit des municipalités de notre province n'a jamais été meilleur. Dans un article de fond, le *Montreal Star* déclarait tout dernièrement qu'il était réconfortant de constater le bon crédit de notre province dans le monde entier. L'esprit pacifique de chez nous, d'après ce journal, aide à l'obtention de prix avantageux pour les valeurs municipales. L'étranger

a confiance en la stabilité de nos villes. Ce bon crédit de nos municipalités était dû à la création du ministère des Affaires municipales par le gouvernement Taschereau. La province de Québec, dit encore le *Star*, peut être fière à juste titre de l'encouragement du monde financier, qui ne craint pas d'investir des capitaux chez elle. Et le *Star* n'est pas un ami du gouvernement.

Pourquoi ne pas unir le Ouébec et l'Ontario? Le Québec, malgré ce qu'en dit le député de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), veut continuer sa marche vers l'éternité, seul et sans aide. Même si ce n'est pas le discours en question qui a fait scandale, il est vrai que les déclarations du député de Montréal-Saint-Georges ont créé un certain malaise d'un bout à l'autre de la province. Le public, qui avait lu le discours où il se plaignait que nous étions trop gouvernés, du fait que nous avons un gouvernement central et neuf gouvernements provinciaux et où il demandait de tout condenser en quatre gouvernements, n'a pu croire qu'il badinait simplement. Tout le monde ici pensait qu'il était un homme sérieux et qu'il ne ferait pas de telles déclarations en Chambre simplement pour badiner. Peu de temps après, nous avons pu lire dans les journaux une déclaration du chef de l'opposition purifiant cette déclaration intempestive du député de Montréal-Saint-Georges.

(Rires)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Clarifiant, pas purifiant.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Eh bien! Purifiant et clarifiant tout à la fois. Il a protesté avec énergie. Il nous a dit que nos belles traditions devaient être conservées et que Québec devait rester seule. Mais quand j'ai lu la déclaration du chef de l'opposition où celui-ci dit: "Je crois que l'on a mal compris. Le député de Montréal-Saint-Georges a dit tout au plus que l'administration serait moins coûteuse avec quatre gouvernements seulement. Mais il n'est pas un Canadien français qui consentirait à un pareil projet. Notre survivance nationale est au-dessus de toute autre considération..."

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Pas mal!

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Quand j'ai lu les dernières paroles, je n'ai pu m'empêcher de retourner neuf ans en arrière, M. l'Orateur, alors que le chef de l'opposition servait comme simple soldat et qu'il avait pour chef M. Philémon Cousineau⁹, qui est maintenant un

magistrat distingué. On savait alors ce que signifiait le toryisme pour le pays: on savait que c'étaient les tories qui nous avaient fait le plus souffrir sous l'union législative. L'honorable chef de l'opposition d'aujourd'hui a tort de dire que pas un Canadien français n'aurait le cœur de consentir à une pareille union, car il n y a pas 10 ans, le chef de mon honorable ami, M. Cousineau, dans un discours qu'il prononçait lors d'un débat sur les pêcheries dans lequel il se plaignait qu'Ottawa empiétait sur des compétences provinciales, se déclarait favorable au retour de l'union législative.

Ses paroles sont rapportées dans *Le Devoir* du 26 février 1915¹⁰, sous la signature de son correspondant, M. Jean Dumont: "Personnellement, disait-il en substance, je ne serais pas opposé à l'union législative, car il est reconnu que le Canadien est trop gouverné. Si nos droits étaient garantis, ce serait le meilleur parti à prendre." Et en entendant l'honorable député de Montréal-Saint-Georges se proclamer partisan de l'union de Québec et d'Ontario, nous avons cru qu'il voulait continuer la politique de l'ancien leader de la gauche. Rien d'étonnant donc que le député de Montréal-Saint-Georges ait été pris au sérieux. Il était dans la tradition de son parti, quand il en parlait.

(Rires et applaudissements)

M. Sauvé (Deux-Montagnes) et des voix à gauche: Il a dit "personnellement".

M. Plante (Beauharnois): C'était une opinion personnelle.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): (Pointant l'opposition du doigt) Oui, mais quand un homme est chef de parti, il doit donner l'orientation à son parti et lui faire accepter ses idées personnelles.

(Applaudissements)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): C'est ce que j'ai toujours cherché à faire, donner à mon parti l'orientation de mes idées personnelles.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska):
Peut-être, mais lorsque M. Cousineau a fait cette déclaration, mon honorable ami était en Chambre.
A-t-il protesté? Il n'a pas protesté... Et d'ailleurs, l'union législative fut toujours un peu la politique de son parti.

(Applaudissements)

Je passe au point le plus longuement traité par le chef de l'opposition: l'agriculture. Le chef de l'opposition prétend qu'elle a rétrogradé en cette province, que le gouvernement actuel n'a pas fait grand-chose de ce côté. Pourtant, personne de bonne foi ne peut nier que l'agriculture a fait des progrès depuis plusieurs années. Nous avons tous entendu le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron), dans un grand discours où il apportait des faits tellement probants que je croyais tout le monde convaincu que la cause du sol avait progressé en cette province...

Une voix à droite: Très bien!

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Lui, le chef de l'opposition, qui ne cesse de reprocher à ses adversaires de manquer de loyauté, en manque quand il fait du côté de l'agriculture une comparaison entre le Québec et l'Ontario. Il nous a dit que l'Ontario produisait plus que le Québec. Ce qu'il n'a pas dit ici, quand il a donné la palme de l'agriculture à la province d'Ontario, c'est que la superficie en culture de l'Ontario est de beaucoup supérieure à celle de notre province et que la province sœur compte 200,000 cultivateurs de plus que la nôtre. Voilà ce qu'il aurait dû faire remarquer.

Est-il surprenant que la production y soit plus considérable? Il ne pouvait donc prendre, pour base de comparaison, le chiffre global. Que n'a-t-il donné la proportion de la valeur à l'acre? Il aurait vu par exemple que, en 1923, la valeur de la récolte en Ontario était de \$220,000,000 ou de \$22 l'acre. La valeur de la récolte au Québec était de \$134,000,000, mais aussi de \$22 l'acre; alors, il est évident que la raison de cette différence est qu'il y a plus de terres cultivées et de cultivateurs en Ontario. C'est la seule manière rationnelle de procéder, la population rurale étant de 1,038,000 dans le Québec et de 1,227,000 dans l'Ontario.

Mais est-il bien vrai qu'il n'y a pas de changement du côté agricole dans notre province? M. l'Orateur, ceux qui ne portent pas seulement des lunettes bleues ne peuvent s'empêcher de reconnaître qu'il y a quelque chose de changé dans l'agriculture de notre province, et depuis quand avons-nous constaté ce changement? Depuis que le ministre actuel de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) est à son poste.

(Applaudissements)

J'appartiens à un comté rural; je constate, par nos expositions, par les produits que je vois, que l'agriculture a fait d'immenses progrès chez nous. Les cultivateurs y sont mieux logés, moins routiniers, plus instruits. Ils ont de meilleures méthodes de culture et de meilleurs troupeaux. Depuis 15 ans, le changement est à ne s'y reconnaître; l'amélioration a été de 100 %.

Visitez à l'automne, par exemple, nos expositions et vous constaterez ces changements en tout et partout. Si on se rappelle les expositions agricoles tenues il y a 15 ans, on sait que les produits que l'on y voyait ne valaient pas grand-chose. Les troupeaux étaient mélangés, les produits laitiers étaient presque pitoyables. Mais aujourd'hui, les choses ont changé et nos expositions sont simplement superbes.

Il est possible que l'éducation agricole ait encore du chemin à faire; mais le ministre de l'Agriculture s'y est dévoué tout entier. Ces progrès, c'est mon collègue de l'Agriculture qui les a semés à pleines mains depuis 15 ans. Peut-être que l'on n'a pas fait tous les progrès qu'il aurait été possible de faire, mais qui a essayé d'entraver son œuvre...

Des voix ministérielles: Écoutez, écoutez!

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Qui a empêché le ministre de l'Agriculture de poursuivre son œuvre? Qui l'a représenté comme un tyran des agriculteurs et le spoliateur de leurs droits et de leurs libertés? Qui, sinon le chef de l'opposition et ses collègues? Des membres de l'opposition ont dit qu'il violait la liberté individuelle par certaines réglementations, et l'on a induit le peuple à mépriser celles-ci. Les membres de la loyale opposition de Sa Majesté cherchent constamment à encourager les cultivateurs à désobéir aux lois et aux règlements qui les concernent.

Il est une chose qui est d'une importance particulière dans cette province et c'est l'industrie laitière, l'une des plus importantes pour les agriculteurs. Dans ce domaine encore, on a constaté de grands changements qui ont permis de mettre sur les marchés des produits de beaucoup supérieurs à ceux que l'on avait il y a 15 ans. Le ministre de l'Agriculture a voulu, par exemple, afin d'assurer des produits plus sains et de meilleure qualité, améliorer les fabriques de beurre et de fromage et exiger que les fabricants construisent dans leurs établissements des planchers en ciment, au lieu de planchers en bois, comme la chose se pratique en Nouvelle-Zélande, en Australie et ailleurs.

Le manque de sincérité de nos adversaires s'est révélé. Le ministre exigeait le plancher de ciment pour les fabriques. C'était essentiel. Le bois absorbant tout, tous les mauvais ferments s'en dégagent. On imitait, en prescrivant le ciment, tous les pays à fort rendement laitier. Il nous fallait donc cette amélioration pour soutenir la concurrence sur le marché anglais contre l'Ontario, le Danemark et la Nouvelle-Zélande. Est-ce que cette loi n'a pas été dénoncée d'un bout à l'autre de la province par des politiciens? Rappelez-vous une assemblée tenue à Saint-François-du-Lac où le chef de l'opposition, à ce sujet, traita le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) de tyran des agriculteurs...

Des voix à droite: Honte! Honte!

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): N'a-t-il pas dit même que cette loi n'avait pour but que de faire vendre du ciment à l'honorable M. Perron¹¹? On aurait dû, au contraire, faire l'éducation des intéressés, leur faire comprendre la nécessité de petits sacrifices au bénéfice de la communauté. Au lieu de cela, on se lance dans des déclarations aussi déloyales. Veut-on des textes? Je les prends dans Le Devoir, puisque nos amis de la gauche ne voudraient pas d'un texte du Soleil: "Le gouvernement attente à toutes les libertés. Il entre iusque dans les fromageries. Il oblige leurs propriétaires à remplacer le bois par le ciment, pour la bonne raison qu'un ministre est directeur d'une compagnie de ciment." Voilà ce qu'on ose appeler du nom de politique!

Une voix: Honte!

L'honorable M. Perrault (Arthabaska):
"M. Perron n'a pas protesté contre cette loi", disait alors le chef de l'opposition. Voilà où en est le grand parti de Chapleau¹². Mon honorable ami, le chef de l'opposition, sourit. Il trouve ça drôle. Moi, je trouve cela bien triste. Car peut-on être plus injuste, peut-on être plus déloyal? Comment un député, chargé d'un mandat, chargé d'instruire le peuple et lui faire comprendre la valeur des lois que le gouvernement passe pour l'avancement de l'agriculture dans le meilleur intérêt de la province, peut-il avoir recours à une semblable politicaillerie, comment peut-il ainsi tromper le peuple?

(Applaudissements)

Et quand le peuple écoute les appels à l'ignorance, on vient nous dire ensuite: "Vous n'instruisez pas le cultivateur."

M. Ouellet (Dorchester): Démagogie.

Une voix à droite: Bolchévisme. (Rires)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): De tels discours sont tristes et nuisent à l'avancement de l'agriculture. Au lieu d'aider le ministre de l'Agriculture, au lieu de le seconder, l'opposition, par tous les moyens les plus déloyaux, cherche à entraver les progrès de la classe agricole. Le chef de l'opposition et ses amis devraient encourager les cultivateurs à se soumettre aux lois, qui, si elles les privent de certaines libertés, servent l'intérêt du plus grand nombre. Pourquoi toujours chercher à agiter les cultivateurs?

Mais le chef de l'opposition (M. Sauvé) n'est pas seul dans cette campagne d'ignorance qu'il poursuit. Ainsi, nous avons passé une loi pour augmenter le gras du lait, toujours pour améliorer nos produits. L'effet de la loi sur la vente du lait au poids a été de réduire l'acidité du produit de 15 % et, déjà, des grands résultats ont été obtenus: le lait est meilleur, le beurre est plus beau et peut mieux soutenir la concurrence avec celui des autres pays, bien qu'on ait beaucoup critiqué la loi. L'opposition, loin de nous aider à l'appliquer, a crié qu'on attentait à la liberté individuelle.

Heureusement, malgré l'opposition, l'agriculture fait des progrès. Il existe deux catégories de cultivateurs dans la province: ceux qui obéissent aux lois et suivent les données du département de l'Agriculture, et ce sont ceux-là qui réussissent. Puis, d'un autre côté, il y a ceux qui suivent les données du chef de l'opposition et de ses amis, et la plupart de ceux-là réussissent mal et auront de la misère pour longtemps encore s'ils ne veulent pas revenir aux bonnes méthodes.

(Applaudissements)

C'est une campagne en faveur de l'ignorance que l'on a faite. On a dit en somme: "Ne vous instruisez pas. Vos pères agissaient comme vous. Restez dans votre routine et laissez les autres pays vous passer sur la tête." N'empêche que notre agriculture se compare avantageusement avec celle des autres provinces.

Au point de vue de l'élevage, la province a aussi accompli beaucoup. Elle a pris part avec beaucoup de succès à plusieurs concours agricoles. Et, l'an dernier, à un concours tenu à Ottawa sous les auspices du gouvernement ontarien, sur un total de 14 coupes, elle a remporté 13 premiers prix dans les catégories mouton et porc, ce qui n'est pas si mal après tout. À cette occasion, le ministre de l'Agriculture ontarien offrit un octroi spécial à chaque comté de la province voisine qui réussirait, l'an prochain, à enlever quelques coupes et quelques prix à la province de Québec.

L'année dernière, Québec était à la tête de la Confédération pour la production du beurre. Et dans l'amélioration des troupeaux, nous avons marché. Citons entre autres la race ovine. En 1917, les moutons classifiés se plaçaient comme suit: 32 % de première classe et 68 % de seconde classe. En 1924, c'est le contraire: 68 % de première classe et 32 % de seconde classe. Grâce à cette amélioration, nos cultivateurs récoltaient, l'an dernier, \$380,000¹³ de plus que par l'ancien système. La *Gazette*, dans un article, fait voir que notre situation agricole est fort heureuse et beaucoup améliorée; les officiers fédéraux de l'Agriculture démontrent aussi dans leurs rapports les progrès que nous avons réalisés.

Je n'insiste plus sur ce chapitre. Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) a donné là-dessus des chiffres qui ont convaincu tout le monde. Nous savons suffisamment d'ailleurs que si nous sommes entravés dans cette œuvre de progrès, nous le serons par l'opposition et par son chef.

(Applaudissements)

Puis, il y a les écoles d'agriculture. Même si le chef de l'opposition prétend le contraire, ces écoles, de même que les fermes de démonstration, ont donné de bons résultats. Le gouvernement a établi et maintenu ces écoles et ces fermes. L'honorable chef de l'opposition a dit que nos écoles d'agriculture avaient fait faillite...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je n'ai pas dit ca.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Mon honorable ami a dit que nos écoles ne répondaient pas aux besoins de l'agriculture et que les élèves de ces institutions ne cultivaient pas la terre. Il dit que les agronomes, n'étant pas établis sur un domaine, sont dans une situation de valets. Un éducateur bien connu, M. l'abbé Noël Pelletier, directeur de l'École d'agriculture de Sainte-Anne, ayant appris que le chef de l'opposition prétendait qu'il n'y avait pas 10 élèves de ces institutions sur des terres, a fait parvenir au ministre une lettre dans laquelle il donne les noms et adresses d'une foule d'élèves cultivateurs.

Il (l'honorable M. Perrault) lit cette lettre avec une liste d'une quinzaine de ces élèves qui sont devenus des cultivateurs heureux et prospères¹⁴. Elle se termine par ces mots: "La plupart de nos élèves sont sur des terres ou chefs de grandes exploitations agricoles."

On voudrait employer l'argent destiné aux agronomes à établir ceux-ci sur des fermes modèles.

Quel serait le résultat? Combien dans un comté visiteraient cette ferme? Ne dirait-on pas, avec raison: "Je ne puis en faire autant; ça coûte trop cher. C'est bon pour un gouvernement." C'est une suggestion, mais son application serait coûteuse et n'aurait aucun sens pratique. Je préfère les fermes de démonstration, plus accessibles et imitables. Les cultivateurs viennent chercher des connaissances pratiques dans les fermes de démonstration établies dans les différentes régions de la province.

Le chef de l'opposition a fait allusion aux 5,000 faillites déclarées chez les cultivateurs. Il y aurait probablement eu moins de faillites si les amis du chef de l'opposition à Ottawa n'avaient passé la loi des faillites et permis à tout le monde de faire faillite. D'ailleurs, tous savent que les cultivateurs, comme les autres, souffrent de la crise économique que nous traversons.

Il (l'honorable M. Perrault) veut exposer la position exacte de la province au point de vue de la voirie. Pour soulager les municipalités, dit-il, le député de Beauharnois (M. Plante) a proposé dans son discours que le gouvernement consacre à l'entretien des routes tous les revenus de la taxe sur les automobiles, comme ceux provenant de la loi des liqueurs, soit un chiffre approximatif de \$6,500,000. De son côté, le député de Joliette (M. Dufresne) se plaint des poursuites intentées par le ministère de la Voirie contre certaines municipalités qui doivent de l'argent à la province pour leurs chemins.

J'aime à dire tout de suite que c'est la province qui porte le plus lourd fardeau des chemins, et non les municipalités. En 1912, on se souvient que le gouvernement, réalisant la nécessité qu'il y avait de doter la province de routes, passa cette loi du 2 % sur 41 ans. Les municipalités passèrent des contrats et empruntèrent à ce taux, puis plusieurs grandes routes furent construites dont celles de Montréal-Québec, Édouard VII, Sherbrooke-Derby, Lévis-Jackman et quelques autres. Mais les taux d'intérêt augmentèrent et, en 1915, la loi fut changée, le taux d'intérêt étant porté à 3 %. Il arriva que de partout les municipalités voulurent emprunter avec ferveur. Elles s'empressèrent de signer des contrats, puis nous passâmes une loi pour emprunter \$40,000,000 pour fins de voirie, dont \$37,200,000¹⁵ dépensés. Nous avons avancé aux municipalités \$28,000,000, dont \$9,000,000 à 2 % et \$19,000,000 à 3 %¹⁶. Nous avons au total consacré à la voirie plus de \$60,000,000, de sorte que nous avons pris \$25,000,000¹⁷ sur nos revenus.

Il reste encore une somme de \$2,800,000 à prêter sur les \$40,000,000. La province compte

actuellement 6.000 milles¹⁸ de chemins améliorés. formant 44 routes régionales et provinciales, dont 18 sont terminées et 26 sont en voie de l'être. Il reste encore 715 milles de routes à terminer et la somme d'argent qui reste suffira pour en payer le coût total. Le département de la Voirie a aussi construit 3,067 milles de routes traversant les comtés et les villages qu'elles relient entre eux. Le gouvernement aide à l'amélioration de tous ces chemins. Il verse encore 50 % du coût du gravelage de certaines routes et 50 % du coût de la construction de chemins de terre, soit \$175,000. Ne pouvons-nous pas constater que le gouvernement a fait quelque chose pour les municipalités? C'est sur la province en somme que pèse le plus fort fardeau et non sur les municipalités, comme on se plaît tant à le dire du côté de la gauche.

L'opposition nous dit: "Ou'avez-vous fait pour aider les cultivateurs à traverser la crise?" Le ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron) n'est-il pas venu au secours des cultivateurs? M. l'Orateur, je vais dire à l'opposition ce que nous avons fait: le département de la Voirie est venu au secours des cultivateurs non seulement en donnant plus de valeur à leurs terres et un accès plus facile aux marchés où ils écoulent leurs produits, mais il leur a fait gagner des millions de piastres. Les travaux de voirie ont presque complètement été faits par les cultivateurs eux-mêmes avec leurs charrues. En pleine crise, en 1920-1921, nous avons dépensé \$6,558,000¹⁹ pour la voirie dans la province; en 1921-1922, \$6,313,247; \$8.506.000²⁰: en 1923-1924. 1922-1923. \$6,566,000 et, en 1924-1925, \$4,000,000.

C'est-à-dire que nous avons donné, en cinq ans, \$31,945,000 aux cultivateurs, qui nous ont bâti ces chemins. Ces \$31,945,000 les ont aidés à payer les intérêts de 2 % et 3 % par an, pour l'argent qu'ils avaient emprunté.

(Applaudissements)

Pendant ce même temps, nous dépensions \$10,000,000 pour la colonisation, et le ministre des Travaux publics (l'honorable M. Galipeault) en fait autant. Nous avons donc donné près de \$42,000,000 à nos cultivateurs pour leur permettre de traverser ces années de crise que tous les pays du monde ont malheureusement connues. Sans ce secours, beaucoup plus d'hommes du sol auraient déserté vers nos villes ou traversé la frontière.

Recommandant l'aide aux municipalités, le député de Beauharnois (M. Plante) remarquait encore: "Personne ne pouvait prévoir, en 1912, le développement formidable de l'automobile." C'est vrai. On ne prévoyait pas qu'il y aurait, en 1924, 82,380 automobiles dans Québec; on ne savait pas

que 188,393 automobiles²¹ étrangères nous visiteraient en 1924, alors qu'il n'en venait que 3,430, en 1915. Mais dès que nous avons constaté que les municipalités ne pouvaient seules entretenir leurs chemins, nous nous sommes chargés de ce travail, afin de protéger leurs intérêts et conserver le capital placé dans le magnifique réseau de routes que nous possédons et qui font l'orgueil de notre province et la gloire de notre parti à juste titre. Ce réseau est une des plus belles œuvres accomplies par le gouvernement libéral de notre province, et cette entreprise a beaucoup aidé les municipalités.

(Applaudissements)

L'été dernier, il a été entretenu 1,678 milles au coût de \$1,200,000. Cette année, nous aurons près de 2,000 milles à entretenir, ce qui va nous coûter \$1.500.000²². Nous payons aussi une grande partie de l'entretien d'autres chemins. Le gouvernement fait des contrats avec les municipalités pour l'entretien à \$200 le mille pour le macadam, et à \$100 le mille pour le gravelage. Cet entretien coûte bien plus cher que cela dans la plupart des cas. En 1925, nous voilà rendus à paver \$2,035,000 pour l'entretien des chemins, sans compter les frais de surveillance, d'inspection, etc. qui se chiffrent à près de \$400,000 l'an dernier. L'intérêt que le gouvernement a à payer est d'environ \$2,000,000²³. Et il faut ajouter à cela \$600,000 pour la réfection de chemins en 1925.

On nous dit: "Mais les automobiles vous rapportent de gros revenus". Les chemins nous coûteront \$4,600,000 en 1925 et les automobiles ne nous rapportent que \$2,000,000²⁴. Ajoutons à cela la taxe sur la gazoline et les autres revenus qui forment un total de recettes de \$600,000²⁵, faisant un total de \$2,600,000²⁶ environ, alors que les dépenses s'élèvent à \$4,600,000. Qu'est-ce que cela prouve? Que le gouvernement est obligé de dépenser annuellement deux autres millions en plus des revenus de l'automobile, c'est-à-dire plus que le budget de l'agriculture, plus que le budget de la colonisation et presque autant que le budget de l'instruction publique. On peut bien dire, en ce qui concerne le coût des routes, que le gouvernement en assume la part du lion.

Et, malgré cela, l'opposition prétend que le gouvernement ne supporte pas le fardeau de la voirie. Nos adversaires nous disent que les municipalités sont trop taxées pour leurs chemins. Ils s'appuient sur le fait que 49 des 795 municipalités²⁷ qui font affaire avec le ministère de la Voirie ont été poursuivies. Il a fait adresser à d'autres qui n'ont pas payé une centaine de lettres d'avocat. Est-ce un

crime? M. l'Orateur, les municipalités qui ont fait des contrats avec le gouvernement doivent les respecter.

(Applaudissements)

On veut que le gouvernement prenne tout sur lui, mais est-il raisonnable que le gouvernement dise à une municipalité, qui s'est dérobée de ses obligations sans même vouloir en discuter, qu'elle n'est pas obligée de payer l'argent qu'elle doit en vertu de contrats? Serait-ce là une bonne gestion des fonds publics? Je ne le crois pas. Ce sont des deniers qui sont dus à la province et c'est le devoir des administrateurs de cette dernière de les percevoir, et les municipalités qui n'ont pas payé devraient le faire, comme l'a fait la grande majorité. Et le scandale, n'est-ce pas de voir l'opposition conseiller à ces municipalités de ne pas payer leurs dettes?

(Applaudissements)

Et il n y a pas un homme d'affaires, ni dans cette Chambre, ni en dehors de cette Chambre, qui ne dira pas que le devoir du gouvernement est de faire respecter les contrats. Si le ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron) faisait cela, il ne serait pas digne d'administrer ce département, ni de la confiance que le peuple de la province a raison de lui témoigner. Nous, comme administrateurs, devons rendre compte à la province, car c'est à elle que nous sommes responsables.

(Applaudissements prolongés)

Malheureusement, si des municipalités n'ont voulu faire aucun arrangement avec le gouvernement, c'est qu'elles ont été soulevées par les membres de l'opposition. On fait une campagne d'ignorance pour la voirie comme en ce qui concerne l'agriculture. Au lieu de nous aider, l'opposition a mis toutes les entraves possibles à notre œuvre. Plusieurs de ses membres ont dit aux municipalités de ne pas payer, que le gouvernement les pressurait, et que la province devrait s'en charger elle-même...

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Qui a dit ça²⁸? J'écoute, Monsieur, j'écoute.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Mon honorable ami de Montréal-Saint-Henri a dû être un des premiers à parler comme cela.

(Applaudissements)

Mais les municipalités vont se convaincre qu'elles doivent faire comme les autres et qu'elles viendront s'entendre avec le ministre de la Voirie et paieront jusqu'au dernier sou ce qu'elles doivent.

Il (l'honorable M. Perrault) rappelle qu'il a visité le comté de Témiscamingue en compagnie du ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier).

Le chef de l'opposition, dit-il, a parlé de l'émiettement du subside de la colonisation. Il a dit: "Ce sont les favoris qui ont reçu les octrois." Il a dit aussi: "La politique de colonisation a été condamnée lors de la dernière élection dans Témiscamingue." Pourquoi le chef de l'opposition n'a-t-il pas osé s'y montrer?

Ce n'est pas la politique du gouvernement qui a été condamnée dans ce comté: c'est celle du chef de l'opposition. Ne sait-il pas que le député élu (M. Miljours) ne s'est présenté ni comme conservateur ni comme indépendant, mais franc libéral, appuyant explicitement et hautement le programme du premier ministre, contre M. Piché?

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Que disaient les ministres?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Si vous étiez venu, vous le sauriez. Vous n'êtes pas venu, et après la campagne injuste de l'opposition, vous n'avez pas même eu le courage de mettre un candidat sur les rangs dans Témiscamingue.

(Applaudissements)

Mon honorable ami le chef de l'opposition nous a accusés d'aider des favoris. Le ministère peut faire des erreurs. Même mes honorables amis du côté gauche de la Chambre peuvent faire des erreurs, mais pas un sou du subside de la colonisation n'est allé à des favoris. Ils connaissent la charge des responsabilités que j'assume en ce qui a trait à la colonisation, qui est la pierre angulaire de notre avenir, et je verrai toujours à ce que les fonds soient dépensés au mieux des intérêts de la colonisation, et non pour aider des favoris, comme le raconte l'opposition partout dans la province.

Des voix du parti ministériel: Honte! (Applaudissements)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): En disant le budget émietté pour favoritisme, le chef de l'opposition a procédé par allusion voilée. Je sais ce qu'il veut dire. Mais, moi, je n'ai rien à cacher et je dirai un nom. Il a voulu parler de M. Bernardin Durocher avec qui nous avons passé des contrats pour construction de routes dans Témiscamingue. Eh bien! M. Durocher est un parfait honnête homme et un excellent administrateur. Pour nous avoir fait 33 milles de chemins en plein bois à \$3,600²⁹, il faut qu'il soit économe, et des favorisés comme ceux-là, nous n'en aurons jamais trop.

(Applaudissements)

Non, le budget de la colonisation n'a pas été contrairement aux prétentions l'opposition. Le gouvernement a dépensé \$9,000,000 et construit 8.000 milles de chemins, 20 milles de ponts, 156 écoles et 23 écoles-chapelles³⁰. Il a dépensé \$92,000 en primes de défrichement et \$63,000 pour des graines de semences. Le gouvernement a voulu soulager le dur travail du colon, qui demande tant de dévouement et de patriotisme. L'Abitibi a eu une récolte extraordinaire cette année. Il (l'honorable M. Perrault) en cite des statistiques de la dernière récolte de foin, d'avoine et d'orge. C'est la preuve du développement rapide des ressources naturelles. On ne soupçonnait pas il y a quelques années que les colons allaient arracher à la forêt vierge un site si prospère que les ressources agricoles de la province s'en trouveraient considérablement accrues.

Il est dur de fonder un foyer en pleine forêt. Il est nécessaire que nous continuions la conquête du sol et que nous nous y enracinions davantage pour assurer la survivance de la race. Le gouvernement n'a rien négligé en ce sens pour aider ceux qui s'en chargeront, dans la mesure du possible. Depuis 10 ans, 85 nouvelles paroisses ont été fondées avec une population totale de 45,000 âmes. Tous ces gens produisent à même le sol. Notre première richesse nationale est encore la terre.

(Applaudissements)

Dans l'Abitibi, des progrès constants ont été accomplis. Cette région seule compte plus de 23 paroisses très prospères. Notre principale richesse nationale est celle de la terre. Tout en favorisant la création de centres industriels qui sont nécessaires aux colons, notre richesse agricole doit rester notre première préoccupation, et il faut, par conséquent, la développer et l'encourager.

M. l'Orateur, je ne veux pas prolonger le débat...

Des voix: Non, non!

Des voix: Encore, encore!

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): J'ai voulu montrer, devant la Chambre et la province, les faits tels qu'ils sont, ce que nous faisons pour la province, que notre politique n'était ni vaine ni stérile...

(Applaudissements)

... que nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe et que ce que nous voulons avant tout, c'est pousser notre province plus avant dans la voie de la prospérité. Nous avons essavé de faire quelque chose pour le peuple de cette province. Nous avons réussi, je crois, mais il faut beaucoup de courage pour poursuivre cette œuvre en face des critiques qui s'élèvent. Aujourd'hui, la province de Ouébec est première dans le dominion au regard de la prospérité et de la santé financière. Mon honorable ami le chef de l'opposition a terminé hier en disant que les cultivateurs de cette province étaient intelligents. Nous le savons. Et c'est parce que nous le savons que nous allons continuer, avec la conviction que si nous ne pouvons empêcher la critique et la démagogie, nous pouvons garder la confiance du peuple de cette province avec la politique saine et progressive que nous avons poursuivie depuis 27 ans³¹.

(Applaudissements à droite)

M. Patenaude (Jacques-Cartier): (Applaudissements à gauche)

Après le magnifique effort de l'honorable ministre pour défendre le gouvernement dont il fait partie, les applaudissements qu'il reçoit ne m'étonnent pas. Aux fleurs qu'on lui a décernées, je ne veux pas ajouter des épines, mais il me permettra bien de dire quelques mots de la politique du gouvernement.

On nous a appliqué bien des épithètes. On nous a appelés croque-morts défaitistes, démagogues et même bolchéviks! Après tout, nous avions de gros problèmes à régler dans la province, et si quelques phrases malheureuses se sont échappées dans le feu des affrontements entre partis, pourquoi répéter ces phrases en cette Chambre, surtout que les honneurs en la matière sont bien partagés?

L'honorable premier ministre nous a fait des comparaisons avec l'Ontario. Sa base de raisonnement n'est pas juste et il n'existe pas de point de comparaison suffisant pour justifier sa comparaison. Les conditions sont différentes et il faut avoir une vue d'ensemble des *Comptes publics* de l'Ontario, et non pas s'arrêter à un seul élément. Une province peut avoir un surplus et l'autre un déficit, mais cela ne veut pas toujours dire que l'une est mieux gouvernée que l'autre.

Dans Ontario, on a construit un chemin de fer et on a produit un système de distribution de l'énergie électrique. Ce sont deux choses qui n'existent pas ici et pour lesquelles le gouvernement a dépensé des sommes considérables, parce qu'il les croit dans l'intérêt de la province. Il est vrai que l'Ontario a une plus grosse dette que Québec, mais elle a un système hydraulique qui est une source de richesse inestimable, et je m'en réjouis comme tout

bon Canadien. L'Ontario n'a pas de Commission des liqueurs comme celle de la province Québec qui rapporte \$3,000,000 ou \$4,000,000 par année.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): L'Ontario vend des liqueurs, mais il faut un certificat de médecin.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Ce n'est pas la même chose.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le commerce n'est pas libre, c'est la seule différence.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oui, mais elle fait le commerce comme nous le faisions autrefois entre 1919 et 1921, par prescriptions, et n'en retire pas de revenus considérables comme c'est le cas dans notre province...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): L'Ontario fait de l'argent avec la vente des liqueurs.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Cependant, il est intéressant de voir quelle est la situation là-bas. L'Ontario a de lourdes responsabilités que nous n'avons pas. Elle a aussi des dépenses énormes à assumer. Les *Comptes publics* donnent des renseignements qui ne sont pas clairs et laissent croire un état de choses qui n'existe pas véritablement. En 1923, le coût du chemin de fer ontarien était de \$28,000,000 et l'entreprise hydroélectrique représentait une valeur de \$128,000,000³².

De plus, le gouvernement d'Ontario a dépensé \$10,000,000 pour l'éducation et une somme de \$4,000,000³³ l'an dernier en dons de charité extraordinaires, ainsi que \$1,250,000 pour les hôpitaux et les asiles. Cela montre que la base de comparaison du Québec avec l'Ontario n'est pas juste et que la conclusion qu'on en tire est fausse.

Ainsi, l'Ontario avait en banque à la fin de son année fiscale \$16,000,000. Au Québec, on avait en banque \$2,000,000, mais trois jours auparavant, on avait fait un emprunt temporaire de \$5,000,000. Autre détail: l'Ontario a un actif de \$900,000,000,...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mais ils comptent leurs forêts et leurs mines. Nous en avons nous aussi, et nous ne les comptons pas dans l'actif.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Je répète que la base de comparaison du premier ministre

croule et, s'il est besoin de croque-morts, ce sera pour la transporter.

(Applaudissements à gauche)

Le premier ministre a beau traiter les membres de l'opposition de prophètes de malheur, il reste que la base d'une argumentation doit être solide, et il est très intéressant de comparer les *Comptes publics* de l'Ontario à ceux du Québec.

Oue l'on fasse donc des comparaisons entre le nord de Québec et le nord d'Ontario. Il y a un chemin de fer dans le nord d'Ontario qui est développé, tandis que le nôtre ne l'est pas. C'est peut-être pour ca que les gens modestes quittent nos fermes pour s'en aller en Ontario. Le Témiscamingue comptait, il v a 10 ans, neuf paroisses et une mission. Elle possède encore aujourd'hui à peu près le même nombre de paroisses et la même population. Le Témiscamingue est resté à peu près stationnaire, parce que le meilleur sang de notre province est établi dans le nord d'Ontario. Les familles qui s'établissent dans le nord d'Ontario y restent, tandis que celles qui s'établissent dans nos nouvelles régions les quittent après quelques années. Nous produisons des colons, mais pour la province d'Ontario. Pourquoi ne restent-ils pas Témiscamingue, où, selon le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault), tout monde est prospère? On trouve plus de Canadiens français dans le nord de l'Ontario qu'il n'y en a dans le nord de Ouébec, et ils sont plus prospères et plus satisfaits. Les colons s'en vont où cela fait mieux leur affaire. Et lorsqu'ils ne s'en vont pas dans le Nouvel-Ontario, ils s'en vont aux États-Unis. Comment se fait-il que les contribuables, dans les municipalités où l'on a fait des chemins, ne soient plus en état de les payer?

Ensuite, il y a la question des taxes payées par les grosses compagnies. Le premier ministre se plaint que, dans Québec, les grosses compagnies paient moins de taxes que dans Ontario. C'est ce que nous avons dit. Si elles sont moins taxées au Québec, c'est probablement qu'elles y font moins d'affaires. Mais j'aimerais mieux que les grosses compagnies paient plus cher à Québec et moins cher à Ontario. Peut-être alors aurions-nous plus d'argent pour garder nos colons?

Le gouvernement s'est vanté des merveilles accomplies en vertu de la loi de l'assistance publique. Le premier ministre s'est vanté de ce qu'il a "donné" aux hôpitaux et aux orphelinats. Il n'y a rien de bien extraordinaire dans tout cela. Qu'est-ce qu'il a "donné"? Il y a quelques années, Montréal a créé le "Sou du pauvre". Le gouvernement, trouvant

que ça rapportait de l'argent, a dit: "Vous allez nous en remettre la moitié." Le gouvernement a ainsi reçu \$800,000³⁴ de Montréal et \$200,000 des autres municipalités de la province. C'est la cité de Montréal qui paye pour la perception, mais Québec reçoit presque tout. Ce n'est pas juste, et Montréal devrait avoir une plus grosse part, soit en octrois ou autrement. La pauvre vache est bien habituée à souffrir, mais elle continuera à fournir longtemps au gouvernement le lait et la crème dont il a tant besoin.

(Applaudissements)

Au lieu de dire: "J'ai reçu l'argent du peuple et le lui remets", le premier ministre dit: "Nous avons donné tel montant aux hôpitaux, tel montant aux orphelinats"...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est en somme ce que font tous les gouvernements.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oui, peutêtre, mais ils ne s'expriment pas de la même façon. Montréal avait admirablement organisé l'assistance publique. Le gouvernement se l'est appropriée et il vient nous parler aujourd'hui de sa bonté de cœur. Le gouvernement fait croire à tort qu'il est généreux pour la population de Montréal. C'est de l'argent qui vient du peuple et qui doit y retourner.

Je m'attendais à autre chose qu'un effort de chiffres de la part du premier ministre hier soir. Je suis surpris qu'il ne nous ait pas indiqué des moyens pour solutionner la crise économique très accentuée, ou qu'il ne nous en ait pas indiqué les causes.

Essayons de les indiquer ces causes de la crise qui sont multiples, mais qui peuvent se résumer à trois principales d'après moi: d'abord, perte du capital humain par les maladies qui nous rongent, par la mortalité infantile et par l'exode des nôtres. Si le gouvernement a des surplus depuis plus de 20 ans, pourquoi ne s'est-il pas attaqué aux problèmes de la mortalité infantile et de la tuberculose? Pourquoi attendre 20 ans? Ce n'était pas une question d'argent, puisqu'il y avait des surplus, selon le gouvernement.

Deuxième cause de la crise: perte du capital-or, due à l'exode de notre argent placé dans des entreprises ou valeurs étrangères. Il est vrai que chacun est libre de placer son capital là où il l'entend, mais il serait possible d'y remédier par une campagne d'éducation pour induire nos populations à placer leurs argents chez nous. Une autre cause d'appauvrissement, ce sont les assurances placées dans les compagnies d'assurances étrangères. C'est là un des points de notre faiblesse économique. Les compagnies d'assurances américaines ont trop

d'emprise ici. Le gouvernement dira que ce n'est pas de son contrôle, mais n'a-t-il pas donné le mauvais exemple en assurant ses employés dans une compagnie américaine?

À côté de ce mal, nous voyons entrer ici le capital étranger. Ce capital étranger n'a pas été investi de la même facon que le capital canadien l'a été aux États-Unis. Les Américains n'ont pas investi dans les compagnies d'assurances canadiennes. Il n'v a peut-être pas de mal à cela en pratique, mais si, d'un côté, nous nous dépouillons de notre or et nous laissons le capital étranger venir s'emparer du sol, du domaine national, des industries du pays, et particulièrement des industries au Québec, il y a là un autre mal. Je n'éprouve, dit-il, aucune antipathie les Américains. mais si l'américanisme s'insinuer ici au détriment des Canadiens, le danger est manifeste. Eux-mêmes doivent s'étonner de la facilité avec laquelle nous les laissons s'emparer de nos richesses et de nous, peu à peu, sans que l'on s'en aperçoive, et le danger de l'américanisme dans le pays et dans la province est peut-être plus grand qu'on ne le croit, quand on remonte à la source du mal dont nous souffrons. Il v a plus de danger dans cette conquête que dans les protestations anti-annexionnistes qu'on lit de temps en temps de quelques sénateurs américains. L'or que nous placons aux États-Unis nous revient également pour nous conquérir.

Troisième cause de la crise: perte du bénéfice de l'exploitation de nos richesses naturelles, qui sont exploitées par des étrangers et exportées à l'étranger. Prenons l'exploitation de nos mines d'amiante dont nous avons environ 85 % de la production mondiale. En 1922, on a extrait 3,000,000 de tonnes du minerai, dont on a fait 173,000 tonnes d'amiante brut, et on a exporté presque toute cette production aux États-Unis, après lui avoir fait subir sa première opération seulement. Nous en avons tiré \$20 la tonne, tandis que le produit transformé aux États-Unis se vend \$600 la tonne. Notre nation a extrait le minerai au pic et à la pelle, tandis que les ouvriers spécialisés ont fait le reste aux États-Unis pour en multiplier la valeur par 30, et nous en revendre une partie, et ce, à fort prix. N'y aurait-il pas lieu d'adopter une politique qui obligerait les propriétaires, dont bon nombre sont, par une malheureuse coïncidence, des Américains, à transformer l'amiante ici, et de donner un produit parfait dans les limites de notre province?

Encore tout récemment, le premier ministre nous a promis que nous n'exporterions pas notre énergie électrique. Les cours d'eau continueront à se

jeter dans la mer et à se renouveler tous les jours, et je ne suis pas prêt à accepter la politique du premier ministre sans mot dire, même s'il s'agit là d'une opinion qui mérite très bien qu'on la respecte. Mais si ces arguments s'appliquent à la houille blanche, qui se renouvelle tous les jours et qu'on peut exporter sans fin, ne s'appliquent-ils pas bien plus au bois à pâte et à l'amiante? Plutôt que de l'entendre dire qu'on n'exportera jamais d'électricité, j'aimerais mieux...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Comment pouvons-nous empêcher cette exportation? Ces mines sont la propriété de compagnies privées.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): C'est vrai et c'est malheureux. C'est ce que je disais.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Oui, parce qu'elles sont à nous et nous les gardons. Ce sont des propriétés privées.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Puisqu'on empêche l'exportation de l'énergie électrique, pourquoi ne pas empêcher l'exportation du bois et de l'amiante? Et dans cinq ans, l'amiante sera transformé au Canada.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mon honorable ami n'est pas sérieux. Il sait bien que c'est à Ottawa que ces questions se règlent.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Nous ne sommes pas propriétaires des mines.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oui, mais je dis que si le gouvernement voulait entreprendre une politique progressive, il pourrait obtenir du gouvernement fédéral l'embargo nécessaire comme pour la houille blanche.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mais les mines sont à eux. Le bois est à nous.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Un moment! Nous vivons dans un pays qui a un droit de regard sur ses exportations et importations. Si la province croit qu'elle devrait garder son amiante ici, elle devrait prendre des mesures substantielles pour qu'Ottawa impose un embargo sur l'amiante, afin qu'on soit contraint d'en effectuer la transformation ici. Le gouvernement fédéral pourrait vous accorder cet embargo.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Pourquoi ne l'avez-vous pas fait, vous, quand vous étiez ministre à Ottawa?

(Applaudissements)

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Pourquoi je ne l'ai pas fait à Ottawa?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Est-ce là votre réponse?

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Parce que je ne connaissais pas alors la question de l'amiante, comme je la connais maintenant. Aujourd'hui, je jette le cri d'alarme quand le premier ministre, qui la connaissait, garde le silence. Je suis le progrès tandis que le premier ministre reste cloué à son siège avec ses vieilles idées d'autrefois. Le monde évolue.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Les mines d'amiante de la province de Québec avaient de la concurrence sur les marchés de l'amiante aux États-Unis surtout. Que dirait l'honorable député de la concurrence sud-africaine? La Rhodésie a des mines d'amiante et elle nous fait une grosse concurrence depuis deux ans. La province perdrait rapidement tout le bénéfice de l'exploitation de ses mines.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Si nous avions ici même la fabrication, près des mines, comme en Rhodésie, le produit coûterait moins cher et la concurrence serait incapable de nous fermer le marché. Tant que nous permettrons à ces propriétaires de mines d'exporter notre minerai et que nous enverrons ensuite nos ouvriers chez eux pour travailler à leur fabrication, nous sommes sûrs de perdre tout le bénéfice de notre industrie minière. Laissera-t-on toujours la population de Québec au pic et à la pelle? Je crois quand même que nous devrions avoir nos techniciens, afin de développer nos richesses naturelles chez nous et prohiber l'exportation. Nous avons vendu notre amiante brut à l'Allemagne jusqu'en 1914, puis aux États-Unis...

Un député ministériel: Ces mines africaines n'existaient pas, en 1914.

 $\mathbf{M.\ l'Orateur}$ annonce la suspension jusqu'à 8 h 30.

À 6 h 10, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 30

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion proposée mardi le 3 février courant: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Je parlais d'exportation. Nous avons entendu récemment une du expression d'opinion premier ministre relativement à nos pouvoirs d'eau. Les statistiques démontrent qu'à peine 10 % de nos pouvoirs d'eau sont développés. Nous devons en faire le développement pour nous. Du moment que nous en ferons pour nous une provision suffisante, il n'y a pas d'objection à ce que nous en laissions profiter les autres, à de bonnes conditions pour nous. Il faudrait alors être prudent et penser à l'avenir. Le coût de l'énergie électrique, tout en comptant dans l'industrie, n'est pas un facteur principal, et l'expérience démontre qu'il ne peut amener le déplacement de l'industrie du seul fait que le pouvoir est ici.

Nous avons dans notre province une source de richesse que la nature renouvelle toujours, et le problème international ne devrait pas être soulevé à ce sujet. Y aurait-il vraiment lieu de poser le principe qu'a posé le premier ministre l'autre jour? Le fait d'en laisser bénéficier nos voisins, après avoir pourvu à tous nos besoins, servirait à éviter le danger que nous voulons éloigner, celui de la construction d'usines sur les bords du Saint-Laurent, pour servir surtout à nos voisins.

Mais je ne suis pas du même avis en ce qui concerne le bois. Il serait bon de protéger le bois du colon contre l'embargo sur le bois de pulpe. Je favorise l'embargo en général, car je ne veux pas que les Américains qui doivent acheter leur bois ici s'enrichissent à nos dépens en manufacturant le papier que nous rachetons ensuite à des prix exagérés. Malgré ce que nous a dit le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier), je crois que nos forêts ne sont pas inépuisables.

Si l'exploitation actuelle continue, des difficultés surviendront avant un quart de siècle. Il suffit de relire les témoignages entendus devant la commission royale, qui a fait enquête sur l'embargo, pour s'en convaincre. Les marchands de bois sont aussi de cet avis. Et l'opinion de M. Biermans³⁵, qui est en faveur de l'embargo, est formelle.

Il y a d'autres opinions. Le chef du service forestier de Washington disait aux Américains qu'ils n'en avaient pas pour longtemps avec leurs richesses forestières, que les Canadiens avaient juste ce qu'il leur faut pour leur propre consommation et que, si on ne fait pas du reboisement, nous aurons avant 25 ans une disette mondiale.

Devant ces témoignages, comment le ministre des Terres et Forêts peut-il affirmer avec assurance que nos forêts sont inépuisables? Le président Coolidge³⁶ lui-même disait en novembre 1924 qu'il fallait craindre une disette de bois. Le ministre dit que la forêt repoussera, mais nous cherchons en vain une forêt qui ait repoussé. Je ne crois pas que le ministre des Terres et Forêts soit convaincu de ce qu'il nous disait et j'ai beaucoup de doute que ses experts soient de son avis.

Il en est de la forêt comme de la terre: elle ne saurait repousser et se refaire si l'on n'a pas vu à son entretien et à sa conservation. Ce que nous devrions faire immédiatement, ce serait d'appliquer à la récolte du bois les méthodes de la récolte du foin. Nous devrions immédiatement reboiser nos terres incultes. Les experts du département des Terres et Forêts ont dû représenter à leur ministre que notre situation n'est pas aussi belle qu'il le dit. L'exploitation s'est faite d'une façon considérable et il n'y a pas de reboisement. Dès 1850, en Europe, on a fait du reboisement et on a pourvu à ce reboisement, et c'est tellement vrai que les Alpes ont été reboisées. Le reboisement est une chose difficile et on devrait mettre cette question au-dessus du patronage et de la politique.

Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui? Nos forêts revivraient si la coupe était réglée, si on en enlevait les déchets. Actuellement, on abat la forêt à droite et à gauche. On enlève le bon bois et on laisse les déchets et les souches. Résultat: les insectes s'abattent sur nos forêts et y font plus de dommages que la hache du bûcheron. Et il en est ainsi parce qu'on n'a pas pourvu à une bonne exploitation de nos forêts. Si le gouvernement laisse faire, il sera obligé d'exercer des rigueurs qui lui rendront la position beaucoup plus difficile...

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Surtout si on continue cette campagne.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): L'honorable ministre de l'Agriculture ne devrait pas me faire ce reproche.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Oh! Pas le député de Jacques-Cartier. Quand je parle des injustices de la gauche, je l'excepte. M. Patenaude (Jacques-Cartier): Le gouvernement devrait prévenir toutes les difficultés, même celles de l'opposition.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Alors, l'opposition est là pour faire des difficultés.

M. Patenaude (Jacques-Cartier) parle de la vente de 5,000 milles carrés de forêts sur la Côte-Nord en ces deux dernières années, et se demande si le gouvernement n'a pas été imprudent en livrant ainsi une des plus belles forêts de la province au moment où la disette nous menace.

Pourquoi faire un inventaire de nos limites à bois, dit-il, si les forêts sont inépuisables? À cette époque où la crise nous menace, l'inventaire de nos forêts n'est pas encore fait au complet. Pour moi, c'est ce qui presse le plus, cet inventaire complet. Le ministre devrait se hâter de faire l'inventaire non seulement sur les terres de la Couronne, mais sur les propriétés des particuliers, afin de connaître notre fortune. Lorsque nous saurons ce que nous avons, nous pourrons réserver ce qu'il nous faudra pour l'avenir et faire l'étude de l'importante question du reboisement.

Pour faire la récolte du bois comme on fait la récolte du foin, il ne faut pas compter exclusivement sur la nature, comme le disait le ministre des Terres et Forêts. Les États-Unis, qui ont juste un peu plus de forêts que nous dans la province de Québec, sont déjà aux abois. Voulez-vous savoir ce que nos voisins dépensent pour leurs 147 forêts nationales? \$4,000,000. De plus, on a dépensé plus de \$10,000,000 en 1918 et 1919 pour bâtir des chemins et faire des enquêtes pour la conservation de ces forêts.

Le reboisement n'aura pas seulement l'avantage de nous donner du bois: nous régulariserons aussi le débit de nos cours d'eau, car si nous avons dû construire des barrages coûteux, c'est à cause du déboisement de nos montagnes et des terres incultes. Nous assurerions aussi la prospérité des villes qui dépend des fabriques de papier. Et si nous parvenons à obtenir un embargo sur le bois, nous assurerons la pleine activité de ces industries et la permanence des villes qui vivent de ces industries. Il y en a près de cinq qui disparaîtraient ou verraient baisser considérablement leur prospérité, si les forêts disparaissaient. J'ai trouvé la liste de ces villes dans notre province. Il (M. Patenaude) énumère une trentaine de villes dont l'existence dépend de l'industrie de la forêt.

Même si l'opposition devait rester taquine et un peu méchante parfois, dit-il, le gouvernement doit agir avec vigueur, avec sérénité, malgré les obstacles et, si cette politique devait amener sa chute, cette chute aurait encore de la valeur, puisqu'elle assurerait la survivance d'une ressource naturelle si nécessaire pour sauver ces villes. Oublions les mots piquants qui ont pu surgir dans le débat pour nous occuper de ces graves problèmes. Je sais que le cabinet a de graves problèmes à régler, que les jours s'y suivent, mais ne s'y ressemblent pas...

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Comme les partisans de l'opposition.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): La variété rend la vie intéressante. J'espère que de cette discussion jaillira quelque lumière et que la Chambre aura fait quelque chose pour assurer l'avenir et surtout la survivance de notre forêt. Le gouvernement vieillira; les têtes, peut-être, blanchiront et se courberont vers la terre, mais l'épinette, je l'espère, rajeunira et continuera de lever sa tête verte et vigoureuse vers le ciel.

(Applaudissements)

L'honorable M. Nicol (Compton): Mon honorable ami de Jacques-Cartier a commencé ses remarques en bon garçon et il a fini en bon garçon ³⁷. J'ai écouté son discours avec beaucoup de plaisir. J'en garderai un bon souvenir, mais le peuple pourra-t-il jamais oublier que le chef de l'opposition et ses amis ont crié que notre province est la plus taxée et la moins heureuse du pays, que tout va mal chez nous quand tout va bien chez les autres, ce qui n'est pas exact, vous le savez, M. l'Orateur.

Les orateurs de la gauche ont, dans leurs discours, demandé que leur passé soit oublié, mais le peuple n'y consentira jamais, surtout après la campagne de mensonges, de calomnies et de dénigrement faite par les adversaires du gouvernement.

L'honorable député de Jacques-Cartier est très optimiste en ce qui concerne l'Ontario. Il a contesté la validité des chiffres comparatifs entre Ontario et Québec, tels que donnés par le premier ministre. Je crois le contraire. J'ai lu le discours du trésorier de l'Ontario, et il est moins optimiste que mon honorable ami de Jacques-Cartier qui dit, par exemple, que le chemin de fer du nord de l'Ontario est une excellente entreprise. De l'aveu du trésorier ontarien, ce chemin de fer coûte \$36,000,000. Il ne rapporte rien depuis sa fondation. Cette année, il eut un déficit de \$750,000³⁸. Ajoutez à cela 5 % sur \$36,000,000, et vous aurez le double de ce que

rapporte le réseau. Nous n'avons pas voulu nous mêler de bâtir des chemins de fer et nous avons bien fait, ie crois.

Mon honorable ami nous a dit ensuite que la province d'Ontario a son service de pouvoirs hydrauliques. Ontario en a pris le contrôle à ses dépens. Cette province y a dépensé \$136,000,000. Elle a étendu son rayon d'activité tellement qu'elle risque de n'en plus sortir. Nous, dans Ouébec, nous préférons laisser cela à l'initiative privée. Il y a plusieurs raisons à l'origine de cette politique; entre autres, le fait que lorsque le gouvernement entreprend d'offrir un service public, il fait face à de nouvelles demandes pour étendre ces services davantage et les offrir au-delà de ce qui est économiquement justifiable. D'ailleurs, ces compagnies paient des sommes considérables à la province qui. de son côté, reste propriétaire des pouvoirs d'eau en vertu des contrats qu'elle consent.

L'Ontario a dépensé \$8,000,000 pour opérer des pouvoirs d'eau qui ne lui ont donné que \$6,000,000 de recettes, soit un déficit de \$2,000,000 pour le dernier exercice financier seulement. Notre province pourrait-elle se lancer dans une pareille entreprise? Je crois que c'est là une politique dangereuse dont on connaît le commencement, mais dont on ne peut jamais voir la fin. Nous avons adopté une politique différente et nous la croyons meilleure.

L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) a parlé de l'actif de l'Ontario et il nous a dit qu'il était de \$900,000,000. Approuve-t-il la comptabilité de cette province? De quoi a-t-on formé cet actif? Tout y est capitalisé: on compte dans l'actif \$45,000,000 de subsides fédéraux capitalisés, \$58,000,000 d'améliorations à la voirie, \$15,000,000 pour le poisson...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En riant) Le poisson qui est dans l'eau.

(Rires)

L'honorable M. Nicol (Compton): ... cinquantecinq millions de dollars pour les énergies hydrauliques. Si nous faisions de même, nous aurions, nous aussi, un fameux actif.

(Rires)

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Je n'ai pas approuvé la façon de faire l'actif.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous avez dit que j'avais omis de parler à côté de la dette de l'Ontario, de l'actif de l'Ontario. Le trésorier

va vous en parler. Vous avez dit que je n'avais pas tourné la page: le trésorier va la tourner.

(Applaudissements)

L'honorable M. Nicol (Compton): L'actif de l'Ontario est considérable, mais il en coûte très cher pour le conserver intact et en tirer profit. Tout entre dans l'actif, même les bons chemins, qui ne valent pas ceux de l'honorable ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron). Si nous procédions de cette facon, notre dette serait bien minime. Dans Ouébec, si notre actif n'est pas aussi considérable, ce qui est encore douteux, nos dépenses ne sont pas aussi considérables, mais il faut aussi tirer des conclusions.

Et d'ailleurs, on le dit partout: Ouébec, après 28 ans d'administration libérale, peut comparer favorablement sa position avec n'importe quelle autre province du dominion. Dans Québec, la fortune personnelle du contribuable par tête est évaluée à \$330, contre \$223 dans l'Ontario. Le trésorier provincial de la Colombie-Britannique, dans une comparaison des trois provinces susdites, constate que le "capital asset" de Québec est de beaucoup supérieur à celui de l'Ontario et de sa propre province. Le trésorier de la Colombie-Britannique disait que l'actif de la province de Ouébec était de \$800,000,000, et celui de l'Ontario, de \$710,000,000.

(Applaudissements)

Mon honorable ami a parlé des Canadiens qui émigrent dans Ontario et il nous a dit: "Ou'avez-vous fait dans le nord de Québec?". Il est peut-être vrai que, dans le Témiscamingue, il ne s'est pas fait beaucoup de développement. Notre province n'est pas dans le cas d'Ontario qui n'a qu'un centre de colonisation. Chez nous, nous avons une multitude de centres. Nous avons développé plusieurs régions de colonisation pendant que l'Ontario n'en développait qu'une seule. Il est vrai que le chemin de fer les y a attirés; mais ce chemin de fer n'y a été construit qu'après la découverte des mines. Dans la province de Québec, un chemin de fer sera bientôt construit dans cette partie nord de la province. L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) verra alors une activité industrielle à Rouyn comme il y en a eu dans le Nord-Ontario. Rouyn deviendra un centre d'une grande richesse.

Parlant de l'assistance publique, mon honorable ami a reproché au premier ministre de ne pas dire la provenance de l'argent qu'il a donné aux hôpitaux. Ce reproche est injuste car lorsqu'on donne dans un but de charité, il faut donner les yeux fermés, sans savoir d'où provient l'argent que l'on donne.

(Rires et applaudissements)

Le gouvernement perçoit de gros revenus à Montréal, mais cet argent provient en grande partie de l'étranger. Mon honorable ami (M. Patenaude) a beaucoup voyagé. Je l'ai rencontré dans des pays éloignés³⁹. Je l'ai rencontré dans des théâtres et il sait que ceux qui nous entouraient étaient des étrangers. À Montréal, ville cosmopolite, c'est un peu la même chose. Cependant, si l'on tient compte de tout ce que le gouvernement fait pour Montréal, on constatera que la métropole reçoit plus du gouvernement qu'elle verse au Trésor provincial.

Le député de Jacques-Cartier dit que nous avons enlevé le sou du pauvre à Montréal. C'est inexact. Ce fut Montréal qui imposa d'abord une petite taxe de ce genre. Le gouvernement reconnut le bien-fondé de cet impôt et, par une loi spéciale, il en a fait une loi provinciale, tout en laissant à Montréal ce qu'elle recevait autrefois. C'est la taxe qui a été augmentée d'un sou, et non pas la part de Montréal qui a été diminuée.

Nos amis de l'opposition ne veulent pas de taxes. Mais comment veut-on que nous administrions si nous n'imposons pas de taxes justes, modérées et toujours équitables? L'honorable député de Jacques-Cartier nous a découvert les causes du malaise. Mais quel malaise avons-nous dans Québec qui n'existe pas dans les autres provinces? Dépensons-nous plus que dans les autres provinces? Non. Dépensons-nous plus qu'aux États-Unis? Non plus! Notre crédit est excellent et nous possédons une population saine, sobre et laborieuse.

Mon honorable ami est allé étudier la question de la forêt aux États-Unis. Qu'il aille y étudier aussi la situation financière. Il y verra que les dépenses ont été augmentées de 500 % depuis quelques années. La province de Québec souffre d'un mal général depuis la guerre. Elle en souffre moins que les autres pays et, lorsque les conditions européennes seront réajustées, elle sera la première à se relever complètement, car elle est la plus saine.

Je m'accorde sur certains points avec mon honorable ami dans ses conclusions. Mais je crois que nous ne pouvons pas empêcher les compagnies d'assurances étrangères de venir faire affaire chez nous. Nous ne voulons pas mettre d'entrave au commerce qui est libre. Il serait préférable que nous ayons plus de grandes compagnies d'assurances. Elles ont une rude compétition de la part des nôtres, par exemple de la Sun Life de Montréal qui exerce des opérations jusqu'en Angleterre, en Chine, aux Indes, aux États. Et combien d'autres compagnies souscrites avec du capital canadien ont fait comme la Sun Life?

À propos d'amiante, l'honorable député de Jacques-Cartier réclame un embargo sur ce produit. Je m'étonne que le député de Jacques-Cartier ne l'ait pas demandé lorsqu'il siégeait à Ottawa.

Il devait être mieux renseigné sur la situation des mines d'amiante de Québec. Son ancien chef, M. Bourassa⁴⁰, a déjà fait sur ce point un discours qui est le cousin germain de celui du député de Jacques-Cartier.

Et d'ailleurs, l'honorable premier ministre, au banquet offert à l'honorable M. Cardin⁴¹ à Montréal, a réclamé la protection de nos mines d'amiante et de toutes nos ressources naturelles. En présence du premier ministre du Canada, le chef de notre gouvernement demandait au fédéral de collaborer avec notre province, pour encourager la fabrication par exemple de l'amiante dans Québec.

Mais il ne faut pas oublier qu'il faut aussi protéger le commerce. Rien n'est aussi difficile pour un gouvernement que de vouloir diriger le commerce. N'est-ce pas que l'opposition nous accuserait d'imposer nos volontés non seulement à la province et aux municipalités, mais encore aux particuliers? Le commerce suit une route capricieuse, variable d'année en année: tantôt il prend la direction des États-Unis, tantôt celle de l'Europe.

L'honorable député nous a dit qu'il s'est renseigné. A-t-il pris ses informations auprès des intéressés, auprès de ceux qui ont investi du capital dans les mines d'amiante? L'embargo sur l'amiante ne regarde pas le gouvernement du Québec. Celui-ci n'est plus propriétaire du produit de ces mines. D'ailleurs, les exportations d'amiante n'ont pas commencé sous le régime libéral. Dès 1879, elles existaient, et elles augmentèrent continuellement jusqu'en 1897.

Le précédent est établi par les conservateurs qui concédèrent nos mines à des compagnies étrangères. Nous avons consulté le capital et le travail, et ils se sont prononcés contre l'embargo sur l'amiante.

Notre province donne surtout un amiante court, dont 17.5 % entrent dans les produits manufacturés par l'étranger. Il n'y a rien que le gouvernement aimerait mieux que de voir notre amiante transformé dans cette province et ainsi voir le nombre d'emplois pour les Canadiens augmenté. Il faut toutefois se rappeler qu'un embargo imposé tout de suite jetterait des millions d'ouvriers sur le pavé...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vingt-cinq mille.

L'honorable M. Nicol (Compton): Allonsnous poser comme principe que, lorsque la province de Québec aura un produit qu'elle contrôle, elle en prohibera l'exportation? Encore une fois, le commerce ne peut être contrôlé par le gouvernement.

On a dit que la force hydraulique ne devait pas être exportée, comme les étrangers viennent s'enrichir chez nous à nos dépens. L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) en doute. Il n'est pas certain. Je ne m'accorde pas sur ce point avec mon honorable ami, car le développement hydraulique assure le développement industriel. Mais il vaut mieux laisser à des entreprises privées ce soin d'exploiter nos forces hydrauliques. L'expérience de l'Ontario nous démontre comme il serait ruineux pour notre province d'exploiter ses pouvoirs d'eau, bien qu'elle ne doive pas se désintéresser de leur réglementation. Il vaut mieux se priver d'un peu d'argent, regarder dans l'avenir, et conserver la plus belle richesse que nous ayons.

(Applaudissements)

Nous avons d'immenses richesses forestières. Nous sommes un jeune peuple. Allons-nous rester inactifs? Allons-nous rester en contemplation devant ce bel arbre que nous a décrit l'honorable député de Jacques-Cartier en disant: "Il est trop beau; nous n'y touchons pas!" Il faut vivre. Nous avons pensé que nous devions développer nos richesses dans les conditions raisonnables et sans les mettre en péril. Nous faisons du reboisement tout en exploitant nos forêts. Nous réussirons et "tout vient à point à celui qui sait attendre". Mon honorable ami a fait un beau discours au point de vue théorique, mais au point de vue pratique, je crois qu'il est dans l'erreur.

Pour ce qui est de l'embargo sur le bois à pâte, on doit tenir compte de divers facteurs, parmi lesquels la situation des cultivateurs et des colons qui ont du bois à vendre. Le député de Jacques-Cartier nous a très bien entretenus de la politique de reboisement aux États-Unis, et des montants importants dépensés en ce sens, mais la province ne peut pas se comparer aux États-Unis en ce qui a trait aux fonds disponibles pour ce travail. Il faut aborder la situation sous l'angle des affaires. L'honorable député de Jacques-Cartier nous a dit que nous avions 25 villes qui vivent de l'industrie forestière. Preuve que nous avons bien gouverné, puisque nous avons créé ces villes industrielles.

Il (l'honorable M. Nicol) ne s'inquiète pas vraiment de la pénétration américaine et il souligne que, tout récemment, le député conservateur de Sherbrooke (M. Crépeau) est venu, accompagné d'une délégation, proposer que des mesures soient prises afin d'attirer le capital américain au Canada. Nous avons, dans cette province, des ressources naturelles qu'on ne peut exploiter qu'avec du capital, dit-il, et ce capital doit venir de l'étranger, puisque nous ne l'avons pas ici. Il y a du capital anglais dans ce pays, comme on a amplement pu le constater dans le développement de l'Ouest, et le capital américain a joué un rôle important dans le développement des industries de notre province.

L'étranger, qui nous a donné son capital, a compris que nous avions un bel avenir. Il a bien voulu venir le partager avec nous. Qu'il soit le bienvenu! Les Américains qui viennent ici et décident de rester avec nous sont de bons citoyens, et nous invitons de telles personnes à venir chez nous pour nous aider à développer la province. Par ce capital, nous obtenons en même temps du capital humain, qui collabore à l'œuvre nationale.

Nous avons des institutions stables, un gouvernement démocrate, le plus démocrate qui soit dans le monde, et nous avons la confiance du capital. Sir Thomas White⁴² nous le disait récemment. Les Anglais, les Américains nous le disent dans leurs journaux. Ils savent qui nous sommes. Ils veulent venir travailler avec nous, car ils ont confiance que la province de Québec est prospère, et tant que l'orientation nous sera donnée par un chef comme le premier ministre actuel, cette province gardera sa supériorité.

(Applaudissements)⁴³

La motion est adoptée. La Chambre se forme en comité des subsides.

En comité⁴⁴:

L'honorable M. Nicol (Compton) propose: 1. Qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit accordé à Sa Majesté, pour le traitement de l'Orateur de l'Assemblée législative, S.R.Q. 1909, article 152, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Avec plaisir.

La résolution est adoptée.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté une résolution et demande la permission de siéger de nouveau. Ladite résolution est lue deux fois et adoptée.

Messages du Conseil législatif:

- M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:
- Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:
- bill 4 détachant le canton d'Amherst du district judiciaire de Hull et l'annexant au district judiciaire de Terrebonne;
- bill 7 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'audition de certains appels;
- bill 12 modifiant les articles 162 et 205 du Code de procédure civile.

Questions et réponses:

Saisie de vins ou liqueurs

- M. Gault (Montréal-Saint-Georges): 1. Y a-t-il eu des saisies de vins ou liqueurs faites durant le mois de mars, avril ou mai 1924?
- 2. Dans l'affirmative, quels sont les noms des expéditeurs ou consignateurs et quelles pénalités, s'il y en a, ont été imposées?

L'honorable M. Nicol (Compton): 1. Oui.

2. Les noms des expéditeurs ou consignateurs sont inconnus, mais les pénalités suivantes ont été imposées aux consignataires ou possesseurs. (Voir le tableau ci-dessous)

Année	Mois	Date	Pénalités
1924:	Mars:	3	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	3	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	3	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	3	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	3	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	10	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	28	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	10	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	28	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	10	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	10	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	18	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	18	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	18	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	18	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	18	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Oct.:	8	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	18	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	12	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juill.:	4	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	28	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mai:	27	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juin:	10	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juin:	10	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juin:	10	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	24	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	24	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	24	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	24	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	24	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juin:	6	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	24	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation

Année	Mois	Date	<i>Pénalités</i>
1024	3.6.5	7	1 marin of long Carlon 2 marin of the Carlon
1924:	Mai:	7	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juill.:	14	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mai:	9	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	31	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juin:	6	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juin:	20	- \$1,000 et les frais et confiscation
	Juin:	20	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juin:	10	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juin:	10	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juin:	10	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Févr.:	29	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	31	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	31	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	31	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	31	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Avr.:	3	- \$1,000 et les frais et confiscation
	Mai:	19	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	10	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	3	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	12	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	31	- Action renvoyée
	Mars:	31	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	3	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	14	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Avr.:	4	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Avr.:	23	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mai:	2	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Avr.:	23	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mai:	24	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Avr.:	23	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mai:	21	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	7	- \$1,000 et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	24	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	12	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mai:	16	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mai:	16	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mai:	14	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mai:	14	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mai:	13	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Fév.:	21	- \$1,000 et les frais et confiscation
	Mai:		- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Juin:	7	- \$1,000 et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	21	- \$100 et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	24	- 1 mois et les frais ou 3 mois et confiscation
	Mars:	26	- \$100 et les frais et confiscation
	Mars:	27	- 1 mois et les frais et confiscation
	Avr.:	7	- \$100 et les frais et confiscation
	Avr.:	14	- \$100 et les frais et confiscation
	Avr.:	21	- \$100 et les frais et confiscation
	Mai:	7	- \$1,000 et les frais et confiscation
	Mai:	7	- \$100 et les frais et confiscation
	Mai:	12	- \$50 et les frais et confiscation
	Mai:	28	- \$1,000 et les frais et confiscation

(Rires)

Institut pédagogique

- M. L'Archevêque (Montréal-Mercier): 1. Le gouvernement a-t-il décidé la fondation d'un institut pédagogique pour les professeurs des écoles normales de la province?
- 2. Dans l'affirmative, cet institut sera-t-il établi à Montréal?
- 3. À qui la fondation de cette institution a-t-elle été ou sera-t-elle confiée?

L'honorable M. David (Terrebonne): 1., 2. et 3. À l'étude.

Raoul Lemay

- M. Bray (Montréal-Saint-Henri): 1. M. R. Lemay qui, d'après les *Comptes publics* du dernier exercice, a reçu \$1,250 de salaire comme commis (page 140) et M. Raoul Lemay qui, d'après les mêmes *Comptes publics*, a reçu \$300 pour services supplémentaires (page 303) et \$598.11 comme dépenses de transport (page 310) sont-ils une même personne?
- 2. Pendant le même exercice 1923-1924, M. Raoul Lemay a-t-il reçu d'autres sommes? Dans l'affirmative, lesquelles?
- 3. À quelle date a-t-il reçu le ou les montants, au total de \$598.11 pour dépenses de transport?
- 4. Quels sont les endroits où M. Lemay a dû aller transiger des affaires du gouvernement?
- 5. M. Raoul Lemay s'est-il fait remplacer dans certains de ces voyages?
- 6. Dans l'affirmative: *a.* quels sont les noms de ces substituts de M. Lemay; *b.* quels sont les endroits visités; *c.* quel est le montant dépensé par chacun d'eux?
- 7. Quel est le travail supplémentaire fait par M. Lemay pour lequel il a reçu la somme de \$300?
- 8. Ce travail supplémentaire a-t-il été fait à Québec ou ailleurs?
- 9. Depuis combien de temps M. Lemay est-il à l'emploi du gouvernement?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): 1. Oui.

2. Non.

3.	6 juillet 1923	\$ 50.00
	27 décembre 1923	145.00
	7 février 1924	53.67
	11 février 1924	75.00
	4 mars 1924	113.87
	1 ^{er} mai 1924	95.99
	16 juin 1924	64.38

- 4. Aux bureaux de fret et messageries des chemins de fer et bateaux, ici, à Québec.
 - 5. Non.
 - 6. Voir réponse au no 5.
- 7. Pour travail après les heures du bureau, durant les soirées et les jours de congé pendant deux ans: *re*: envois d'affiches, circulaires, matériel, etc.
 - 8. À Ouébec.
 - 9. Depuis le 1^{er} février 1913.

Dépôt de documents:

Statistiques de l'enseignement

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre les statistiques de l'Enseignement pour l'année scolaire 1923-1924. (Document de la session no 10)

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le député des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain à onze heures.

Adopté.

La séance est levée vers 11 heures.

NOTES

1. Montant de la majorité des sources du 13 février 1925. Seul *Le Canada*, à la page 1, mentionne \$360,000,000, tandis que *L'Action catholique*, à la page 9, mentionne \$320,000,000.

- 2. Montant cité par *Le Canada* du 13 février 1925, à la page 1. *The Montreal Daily Star* du même jour, à la page 8, mentionne plutôt une dette de \$68,000,000.
- 3. Montant cité par *Le Canada* du 13 février 1925, à la page 1. Le même jour, *L'Action catholique*, à la page 9, mentionne \$25,000,000, *Le Soleil*, à la page 1, écrit \$25,800,000, tandis que *The Montreal Daily Star*, à la page 8, avance plutôt \$25,447,890.
- 4. Année donnée par *Le Canada* du 13 février 1925, à la page 1. *Le Soleil* du même jour, à la page 1, mentionne 1912 et *The Montreal Daily Star*, à la page 8, écrit 1913.
- 5. Montant du *Montreal Daily Star* du 13 février 1925, à la page 8. Le même jour, *Le Canada*, à la page 1, mentionne plutôt \$23,000,000, alors que *L'Action catholique*, à la page 9, écrit \$24,000,000. *Le Soleil*, à la page 1, avance quant à lui \$24,130,000.
- 6. Selon *Le Canada* du 13 février 1925, à la page 1. *La Presse* mentionne plutôt \$4,500,000.
- 7. Chiffre cité par *Le Canada* du 13 février 1925, à la page 1. *La Presse* du même jour, à la page 17, mentionne plutôt \$45,000,000.
- 8. The Gazette du 13 février 1925, à la page 13, précise que l'opposition applaudit par dérision le ministre, ce à quoi la droite répond aussitôt par une salve d'applaudissements.
- 9. Philémon Cousineau (1874-1959), député conservateur de Jacques-Cartier de 1908 à 1916. Chef de l'opposition en 1915-1916.
- 10. Date donnée par la majorité des sources. Seul *Le Canada* du 13 février 1915, à la page 1, mentionne plutôt le 27 février 1915.
- 11. En 1925, Joseph-Léonide Perron est ministre de la Voirie et leader du gouvernement au Conseil législatif. *The Gazette* du 13 février 1925, à la page 13, précise qu'il est également un des directeurs de la Canada Cement Company.
- 12. Joseph-Adolphe Chapleau (1840-1898). Premier ministre du Québec de 1879 à 1882.
- 13. Montant cité par *Le Soleil* du 13 février 1925, à la page 17. *The Quebec Chronicle* du même jour, à la page 3, mentionne plutôt \$300,000.

- 14. Le Canada du 13 février 1925, à la page 5, rappelle que M. Sauvé, dans un débat précédent, avait dit en substance que l'on ne pouvait retracer 10 élèves de ces collèges établis sur des terres, alors que le ministre en mentionne le nom d'une quinzaine.
- 15. Montants donnés par *Le Canada* du 13 février 1925, à la page 5. *Le Soleil* du même jour, à la page 17, mentionne plutôt \$37,000,000 et une balance de \$3.000.000.
- 16. Montants de *L'Événement* du 13 février 1925, page 11. *L'Action catholique* du même jour, à la page 17, mentionne plutôt "\$10,000,000 à 2 % et \$18,000,000 à 3 %".
- 17. Chiffre cité par *La Patrie* du 13 février 1925, à la page 16. Le même jour, *L'Action catholique*, à la page 9, mentionne plutôt \$28,000,000, et *Le Soleil*, à la page 17, écrit \$22,000,000.
- 18. Chiffre de la majorité des sources du 13 février 1925. Seul *L'Événement* du même jour, à la page 11, mentionne 3.000 milles de chemins améliorés.
- 19. L'Événement du 12 février 1925, à la page 11 et La Patrie du même jour, à la page 16, mentionnent plutôt respectivement \$6,248,000 et \$6,348,000.
- 20. Montant cité par *La Patrie* du 13 février 1925, à la page 16. *Le Soleil* du même jour, à la page 17, mentionne plutôt \$8,526,000.
- 21. Chiffre cité par *Le Canada* du 13 février 1925, à la page 5. *La Patrie* du même jour, à la page 16, mentionne plutôt 188,300 automobiles.
- 22. Montant cité par *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 11. *Le Canada* du même jour, à la page 5, mentionne plutôt \$1,690,000.
- 23. Montant cité par *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 11. *Le Soleil* du même jour, à la page 17, mentionne plutôt \$1,000,000.
- 24. Montant cité par *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 11. Le même jour, *Le Canada* et *La Patrie*, aux pages 5 et 16 respectivement, mentionnent plutôt \$2,600,000 et \$2,200,000.
- 25. Montant cité par *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 11. *La Patrie* du même jour, à la page 16, mentionne plutôt \$500,000.

- 26. Montant cité par *La Patrie* du 13 février 1925, à la page 16. *The Montreal Daily Star* du même jour, à la page 8, mentionne plutôt \$2,500,000.
- 27. Nombre donné par *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 11. Le même jour, *Le Canada* et *La Presse*, aux pages 5 et 17 respectivement, mentionnent plutôt 773 et 775 municipalités. De son côté, *L'Action catholique*, à la page 9, mentionne que "650 municipalités ont réglé leurs comptes".
- 28. Version de *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 11. *L'Union des Cantons de l'Est* du 19 février 1925, à la page 2, attribue plutôt cette réplique ("Qui a dit cela?") à M. Sauvé.
- 29. Données fournies par *Le Soleil* du 13 février 1925, à la page 17. *L'Événement*, à la page 11, et *Le Nouvelliste*, à la page 6, écrivent plutôt que M. Durocher a accompli le même travail "à raison de \$2,000 par mille". Quant à *La Patrie*, à la page 16, celle-ci note qu'il "s'est révélé un bon administrateur en construisant des chemins à très bon marché".
- 30. Chiffres cités par *Le Canada* du 13 février 1925, à la page 5. Le même jour, *L'Événement*, à la page 11, mentionne plutôt 120 écoles et 20 écoleschapelles, tandis que *La Tribune*, à la page 1, écrit 154 écoles et 25 écoles-chapelles.
- 31. Selon *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 1, le discours de l'honorable M. Perrault a duré plus de deux heures.
- 32. Montant cité par *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 11, qui rapporte par ailleurs que M. Patenaude tient en main les *Comptes publics* de l'Ontario d'où il puise ses chiffres. *The Montreal Daily Star* du même jour, à la page 8, mentionne plutôt un montant de \$126,000,000.
- 33. Chiffre cité par *La Patrie* du 13 février 1925, à la page 16. Le même jour, *The Quebec Chronicle*, à la page 5, et *The Montreal Daily Star*, à la page 8, mentionnent plutôt \$4,500,000.
- 34. Montant cité par *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 11. *L'Action catholique* du même jour, à la page 9, mentionne plutôt \$782,000.
- 35. M. Hubert Biermans, directeur de la Belgo-Canadian Paper Company et fondateur de l'Institut technique de Shawinigan.

- 36. Version donnée par *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 11. *La Presse* du même jour, à la page 17, mentionne plutôt Warren G. Harding. Cependant Harding fut président de 1921 à 1923 et M. Patenaude parle d'une déclaration faite en 1924, date correspondant au mandat du républicain Calvin Coolidge (1872-1933), 30^e président des États-Unis (1923-1929).
- 37. *La Tribune* du 13 février 1925, à la page 3, précise que l'honorable M. Nicol parle en français. Selon *L'Événement* du même jour, à la page 11, il est 9 h 15 à ce moment de la séance.
- 38. Chiffre cité par *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 11. *La Tribune* du même jour, à la page 3, mentionne plutôt un déficit de \$1.500.000.
- 39. L'Événement du 13 février 1925, à la page 11, rapporte que "MM. Nicol et Patenaude sont allés en Europe ensemble, l'été dernier".
- 40. Henri Bourassa (1868-1952), leader nationaliste canadien-français, fondateur et rédacteur en chef du *Devoir*. Il sera élu en septembre 1925 député indépendant de Labelle à la Chambre des communes.
- 41. Pierre-Joseph-Arthur Cardin (1879-1949), avocat et député libéral de Richelieu à Ottawa de 1911 à 1945. En 1945, il est ministre de la Marine et des Pêcheries dans le cabinet de Mackenzie King.
- 42. William Thomas White (1866-1955), libéral et ensuite libéral-conservateur, député fédéral de Leeds (Ontario) de 1911 à 1921. Ministre des Finances durant la Première Guerre mondiale, il introduit en 1917 l'impôt sur le revenu, une mesure "temporaire" qui devait être revue après la guerre. Financier réputé, il fut vice-président de la National Trust Co. et directeur de la Canadian Life Assurance Co. et de la Banque Canadienne de Commerce.
- 43. Selon *L'Événement* du 13 février 1925, à la page 11, il est 10 h 45 à ce moment de la séance.
- 44. Le comité se réunit sous la présidence de M. Laferté (Drummond).

Séance du vendredi 13 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 11 h 20.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Lecture de pétitions:

La pétition suivante est lue et reçue par la Chambre:

- de Adolphe Klein et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Congregation Shareh Tefilah (M. Bercovitch).

Rapports de comités:

M. Bordeleau (Champlain): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le douzième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

- de The Natural History Society of Montreal, demandant l'adoption d'une loi lui accordant de plus amples pouvoirs.
- M. Bordeleau (Champlain): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le onzième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 72 constituant en corporation la ville d'Amos.

Société d'histoire naturelle à Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, appuyé par le représentant de Hull (M. Lafond), que l'article 516 du Règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 131 concernant la Société d'histoire naturelle à Montréal.

Adopté.

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) présente, en conséquence, le bill 131 concernant la Société d'histoire naturelle à Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Cour de magistrat de district Statuts refondus, 1909

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 3 modifiant les Statuts refondus. 1909.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Messages du Conseil législatif:

- M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants:
- Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:
- bill 13 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Cour de magistrat;
- bill 16 modifiant la loi 13 George V, chapitre 7, concernant l'incendie de la ville de Terrebonne:
- bill 15 modifiant les Statuts refondus,
 1909, relativement à la tenue des termes de la Cour supérieure dans le district de Pontiac;
- bill 19 modifiant la loi pourvoyant à la construction et à l'entretien des ponts de l'île Perrot;
- bill 61 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Isidore Charness à la pratique du droit:
- bill 63 amendant la charte des Ursulines de Roberval;
- bill 78 modifiant la charte de la corporation du Collège Nominingue;
- bill 95 confirmant la signature apposée à certains actes par Joseph Crossman Barlow, notaire;
- bill 109 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Robert Alexander Hart à la pratique de la chirurgie dentaire, après l'examen final.
- Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

- bill 74 ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, et conventions entre les mêmes et la St. Maurice Lumber Company:
- bill 120 ratifiant un acte entre The Royal Trust Company et la cité de Montréal, ainsi que le règlement No 866 de ladite cité.

Trois-Rivières et St. Maurice Lumber Company

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 74 ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, et conventions entre les mêmes et la St. Maurice Lumber Company. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

The Royal Trust Company et la cité de Montréal

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 120 ratifiant un acte entre The Royal Trust Company et la cité de Montréal, ainsi que le règlement No 866 de ladite cité. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Acte de donation par O. Letendre à J. Letendre

M. Lafrenière (Richelieu) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 69 validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Lafrenière (Richelieu) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Association des gardes-malades enregistrées

M. Bernard (Rouville) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 91 amendant la charte de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Ouébec.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Bernard (Rouville) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Successions F. Lussier, A. Deschamps, A. Lussier et M.-L. Massue

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 110 concernant les successions de Félix Lussier et Angéline Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Richard (Verchères) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills Ltd.

M. Létourneau (Québec-Est) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 115 concernant la Quebec Paper Mills, Limited.

Adopté.

En comité¹:

Les articles 1 à 3 sont adoptés.

Le comité étudie l'article 4, qui se lit comme suit:

"4. L'article 6114 des Statuts refondus de Québec, 1909, est remplacé, pour la compagnie, par le suivant:

"6114. Les directeurs [de l'Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited] peuvent, s'ils le jugent à propos, [de temps à autre] passer des [règlements] pour augmenter le capital de cette compagnie, à un montant qu'ils jugent nécessaire pour atteindre convenablement les fins de la compagnie.

[Tout] règlement [ainsi fait] doit déclarer le nombre des actions du nouveau capital-actions et peut prescrire la manière dont il doit être réparti; et, à défaut de ce faire, le contrôle de cette répartition sera sensé appartenir absolument aux directeurs."

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Voilà un article dangereux. Le gouvernement permet aux directeurs de cette compagnie d'augmenter leur capital à volonté. N'est-ce pas là des pouvoirs extraordinaires?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Si vous lisez l'article suivant, vous verrez que cela ne doit se faire qu'avec l'approbation des actionnaires.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Je comprends, mais le contrôle par les actionnaires sera toujours difficile à exercer.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous savez bien qu'il n'y a là aucun pouvoir extraordinaire et que tout est contenu dans la charte. Nous accordons ces pouvoirs à toutes les compagnies. La compagnie que nous incorporons va bâtir un moulin près de Québec qui donnera du travail à des centaines d'ouvriers. C'est une industrie nouvelle dont nous saluons avec plaisir la création, et je ne comprends que nos amis de l'opposition ne partagent pas notre joie. Serait-ce parce que c'est la population de Québec qui va en bénéficier?

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oh! Non.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Alors, pourquoi ne pas accorder à la Anglo-Canadian Paper Mills ce que nous accordons aux autres compagnies?

L'article 4 est adopté.

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Le comité étudie l'article 7, qui se lit comme suit:

"7. La compagnie à laquelle s'appliquera dorénavant la deuxième partie de la loi des compagnies de Ouébec, 1920, est, par la présente loi, déclarée mise en possession de tous les biens. deniers, actifs, droits, privilèges, franchises, réclamations et effets ci-devant acquis, possédés ou faits par ou au nom de la compagnie antérieurement à l'adoption de la présente loi, y compris, quant à la couronne, le contrat et bail accordé par Sa Majesté le roi, pour la province de Ouébec portant la date du 7 décembre 1923, et le transport dudit contrat et bail fait à la compagnie le 25 novembre 1924 et le contrat et bail - copies desdits contrat, bail, et transport étant annexées à la présente loi comme cédules B et C, respectivement sont, - et chacun d'eux est, par la présente loi, ratifié et confirmé et déclaré légal et valide à tous égards; et ladite compagnie continuera d'être sujette à toutes les dettes, obligations et privilèges de la compagnie constituée en corporation par ces lettres patentes."

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Voilà encore une chose étrange. On déclare la compagnie en possession de tous ces biens, sans s'occuper de préciser s'ils sont bien ou mal acquis. Les lettres patentes devraient suffire, et il n'y a aucunement besoin de ratifier les titres accordés par la couronne. Les titres délivrés par la couronne devraient être suffisants.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le député de Jacques-Cartier n'est pas sérieux. Il est sûrement habitué, comme nous, à ces sortes d'affaires, qui sont le fait de toute charte. Nous avons fait de même pour d'autres compagnies, au Canada, sans que personne n'y ait eu à redire. Je connais les intentions de l'opposition là-dessus. Elle en a déjà discuté et je connais le fond de sa pensée. Elle sait parfaitement que quand une compagnie vient nous demander de donner plus de prestige à sa charte par un acte législatif, nous ne pouvons nous y refuser.

On va bâtir près de Québec une immense usine au coût de \$8,000,000². Les terrains sont achetés, et des milliers d'ouvriers y auront leur gagne-pain. Maintenant, cette compagnie veut, par ce bill, flotter plus facilement son capital à Londres, en Angleterre, et croit qu'elle gagnera à ce que ses titres reçoivent confirmation par un acte législatif. Rien de plus raisonnable. Pour aider au financement de la compagnie, on demande simplement à la Législature de confirmer la validité du geste posé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'article 7 est adopté.

L'article 8, ainsi que le préambule, sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec un amendement. L'amendement est lu deux fois et adopté.

M. Létourneau (Québec-Est) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Frederick-L. Martyn

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 119 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frederick-L. Martyn au nombre de ses membres, après examen.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Richard (Verchères) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Ville de Riverbend

M. Delisle (Chicoutimi) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 83 constituant en corporation la ville de River Bend.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Delisle (Chicoutimi) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Communauté des Sœurs de charité de la providence

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 127 modifiant la charte de la Communauté des Sœurs de charité de la providence.

Adopté.

En comité³:

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"1. L'article 5 de la loi 47 Victoria, chapitre 53, est remplacé par le suivant:

"5. La Communauté des Sœurs de charité de la providence aura le pouvoir d'acheter, acquérir, posséder, tenir, avoir, accepter, recevoir, pour les besoins et les objets de la corporation, des terres, tènements, héritages, rentes constituées et autres, et généralement tous biens mobiliers et immobiliers quelconques, en fidéicommis ou autrement, soit par achat, donation, legs, dons ou autrement, et elle pourra les vendre, aliéner, hypothéquer, céder, louer, transporter, échanger ou en disposer autrement, à quelque titre que ce soit, pour les mêmes fins, [emprunter et, à cette fin, émettre des obligations ou débentures et en garantir le paiement par hypothèques, gages ou nantissement, suivant le cas et à son gré; et en général, exercer les droits des corporations civiles et tous les pouvoirs qui peuvent aider à la réalisation de son obiet ou servir à la mise en œuvre de ses moyens d'action et à l'exécution de ses entreprises;] pourvu que la valeur annuelle ou le revenu des immeubles qu'elle possèdera, non compris ceux qu'elle occupera elle-même pour les besoins des divers établissements qu'elle a actuellement et qu'elle pourra fonder à l'avenir, n'excède pas la somme de cent mille piastres courant. pour l'établissement principal, et de quinze mille piastres, pour chaque succursale; cesdits pouvoirs étant accordés pour les raisons mentionnées au Statut 34 Victoria, chapitre 53, telles qu'expliquées au préambule et au dispositif de cettedite loi."

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En souriant) Mon honorable ami n'a pas peur de donner tous ces pouvoirs à cette admirable communauté?

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Pas du tout.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En riant) Vous êtes moins peureux que tout à l'heure.

(Rires)

M. Patenaude (Jacques-Cartier): J'ai moins peur des Sœurs de la providence que des marchands de bois.

L'article 1 est adopté.

L'article 2, ainsi que le préambule, sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adonté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Adrien Lebrun

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 60 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adrien Lebrun à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Frank Devlin Genest

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 128 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frank Devlin Genest à la pratique du droit, après examen.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 80 constituant en corporation la congrégation Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

Motions des députés:

État de santé du député de Maisonneuve

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Avant l'ajournement, je désire m'informer auprès de l'honorable député de Jacques-Cartier de la santé de l'honorable député de Maisonneuve (M. Pellerin). Nous avons appris avec regret qu'il était malade et nous espérons qu'il nous reviendra bientôt⁴.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Je n'ai pas eu de nouvelles ce matin, mais je crois que notre collègue de Maisonneuve va mieux, et je remercie le premier ministre de sa délicate attention.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi à quatre heures de l'après-midi.

Adopté.

La séance est levée à midi trente minutes.

NOTES

- 1. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).
- 2. Montant du *Soleil* du 14 février 1925, à la page 1. Le *Montreal Herald* du même jour, à la page 1, est moins précis et mentionne plutôt "environ \$10,000,000".
- 3. Voir note 1.
- 4. L'Événement du 14 février 1925, à la page 15, rapporte que "le Dr Pellerin n'a pas paru à la Chambre depuis quelques jours et on l'a dit assez gravement indisposé".

Séance du lundi 16 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 4 h 20¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Détenus aliénés

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 22 concernant l'établissement d'un asile pour les détenus aliénés. Accordé. Le bill est lu une première fois.

Officiers de justice, députés et employés

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 5 concernant les officiers de justice et leurs députés et employés. Accordé. Le bill est lu une première fois.

Mariages

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 161 concernant la célébration des mariages.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Enregistrement des droits réels

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 162 modifiant le Code civil relativement à l'enregistrement des droits réels. Accordé. Le bill est lu une première fois.

Journée de repos pour les employés industriels

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) demande la permission de présenter le bill 29 modifiant la loi pourvoyant à une journée de repos par semaine pour les employés dans certaines industries. Accordé. Le bill est lu une première fois.

Registres

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 41 modifiant le Code civil relativement aux registres dans les bureaux d'enregistrement.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que bill 80 constituant en corporation la congrégation Beth Matisyohi Anshe Marmorosh Anshe Romania Congregation soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

The Canada and Gulf Terminal Railway Company

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 89 amendant la charte de The Canada and Gulf Terminal Railway Company.

Adopté. Le comité étudie le bill et fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

The Thurso and Nation Valley Railway Company

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)² pour M. Lahaie (Papineau) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 92 constituant en corporation The Thurso and Nation Valley Railway Company.

Adopté.

En comité³:

Le comité étudie le préambule qui se lit comme suit:

"Attendu que Sir Douglas Alexander, baronnet, de la cité de Stamford, dans l'État du Connecticut, l'un des États-Unis d'Amérique; F. A. Park, gentilhomme, de la cité de New York, dans l'État de New York, l'un des États-Unis d'Amérique; W. A. Davidson, ingénieur de la ville d'Élisabeth, dans l'État de New-Jersey, l'un des États-Unis

d'Amérique: Andrew McCutcheon, gérant, de la cité de Saint-Jean, dans le district d'Iberville: R.C. McMichael, avocat et conseil du roi, de la cité et du district de Montréal: T. F. Elmitt, gérant, et Paul-D. Bourget, secrétaire, tous deux de la cité de Hull, district d'Ottawa, ont, par leur pétition, représenté qu'il est à propos qu'une compagnie soit constituée en corporation pour construire, outiller, maintenir et exploiter un chemin de fer, à partir d'un point sur le réseau de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, à ou près de Thurso, dans le comté de Labelle, province de Québec, jusqu'à un autre point au nord, à environ 35 milles, dans le comté de Labelle, et pour raccorder et faire des arrangements pour raccorder le chemin de fer de la compagnie avec d'autres chemins de fer, traversant actuellement ou qui traverseront à l'avenir ledit comté de Labelle:

"Et attendu qu'il convient d'accorder la demande desdits pétitionnaires;

"À ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:"

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Il s'agit d'incorporer en compagnie les promoteurs de ce chemin de fer qui veulent opérer dans la région industrielle de Papineau au bénéfice d'une nouvelle région de colonisation et d'une manufacture de machines à coudre, The Singer Manufacturing Company.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Depuis longtemps, nous entendons parler dans la province de chemins de fer. Celui dont il s'agit a une importance particulière.

La compagnie demande le privilège de construire une voie ferrée pour développer son domaine dans le nord du comté de Labelle, mais elle veut se soustraire à l'obligation de faire servir cette voie au transport des passagers et du fret, et aussi ne pas tomber sous la juridiction de la Commission des chemins de fer.

La région de Labelle est une région de colonisation qui souffre depuis plusieurs années du manque de voies de communication et qui réclame un chemin de fer.

Une ville et plusieurs villages y sont totalement privés de voie ferrée. Or, la compagnie dont il s'agit ici ne serait pas obligée de servir le public.

Je n'ai pas d'objection à ce que la compagnie Singer bâtisse un chemin de fer, mais vu que la voie ferrée traversera une région de colonisation, il serait juste de l'obliger à assurer un service de transport pour la population de la région que l'on va traverser.

Je tiens ici des résolutions de municipalités et des lettres de curés qui demandent instamment que le gouvernement force cette industrie à mettre sa voie à la disposition de la population. Elle croit que la demande faite par la compagnie doit être refusée et que le public doit avoir le privilège de se servir du chemin de fer projeté.

Il lit quelques résolutions qui lui ont été adressées par les conseils municipaux. Je propose donc que nous amendions le bill en ce sens.

Je regrette que l'honorable député de Papineau (M. Lahaie) ne soit pas ici aujourd'hui. Les colons de son comté seraient heureux d'avoir un chemin de fer. Il vaudrait peut-être mieux attendre l'honorable député pour adopter le bill.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Ce projet a été étudié au comité des chemins de fer. La compagnie Singer veut établir une grande industrie au Nominingue, où elle a de superbes réserves de bois franc qu'elle emploiera pour la fabrication de ses moulins à Thurso.

Cette industrie est certainement la plus importante du genre dans le monde entier et assurera du travail à des centaines d'ouvriers et augmentera la prospérité de la région.

La compagnie Singer n'est pas une compagnie de transport et a besoin d'un chemin de fer pour relier sa nouvelle industrie au Pacifique Canadien. Nous ne pouvons lui refuser ce droit. Elle nous dit: "Si vous nous obligez à devenir une compagnie de transport, nous abandonnons notre projet."

Ce qui arrivera, c'est que plusieurs centaines d'ouvriers que la compagnie aurait pu faire travailler resteront sans travail. Je crois que la Chambre devrait adopter le bill tel quel, car nous ne pouvons priver la province d'une aussi belle industrie.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je trouve étrange, dit-il, qu'on insiste tant sur la construction de chemins de fer dans les régions de colonisation qui sont à peine ouvertes, tandis qu'on a tant de difficultés à aider les colons des régions établies depuis 50 ans.

Les paroisses ont de gros intérêts en jeu, dit-il, et ils devraient être considérés. Je me demande à quoi sert d'engager le crédit de la province pour des millions et des millions, pour développer des régions de colonisation, si on le fait sans aucun profit pour notre propre population?

Est-ce juste de coopérer à l'œuvre d'une compagnie en lui confiant des pouvoirs exorbitants, et de mettre de côté la modeste demande des colons qui demandent au gouvernement de les protéger quand une compagnie veut construire un chemin de fer dans leur région? Les paroisses de Ripon et Chénéville veulent que le gouvernement oblige la compagnie à donner un service de transport.

Des résolutions ont été adoptées par les conseils municipaux à ce sujet. Je regrette que l'honorable premier ministre croie que la présence du député de la région n'est pas nécessaire pour le débat de ce projet...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je n'ai pas dit cela.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Peut-être l'honorable député de Papineau (M. Lahaie) a-t-il promis ce chemin de fer aux dernières élections? On devrait amender le bill, afin qu'il puisse servir les intérêts du public en même temps que ceux de la compagnie.

Celle-ci y trouvera peut-être quelques inconvénients, mais les revenus qu'elle retirera de l'exploitation de son chemin de fer compenseront pour les ennuis qu'elle pourrait en subir. Il y a des exploitations avantageuses pour les exploiteurs, mais qui offrent des ennuis considérables pour les régions où elles se font.

Le gouvernement devrait tenter l'impossible pour protéger les cultivateurs et les colons. Si la compagnie persiste dans son refus, le gouvernement devrait offrir de l'indemniser, afin d'assurer à la population de la région le service qu'elle demande. Même si la compagnie voulait être indemnisée, il vaudrait mieux le faire plutôt que de priver d'un service de chemin de fer des colons établis depuis 50 ans.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

L'honorable chef de l'opposition n'était peut-être pas au comité lorsque le projet a été étudié. On y a examiné à fond le pour et le contre, et on a pu se convaincre de l'impossibilité de faire la chose. Voici les faits: la compagnie est prête à bâtir une immense industrie à Thurso, à la condition qu'elle ait son chemin de fer à elle. Les municipalités demandent que nous la forcions à faire le transport des passagers et du fret. La compagnie dit: "Si vous nous refusez ce chemin de fer, nous n'irons pas là-bas." Allons-nous, pour cette seule clause, l'exclure du comté de Labelle?

Nous ferions perdre alors à la région une immense industrie. La compagnie a déjà une industrie à Saint-Jean. Elle irait à Saint-Jean ou ailleurs.

Mon honorable ami a parlé de résolutions des conseils municipaux de la région. J'ai reçu moimême de nombreuses requêtes des citoyens, des curés, d'officiers municipaux et autres. Il (l'honorable M. Taschereau) lit deux lettres de curés et des municipalités, dont une venant de Ripon. On le voit, dit-il, tous veulent que nous aidions la compagnie à établir sa grande industrie. Ils représentent, entre autres choses, que la compagnie Singer gardera nos ouvriers chez nous.

D'ailleurs, il est faux que la province s'engage pour des millions, puisque le gouvernement n'a aucun subside à donner et que les industriels prennent tout à leurs frais. Cela ne nous empêchera pas de bâtir un chemin de fer de colonisation quand nous voudrons. Il est entendu que la voie ferrée devra être "standard", et je suis convaincu que plus tard la compagnie donnera un service à la population quand son industrie sera établie.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Il y a donc deux résolutions contraires de la municipalité de Ripon?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Oui, les opinions y sont partagées comme en cette Chambre.

(Rires)

En outre, je suis convaincu que le jour où cette région sera suffisamment développée, la compagnie n'aura plus d'objection à transporter des voyageurs.

Le préambule est adopté.

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"1. Lesdits pétitionnaires et toutes autres personnes qui, par la suite, deviendront actionnaires de la compagnie, sont, par la présente loi, déclarés et constitués en corporation sous le nom de The Thurso and Nation Valley Railway Company (ci-après appelé "la compagnie")."

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Le chemin de fer coupera en deux un grand nombre de fermes. Est-ce que ça ne sera pas pénible pour les colons de voir passer les beaux billots de bois dans un chemin de fer où ils ne pourront monter? Et on dira encore: "En avant la colonisation!"

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Voulez-vous tuer le bill?

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (En souriant) Non, je ne suis pas un tueur, mais je pense que vous devriez user de votre influence dans le cas présent.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai demandé à la compagnie de donner un service à la population. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'obtenir et je n'ai pas réussi.

J'ai préféré obtenir l'industrie plutôt que de tout perdre en obligeant la compagnie des moulins Singer à devenir une compagnie de chemin de fer.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je ne veux pas chasser cette industrie. Je veux la protéger, au contraire, mais je veux aussi protéger les colons. Je doute, dit-il, qu'avec un projet aussi considérable la compagnie puisse l'abandonner simplement pour cela. N'auriez-vous pas pu leur dire: "Accordez-nous cette demande et nous vous donnerons une faveur en retour?"

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

Mon honorable ami peut croire que la compagnie, en évaluant les terres expropriées, en fixera un prix rémunérateur pour les colons. Ce sera donc du capital nouveau pour chacun d'eux. Cet argent leur aidera à améliorer leurs terres. En outre, toutes les fermes traversées par une voie ferrée gagnent en valeur.

Le chemin de fer activera le commerce et l'industrie de toute la région. C'est pourquoi la majorité des habitants de l'endroit voit l'affaire d'un bon œil.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Supposons que la compagnie ferait faillite. Il y a déjà eu de grosses industries qui étaient bien protégées par le gouvernement et qui ont fait faillite. Le chemin de fer alors deviendra inutile.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Les cultivateurs qui auront vendu leurs terres à la compagnie auront été payés.

L'article 1 est adopté.

L'article 2 est adopté.

Le comité étudie l'article 3, qui se lit comme suit:

"3. La compagnie pourra construire des embranchements ou des prolongements, à partir de tout point sur cette ligne principale, pourvu que, sauf pour des fins de raccordement avec un autre chemin de fer, ces embranchements et ces prolongements n'excèdent pas vingt-cinq milles de longueur."

M. Sauvé (Deux-Montagnes) intervient.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): C'est la loi générale, cela.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Supposons que la compagnie a des limites à bois à plusieurs endroits. Il faudra qu'elle construise des embranchements. Nous lui en donnons le droit tout simplement. Vous pensez bien que l'industrie ne s'amusera pas à multiplier ces embranchements pour le simple plaisir de se promener dans le bois.

L'article 3 est adopté.

Les articles 4 à 15 sont adoptés.

Le comité étudie l'article 16, qui se lit comme suit:

"16. La compagnie aura le pouvoir de faire des contrats pour transporter le fret, y compris celui de fixer le taux de la rémunération ou du prix que ladite compagnie aura le droit d'exiger à cette fin.

Il est proposé d'ajouter, à la fin, les mots suivants: ", sujet à l'approbation de la Commission des services publics."

L'amendement est adopté. L'article 16, ainsi amendé, est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec certains amendements. Les amendements sont lus deux fois et adoptés.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) pour M. Lahaie (Papineau) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Ville de Montréal-Est

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 129 ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est en date du 9 ianvier 1925.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Richard (Verchères) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Remboursement des droits:

Charte de La Tuque

M. Bordeleau (Champlain) propose, appuyé par le représentant de Drummond (M. Laferté), que, vu que le bill 82 amendant la charte de la ville de La Tuque a été rejeté, les droits ordinaires que les promoteurs de ce bill ont payés leur soient remboursés, après déduction de tous frais d'impression et de traduction.

Adopté.

Demandes de documents:

Aqueducs contre les incendies

M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance en 1924, entre le gouvernement et toute personne au sujet d'allocation aux municipalités rurales pour construction d'aqueducs ou tout autre service prévenant les incendies.

Le gouvernement donne de l'argent aux municipalités pour les aider à s'acheter des pompes à incendie. L'an dernier, on a dépensé \$60,000 pour aider ainsi les municipalités. Le gouvernement devrait accorder tout l'encouragement possible aux municipalités à cette fin. Dans bien des cas, les pompes ne suffisent pas pour protéger les villages contre le feu.

L'expérience a démontré que la plupart des grands incendies ont été causés non pas tant parce qu'on n'avait pas de pompes dans les municipalités rurales, mais parce qu'on n'avait pas de systèmes d'aqueduc. Il me semble que ce serait plus pratique d'aider les municipalités à se construire de bons aqueducs

Ma suggestion sera sans doute bien accueillie, car l'honorable premier ministre et l'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (M. Galipeault) ont souvent dit qu'ils favorisaient de tout cœur la prévention des incendies. Les municipalités ont besoin de bons aqueducs non seulement au point de vue hygiène, mais pour prévenir le feu. Elles sont gênées en ce moment et elles devraient être aidées.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):

Nous aidons aux municipalités à se bâtir des réservoirs quand elles n'ont pas d'aqueduc. Ce fonds n'est pas très considérable. Il a été augmenté l'an dernier à \$60,000, et le gouvernement n'irait pas loin avec cela s'il voulait aider à la construction d'aqueducs dans les centres ruraux. Il peut cependant accorder certains octrois pour l'achat de pompes à incendies, ce qui a contribué énormément à combattre avec succès des incendies qui auraient fort bien pu être plus désastreux et dégénérer en véritables conflagrations.

Des allocations ont déjà été accordées pour la construction de réservoirs dans les localités où la chose est nécessaire. Cela sert de stimulant à la construction d'aqueducs. Les aqueducs sont des entreprises très payantes que les municipalités peuvent réaliser facilement sans l'aide du gouvernement. Ils rapportent aux municipalités plus que l'intérêt pour les sommes affectées à leur construction. Maintenant, je crois que mon honorable ami (M. Sauvé) a tort de dire que les municipalités sont gênées. Il y en a qui nous ont déclaré qu'elles étaient prêtes à dépenser jusqu'à \$25,000 ou \$30,000, pour avoir des systèmes de protection contre le feu.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Qu'est-ce que le gouvernement leur donne?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Environ 30 %. Le gouvernement n'avait qu'un fonds de \$20,000 pour aider les municipalités à acquérir des services de protection contre les incendies. Nous avons porté ce fonds à \$60,000. Nos inspecteurs nous disent que l'aide du gouvernement donne de bons résultats.

La motion est adoptée.

Loi du Barreau de la province

M. Mercier (Trois-Rivières) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 151 modifiant les Statuts

refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Loi des compagnies

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 11 modifiant la loi des compagnies de Québec, 1920, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Cour du banc du roi en appel

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 32 modifiant le Code de procédure civile relativement à la Cour du banc du roi en appel soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Officiers de justice, députés et employés

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 5 concernant les officiers de justice et leurs députés et employés.

Adopté.

Détenus aliénés

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 22 concernant l'établissement d'un asile pour les détenus aliénés.

Adopté.

La séance est levée à 5 h 40.

NOTES

- 1. Selon *Le Canada* du 17 février 1925, à la page 1, les députés sont peu nombreux en Chambre pour cette séance. Du côté de l'opposition, seuls MM. Sauvé, Bastien et Faucher sont présents. Selon *L'Événement* du même jour, à la page 11, ils n'étaient que 20 sur 84. Ce chiffre n'est pas celui du *Quebec Chronicle* qui, à la page 5, mentionne n'avoir dénombré que 17 députés.
- 2. M. Taschereau agit au nom de M. Lahaie, parrain du bill, qui est absent.
- 3. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).

Séance du mardi 17 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 20.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le onzième

rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 98 concernant la succession de dame Marie-J. Bourque, épouse de Toussaint Préfontaine.

Et, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 56 amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt:
- bill 81 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité des Écors, en date du 19 décembre 1924.
- M. Lemieux (Gaspé): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le douzième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 123 modifiant la charte de la ville Saint-Laurent.

Division d'enregistrement du comté de Mégantic

M. Fortier (Beauce) propose, appuyé par le représentant de représentant de Portneuf (M. Hamel), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition du conseil de la cité de Thetford Mines et du Conseil municipal du village de Plessisville, dans le comté de Mégantic, demandant l'adoption d'une loi décrétant l'établissement de deux divisions d'enregistrement dans le comté de Mégantic, et que la pétition puisse être lue et reçue à la prochaine séance.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- du conseil de la cité de Thetford Mines et du Conseil municipal du village de Plessisville, dans le comté de Mégantic, demandant l'adoption d'une loi décrétant l'établissement de deux divisions d'enregistrement dans le comté de Mégantic (M. Fortier).

Questions et réponses:

Montant des intérêts de la loi des chemins

M. Renaud (Laval): Quel est le montant des intérêts dus en vertu de la loi des chemins et qui, d'après les *Procès-verbaux 1925*, pages 94 et 95, n'ont pas encore été payés: *a.* en 1922 par 29 municipalités; *b.* en 1923 par 56 municipalités; *c.* en 1924 par 260 municipalités?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): *a.* Depuis la réponse contenue dans les *Procès-verbaux 1925*, deux municipalités ont payé leurs intérêts de 1922, et d'autres ont versé des acomptes. Il reste maintenant dû par 27 municipalités la somme de \$23,460.85.

- b. Depuis la réponse contenue dans les *Procès-verbaux 1925*, une municipalité a payé ses intérêts de 1923 et quelques autres ont versé des acomptes. Il reste maintenant dû par 55 municipalités la somme de \$77,304.02.
- c. Depuis la réponse contenue dans les *Procès-verbaux 1925*, 55 municipalités ont payé leurs intérêts de 1924, et quelques autres ont versé des acomptes. Il reste maintenant dû par 205 municipalités la somme de \$242,962.77.

Droits du pauvre de Montréal

M. Pellerin (Maisonneuve): Quels ont été les droits du pauvre perçus par la cité de Montréal, en 1923-1924, en vertu des dispositions de la section 34, du chapitre 2, du titre 11 des Statuts refondus, 1909, article 5956*u* à 5956*za*?

L'honorable M. Nicol (Compton): \$651,566.99.

Effets non saisissables

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 158 amendant le Code de procédure civile concernant les effets non saisissables.

Adopté.

En comité¹:

Un député prie le député de Montréal-Saint-Louis de fournir quelques explications à la Chambre.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis): Mon but est de protéger les familles de pauvres gens. Il arrive que les saisies faites pour le paiement de dettes en dessous de \$50 coûtent des frais disproportionnés au débiteur comme au créancier qui jette une famille sur le pavé. La vente des meubles ne rapporte pas de quoi payer même les frais de l'huissier. Ou bien la peine emporte le profit, ou bien on se trouve à dilapider un mobilier en vendant pour une somme dérisoire des effets valant parfois plusieurs centaines de dollars.

Outre que l'ouvrier, incapable de payer pour cause de chômage par exemple, se trouve dépouillé d'un bien sacré, le créancier éprouve de telles désillusions dans cette manière de percevoir qu'il abandonne ensuite tout système de crédit au pauvre. On voit alors de braves familles de travailleurs privées de crédit chez l'épicier et le boucher, qui ont peur d'encourir des pertes. Ne vaudrait-il pas mieux que le créancier, dans ces cas, compte plus sur le salaire de son débiteur que sur ses biens meubles?

Depuis la présentation du bill, je peux dire que j'ai reçu des résolutions d'approbation de la part des Conseils des métiers et du travail de Montréal et de Québec, et j'ose affirmer que le bill reçoit l'approbation de toutes les œuvres de bienfaisance de l'Île de Montréal. Il protège le débiteur pauvre et le créancier ne sera pas lésé.

L'année dernière, lors de la discussion qui s'est faite sur le même bill, l'on a surtout objecté que cette législation affecterait le crédit des particuliers. À cela, on répond que lorsque le boucher, le boulanger ou un autre homme de métier fait crédit à quelqu'un, c'est plus la garantie morale qu'il regarde que les garanties qu'il peut offrir quand il achète. Je considère que le modeste mobilier d'une famille est sacré et que l'on ne devrait pas le rendre saisissable pour une petite dette de \$50. Il y a d'autres recours

pour les créanciers, et je demande à la Chambre de ratifier mon proiet.

(Quelques applaudissements)

M. Côté (Bonaventure): Je regrette de ne pouvoir partager l'opinion du député de Montréal-Saint-Louis (M. Bercovitch). Il prétend que la loi actuelle détruit le crédit. Je suis d'opinion que si nous adoptons cette loi, elle détruira le crédit que l'ouvrier peut avoir actuellement. Quand le pauvre ou l'ouvrier va acheter chez l'épicier ou le boucher, ils n'ont d'autre garantie à offrir en général que leurs meubles. Le petit marchand, ne pouvant plus compter sur son recours en justice, refusera de vendre à crédit à l'avenir.

Les petits marchands ont souvent affaire à des clients malhonnêtes ou de mauvaise foi qui, si la loi telle que présentée est adoptée, s'endetteront pour \$40 ou \$45 chez un marchand, puis changeront d'épicier ou de boucher indéfiniment, sachant que le premier ne pourra le saisir. Et les bons paieront pour les méchants en se voyant fermer le crédit. Le petit marchand a le droit d'être protégé comme le marchand de gros.

La classe ouvrière a-t-elle tant à se plaindre? Autrefois, on ne laissait, dans les saisies, qu'une valeur de \$50 au débiteur. En ces dernières années, on a élevé cette somme à \$200. Déjà, le pauvre homme est protégé par la loi Lacombe qui ne rend que le cinquième de son salaire saisissable; il est protégé aussi par le fait que le Parlement a aboli les honoraires pour les actions de moins de \$25.

Je crois que, si nous adoptons le projet de l'honorable député de Montréal-Saint-Louis, nous rendrons un mauvais service aux débiteurs et nous enlèverons aux créanciers un droit qui est sacré: celui d'un recours sur les biens de celui qui s'endette et ne paie pas ses comptes. En un mot, je crois que le bill actuel serait une prime à la malhonnêteté. Et pour ces raisons, malgré le bon plaidoyer de son promoteur, je voterai contre ce bill. Il serait dans l'intérêt général que la Chambre ne l'adopte pas.

(Applaudissements)

M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je suis de tout cœur avec mon honorable ami de Montréal-Saint-Louis (M. Bercovitch). Les meubles d'un ménage sont sacrés pour la famille pauvre et appartiennent à la femme et aux enfants bien plus qu'à l'époux. Ils ne doivent pas être saisis pour les petites dettes du mari. Je ne crois pas que la clause existante ait rendu assez de services au public pour rester dans les Statuts. L'exécution des brefs de saisie sur ces petites

dettes ne rapporte à peu près rien aux créanciers et est toujours grosse d'ennuis.

Un marchand, quand il consent à faire crédit à un client, se préoccupe plus du salaire gagné par ce client que des effets mobiliers qu'il possède. Le bill présenté par le député de Montréal-Saint-Louis favorisera le pauvre honnête qui est dans la nécessité d'acheter à crédit et qui n'aura pas à souffrir pour les clients malhonnêtes. Je voterai pour le projet de loi qui ne nuit nullement au crédit des pauvres gens et il ne fera aucun tort aux marchands. Dans le cas de malhonnêteté, on pourra toujours saisir le salaire, et c'est l'essentiel.

M. Mercier (Trois-Rivières): Cette loi est venue ici l'an dernier. J'ai voté en sa faveur et je ferai encore de même. Dans la plupart des cas, quand un homme ne paie pas un compte de moins de \$50, c'est qu'il ne travaille pas, et alors, le marchand doit, avant de lui faire des difficultés, se convaincre que son client ne veut réellement pas payer ou qu'il est malhonnête. Quand ce dernier travaille, il a un salaire suffisant pour répondre de ses dettes et le marchand a toujours la ressource de connaître son patron et son salaire et d'agir en conséquence. Quand il ne travaille pas et n'a pas de ressources, il est inhumain de lui ravir son mobilier pour une dette de \$30 à \$35, dont les frais dépassent ce montant. Il faut avoir pitié de lui.

N'a-t-on pas consacré le principe de l'inviolabilité des meubles du domicile familial par les contrats de mariage en séparation de biens qui rendent les effets de ménage insaisissables? L'homme d'affaires, le riche, se marie généralement sous le régime de la séparation de biens et son ménage est au nom de sa femme; pourquoi ne ferions-nous pas profiter le pauvre des mêmes avantages dans le cas présent? Ce projet de loi est donc absolument moral. J'approuve ce bill parce que les pauvres gens, les ouvriers de Trois-Rivières, le réclament. En leur nom, je demande à la Chambre de le voter.

(Applaudissements)

n'est pas mon opinion.

Des voix: Adopté! Adopté!

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Je veux expliquer mon vote. Si le projet pouvait aider les pauvres gens, les ouvriers qui n'ont pas de fortune, je l'appuierais des deux mains. Mais telle

On n'a peut-être pas bien saisi la portée exacte du bill. Il ne peut aider l'honnête débiteur et je le connais, l'honnête débiteur. On se réclame de ce

principe qui dit que le mobilier est une propriété sacrée. Fort bien, mais le bill n'implique nullement la consécration de ce principe, puisqu'il laisse debout toute possibilité de saisir au-dessus de \$50.

Ce serait autre chose si on portait la somme à \$200, \$500, \$800 ou \$1,000. Alors, on aurait une base réelle au point de vue principe. Mais tel n'est pas le cas. Si on nous proposait d'empêcher un créancier de saisir un mobilier qui ne lui rapportera pas de quoi payer sa dette, nous pourrions considérer le projet, je l'approuverais. Mais ce n'est pas le cas encore.

C'est donc enlever aux petits marchands qui, pour la plupart, sont des ouvriers d'hier ou, dans bien des cas, des ouvriers militants, le privilège de recouvrir ce qui leur est dû. Serait-il juste de priver ces petits marchands de leurs revenus quand la loi protège les marchands plus importants?

Je suis entièrement de l'avis du député de Bonaventure (M. Côté), et je crois que cette mesure ne protège nullement le débiteur pauvre et qu'elle est injuste pour l'honnête petit commerçant qui a besoin de protection lui aussi. Pour le petit épicier du coin, ouvrier d'hier et créancier pauvre, \$50 signifient quelque chose. Il doit compter sur une législation raisonnable pour assurer sa créance.

Ces gens doivent-ils devenir des victimes parce que leurs créances sont inférieures à \$50? Le débiteur malhonnête échappera à la peur salutaire de la saisie et l'honnête ouvrier perdra son crédit à l'épicerie du coin. La loi actuelle a un effet salutaire sur les mauvais débiteurs, car il est bon que l'on sache qu'il faut payer ses dettes et que l'actif d'un homme est le gage commun de ses créanciers.

Et pourquoi ne pas parler plutôt des créances de \$1,000 à \$5,000? On atteindrait le créancier riche et on pourrait tirer un argument également de ce fait que de si fortes sommes ne peuvent être recouvrées par la vente d'un mobilier.

On dit: "Qu'est-ce que rapporte une saisie?" J'exerce ma profession dans un modeste milieu. J'ai vécu la plus grande partie de ma vie au milieu des ouvriers, et je sais que les dettes de \$50 se paient rapidement. Que chacun paie ses dettes. C'est le meilleur moyen de bien vivre en société. On parlait il y a un instant de contrats de mariage. En effet, c'est là un excellent moyen de mettre le domicile à l'abri des huissiers. Que l'on s'en serve tant que l'on voudra, il n'en résultera aucun inconvénient, aucune atteinte au droit de propriété. Je crois, je le répète, que nous ne devrions pas adopter le projet dans le plus grand bien de l'ouvrier lui-même.

(Applaudissements)

M. Plante (Beauharnois): Je ne crois pas que ce bill nuise aux petits créanciers et encore moins aux petits débiteurs. Ce serait au contraire un service précieux à rendre aux deux en les prévenant de ce à quoi ils s'exposent mutuellement. Il y a eu beaucoup d'abus à Montréal, particulièrement en ce qui concerne les ventes par huissier, les marchands et les malheureux débiteurs subissant les conséquences des arrangements pris par les huissiers qui ne rapportent même pas les frais judiciaires.

Le plus bel actif de l'ouvrier est son salaire. Pour le petit créancier, c'est le recours le plus efficace. L'ouvrier, parce qu'il fait trois ou quatre petites dettes de \$25, n'est pas obligé de croiser les bras et de se laisser mourir de faim pour le simple plaisir de ne pas payer.

Il travaillera sûrement, et c'est là que sa créance l'attend par la saisie-arrêt. Les ventes, au contraire, ne rapportent que peu ou rien. L'épicier du coin, de son côté, est trop au courant des contrats de mariage pour se fier au ménage comme garantie. Il compte sur le salaire avant tout. Je considère que le projet de l'honorable député de Montréal-Saint-Louis (M. Bercovitch) ne nuira à personne et devrait être adopté.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Je suis entièrement de l'avis de l'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault). Cette loi ne protégera pas du tout l'ouvrier. J'y suis opposé. Il serait préférable de réviser l'article de la loi qui regarde les saisies et d'augmenter le montant de l'exemption des mobiliers saisissables, comme l'a suggéré l'honorable ministre de même que la liste des effets non saisissables, car il y a une foule d'objets de ménage qui ne devraient pas être saisis dans le domicile.

Avec la loi que l'on nous propose, nous protégerons les chevaliers d'industrie vivant en millionnaires, mais qui n'ont pas de profession connue, et c'est tout. Tous les citoyens honnêtes ont à cœur de payer leurs petites dettes. Le principe de la loi est faux.

Le moyen de protéger l'ouvrier serait d'amender la loi. Je représente un comté où il y a un grand nombre d'ouvriers et je nuirais à leur crédit si je votais pour ce projet.

Des voix: Adopté! Rejeté!

La motion, étant mise aux voix, est rejetée sur division².

Le comité se lève sans faire rapport³.

Code municipal, article 724

M. Lemieux (Wolfe) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 159 modifiant l'article 724 du Code municipal.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Lemieux (Wolfe) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

J'ai déjà expliqué le projet. Il s'agit d'éviter des frais aux conseils municipaux.

Adopté. Le bill est lu une troisième fois. Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Mariages

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 161 concernant la célébration des mariages soit maintenant lu une deuxième fois.

La loi de l'an dernier n'était pas suffisamment claire dans l'opinion du juge Bruneau qui a invalidé certains mariages juifs. Le bill a pour effet de faire disparaître tout doute à ce sujet. Le bill stipule que, nonobstant les lois générales ou spéciales à ce contraire, tous les mariages célébrés dans la province avant l'entrée en vigueur de la présente loi sont valides, légaux et incontestables, s'ils ont été célébrés ou contractés suivant les rites ou les coutumes reconnus et admis par la religion des conjoints, et quelles que soient les irrégularités dont ils peuvent être entachés, et bien que le célébrant n'eût pas obtenu une licence du gouverneur ou du lieutenant-gouverneur, ou qu'il n'eût pas la qualité de sujet britannique.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Commission métropolitaine de Montréal

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 75 amendant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.

Adopté.

En comité⁴:

Le préambule, ainsi que l'article 1, sont adoptés.

- **M. Renaud (Laval)** propose d'insérer un nouvel article 2 au projet de loi:
- "2. L'article 22 de la loi 5 George V, chapitre 108, est modifié en y remplaçant dans la troisième ligne, le mot "dix" par le mot "vingt"."

Il (M. Renaud) explique son amendement⁵.

Le nouvel article 2 est adopté.

En conséquence, l'article subséquent est renuméroté et devient l'article 3.

L'article 3 est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec un amendement. L'amendement est lu deux fois et adopté.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois. Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company

M. Bullock (Shefford) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 52 amendant la charte de The Shefford, Bagot and Missisquoi Railway Company.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec un amendement. L'amendement est lu deux fois et adopté.

M. Bullock (Shefford) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Charte de Verdun

M. Lafleur (Montréal-Verdun) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en

comité plénier pour étudier le bill 121 modifiant la charte de la cité de Verdun

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Lafleur (Montréal-Verdun) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Société d'histoire naturelle à Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 131 concernant la Société d'histoire naturelle à Montréal soit maintenant lu une deuxième fois

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Demandes de documents:

Statistiques

M. Crépeau (Sherbrooke) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Laurent (M. Sayer), qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne, depuis le mois de juin 1924, au sujet des statistiques de la province de Québec, publiées par le gouvernement.

(Applaudissements à gauche)

Je veux savoir ce que le gouvernement entend faire au sujet des statistiques de la province. Il n'y a pas que l'opposition qui prétende que les statistiques de la province sont fausses et incomplètes. Le journal L'Événement de Québec, qui ne cache pas son indépendance, même quand il donne son appui au gouvernement, nous a signalé il y a quelque temps la différence entre les statistiques fédérales et les statistiques provinciales. Dernièrement, le gouvernement admettait qu'il lui fallait se baser sur les statistiques fédérales.

Nous voulons savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire pour améliorer nos statistiques, et c'est pour cela que nous demandons la correspondance à ce sujet. Les députés ont besoin d'être renseignés sur tout ce qui concerne la production de notre province, pour ne parler que de cela. Il nous faut de bonnes statistiques, des données

exactes, et j'ai hâte de connaître l'avis du gouvernement à ce sujet.

(Applaudissements)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): L'opposition a réclamé un bureau de statistiques en 1910. Le gouvernement l'a créé en 1914. En maintes circonstances, on a constaté devant cette Chambre que les statistiques étaient inexactes et incomplètes. Nous nous sommes plaints et il y a depuis quelques années des améliorations. Il y a des choses intéressantes dans l'Annuaire statistique. Mais les chiffres, avant tout, doivent être exacts. Les statistiques de la production agricole ont été publiées avant que la récolte ne fût faite.

Plusieurs journaux ont exprimé le regret que les statistiques ne soient pas plus complètes. Alors que les députés ont intérêt à se renseigner sur la situation économique, à la moindre question, le gouvernement répond qu'il n'a pas de statistiques et réfère aux statistiques fédérales. Comment faire connaître la vraie situation dans de telles circonstances?

Je ne veux aucunement attaquer le personnel du Bureau des statistiques. C'est le système qui est défectueux. Je suis heureux de reconnaître que le Bureau des statistiques a un bon personnel et j'espère que le gouvernement lui fournira les moyens d'améliorer encore les statistiques. Le gouvernement devrait être en mesure de donner à la province des statistiques plus parfaites.

L'honorable M. David (Terrebonne): Je dois dire à la Chambre que, depuis deux ans, nous recevons des félicitations qui nous viennent même d'Europe.

Qu'il s'y glisse quelques inexactitudes - je me sers du mot du chef de l'opposition - c'est possible, mais non des faussetés. Même avec un bon personnel, c'est inévitable. Il n'y a pas longtemps, le recensement fédéral donnait à Montréal et à Québec une population erronée. Il peut naturellement se glisser quelques erreurs encore ici et là, mais on y remédie au fur et à mesure qu'on les retrace.

Au point de vue agricole, les statistiques ne peuvent être complètes parce qu'un grand nombre de cultivateurs - je ne discute pas leurs motifs - se refusent à nous fournir des renseignements. Nous sommes souvent obligés d'établir une moyenne su une proportion si infime de cultivateurs qu'il est impossible d'arriver à un chiffre parfait. Une campagne d'éducation est nécessaire pour rendre les statistiques plus précises et plus complètes.

Je remercie l'honorable chef de l'opposition d'avoir reconnu qu'il y a eu amélioration depuis quelques années. Et je puis dire à mon honorable ami de Sherbrooke (M. Crépeau) qu'il peut être certain que le gouvernement désire ardemment fournir des statistiques aussi complètes et aussi exactes que possible et continuer à mériter les compliments à ce suiet.

La motion est adoptée.

École protestante de Verdun

M. Smart (Westmount) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Laurier (M. Duranleau), qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, télégrammes, états financiers et rapports soumis par les syndics de l'École protestante de la cité de Verdun, au gouvernement ou à un de ses départements, ou au comité protestant du Conseil de l'instruction publique, ainsi que copie de toutes réponses qu'y ont faites le gouvernement ou un de ses départements, ou ledit comité protestant, depuis le 1^{er} janvier 1920 jusqu'à date.

Adopté.

Motions des députés:

Commission des liqueurs

M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), que la Chambre autorise le comité des comptes publics à s'enquérir de toutes les opérations de la Commission des liqueurs de Québec et à requérir la comparution de toutes personnes et la production de toutes pièces dont il pourra avoir besoin à ce sujet; et qu'elle l'autorise à employer un sténographe dûment qualifié pour recueillir tous les témoignages reçus devant ledit comité.

(Applaudissements à gauche)

C'est exactement la motion que je présentais à la session de 1922-1923 et qui fut alors adoptée à l'unanimité, et c'est aussi en substance celle que je soumettais à la session 1923-1924 et qui fut adoptée avec un amendement mettant une entrave à notre examen de l'administration de la Commission des liqueurs au comité des comptes publics.

Les employés de la Commission des liqueurs ont refusé de répondre à nos questions en vertu d'un article de la loi. Dans mon opinion, les employés sont obligés de répondre aux demandes d'informations de la Chambre. Ils sont au même rang que les comptables ou les autres officiers publics. Ils ont prêté serment comme les autres employés. Au comité des comptes publics, on avait alors invoqué l'intérêt public pour empêcher que le témoin donnât les informations que demandait l'opposition au sujet du prix coûtant.

J'ai soumis et je soumets encore que le président du comité n'avait pas le droit de décider, en 1922, s'il était ou non de l'intérêt public que ces renseignements fussent fournis. Le comité avait été autorisé à s'enquérir de toutes les opérations de la Commission des liqueurs.

La majorité du comité a refusé de s'enquérir de ces opérations. Elle a désobéi à un ordre de la Chambre; elle a violé les privilèges de la Chambre; elle a refusé d'assister à des séances du comité, violant ainsi l'article 354 du Règlement, notes 2 et 3.

Le comité des comptes publics a méprisé le droit de la Chambre d'exiger les comptes de la Commission des liqueurs...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mon honorable ami ne peut pas dire cela.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Bien, si je viole les règlements de la Chambre...

M. l'Orateur: L'honorable député ne peut pas employer ces expressions.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Voici ce que j'ai soutenu alors:

"La Commission des liqueurs, aux termes de l'article 5 de la loi des liqueurs, est une corporation, non une compagnie à fonds social, mais une corporation comme une fabrique, une commission scolaire. Elle n'est que le délégué, le prête-nom du gouvernement. Ses employés sont des officiers publics (article 13); les biens que possède la commission et les profits qu'elle fait sont la propriété de la province (article 18); elle ne peut être poursuivie qu'avec le consentement du procureur général; tout comme le gouvernement (article 12); elle doit emprunter aux banques désignées par le trésorier de la province; elle joue le rôle des percepteurs d'autrefois et accorde, refuse ou amende les licences relatives à la vente des liqueurs alcooliques; elle doit rendre compte au trésorier de la province de ses recettes, paiements, déboursés, et ses opérations sont soumises à l'examen et à la vérification de personnes nommées par le gouvernement, tout comme les officiers publics chargés du maniement de deniers publics (article 19). Si les employés de la Commission sont des officiers publics, l'Assemblée n'a-t-elle pas le droit de savoir comment ils ont été employés?

"Si la Commission remplit des fonctions administratives (comme octroi de licences. poursuites des infractions), l'Assemblée peut scruter ses actes. Si elle doit rendre compte au trésorier de ses recettes, de ses paiements et déboursés, l'Assemblée, la Chambre à qui le trésorier doit compte, peut vérifier les comptes de la Commission comme elle a le droit de vérifier les comptes du moindre comptable du département. Si les opérations de la Commission sont soumises à l'examen et à la vérification de personnes nommées par gouvernement, l'Assemblée a le droit d'examiner et de vérifier à son tour ces opérations."

Voilà ce que j'ai soutenu il y a deux ans et l'an dernier. Le gouvernement a fait rejeter ma demande par son obéissante majorité. Il a été injuste, il savait que j'avais raison et que mon opinion était une fidèle interprétation de la loi. La preuve, c'est que le gouvernement lui-même a fait invoquer la même opinion devant la Cour suprême, dans la cause de la Commission des liqueurs vs William H. Moore. Dans son factum, page 16, le procureur de la Commission demanderesse a soutenu ce qui suit:

Le demandeur soumet "que la Commission, bien qu'étant une corporation, n'est rien autre chose qu'un agent appointé par le gouvernement et révocable à la volonté de ce dernier, ayant certains devoirs à remplir tels que définis par les Statuts, mais exclusivement pour le gouvernement et surtout n'ayant aucune propriété propre et n'étant qu'un pur dépositaire de la propriété, marchandises et biens meubles, la propriété restant en tout temps investie dans le gouvernement. Sous de telles circonstances, rendre la Commission responsable des délits de ses employés serait rendre la couronne responsable de ses propres délits. Il n'y a aucune différence entre ce cas et le cas d'un ministre dont le subalterne commet un délit dans l'exercice de son devoir. Si la couronne était tenue responsable, le jugement devrait être satisfait sur et à même les propriétés de la couronne. C'est absolument la même chose dans le cas présent."

Voici maintenant ce que dit le juge Duff dans les rapports de la Cour suprême du Canada (page 550).

"Le fait que la Commission est un moven d'action du gouvernement est clair d'après les circonstances suivantes, à savoir: Les membres de la Commission sont appointés par le gouverneur en conseil et sont destituables suivant son bon plaisir (article 6) que toute propriété dans la possession de ou sous le contrôle de la Commission est expressément déclarée être la propriété de la Couronne; et que tous les argents recus par la Commission à la discrétion du trésorier provincial lui sont remissibles et, sous réception, deviennent partie des fonds consolidés de la province (article 18) que la Commission doit rendre compte au trésorier de la manière et en temps fixés par ce dernier (article 19). Il v a plus: la Commission exerce une autorité en ce qui concerne la vente des liqueurs en cette province, et les infractions à la loi en cette matière sont poursuivies au nom de la Commission ou de la municipalité où l'infraction a été commise. Par article (article 14), les employés de la Commission sont déclarés être des officiers publics, et comme tels, ils sont obligés de prêter le serment du service public."

Nous ne demandons pas de privilèges au gouvernement. Nous réclamons des droits que nous avons comme représentants du peuple, ceux que nous avons soutenus devant le comité des comptes publics et devant l'Assemblée à la session de 1922-1923 et l'an dernier.

Le premier ministre, au début de la session, nous a dit: "Vous aurez tout ce que vous voudrez, nous ne craignons rien."

Le premier ministre craignait la fausseté de la position qu'il avait prise avec la majorité de la Chambre; il craignait la contradiction entre la décision de cette Chambre et la prétention de la Commission devant la Cour suprême. Eh bien! M. l'Orateur, cette opposition si méprisable, cette petite opposition qui avait toujours tort, revient cette année devant cette Assemblée avec la même opinion, la même argumentation, et avec en plus l'appui de deux opinions légales d'une grande valeur, celle de M. le juge Duff et celle de M. Aimé Geoffrion⁶, conseil de la Commission des liqueurs. Elle vient demander à l'Assemblée de lui conférer les pouvoirs qu'elle lui avait accordés à la session 1922-1923 et que le comité des comptes publics a méprisés, et que l'an dernier, à la demande, à la supplication du gouvernement, elle a, à son tour, consenti à refuser, malgré l'étonnante contradiction de sa conduite.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Le chef de l'opposition déclare, par cette motion, qu'il

veut s'enquérir "de toutes les opérations" de la Commission des liqueurs. Je dois dire tout de suite que le gouvernement n'a rien à cacher à l'opposition sur l'administration de la Commission des liqueurs. Mais il ne faut pas exiger des choses qui outrepassent les attributions du comité des comptes publics. Le comité des comptes publics a parfaitement suivi l'an dernier les instructions de la Chambre...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Pas en 1922-1923.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska):

L'an dernier, on a demandé au comité des comptes publics de faire assigner des employés de la Commission des liqueurs. Le comité a refusé en disant qu'il n'avait pas juridiction pour enquêter sur les opérations strictes de la Commission et qu'il ne pouvait enquêter que sur les crédits votés par la Chambre. Pour qu'il sorte de sa juridiction ordinaire, il faut que l'on précise sur quel point on veut enquêter, quelles sont les questions que l'on veut examiner devant le comité.

L'autre jour, par exemple, on a demandé à ce comité d'assigner le président et le secrétaire de la Commission. Or, on sait par un article du Règlement que le comité n'a pas cette attribution ni ce droit sans autorisation spéciale. Le comité a charge d'examiner les octrois et crédits. La Commission n'en a aucum. Donc, si on veut qu'il sorte de sa juridiction, qu'on dise exactement et précisément chacune des questions que l'on désire examiner.

On dit "toutes les opérations de la Commission des liqueurs". Veut-on, par exemple, que nous donnions tous les noms des détectives et inspecteurs à l'emploi de la Commission? Une telle connaissance publique causerait de graves embarras à l'application de la loi. Oui en prendra la responsabilité?

Mon honorable ami (M. Sauvé) a rappelé que le premier ministre a dit qu'il fournirait à l'opposition les prix des liqueurs. Si l'opposition veut connaître les prix des liqueurs, elle n'a qu'à faire une interpellation, et le gouvernement s'empressera d'y répondre sans résistance. Si on ne veut pas procéder de cette façon-là, que l'on passe par le comité des comptes publics. Quel mal y a-t-il à dire exactement à la Chambre les matières sur lesquelles on veut une enquête?

La Chambre sera alors en mesure de savoir si l'enquête est justifiable ou non. On peut bien nous dire "Voici tel et tel point sur lequel nous voulons insister." Je ne vois pas quelle objection on pourrait avoir à préciser le mandat que l'on veut donner au comité des comptes publics. Rien n'empêchera le

comité de revenir devant la Chambre pour faire élargir le cadre de l'enquête, s'il y a lieu. On devrait retirer la motion et en présenter une autre plus précise. Le gouvernement n'a rien à cacher mais...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Ah! Les ministres sourient.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): On devrait savoir les points sur lesquels on veut faire porter l'enquête. On ne peut pas donner à ce comité un ordre en blanc d'enquêter sur tous les sujets. C'est outrepasser sa juridiction.

Si l'honorable chef de l'opposition veut connaître les prix des liqueurs, qu'il demande au comité des comptes publics de les obtenir, mais qu'il spécifie cela dans sa motion et, M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer secondé par l'honorable ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier) l'amendement suivant à la motion de l'honorable chef de l'opposition:

"Que les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre est prête à donner au comité des comptes publics toutes instructions nécessaires pour s'enquérir des opérations de la Commission des liqueurs quand on lui aura fait connaître ce que l'on désire savoir et sur quelles opérations l'on veut enquêter."

(Applaudissements)

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Le gouvernement prend la même attitude que l'an dernier, soit celle d'une jeune fille qu'on demande en mariage, qui veut bien, mais qui hésite...

Des voix du parti ministériel: Honte!

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Le gouvernement veut et ne veut pas. Le premier ministre a dit qu'il était prêt à donner tous les renseignements que nous désirerions avoir sur le commerce de la Commission des liqueurs. Devant le comité, on a prétendu que celui-ci n'avait pas la juridiction.

Cette motion n'a rien d'extraordinaire. Elle est semblable à celle qui a été votée à l'unanimité par la Chambre en 1922, sauf pour la demande d'utiliser un sténographe pour prendre les dépositions. Cependant, le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault), qui la trouve si étrange, a voté en faveur en 1922.

(Applaudissements)

Aujourd'hui, on trouve qu'elle n'est pas dans l'ordre, et l'on cherche toutes sortes de movens pour en amoindrir la portée. Et l'on viendra prétendre que le gouvernement n'a rien à cacher. On ne réussira pas à le faire croire. On devrait moins le répéter et agir de facon à le démontrer, en laissant le comité faire une enquête libre et donner à la province les renseignements qu'en son nom nous demandons. Nous voulons ces renseignements sur toutes les opérations de la loi des liqueurs et sur lesquelles nous sommes justifiables d'avoir des doutes. L'administration de la Commission des liqueurs peut être bonne, mais le public est soupconneux parce qu'il croit qu'on lui cache quelque chose. Il veut les renseignements les plus complets sur les opérations de la Commission, et les députés ont reçu un mandat pour obtenir ces renseignements.

C'est ce qui a fait faire au premier ministre la déclaration qu'il a faite au début de la session. On a dit qu'on enquêtera sur les affaires de la police de la Commission. Pourquoi pas? Qu'est-ce que le gouvernement dirait si on était en état de démontrer que des vols de liqueurs ont été commis aux magasins de la Commission, que les numéros des voitures ayant servi au transport de ces liqueurs ont été donnés au gouvernement ou à la Commission et que le service de police n'a rien fait pour rattraper les boissons volées ou faire punir les coupables? Devrait-on se taire? Il faut une enquête sur tout.

Je demande à la Chambre de donner au comité des comptes publics tous les pouvoirs pour enquêter sur les opérations de la Commission des liqueurs. Il n'y a pas de danger que le comité excède sa juridiction. Il y a pour empêcher cela un président idéal...

(Applaudissements à droite)

Oui, le ministre (l'honorable M. Perrault) est un président idéal et on peut toujours compter sur lui pour fermer la porte, lorsque les efforts faits pour obtenir de l'information deviennent trop persistants. Après la promesse du premier ministre, je m'attendais à voir tout ce qu'on nous avait promis dans le rapport de la Commission des liqueurs. J'ai été déçu. Je vois malheureusement que le gouvernement n'est pas beaucoup mieux disposé que les années dernières. Je crois que le gouvernement fermera la porte à la lumière. La Chambre devrait accorder la motion présentée par l'opposition.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Applaudissements) L'honorable ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) a parfaitement exposé la question. Il faut procéder régulièrement.

En 1924, nous avons limité la question de l'opposition dans l'intérêt public le mieux compris. L'année précédente, la Chambre a voté à l'unanimité une motion dans le sens de celle que l'on demande de voter. C'est dire que la Chambre n'avait pas du tout l'intention de cacher quoi que ce soit des opérations de la Commission des liqueurs, du moment qu'on ne la fait pas sortir des limites raisonnables.

Mais, dans la suite, nous avons eu l'expérience de ce que voulait l'opposition dans ces enquêtes; et, pour cela, l'on a cherché sans cesse à sortir des attributions du comité. J'ai dit au commencement de la session: "Nous n'avons rien à cacher." Je le répète. Si l'on veut savoir les prix des liqueurs, qu'on nous les demande. Nous sommes prêts à donner tous les renseignements que l'on nous demandera, mais à condition que l'on nous dise avec précision ce que l'on veut savoir. Ce n'est pas le gouvernement, mais c'est l'opposition qui veut et ne veut pas.

(Applaudissements)

On désire rester dans l'inconnu pour pouvoir encore parcourir la province et dire: "On nous cache quelque chose."

M. l'Orateur, le député de Montréal-Laurier (M. Duranleau) a parlé des vols à la Commission et de l'inaction de la police. Je suppose qu'il connaît les faits. Nous ne les connaissons pas. S'il connaît des faits spécifiques, c'est son devoir de les dévoiler. Je l'en supplie au nom de la province que le premier ministre aime tant. S'il ne veut pas nous donner ses informations publiquement en Chambre, qu'il me les donne privément, et je m'engage à proposer moimême que le comité des comptes publics fasse enquête sur tous les faits qu'il m'aura communiqués et punisse les coupables, si coupables il y a.

Des voix du parti ministériel: Très bien!

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Comme dans une affaire légale, il faut connaître les particularités avant de donner carte blanche au comité. La chose est impossible. C'est au reste la règle de toutes les enquêtes. On croit que toute enquête est bonne, en certains milieux. Nous avons eu récemment, à Montréal, l'exemple de ce que peut faire une enquête où la mesure est trop large. L'enquête n'a pas atteint le but que l'on se proposait, précisément parce que la mesure était trop large. Je ne crois pas que cela ait été en faveur de la justice et de la bonne renommée de la métropole.

Nous avons déjà déclaré qu'en donnant le prix d'achat des liqueurs, on ferait un tort considérable au commerce. Depuis que j'ai fait la déclaration au début de la session, nous avons à ce suiet des télégrammes et des lettres de nos fournisseurs en Europe qui protestent énergiquement, et dans lesquels on nous dit que, si l'on allait faire cela, les prix ne seront plus les mêmes, et on cesserait de faire des affaires avec la Commission. Dernièrement, M. Cordeau, le président de la Commission, m'a dit que nous allions perdre annuellement \$200,000. Mais, au risque de faire baisser les affaires de la Commission et de priver la province d'un revenu qu'elle pourrait si bien utiliser. si l'on veut connaître absolument ces prix, nous les donnerons. Et tout ce qu'on doit faire pour obtenir ces prix, c'est de mettre la question au Feuilleton et nous les dévoilerons aussitôt. Que l'opposition demande le prix de chaque marque de liqueur ou de vin vendue, ou quoi que ce soit d'autre, et nous leur donnerons la réponse immédiatement. On nous a poussés à bout par les dernières campagnes. La province y perdra, mais nous, nous préférons perdre \$200,000 parce que nous sommes ennuyés d'entendre le chef de l'opposition nous accuser injustement et prétendre que nous faisons des profits énormes, exagérés. Nous faisons les profits que n'importe quelle maison de commerce se croirait justifiée de faire. Nous allons faire ce qu'une maison d'affaires ne fait pas, et un membre de l'opposition l'a déjà dit.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Le premier ministre voudrait-il déposer sur le bureau de la Chambre les lettres qu'il a reçues des fournisseurs?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Probablement. Je n'y vois aucune objection, s'ils n'en voient pas eux-mêmes. Je les ai devant moi et quand j'en aurai causé au président de la Commission, vous les aurez peut-être.

Dans le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan et même l'Ontario - car on y fait le commerce aussi on n'a jamais voulu dévoiler le prix d'achat des liqueurs. En Colombie-Britannique, on a divulgué les prix la première année, mais le gouvernement a vu les pertes qu'il faisait et refuse maintenant de les faire connaître. Mais, pour faire cesser les attaques, nous allons dévoiler ces prix d'achat au public et perdre \$200,000.

Je le répète encore: nous n'avons rien à cacher. Mais si l'opposition veut connaître les prix des liqueurs, je le répète, qu'elle nous les demande régulièrement. Nous sommes prêts à faire enquête sur n'importe quoi, mais comme on dit en termes légaux: qu'on nous donne des particularités.

(Applaudissements)

M. Patenaude (Jacques-Cartier): C'est ce que nous demandons. Nous voulons avoir tous les renseignements: pas seulement un, mais tous! De même qu'un ministre doit rendre compte tous les ans de toute son administration, de même la Commission des liqueurs doit permettre à la Chambre d'enquêter sur toute son administration. Chacun des ministres du gouvernement est obligé de donner des détails sur l'emploi des deniers qu'il a à sa disposition pour l'administration de son ministère; et il en doit être ainsi de la Commission des liqueurs qui fait des affaires pour une somme de \$20,000,000, qui engage le crédit de la province et fait le commerce pour celle-ci.

Elle fait un rapport dans une petite page qui ne donne pas de renseignements. On ne connaît rien des détails de son administration, de la poursuite de ses opérations, de la politique qu'elle a suivie et qu'elle entend suivre à l'avenir, alors qu'elle détaille le rapport sur les infractions à la loi, les condamnations, etc.

La demande faite par l'opposition est juste. Nous voulons en avoir et nous en avons le droit. Il n'y a rien dans le rapport de la Commission qui ressemble, par exemple, au rapport du ministre de la Colonisation, et cela ne devrait pas être.

Le comité des comptes publics ne peut pas aller en dehors des limites de ses droits, car ces limites sont celles fixées par le mandat que les députés ont reçu de leurs électeurs, qui leur ont demandé de faire enquête sur les revenus et dépenses de la province. Si le comité va trop loin, on saura bien le retenir dans les limites de son mandat. Il est du devoir du comité d'enquêter sur les revenus et les dépenses de la Commission. Or, les revenus du gouvernement sont formés en partie de ceux de la Commission des liqueurs.

L'amendement du ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) n'en est pas un. Il nous pose une question. Vous demandez sur quoi portera notre enquête. La motion du chef de l'opposition le dit: sur "toutes les opérations de la Commission".

Si le gouvernement reconnaît au comité des comptes publics le droit de faire enquête sur une question, il doit aussi reconnaître que le comité a droit de faire enquête sur cinq et sur 10 sujets. Et si le gouvernement est prêt à donner tous les renseignements, s'il n'a rien à cacher, pourquoi ne pas voter la motion du chef de l'opposition?

L'amendement que l'on nous présente ne modifie pas la question principale; il prend un moyen de l'éluder. L'amendement du ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) est hors d'ordre, à mon avis, et je soumets la question à M l'Orateur.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Je ne comprends pas le point d'ordre. L'opposition veut entrer dans tous les menus détails de l'administration. On pourra ainsi procéder pendant une année sans rien approfondir. Je crois que l'opposition a peur de savoir tout ce qu'elle a demandé l'an dernier, parce que le gouvernement lui démontre qu'il n'a rien à cacher. Nos amis aiment mieux laisser le public sous l'impression que nous ne voulons pas leur donner les renseignements, même quand nous les leur offrons. Alors, il faut en conclure que c'est l'opposition qui a peur de la lumière!

(Applaudissements)

L'amendement est dans l'ordre, en vertu de l'article 161 (2): Il n'est pas nécessaire qu'un amendement découle de la motion principale pour qu'il soit dans l'ordre. L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) peut difficilement justifier le point d'ordre, car l'amendement n'a pas d'autre but que de rendre la procédure régulière.

Je répète l'argument du premier ministre au sujet des particularités dans les causes devant les tribunaux. Je crois que les deux côtés de la Chambre sont sincères.

Si l'on veut des renseignements précis, l'opposition devrait procéder en précisant son enquête, afin que nous puissions la renseigner. Le gouvernement est prêt à donner toute latitude possible.

M. Langlais (Témiscouata): L'opposition n'est pas satisfaite de la réponse du gouvernement. La motion principale demande d'enquérir sur les opérations de la Commission, et l'amendement veut qu'on dise sur quoi nous voulons enquêter. La réponse est simple: nous voulons enquêter sur la Commission.

On devrait faire la lumière sur tout. Il y a beaucoup de départements. Si le gouvernement veut garder le secret sur certains sujets, il n'a qu'à le dire dans son amendement. Le gouvernement dit qu'il est prêt à tout montrer. Mais pour savoir la vérité, il ne faut pas que les témoins soient préparés d'avance. On ne sera guère éclairé.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Supposons que vous demandez au comité les noms des agents de police de la Commission des liqueurs. Est-ce que vous ne croyez pas que ce serait contraire à l'intérêt public de les donner? **M. Langlais (Témiscouata):** Alors, c'est à vous d'amender la motion de façon à dire sur quels sujets vous ne voulez pas que nous enquêtions.

(Rires à droite et applaudissements à gauche)

M. l'Orateur: Je crois que l'amendement est dans l'ordre. Bien qu'il diffère peu de la motion principale, dit-il, il y ajoute cependant des conditions, et les règlements de la Chambre permettent un tel amendement. La question est sur l'amendement.

Des députés de l'opposition demandent le vote.

M. l'Orateur: Appelez les membres.

L'amendement est mis aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Authier, Baillargeon, Bercovitch, Bernard, Bordeleau, Bouchard, Bouthillier, Bullock, Charbonneau, David, Desmarais, Dillon, Dufour (Charlevoix-Saguenay), Dufour (Matapédia), Galipeault, Guillemette, Hamel, Lahaie, Laperrière, Lapierre, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Létourneau, Lortie (Labelle), Madden, McDonald, Mercier fils (Châteauguay), Mercier (Trois-Rivières), Miljours, Moreau, Morin, Nicol, Oliver, Ouellet, Perrault, Phaneuf, Philps, Pilon, Richard, Roy, Savoie, Taschereau, Thériault, 43.

Contre: MM. Bastien, Beaudoin, Bray, Crépeau, Dufresne, Duranleau, Faucher, Gault, Lafleur, Langlais, L'Archevêque, Patenaude, Pellerin, Plante, Renaud, Sauvé, Sayer, Smart, Tétreau, 19.

Ainsi, l'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion principale, ainsi amendée, est mise aux voix et adoptée.

Questions et réponses:

Contrats de MM. Laureys et Fougerat

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): 1. Quand expire le contrat entre le secrétaire provincial, ou le gouvernement ou la Commission des hautes études et M. Laureys, directeur de l'École des hautes études de Montréal?

2. Quand expire le contrat entre le secrétaire de la province ou le gouvernement de la province et M. Fougerat, directeur de l'École des beaux-arts de Montréal?

L'honorable M. David (Terrebonne): 1. M. Henry Laureys a été nommé directeur de l'École des hautes études commerciales de Montréal, conformément à la loi 6 Édouard VII, chapitre 23, sections 8 et 15.

2. M. Emmanuel Fougerat a été nommé directeur de l'École des beaux-arts de Montréal, conformément à la loi 12 George V, chapitre 55, section 3.

Feux de forêt à Rivière Petit-Pahos

- M. Faucher (Québec-Centre): 1. Le département des Terres et Forêts a-t-il employé en 1923, à Rivière Petit-Pabos, des hommes pour éteindre les feux de forêt?
- 2. Dans l'affirmative: *a*. Noms et adresses de ces hommes; *b*. Quand ont-ils été payés? *c*. Combien chacun a-t-il reçu? *d*. Et pour combien de jours de travail?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): 1. Non.

2. Non.

Beurreries et fromageries

- **M. Renaud (Laval):** 1. Quel était le nombre de fabriques de beurre et de fromage (ensemble) dans la province de Québec: *a.* en 1919? *b.* en 1923?
- 2. Même question pour le nombre de patrons.
- 3. Même question pour la valeur du capital engagé.
- 4. Même question pour les salaires et gages payés.
- 5. Même question pour les sommes payées aux patrons.
- 6. Même question pour le nombre de vaches qui alimentaient ces fabriques.
- 7. Même question pour la valeur de la production.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): 1. *a.* 1,867; *b.* 1,660.

- 2. a. 78,665; b. 75,920.
- 3. a. \$6,144,563; b. \$7,542,455.

4. *a.* \$1,369,834; *b.* \$1,371,023. 5. *a.* \$33,072,059; *b.* \$25,764,720. 6. *a.* 561,454; *b.* 675,812. 7. *a.* \$36,163,011; *b.* \$29,386,505.

La séance est levée à 6 h 10.

NOTES

- 1. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).
- 2. Les sources offrent des versions différentes quant au résultat de ce vote. La majorité donne 30 contre le bill et 22 en faveur. Il arrive fréquemment que des erreurs typographiques se glissent dans les comptes rendus des séances parlementaires, surtout lorsqu'il faut reproduire des chiffres cités en Chambre. Par exemple, *The Quebec Chronicle* du 18 février 1925, à la page 1, écrit dans le même article que le résultat du vote est de "30 contre 28", et mentionne quelques lignes plus loin qu'il est de "30 contre 22".
- 3. Article 288 du Règlement.
- 4. Le comité se réunit sous la présidence de M. Laferté (Drummond).
- 5. Selon *L'Événement* du 18 février 1925, à la page 11, M. Renaud explique le bill "dans un petit discours d'une minute" qui n'a pu être retracé.
- 6. Aimé Geoffrion (né en 1872), avocat et professeur de droit à l'Université McGill (1905-1920). Avocat pour la province de Québec et le Canada devant le Conseil privé dans de nombreuses causes célèbres: naufrage de l'*Empress of Ireland*, les frontières du Labrador, l'embargo sur le bois de pulpe, etc.
- 7. L'honorable M. Perrault est président du comité des comptes publics.

Séance du mercredi 18 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 25.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Lecture de pétitions:

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et recue par la Chambre:

 du conseil de la cité de Thetford Mines et du conseil municipal du village de Plessisville, dans le comté de Mégantic, demandant l'adoption d'une loi décrétant l'établissement de deux divisions d'enregistrement dans le comté de Mégantic (M. Fortier).

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le douzième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 36 modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour des commissaires;
- bill 32 modifiant le Code de procédure civile relativement à la Cour du banc du roi en appel.

Et, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 107 ratifiant le règlement numéro 195 de la ville de Coaticook.
- M. Lemieux (Gaspé): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le treizième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 103 modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine.

The Canada and Gulf Terminal Railway Company

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill 89 amendant la charte de The Canada and Gulf Terminal Railway Company.

Adopté. Le comité étudie le bill et fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

Il est ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Charte de LaSalle

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 105 modifiant la charte de la ville LaSalle.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Succession Marie-J. Bourque

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 98 concernant la succession de dame Marie-J. Bourque, épouse de Toussaint Préfontaine.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Thurber (Chambly) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Succession John Pratt

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 56 amendant la loi concernant la succession de feu John Pratt.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Thurber (Chambly) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Demandes de documents:

Correspondance entre H. Hamel et le ministre de la Colonisation

M. Bray (Montréal-Saint-Henri) propose, appuyé par le représentant de Maisonneuve (M. Pellerin), qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, en 1924, entre le ministre de la Colonisation ou ses officiers et M. Hormisdas Hamel, de Macamic.

Adopté.

Ouestions et réponses:

Octrois de terres

M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Combien d'acres de terres de la Couronne ont été octroyées gratuitement pour fins de colonisation ou autres: *a.* en 1892-1893; *b.* en 1893-1894; *c.* en 1902-1903; *d.* en 1903-1904; *e.* en 1912-1913; *f.* en 1913-1914; *g.* en 1922-1923; *h.* en 1923-1924?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. et 2. Voir le rapport du ministre des Terres et Forêts, pour l'année 1923-1924 aux pages 7 et suivantes.

Chemin entre l'Échourie et le Petit-Cap, comté de Gaspé

- M. Bastien (Québec-Comté): 1. Quel est le coût des travaux du chemin entre l'Échourie et le Petit-Cap, comté de Gaspé?
 - 2. Par qui ces travaux étaient-ils dirigés?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. \$10,306.36.

2. M. le curé Narcisse Rioux.

Pont à l'Échourie, comté de Gaspé

M. Bastien (Québec): 1. Quelle somme a été dépensée pour un pont construit en l'été 1924, à l'Échourie, comté de Gaspé?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Il n'y a pas eu de pont de construit à cet endroit, mais

le remplissage d'un ravin, avec posage d'un tuyau en béton, a coûté \$2,346

Lots du canton Baby, comté de Témiscamingue

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. À qui appartiennent les lots 7 et 8 dans le rang 15 du canton Baby, comté de Témiscamingue?
 - 2. Quand ces lots ont-ils été vendus?
- 3. Et M. Louis Côté a-t-il, en avril 1923, fait application pour avoir ces lots?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. et 2. Les lots 7 et 8 dans le rang 15 du canton de Baby, dans le comté de Témiscamingue, ne sont pas vendus.

3. Aucune demande de M. Louis Côté n'a été reçue au département, en avril 1923.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) veut faire discuter des motions de l'opposition.

Des voix répondent qu'ils ne sont pas prêts.

Journée de repos pour les employés industriels

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 29 modifiant la loi pourvoyant à une journée de repos par semaine pour les employés dans certaines industries soit maintenant lu une deuxième fois.

Nous voulons assurer par là le repos hebdomadaire d'une catégorie d'employés de certaines industries. L'ancienne loi existe depuis déjà assez longtemps dans nos Statuts et prescrit une journée entière de congé pour le personnel des restaurants, cafés, hôtels, clubs, de même qu'à ceux de l'industrie de la pulpe.

Il est, dans l'esprit de cette mesure, d'accorder 24 heures de suite, mais nombre de patrons s'en sont éloignés en éparpillant sur toute la semaine un repos qui devait être pris sans interruption. Les employés ne sont pas satisfaits et demandent une journée complète. Il leur est impossible de revenir contre les patrons, en sorte qu'il est nécessaire de préciser le texte par l'amendement actuel. Les employés auront droit de choisir une journée tout entière de congé ou de la diviser.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Est-ce que cet arrêt de 24 heures est obligatoire pour l'employé lui-même?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Les employés qui ne voudront pas se reposer 24 heures, pour augmenter leur revenu ou autre raison, seront libres d'agir à leur guise. Seul le patron est lié par la loi.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Celle-ci s'applique également aux cuisiniers?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Le patron ne pourra leur refuser le congé. Quant au cuisinier lui-même, libre à lui de chômer un jour ou non.

M. Houde (Montréal-Sainte-Marie): Quelle est la sanction?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): \$50 d'amende.

M. Houde (Montréal-Sainte-Marie): Merci.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Enquêtes sur la corruption municipale

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 38 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes concernant la corruption municipale ou civique soit maintenant lu une deuxième fois.

D'après la loi, un juge a le droit d'enquêter sur toute malversation, abus de confiance ou autre inconduite de la part d'un ou de plusieurs membres du conseil ou officier d'une municipalité, mais on apporte deux amendements à la loi. Par le premier, on permet encore à 50 contribuables d'une municipalité de demander une enquête, mais pour éviter tout ennui

ou ambiguïté, nous ajoutons à la loi l'obligation de préciser désormais les faits ou de nommer des personnes. C'est la règle générale observée dans toute action civile. Pourquoi ne s'appliquerait-elle pas ici?

Par le deuxième amendement, ceux qui voudront avoir telle enquête devront s'adresser au juge en chef ou au juge en chef suppléant, ou à défaut de ceux-là, à deux juges de la Cour supérieure. On veut éviter que les enquêtes se prolongent pendant des mois et laisser au juge en chef, qui connaît bien le "tour de rôle des juges", le soin de choisir celui qui devra faire l'enquête sans discontinuité. Cette clause simplifie la procédure.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Subsides

L'honorable M. Nicol (Compton) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté¹.

En comité²:

L'honorable M. Nicol (Compton) propose:

1. Qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille
piastres soit accordé à Sa Majesté pour
l'administration de terres publiques pour fins
d'agriculture (département de la Colonisation), pour
l'exercice finissant le 30 juin 1926.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): C'est le même montant que l'an dernier?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Le même montant. On trouvera les détails à la page 317

des *Comptes publics*. Sur cette somme, nous avons à payer les agents des terres, dépenses de bureau et quelques autres.

M. Langlais (Témiscouata): Vos agents des terres ont-ils quelque chose à faire?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Ils doivent s'occuper de la vente des lots et remplir les formalités requises. Quand ils font une vente, ils sont tenus de nous en procurer l'affidavit, afin que nous puissions contrôler par nos livres. Par contre, chaque fois qu'une vente est faite directement par le département, nous en avertissons l'agent du territoire intéressé.

M. Langlais (Témiscouata): Comment se fait-il qu'un colon avait demandé un lot à l'agent des terres de son comté, qu'on lui avait déclaré que le lot était libre et que, subséquemment, on s'était aperçu qu'il ne l'était pas?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il y a eu erreur de la part de l'agent des terres. Ce fait pouvait survenir quand le ministère faisait des ventes directes avant que l'agent ne fût informé. Cependant, celui-ci est toujours averti avec célérité.

M. Sauvé (Deux-Montagnes) attire l'attention du ministre sur le cas de M. Hormisdas Hamel, de Macamic, qui a eu des difficultés avec des marchands de bois. Il s'est adressé à l'agent des terres et n'a pu avoir satisfaction. Je crois cependant que la lettre de l'agent n'est pas encore rendue à Québec.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je vais y voir, et je donnerai tous les renseignements que me demande mon honorable ami.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Les inspecteurs du gouvernement sont trop sévères pour les colons. Je remarque qu'il y a de mauvais colons qui n'ont d'autres ambitions que de se faire une exploitation forestière et de quitter la terre, une fois qu'elle aura été pillée de son bois.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il se peut que, parmi les nombreux candidats aux terres nouvelles, il se glisse quelques colons de mauvaise foi, mais la chose ne peut durer longtemps. Nos inspecteurs visitent les établissements au printemps, en été et en hiver. S'ils découvrent des coupes

illégales, ils confisquent le bois. D'après notre système, il y a très peu de gens qui prennent des lots dans un simple but de spéculation. Si l'on examine les rapports, on verra que, durant les 12 mois finissant en juin 1924, il n'y eut que 34 coupes déclarées illégales. Et même parmi ceux-ci, il y a des colons de bonne foi.

Dans le canton Langis, il y a eu des difficultés spéciales à cause des contrats que n'a pas exécutés la St. Lawrence Lumber, mais nous n'en sommes pas responsables. Nous avons tout fait pour réparer le mal. Grâce à notre inspection, on peut peut-être tromper le ministère de la Colonisation pour l'obtention des lots, mais alors, on ne peut pas garder ces lots...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Il y a eu des plaintes dans la région de la Matapédia.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Des colons ont fait des contrats avec la St. Lawrence Lumber Company, et la compagnie les a annulés à la demande des colons. Je puis assurer l'honorable chef de l'opposition qu'il n'y a pas de spéculation.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Vous n'avez pas eu de plaintes que des politiciens avaient spéculé sur des lots?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Non, aucun politicien n'a spéculé sur les lots.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (En souriant) Qu'est-ce que le ministre entend par là?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska):
J'entends ce que l'honorable député de Montréal-Saint-Henri (M. Bray) entend lui-même. Nos inspecteurs visitent les lots et dès qu'ils découvrent que les conditions ne sont pas remplies, que le colon n'est pas de bonne foi, nous révoquons les lots.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Quelles sont les causes de révocation?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Elles sont multiples. Mon honorable ami veut peutêtre parler d'émigration...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Oui, c'est cela.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Eh bien! Mon honorable ami fait erreur. Je tiens à dire

que les colons que nous avons établis n'ont pas quitté leurs terres pour passer la frontière. L'Abitibi a gardé son monde et, dans le Lac-Saint-Jean, si on a consulté le rapport de M. l'abbé Bergeron, missionnaire-colonisateur, on constatera que deux familles de colons seulement en sont parties.

M. Langlais (Témiscouata): Combien de colons ont quitté leurs terres pour aller travailler aux usines de Kénogami?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Quel mal y a-t-il à ce que ces gens se livrent au travail industriel? Prétendrons-nous les en empêcher? Ils sont restés dans la région, ils n'ont pas émigré. Je ferai remarquer à mon honorable ami de Témiscouata qu'il oublie qu'un grand nombre d'ouvriers sont partis de Jonquière en quelques années, pour aller s'établir sur des terres dans le canton Bégin. Il y a 700 personnes d'établies dans ce canton. Je le répète, l'exode n'a pas été recruté dans les régions de colonisation.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Je vois que vous payez \$630 à votre agent des terres à Macamic. C'est peu de chose pour un père de famille.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Dans ce cas-ci, il n'y a pas de famille; l'agent est célibataire.

(Rires)

Il (l'honorable M. Perrault) donne des explications au député de Montréal-Saint-Henri.

M. Langlais (Témiscouata): Vous essayez de violer la réalité, mais en vain; elle n'est pas un succès, votre colonisation. En 1924, le ministère de la Colonisation, qui est administré avec beaucoup de bonne foi, n'a vendu que 1,700 lots dans toute la province. Sur ce nombre, 700 à 800 lots ont été révoqués. Il me semble que ce n'est pas beaucoup. Pour un si maigre résultat, il a fallu payer \$70,000 aux agents des terres, \$30,000 pour la publicité, soit \$100,000.

Il a fallu débourser environ \$90 par lot avant chaque vente. Sur le total, le gouvernement a trouvé le moyen de canceller 90 ventes. Pourquoi la colonisation a-t-elle si peu progressé? Pourquoi n'a-t-on pas donné des lots à des milliers de jeunes gens qui demandaient des terres, au lieu de les laisser partir? Pourquoi les agents des terres font-ils plus de politique que de colonisation?

Dans chaque comté, vous placez, entre vous et le colon, un intermédiaire: l'agent des terres. Pourquoi ne le renseignez-vous pas? Il est constamment obligé de s'adresser au département quand il a des demandes pour des lots, car il ne peut faire de ventes sans l'assentiment du département. Quand on va lui demander une information, il ne sait que répondre "Je ne sais pas!" Pourquoi ne pas lui accorder plus de latitude? Dans de telles conditions, il vaudrait mieux employer à des primes de défrichement les \$100,000 que l'on donne à ces agents ou à la publicité.

Dans le canton Langis, les colons avaient passé un contrat avec la St. Lawrence Lumber, moyennant défrichement et construction d'habitations. La compagnie a failli sans avoir rempli aucune de ses obligations, après avoir pris le bois des terres. Comment se fait-il que l'on ait trouvé moyen ensuite de vendre le bois à un M. Joubert, de Québec, et que le colon n'ait pu défricher lui-même? On s'est aperçu que M. Joubert coupait le bois au lieu de défricher, tandis que de malheureux colons voyaient leur bois confisqué et étaient condamnés à payer deux droits de coupe.

Dans certaines paroisses de la Matapédia, la population a diminué au lieu d'augmenter, et des curés ont écrit au gouvernement que si l'état de choses persistait, il leur serait impossible de maintenir leurs paroisses. Même chose dans Témiscouata. À Glendyne, sur 120 lots il y en a eu 70 qui ont été abandonnés. Comment se fait-il que tout le bois ait été coupé sur ces lots-là par un seul homme et qu'il n'a pas payé de droits de coupe?

M. Langlais (Témiscouata): M. Télesphore Boisvert, agent de la compagnie Fraser à Glendyne. Je regrette que, dans le ministère de la Colonisation, il se soit produit de pareils incidents. D'après moi, le ministère des Terres et Forêts devrait diminuer le montant des droits de coupe des colons, même s'il devait augmenter ceux des marchands de bois. Il y a aussi du favoritisme quelquefois. Je conseille au ministre de visiter nos régions de colonisation: il verrait qu'on donne parfois le lot d'un colon à un voisin jaloux.

Prenons le cas de Saint-Honoré. Un citoyen est venu avec son curé demander de donner 12 lots aux colons, avant que le bois ne soit tout coupé. Le ministère de la Colonisation a répondu que tant que le bois n'aurait pas été coupé au diamètre réglementaire, le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier) ne lui permettrait pas de donner les lots.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Lisez la lettre du curé!

M. Langlais (Témiscouata): La lettre? Je ne l'ai pas.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Vous ne l'avez pas! Je crois bien: c'est une fable et une légende que vous racontez là. Lisez donc ma lettre et vous verrez ce que j'ai dit.

(Applaudissements)

M. Langlais (Témiscouata): Je ne l'ai pas. Vous avez envoyé vos inspecteurs sur ces lots lorsque le bois était coupé par un M. Joubert...

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Donnez-moi donc le numéro des lots.

M. Langlais (Témiscouata): Je ne doute pas de la bonne foi du ministre de la Colonisation. Je suis convaincu que les incidents que j'ai cités se sont produits malgré lui. Mais j'espère que, à l'avenir, il s'efforcera de les prévenir.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je comprends que mon honorable ami de Témiscouata a intérêt à trouver le ministère de la Colonisation en défaut. S'il n'avait pas cet intérêt, il ne parlerait pas comme il l'a fait.

Et d'abord, l'honorable député de Témiscouata a parlé des faveurs politiques. Je l'ai déjà dit, nous ne rapetissons pas l'œuvre de la colonisation à la politique. Il a dit que les officiers du département protégeaient plus les gens de leur parti que les autres. Ce n'est aucunement fondé. Le député de Témiscouata sait qu'il n'y a pas de patronage dans notre département et parmi nos employés.

Que le député de Témiscouata nous cite des noms et des faits, s'il en connaît. Il ne le pourra pas. De dire à prouver, il y a loin. Je suis sûr que jamais un seul de nos employés n'a favorisé un colon plus qu'un autre, dans un but politique. La question de colonisation pour nous est une question nationale et elle est au-dessus de la politique. C'est là, pour ma part, que i'ai constamment cherché à la placer.

(Applaudissements)

Si l'on avait agi comme le dit le député de Témiscouata, le comté, qui est un comté de colonisation, aurait bien été en quarantaine. La preuve, c'est que le comté de Témiscouata, dont le représentant est pourtant un de nos adversaires, a eu de ce côté plus qu'aucun autre depuis qu'il a été élu, sans égard aux questions politiques, parce que, je le répète, la colonisation est au-dessus de ces questions. Nous n'en réclamons aucun mérite, car nous avons fait notre devoir. Mais mon honorable ami est mal venu de nous critiquer.

(Applaudissements)

Quand un colon vient nous demander un lot, nous ne lui demandons pas s'il est libéral, conservateur ou nationaliste, mais s'il est de bonne foi et veut sérieusement s'établir sur une terre nouvelle. Parce que nous avons révoqué de 700 à 800 lots, le député de Témiscouata trouve insuffisant le nombre de 1,700 lots concédés l'an dernier. En bien! Nous savons qu'à l'heure actuelle, il y a 4,000 lots³ entre les mains des colons et 400,000 acres de terre. C'est sur cet ensemble qu'il y eut révocation.

Est-il si scandaleux que nous ayons dû révoquer quelques centaines de lots? D'ailleurs, ce fait suffit à démontrer l'efficacité de notre système d'inspection. Nos officiers font, sous ce rapport, leur devoir. Cela veut dire que, quand un colon voit son lot révoqué, c'est qu'il n'est pas un vrai colon et ne mérite pas de l'être plus longtemps. Nous ne révoquons jamais pour passer des lots à des voisins jaloux, comme l'a dit le député de Témiscouata, mais pour le mettre en meilleures mains et favoriser des colons authentiques et courageux.

(Applaudissements)

Mon honorable ami trouve que nous n'avons pas fait de progrès parce que nous n'avons vendu que 1,700 lots. Vous dites 1,700 lots? Savez-vous ce que cela représente? Six belles paroisses. Il me semble que fonder six paroisses en un an, c'est quelque chose.

(Applaudissements)

Combien en ouvraient nos adversaires quand ils étaient au pouvoir? On trouvait que les crédits de la colonisation étaient trop élevés et on les diminuait parce qu'on croyait que les colons en avaient trop. N'a-t-on pas entendu quelqu'un, de l'autre côté de cette Chambre, proposer de réduire les subsides de la colonisation de \$200,000 à \$60,000? Et on vient aujourd'hui nous reprocher ce que nous avons fait.

Des voix: Écoutez!

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): On a parlé du canton Langis. Là, nous avons tenté une expérience. Une partie des lots avait été concédée à la Société de colonisation de Montréal, qui avait représenté qu'elle avait un système de

développement rapide. Ses plans ont complètement échoué. Cette société avait transporté ces terres à une compagnie qui, à son tour, confia ces intérêts à la St. Lawrence Lumber Company. Celle-ci n'a pas rempli son contrat. Du moment que nous pûmes constater qu'elle y manquait, nous avons tout fait canceller et vendu directement aux colons.

Or, en 1920, le canton de Langis n'était pratiquement pas colonisé. Allez-y voir maintenant. Qu'avons-nous fait dans ce canton en trois ans? Nous avons vendu 290 lots; 106 familles y sont établies; la population est déjà de 600 âmes⁴; il y a 2,000 acres défrichées; une église est bâtie et un prêtre est au milieu de la population; et il y a déjà 33 milles de chemins de faits. Voilà ce que nous avons fait dans le canton Langis. Est-ce cela que le député de Témiscouata appelle la stagnation?

(Applaudissements)

Les colons de Langis sont satisfaits. Le député de Témiscouata me dit: "Descendez donc dans la région pour voir ce qui s'y passe." J'y suis descendu plus que le député de Témiscouata lui-même. Lui, il est habitué à régler ses affaires du fond de son bureau de Rivière-du-Loup, où il prend note des commérages. Je suis allé en personne rencontrer les colons de Langis et je les ai trouvés contents de nous.

(Applaudissements)

Nous y avons accompli des merveilles. Ce que nous avons fait dans le canton Langis, nous le faisons ailleurs. Nous sommes heureux de dire que, partout dans la province, nous avons bâti des chemins pour les colons.

Le député de Témiscouata prétend que nous ne donnons pas assez de pouvoirs aux agents de colonisation et que nous en avons dans chaque comté. C'est inexact, nous n'en avons en tout que 36, et non pas 75. Si ces inspecteurs ont des relations intimes avec le bureau du ministre, c'est pour suivre les instructions de ce dernier qui veut une coopération très étroite et une centralisation de toutes les opérations de la colonisation au bureau même.

Les agents ont le pouvoir de faire des ventes, mais comme beaucoup de colons s'adressent directement au département, afin de leur éviter un voyage chez l'agent, les ventes sont faites aussi au département. C'est pour cela que les agents sont parfois obligés de s'adresser au département pour s'assurer si un lot est vendu, avant d'en conclure la vente

C'est à notre demande que le nombre en a été réduit, attendu que c'est aussi le désir du département de diriger le mouvement colonisateur,

afin que les colons n'aillent pas s'établir n'importe où dans la forêt, mais prennent de préférence les lots dans les endroits déjà ouverts, accessibles aux voies de communication, et où les premiers développements sont accomplis. Nous tenons à traiter directement avec les colons, de plus en plus. Cependant, nous avons besoin d'agents pour nous aider à vendre nos terres.

Le député de Témiscouata (M. Langlais) nous a cité un M. Joubert qui aurait eu des droits de coupe contre l'intérêt des colons. Or, le ministère de la Colonisation ne lui a jamais cédé un droit quelconque. Une partie de Langis était cédée à la colonisation, et l'autre était sous licence, dans la limite des Price. Les lots mentionnés étaient à la compagnie depuis très longtemps, et c'étaient des droits des Price que M. Joubert exerçait.

Il (M. Langlais) a dit aussi que nous n'avions rien fait pour retenir les fils de cultivateurs dans la province. Il blâme notre campagne de publicité. Cette campagne a pourtant pour fins de faire connaître nos régions de colonisation aux fils de cultivateurs. Je reçois des lettres des colons et des missionnaires-colonisateurs qui nous prouvent que notre œuvre est appréciée.

Nous avons créé une prime de défrichement. Elle est de \$6 actuellement. Depuis deux ans, nous avons donné en primes de défrichement une somme de \$91,000. Si possible, c'est l'intention du gouvernement d'augmenter encore cette prime cette année peut-être, et au niveau le plus élevé.

(Applaudissements)

Si nous pouvons, nous l'augmenterons très probablement au cours de cette session de \$6 à \$10, en tout cas à \$8 l'acre. Voilà qui est de nature à tenir nos gens dans la province.

On a attaqué le système de la coupe en garantie. Quand nous avons affaire au colon pauvre, nous ne gardons aucun droit en garantie et nous nous contentons d'éprouver sa bonne foi. Lors du dernier congrès de colonisation, j'ai demandé moi-même si les colons voulaient supprimer le droit de coupe et les colons m'ont répondu que non. Parmi ceux qui étaient là, il y en avait qui connaissaient aussi bien la colonisation que mon honorable ami.

(Applaudissements)

M. le président, depuis que j'ai l'honneur de présider au ministère de la Colonisation, nous avons fait du travail et nous avons réalisé des progrès, grâce à la collaboration de nos officiers. Les citoyens indépendants d'esprit, qui n'ont pas intérêt à nous critiquer, qui suivent les progrès de notre œuvre, savent que nous avons fait beaucoup pour la province. Leur témoignage nous est un encouragement

à poursuivre la grande œuvre de colonisation que nous avons commencée et que nous continuerons dans l'intérêt de la province.

Le colon est satisfait, et la preuve irrécusable, c'est qu'il n'a pas émigré comme tant d'autres, même pendant la crise, pour s'en aller dans les villes ou à l'étranger.

Et si de tels résultats ont été possibles, il faut en accorder une partie du mérite au dévouement et au bon sens de tous nos officiers. Le député de Témiscouata ne rend pas justice à notre travail quand il fait des critiques comme celles que nous venons d'entendre.

(Applaudissements)

M. Langlais (Témiscouata): Au congrès de colonisation, on a trouvé la plaie du favoritisme si grande dans la colonisation qu'on a dit que le ministre devrait être dans une situation spéciale, en dehors de la politique.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): (En souriant) Ca aurait fait votre affaire.

M. Langlais (Témiscouata): Je suis content de savoir que le comté de Témiscouata aura encore sa part de patronage. Je sais que le ministre a fait tout son possible pour donner à son ministère une apparence de progrès, mais s'il avait dépensé tout l'argent que l'on a dépensé pour l'Abitibi, par exemple, dans les vieilles paroisses, les résultats seraient meilleurs.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Vous ne nierez toujours pas les progrès de l'Abitibi.

M. Langlais (Témiscouata): Non, mais on aurait dû s'occuper davantage des vieilles paroisses. On n'a donné que \$30,000⁵ par année au comté de Témiscouata où il y a 55,000 âmes, quand on a accordé \$150,000⁶ en même temps à l'Abitibi où il n'y en a pas 15,000.

Quatorze paroisses nouvelles ont été fondées dans mon comté, mais j'estime que c'est plus par le dévouement des curés que par celui du gouvernement, et que la politique de colonisation a plutôt contribué à nuire au développement de ces paroisses.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): On ne peut comparer la situation de l'Abitibi, où il s'établit 500 colons contre 1, avec la région de Témiscouata.

M. Langlais (Témiscouata): Nous avons une région aussi importante que celle de l'Abitibi.

(Rires)

Je demande au ministre de la Colonisation d'être aussi dévoué que moi pour la colonisation.

L'étude de la résolution est suspendue.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il n'a pas terminé l'examen de la résolution et demande la permission de siéger de nouveau.

La séance est levée à 6 heures.

NOTES

- 1. Selon *Le Soleil* du 19 février 1925, à la page 1, il est 4 h 10, lorsque se forme le comité des subsides.
- 2. Le comité se réunit sous la présidence de M. Laferté (Drummond).
- 3. Version de *La Presse* du 19 février 1925, à la page 22. Le même jour, *Le Canada* et *Le Soleil*, aux pages 7 et 15, mentionnent plutôt 40,000 lots, mais ce nombre paraît disproportionné.
- 4. Chiffre de la majorité des sources du 19 février 1925. Seul *L'Événement*, à la page 11, mentionne 900 âmes.
- 5. Montant du *Soleil* du 19 février 1925, à la page 15. *La Patrie* du même jour, à la page 11, mentionne plutôt \$31,000.
- 6. Montant du *Soleil* du 19 février 1925, à la page 15. *La Patrie* du même jour, à la page 11, mentionne plutôt \$500,000.

Séance du jeudi 19 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 20¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Collège de Vallevfield

M. Plante (Beauharnois) propose, appuyé par le représentant de Joliette (M. Dufresne), que toutes les dispositions du Règlement qui ont trait à l'avis, à la présentation, à la réception et à l'examen des pétitions introductives de bills privés soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé: Loi amendant la charte de la corporation du collège de Valleyfield.

Adopté.

Présentation et lecture de pétitions:

La pétition suivante est présentée, lue et reçue:

- de la corporation du collège de Valleyfield, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Plante).

The Hebrew Maternity Hospital

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, appuyé par le représentant de Lévis (M. Roy), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de The Hebrew Maternity Hospital, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et que la pétition puisse être lue et reçue à la prochaine séance.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de The Hebrew Maternity Hospital, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bercovitch).

Charte de Hull

M. Lafond (Hull) propose, appuyé par le représentant d'Abitibi (M. Authier), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Hull, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, et que la pétition puisse être lue et reçue à la prochaine séance.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de la cité de Hull, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Lafond).

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le treizième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 37 modifiant l'article 584 des Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes sur les affaires publiques.
- M. Bordeleau (Champlain): (président *pro tempore*) J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatorzième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 79 modifiant la charte de la ville Saint-Pierre.

Questions et réponses:

Classification des fonctionnaires

M. Bastien (Québec): 1. Quand le gouvernement a-t-il reçu le rapport de la Commission chargée du rajustement des traitements et de la classification des fonctionnaires civils?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, au cours de la présente session, quelque mesure basée sur les conclusions de ce rapport?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): 1. 20 décembre 1924.

2. Oui.

Secrétaires de la Commission du service civil

- M. Beaudoin (Montréal-Saint-Jacques): 1. Quels ont été les secrétaires de la Commission du service civil?
- 2. Quels ont été: *a.* le salaire ou la rémunération; *b.* les dépenses de chacun d'eux?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): 1. G.-L. Dussault et P.-E. Caron.

2. a. \$400; b. Aucune.

W. Lévesque

- M. Dufresne (Joliette): 1. Depuis quand M. Wenceslas Lévesque n'est-il plus à l'emploi du gouvernement comme percepteur des taxes sur les successions?
- 2. M. Lévesque a-t-il donné sa démission ou a-t-il été remercié de ses services?
 - 3. M. Lévesque a-t-il été remplacé?
 - 4. Dans l'affirmative: a. quand; b. par qui?
 - 5. Dans la négative, pourquoi?
- 6. Le gouvernement a-t-il l'intention de remplir cette vacance?
 - 7. Si oui, quand?

L'honorable M. Nicol (Compton): 1. Depuis le 1^{er} mai 1924.

- 2. Il a donné sa démission.
- 3. Non.
- 4. Voir réponse au no 3.
- 5. 6. et 7. Sous considération.

Construction de ponts

- **M. Renaud (Laval):** 1. Quels sont les ponts qui ont été construits dans cette province entièrement à la charge du gouvernement et où sont-ils situés?
- 2. Quels sont les ponts dont l'entretien est entièrement à la charge du gouvernement et où sont-ils situés?
- 3. Existe-t-il encore des ponts de péage dans la province?
 - 4. Dans l'affirmative, combien?

- 5. Quand chacun d'eux a-t-il été construit?
- 6. Quels sont ceux qui ont été construits par le gouvernement?
- 7. Qu'a rapporté chacun des ponts de péage au gouvernement, de la date de leur inauguration au 30 juin 1924?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): 1. Pont de Batiscan, rivière Batiscan, à Batiscan; Pont de Saint-Jean, rivière Lafleur, Î.-O.; Sainte-Brigitte, rivière Gaudreau; Saint-Ferréol, rivière Larose; Saint-Ferréol, rivière des Roches; Saint-Jean, rivière Bellefine.

- Ferréol, rivière des Roches; Saint-Jean, rivière Bellefine, Î.-O.; Saint-Tite-des-Caps, Grande-Décharge; Saint-François, Î.-O., rivière du Moulin; Sainte-Catherine, rivière Jacques-Cartier; Donnacona, rivière Jacques-Cartier; Pont Dorion, Île-Perrot, rivière Ottawa.
- 2. Pont sur rivière Batiscan, à Batiscan; Pont rivière Ottawa, entre Dorion et Île-Perrot; Pont rivière Jacques-Cartier, à Donnacona.
 - 3. Oui.
- 4. et 5. Ceux à la connaissance du gouvernement sont les suivants: Pont Victoria, sur le Saint-Laurent, entre Montréal et Saint-Lambert, construit en 1858; Pont de Sainte-Anne, rivière Sainte-Anne, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, construit en 1903; Pont Bélair, sur rivière des Mille Îles, entre Sainte-Rose et Sainte-Thérèse, construit vers 1830; Pont de Bellefeuille, sur rivière des Mille Îles, entre Sainte-Rose et Saint-Eustache, construit en 1872; Pont Batiscan, sur rivière Batiscan, à Batiscan, construit en 1922; Pont sur le Richelieu, entre Noyon et Lacolle, construit en 1882; Pont Dorion, Île-Perrot, sur rivière Ottawa, construit en 1924; Pont sur rivière Jésus, entre Terrebonne et Saint-François-de-Sales, construit en 1907.
- 6. Pont de Batiscan, à Batiscan, rivière Batiscan; Pont Dorion, Île-Perrot, rivière Ottawa.
- 7. Voir rapport général du ministre des Travaux publics et du Travail, exercice finissant le 30 juin 1924, pages 125 et 127 (version française).

Aide aux sans-travail

- M. Lafleur (Montréal-Verdun): 1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes pour venir en aide aux sans-travail dans les grands centres de la province?
- 2. Dans l'affirmative, de qui a-t-il reçu des demandes?
 - 3. Quelle a été en substance sa réponse?
- 4. Le gouvernement reçoit-il des différents bureaux de placement un rapport mensuel mentionnant le nombre de demandes de positions?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): 1. 2. et 3. Non.

4. Oni.

Chemin entre Montmagny et Notre-Dame-du-Rosaire

- **M. Bastien (Québec):** 1. Combien a coûté le nouveau chemin de colonisation construit en 1912 entre Montmagny et Notre-Dame-du-Rosaire?
- 2. Quels étaient les noms et résidence des entrepreneurs?
- 3. Le ministre de la Colonisation a-t-il reçu des soumissions pour l'accomplissement de ces travaux?
- 4. Dans l'affirmative, les travaux ont-ils été accordés aux plus bas soumissionnaires?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Construit en 1922-1923 et 1924-1925. Coût total: \$48,417,44.

- 2. 1922-1923, Raoul Boulanger entrepreneur, de Saint-Thomas; en 1924-1925, les conseils municipaux de Montmagny et du Rosaire.
- 3. Oui, pour la partie des travaux exécutés en 1922-1923. Quant au reste, il a été fait à la journée sous la surveillance des deux conseils intéressés.
- 4. Non, les trois plus basses soumissions étaient de \$3,241.66, \$3,140 et \$3,125 le mille. Celle de \$3,241.66 a été acceptée parce que le soumissionnaire offrait plus de garanties pour l'exécution des trayaux.

Taxe sur les corporations

L'honorable M. Nicol (Compton) propose, appuyé par le représentant de Québec-Ouest (l'honorable M. Madden), que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 34 modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la taxe sur les corporations.

Adopté.

The Canada and Gulf Terminal Railway Company

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill 89 amendant la charte de The Canada and Gulf Terminal Railway Company.

Adopté.

En comité²:

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je trouve qu'il y a bien des chartes de chemins de fer sur le tapis actuellement, et l'on a une preuve, dans le présent bill, que ces compagnies de chemins de fer ne construisent pas toujours leurs voies et que ces projets sont souvent des affaires d'élections.

Quand on accorde ainsi une charte de chemin de fer dans une région, un candidat ministériel en temps d'élections est toujours bienvenu de se faire de cette charte un bon cheval de bataille.

Dans ce cas comme dans bien d'autres, il ne faudra pas attribuer au député du comté ni au gouvernement le mérite de la construction du chemin de fer.

Je favorise cependant le projet, pourvu que la compagnie intéressée puisse fournir de bonnes garanties.

Il me semble que nous accordons de trop longs délais à ces compagnies. La compagnie a-t-elle commencé la construction de son chemin de fer?

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis): Oui. Le chemin est construit de Mont-Joli à Matane, soit une distance de 40 milles à peu près.

Le préambule, ainsi que les articles 1 et 2, sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Charte de Saint-Laurent

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 123 modifiant la charte de la ville Saint-Laurent.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois. Adopté. Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Commissaires d'écoles de la municipalité des Écors

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 81 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité des Écors, en date du 19 décembre 1924.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Ville de Coaticook

M. Bissonnet (Stanstead) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 107 ratifiant le règlement numéro 195 de la ville de Coaticook.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Bissonnet (Stanstead) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Demandes de documents:

Paroisse Saint-François-de-Sales

M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance échangée en 1924 entre le département du Trésor de la province et la Corporation de la paroisse de Saint-François-de-Sales, Lac-Saint-Jean, au sujet de la voirie.

Adopté.

Saint-Louis-de-Gonzague

M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance entre le département des Terres et Forêts et les colons de Saint-Louis-de-Gonzague, comté de Bonaventure, en 1923 et 1924, au sujet de la réserve cantonale de cette région.

Adopté.

A. Barbe

M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre une copie de toute correspondance, en 1923-1924, entre le ministre de la Colonisation et M. Arthur Barbe, de Saint-Jovite, au sujet de bois de construction

Je demande ces renseignements parce que M. Barbe est un brave colon. Le ministère de la Colonisation a bâti un pont sur son lot, et il demanda à être indemnisé parce que le bois dont on s'est servi pour construire le pont a été pris sur son lot. Il a écrit au département et, de là, on lui a répondu que sa plainte ne valait pas la peine d'être considérée. Il a signé un affidavit déclarant qu'on lui avait enlevé une forte quantité de matériel et l'on refusa de s'y rendre. L'affaire n'est pas encore réglée. Pourquoi n'a-t-on pas voulu lui rendre justice? Le ministère devrait payer ce colon.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Si l'honorable chef de l'opposition avait été mieux renseigné, il n'aurait pas fait cette critique. Voici les faits: l'année dernière, le gouvernement a fait construire à ses frais dans la localité de M. Barbe un pont de bois de 20 pieds. La loi autorise le ministère de la Colonisation à prendre du bois sur le lot d'un colon pour faire des travaux, sans obligation d'indemniser. C'est la loi. C'est juste, car le lot y gagne en valeur. Cependant, nous ne nous sommes pas prévalus de cette loi.

Dans ce cas-ci, M. Barbe a fait une réclamation de \$37 pour le bois qui avait été pris sur son lot. Nous ne lui avons pas répondu, comme le prétend le chef de l'opposition, que cela n'en valait pas la peine, mais que "nous allions nous en occuper".

Nous avons écrit au constructeur du pont en question pour lui demander quelle pouvait être la

valeur du bois pris sur la terre de M. Barbe. Le constructeur a répondu \$10 tout au plus.

Nous avons même envoyé un inspecteur qui a confirmé l'état donné par le constructeur du pont. Bien qu'il n'y fût aucunement tenu, le département a donc offert à M. Barbe de lui payer \$10. Il a refusé. Et voilà tout. Je lui ai renouvelé cette offre au mois de janvier. Je voudrais bien être agréable à ce brave colon, mais est-ce que le gouvernement ferait preuve de bonne administration s'il donnait \$37 pour une valeur de \$10?

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Il est mesquin de la part d'un gouvernement accusant de si gros surplus de refuser de payer un pauvre colon une réclamation de \$37, et que, pour une valeur de \$10, le ministre de la Colonisation a une bien volumineuse correspondance. Je lis toujours avec attention les plaintes que des gens m'apportent, surtout lorsque ce sont des colons et ouvriers. Le département aurait dû mieux traiter M. Barbe. Le colon a assez de difficultés pour que le gouvernement fasse écho à ses réclamations et, dans les circonstances, il me semble que le gouvernement devrait payer cette réclamation. Ce brave colon réclame \$37. Qu'on le lui donne donc.

La motion est adoptée.

Subsides

L'honorable M. Nicol (Compton) propose, selon l'ordre du jour que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

En comité:

Le comité poursuit l'étude de la résolution qui se lit comme suit:

- 1. Qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordé à Sa Majesté pour l'administration de terres publiques pour fins d'agriculture (département de la Colonisation), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.
- M. Sauvé (Deux-Montagnes) corrige les journaux qui lui avaient fait dire: "Je veux connaître les causes de l'émigration." Je n'ai pas parlé d'émigration, dit-il. J'ai demandé quelles étaient les causes de rétrocession des lots. Je n'ai pas eu de réponse satisfaisante. En consultant le rapport des

Terres et Forêts, je découvre que le nombre des lots de colons révoqués avait atteint le chiffre de 890 sur 1,760 lots. La raison, la voici: le défricheur s'aperçoit, après quelques années, que la politique du gouvernement n'est pas assez protectionniste et que son avenir sera brisé s'il continue à travailler son lot sous des exploiteurs... Cette année même, il y a eu de nombreuses rétrocessions.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il me semble que je m'étais bien expliqué là-dessus. J'ai dit que les raisons étaient multiples et que la plus ordinaire était le défaut de remplir ses obligations. Le département donne tout le délai nécessaire et, dans le cas qui nous occupe, il n'y a aucune rétrocession de lots concédés l'année précédente. Elles ne sont faites que depuis deux ans et trois ans, lorsque le département a la preuve que le colon ne veut pas se conformer à la loi.

Des compagnies de pulpe se sont vu concéder des lots par les colons eux-mêmes qui acceptaient de les vendre. D'autres lots qui ne répondent plus aux besoins des colons sont révoqués, mais il arrive dans la plupart des cas que les colons vont s'établir sur des lots plus grands et plus fertiles. Le département fait tout ce qui est possible pour aider les colons pauvres.

Il faut compter aussi avec les incendies forestiers. À Glendyne, par exemple, plusieurs ont quitté leurs terres après la dévastation et se sont établis ailleurs. Les colons travaillent sous des exploiteurs, d'après le chef de l'opposition, quand nous faisons presque tous les chemins de colonisation, bâtissons des églises et les quatre cinquièmes des écoles, donnons des grains de semence et \$90,000 de primes de défrichement en deux ans...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Ces secours sont bien distribués?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Ils le sont très bien, car les curés des paroisses et les autorités municipales s'en occupent. Les primes sont distribuées équitablement pour le défrichement. Du reste, les inspecteurs font, en ces occasions, exceptionnellement bien leur devoir. Ils visitent trois fois par an tous les lots de colonisation concédés aux colons et ils font rapport au département.

Le gouvernement paie immédiatement les primes qui ont été méritées, sur le rapport des inspecteurs, que ces colons soient des amis du gouvernement ou non. Il est arrivé même que, sur des lots où les abattis n'avaient pas été brûlés, le gouvernement a payé quand même les primes.

Depuis quelques années, le gouvernement a fait un effort considérable, et si la colonisation avait reçu, depuis 50 ans, l'encouragement qu'elle a reçu depuis cinq ou six ans, nous serions plus avancés que nous ne le sommes.

Est-ce juste de dire que, sur les lots concédés aux colons, il ne reste plus de bois? En une seule année, les colons ont coupé sur leurs lots au-delà de 400,000 cordes de bois, et la quantité augmente chaque année. On ne peut donc pas dire qu'il n'y a plus de bois sur les lots quand les colons les prennent.

En général, il y en a suffisamment pour permettre à un colon de vivre sur son lot pendant les premières années. Les colons sont satisfaits en général de ce que le ministère fait pour eux. Quant à la coupe illégale, 34 cas seulement ont été signalés en 1924, ce qui est loin de donner prise à une accusation de spéculation.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je suis ravi du programme du gouvernement, mais je n'arrive pas à le concilier avec les plaintes exprimées par les colons selon lesquelles la politique y joue un rôle primordial. L'opposition a été approuvée dans l'opinion publique dans sa critique de la façon dont les argents votés pour la colonisation sont employés. Il ne faut pas considérer le montant dépensé, mais la somme des travaux accomplis.

L'honorable ministre est allé au Témiscamingue et on lui a dit qu'il y avait des favoris. Parce que nous répétons cela, l'honorable ministre, malgré son bon caractère, nous dit que nous sommes de mauvais citoyens et que nous basons nos critiques sur des mensonges. Les intermédiaires du département de la Colonisation, leurs frères et leurs familles au grand complet sont ceux qui bénéficient des largesses du gouvernement. L'opposition se fait l'écho de gens des régions de colonisation qui ont intérêt au développement de leurs villages. Le colon est-il heureux?

M. Bernard (Rouville) fait une plaisanterie au chef de l'opposition.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Le député de Rouville semble sourire chaque fois qu'on mentionne la colonisation. Le colon est-il heureux? Non, car on voit des milliers de lots rétrocédés, dans le rapport du ministre des Terres et Forêts. L'honorable ministre de la Colonisation nous a dit qu'il y a 50 ans, on n'avait pas fait grand-chose pour la colonisation. Avec son intelligence, que nous apprécions,

l'honorable ministre aurait pu trouver mieux. Il y a 50 ans, la situation n'était pas la même et la province n'était pas aussi riche. Et cependant, on faisait quelque chose. Qui a ouvert le nord de Montréal? Qui a ouvert le Lac-Saint-Jean, il y a 50 ans? Ce ne sont pas les hommes qui siègent sur les bancs du gouvernement...

Une voix: Ils n'étaient pas nés.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Les membres du gouvernement devraient cesser de critiquer les administrations passées, quand ils ne peuvent pas répondre aux critiques de l'opposition. Les déclarations du ministre de la Colonisation sont une justification de ce que prétendait l'opposition. Que le ministre de la Colonisation fasse publier ses discours dans la presse qu'il a sous sa tutelle. Le colon protestera s'il lit que les argents de colonisation sont bien dépensés. Même si nos discours à nous sont torturés par cette même presse, les colons diront que l'opposition a bien fait de prendre leur défense.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il n'y a décidément pas moyen de s'entendre. Le chef de l'opposition nous dit que c'est après les débats comme ceux-ci qu'il reçoit le plus de lettres de colons. Je réaffirme que l'immense majorité des colons est satisfaite; mais il y a des exceptions. Ceux qui envoient des protestations au chef de l'opposition auraient tort de se plaindre, car leurs demandes ne sont pas justifiées et c'est pour cela que nous ne pouvons les accorder.

Souvent, je reçois moi-même des lettres de colons qui me demandent une chose exorbitante, souvent impossible, et me menacent: "Si vous ne m'accordez pas telle faveur, tel pont ou telle chose, je vais écrire au chef de l'opposition." Je réponds toujours, infailliblement: "Écrivez à mon honorable ami le chef de l'opposition", et ils écrivent.

(Rires)

J'ai dit qu'il n'y avait pas de favoris dans l'œuvre de la colonisation. Je le répète. Le chef de l'opposition a un cliché dans tous ses discours: "Favoritisme!" Une telle accusation est gratuite.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (En riant) Nous ne chargeons rien.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Quand le chef de l'opposition parle de favoris, il nomme toujours le Témiscamingue. Je connais sa pensée, il veut désigner M. Bernardin Desrochers, dont on a dit qu'il remplissait ses poches de l'argent du gouvernement. Cet entrepreneur très honnête et compétent a eu deux contrats, dont l'un pour chemin entre Langelier et Rouyn. Il a fait 14 milles de chemin en pleine forêt au coût total moyen de \$2,880 le mille. Pouvait-on travailler plus économiquement? Et c'est là qu'on trouve du favoritisme!

M. Sauvé (Deux-Montagnes): N'avez-vous pas de plaintes à son suiet?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Oui, mais elles n'étaient pas fondées. Ceux qui m'ont fait des plaintes étaient des hommes inaptes qui ont travaillé pour M. Desrochers et auraient voulu travailler plus longtemps. Ils se sont plaints aussi que M. Desrochers n'achetait pas les provisions des équipes qui travaillaient pour lui aux endroits qu'ils auraient voulus; il les achetait ailleurs à bien meilleur marché. Les plaintes contre M. Desrochers n'étaient pas fondées. M. Desrochers est un excellent constructeur, qui nous a bâti des chemins d'été, je l'ai dit, à très bon compte au coût moyen de \$2,880 le mille. Et, en administrant avec sagesse les deniers publics que nous lui avions confiés, il a mérité autre chose que le titre de favori.

M. Sauvé (Deux-Montagnes) parle des provisions.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il peut se faire encore de la spéculation: il s'en est toujours fait. Il est sans doute possible qu'un colon de bois de pulpe ici et là ait pu se procurer un lot, étant donné qu'il est impossible de voir ce que quelqu'un a derrière la tête au moment où la demande est faite. Mais nous avons des inspecteurs et nous surveillons les colons de mauvaise foi. Une enquête est faite dans le cas de tous ceux qui demandent des lots, soit par lettre ou de vive voix. Le département s'adresse ordinairement aux curés des paroisses de colonisation et aux maires pour obtenir tous les renseignements possibles au sujet des futurs colons. La grande majorité des colons sont de bons et courageux travailleurs et ils sont satisfaits de ce que le gouvernement fait pour eux.

On a dit que la colonisation se faisait par des colons de bois de pulpe. Comment se fait-il que 85 nouvelles paroisses aient surgi en une dizaine d'années, que des centaines de mille d'acres aient été défrichées et cultivées, et que les produits agricoles abondent par centaines de mille de boisseaux dans les

régions neuves? Si les colons ont pris 400,000 cordes de bois de pulpe sur leurs lots en une année, c'est donc que leurs lots ne sont pas pillés, contrairement à la prétention de l'opposition, qui ne s'aperçoit pas ici qu'elle est en contradiction avec elle-même.

(Applaudissements)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Je ne voudrais pas fatiguer le ministre...

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Oh! Ca ne me fatigue pas.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Mais, je persiste à croire que la colonisation n'a pas fait les progrès que l'on prétend. Il (M. Sauvé) parle de nouveau du mécontentement des gens du Témiscamingue qui se plaignent de M. Desrochers. Peut-être entendronsnous le ministre des colons?

Le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier) n'a-t-il pas dit lors des dernières élections du Témiscamingue: "Si vous ne votez pas pour le candidat du gouvernement, vous ne l'aurez pas de votre côté"?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Jamais de la vie, je n'ai dit pareille chose!

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Le chef de l'opposition a vu ça dans les journaux. (Rires)

M. Sauvé (Deux-Montagnes) cite un cas célèbre et demande si la personne concernée dans ce cas particulier avait obtenu son lot sur recommandation de son curé.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): La personne mentionnée n'a obtenu aucun lot de colonisation.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Ah! Je vois! Ce n'étaient que des lots de spéculation.

L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):
Nous venons d'entendre l'honorable chef de
l'opposition réciter en belles envolées oratoires
l'épître de la "Sauvégésime". Ce grand jour vient à
toute session à l'époque du vote des crédits de la
colonisation. La Chambre l'entendra sous peu, je
l'espère, avec son dernier évangile. Mais je suis
certain que ce ne sera pas l'évangile selon saint Jean.

(Rires)

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Nous le verrons tantôt. (Brandissant un document) Je l'ai ici, l'évangile de saint Jean.

L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):

Les paroles du chef de l'opposition sont injustes, car tous les hommes impartiaux doivent admettre que notre colonisation a fait d'immenses progrès depuis quelques années. Qu'il y ait quelques plaintes, cela se conçoit, car même parmi les colons, nous avons des adversaires qui ne sont jamais contents. Mais dire qu'ils sont maltraités, c'est employer le langage le plus ingrat. Je ne suis pas seul à reconnaître l'œuvre du ministre de la Colonisation et à lui rendre hommage. Tous les colons savent qu'il a visité toutes les régions et a répandu partout ses bienfaits.

Des compétences en colonisation ont rendu au ministre de la Colonisation actuel (l'honorable M. Perrault) un hommage mérité, car il a déployé un zèle inlassable au service des colons; il s'est mêlé à eux au besoin, ne craignant pas d'aller dans les parties les plus reculées de cette province pour rendre service à tous et distribuer les faveurs partout. Grâce à ce zèle, il a obtenu un succès au-dessus de tout blâme.

(Applaudissements)

Quelques erreurs ont pu être commises, des lots ont pu être concédés qui n'auraient jamais dû l'être. Mais si on avait refusé ces concessions, ne nous aurait-on pas reproché de favoriser les marchands de bois? Il (l'honorable M. Moreau) lit le rapport du missionnaire-colonisateur du Lac-Saint-Jean pour démontrer que le ministre non seulement a maintenu ses positions, mais qu'il a établi 65 nouveaux colons dans le Lac-Saint-Jean. La colonisation n'est pas une chose facile à faire. L'avenir rendra justice à l'honorable ministre de la Colonisation et à l'honorable ministre de la Colonisation et à l'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron), et la postérité ne se contentera pas d'admirer, mais elle élèvera des monuments immortels à ceux qui l'auront entreprise et menée à bien.

(Applaudissements)

M. Langlais (Témiscouata): Le gouvernement est loin d'être renseigné sur la véritable situation qui existe dans les régions de colonisation. Il y a du favoritisme et, sur les lots de colonisation, le bois qui pourrait aider le colon à vivre est complètement coupé par les marchands de bois avec l'autorisation du ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier).

Il en résulte évidemment que les colons sont ignorés et que leur situation est déplorable. Il n'y a rien d'étonnant qu'un si grand nombre de lots soient révoqués.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

L'assertion de mon honorable ami n'est pas exacte. Hier, mon honorable ami de Témiscouata prétendait que les lots des colons étaient pillés et ne contenaient plus de bois. Aujourd'hui, il prétend que ces mêmes colons ont trop de bois, puisqu'ils ont fait en une année 400,000 cordes de bois de pulpe. Il n'est donc pas vrai, comme il l'a affirmé, que le ministre des Terres et Forêts et le ministre de la Colonisation s'entendent pour faire raser les lots à blanc.

M. Langlais (Témiscouata): J'ai dit: sur les nouveaux lots.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

Les défricheurs ont du bois en abondance. Pour illustrer ceci davantage, qu'on me permette de citer certains chiffres relatifs à la coupe faite par les colons dans certaines régions, entre autres celle de Témiscouata, que connaît bien l'honorable député et où il trouve tant d'exemples de pillage.

Il s'est donné, en 1921, 16,432,242 pieds, mesure de planche d'épinette, 1,460,027 pieds de sapin, 100,178³ pieds de pin blanc, 1,530,339 pieds de cèdre, 280,489⁴ pieds de merisier, 42,400 pieds d'érable...

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Sur les lots des colons, ca?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

Parfaitement. Il s'est coupé en 1921, sur les lots des colons de Témiscouata: 77,000 pieds de bouleau, 44,000 de tremble, 60,000 de peuplier, 96,612 traverses de chemin de fer, et 30,049 cordes de bois à pâte, sans compter les poteaux, les piquets, les lattes et le bois de chauffage.

Il (l'honorable M. Mercier) cite d'autres statistiques pour les comtés de Matane et de Rimouski. Peut-on dire maintenant, poursuit-il, que nous ne laissons aux colons que des lots où il n'y a plus de bois? Mon honorable ami de Témiscouata a prétendu qu'il y avait eu favoritisme. Je repousse moi aussi cette accusation injustifiée. Mais parlons de Glendyne avec l'honorable député de Témiscouata. Je crois que les lots de Glendyne n'auraient jamais dû être vendus, car ils sont impropres à la culture...

M. Langlais (Témiscouata): Les colons et le curé lui-même disent que 66 % le sont.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): J'arrive à cela, si mon honorable ami veut être patient. Souvent nous représentons aux intéressés que des lots ne sont pas propres à la culture. On nous dit: "Ils ne sont pas pires que les lots qui sont à côté." Parfois, devant les suppliques des conseils municipaux ou du curé, nous cédons et nous livrons les lots à la colonisation...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Blâmez-vous les curés?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):
Je ne blâme personne. Attendez mon explication. On venait se plaindre, par exemple, que des paroisses ne pouvaient plus s'agrandir, qu'il fallait établir à proximité des fils de cultivateurs qui ne devaient pas être éloignés de leurs parents, etc. Parfois, nous cédons...

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Est-ce de la bonne politique?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Que mon honorable ami attende donc. Qui le presse tant? Je n'ai pas interrompu le député de Témiscouata, moi, quand il a parlé du rang 4 du canton Armand. Or, le rang 4 de ce canton n'existe pas.

(Rires)

M. Langlais (Témiscouata): Je ne suis pas venu ici pour faire de la discussion pour rire.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Je reste dans le canton Armand tout de même. Dans ce canton, il y a de vastes étendues impropres à la culture et qui n'auraient jamais dû être livrées à la colonisation.

Je dois le dire avec franchise, malgré tout mon respect pour les tenants de l'opinion contraire qui nous demandent de donner de semblables lots à la colonisation. Au fait, pourquoi livrer à la culture des terres qui ne peuvent jamais faire vivre leur homme?

Des voix: Très bien! Très bien! (Applaudissements)

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il n'a pas terminé l'examen de la résolution et demande la permission de siéger de nouveau.

Messages du Conseil législatif:

- M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:
- Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:
- bill 14 concernant la pension de l'agent général de la province dans le Royaume-Uni:
- bill 21 modifiant les Statuts refondus,
 1909, relativement au greffier de la paix dans le district de Pontiac;
- bill 101 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Robert Fiset à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen:
- bill 113 amendant la charte du monastère de l'Immaculée Conception des Ursulines de Rimouski;
- bill 116 changeant le nom de l'Hôpital protestant des aliénés;
- bill 152 détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, dans le district électoral de Bellechasse, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement;
- bill 156 modifiant l'article 4531 des Statuts refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Québec;
- bill 157 détachant certains lots du district électoral de Beauce et les annexant à la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le district électoral de Dorchester, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.

Projection de film

M. l'Orateur invite messieurs les députés à se rendre à la salle du comité des bills privés pour voir un superbe film sur la construction d'une route par le ministère de la Voirie. (En souriant) Messieurs les députés sont invités à aller admirer et au besoin... censurer le film⁵.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin.

La séance est levée à 6 heures.

NOTES

- 1. L'Événement du 20 février 1925, à la page 1, mentionne que: "Le comité des bills privés s'étant ajourné juste assez tôt pour permettre aux députés de Montréal de prendre leur train de 1 h 30, l'assistance n'était pas aussi bonne que d'habitude pour un jeudi."
- 2. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).
- 3. Chiffre de *L'Événement* du 20 février 1925, à la page 4 et du *Soleil*, à la page 5. *L'Action catholique* du même jour, à la page 3, mentionne plutôt 100,178 pieds de pin blanc.
- 4. 780,489 pieds, selon *Le Soleil*, à la page 5, et 96,012 pieds, selon *L'Événement*, à la page 4.
- 5. Dans un court article, La Patrie du 20 février 1925, à la page 14, nous donne des informations sur ce film: "Après la séance de la Chambre hier soir, les députés ont été conviés à une représentation de cinéma dans la salle du comité des bills privés et au cours de laquelle on a fait passer sur l'écran des vues de la province destinées à annoncer cette dernière aux États-Unis. Ces vues ont été préparées pour le département de la Voirie, par la compagnie "Le Cinéma Canadien", de Montréal, et elles ont été présentées aux membres de la Législature, par MM. Charles Ouéry et S.-T. Grenier, directeurs du Cinéma Canadien. Le film, qui a pour titre "Les Laurentides", comprend trois mille pieds de pellicule où se déroulent les scènes les plus pittoresques du splendide paysage qu'offre la région traversée par la route Montréal-Sainte-Agathe. Il est destiné à faire connaître non seulement la voirie de la province. mais aussi ses richesses naturelles, comme ses pouvoirs d'eau, dont on peut avoir en même temps une excellente idée, ses lacs poissonneux et les paysages incomparables de cette belle région du comté de Terrebonne."

Séance du vendredi 20 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 11 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Lecture de pétitions:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et recues par la Chambre:

- de The Hebrew Maternity Hospital, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bercovitch):
- de la cité de Hull, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Lafond).

Saisies

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 163 modifiant l'article 598 du Code de procédure civile relativement aux choses qui ne peuvent être saisies.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Code de procédure civile, article 1215

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 164 modifiant l'article 1215 du Code de procédure civile.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Questions et réponses:

Charbon pour la prison de Bordeaux

M. L'Archevêque (Montréal-Mercier): À la page 174 des *Comptes publics de 1923-1924*, il apparaît que le gouvernement aurait payé pour du charbon durant l'année à la prison de Bordeaux: \$5,472.03, à la Century Coal Co.; \$3,641.76 à Jos. Élie; \$9,527.85 à T. F. Moore & Co.; \$1,000.28 à Wilson & Frères et, pour de l'huile pour chauffage, \$21,591.55 à l'Imperial Oil Co., soit pour le chauffage \$41,285.47. Ces chiffres, dit-il, sont-ils exacts?

L'honorable M. Nicol (Compton): Oui, ils sont exacts, mais le total mentionné dans la question est inexact, vu que ce total est de \$41,233.47.

Assistance publique

- **M. Thériault (L'Islet):** 1. Quelles ont été les recettes totales de l'assistance publique, en 1923-1924?
- 2. Quelles ont été les recettes totales de l'assistance publique, provenant directement de la cité de Montréal, en 1923-1924?
- 3. Quelles ont été les subventions régulières et les octrois spéciaux accordés par l'assistance publique, aux institutions reconnues d'assistance publique, de la cité de Montréal, en 1923-1924?

L'honorable M. David (Terrebonne): 1. \$1,079,548.97.

- 2. \$538,493.15.
- 3. \$764,691.47.

R. Parent

- M. Lafleur (Montréal-Verdun): 1. Le gouvernement a-t-il eu à son emploi comme détective un nommé Roméo Parent, de Beauport?
 - 2. Dans l'affirmative, à quel salaire?
- 3. Avant d'être à l'emploi du gouvernement, quelle était l'occupation de M. Parent?
 - 4. Ouel était son salaire?
- 5. M. Parent est-il encore à l'emploi du gouvernement?
- 6. Dans la négative, a-t-il démissionné ou a-t-il été destitué?
 - 7. S'il a été destitué, pour quelle raison?
- 8. Pendant qu'il était à l'emploi du gouvernement a-t-il troublé des assemblées publiques dans Québec-Comté, lors de la dernière élection partielle?
- 9. Le gouvernement a-t-il reçu à son sujet quelque plainte de certaine municipalité?
- 10. Dans l'affirmative, quelle est cette municipalité?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

- 1. Non comme détective, mais comme constable.
 - 2. \$1,300.
 - 3. Charretier.
 - 4. Ignore.
 - 5. Non.
 - 6. Il a été destitué.

- 7. Pour absence sans permission.
- 8. Ignore.
- 9. Oui.

10. De la municipalité de la paroisse de Beauport.

Enquêtes sur les affaires publiques

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 37 modifiant l'article 584 des Statuts refondus, 1909, relativement aux enquêtes sur les affaires publiques.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Nous voulons faire spécifier dans les demandes d'enquêtes sur quels points devra se faire l'enquête. C'est une simple question de justice.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): On dirait que le gouvernement craint les enquêtes sur son administration et cherche à les limiter.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): La loi ne vise pas plus notre administration que les autres.

Adopté sur division. Le bill est lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Cour des commissaires

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 36 modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour des commissaires.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Nous voulons supprimer la Cour des commissaires à Sherbrooke, afin de mettre cette ville

sur le pied de Québec et de Montréal. La Cour des commissaires est inutile.

M. Crépeau (Sherbrooke): J'approuve le projet. C'est une bonne chose. Il relate des histoires à propos de la conduite de la Cour à Sherbrooke au cours des dernières années.

Adopté. Le bill est lu une troisième fois. Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Registres

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 41 modifiant le Code civil relativement aux registres dans les bureaux d'enregistrement soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Jusqu'à aujourd'hui, il était nécessaire de faire authentiquer les registres par la Chambre. Nous voulons simplifier la procédure.

Adopté sur division. Le bill est lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Taxe sur les corporations

L'honorable M. Nicol (Compton) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolutions relatives au bill 34 modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la taxe sur les corporations.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En comité¹:

L'honorable M. Nicol (Compton) propose: 1. Oue, relativement à l'application de la loi imposant des taxes sur les corporations compagnies commerciales, les expressions "faisant des affaires en cette province" et "v faisant quelque entreprise, commerce ou affaires" signifieront: exercant aucun de ses droits, pouvoirs ou objets corporatifs dans la province, mais que, cependant, la prise de commandes, l'achat ou la vente de marchandises et autres effets, par l'entremise de vovageurs ou par correspondance, ne peut être interprété comme étant l'exercice d'aucun des droits, pouvoirs ou objets corporatifs de la compagnie dans la province, si la compagnie n'a pas d'agent ou de représentant résidant dans la province, et n'a pas de place d'affaires dans la province; mais, dans ce cas, il incombe à la compagnie de prouver qu'elle n'a pas d'agent ou de représentant résidant dans la province, ni de place d'affaires dans la province.

- Que, quand il s'agit d'actions sans valeur au pair ou nominale, l'expression "capital versé de la compagnie" signifie le capital que représentent les biens de la compagnie, déduction faite de ses dettes.
- 3. Que la loi qui sera basée sur les présentes résolutions s'appliquera à toutes les compagnies constituées en corporation qui feront affaires dans cette province après son entrée en vigueur et à toutes celles qui jusqu'ici ont fait affaires ou font actuellement affaires dans cette province, et sur lesquelles les taxes imposées par les articles 1345 à 1359 des Statuts refondus, 1909, sont restées totalement ou partiellement impayées; mais qu'elle ne s'appliquera pas aux causes actuellement pendantes.

Mon but est d'imposer une taxe aux corporations commerciales qui n'ont pas leurs bureaux-chefs dans la province de Québec, mais ont des agents qui font affaires pour elles chez nous. Il est injuste que des corporations possédant des chartes fédérales opèrent dans notre province sans contribuer pour leur part au Trésor.

La plupart de ces corporations sont très prospères et font des affaires depuis longtemps ici. Le gouvernement n'est que très justifiable de prélever de ces institutions la même taxe qu'il exige des autres corporations financières ou commerciales de la province.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): C'est une augmentation de taxes.

L'honorable M. Nicol (Compton): Non, ce n'est pas une augmentation de taxes. C'est dans le seul but de faire payer tout le monde.

Les résolutions sont adoptées.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté trois résolutions, lesquelles sont lues deux fois et adoptées.

L'honorable M. Nicol (Compton) demande la permission de présenter le bill 34 modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la taxe sur les corporations.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. Nicol (Compton) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois. Adopté.

L'honorable M. Nicol (Compton) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Cour de magistrat de district Statuts refondus, 1909

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 3 modifiant les Statuts refondus, 1909, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Hôpital Sainte-Justine

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 103 modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Charte de Saint-Pierre

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 79 modifiant la charte de la ville Saint-Pierre.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Créances privilégiées du gouvernement

L'honorable M. Nicol (Compton) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 27 concernant les créances privilégiées du gouvernement de la province soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Sauvé (Deux-Montagnes) s'objecte à la discussion des mesures du gouvernement quand il y a peu de députés présents à la Chambre. Il croit y voir une tactique pour faire adopter cette législation à la vapeur.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il n'y a aucune intention de la part du gouvernement de précipiter l'adoption des lois, mais la séance du vendredi matin est une séance comme les autres, et comme la Chambre n'a pas autre chose à s'occuper, il n'y a rien de surprenant qu'elle procède ainsi.

L'honorable M. Nicol (Compton) explique que l'on veut définir plus clairement le privilège des créances du gouvernement.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Nicol (Compton) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Nicol (Compton) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Demandes de documents:

M. Dufort

M. Bastien (Québec) propose, appuyé par le représentant de Sherbrooke (M. Crépeau), qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance, en 1923-1924, entre le ministre de la Voirie et toute personne relativement aux plaintes qui auraient été portées contre les travaux sur la route nationale dans le comté de Gaspé et de M. Dufort, ingénieur de la voirie.

Je veux simplement avoir des détails sur la construction des routes dans cette partie du comté de Gaspé. Les travaux en question sont critiqués et je veux m'assurer si les faits que l'on mentionne dans le public sont fondés.

La motion est adoptée.

Beurreries à Farnham

M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance entre le ministère de l'Agriculture et toute personne, en 1923-1924, au sujet de beurreries à Farnham.

J'ai reçu des informations au sujet de deux fabriques de Farnham. Les inspecteurs du ministère de l'Agriculture se seraient montrés trop exigeants dans le cas de certains propriétaires de beurreries et de fromageries. Je voudrais savoir si mes renseignements sont sûrs. Voilà pourquoi je demande la correspondance.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

Ces deux fabriques ont eu des difficultés financières et nous les avons fait réouvrir devant les plaintes des cultivateurs. Le propriétaire d'une autre grande fabrique a trouvé que ses intérêts en souffraient. C'est possible. Mais les cultivateurs, qui nous demandaient la réouverture des fabriques, ont 935 vaches et ils peuvent les alimenter certainement. Si les fabriques ne se conforment pas aux règlements, cependant, nous ne pourrons les laisser

continuer leurs opérations. Je donnerai la correspondance à l'honorable chef de l'opposition.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Le plus tôt possible, s'il-vous-plaît.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) promet que ses officiers feront diligence.

La motion est adoptée.

Messages du Conseil législatif:

- M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:
- Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:
- bill 53 constituant en corporation le Lower Canada College;
- bill 54 concernant l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec;
- bill 55 constituant en corporation la Congrégation des Servantes du Très-Saint-Sacrement de Ouébec:
- bill 59 autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gaspard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions;
- bill 62 validant le titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie de la cité de Montréal:
- bill 65 concernant certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de L'Assomption;
- bill 66 concernant la corporation de la paroisse de L'Assomption;
- bill 93 ratifiant le règlement No 84 du village de Thurso;
- bill 96 constituant en corporation L'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal;
- bill 108 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James Kenneth Mathews Ross au nombre de ses membres.

Assurance mutuelle des fabriques de Québec

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 54 concernant l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements

Servantes du Très-Saint-Sacrement

- La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 55 constituant en corporation la Congrégation des Servantes du Très-Saint-Sacrement de Québec. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.
- Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Succession Gaspard Archambault

- La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 59 autorisant les exécuteurs testamentaires de la succession de feu Gaspard Archambault, père, à emprunter sous certaines conditions. Les dits amendements sont lus deux fois et adoptés.
- Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Quartier Sainte-Marie, Montréal

- La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 62 validant le titre du lot No 296 du quartier Sainte-Marie de la cité de Montréal. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.
- Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conseil de la ville de L'Assomption

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 65 concernant certains règlements et procèsverbaux des délibérations du conseil de la ville de L'Assomption. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Paroisse de L'Assomption

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 66 concernant la corporation de la paroisse de L'Assomption. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Village de Thurso

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 93 ratifiant le règlement No 84 du village de Thurso. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Institut de Notre-Damedu-Bon-Conseil

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 96 constituant en corporation L'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Montréal. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

James Kenneth Mathews Ross

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 108 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre James Kenneth Mathews Ross au nombre de ses membres. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements

Lower Canada College

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 53 constituant en corporation le Lower Canada College. Lesdits amendements sont lus deux fois.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi à quatre heures de l'après-midi.

Adopté.

La séance est levée à midi trente minutes.

NOTE

1. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).

Séance du lundi 23 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 4 h 20¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Traitement des recorders

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 42 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au traitement des recorders.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Division d'enregistrement de Montmagny

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

demande la permission de présenter le bill 28 légalisant certaines signatures apposées par le régistrateur de la division d'enregistrement de Montmagny.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Salaire minimum pour les femmes

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant de Terrebonne (l'honorable M. David), que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 44 modifiant la loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes.

Adopté.

Municipalité du comté de Montmorency

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 47 concernant l'octroi d'un certain subside à la municipalité du comté de Montmorency No 2.

Adopté.

Enregistrement des droits réels

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 162 modifiant le Code civil relativement à l'enregistrement des droits réels soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Saisies

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 163 modifiant l'article 598 du Code de procédure civile relativement aux choses qui ne peuvent être saisies soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Code de procédure civile, article 1215

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 164 modifiant l'article 1215 du Code de procédure civile soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Questions et réponses:

Infractions aux lois de chasse et de pêche par colons et journaliers de chantiers

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Combien de colons et journaliers de chantiers ont été poursuivis pour infractions aux lois de chasse et de pêche: *a.* en 1919-1920; *b.* en 1920-1921; *c.* en 1921-1922; *d.* en 1922-1923; *e.* en 1923-1924?
- 2. Quels ont été les montants d'amendes et de frais payés pour chacune de ces années?
- 3. Combien de colons ont été emprisonnés pour défaut de paiement de frais et amendes pour chacune de ces années?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. 2. et 3. Les dossiers n'indiquent pas la profession de

ceux qui sont poursuivis pour infractions à la loi de chasse et de pêche.

Sainte-Séraphine, comté d'Arthabaska

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Le ministre de la Colonisation aurait-il reçu, en 1924, une requête demandant de venir en aide aux colons de la paroisse de Sainte-Séraphine, comté d'Arthabaska?
- 2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il accordé cette aide?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Le ministre de la Colonisation a reçu, en 1924, une requête demandant au gouvernement de prêter de l'argent à certains cultivateurs de Sainte-Séraphine pour leur permettre de payer leurs créanciers, ce prêt devant être fait à 3 % pendant 40 ans. La requête proposait encore au gouvernement de payer les créanciers, de prendre les terres de ces cultivateurs, d'y laisser les détenteurs actuels qui le rembourseraient selon des conditions faciles.

2. Le gouvernement n'a pu se rendre à cette requête.

Détenus aliénés

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 22 concernant l'établissement d'un asile pour les détenus aliénés.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En comité²:

- L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose: 1. Qu'il pourra être établi, conformément aux dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions, sous le nom de "l'Asile des détenus aliénés", un asile pour recevoir les aliénés envoyés d'un pénitencier, d'une prison ou de tout autre endroit de détention dans la province, pour être gardés dans un asile d'aliénés dans les cas prévus par une loi du Canada ou de la province.
- 2. Que cet asile pourra être localisé dans l'endroit que déterminera le lieutenant-gouverneur en conseil.

- 3. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire acquérir les terrains nécessaires pour ledit asile et y faire faire, suivant les plans et devis préparés sous la direction du ministre des Travaux publics et du Travail, les constructions et travaux requis, et que le coût de ces acquisitions, constructions et travaux sera payé à même le fonds consolidé du revenu.
- 4. Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de placer la réception, la garde, l'entretien et le traitement des personnes détenues dans cet asile sous le contrôle direct d'employés du gouvernement, sous la surveillance du secrétaire de la province, ou de faire et de renouveler avec toute personne, association ou corporation, un contrat en vue de la réception, de la garde, de l'entretien et du traitement de ces détenus, ce contrat étant sujet à ratification par la Législature à la session qui suivra la date de sa signature.
- 5. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer un surintendant médical pour l'asile des détenus aliénés et des médecins pour l'assister, avec le traitement qu'il fixera.
- 6. Que le médecin assistant désigné à cette fin par le lieutenant-gouverneur en conseil aura et exercera tous les pouvoirs du surintendant médical en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier pour quelque cause que ce soit.
- 7. Que les autorités de l'asile seront tenues de fournir au surintendant médical et aux médecins assistants un bureau d'une dimension suffisante et convenablement meublé dans leur établissement.
- 8. Que, lorsqu'une personne traduite devant une cour de justice sous le coup d'une accusation criminelle sera déclarée, par la cour, irresponsable de ses actes, soit pour cause de surdi-mutité, soit pour cause de démence sénile, et envoyée dans l'asile des détenus aliénés, le secrétaire de la province pourra faire transférer ce patient de l'asile des détenus aliénés à un autre asile ou établissement en rapport avec son état de santé, et que, à cette fin, le secrétaire de la province pourra faire, avec toute institution de cette nature, les arrangements qu'il croira les plus avantageux.
- 9. Que, lorsqu'un aliéné sera transféré d'une prison dans l'asile des détenus aliénés, la dépense de l'entretien, du séjour et du traitement de cet aliéné dans l'asile sera due et payée par la municipalité de comté, de cité ou de ville dans laquelle aura été opérée l'arrestation du patient, sauf le recours de cette municipalité, dans le cas où le patient n'était pas alors domicilié dans les limites de son territoire, contre la municipalité de comté, de cité ou de ville

où il avait son domicile; que si, cependant, la municipalité de comté, de cité ou de ville qui sera appelée à payer en vertu de la présente résolution, indique d'une manière certaine, au secrétaire de la province, avec la poursuite, l'endroit où le malade avait son domicile avant l'arrestation, le gouvernement devra faire payer directement la municipalité de comté, de cité ou de ville où le malade avait son dit domicile; et que les mêmes dispositions s'appliqueront dans tous les cas où un aliéné sera transféré d'un pénitencier dans l'asile des détenus aliénés et que le gouvernement fédéral n'est pas tenu ou cesse d'être tenu de payer la dépense d'entretien, du séjour et du traitement de cet aliéné.

10. Que les articles 4139 à 4144 et l'article 4147 des Statuts refondus, 1909, ainsi que les amendements à iceux, recevront application dans le cas du transfert d'un aliéné d'une prison, d'un pénitencier, de tout autre lieu de détention ou d'un asile d'aliénés à l'asile des détenus aliénés.

11. Que les frais occasionnés par le transfert d'un aliéné de la prison ou de tout autre lieu de détention à l'asile, et de l'asile à la prison ou à tout autre lieu de détention, formeront partie du coût de l'entretien, du séjour et du traitement de l'aliéné.

M. Sauvé (Deux-Montagnes) demande des explications au premier ministre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

L'institution projetée est devenue nécessaire tant au point de vue humanitaire que pour la bonne administration des asiles de la province. Sous le régime actuel, il existe une promiscuité ennuyeuse. Contrairement à ce qui existe en Europe, dans presque tous les pays, nos aliénés, criminels ou non, sont internés ici dans les mêmes institutions. Il arrive malheureusement que la plupart des institutions sont dirigées, comme on le sait, par des religieuses. Elles viennent à bout des patients ordinaires plus facilement que n'importe qui, mais elles ne peuvent qu'au prix de maintes difficultés avoir un certain contrôle sur les patients de cette catégorie qui ne sont pas toujours commodes, on le conçoit, et qui sont même dangereux. Ils ont d'ailleurs besoin de soins différents, et leur surveillance est des plus difficiles, ce qu'on ne peut faire dans les maisons ordinaires.

C'est pourquoi le gouvernement veut créer un asile spécial dans le but de séparer les aliénés criminels des autres, et leur donner un traitement spécial basé sur celui que l'on exerce dans les maisons de cette nature en Europe et aux États-Unis. Actuellement, ces aliénés criminels sont à peu près

au nombre de 400 à 500³ dans la province, et il est temps plus que jamais de les séparer des autres aliénés. Le chiffre en vaut la peine. Tous ne sont pas furieux, mais il faut quand même faire quelque chose pour les éloigner complètement de ceux qui ne sont pas criminels, afin de permettre aux dévouées religieuses de continuer leur œuvre magnifique.

On verra que le projet que le gouvernement présente n'indique pas à quel endroit le nouvel asile sera érigé, mais il sera possible, en adaptant le palais de justice et la prison de Sainte-Scholastique, d'y loger convenablement ces malades si nous y ajoutons quelques ailes nouvelles. La chose n'est pas décidée d'une façon définitive, mais l'heure est venue, croyons-nous, d'exécuter ce projet.

M. Faucher (Québec-Centre): Excellent projet. Nous ne sommes pas opposés au principe. Le gouvernement n'a sûrement pas tort de vouloir améliorer la situation dans les asiles d'aliénés, mais je soumets que le gouvernement devrait envoyer des jeunes médecins de chez nous, doués de talents, pour étudier cette partie de la science médicale. De cette façon, on ne sera pas obligé d'aller en Europe pour chercher des médecins qui pourront, après avoir acquis les connaissances nécessaires, se dévouer dans ces institutions. Je tiens à faire valoir les droits de mes confrères.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je dois dire à l'honorable député de Québec-Centre

Je dois dire à l'honorable député de Québec-Centre que le gouvernement accorde présentement des bourses à deux ou trois jeunes médecins qui sont allés en France étudier spécialement la criminologie et les criminels déments. Nous utiliserons leur science. Vous verrez par le bill que l'on pourvoit à la nomination d'un surintendant. Je crois que cet officier sera l'un des nôtres.

M. Langlais (Témiscouata) demande de quelle manière on va procéder pour enfermer dans cette maison des criminels sous le coup d'une accusation.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Le juge pourra envoyer à l'asile un individu atteint de folie. De même, un médecin de prison ou de pénitencier pourra y faire enfermer un prisonnier qui aura donné des signes d'aliénation mentale.

M. Langlais (Témiscouata): Il n'y aura aucun jugement? Alors, on enverra ces gens à la prison sans autre forme de procès... L'honorable M. Taschereau (Montmorency): La fondation de cette maison n'affecte en rien la loi actuelle en pareil cas. On agira comme on l'a toujours fait. La seule différence, c'est que l'aliéné criminel, au lieu d'aller avec les patients ordinaires, sera dirigé vers l'asile qu'on lui destine avec les mêmes règlements que ceux qui existent dans les asiles ordinaires.

Nous avons déjà expliqué en détail cette loi qui répond à un besoin dans notre province, et dont les membres de l'opposition ont été les premiers à féliciter le gouvernement, tout en faisant certaines réserves quant aux détails de la mesure, qui a été discutée dans son ensemble.

Les résolutions sont adoptées.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions, lesquelles sont lues deux fois et adoptées.

Il est ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill 22 concernant l'établissement d'un asile pour les détenus aliénés.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 22 concernant l'établissement d'un asile pour les détenus aliénés soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté.

En comité⁴:

Les articles 1 à 9 sont adoptés.

Le comité étudie l'article 10, qui se lit comme suit:

"10. Le surintendant médical peut faire des règles et règlements, sujets à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, pour le traitement médical, moral et physique des détenus. Ce traitement comprend les remèdes et prescriptions, la contrainte, la classification, la ventilation des

édifices, le régime et la diète, le vêtement et l'exercice

"Les autorités de l'asile, le surintendant, les employés et serviteurs sont tenus de faire exécuter ces règles et règlements, et doivent aider le surintendant médical dans l'exécution des ordres qu'il donne.

"Le surintendant médical peut, pour cause d'incompétence, d'insubordination ou de violation des règles et règlements, demander aux autorités de l'asile la révocation des surveillants, infirmiers et gardiens; et cette révocation est obligatoire si elle est demandée par le secrétaire de la province."

M. Faucher (Québec-Centre): Le gouvernement aura le droit de décider le traitement à donner aux aliénés? Je ne vois pas que le Conseil exécutif puisse régler ces questions médicales.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

C'est la loi, mais nous n'intervenons jamais lorsqu'il s'agit de traitement médical. Il n'y a rien de nouveau là-dedans, car la loi actuelle des asiles contient cette disposition.

Il faut une autorité quelconque pour juger les plaintes qui pourraient être faites. De plus, le gouvernement, qui paie sa part, a droit de contrôler les dépenses des asiles.

L'article 10 est adopté.

Les articles 11 à 16 sont adoptés.

Le comité étudie l'article 17, qui se lit comme suit:

"17. À compter de la date fixée dans la proclamation visée par la section 4 de la présente loi, les articles 4126 à 4130 des Statuts refondus, 1909, et les formules G et H qui suivent l'article 4161 desdits Statuts sont abrogés.

"Nonobstant l'abrogation desdits articles, le gouvernement de la province et les municipalités conservent les recours que leur donnaient les dispositions abrogées relativement aux frais d'entretien, de traitement et de séjour des détenus aliénés transférés d'une prison dans un asile d'aliénés, depuis la date de leur internement dans un asile d'aliénés jusqu'à leur transfèrement dans l'asile des détenus aliénés, et lesdits articles s'appliquent dans ces cas comme s'ils n'avaient pas été abrogés."

M. Langlais (Témiscouata): Est-ce que le gouvernement donnera quelque chose pour cet asile?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Comme pour tous les autres, évidemment. Le gouvernement paie la moitié pour les patients, et les municipalités font le reste⁵.

L'article 17 est adopté.

L'article 18 est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Officiers de justice, députés et employés

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 5 concernant les officiers de justice et leurs députés et employés.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En comité:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

propose: 1. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, lorsqu'il le jugera convenable, mettre à traitement fixe un ou plusieurs des officiers de justice mentionnés à l'article 3493 des Statuts refondus, 1909, sauf le greffier et le député-greffier des appels, dans un ou plusieurs des districts y mentionnés, nul traitement ne devant excéder deux mille cinq cents dollars par année, et que ces traitements seront payés à même le fonds d'honoraires des officiers de justice du district pour lequel ces officiers sont nommés.

2. Que les députés et les employés permanents des officiers à traitement seront nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, à chacun desquels il assignera un traitement estimé convenable, payable à même le fonds des honoraires des officiers de justice du district pour lequel ces officiers sont nommés.

3. Que les autres employés seront nommés par le procureur général, à chacun desquels il assignera un traitement estimé raisonnable, payable de la même manière que le traitement des employés permanents.

L'objet de ces résolutions est de faire nommer par le gouvernement une catégorie d'employés qui, dans la loi actuelle, sont sous le contrôle des shérifs, protonotaires et greffiers. Autrefois, ces derniers payaient eux-mêmes ces subalternes. Il était convenable qu'ils les nommassent, mais maintenant que les officiers sont à salaire fixe et que le gouvernement doit payer les assistants, il lui appartient de faire les nominations. C'est dans l'ordre, puisqu'il en est responsable.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Y a-t-il des inconvénients au système actuel?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est dans l'intérêt de la justice que nous réclamons un changement.

M. Langlais (Témiscouata): Ça va faire de mauvais ménages qui ne s'accorderont pas. Il y a des gens qui ne seront pas acceptables à des députés ministres et qui pourraient cependant être d'excellents officiers. Avec la nouvelle loi, ils ne pourront être nommés si le gouvernement ne veut pas.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Dans votre district, il n'y aura rien de changé. Le protonotaire n'est pas à salaire fixe; il gardera son choix.

M. Langlais (Témiscouata): Mais le députéprotonotaire est l'employé du protonotaire.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Pas du tout, il est l'employé du gouvernement quand celui-ci le paye. Ce sont les officiers de justice qui choisiront leurs députés, parce qu'ils les paient eux-mêmes. Mais quand nous payons nous-mêmes les députés, nous voulons prendre la responsabilité de les nommer. S'il y avait des erreurs dans l'administration, mon honorable ami serait le premier à nous en blâmer. Il n'est que juste de nous laisser le droit de les choisir.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Supposons qu'un shérif démissionne et est remplacé par son député. Est-ce que ce dernier peut réengager le shérif?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En souriant) Mon honorable ami connaît-il des cas comme cela⁶?

M. Sauvé (Deux-Montagnes): (En souriant) Supposons qu'un shérif vienne à disparaître. Le député-shérif aura-t-il le droit d'engager des aides et de les paver?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

C'est la loi qu'à la mort d'un shérif son député remplit ses fonctions jusqu'à ce que le successeur soit nommé. Et s'il n'est pas à salaire fixe, il a le droit d'employer et payer qui il veut. Le système n'est pas mauvais car, dans les districts ruraux, des shérifs et protonotaires savent choisir des personnes qui s'acquittent très bien de leur charge. Le gouvernement n'a rien à voir dans le choix de leurs députés et de leurs assistants.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Si le système est si bon, pourquoi ne pas laisser encore tous les officiers de justice choisir leurs hommes?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il ne s'agit pas de cela mais, pour le gouvernement, d'agir conformément à sa responsabilité. Les employés qu'il paie, il doit les nommer lui-même. C'est pure logique.

Les résolutions sont adoptées.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté trois résolutions, lesquelles sont lues deux fois et adoptées.

Il est ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill 5 concernant les officiers de justice et leurs députés et employés.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 5 concernant les officiers de justice et leurs députés et employés soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Subsides

L'honorable M. Nicol (Compton) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

En comité:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous voterez bien les crédits pour la charité?

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Comment le pouvons-nous sans la présence du ministre de la charité⁷?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il sera ici bientôt. Il ne s'agira pas maintenant de l'assistance publique, mais de certains octrois à des institutions charitables.

L'honorable M. Nicol (Compton) propose: 1. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Alexandra Hospital, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

2. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent trente piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'asile, rue Bonaventure, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

3. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'asile de Nazareth, Montréal, pour les enfants abandonnés, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

4. Qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'asile de Saint-Vincent-de-Paul, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

5. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Catholic Sailors' Club, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 iuin 1926.

Adopté.

6. Qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Church Home, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

7. Qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de Saint-Joseph du Bon-Pasteur, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

8. Qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Montreal Dispensary, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

9. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Montreal Sailors' Institute, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

10. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Old Brewery Mission, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 iuin 1926.

Adopté.

11. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'orphelinat Saint-Arsène, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

12. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Petites Sœurs des Pauvres, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

13. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Prisoners' Aid Association, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

14. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Refuge des incurables, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

15. Qu'un crédit n'excédant pas mille cent vingt piastres soit ouvert à Sa Majesté pour St. Patrick's Hospital, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

16. Qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Sheltering Home, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

17. Qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

18. Qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Providence, angle des rues Sainte-Catherine et Fullum, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

19. Qu'un crédit n'excédant pas mille huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs grises, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

20. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Union nationale française, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

21. Qu'un crédit n'excédant pas huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association des dames charitables de l'Orphelinat catholique de Nazareth, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

22. Qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

23. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Club des marins catholiques, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

24. Qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

25. Qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour

l'Hôpital général, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

26. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice des Sœurs de la Charité de Saint-Sauveur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

27. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Institut des marins, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

28. Qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les malades indigents, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

29. Qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la maternité, sous les soins des Sœurs du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

30. Qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'œuvre du patronage, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adonté

31. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'ouvroir des Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

32. Qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Patronage Laval, 40 avenue Bigaouette, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

33. Qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Salvation Army, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

34. Qu'un crédit n'excédant pas cent trentecinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

35. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, asile des orphelins, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

36. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité, asile des veuves et des infirmes, Ouébec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

37. Qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Young Women's Christian Association, Québec, pour l'exercice finissant le 30 iuin 1926.

Adopté.

38. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital de Beauceville (Beauceville), comté Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adonté.

39. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'orphelinat Saint-Joseph, comté Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

40. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de la Providence de Valleyfield (Valleyfield), comté Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

41. Qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu de Valleyfield (Valleyfield), comté Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

42. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Bernard (Saint-Damien), comté Bellechasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

43. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de la Providence de Lanoraie, comté Berthier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

44. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Antoine, pour les orphelins, les infirmes et les malades (Longueuil), comté Chambly, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté

45. Qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Anne de la Baie-Saint-Paul, pour les vieillards, les infirmes et les idiots (Baie-Saint-Paul), comté Charlevoix, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

46. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Youville de Saint-Benoît, comté des Deux-Montagnes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

47. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Drummondville Hospital (Drummondville), comté Drummond, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

48. Qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital de la Providence (Chandler), comté Gaspé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

49. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital du Sacré-Cœur de Hull (Hull), comté Hull, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

50. Qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital général de Maniwaki (Maniwaki), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

51. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Joseph de Lachine, comté Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

52. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Lachine General Hospital (Lachine), comté Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

53. Qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Eusèbe (Joliette), comté Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

54. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Jardin de l'enfance Saint-Joseph (Joliette), comté Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

55. Qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Orphelinat de la Providence, Sainte-Elizabeth, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

56. Qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice des Sœurs de

la Charité, Saint-André, comté Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

57. Qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

58. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-André-Avelin (Saint-André-Avelin), comté Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

59. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour St. Michael Hospital (Buckingham), comté Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

60. Qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Providence (Mont-Laurier), comté Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

61. Qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de Laprairie, comté Laprairie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

62. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de la Providence (L'Assomption), comté L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

63. Qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de la Providence (Saint-Henri-de-Mascouche), comté L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

64. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Antoine (Saint-Lin), comté L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

65. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Maison de la Providence (Saint-Vincent-de-Paul), comté Laval, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

66. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Guay (Lauzon), comté Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

67. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance, comté Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

68. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance (section orphelinat), comté Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

69. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu, comté Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

70. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Édouard, comté Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

71. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice des Sœurs de la Charité (Saint-Jean-Deschaillons), comté Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

72. Qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Sainte-Ursule (Louiseville), comté Maskinongé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

73. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Children's Hospital (Black Lake), comté Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

74. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Joseph (Thetford Mines), comté Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

75. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Bedford Hospital (Sweetsburg), comté Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

76. Qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Sainte-Elizabeth-de-Farnham, comté Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

77. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice des Sœurs de la Charité (Montmagny), comté Montmagny, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926

Adopté.

78. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Célestin, comté Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

79. Qu'un crédit n'excédant pas sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu, (Nicolet), comté Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

80. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Casimir (Saint-Casimir), comté Portneuf, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

81. Qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital général (Sorel), comté Richelieu, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

82. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité (Rimouski), comté Rimouski, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

83. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les Sœurs de la Charité de l'hospice Sainte-Croix (Marieville), comté Rouville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

- 84. Qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital de Saint-Hyacinthe (Saint-Hyacinthe), (comté Saint-Hyacinthe), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.
- Adopté. 85. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Sainte-Anne (Yamachiche), comté Saint-Maurice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

86. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital de Magog (Magog), comté Stanstead, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

87. Qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Sainte-Famille (Ville-Marie), comté Témiscamingue, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

- 88. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour Brehmer Rest (Sainte-Agathe-des-Monts), comté Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.
- Adopté.

 89. Qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Drapeau (Sainte-Thérèse-de-Blainville), comté Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

- 90. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice des Dominicains du Rosaire, comté Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.
- Adopté.
 91. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Victor (Belœil), comté Verchères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté⁸.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau. Lesdites résolutions sont lues deux fois et adoptées.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose l'ajournement à demain, trois heures.

Adopté.

La séance est levée vers 5 h 359.

NOTES

- 1. L'Événement du 24 février 1925, à la page 1, rapporte que seulement 16 députés sont présents à l'ouverture de la séance. La Patrie du même jour, à la page 10, mentionne que d'autres députés arrivent peu après et sont ainsi environ une vingtaine à siéger.
- 2. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).

- 3. Chiffres de la majorité des sources. Seule *The Gazette* du 24 février 1925, à la page 11, mentionne plutôt 300 à 400 malades.
- 4. Voir note 2.
- 5. Il est difficile de situer avec précision cette intervention de M. Langlais. Seul *Le Soleil* du 24 février 1925, à la page 1, rapporte cet échange avec le premier ministre en spécifiant qu'il est survenu "à la fin". Comme l'article 17 est le seul, à la fin du bill, à parler de frais, il est pertinent d'insérer ces remarques à cette étape de l'étude en comité plénier.
- 6. L'Événement du 24 février 1925, à la page 11, précise que le premier ministre sait que M. Sauvé fait allusion "au cas de M. Therrien, de Sherbrooke, qui a fait le sujet d'une enquête au comité des comptes publics".
- Les journaux précisent que M. Sauvé fait allusion à l'honorable M. David, secrétaire provincial dont relèvent ces crédits.
- 8. M. Sauvé (Deux-Montagnes) a demandé quelques renseignements sur chacune des institutions. Il s'étonne quelquefois que les besoins d'une institution quelconque n'aient pas changé depuis de nombreuses années ou de certains montants versés à d'autres (Voir *Le Canada* du 24 février 1925, à la page 1). Ce journal est le seul à rapporter que M. Sauvé est intervenu durant l'adoption de ces crédits. Les autres journaux soulignent tous que le chef de l'opposition a consenti à ce que chaque item soit adopté sans discussion.
- 9. Cette approximation est faite grâce aux versions de deux journaux, *L'Événement* et *La Presse* du 24 février 1925, aux pages 11 et 3 respectivement. Selon *L'Événement*, la séance a commence à 4 h 20 et dure une heure, alors que *La Presse* estime qu'elle a commencé vers 4 h 30, pour durer 1 h 15.

Séance du mardi 24 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 30¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports de comités:

M. Thériault (L'Islet): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 133 constituant en corporation The Abitibi Southern Railway Company.
- M. Daniel (Montcalm): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent du Code municipal. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 160 modifiant le Code municipal.
- M. Lemieux (Gaspé): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quinzième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 84 amendant la charte de la ville de Saguenay.
- M. Létourneau (Québec-Est): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le treizième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

 de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi autorisant ladite commission à effectuer un emprunt et pour autres fins.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétition du conseil de la cité de Thetford Mines et du conseil municipal du village de Plessisville, dans le comté de Mégantic, demandant l'adoption d'une loi décrétant l'établissement de deux divisions d'enregistrement, dans le comté de Mégantic, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été régulièrement et suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Le rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatorzième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 11 modifiant la loi des compagnies de Québec, 1920;
- bill 26 modifiant les Statuts refondus,
 1909, relativement à la liquidation volontaire des compagnies à fonds social.

Et, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 162 modifiant le Code civil relativement à l'enregistrement des droits réels;
- bill 104 concernant la succession de J. U. Gregory.

Le bill suivant a été rejeté:

- bill $164 \mod \text{flant}$ l'article $1215 \mod \text{Code}$ de procédure civile.

Division d'enregistrement du comté de Mégantic

M. Fortier (Beauce) propose, appuyé par le représentant de Portneuf (M. Hamel), que l'article 516 du Règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter, sans frais additionnels, le bill 136 créant deux divisions d'enregistrement dans la division d'enregistrement du comté de Mégantic.

Adopté.

M. Fortier (Beauce) présente, en conséquence, le bill 136 créant deux divisions d'enregistrement dans la division d'enregistrement du comté de Mégantic.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Commission des écoles catholiques de Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, appuyé par le représentant de Brome (M. Oliver), que l'article 516 du Règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 132 concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Adopté.

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) présente, en conséquence, le bill 132 concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Questions et réponses:

Retard du Feuilleton en langue française

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Pourquoi n'avons-nous pas d'ordre du jour en français²?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est la première fois que ça arrive. Nous avons pris des informations et on nous dit qu'ils sont partis depuis une heure de l'imprimerie.

(En souriant) Je ne sais s'ils sont embourbés dans la neige, mais ça ne retardera pas. Nous allons procéder avec les ordres du jour anglais. Les autres vont arriver d'un moment à l'autre.

District judiciaire, Témiscamingue

- M. Gault (Montréal-Saint-Georges)³ pour M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Le gouvernement se propose-t-il d'établir un district judiciaire dans le comté de Témiscamingue?
 - 2. Dans l'affirmative, quand?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): 1. et 2. Sous considération.

Route entre la ville de Témiscaming et Rouyn

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) pour M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Le gouvernement a-t-il l'intention de construire une route carrossable entre la ville de Témiscaming et le canton de Rouyn?

- 2. Si oui, quand les travaux vont-ils commencer?
- 3. Les deux parties de cette route, c'est-à-dire de la ville de Témiscaming à Fabre et de Guérin à Rouvn, seront-elles construites simultanément?
- 4. Est-ce l'intention du gouvernement, lorsque ces travaux seront terminés, de faire de cette route une route régionale entretenue par le gouvernement?
- 5. À combien estime-t-on le coût de la construction de cette route et quand sera-t-elle complétée dans son entier?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1.

- et 2. Le gouvernement a déjà commencé la construction de deux routes, l'une de la ville de Témiscaming à Fabre, et l'autre, de Angliers à Rouyn.
 - 3. À l'étude.
 - 4. Il n'en est pas question pour le moment.
- 5. Ces deux routes coûteraient environ \$350,000.

Grains de semence

- M. Gault (Montréal-Saint-Georges) pour M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Combien de grains de semence ont été fournis par le gouvernement aux différentes municipalités rurales de la province depuis cinq ans?
 - 2. Pour quelle valeur?
- 3. Combien le gouvernement a-t-il retiré de la vente de ces grains?
 - 4. Combien lui est-il encore dû?
- 5. Des municipalités se sont-elles prévalues de la loi pour collecter le prix de vente de ces grains?
- 6. Dans l'affirmative: *a.* quelles sont ces municipalités; *b.* quel montant a réclamé chacune d'elles; *c.* quel montant chacune d'elles a-t-elle obtenu?
- 7. Des propriétés de colons ont-elles été vendues par les conseils de comté pour le recouvrement des prix de vente de ces grains de semence?
- 8. Dans l'affirmative: *a.* quels sont ces colons ou cultivateurs; *b.* dans quelles paroisses et dans quels comtés, dans chacun des cas; *c.* quel était le montant de la réclamation contre chacun de ces colons ou cultivateurs?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Le gouvernement n'a pas fourni de grains de semence aux municipalités rurales

de grains de semence aux municipalités rurales depuis cinq ans⁴.

Poursuites contre des municipalités pour des travaux de voirie

- M. Renaud (Laval): 1. Pour quelle somme a été réglée l'action contre chacune des municipalités suivantes poursuivies par le gouvernement au sujet de travaux de voirie: a. paroisse de Saint-Timothée; b. village de Sainte-Cécile; c. paroisse de Saint-Bruno-de-Montarville; e. paroisse de Saint-Bruno-de-Montarville; e. paroisse de Saint-Basile-le-Grand; f. paroisse de Saint-Narcisse; g. ville de Roberval; h. paroisse de Saint-Sulpice; i. paroisse de Saint-Moïse; j. paroisse de Pointe-aux-Trembles; k. ville de Saint-Ours?
- 2. Quelles sont les municipalités qui ont actuellement payé cette somme?
- 3. Quelles sont celles qui s'en acquittent par versements et quel versement est exigé dans chacun des cas?
- 4. Qu'a coûté chacune de ces actions ou poursuites en frais de cour ou autres: *a*. à la municipalité intéressée; *b*. au gouvernement?
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Paroisse de Saint-Timothée, \$4,775.12; village de Sainte-Cécile, \$222.95; paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, \$1,931.35; paroisse de Saint-Bruno-de-Montarville, \$15,780.07; paroisse de Saint-Basile-le-Grand, \$15,652.38; paroisse de Saint-Narcisse, \$243.39; ville de Roberval, \$1,761.55; paroisse de Saint-Sulpice, \$3,610.60; paroisse de Saint-Moïse, \$461.88; paroisse de Pointe-aux-Trembles, \$9,631.37; ville de Saint-Ours, \$339.58.
- 2. Paroisse de Saint-Timothée; village de Sainte-Cécile; paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague; paroisse de Saint-Narcisse; ville de Roberval; paroisse de Saint-Sulpice; paroisse de Saint-Moïse; paroisse de Pointe-aux-Trembles; ville de Saint-Ours.
- 3. Les paroisses de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand acquittent leur dette en laissant entre les mains du gouvernement les 50 % auxquels elles auraient droit pour travaux dans leurs chemins non encore améliorés.
- 4. *a.* Paroisse de Saint-Timothée, \$86.75; paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, \$50.15; paroisse de Saint-Narcisse, \$33; ville de Roberval, \$63.40; paroisse de Saint-Moïse, \$54.60.
- b. Paroisse de Saint-Sulpice, \$96.80; paroisse de Pointe-aux-Trembles, \$152; ville de Saint-Ours, \$87.13.

Les frais pour les autres municipalités ne sont pas encore réglés.

Lower Canada College

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 53 constituant en corporation le Lower Canada College. Lesdits amendements sont adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Demandes de documents:

Honoraires des avocats

M. Fortier (Beauce) propose, appuyé par le représentant de Portneuf (M. Hamel), qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre une copie de toute correspondance entre le gouvernement ou l'honorable procureur général et le conseil général du Barreau de la province, relativement au tarif des honoraires des avocats ayant droit de pratiquer leur profession dans ladite province.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande au député de Beauce d'expliquer sa motion.

M. Fortier (Beauce): On sait que le Conseil du Barreau peut fixer, de temps à autre, les tarifs d'honoraires pour les avocats pratiquant devant tout tribunal judiciaire, et que ces tarifs sont transmis au lieutenant-gouverneur en conseil et n'entrent en vigueur qu'après son approbation. L'arrêté en conseil du 12 novembre 1920 a approuvé les tarifs d'honoraires des avocats pratiquant devant la Cour du banc du roi, siégeant en appel, devant la Cour supérieure et devant la Cour de circuit, faits le 7 octobre 1920 par le conseil général du Barreau. Le recueil des Statuts 11 George V (1921) contient l'arrêté en conseil⁵ et tous les tarifs susmentionnés. Inutile de le repasser item par item, il est bien connu de la profession. Sous un aspect plus vaste, je considère la question dans ses rapports avec le coût de la vie. En 1920, celui-ci atteignait son apogée. Il n'a cessé de diminuer depuis. C'est alors que les tarifs d'honoraires des avocats ont été augmentés. Pourtant, par les statistiques du Canada, on voit qu'il y a eu depuis cette année-là une diminution considérable des prix de presque tous les produits alimentaires. Mais les tarifs d'honoraires des avocats n'ont pas encore été baissés.

Il suffit de lire les statistiques pour se rendre compte de la vérité de cette proposition. Si l'on prend pour base unitaire le chiffre 100, on trouve que, en 1920, 29 denrées alimentaires établissaient une moyenne de 227; en 1923, environ 144; en 1924, 140. Baisse: 87. La moyenne des prix de gros, en 1920, était 240; en 1922-1923, 150. Baisse: 90. Les prix des produits de la ferme: 250 en 1920, et 120 en 1923. Baisse: 130. Budget familial: 183.7 en 1920, et 149.4 en 1923. Baisse: 34 seulement. Il y a donc une diminution générale importante.

Or, le but de cette motion est de participer à l'abaissement du coût de l'existence, de l'accentuer, de lui donner une impulsion. À quoi servirait cette initiative si elle se bornait à une seule profession? Sied-il bien de préconiser le sacrifice pour le bien commun et de s'en abstenir? Ne convient-il pas d'élargir les cadres et d'embrasser dans ce mouvement tous les états de vie? C'est pour mieux communier à l'abnégation de tous que j'ai fait du Barreau l'objet de cette motion. Le principe dépasse les limites de notre ordre et s'applique à toutes les professions libérales, ainsi qu'on les dénomme, sans exception. Je ne précise rien, je n'indique aucun item. Je dis les prix, les prix des denrées surtout ont fléchi, suivons le cours. Et si vous objectez que la baisse est légère, je poursuis: "Rendons-la plus forte en v contribuant." Franchissant le domaine de nos activités accoutumées, nous touchons au vaste champ du commerce et de l'industrie.

Dans certaines espèces, il y a eu diminution des prix; dans beaucoup d'autres, les prix élevés subsistent. Les fonds de commerce achetés à la hausse sont-ils liquidés? Les statistiques accusent une baisse quelconque, mais l'opinion rurale se demande si elle est suffisante. Sans exploiter les préjugés, l'on conviendra que ce rapport de la ferme ne peut être taxé de surévaluation. Sans nier une tendance vers l'amélioration, il serait injuste de réclamer de nos cultivateurs un abaissement des prix. Ils ont droit de souhaiter un meilleur rendement. Ils désirent augmenter leur pouvoir d'achat. C'est un désir légitime. Les conditions du marché des denrées de par le monde influent fortement sur celles du marché indigène, mais n'excluent pas la coopération de toutes les bonnes volontés. Faisons notre part, nous, les professionnels.

Les cultivateurs peuvent aussi travailler à l'abaissement du coût de la vie et assurer leur avenir en retournant aux douces coutumes d'autrefois. Qu'ils reprennent le métier avec lequel nos mères tissaient de si bonnes choses et combien durables; qu'ils le reprennent, il n'est pas tout à fait oublié et c'est tant mieux. Que nos ménagères fassent tourner

le vieux rouet. Que notre population fasse refleurir l'industrie familiale, pleine de souvenirs, corne d'abondance qui a assuré jadis la prospérité de nos foyers avec ses rouets, ses métiers, tout ce qui faisait de nos vieilles maisons de véritables ruches où il n'y avait pas d'oisiveté. Qu'ils reviennent à l'économie d'antan, même à celle d'avant-guerre, qu'ils n'achètent pas trop le superflu.

C'est une leçon nationale qu'il faut retenir et pratiquer. Notre population, chez qui sont conservés les principes d'ordre et de stabilité qui nous viennent de nos clochers de campagnes et de ville et qui reposent aussi sur le bon sens du peuple, est capable de pratiquer cette économie nécessaire. Mais cette leçon d'économie est pour nous tous; tous nous l'avons oubliée et devons la réapprendre. C'est la leçon nationale.

Si, dans d'autres pays, les périodes de réajustement économique ont appelé les bouleversements, si les éléments qui assuraient leur existence ou faisaient leurs forces se sont dissous, s'ils se sont dressés les uns contre les autres, s'ils ont sapé les bases de la nation et l'ont entraînée vers l'abîme, dans notre bonne vieille province, les principes d'ordre et de stabilité demeurent. Ils descendent sur nous des clochers de nos villes et de nos campagnes; et le bon sens de notre peuple est notre sauvegarde.

Pour hâter le retour des jours de prospérité, pour les faire luire demain, nous n'avons qu'à verser, chacun, notre apport de coopération et de bonne volonté. C'est la manière de la province de Québec de faire des révolutions.

(Applaudissements)

M. Patenaude (Jacques-Cartier): J'approuve les paroles de mon honorable ami. L'honorable député de Beauce veut réduire le coût de la vie. J'en suis. Pour y arriver, il invite le Barreau à diminuer son tarif. On peut douter de l'efficacité du moyen, mais j'approuve le principe du discours de l'honorable député de Beauce.

Si jamais le coût de la vie a été exagéré, la faute ne doit pas en être rejetée sur les professions libérales. Les professionnels ont cherché à gagner leur vie, comme les autres. Il y a eu, à ce sujet, un préjugé qui est en train de disparaître, heureusement, du moins dans les campagnes. Et il est heureux qu'il disparaisse. Aussi, ne faut-il pas chercher à l'entretenir en faisant croire que les professionnels ne sont pas raisonnables dans leurs réclamations.

Les professionnels ont toujours été les meilleurs amis des classes rurales; celles-ci sont souvent venues à nous et nous savons que nous ne les avons pas exploitées, et elles le savent également. L'avocat a toujours été l'ami de l'humble, du faible, et il a rendu service au pays. À peine un petit centre s'ouvrait-il que le médecin, le notaire ou l'avocat s'y implantait. Bien souvent, il était le plus pauvre du village. Au reste, on sait que le nombre de ceux qui ont accumulé des millions avec leurs professions est bien rare. Il peut y avoir des exceptions, mais en aucun cas, on ne pourrait leur reprocher de recevoir des honoraires trop élevés.

Nous aurions au contraire des félicitations à faire aux professionnels. Je constate que la plupart, après avoir convenablement élevé leur famille, meurent sans fortune. Je concours cependant dans les remarques du député de Beauce. Les professionnels seront les premiers à se réjouir de la diminution du coût de la vie. Le conseil général du Barreau prêtera une oreille attentive à la demande qui lui est faite par la Chambre.

(Applaudissements)

La motion est adoptée.

Rapports sur les forêts

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, appuyé par le représentant de Deux-Montagnes (M. Sauvé), qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie des rapports faits au gouvernement en 1922, 1923 et 1924 par les experts chargés de faire durant cette période des relevés dans les forêts du nord du Lac-Saint-Jean et du comté de Saguenay.

Copie des plans et relevés du ministère des Terres et Forêts faisant connaître l'état général de nos forêts, et plus particulièrement l'étendue des ravages causés par l'incendie en 1922, 1923 et 1924.

Copie des rapports faits au gouvernement par les différentes associations, compagnies, organisations forestières ou toutes autres personnes, concernant les feux qui ont ravagé la forêt dans le cours des années 1922, 1923 et 1924.

Je veux avoir ces rapports aussitôt que possible afin de les étudier, et je demanderai à mon honorable ami le ministre des Terres et Forêts de les produire dès qu'il le pourra.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):
Je n'ai aucune objection à la production de ces documents, mais ce que demande mon honorable ami couvre un vaste terrain. Je voudrais bien que le député de Jacques-Cartier précise quelque peu, et je lui suggère de faire un résumé de ces documents qui

permettra de garder certaines parties confidentielles. Au reste, j'aurai plaisir de m'entendre à ce suiet avec lui.

La motion est adoptée.

Traitement des recorders

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour que le bill 42 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au traitement des recorders soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté.

En comité⁶:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Notre but est d'améliorer une loi qui offre des ennuis. Aujourd'hui, les recorders sont nommés par le gouvernement et payés par les municipalités. Mais peut arriver qu'une municipalité, après la nomination d'un recorder, augmente ou diminue son traitement d'une facon souvent inconsidérée⁷. Par cette mesure, nous voulons que ce magistrat ne soit pas à la merci d'un conseil. D'après la loi, les continuent d'être nommés recorders par gouvernement, mais, une fois nommés, les municipalités ne peuvent toucher à leur traitement. Nous ne changeons presque rien à la loi actuelle.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): L'honorable premier ministre peut-il nous citer des cas où la chose est arrivée?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Actuellement, il n'y a pas plusieurs cas, mais un cas, et, quand bien même il n'y aurait qu'un seul cas, cela suffirait. Il est susceptible d'amener tous les membres de cette Chambre à approuver la loi que nous voulons faire passer.

À Hull, on a réduit le salaire du recorder de \$1,200 à \$1⁸, et on lui a donné un assistant qui a un traitement de \$1,000. Une telle plaisanterie est contraire à la dignité du magistrat et au sens commun. Si l'on a des plaintes à porter contre le recorder, il y a des remèdes, et qu'on demande tout

simplement sa destitution. Permettre plus longtemps à un conseil de se livrer à ces actes, c'est lui donner un pouvoir de destitution qu'il ne possède pas.

M. Plante (Beauharnois): Il pouvait y avoir des raisons.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il pouvait y avoir de bonnes et de mauvaises raisons. Un avocat qui accepte le poste de recorder est obligé de négliger sa pratique. C'est mal respecter la fonction de magistrat que de traiter ainsi un recorder, car le recorder est un magistrat. Si un homme n'est pas compétent, on peut lui demander sa démission, mais non lui faire subir une pareille injure. Le bill a pour but d'éviter la répétition de pareille chose.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Ça n'affectera pas les municipalités de Montréal?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Non. Les salaires des recorders sont fixés dans la charte même de la cité.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): La Commission métropolitaine de Montréal a supprimé le salaire du recorder de la ville de Montréal-Nord.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est la ville de Montréal-Nord qui a fixé le salaire de son recorder. La Commission métropolitaine devra se soumettre à la loi et ne pourra pas réduire ou abolir le traitement du recorder.

Le bill s'appliquera dans le cas des municipalités régies par la Commission métropolitaine de l'île de Montréal dont les chartes ne fixent pas le salaire du recorder.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri) veut que le recorder soit recommandé par le conseil d'une municipalité.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est dans l'intérêt de la justice de nommer les recorders de la même façon que les autres magistrats.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): D'une manière générale, il y a trop de recorders dans la province. Le plus souvent, c'est l'avocat qui sollicite un poste de recorder plutôt que le conseil qui cherche à combler un tel poste, et dans bien des endroits, il y a des recorders qui ne siègent que deux ou trois fois par année, et on ne devrait pas enlever complètement

aux municipalités le droit de diminuer leurs salaires. Quel moyen pourrait prendre une municipalité pour enlever ou réduire le salaire du recorder, au cas où celui-ci aurait très peu de travail à faire?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Le gouvernement n'impose pas les recorders aux municipalités, mais une fois nommés, ceux-ci devraient pouvoir exercer leur charge librement. Lorsqu'il y a des raisons, une municipalité peut toujours s'adresser au gouvernement pour faire abolir la cour du recorder. Mais les recorders rendent des services précieux pour le maintien du bon ordre dans les municipalités. Nous voulons éviter que l'on joue des tours aux recorders, comme on l'a fait à Hull.

M. Duranleau (Montréal-Laurier): Je suis contre le projet de loi. C'est un accroc que l'on fait encore à l'autonomie des municipalités. Puisqu'on a voulu que les municipalités paient les recorders, elles doivent avoir le droit de fixer leurs salaires. Je n'approuve pas le tour que l'on a joué au recorder de Hull mais, pour couvrir un cas isolé, nous ne devrions pas introduire un semblable projet de loi dans nos Statuts

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Subsides

L'honorable M. Nicol (Compton) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

En comité:

Le comité reprend l'étude de la résolution suivante, qui se lit comme suit⁹:

1. Qu'un crédit n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour

l'administration et vente de terres publiques pour fins d'agriculture (département de la Colonisation), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

M. Langlais (Témiscouata) demande des explications.

La résolution est adoptée.

- L'honorable M. Nicol (Compton) propose: 2. Qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'inspection des lots pour colonisation, pour l'exercice finissant le 30 iuin 1926.
- M. Langlais (Témiscouata) trouve que le gouvernement ne laisse pas assez de liberté aux agents des terres et que les officiers du département de la Colonisation ne font pas leurs rapports assez vite, à la suite de leur visite des lots de colons.
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): C'est le département qui émet les lettres patentes en définitive et il doit contrôler les concessions de lots. Le département n'a que \$80,000, pour l'inspection des lots de colons, et les inspecteurs doivent terminer leur visite avant de faire leurs rapports. Autrement, ça coûterait trop cher au département.

La résolution est adoptée.

- L'honorable M. Nicol (Compton) propose: 3. Qu'un crédit n'excédant pas huit cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour chemins de colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.
- M. Renaud (Laval): Pourquoi cette augmentation?
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il y a augmentation de \$350,000. Les régions de colonisation présentent des besoins nouveaux. Il n'y a pas trop de la somme que nous demandons et, naturellement, nous ne pourrons pas encore répondre à tous les besoins et à toutes les demandes, mais nous pourrons voir aux demandes les plus urgentes. Le gouvernement fera beaucoup plus que l'an dernier, alors qu'il n'a dépensé que la moitié de la somme qui est demandée cette année.

Les \$7,000,000 empruntés pour la colonisation sont maintenant dépensés, et il faut pourvoir aux dépenses de la construction des chemins à même les revenus ordinaires. Si les revenus de la province étaient plus grands, nous aurions fait plus. Je dois dire cependant qu'à l'item 113, nous avons porté l'octroi aux mines de \$30,000 à \$240,000.

Or, tout cet argent sera employé pour les chemins qui conduisent aux mines, de sorte que le montant de \$800,000 servira uniquement en chemins de colonisation. Il faudrait un peu plus de \$1,000,000 pour construire tous les chemins qui sont maintenant nécessaires dans les régions de colonisation.

- M. Dufresne (Joliette): J'espère qu'il y aura quelque chose pour Joliette, spécialement le chemin du lac Rouge qui a besoin d'être amélioré.
- M. Plante (Beauharnois): Mon honorable ami de Joliette a raison. Dans son comté, plusieurs paroisses nouvelles demandent des chemins depuis longtemps. On n'y a donné que \$250, tandis que des villages de Montmorency, où il n'y a pas de colonisation, ont reçu \$2,000 à \$3,000.
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il s'agit de travaux exécutés à Saint-Tite. Je ferai de mon mieux pour satisfaire tout le monde. L'honorable député de Joliette n'a pas à se plaindre. S'il n'a reçu que de petites sommes sur le budget de la colonisation, il en a reçu plusieurs milliers par année de l'emprunt.

Le comté de Joliette a reçu, l'an dernier, \$4,254 pour travaux dans les chemins de colonisation. Il a reçu jusqu'à \$17,000 dans une seule année. J'étudie actuellement la demande faite par le député de Joliette.

- M. Plante (Beauharnois): Pourquoi plusieurs milliers de dollars furent dépensés aux Îles-de-la-Madeleine, où il ne se fait pas de colonisation?
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il a fallu aux Îles-de-la-Madeleine, comme à plusieurs autres endroits, aider les pêcheurs qui y vivent et construire des chemins pour leur permettre de communiquer plus facilement entre eux. Il ne faut pas croire qu'un chemin de colonisation doit nécessairement être construit dans la forêt. C'est un chemin qui doit contribuer au progrès d'une région.
- L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): On ne devrait pas s'objecter à ces dépenses faites aux

Îles-de-la-Madeleine qui n'ont jamais obtenu beaucoup d'argent dans le passé.

- M. Langlais (Témiscouata): Le ministre fait trop de patronage avec la colonisation. Je voudrais que les primes de défrichement soient portées à \$20 au lieu de \$10, comme l'a suggéré le ministre de la Colonisation. Les dépenses faites pour la colonisation sont trop élevées pour le nombre de lots vendus dans la province. En vertu de quelle inspection le ministre des Terres et Forêts peut affirmer que, l'an dernier, il s'est coupé plus de 400,000 cordes de bois de pulpe dans notre province?
- L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Je n'ai jamais dit cela: je me suis contenté de réfuter les faux arguments du député de Témiscouata. Il est du devoir de mon département de contrôler les coupes de bois qui se font un peu partout, et c'est ce que je fais. Les chiffres que j'ai mentionnés l'autre jour ne se rapportaient qu'au comté de Témiscouata.
- M. Langlais (Témiscouata): Il me semble que nous devrions avoir moins de marchands de bois et plus de colons. Et je crois que les ministres de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) et de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) m'approuveront.
- L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):
 La Chambre est libre de diminuer les subsides du département des Terres et Forêts, mais si nous n'accordions pas des crédits pour la protection des forêts, si nous ne votions pas de l'argent pour la surveillance de la coupe du bois, mon honorable ami de Témiscouata serait le premier à nous critiquer.
- M. Langlais (Témiscouata): Que l'on fasse moins d'esprit de parti.
- L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Mon honorable ami devrait donner l'exemple de l'homme sans esprit de parti.
- M. Langlais (Témiscouata): Que le département de Colonisation fasse moins de travaux et accorde plus d'argent en primes de défrichement! Dans le canton Armand, il existe un rang où il s'est commis de graves injustices.
- L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Je reproche au député de Témiscouata d'avoir parlé du rang 4 du comté d'Armand, alors que ce rang n'existe pas.

- M. Langlais (Témiscouata): J'ai pu me tromper de numéro, mais les faits restent. Dans le rang de l'église, on a subi une injustice de la part du ministre des Terres et Forêts parce qu'on a refusé de vendre 10 lots avant que le bois n'y fût coupé.
- L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Lorsque le député fit cette assertion, l'autre jour, il a nommé un rang qui n'existait pas. Aujourd'hui, il prétend que c'est le rang qui conduit à l'église. Dans ce rang, il n'y a plus de lots à vendre ou à louer. Le gouvernement peut donc difficilement en vendre.
- M. Langlais (Témiscouata): Je suis sincèrement dévoué à la cause de la colonisation et je suis prêt à offrir au gouvernement ma collaboration et ma bonne volonté.
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Cette année, vu l'état des affaires, nous n'avons pas voulu contracter d'emprunt. Mais, l'an prochain, nous espérons pouvoir augmenter les crédits de la colonisation.
- **M. Plante (Beauharnois)** demande un renseignement sur les grains de semence.
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Mon département sera obligé, cette année encore, de donner des grains de semence à des colons pauvres. Les demandes de ce genre sont déjà faites en assez grand nombre.
- M. Plante (Beauharnois) et M. Gault (Montréal-Saint-Georges) posent des questions au ministre de la Colonisation.
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska) répond aux questions des députés de l'opposition.
- M. Patenaude (Jacques-Cartier): Huit cent mille dollars pour des chemins de colonisation, c'est un montant considérable. Nous augmentons constamment la longueur de nos chaussées et, partant, le poids de nos obligations. Si la population n'augmente pas dans les mêmes proportions, comment arriverons-nous? Si nous ne créons pas de centres dans ces endroits à coloniser, comment justifierons-nous la dépense? Ce que j'ai en vue, c'est de démontrer que nous aurons peut-être trop de chemins avant longtemps. Est-ce que nous n'ouvrons pas des territoires impropres à la culture? Est-ce que nous n'augmentons pas ainsi l'effort économique de la province?

Ceci ne peut se faire en une seule année, mais il me semble que si nous groupions les colons ensemble, au lieu de les éparpiller un peu partout, le ministère de la Colonisation y ferait son profit et la province elle-même y trouverait son avantage. Nous ne devrions pas permettre à des colons d'aller s'établir dans des endroits où ils ne peuvent gagner leur vie, car le gouvernement est obligé de leur porter secours, de leur bâtir des chemins. Pourquoi ne garderions-nous pas les colons dans des centres plus propices?

Ainsi, dans Berthier, nous avons des colons qui souffrent dans le nord du comté tandis que, dans le sud, ils auraient réussi facilement, car les terres sont plus propres à la culture. On permet trop aux colons, il me semble, de s'établir au petit bonheur sur un sol qui ne fera pas vivre son homme. Pour ne pas courir de trop grands risques, il serait dans l'intérêt de la province que l'on ferme complètement au colon la forêt inculte. Développons les régions les plus propres à la culture, mais n'éparpillons pas ce capital dans toute la province.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il n'y a aucun doute que l'idéal serait de diviser la province en régions de colonisation et en réserves forestières. Depuis quelques années, c'est ce que nous essayons de faire, mon collègue le ministre des Terres et Forêts et moi. Cela n'est pas toujours facile. Nous avons déjà établi plusieurs zones. Ce travail se continue.

Il est toutefois inexact de prétendre que le colon va au petit bonheur. Plus que jamais, nous exerçons sur la direction du colon un contrôle suivi. C'est pourquoi nous refusons de concéder un si grand nombre de lots. Il peut arriver que nous concédions des terres impropres à la culture, mais c'est aujourd'hui l'exception et toujours à proximité des vieilles paroisses, sur les instances de parents et des autorités du lieu. À part cela, nous voyons à ce que les colons n'aillent que sur de la bonne terre.

Quant à l'autre objection de l'honorable député, je crois que mon honorable ami fait erreur, s'il croit que tout cet argent est dépensé pour des chemins dans de nouvelles régions. Comme il peut le voir par les Comptes publics, nous aidons aussi les vieilles paroisses. Le député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) craint que nous n'ayons trop de chemins. Il cite en exemple certains villages du comté de Berthier, qu'il aimerait plus près des vieilles paroisses et pour qui le gouvernement a fait des routes. Que pouvions-nous faire? Il faut nécessairement faire des chemins qui souvent coûtent des considérables.

Prenons le comté de Berthier, dont l'honorable député de Jacques-Cartier a parlé.

Il y a 50 ans, un curé et quelques citoyens fondaient la paroisse de Saint-Michel-des-Saints. Il y avait des lots pour eux à Saint-Gabriel-de-Brandon. Saint-Michel est à 45 milles de Saint-Gabriel. On y voit aujourd'hui un beau village, mais lointain. Il nous a fallu y faire des routes qui nous ont coûté \$75.000.

Dans Gaspé, nous allons dépenser \$500,000. Pourquoi? Pour faire des chemins à de braves gens qui sont établis là depuis 100 ans et qui végètent à cause du manque de moyens de communication. D'ailleurs, l'œuvre des bons chemins offre un autre aspect: nous aidons aux colons à s'établir. Dans l'Abitibi, le chemin a précédé le défricheur dans les endroits les plus propices à l'agriculture. Maintenant, on y voit vivre 17,000 âmes. Tous les lots concédés y sont fertiles. On pourrait en dire autant du Lac-Saint-Jean, où a été fondée l'une des plus riches colonies du pays.

(Applaudissements)

M. Plante (Beauharnois): Je suis heureux d'entendre l'honorable ministre nous dire qu'il veut encourager le brave colon qui s'aventure dans la forêt dès qu'il a défriché un lot. N'a-t-on pas déjà colonisé trop grand à la fois? On a peut-être trop favorisé l'esprit d'aventure de notre race. Cela me rappelle l'histoire si émouvante de Maria Chapdelaine, dont deux de nos écrivains canadiens ont tiré une pièce.

Il lit un passage de l'œuvre de MM. Cinq-Mars et Potvin, tirée du roman de Louis Hémon, rapportant les propos du père Samuel Chapdelaine¹¹. Cet esprit nous a fait un grand mal. C'est pourquoi j'étais heureux, il y a un instant, d'entendre que le ministre de la Colonisation et celui des Terres et Forêts collaboraient à centraliser davantage les efforts de notre colonisation. Il faut encourager le brave défricheur. On doit le secourir dans son œuvre patriotique.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Très bien, très bien.

La résolution est adoptée.

L'honorable M. Nicol (Compton) propose: 4. Qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour sociétés de colonisation en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926. M. Patenaude (Jacques-Cartier) demande que les crédits aux sociétés de colonisation soient supprimés. J'ai plus confiance au jugement du ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault).

La résolution est adoptée.

- L'honorable M. Nicol (Compton) propose: 5. Qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour publication de cartes et brochures, pour l'exercice finissant le 30 iuin 1926.
- M. Patenaude (Jacques-Cartier): Que l'honorable ministre étudie ma suggestion au sujet des territoires impropres à la culture! Je lui conseille de faire indiquer sur les cartes les parties propres et impropres pour la colonisation.

La résolution est adoptée.

- L'honorable M. Nicol (Compton) propose: 6. Qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour amélioration et entretien des parcs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Adoptons aussi l'item pour l'amélioration des parcs, \$10,000.
- M. Patenaude (Jacques-Cartier): (En souriant) À condition que l'on fasse de beaux parcs.

L'étude de la résolution est suspendue.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau. Lesdites résolutions sont lues deux fois et adoptées.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose l'ajournement à mercredi, trois heures.

La séance est levée à 6 heures.

NOTES

- 1. L'Événement du 25 février 1925, à la page 1, mentionne que M. Sauvé est absent à cette séance en raison d'une "légère attaque de grippe". C'est M. Patenaude qui le remplace en tant que chef de l'opposition.
- 2. L'Événement du 25 février 1925, à la page 1, situe cette intervention de M. Patenaude "immédiatement après l'expédition de la routine".
- 3. L'Événement du 25 février 1925, à la page 1, rapporte que "comme M. Sauvé n'était pas à son siège, c'est M. Gault, son voisin, qui lut ses questions. Ça ne pouvait se trouver mieux car il n'y avait pas encore d'ordre du jour en français et le député de Saint-Georges interpella dans sa langue maternelle." Il est à noter que M. Gault est unilingue anglophone.
- 4. L'Événement du 25 février 1925, à la page 1, précise que "les ordres du jour français arrivèrent à ce moment".
- 5. Arrêté en conseil no 2135, dans S.Q., 11 George V (1921), p. XVI-XLVII.
- 6. Le comité se réunit sous la présidence de M. Laferté (Drummond).
- 7. L'Événement du 25 février 1925, à la page 11, précise ce dont il s'agit: "C'est bien un tour que l'on a joué au recorder de Hull. Rappelons-le. M. J.-A. Parent, c.r., un ancien québécois, un avocat distingué, était recorder de Hull. L'administration municipale ayant changé aux dernières élections, le nouveau conseil de ville de Hull voulut, sans le démettre de ses fonctions, remplacer le recorder Parent par un de ses amis. On trouva alors un truc: on diminua le salaire de M. Parent de \$1,200 à \$1, et on lui nomma un assistant à \$1,000 par an."
- 8. Données de la majorité de nos sources du 25 février 1925. Le même jour, seul *Le Canada*, à la page 1, mentionne que le salaire du recorder de Hull était de \$1,500, avant d'être réduit à \$1,000.
- 9. Reprise de l'étude entamée à la séance du 19 février 1925.
- 10. Nos sources ne nous révèlent pas ce dont il a été question à ce point du débat, mais *La Presse* du

25 février 1925, à la page 15, rapporte que "ce fut encore le député de Témiscouata qui dirigea la discussion, demandant au ministre de la Colonisation une foule de renseignements sur les méthodes administratives du département quant à la colonisation".

11. Il s'agit de *Maria Chapdelaine: pièce en cinq actes d'après le roman de Louis Hémon*. Cette adaptation d'Alonzo Cinq-Mars (1881-1969) et de Damase Potvin (1879-1964) fut publiée en 1919.

Séance du mercredi 25 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 15¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

St. Maurice Lumber Company

M. Mercier (Trois-Rivières) propose, appuyé par le représentant de Champlain (M. Bordeleau), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la St. Maurice Lumber Company demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et que la pétition soit lue et recue à la prochaine séance.

Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de la St. Maurice Lumber Company demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Mercier, Trois-Rivières).

Rapports de comités:

M. Thériault (L'Islet): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 118 constituant en corporation Quebec Great Northern Railway Company.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quinzième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 131 concernant la Société d'histoire naturelle à Montréal.

Et, sans amendement, le bill suivant:

- bill 163 modifiant l'article 598 du Code de procédure civile relativement aux choses qui ne peuvent être saisies.

Le bill suivant a été rejeté:

- bill 151 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au Barreau de la province de Ouébec.

M. Lemieux (Gaspé): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le seizième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité fait rapport qu'il n'a pu se mettre d'accord sur le texte du bill 130 concernant l'union de certaines Églises y mentionnées, et il demande à être relevé de l'obligation d'en continuer l'étude

Votre comité recommande de prolonger au 12 mars prochain, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur les bills privés, et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation du délai susdit.

Le rapport est adopté.

M. Létourneau (Québec-Est): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatorzième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité recommande de prolonger au 12 mars prochain, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés, et dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation du délai susdit.

Le rapport est adopté.

Immeubles vendus en justice

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande la permission de présenter le bill 49 modifiant les Statuts refondus, 1909, et accordant aux cités et aux villes le droit d'enchérir et d'acquérir des immeubles vendus en justice.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Produits laitiers

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) demande la permission de présenter le bill 8 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Paiement du lait et de la crème

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) demande la permission de présenter le bill 9 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement au paiement du lait et de la crème dans les fabriques de produits laitiers.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Ville d'Amos

M. Authier (Abitibi) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 72 constituant en corporation la ville d'Amos.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Authier (Abitibi) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Charte de Saguenay

M. Delisle (Chicoutimi) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 84 amendant la charte de la ville de Saguenay.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Delisle (Chicoutimi) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Charte de LaSalle

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 85 amendant la charte de la ville LaSalle.

Adopté.

En comité²:

Le comité étudie le préambule qui se lit comme suit:

"Attendu que messieurs Frédéric Lafleur, père, cultivateur: Henri Bergevin, cultivateur: Xavier Bélanger, cultivateur: Louis Chatelle, commisvovageur: Édouard Dumas, plombier: Loral Vachon, commis; J. H. Whittaker, commis; Anatole Leroux, commis-voyageur, tous de la ville LaSalle, et Émile Cool, commercant de Verdun, ont, par leur pétition, représenté qu'ils sont tous contribuables de la ville LaSalle, intéressés à son bon gouvernement; que, lors de la constitution de la municipalité en ville, il a été dérogé à la loi générale des cités et villes pour permettre à tout propriétaire de biens-fonds. même non-résidants de la municipalité, d'occuper une charge municipale; que depuis, la population de la ville a sensiblement augmenté; qu'il se trouve, dans la municipalité, des résidants en nombre suffisant et qualifiés pour remplir toutes les charges municipales; que la grande majorité des électeurs municipaux sont qualifiés par leurs propriétés ou leurs résidences situées au coin sud-est de la municipalité; que cette partie de la ville va continuer à se développer beaucoup plus rapidement que le reste de la ville; que le nombre d'électeurs, dans chaque quartier de la municipalité, est disproportionné; que cette division de la municipalité en quartiers nuit à la bonne entente membres du conseil, nécessaire développement et au progrès de la municipalité; que, pour assurer un bon gouvernement à la municipalité. il est nécessaire de modifier la charte de ladite ville, 2 George V, chapitre 73, telle que modifiée par les lois 3 George V, chapitre 69; 5 George V, chapitre 98; 7 George V, chapitre 75; 10 George V, chapitre 101, et 12 George V, chapitre 112, pour changer la qualification aux charges municipales, abolir les quartiers et pourvoir au transport des voyageurs dans la municipalité:

Attendu qu'il est opportun de faire droit à la demande contenue dans ladite pétition;

À ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:"

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis):
M. le président, je propose que M. J. H. Whittaker,
dont le nom apparaît sur le bill, soit rayé.
M. Whittaker n'a pas signé la pétition.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): Comment son nom a-t-il été inscrit sur le bill?

- M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis): Je ne le sais pas, et je n'ai aucun renseignement à ce sujet, mais on m'a informé que M. Whittaker ne désirait pas figurer parmi les pétitionnaires.
- M. Patenaude (Jacques-Cartier): Je viens d'entendre le nom de M. Whittaker. Or, je sais que ce citoyen est opposé au projet. Comment se trouve-t-il là? (Tenant une lettre dans sa main) Il (M. Patenaude) lit une lettre de M. Whittaker dans laquelle celui-ci affirme n'être lié d'aucune façon à la mesure sous considération.
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Ce nom a été accepté au comité sans qu'on y porte objection; mais, puisqu'il y a doute, nous pourrions le retrancher.
- M. Patenaude (Jacques-Cartier): Je crois qu'il y a dans ce bill des choses étranges qui me justifient de m'étonner qu'il soit rendu si loin. Je ne peux dire s'il en est de même des autres pétitionnaires.
- M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis): Je n'ai aucune idée de la façon dont ce nom s'est retrouvé sur la pétition, mais je demande qu'il soit retiré.
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est une question qui relève du comité permanent des règlements qui a fait rapport à la Chambre, laquelle a adopté ce rapport. Il n'y a là qu'à retrancher le nom, comme le propose le député de Montréal-Saint-Louis.
- M. Patenaude (Jacques-Cartier) se demande de nouveau comment se fait-il que ce nom soit là.

Le préambule est amendé et les mots "J. H. Whittaker, commis" sont biffés.

L'amendement est adopté.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Le cas de la ville LaSalle est assez simple. Nous avons eu un autre bill de la ville LaSalle, une banlieue de la cité de Montréal. De l'ensemble de la discussion, il ressort que la ville a une administration dont tout le monde a été satisfait jusqu'à dernièrement. Et voici que trois ou quatre personnes disent qu'elles ne sont pas satisfaites et demandent de changer tout le système municipal, alors que la ville LaSalle est satisfaite et s'oppose au bill et à son principe. Les promoteurs mêmes du bill n'ont apporté aucun

reproche contre l'administration actuelle; ils se sont déclarés satisfaits de l'administration

Le bill vise simplement la prochaine élection municipale qui doit avoir lieu le 1^{er} avril. Va-t-on changer un système qui, de l'aveu de tous, a donné satisfaction? C'est une querelle entre deux hommes, une querelle qui a surgi au sujet de l'aviseur légal; c'est le fond du bill. Cela est ressorti clairement au comité des bills privés. Devons-nous intervenir dans les affaires municipales de la ville LaSalle alors que les électeurs seront appelés à se prononcer le 1^{er} avril? Je ne vois pas pourquoi nous changerions l'état de choses actuel.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis): Il s'agit au contraire de faire disparaître une anomalie dont les citoyens résidants de LaSalle ont maintenant à souffrir. Tout ce que les pétitionnaires demandent dans ce bill, c'est ceci: lorsque la ville a été incorporée, il n'y avait pas de population. Une partie de la ville s'est développée considérablement et n'a pas la représentation qu'elle devrait avoir. Une partie de la ville, qui compte à peine une vingtaine d'électeurs, se trouve à avoir la même représentation que l'autre, qui en compte 250. On sait que la population n'aime pas à se faire représenter par des membres du conseil qui demeurent dans des municipalités voisines.

Le bill stipule qu'à l'avenir, seuls ceux qui résideront à LaSalle puissent être élus à une charge municipale. Actuellement, il arrive que des personnes résident en dehors des limites de la ville, et même à une distance assez éloignée, et dirigent les affaires d'une municipalité qui leur est à peu près étrangère. La majorité des citoyens de LaSalle ont demandé que cet état de choses cesse, et c'est le seul but du bill qui demande simplement que la ville soit régie par la loi générale, comme autrefois. Le projet est supporté par une requête signée de plus de 170 contribuables. On ne saurait raisonnablement voir là une tactique politique.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): La division actuelle est sage pourtant. Elle a permis à cette municipalité de se créer une situation prospère. La ville LaSalle est susceptible de développements considérables. Il y a trois parties distinctes dans la ville LaSalle: le quartier Highlands, ou la partie ouest qui est occupée par la population la plus ancienne de la ville et constitue l'élément anglais; l'autre quartier, qui est constitué de propriétaires de lots de subdivision et quelques cultivateurs; et la troisième partie où sont les cultivateurs.

Ceux pour qui on demande l'abolition des quartiers ne représentent que \$350,000³, alors que les cultivateurs ont une évaluation de \$641,000 et que l'évaluation municipale totale est de \$2,300,000. La superficie de la partie occupée par les premiers est de 510 acres⁴ et celle des cultivateurs est de 4,355 acres⁵. Serait-il juste de remettre l'administration municipale entre les mains de personnes qui ne représentent qu'une évaluation de \$350,000 sur un total de \$2,300,000?

Je crois que ceux qui sont destinés à porter le plus de taxes devraient garder leur représentation municipale. Je maintiens que nous ne devrions pas changer la situation. Ce serait injuste pour les anciens résidants, qui sont le petit nombre, mais ont des droits acquis.

Si je basais mon opinion, dit-il, sur l'intérêt étroit de parti, je me prononcerais en faveur de la partie près de Verdun, parce qu'elle est plus nombreuse, mais je veux protéger la municipalité en général.

M. Crépeau (Sherbrooke): Si on adoptait le principe du bill tel que proposé, cela créerait un précédent qui pourrait avoir des effets considérables dans d'autres villes. Le député de Montréal-Saint-Louis (M. Bercovitch), qui a présenté le bill, affirme que la distribution inégale de la population dans certains quartiers justifie le changement.

Je voudrais dire qu'il y a de nombreuses villes dans cette province qui se trouvent dans la même situation. Prenons, par exemple, la ville de Sherbrooke, qui est subdivisée en cinq quartiers, avec deux échevins par quartier. Un des quartiers compte environ 7,000 habitants, alors qu'un autre en compte environ 2,000⁶. Ces deux quartiers ont chacun deux échevins et nous n'avons jamais eu de plainte à cause de cela; en effet, nous, à Sherbrooke, choisissons généralement comme représentants des hommes qui ont à cœur l'intérêt de toute la ville. Grâce aux quartiers peu populeux, nos compatriotes de langue anglaise peuvent être représentés au conseil.

Je lisais l'autre jour dans la Gazette que, si le bill sur LaSalle était adopté tel que présenté, les citoyens de langue anglaise de cette ville ne pourraient jamais élire de représentant anglais au conseil. Je crois que nous ne devrions pas changer la situation dans LaSalle, car il est juste que les Anglais soient représentés au conseil municipal de cette ville. Si on créait ce précédent, la même situation pourrait se produire à Sherbrooke, et nous commettrions la même injustice à l'égard de nos concitoyens de

langue anglaise qui occupent une grande partie du quartier et choisissent leurs propres représentants, sans objection de la part des autres habitants.

Il y a des questions d'intérêt local dans notre ville, au sujet desquelles les deux nationalités ne s'entendent pas. Il est arrivé que certains émettent l'avis qu'il faudrait priver nos concitoyens anglais de représentants. Heureusement, notre charte, qui prévoit l'élection des échevins par les quartiers respectifs, les protège, évitant aussi à ceux qui veulent commettre cette injustice de le regretter plus tard. S'ils savaient que les dispositions de la charte peuvent être modifiées si cinq hommes en font la demande à la Législature, ils pourraient venir le demander.

Nous tirons fierté dans cette province du respect que nous avons pour les minorités, et avec raison nous sommes fiers de notre réputation à cet égard; mais nous devons faire attention en ce qui concerne notre législation et ne pas créer de lois qui ouvriraient la porte à toutes sortes d'abus.

Le bill, s'il est adopté, fera reconnaître un bien mauvais principe et constituerait un précédent dangereux et pourrait, en fin de compte, faire perdre à la province la réputation qu'elle a d'être juste à l'égard des minorités. Ces différentes considérations m'amènent à m'opposer fortement au bill.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis): Ce n'est l'intention de personne de priver qui que ce soit de ses droits de représentation pour des raisons de langue, de race ou de foi. La ville LaSalle ne peut être comparée aux grandes villes, et c'est parce qu'elle est une petite ville qu'elle demande à revenir à la loi générale des municipalités où l'élection se fait "at large".

L'abolition des quartiers est demandée parce que ceux-ci, tels qu'ils existent, ne correspondent plus au mouvement de la population. Le quartier Highlands (No 1) contient 151 électeurs; le quartier Centre (No 3), 76; le quartier Bronx (No 2), 243, soit en tout 470 électeurs.

Chacun de ces quartiers est représenté par deux échevins. La majorité du conseil a reconnu que la division actuelle ne répondait pas aux conditions, mais, après avoir décidé de faire une nouvelle redistribution, a abandonné le projet, ceux qui forment la majorité ne pouvant plus compter sur leur réélection.

Il n'est pas question de diminuer la représentation anglaise, car le quartier No 1 renferme 86 personnes de langue anglaise contre 65 de langue française; le quartier No 2, 48 de langue anglaise

contre 195 de langue française; le quartier No 3, 14 de langue anglaise contre 62 de langue française. Aujourd'hui, le quartier No 1 a deux échevins anglais, et le quartier No 3, deux échevins français. Actuellement, la majorité du conseil a perdu la confiance de l'électorat, qui veut avoir la faculté et la liberté de voter et juger chacun selon son mérite.

Il (M. Bercovitch) cite un télégramme de M. E. M. Brown, avocat de Montréal, qui affirme que si le bill est adopté, les deux tiers de la population seront privés du droit de vote. Je n'ai d'autre choix que d'en déduire que deux tiers des contribuables de la ville n'y habitent pas. Le plus grand souhait de la ville LaSalle, c'est d'être régie par ses propres habitants. Plus de 170 contribuables ont demandé l'adoption du bill, et je ne vois pas pourquoi on le rejetterait. S'ils jugent à propos, plus tard, d'être régis par une charte spéciale, ils le demanderont à la Législature.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): L'adoption du bill aura pour effet de faire choisir le maire et les échevins par un petit territoire de la municipalité plus populeux, mais de moins de valeur. Non seulement la population anglaise, mais les deux autres quartiers de la ville n'auraient plus de représentants. Il n'y a aucune raison d'intervenir.

M. Brav (Montréal-Saint-Henri): Je connais la ville LaSalle et je partage l'opinion du député de Jacques-Cartier (M. Patenaude). Le quartier en question, près de Verdun, a toujours été traité avec justice et a toujours eu les améliorations demandées. Quand il faisait partie de la Commission métropolitaine, celle-ci a autorisé un emprunt de \$100,000⁷ pour répondre aux besoins de la ville. Avec un budget net de \$16,000, le conseil de LaSalle réussit à administrer la ville et à payer annuellement \$1,100 à la Commission métropolitaine pour payer les dettes des autres villes de l'Île de Montréal. Il ne serait pas juste d'enlever à la ville LaSalle une partie de ses revenus en lui enlevant une partie de sa population. Nous avons une municipalité solvable, et nous voulons tout faire pour la conduire à la banqueroute.

Je ne vois pas pourquoi on laisserait les spéculateurs s'emparer de la ville. C'est une grosse compagnie, dont le président est bien connu de la Chambre, dit-il, qui est au fond de ce mouvement. Ceux qui ont combattu le plus fort pour le bill sont des étrangers à la ville LaSalle: M. Ashby, maire de Lachine, M. Leclerc, maire de Verdun, M. Cool, résidant de Verdun. Quelle affaire les intéresse dans l'administration de la ville LaSalle? Je suis étonné de

voir que la Législature donne plus d'importance aux affirmations de ces gens qu'aux déclarations des personnes intéressées directement dans l'administration de la ville LaSalle

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) réclame un vote.

Le préambule, ainsi amendé, est adopté sur division⁸.

L'article 1 est adopté.

Le comité étudie l'article 2, qui se lit comme suit:

"2. La division de la ville LaSalle en quartiers, pour fins municipales, est abolie."

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Cette clause confirme ce que je disais. Nous changeons complètement l'administration municipale de LaSalle. Je propose la suppression de cette clause.

L'article 2 est adopté sur division⁹.

Les articles 3 à 13 sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec un amendement. L'amendement est lu deux fois et adopté.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose que le bill 85 amendant la charte de la ville LaSalle soit maintenant lu une troisième fois.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Je reviens à la charge. C'est la seule question du conseil légal qui a fait naître ce bill, et si on l'adopte, la population anglaise n'aura plus de représentant; ceux qui possèdent les 9/10 dans la ville n'auront plus de représentant. On ne peut formuler aucune plainte contre l'administration. Les requérants représentent \$350,000 d'évaluation et 450 acres de terre, tandis que les autres contribuables représentent \$2,300,000 en valeur et 4,355 acres en étendue de terrain.

Les promoteurs du bill l'ont dit eux-mêmes: un groupe a la majorité et on veut leur donner l'élection "at large". Le 1^{er} avril 1925, ce groupe choisira le maire et les échevins. Est-ce l'esprit de la loi des cités et villes de faire administrer une ville par ceux des contribuables qui sont les moins évalués? Est-ce le devoir de la Législature de donner le pouvoir à ce groupe?

Le fond de la querelle est le mécontentement de l'aviseur légal contre le conseil municipal. La majorité des membres de cette Chambre ne savent même pas où est située la ville LaSalle. Or, nous allons transformer le système municipal contre le gré de l'autorité constituée, le conseil municipal. Il y a quelques jours, nous avons adopté le bill 105 modifiant la charte de la ville LaSalle. Aujourd'hui, sans raison, nous transformons le système municipal. Je prétends que c'est un abus de pouvoir que la Législature va commettre pour une querelle personnelle qui n'intéresse aucunement la Législature et pas même la ville LaSalle.

Nous prenons une responsabilité grave: d'ici quelques années, cette intervention va produire la situation que l'on a vue dans d'autres villes et qui a fait tant de mal dans l'Île de Montréal. La Commission métropolitaine prendra la ville LaSalle sous sa tutelle. Aujourd'hui, elle paie ses dettes et celles des autres villes, mais on la verra bientôt tomber dans le marasme où sont tombées tant d'autres villes administrées par les spéculateurs. On aura provoqué la banqueroute, après avoir provoqué le départ des meilleurs administrateurs. On a trompé la Chambre en cette affaire.

Nous allons donner tous les pouvoirs à des spéculateurs sur immeubles qui ont vendu quelques lots sur promesse de vente. Il y a quelques semaines, ils voulaient s'annexer à Verdun et, aujourd'hui, on va leur permettre de diriger l'administration de la ville LaSalle. Laissons les contribuables faire leurs élections comme ils l'entendent et ne nous mêlons donc pas de questions de querelles personnelles. Si on adopte le bill, deux membres du conseil actuel ne pourront plus être candidats.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): On fait toujours ça quand on abolit les quartiers. Mais nous ne déqualifions personne.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Vous avez justement fait le contraire aujourd'hui, il y a quelques instants, dans le cas de la ville d'Amos et de la ville de Saguenay, que vous avez divisées en quartiers à la demande de l'autorité constituée tandis que, pour LaSalle, nous disons que les échevins seront élus "at large".

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Nous faisons les deux très souvent.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oui, mais dans les autres cas, c'est à la demande de l'autorité constituée, tandis que dans ce cas-ci, vous agissez

simplement à la demande de trois ou quatre personnes, alors que le conseil s'y oppose et représente la ville. Et l'affaire se résume à un intérêt personnel, à une affaire privée. On a même trompé la Chambre en présentant parmi les pétitionnaires le nom d'un homme qui se déclare opposé au bill.

D'ailleurs, ces jours derniers, une assemblée des contribuables a été convoquée et s'est prononcée unanimement contre ce bill. Mais vous ne voulez pas même tenir compte du sentiment des électeurs pour favoriser un groupe de citoyens, qui restent dans la municipalité depuis deux ou trois ans, de prendre le contrôle des affaires municipales parce que M. Cool, de Verdun, demande de passer le bill.

Ceux qui vont payer les taxes ont droit d'avoir justice et, si vous passez le bill, vous aurez à LaSalle la même situation que dans Saint-Michel, Montréal-Nord, Laval, de Montréal. Avant cinq ans, il faudra un nouveau système municipal dans l'Île de Montréal. On va mettre sur les épaules de la ville de Montréal les dettes de toutes ces municipalités. C'est une raison de plus de ne pas intervenir dans les affaires d'une municipalité où les choses vont bien.

Il n'est pas trop tard pour que la Chambre reconsidère sa décision. Les requérants n'ont aucun grief contre le conseil. Nous le leur avons demandé au comité et ils nous ont dit que tout allait bien dans la ville LaSalle. Le fond de la querelle se résume à un seul homme, l'aviseur légal, qui n'est peut-être pas contribuable de la ville LaSalle; et malgré toute la sympathie du gouvernement pour ce monsieur, nous ne devrions pas voter ce projet.

(Applaudissements à gauche)

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): M. l'Orateur, quelqu'un qui me voyait entrer au comité de l'agriculture ce matin disait en riant: "Voici un cultivateur de la rue Sainte-Catherine."

(Rires)

Aujourd'hui, toute la droite est composée de cultivateurs de la rue Sainte-Catherine.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Qu'est-ce que l'honorable député veut dire par là?

M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Que les hommes, qui ne connaissent pas la question, viennent débattre ceux qui la connaissent. Vous avez mis tout en branle pour faire passer ce bill.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je veux expliquer mon vote. Nous avons référé ce projet au comité des bills privés, qui est composé de

68 membres¹⁰. Ce comité a entendu les parties et toute la discussion s'y est faite. Aujourd'hui, l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Patenaude), avec une éloquence à laquelle il nous a habitués, nous pose des objections nouvelles. Je crois que nous sommes incapables d'obtenir plus de renseignements ici que nous en avons eus au comité.

Soixante-huit membres, c'est presque la totalité de la Chambre, et lorsque ce comité nous fait rapport d'un bill qu'il a adopté, je ne suis pas prêt à le mettre de côté pour les seules objections contradictoires qu'on y oppose.

Et d'ailleurs, ce n'est pas la première fois que nous adoptons des bills présentés par des citoyens et non approuvés par le conseil de ville. Ce que nous faisons pour LaSalle, nous l'avons fait pour Montréal et pour Québec. Nous avons fait de bonnes choses pour Montréal, malgré l'opposition du conseil. Et puis, le député de Jacques-Cartier a mauvaise grâce de plaider pour la conservation d'un échevin anglais, lui qui, l'an dernier, quand nous autorisions la ville de Québec à faire élire un échevin de la minorité, votait contre nous.

(Rires)

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Le principe n'était pas le même.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Encore une fois, nous avons confié l'étude du projet au comité des bills privés et il l'a approuvé. Nous devons accepter sa décision.

M. Houde (Montréal-Sainte-Marie): Je trouve étonnante l'attitude du premier ministre. Ce midi, il disait au comité des bills privés, pour sauver le bill de l'union des Églises, que le comité n'était pas assez nombreux et pas assez renseigné. Cet aprèsmidi, il déclare que le comité est presque la totalité de la Chambre et qu'on ne peut obtenir ici plus de renseignements qu'au comité¹¹. Quant au sujet du représentant anglais, le principe n'est pas le même que celui de l'an dernier. Il s'agissait alors de donner deux votes aux protestants, tandis qu'ici on veut leur enlever leur représentant.

Un député de l'opposition demande le vote.

M. l'Orateur: Appelez les membres.

(Le vote est commencé lorsque M. Savoie (Nicolet) et M. Lafrenière (Richelieu) arrivent en retard et se précipitent à leur fauteuil)

Des voix à gauche: À l'ordre! À l'ordre¹²! (Rires et applaudissements à gauche)

La motion est mise aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Baillargeon, Bercovitch, Bernard, Bordeleau, Caron, Charbonneau, Côté, Daniel, David, Desmarais, Dufour (Matapédia), Fortier, Guillemette, Hamel, Lafond, Lafrenière (Berthier), Lahaie, Laperrière, Lapierre, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie (Labelle), Madden, McDonald, Mercier fils (Châteauguay), Mercier (Trois-Rivières), Miljours, Moreau (Lac-Saint-Jean), Moreault (Rimouski), Oliver, Perrault, Phaneuf, Pilon, Richard, Roy, Saurette, Taschereau, Thériault, 38.

Contre: MM. Bastien, Beaudoin, Bray, Crépeau, Dillon, Dufresne, Faucher, Gault, Houde, Lafleur, Langlais, L'Archevêque, Morin, Patenaude, Pellerin, Plante, Tétreau, 17.

(Applaudissements à gauche lorsque MM. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) et Morin (Kamouraska) votent avec la gauche)

Ainsi, la motion est adoptée. Le bill 85 est, en conséquence, lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Succession J. U. Gregory

M. Thériault (L'Islet) propose, selon l'ordre du jour que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 104 concernant la succession de J. U. Gregory.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Thériault (L'Islet) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Division d'enregistrement du comté de Mégantic

M. Fortier (Beauce) propose, selon l'ordre du jour que le bill 136 créant deux divisions d'enregistrement dans la division d'enregistrement du

comté de Mégantic soit maintenant lu une deuxième fois

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Commission des écoles catholiques de Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 132 concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Questions et réponses:

Immigration et émigration de Canadiens

- M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Combien de Canadiens des États-Unis, de l'Ontario ou d'autres provinces se sont établis comme colons dans notre province en 1924?
- 2. Quels sont leurs noms et les lots sur lesquels ils se sont établis?
- 3. Quels sont ceux qui venaient: *a.* des États-Unis; *b.* de l'Ontario; *c.* des autres provinces?
- 4. Combien y a-t-il de Canadiens français et où sont-ils établis?
- 5. Combien de colons établis dans cette province ont émigré à l'étranger en 1924?
 - 6. Combien dans les villes de cette province?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1.,

- 2., 3. et 4. Les gouvernements d'Ottawa et des provinces n'ont pas de statistiques à ce sujet.
- 5. et 6. Les renseignements recueillis par le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries permettent de dire que bien peu de colons ont émigré à l'étranger ou sont allés dans les villes.

Écoles techniques

- M. Beaudoin (Montréal-Saint-Jacques): 1. Quels sont les noms des professeurs aux écoles techniques: *a.* de Québec; *b.* de Montréal; *c.* des Trois-Rivières?
- 2. Quelle est la nationalité de chacun de ces professeurs?
 - 3. Quel est le salaire de chacun d'eux?
- 4. Les élèves fréquentant ces écoles techniques ont-ils quelque rémunération à payer?

- 5. Dans l'affirmative, laquelle?
- 6. Quels sont les noms des commissaires des différentes écoles techniques: *a.* de Québec; *b.* de Montréal: *c.* des Trois-Rivières?
- 7. Y a-t-il actuellement des vacances à quelques-uns des postes de commissaires?
- 8. Dans l'affirmative: *a.* combien; *b.* dans quelles écoles; *c.* depuis quand, dans chacun des cas?
- 9. Pourquoi ces vacances ne sont-elles pas encore remplies?

L'honorable M. David (Terrebonne): 1.

Québec: a. W. Vaillancourt; J.-R.-A. Désy; A. V. Dumas; M. Koetz; J. Thomas; P. E. Beaulé; Art. Doiron; Marc Giauque; Alb. Lafond; Ant. Pettigrew; A. Rousseau.

Montréal: b. Professeurs: Ian McLeish; G.-H. Cinq-Mars; H. E. Tanner; Geo. Landreau; Alex. Bailey; H. W. Wood; Ludger Venne; Geo. Stevenson; J. C. A. Demers; Paul Cadotte; Léo Gareau; Hector Beaupré; C. H. Dorais, (assistant).

Contremaîtres-Instructeurs: Fidolin Roberge; Émile Morgentaler; J. O. Massicotte; A. E. Proulx; J. A. Jacques; R. W. Boisjoly; O. Colpron; J. A. Juteau; E. Allard.

Contremaîtres-Instructeurs, (cours spéciaux d'automobile): J. H. Pelletier; Armand Grenier; Jean Lasalle; Auguste Fittes; Armand Gadbois.

Trois-Rivières: c. Ernest Boucher; Émile Côté; Léo Evans; Ernest Fleury; Joseph Lamothe; Eldège Lauriault; Ludger Tellier; Josaphat Thériault.

2. Québec: a. W. Vaillancourt, Canadien; J.-R.-A. Désy, Canadien; A. V. Dumas, Canadien; M. Koex, Luxembourgeois; J. Thomas, Français; P.-E. Beaulé, Canadien; Art. Doiron, Canadien; Marc Giauque, Suisse; Alb. Lafond, Canadien; Ant. Pettigrew, Canadien; A. Rousseau, Canadien.

Montréal: b. Ian McLeish, Canadien; G.-H. Cinq-Mars, Canadien; H. E. Tanner, Canadien; Geo. Landreau, Français; Alex. Bailey, Canadien; H. W. Wood, Canadien; Ludger Venne, Canadien; Geo. Stevenson, Canadien; J. C. A. Demers, Canadien; Paul Cadotte, Canadien; Léo Gareau, Canadien; Hector Beaupré, Canadien; C. H. Dorais, Canadien; Fidolin Roberge, Canadien; Emile Morgentaler, Français; J. O. Massicotte, A. E. Proulx, J. A. Jacques, R. A. Boisjoly, O. Colpron, J. A. Juteau, E. Allard, Canadiens; J. H. Pelletier et Armand Grenier, Canadiens; Jean Lassalle, Français; Auguste Fittes et Armand Gadbois, Canadiens.

Trois-Rivières: c. Tous Canadiens.

3. Québec: *a.* W. Vaillancourt, \$3,150; J.-R.-A. Désy, \$2,500; A. V. Dumas, \$2,200; M. Koetz, \$2,200; J. Thomas, \$2,500; P.-E. Beaulé, \$1,500; Art. Doiron, \$1,700; Marc Giauque, \$2,100; Alb. Lafond, \$1,500; A. Pettigrew, \$1,700; A. Rousseau, \$2,000.

Montréal: b. Ian McLeish, \$3,000; H. E. Tanner, \$3,000; Alex Bailey, \$2,400; Ludger Venne, \$2,200; J. C. A. Demers, \$2,100; Léo Gareau, \$2,000; C. H. Dorais, \$1,200; Fidelin Roberge, \$2,300; J. O. Massicotte, \$2,200; J. A. Jacques, \$2,000; O. Colpron, \$1,700; E. Allard, \$1,400; J. H. Pelletier, \$2,300; Jean Lasalle, \$1,700; Art. Gadbois, \$1,440; G. H. Cinq-Mars, \$3,000; Geo. Landreau, \$2,800; H. W. Wood, \$2,300; Geo. Stevenson, \$2,200; Paul Cadotte, \$2,000; Hector Beaupré, \$2,000; E. Morgentaler, \$2,300; A. E. Proulx, \$2,200; R. A. Boisjoly, \$2,000; J. A. Juteau, \$1,600; Armand Grenier, \$2,100; Aug. Fittes, \$1,600.

Trois-Rivières: c. \$2,000 pour M. Thériault; \$1,500 pour M. Côté et \$1,800 pour les autres.

- 4. Oui.
- 5. Ouébec: cours réguliers du jour.

La rétribution scolaire, en première année est fixée à \$1.50 par mois; en 2^e année, à \$4 par mois; en 3^e année, à \$5 par mois.

Il n'est pas accordé de bourse aux élèves de 1^{re} année. En 2^e et 3^e année, il est accordé des bourses dans les conditions suivantes: 1. Ont droit à une bourse entière, ceux qui en font la demande et qui ont obtenu, à l'examen de passage, une moyenne générale d'au moins 15 points sur 20.

2. Ont droit à une demi-bourse ceux dont la moyenne varie entre 12 et 15 points sur 20.

Cours spéciaux du jour: Cours de mécanicien d'auto \$60; Cours de chauffeurs d'auto: \$35.

Cours du soir: À l'exception des cours d'auto, dont le prix est de \$15, les cours du soir sont gratuits.

Montréal: La rétribution exigée de nos élèves est de \$3 par mois pour la première année, \$4 par mois pour la deuxième et \$5 par mois pour la troisième.

Cependant, un nombre illimité de bourses partielles ou entières sont accordées chaque année aux élèves qui en ont besoin.

Trois-Rivières: \$3 par mois pour la première année. \$4 la deuxième et \$5 la troisième.

6. Québec: *a.* J. Art. Marier, C.-E. Morissette, Art. Paquet, Hon. Frank Carrel, J.-A. Lesage, C.-N. Paradis, Ed.-G. Tanguay.

Montréal: b. A.-L. Caron, président; E. McGuirk, vice-président; Alph. Verville, sec.-trés.; J.-M. Fortier, Hon. Smeaton White, J.-O. Gareau, Ludger Gravel, Théo. H. Wardleworth, B. W. Coghlin, Dr D. Généreux, Alph. Bélanger, principal.

Trois-Rivières: c. L.-P. Mercier, A. Bettez, N. Labelle, V. Burrill, X. Dubé.

- 7. Québec: a. Oui; Montréal: b. Non; Trois-Rivières: c. Non.
 - 8. Ouébec: 1.
 - 9. Nomination à l'étude.

Contributions scolaires

M. Pellerin (Maisonneuve): 1. Quel est le pourcentage des contributions scolaires payées par les contribuables et payées par le gouvernement: *a.* en 1867-1868; *b.* en 1877-1878; *c.* en 1887-1888; *d.* en 1897-1898; *e.* en 1907-1908; *f.* en 1917-1918; *g.* en 1918-1919; *h.* en 1919-1920; *i.* en 1920-1921; *j.* en 1921-1922; *k.* en 1922-1923; *l.* en 1923-1924?

L'honorable M. David (Terrebonne): (Voir le tableau ci-dessous)

		Contribu	ıables	Gouvern	Gouvernement	
	Année	Montant	%	Montant	%	
a.	1867-1868	\$ 792,823	76	\$ 256,762	24	
b.	1877-1878	1,555,363	82	346,710	18	
c.	1887-1888	1,016,372	74	362,220	26	
d.	1897-1898	1,517,565	77	447,650	23	
e.	1907-1908	2,870,244	81	683,350	19	
f.	1917-1918	7,208,942	78	2,077,569	22	
g.	1918-1919	9,076,698	81	2,143,976	19	
ĥ.	1919-1920	10,256,579	81	2,334,108	19	
i.	1920-1921	12,009,508	84	2,351,471	16	
i.	1921-1922	13,187,054	84	2,604,409	16	
k.	1922-1923	13,935,117	81	3,261,111	19	
1.	1923-1924					

Subsides

L'honorable M. Nicol (Compton) propose, selon l'ordre du jour, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

En comité:

L'honorable M. Nicol (Compton) propose: 1. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour les mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il y a augmentation de \$210,000 sur l'an dernier. Le but de cette demande est de construire un double chemin pouvant conduire au cœur de la région minière de Rouyn, l'un par le Témiscamingue, l'autre par l'Abitibi.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Le ministre veut réunir l'Abitibi au Témiscamingue?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Les deux chemins auront cet effet, mais ils sont bâtis pour conduire les prospecteurs à Rouyn, où nous nous attendons à un développement considérable.

On a ouvert, pour faciliter le travail des prospecteurs, des bureaux d'analyse à Rouyn et à Amos et des bureaux d'enregistrement à Ville-Marie et à Amos. Ces travaux sont exécutés dans le but d'aider les prospecteurs. La région a besoin de nouvelles voies de communication et l'on a besoin de plus de crédit.

On a commencé à construire les routes d'Angliers à Rouyn et de Macamic à Rouyn. Ces deux chemins ont une longueur totale de 110¹³ milles et coûteront environ \$350.000¹⁴.

On procède aux travaux graduellement et, l'an dernier, il a été dépensé \$70,000 pour le chemin d'Angliers à Rouyn, et \$40,000 pour celui de Macamic à Rouyn.

Nous savons aussi qu'il est actuellement question d'établir un service régulier sur la rivière Harricana. Le département des Mines donnerait une subvention de \$10,000 pour encourager l'établissement de ce service.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Pourquoi deux chemins?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Les deux chemins sont nécessaires. Ils partent de deux points différents.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Nous avons voté hier \$800,000 pour les chemins de colonisation, nous votons aujourd'hui \$240,000 pour la même chose ou à peu près, puisque les routes serviront toutes au colon. Voilà une grosse somme, plus de \$1.000,000.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Jusqu'à présent, nous avons réuni les deux octrois dans un même item. Cette année, on a cru bon de séparer cet item de celui qui se rapporte aux chemins de colonisation, car nous croyons entrer dans une ère de développement minier considérable. On ne peut se passer de ces voies. L'été dernier, il v avait dans la zone minière un service d'avions qui ont donné un bon service et transporté environ 600 passagers et des centaines de tonnes de marchandises, mais il est nécessaire d'établir encore de nouvelles communications.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Quel sera le coût total des deux chemins projetés?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska):Nous estimons qu'ils nous coûteront de \$300,000 à \$350,000. La moyenne est d'environ \$3,000 du mille.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): À ce compte, ne fait-on pas du gaspillage ailleurs dans la province? Des chemins y coûtent jusqu'à \$15,000 et \$18,000 du mille.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): C'est différent. Il ne s'agit pas de petits chemins de terre.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Ces chemins doivent conduire à des mines d'or. Je me demande si les mines d'or existent...

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Certainement, elles existent.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Si elles existent, je crois que la province en bénéficiera beaucoup. Ne nous engageons pas dans une politique qui exigera de fortes dépenses, sans savoir où nous allons. Il faudrait savoir exactement jusqu'à quel

point on est justifiable de risquer ainsi des centaines de mille dollars. Il faut savoir quelles sont nos raisons d'espérer un développement minier.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je ne suis pas optimiste sans raison. Je crois que, d'ici quelques années, nous aurons un grand développement minier dans le Nord-Ouest de Québec, qui remplit des promesses fondées sur des réalités splendides.

Nos raisons sont les suivantes: les recherches scientifiques démontrent que la zone minéralisée, qui a fait la prospérité de la province d'Ontario, se continue sur une distance de 100 milles jusqu'à la rivière Bell, dans l'Abitibi.

Voilà le point de vue géologique. Je ne pourrais croire que la Providence eût arrêté la mine d'or juste à la frontière de la province de Québec. Nous devons prendre les moyens d'en profiter.

Maintenant, les découvertes faites, principalement à Rouyn, ne laissent aucun doute sur la richesse des gisements. Certaines propriétés ont été développées d'une façon considérable. Sur la propriété Horne, il a été dépensé plus de \$300,000 et on est à installer une usine pour fondre le minerai.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): Y en a-t-il d'autres?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Les mêmes capitalistes, qui ont développé les mines de l'Ontario, s'intéressent aux mines de la province et y ont investi près de \$700,000. On a fait de nombreux forages et leurs ingénieurs attestent que les couvertes faites jusqu'à présent ont donné des minerais, de l'or, de l'argent et du cuivre, d'une valeur de \$30,000,000 à \$40,000,000.

Nous avons le même intérêt que l'on avait dans l'Ontario à prendre les mesures pour développer ce territoire. Tous les capitalistes intéressés en Ontario, répète-t-il, sont rendus dans Québec.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Ces mines ne sont pas encore en exploitation?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Elles ne peuvent l'être. Les chemins n'y existent pas partout. Comment transporter des machines en pleine forêt? On n'a fait que les fouilles préliminaires et c'est pour assurer ce développement que les chemins sont nécessaires. De plus, j'espère qu'une compagnie y bâtira bientôt un chemin de fer, car il ne nous servirait à rien de dépenser pour des chemins de terre,

sans l'espoir prochain d'un chemin de fer. Plusieurs cantons miniers possèdent des embranchements de lignes. Le Témiscamingue et l'Abitibi auront leur tour cette année

J'ai toutes les raisons de croire que la région minière va se développer. Il y a actuellement 275,000 acres de terrain sous "claims". On a trouvé de l'or pur, sans alliage de cuivre, dans plusieurs cantons, entre autres Boischatel et Duvernay. L'été dernier, plus de 2,000 prospecteurs couvraient la région. On voit bien qu'il y a là assez d'activité pour justifier nos chemins. Le gouvernement peut-il refuser si juste demande? Nous ne pouvons plus laisser les prospecteurs passer à travers le bois.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Si véritablement il y a là de riches mines, elles devront rapporter beaucoup de revenus à la province. Le gouvernement a pris des précautions sans doute pour protéger ses droits. Je fais cette réserve pour que la province soit protégée le mieux possible.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je dois dire à mon honorable ami que, dans quelques jours, je présenterai un projet de loi à la Chambre, afin de déterminer précisément un mode de taxation sur les profits des compagnies minières qui opèrent dans cette région. Cette taxe sera basée sur le principe de celle de l'Ontario. Le gouvernement a cru devoir agir puisque les principaux intéressés dans nos mines ontariennes sont aussi les intéressés dans nos mines.

Il est important que les lois soient uniformes, afin de ne pas causer de préjudice à nos mines. En Ontario, la loi impose une taxe sur les profits des compagnies. Cette taxe est de 3 % sur les profits de \$10,000 à \$1,000,000, et elle sera la même ici. Nous ne pouvons taxer tant que les compagnies n'auront pas fait de profits. Il y a un gros pourcentage de risques dans une entreprise minière.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges): (En souriant) Prenez garde au "gambling".

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Dans Ontario, le "gambling" a payé. Le gouvernement prendra ses précautions.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Il est bien probable que les propriétaires de mines d'Ontario enverront le minerai sans être travaillé dans leurs usines là-bas. Est-ce que le titre concédé permettra à la province une intervention au cas où elle voudrait

obliger le possesseur à transformer la matière brute sur place?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il y a quelque temps, je rencontrais les intéressés et je leur posais comme condition qu'ils eussent à construire leurs "smelters" dans notre province. Je leur ai suggéré un canton à la ligne interprovinciale, et j'assure que tout sera fait pour conserver cette exploitation dans la province. Dans le bill mentionné à l'instant, une clause sera insérée à cet effet. En outre, des raffineries seront construites le long du Saint-Laurent, là où l'énergie est plus abondante, et le Transcontinental transportera le métal brut des creusets à l'usine.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): On demandera des soumissions pour la construction des chemins?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Oui, nous demanderons des soumissions pour la construction des chemins par sections.

La résolution est adoptée.

L'honorable M. Nicol (Compton) propose: 2. Qu'un crédit n'excédant pas cent quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour pêche et chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Cette somme servira aux salaires des gardiens de pêche et de chasse, aux piscicultures de saumon et de truite, aux pêcheries maritimes, à l'organisation des coopératives. Notre œuvre des pêcheries s'organise avec beaucoup de chances de succès.

L'an dernier, nous avons obtenu par nos inspecteurs la classification des poissons de grande pêche. Grâce à cette innovation, les pêcheurs ont obtenu de meilleurs prix. On a vendu beaucoup aux États-Unis. Mais c'est étrange comme Montréal encurage peu nos pêcheries. Le commerçant préfère importer de Boston, quand nous avons chez nous tant d'abondance.

M. Bray (Montréal-Saint-Henri) s'assoit au fauteuil de M. Sauvé (Deux-Montagnes).

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En riant) Tiens, un libéral qui est chef de l'opposition¹⁵.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Que fait-on pour la mise en conserve du poisson?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il existe sur la côte de Gaspé plusieurs établissements pour la mise en conserve du saumon et du homard. Il y a deux ans, nous permettions les coopératives des pêcheurs. À Carleton, cette organisation a reçu de nous \$2,000, pour y élever une industrie de mise en conserve. Elle y dépensa \$10,000. Dès l'été dernier, il en sortait 50,000 livres de saumon en conserves.

Au fait, nos amis de Montréal qui sont en cette Chambre ont-ils goûté à ce saumon? Il est délicieux. Je ne crains pas, en cette Chambre même, d'en recommander la consommation, et tous nos députés devraient s'en faire les propagateurs.

Malheureusement, le produit n'est pas suffisamment connu. La coopérative n'a pas assez bien annoncé son produit. C'est l'intention de mon ministère d'aider la coopérative, pour augmenter le commerce du poisson dans notre province et trouver à cette exploitation de nouveaux débouchés. Nous avons en Gaspésie un expert en pêcheries...

M. Patenaude (Jacques-Cartier): M. Bérubé?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Oui, nous l'avons envoyé à Seattle, où il a étudié les derniers moyens d'exploitation de l'industrie des pêcheries. Il a rendu de grands services. Nous allons envoyer aussi M. Cabana, qui est sorti du Collège d'agriculture de Sainte-Anne, et qui étudiera à l'étranger la technique et la mise en conserve, pour faire bénéficier nos pêcheurs des expériences faites ailleurs.

M. Plante (Beauharnois): On nous demandait tout à l'heure d'annoncer le saumon de Carleton. Pourquoi ne pas employer *Le Soleil*? C'est un excellent journal. Mais un autre sujet me vient à l'esprit. Il me semble que le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) m'avait promis l'année dernière d'augmenter le salaire de M. Longtin, garde-pêche de Beauharnois.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): (En souriant) Je ne m'en souvenais pas. Je prends note de la demande de l'honorable député.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): L'honorable ministre nous a tellement fait venir l'eau à la bouche, avec son saumon de la Gaspésie, que nous en avons oublié la chasse.

(Rires)

La résolution est adoptée.

L'honorable M. Nicol (Compton) propose: 3. Qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour comptes en suspens, département de la Colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

4. Qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour service d'enregistrement (cadastre), pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adopté.

5. Qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour amélioration et entretien des parcs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

Adonté.

6. Qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour la commission sur perception de royauté et de licences de pêche et chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1926.

La résolution est adoptée.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il ne reste plus que deux items dans les crédits de la colonisation. Nous allons les laisser de côté au cas où mon ami, l'honorable chef de l'opposition, aurait des observations à faire.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau. Lesdites résolutions sont lues deux fois et adoptées.

Messages du Conseil législatif:

- **M. l'Orateur** informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants:
- Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivents:
- bill 29 modifiant la loi pourvoyant à une journée de repos par semaine pour les employés dans certaines industries;
- bill 34 modifiant les Statuts refondus, 1909, concernant la taxe sur les corporations;
- bill 36 modifiant le Code de procédure civile relativement à la juridiction de la Cour des commissaires;
- bill 41 modifiant le Code civil relativement aux registres dans les bureaux d'enregistrement;

- bill 60 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adrien Lebrun à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique:
- bill 119 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frederick-L. Martyn au nombre de ses membres, après examen:
- bill 127 modifiant la charte de la Communauté des Sœurs de charité de la providence:
- bill 128 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Frank Devlin Genest à la pratique du droit, après examen.
- Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:
- bill 67 concernant la corporation du comté de L'Assomption;
- bill 69 validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre;
- bill 83 constituant en corporation la ville de Riverbend;
- bill 110 concernant les successions de Félix Lussier et Angéline Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue;
- bill 111 ratifiant et confirmant le règlement No un de la municipalité du comté de Montmorency No 2 et le contrat passé entre ladite municipalité et La Traverse de l'Île d'Orléans, limitée.

Corporation du comté de L'Assomption

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 67 concernant la corporation du comté de L'Assomption. Les dits amendements sont lus deux fois.

Acte de donation par O. Letendre à J. Letendre

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 69 validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre. Lesdits amendements sont lus deux fois.

Ville de Riverbend

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 83 constituant en corporation la ville de Riverbend. Lesdits amendements sont lus deux fois.

Successions F. Lussier, A. Deschamps, A. Lussier et M.-L. Massue

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 110 concernant les successions de Félix Lussier et Angéline Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue. Lesdits amendements sont lus deux fois.

Traverse de l'Île d'Orléans

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 111 ratifiant et confirmant le règlement No un de la municipalité du comté de Montmorency No 2 et le contrat passé entre ladite municipalité et La Traverse de l'Île d'Orléans, limitée.

La séance est levée à 6 h 10.

NOTES

- 1. La Patrie du 25 février 1925, à la page 1, nous rapporte que, comme pour la séance de la veille, M. Sauvé est "retenu à sa chambre par une attaque de grippe".
- 2. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).
- 3. Montant donné par la majorité des sources. Seule *L'Action catholique* du 26 février 1925, à la page 9, mentionne \$351,000.
- 4. Superficie donnée par *La Presse* du 26 février 1925, à la page 10. *L'Action catholique* du même jour, à la page 9, mentionne plutôt 310 acres.
- 5. Chiffre donné par *La Presse* du 26 février 1925, à la page 10. *L'Action catholique* du même jour, à la page 9, mentionne plutôt 4,365 acres.
- 6. Chiffre du *Sherbrooke Daily Record* du 26 février 1925, à la page 1. *La Tribune* du même jour, à la page 1, mentionne plutôt 1,800 Anglais.

- 7. Montant de *La Patrie* du 26 février 1925, à la page 15. *Le Canada* du même jour, à la page 7, mentionne plutôt \$70,000.
- 8. L'Événement du 26 février 1925, à la page 1, rapporte que "ce fut un vote de parti. Tous les ministériels présents, à l'exception de trois, votèrent avec M. Bercovitch, tandis que l'opposition vota en bloc contre. Le résultat fut de 30 pour le préambule, et 16 contre. L'honorable M. Patenaude avait réussi à entraîner à sa suite M. J. H. Dillon, de Montréal-Sainte-Anne, M. Andrew Philps, de Huntingdon, et M. Nérée Morin, de Kamouraska."
- 9. L'Événement du 26 février 1925, à la page 11, rapporte que l'article a été adopté par 30 voix contre 16 et que MM. Dillon, Philps et Morin ont encore voté avec l'opposition.
- 10. Soixante-neuf membres, avec son président, tel que rapporté par *The Sherbrooke Daily Record* du 26 février 1925, à la page 7.
- 11. Quelques-unes des sources ont mentionné cette apparente contradiction du premier ministre. L'Action catholique du 26 février 1925, à la page 1, résume bien la situation: "Au comité des bills privés, M. Taschereau avait demandé de renvoyer le bill de l'Église-Unie devant la Chambre parce que celle-ci comptait 84 députés (85 avec l'Orateur), alors que le comité n'avait que 68 membres et que le bill était important et qu'il convenait de l'étudier sérieusement. Quelques heures plus tard, M. Taschereau déclare que le comité des comptes publics compte 68 membres sur 84, que c'est une forte proportion et que ce comité est en mesure de recevoir plus de renseignements que la Chambre et que sa décision doit être prise en sérieuse considération."
- 12. L'article 259 du Règlement de la Chambre (1915) ne permet pas à un député d'entrer dans l'enceinte parlementaire quand on a commencé à voter.
- 13. Chiffre de *L'Action catholique* du 26 février 1925, à la page 10. *La Presse* du même jour, à la page 10, mentionne plutôt une distance de 100 milles.
- 14. Montant de *L'Action catholique* du 26 février 1925, à la page 10. *La Presse* du même jour, à la page 10, mentionne plutôt \$340,000.
- 15. L'Événement du 26 février 1925, à la page 11, explique qu'à ce moment de la séance, la Chambre

travaille dans une ambiance joyeuse. Le premier ministre fait cette remarque parce que M. Bray, qui sourit en réaction, se dit encore libéral, bien qu'il siège dans l'opposition.

Séance du jeudi 26 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 3 h 20.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est lue et reçue par la Chambre:

 de la St. Maurice Lumber Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Mercier, Trois-Rivières).

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le seizième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 102 concernant la succession de l'honorable Charles Wilson.

Cours d'eau municipaux

M. Savoie (Nicolet) demande la permission de présenter le bill 165 modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau municipaux.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Messages du Conseil législatif:

- M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivent:
- Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:
- bill 5 concernant les officiers de justice et leurs députés et employés;
- bill 22 concernant l'établissement d'un asile pour les détenus aliénés;
- bill 79 modifiant la charte de la ville Saint-Pierre;

- bill 103 modifiant la charte de l'hôpital Sainte-Justine.
- Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:
- bill 73 ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par William Currie Limited;
- bill 81 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité des Écors, en date du 19 décembre 1924:
- bill 88 concernant la succession de Joseph-Octave Gagnon:
- bill 115 concernant la Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited:
- bill 129 ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est en date du 9 janvier 1925.

William Currie Limited

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 73 ratifiant l'acquisition et l'aliénation de propriétés par William Currie Limited. Les dits amendements sont lus deux fois.

Commissaires d'écoles de la municipalité des Écors

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 81 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité des Écors, en date du 19 décembre 1924. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements

Succession J.-O. Gagnon

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 88 concernant la succession de Joseph-Octave Gagnon. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Ltd.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 115 concernant la Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Ville de Montréal-Est

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 129 ratifiant une résolution de la ville de Montréal-Est en date du 9 janvier 1925. Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Acte de donation par O. Letendre à J. Letendre

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 69 validant un acte de donation par Olivier Letendre, fils d'Olivier, fils, à Joseph Letendre. Lesdits amendements sont adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Ville de Riverbend

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 83 constituant en corporation la ville de Riverbend. Lesdits amendements sont adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Successions F. Lussier, A. Deschamps, A. Lussier et M.-L. Massue

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 110 concernant les successions de Félix Lussier et Angéline Deschamps, et de Albert Lussier et Marie-Louise Massue. Les dits amendements sont adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Traverse de l'Île d'Orléans

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 111 ratifiant et confirmant le règlement No un de la municipalité du comté de Montmorency No 2 et le contrat passé entre ladite municipalité et La Traverse de l'Île d'Orléans, limitée.

M. Patenaude (Jacques-Cartier) demande des explications.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) répond au député de Jacques-Cartier.

Lesdits amendements sont adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Corporation du comté de L'Assomption

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 67 concernant la corporation du comté de L'Assomption. Lesdits amendements sont adoptés.

Il est ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Société d'histoire naturelle à Montréal

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 131 concernant la Société d'histoire naturelle à Montréal.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Quebec Great Northern Railway Company

M. Bissonnet (Stanstead) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 118 constituant en corporation Quebec Great Northern Railway Company.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

Il est ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Fête nationale des Canadiens français, Statuts refondus, 1909, article 36

M. Tétreau (Montréal-Dorion) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 155 modifiant l'article 36 des Statuts refondus, 1909, soit maintenant lu une deuxième fois.

Ce projet de loi, qu'aucun esprit politique n'a inspiré, est simple, mais il est d'un haut intérêt pour nous. Il s'agit de faire du 24 juin, jour de la fête nationale des Canadiens français, un jour férié. J'ose croire que mes collègues d'origine étrangère ne laisseront pas passer cette occasion de témoigner à notre race leur admiration pour son glorieux passé, pour son étonnante vigueur, pour sa loyauté indéfectible et pour les généreuses mesures de justice qu'elle n'a cessé de leur accorder, sans faire le geste reconnaissant que nous attendons d'eux.

J'ose également croire que tous les mandataires de ceux qui forment l'immense majorité du Québec, et dont les yeux sont en ce moment fixés sur nous, se feront plus que jamais un devoir sacré d'obéir aux nobles sentiments que leur légitime fierté de race ne manquera pas de leur inspirer et qu'ils décideront qu'à l'exemple de tous les peuples bien vivants, notre peuple aura, lui aussi, selon sa volonté clairement exprimée, sa fête nationale reconnue par la loi de cette province.

Il suffit de jeter un regard sur le tableau que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a adressé à tous les membres de cette Chambre pour qu'ils soient convaincus que le grand nombre des adhésions enthousiastes et spontanées reçues des municipalités, des corps publics, des sociétés, des corporations et des groupements divers de cette province, et dont les copies sont arrivées en avalanche au palais législatif,

expriment bien la volonté de notre peuple d'obtenir la reconnaissance officielle de sa fête nationale. Ces adhésions représentent les vœux d'au-delà d'un million des nôtres, avec, en plus, les adhésions nombreuses et très appréciées de nos concitoyens d'autres origines qui, pour ne pas être en reste de générosité avec nous, auront, dans la personne de l'honorable M. Miles¹, cet homme que nous admirons à cause de sa largeur de vues, le parrain de ce projet de loi, au Conseil législatif.

Elles continuent d'affluer. Il semblerait bien, n'est-ce pas, qu'aucune note discordante ne dût troubler cet immense concert d'approbation, et cependant, à mon grand étonnement, un cri de protestation, un seul, s'est élevé. Je constate avec joie que ce cri n'a pas été poussé par les minorités de cette province. Ce sont des voix isolées, non autorisées qui ont dit: "Et les autres?" voulant sans doute faire allusion aux autres nationalités qui pourraient être tentées de réclamer, ici, le même privilège².

Sans vouloir blesser les susceptibilités des nationalités avec lesquelles nous sommes heureux de vivre et de contribuer au bien-être et à la grandeur de ce pays - la diversité des races fait les nations durables - et sans vouloir en aucune façon diminuer le rôle de ces nationalités, car je me rappelle avec émotion qu'à certaines heures de danger pour nous, des hommes de leur race sont accourus, on me permettra de répondre que notre histoire s'écrivait déjà depuis 150 ans lorsque "les autres" arrivèrent, et que cette longue et glorieuse histoire a été une incomparable épopée que la seule valeur des descendants de Français a écrite.

En effet, tout le monde sait que les découvreurs, les pionniers de ce pays furent nos ancêtres, qu'ils s'appelaient Cartier, Champlain, Maisonneuve, Talon³ et qu'ils ne vinrent ici que pour fonder un peuple français catholique.

Qui n'admettra que, sous la constante menace de la férocité des Indiens et des assauts répétés de la Nouvelle-Angleterre, et malgré la rigueur du climat, l'âpre conquête du sol et de la forêt fut l'œuvre du labeur persévérant de nos pères, de nos pères seulement?

Qui niera que ce furent les moines et les prêtres de notre race, tels que Lalemant, Brébeuf, Laval⁴, des religieuses et des femmes françaises comme Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys⁵ qui fondèrent nos établissements d'éducation et de charité, qu'ils se consacrèrent à l'instruction des nôtres et des indigènes, et au soulagement des misères de tous les habitants de la colonie?

Qui n'admettra qu'il n'est pas un pouce du sol de notre petite patrie qui n'ait été arrosé du sang de nos ancêtres, martyrs ou soldats, tels que Jogues, Garnier, Dollard, les soldats de Carillon⁶ et tant d'autres?

Bref, n'est-il pas vrai que, grâce à la saine immigration d'un bon peuple de paysans, tirés de la Bretagne et de la Normandie, que le besoin de protection contre les naturels avait groupés dans la fertile vallée du Saint-Laurent, il y avait en 1759, après 150 ans de colonisation difficile, sur ce coin de terre qu'on appelle le Québec, entièrement habité par les nôtres, et bien avant "que les autres" y aient mis le pied, un peuple français, ayant tous les caractères d'un peuple véritable, puisque tous ceux qui en faisaient partie avaient une même origine française, professaient la même foi catholique, parlaient la même langue, avaient les mêmes lois, les mêmes traditions?

À cette époque, l'organisation de la colonie était telle que son avenir était assuré. Cependant, si malgré cela, la Providence avait alors permis que notre histoire fût à jamais fermée, il n'est pas téméraire de dire que nos pères avaient déià laissé sur notre sol cette ineffaçable empreinte que la civilisation française laisse toujours sur son passage, et qui aurait dû leur valoir la reconnaissance des générations futures. Dieu ne l'a pas voulu. Leur vaillance devait grandir encore si possible la beauté de notre héritage; mais il fallait pour cela qu'à travers les temps notre peuple gardât sa personnalité. C'est ce que les traités et les cinq formes de gouvernement qui se succédèrent jusqu'ici devraient lui assurer. En effet, lorsque après avoir défendu avec acharnement, à la française, le drapeau fleurdelisé, nos pères étaient écrasés sous le nombre, et que tout était perdu pour la France au Canada, sauf l'honneur, notre existence nationale et religieuse fut d'abord garantie à la capitulation de Montréal, puis au traité de Paris, et confirmée par l'Acte de Québec de 1774, qui reconnut les droits des catholiques et restaura les lois françaises.

Tout le monde sait que l'idée avouée de M. Pitt⁷, en séparant en 1791 les deux provinces, fut de laisser se développer librement dans le Bas-Canada un peuple français avec les caractères qui lui étaient propres. L'acte de 1841 n'a rien changé, puisqu'en moins de huit ans toutes les clauses qui nous étaient adverses furent abrogées, la langue française reconnue, notre personnalité conservée.

Voilà comment et pourquoi nous fûmes, en 1867, l'une des deux races fondatrices de la Confédération qui, en divisant, à cause de nous, uniquement à cause de nous, le pays en provinces

indépendantes et autonomes, en décrétant le Canada bilingue, assura de nouveau aux Canadiens français le respect de leur individualité.

Il me fait plaisir d'ajouter à toutes ces reconnaissances officielles un témoignage d'une haute portée. En élevant aux honneurs du cardinalat les deux derniers archevêques de Québec, successeurs du premier évêque d'Amérique, l'Église de Rome, tout en rendant hommage au mérite et à la valeur des innombrables services que notre clergé a rendus à notre peuple et qui ont assuré sa survivance, n'a-t-elle pas en même temps admis l'existence de notre groupe ethnique dans ce pays?

Toutes les races fortes ont une fête nationale qui leur est propre: le 23 avril, l'Angleterre célèbre la Saint-George, l'Écosse chôme la Saint-André, le 30 novembre, l'Irlande fête la Saint-Patrice, le 17 mars, et ces fêtes ont leur écho dans l'âme de toutes ces races parce que celles-ci considèrent encore ce pays comme leur "home".

Nous, Français de race et de cœur, malgré notre abandon et, bien que de 1760 à 1855 nous fûmes sans relations avec la France, nous l'aimons toujours, comme des fils aiment leur mère; nous le lui avons d'ailleurs prouvé en conservant pieusement sa langue, sa foi, ses coutumes, tout cet héritage de force et de gloire que nos pères nous ont transmis et que les fils ont enrichi du souvenir impérissable de leur vaillance à Châteauguay⁸ et du sacrifice qu'ils firent de leur vie pour nos libertés politiques.

Mais nous sommes exclusivement Canadiens, irrévocablement attachés aux institutions britanniques, qui ont fait de notre peuple le peuple le plus libre de la terre et, le 14 juillet, fête de la Troisième République, n'éveille pas chez nous les sentiments que la Saint-George, la Saint-André et la Saint-Patrice éveillent dans le cœur de l'Anglais, de l'Écossais et de l'Irlandais.

Notre fête nationale a lieu le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste. C'est en même temps notre fête patronale. Elle fut instituée par Duvernay⁹, aux jours les plus sombres de la tourmente politique qui menaçait d'engloutir tout ce que nous avions de plus cher. C'était en 1834. Il s'agissait alors de grouper toutes les énergies d'un peuple qui ne voulait pas mourir. Notre fête à nous, le 24 juin, est une fête essentiellement canadienne-française, et il importe que cette tradition soit officiellement admise, afin que, ce jour-là, notre peuple ait la liberté de puiser longuement dans le souvenir des gloires communes du passé sa foi en des destinées dignes de lui. Souvent on déplore que notre peuple manque de patriotisme, qu'il ne s'attache pas suffisamment à la

terre ancestrale. Vous admettrez que nous sommes mal partagés pour l'éducation du patriotisme. Sa notion ne peut être que complexe chez nous qui occupons une province d'un État fédératif, lui-même dépendant d'un royaume européen, et qui n'avons pas la personnalité juridique de l'État comme race.

Le drapeau français a le plus sacré des titres à notre admiration; le drapeau britannique a droit à notre loyauté. Mais il n'en est pas moins vrai que les Canadiens français n'ont pas même de drapeau. Faisons donc preuve de sens national en ayant au moins, comme ces vieux peuples, un jour fixe où le peuple canadien-français s'arrêtera pour réfléchir sur ses origines et ses destinées.

À l'heure actuelle, parce qu'elle n'est pas statutaire, la fête nationale n'est pas chômée dans le vingtième des paroisses du Bas-Canada, et quand elle l'est, sa célébration va du 20 juin au 15 juillet.

Le Québec se vante d'être le foyer de l'idée française en Amérique, que les Canadiens français se targuent d'être les protecteurs, les modèles des autres groupes français, et beaucoup d'entre eux ne chôment même pas le jour national.

Assurément, ce serait faire injure aux travailleurs des villes que de laisser croire qu'ils sont incapables de sacrifier leurs épargnes d'un jour quand il s'agit de manifester la plus belle des vertus civiques: le patriotisme.

Je sais pertinemment que les travailleurs qui ont véritablement le sens de la solidarité placent leur idéal bien au-dessus de ces mesquins intérêts. En consentant à ajouter aux autres jours fériés de notre calendrier provincial le 24 juin, nous donnerions, il me semble, encore plus de relief aux traits de notre personnalité ethnique.

J'espère que, dans les circonstances, la seule législation française d'Amérique se fera un devoir d'affirmer sa fierté nationale.

(Applaudissements à gauche)

M. l'Orateur: Le député de Montréal-Dorion (M. Tétreau) propose que ce bill soit lu une deuxième fois. Cette motion sera-t-elle adoptée?

(Pas un mot dans la Chambre)

M. l'Orateur: Adopté.

Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

M. Tétreau (Montréal-Dorion) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Tétreau (Montréal-Dorion) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Code municipal

M. Richard (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 160 modifiant le Code municipal. Adopté.

En comité¹⁰:

- M. Richard (Verchères): Il s'agit de remplacer le Titre XVI du Code municipal par une autre clause qui donne aux municipalités rurales le droit d'appel à la Cour de circuit de district ou de comté ou à la Cour de magistrat, dans l'intention d'éviter aux intéressés des procédures coûteuses et qui ne seraient pas de leur goût.
- **M.** Langlais (Témiscouata) s'oppose au bill et dit qu'il enlève aux municipalités leur autonomie.
- M. Plante (Beauharnois) appuie son collègue de Verchères.
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je crois que nous allons adopter un projet dangereux. Nous enlevons aux conseils municipaux le droit de cassation à la Cour supérieure dans certains cas.
- L'honorable M. Galipeault (Bellechasse), M. Patenaude (Jacques-Cartier) et plusieurs députés-avocats approuvent l'opinion du ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault).
- M. Langlais (Témiscouata): Actuellement, on a le droit de faire casser un règlement du conseil par la Cour supérieure. La nouvelle disposition abolit cette faculté. Je ne crois pas qu'on devrait l'abolir. Et puis, ne trouvez-vous pas que cette clause, qui veut que l'appel de passation d'un règlement ne puisse être institué que dans les 15 jours qui suivent la publication, accorde un délai insuffisant?
- M. Richard (Verchères): Je trouve le délai amplement suffisant. Quant à l'efficacité de l'appel,

j'y ai confiance. On pourra en appeler et faire révoquer un acte de démence d'un conseil municipal. (Rires)

- M. Langlais (Témiscouata): On pourra faire interdire le conseil, mais il n'y aura plus de droit d'appel dans plusieurs cas.
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je crois que nous ne devrions pas mettre de côté le droit de cassation à la Cour supérieure. Je suis avec le député de Verchères pour diminuer les frais en permettant les appels à la Cour de magistrat, mais je ne crois pas que nous devrions enlever des Statuts le droit de cassation à la Cour supérieure. Si nous adoptons ce projet, nous allons occasionner des procès.
- M. Richard (Verchères) continue de plaider en faveur de son bill.
- M. Hamel (Portneuf) appuie le député de Verchères.
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je ne suis pas contre le principe du bill, mais je vois que l'on a confondu l'appel et la cassation¹¹. Il ne faudrait pas retrancher le Titre XVI. Pourquoi enlever ainsi le droit de recours à la Cour supérieure? La juridiction de celle-ci doit être conservée.
- M. Fortier (Beauce) signale le danger dans la mesure qui enlèverait un droit d'appel pour les rôles d'évaluation dans certains cas.
- M. Richard (Verchères) et M. Hamel (Portneuf) plaident encore en faveur du projet de loi.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Richard (Verchères) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Travaux de la Chambre

(On constate que le premier ministre, le leader parlementaire, est absent de la Chambre)

- M. Plante (Beauharnois): (En riant) Est-ce que le premier ministre a résigné?
- L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Venez donc prendre sa place!

(Quelqu'un sort chercher le premier ministre en train de discuter dans le corridor avec M. Léon Garneau, c.r., et on lui fait part de la question du député de Beauhamois)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En riant) Voulez-vous prendre ma place?

Enregistrement des droits réels

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 162 modifiant le Code civil relativement à l'enregistrement des droits réels.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose

que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Charges municipales

M. Hamel (Portneuf) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 153 modifiant les articles 227 et 228 du Code municipal concernant les personnes habiles ou inhabiles aux charges municipales.

Adopté.

En comité¹²:

M. Hamel (Portneuf): Nous ne faisons aucune révolution. Nous ne changeons presque rien à la loi. Celle-ci se lisait comme suit: "Quiconque ne sait ni lire ni écrire couramment." Il n'est pas suffisant de savoir lire l'imprimé ou d'écrire son nom ou même de savoir les deux.

Notre bill se lit comme suit: "Quiconque ne sait ni lire ni écrire." Il est suffisant de savoir lire l'imprimé et d'écrire son nom pour occuper la charge de conseiller. Voilà toute la différence. Le mot "couramment" a été retranché, parce qu'un grand

nombre d'ouvriers et de cultivateurs dans nos campagnes, à 40 ou 45 ans, ont oublié ce qu'ils savaient plus ou moins et ne veulent pas se risquer à passer un examen humiliant devant des juges. Dans nos municipalités, il ne s'agit pas tant d'avoir des conseillers instruits que pratiques et de bon sens.

Le comité du Code municipal a fait subir à son "enfant" plusieurs amputations. Nous avons laissé dans la loi, rien que pour les officiers du conseil, l'obligation de lire l'imprimé et l'écriture courante.

M. Langlais (Témiscouata): Cette loi va mettre des contradictions amusantes dans notre Code municipal. Tandis que l'on exigera d'un petit fonctionnaire municipal, gardien de la paix, commis ou autre, qu'il sache bien lire et écrire, on ne le demandera pas à des hommes exerçant une fonction hautement importante et qui comporte de graves responsabilités dans les emprunts, par exemple.

Pourquoi changer le Code quand le peuple ne l'a pas demandé? Pourquoi dire dans la loi que les conseillers municipaux peuvent avoir un degré d'instruction inférieur à celui des officiers du conseil? Pourquoi marcher à reculons? Maintenant que l'éducation est faite et que l'immense majorité s'est soumise, quelle raison nous justifie de revenir en arrière et d'être rétrogrades? Mon opinion est que nous ne devrions pas adopter ce projet.

- M. Hamel (Portneuf): Je veux éviter les procès.
- M. Bray (Montréal-Saint-Henri): Vous en aurez plus avec la nouvelle loi.
- M. Hamel (Portneuf): Pourquoi faire des restrictions quand il s'agit des conseillers municipaux? La loi ne dit pas qu'un homme doit savoir lire et écrire pour être membre du Parlement.
- **M. Plante (Beauharnois):** (En riant) Y a-t-il des conseillers législatifs qui ne savent pas lire?
- M. Hamel (Portneuf): Je n'en connais pas. Mon honorable ami en connaît-il de l'autre côté de la Chambre? Il (M. Hamel) défend son projet et déclare que pas une province n'a de loi aussi sévère.
- M. Langlais (Témiscouata): Même avec le nouveau texte, il y aura des procès et peut-être en plus grand nombre. On ne pourra compenser les bienfaits de la loi actuelle. Grâce à celle-ci, bien des conseillers que je connais ont appris à lire et écrire, qui ne l'auraient jamais appris autrement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

M. le président, le député de Portneuf (M. Hamel) a raison d'être fier. Cependant, le député de Témiscouata a donné des raisons et des objections graves tantôt, dont il importe de tenir compte. Il nous a représenté que nous allions décréter que les conseillers municipaux pourraient avoir un degré d'instruction inférieur aux autres officiers du conseil.

Je suggère au député de Portneuf que l'on réfère son bill à un comité législatif qui s'efforcera de l'adapter, afin qu'il ne soit pas dit que nous faisons de la mauvaise législation.

M. Hamel (Portneuf) ne veut pas. Il déclare vouloir amender la loi actuelle et plaide en ce sens.

(Les lumières de la Chambre s'éteignent)

Des voix: (En riant) Éteignoir!

(Rires de la Chambre et applaudissements dans les galeries)

(Les lumières se rallument après quelques instants)

- M. Hamel (Portneuf) reprend son discours.
- (Les lumières de la Chambre s'éteignent de nouveau, puis se rallument)¹³
- M. Hamel (Portneuf): Mais je demande au premier ministre la promesse que mon bill reviendra du comité.
- L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je vous promets qu'il reviendra vivant devant la Chambre.

M. Hamel (Portneuf): Accepté.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que le bill soit renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

(Les lumières, de nouveau, s'éteignent et se rallument après un court moment d'obscurité)

Adopté.

Compagnies à fonds social

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 26 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la liquidation volontaire des compagnies à fonds social. Adopté.

En comité¹⁴:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le bill a pour objet de rendre la liquidation des compagnies sujette à l'approbation des deux tiers des actions représentées à l'assemblée générale, au lieu des deux tiers du capital que prescrit la loi actuelle. Il y a toujours beaucoup de difficultés, pour ne pas dire impossibilité, à réunir les deux tiers du capital, et c'est pour cette raison que l'on demande de limiter l'approbation aux deux tiers des actions qui seront représentées par les actionnaires présents, pour décider de la liquidation.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Loi électorale

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 20 modifiant la loi électorale de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté.

En comité¹⁵:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Ce bill a pour objet de mettre fin à un abus. On interprète actuellement la loi comme permettant à l'officier-rapporteur de donner un certificat attestant que le nom d'un électeur aurait dû être placé sur la liste

Or, tel n'est pas l'objet de la loi. Je propose, dit-il, de la rendre bien claire en stipulant que, dans le cas où le nom d'un voteur figurant sur l'original de la liste électorale a été omis sur la copie servant dans le bureau de votation où ce voteur a droit de vote, le voteur peut voter en présentant un certificat de l'officier-rapporteur attestant que son nom est sur l'original de la liste.

Le bill stipule également, pour plus de clarté, que tout électeur dont le nom figure sur la liste en usage dans un bureau de votation a, par conséquent, le droit de vote.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): L'amendement que l'on propose ne change rien à la loi électorale.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): En effet. Le point a été préparé par M. L.-P. Geoffrion¹⁶. Adoptons-le, et, à la troisième lecture, nous verrons quel est le but de M. Geoffrion.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Très bien.

Les articles 1 à 3 sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Puisque M. Geoffrion est absent, je propose, dit-il, que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Adopté.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain. à onze heures.

Adopté.

La séance est levée à 5 h 45.

NOTES

- 1. Henry Miles (1857-1932), pharmacien et député libéral de Montréal-Saint-Laurent de 1918 à 1923, nommé conseiller législatif de la division de Victoria, de 1923 à son décès.
- 2. Selon *La Patrie* du 27 février 1925, à la page 4, M. Tétreau fait allusion à "la feuille ouvrière qui a prétendu que nous en avions assez de fêtes légales ou nationales". L'honorable M. Galipeault a tenu des propos de même nature lors de la séance du 14 janvier 1925, lors de l'adresse en réponse au discours du trône.
- 3. Jacques Cartier (vers 1491-1557), navigateur français du XVI^e siècle qui prit possession du Canada au nom de François 1^{er} en 1534. Il entreprit plusieurs voyages subséquents et fut surnommé "découvreur du Canada". Samuel de Champlain (vers 1570-1635), explorateur et colonisateur français, est le fondateur de Québec en 1608, et lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-France, en 1619. Jean Talon (1626-1694), intendant de la Nouvelle-France de 1665 à 1668 et de 1670 à 1672. Paul de Chomedey de Maisonneuve (1612-1676), noble français, fondateur de Ville-Marie en 1642 et premier gouverneur de l'île de Montréal.
- 4. Les pères Gabriel Lalemant (1610-1649) et Jean de Brébeuf (1593-1649), jésuites, font partie du groupe des Saints Martyrs canadiens, huit missionnaires tués en Huronie au XVII^e siècle par les Iroquois le 17 mars 1649, et canonisés par Pie XI en 1930.
- Mgr François-Xavier Laval de Montmorency (1623-1708), premier évêque de Québec. Vicaire apostolique de la Nouvelle-France (1657-1674), il débarque à Québec en 1659. Fondateur du Grand Séminaire de Québec (1663) et évêque (1674-1688), il est béatifié en juin 1980.
- 5. Jeanne Mance (1606-1673), infirmière. Elle participe activement à la fondation de Montréal (1642) en tant que principale dirigeante et administratrice de l'Hôtel-Dieu. Marguerite Bourgeoys (1620-1700), religieuse enseignante française, arrive à Ville-Marie en 1653 pour s'y dévouer à l'éducation des jeunes filles. Fondatrice de la congrégation de Notre-Dame (1671, reconnue officiellement en 1696), elle ouvre plusieurs institutions d'enseignement en Nouvelle-France. Canonisée à Rome en octobre 1982.

- 6. Charles Garnier (1606-1649) et Isaac Jogues (1607-1646), missionnaires jésuites arrivés en Nouvelle-France en 1636, sont massacrés par les Iroquois en 1646 et 1649 respectivement. Canonisés en 1930 par Pie XI, ils font partie du groupe dit des Saint Martyrs canadiens. Adam Dollard des Ormeaux (1635-1660), soldat à Ville-Marie en 1658, part au printemps de 1660 guerroyer contre les Iroquois et est tué au Long-Sault avec 16 de ses compagnons d'armes. En parlant des "soldats de Carillon", M. Tétreau fait référence aux hommes présents à la bataille de Fort Carillon où les Français, commandés par Montcalm, remportèrent la victoire le 8 juillet 1758 contre des troupes anglaises supérieures en nombre.
- 7. William Pitt, dit le Second Pitt (1759-1806), premier ministre britannique (1783-1801 et 1804-1806) qui fit adopter l'*Acte constitutionnel* de 1791, divisant la Province de Québec, créée en 1774, en deux provinces distinctes: le Bas-Canada et le Haut-Canada.
- 8. La bataille de Châteauguay (octobre 1813) est l'un des épisodes marquants de la guerre angloaméricaine (1812-1814). À la tête de 300 voltigeurs Canadiens français et de plusieurs dizaines d'Amérindiens, le lieutenant-colonel Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry remporte une victoire décisive contre 2,000 hommes de troupes américaines.
- 9. Ludger Duvernay (1799-1852), journaliste, fonde en 1834 l'Association Saint-Jean-Baptiste, devenue la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Directeur-fondateur avec Augustin-Norbert Morin de *La Minerve* (1827-1837 et 1842-1852). Il participe activement à l'insurrection de 1837 et est interdit de séjour en 1838 par les autorités.
- 10. Le comité se réunit sous la présidence de M. Laferté (Drummond).
- 11. Sans être désobligeant d'aucune façon pour MM. Richard et Hamel, *L'Événement* du 27 février 1925, à la page 7, rapporte que ces deux députés, notaires de profession, ne semblent pas saisir le point que l'honorable M. Perrault, un avocat, tente de leur expliquer.
- 12. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).
- 13. L'Événement du 27 février 1925, à la page 7, précise que "M. Hamel a à peine prononcé dix mots que l'obscurité revint".

- 14. Voir note 12.
- 15. Voir note 12.
- 16. L'Événement du 27 février 1925, à la page 7, précise que M. Geoffrion est à la fois greffier de la Couronne en chancellerie (directeur des élections) et greffier de la Chambre.

Séance du vendredi 27 février 1925

Présidence de l'honorable J.-N. Francoeur

La séance est ouverte à 11 h 30.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

St. Maurice Paper Company, Ltd.

M. Bordeleau (Champlain) propose, appuyé par le représentant de Chicoutimi (M. Delisle), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de St. Maurice Paper Company, Limited, demandant l'adoption d'une loi confirmant et ratifiant certaines résolutions et conventions, et que la pétition soit lue et reçue à la prochaine séance. Adopté.

Présentation de pétitions:

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre:

- de la St. Maurice Paper Company, Limited, demandant l'adoption d'une loi confirmant et ratifiant certaines résolutions et conventions (M. Bordeleau).

Collège de Valleyfield

M. Plante (Beauharnois) propose, appuyé par le représentant de Joliette (M. Dufresne), que toutes les dispositions du Règlement qui ont trait à l'avis, à la présentation, à la réception et à l'examen des pétitions introductives de bills privés soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter un bill amendant la charte de la corporation du collège de Valleyfield.

Adopté.

M. Plante (Beauharnois) présente, en conséquence, le bill 139 modifiant la charte de la corporation du collège de Valleyfield.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Loi de la chasse

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) demande la permission de présenter le bill 200 modifiant la loi de la chasse de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Code municipal, article 110

M. Desmarais (Richmond) demande la permission de présenter le bill 166 modifiant l'article 110 du Code municipal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Demande et dépôt de documents:

Emprunts pour voirie

- M. Patenaude (Jacques-Cartier)¹ pour M. Sauvé (Deux-Montagnes) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit mis devant cette Chambre un état indiquant: 1. Combien de municipalités ont emprunté du gouvernement pour travaux de voirie à moins de 3 %?
 - 2. À quel taux d'intérêt?
- 3. Quelle est la somme globale de ces emprunts?
- 4. Quelles sont ces municipalités et dans quel comté chacune d'elles est située?
 - 5. Quelle somme chacune d'elles a empruntée?
 - 6. Quand?
- 7. Quelles sont les municipalités qui ont vu leur taux initial d'intérêt élevé à 3 % par le gouvernement?
 - 8. Quand?
- 9. Quelle somme additionnelle représente pour chacune des municipalités l'augmentation du taux initial de la date du changement jusqu'au paiement total de ces intérêts?

Adopté.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date de ce jour, pour la production d'une copie de cet état. (Document de la session no 47)

Questions et réponses:

Protonotaire de Montréal

M. Faucher (Québec-Centre): 1. Outre ses \$5,000 de traitement annuel, le protonotaire de Montréal reçoit-il d'autres sommes du gouvernement pour salaire, gratification, récompenses, pension, honoraires, dépenses ou autres rémunérations?

2. Dans l'affirmative, quelle somme a-t-il recue en 1923-1924 et pourquoi?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

1. et 2. Non, sauf une somme de \$19 qui lui a été payée pour frais de voyage en septembre 1923.

L. Court, F. Gaulin et J. Fraser

- M. Faucher (Québec-Centre): 1. Le ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries a-t-il retiré une licence de pêche à M. Léonard Court, d'Escuminac?
 - 2. Dans l'affirmative, quand?
 - 3. Pour quelle raison?
 - 4. À qui l'a-t-il donnée?
- 5. Le gouvernement a-t-il reçu une requête demandant de remettre cette licence à MM. Léonard Court et Fred Gaulin?
- 6. Dans l'affirmative, qu'a répondu le gouvernement?
- 7. Quand a-t-il fait tenir sa réponse aux signataires de la requête?
 - 8. S'il n'a pas répondu, pourquoi?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1. Oui.

- 2. En décembre dernier.
- 3. Cette licence avait toujours été émise au nom de Fred Gaulin. L'an dernier, le nom de L. Court fut ajouté à celui de Gaulin, parce que ce dernier était malade et que L. Court a déjà trois licences. Le département a pensé qu'il était juste de l'accorder à John Fraser.
 - 4. À John Fraser.
 - 5. À M. Léonard Court, oui.
- 6. Qu'il ne croyait pas devoir changer sa décision.
 - 7. et 8. Le 24 février.

École des beaux-arts de Montréal

- M. Bray (Montréal-Saint-Henri): 1. Combien a coûté le terrain de l'École des beaux-arts de Montréal?
 - 2. Qui l'a vendu?
- 3. Combien a coûté la construction de cette école?
- 4. Quels ont été les entrepreneurs pour les différents travaux: *a.* de l'intérieur; *b.* de l'extérieur?

- 5. Combien a coûté: a. l'intérieur: b. l'extérieur?
- 6. Quand les travaux de construction ont-ils été commencés?
 - 7. Ouand ont-ils été terminés?
 - 8. Quel a été le coût de l'aménagement?
 - 9. Combien y a-t-il de professeurs?
- 10. Quel est: *a.* le salaire; *b.* la nationalité de chacun d'eux?
 - 11. Combien v a-t-il d'élèves?
- 12. Quelles sont les différentes nationalités qui s'y trouvent représentées et quel est le nombre d'élèves de chacune de ces nationalités?
- 13. Les élèves fréquentant l'École des beauxarts ont-ils quelque rémunération à payer?
 - 14. Dans l'affirmative, laquelle?

L'honorable M. David (Terrebonne): 1. \$20.376.50.

- 2. Stanley Bagg Corporation.
- 3. et 5. \$328.087.41.
- 4. a. et b. Collet & Frères.
- 6. Juin 1922.
- 7. Octobre 1923.
- 8. \$20,067.80.
- 9. 10 professeurs.

10. Fougerat, Em., \$4,000, Français; Dyonnet, Edmond, \$2,800, Canadien; Maillard, Charles, \$2,200, Français; Mahias, Robert, \$4,000, Français; Poivert, Jules, \$3,200, Français; Larue, Albert, \$2,400, Canadien; Beaugrand-Champagne, Aristide, \$2,000, Canadien; Laliberté, Alfred, \$600, Canadien; Lagacé, J.-B., \$200, Canadien; Labrecque, Henri, \$400, Canadien.

- 11. À date, il y a 766 inscriptions.
- 12. Canadiens français: 378; Espagnols: 2; Italiens: 6; Allemands: 2; Juifs: 119; Anglais: 258; Grec: 1. Total: 766.
- 13. Les cours sont gratuits, sauf pour les élèves des cours d'architecture.
 - 14. \$150 par an.

Hospice Saint-André Avellin

- **M. Beaudoin (Montréal-Saint-Jacques):** 1. Quelle somme le gouvernement a-t-il octroyée: *a.* en 1921; *b.* en 1922; *c.* en 1923; *d.* en 1924 à l'hospice Saint-André Avellin?
- 2. Quel a été le nombre: *a.* d'hommes; *b.* de femmes; *c.* d'enfants recueillis par cet hospice en 1921?
 - 3. Même question pour 1922.
 - 4. Même question pour 1923.
 - 5. Même question pour 1924.

L'honorable M. David (Terrebonne): 1. *a.* \$200; *b.* \$200; *c.* \$200; *d.* \$200.

2. 3. 4. et 5. (Voir le tableau ci-dessous)

	Année	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
2.	1921	16	14	9	38
3.	1922	15	17	2	38
4.	1923	17	16	1	31
5.	1924	18	16		44

Comté de l'Abitibi

- M. Patenaude (Jacques-Cartier) pour M. Sauvé (Deux-Montagnes): 1. Le gouvernement approuve-t-il la demande que les cantons de Dasserat, Boischatel, Rouyn et Joannès fassent partie du comté de l'Abitibi?
 - 2. A-t-il reçu des requêtes à ce sujet?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

1. Le gouvernement étudie la question.

2. Oui, une requête.

Succession C. Wilson

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 102 concernant la succession de l'honorable Charles Wilson.

Adopté. Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

M. Patenaude (Jacques-Cartier) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Produits laitiers

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 8 modifiant les Statuts refondus, 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté.

En comité²:

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine):

Ces sanctions existent depuis plusieurs années et s'appliquent à tous les particuliers, propriétaires de fabriques. Mais, avec l'ancienne loi, il était impossible d'obtenir une contrainte par corps et contre les fabriques de sociétés ou compagnies. Chaque fois qu'un jugement de moins de \$40 était porté contre elles, elles se trouvaient soustraites à l'exécution

C'est pourquoi, pour rendre justice à tous et mettre les fabricants sur un pied d'égalité, il a été nécessaire de formuler une mesure englobant tous les intéressés dans une même justice. Le président ou le gérant de la société seront sujets à la contrainte par corps. Autrement, plus de 300 fabriques évitent continuellement les sanctions

M. Patenaude (Jacques-Cartier): C'est tout de même une mesure de rigueur. Le président et le gérant, d'après ceci, seront atteints et devront payer pour les autres sociétaires. N'y aurait-il pas moyen d'adoucir un peu?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Évidemment, c'est une mesure de rigueur. Mais la loi existe depuis plusieurs années pour les particuliers. Pourquoi pas pour les compagnies? Il ne faut pas avoir deux poids deux mesures.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Nous avons à peine le quorum ici. Ne vaudrait-il pas mieux attendre pour étudier ces importants projets?

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Le bill est pourtant très simple.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Oui, mais il va très loin.

L'honorable M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Pas plus loin que la loi générale. Mais je n'ai pas objection à attendre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (En souriant) Nous allons vous permettre de l'étudier. Si vous n'étiez pas tous des avocats aussi, vous autres.

(Rires)

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

Salaire minimum pour les femmes

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 44 modifiant la loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En comité:

M. Plante (Beauharnois): Est-ce que l'honorable ministre a conféré à ce sujet avec Mlle Macphail³?

(Rires)

- L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose⁴: 1. Que les membres de la Commission créée par la loi 9 George V, chapitre 11, recevront pour leurs services la rémunération fixée par le lieutenant-gouverneur en conseil, et que, avec l'autorisation du ministre, la Commission pourra employer un secrétaire et encourir toutes autres dépenses nécessaires.
- 2. Que toutes les dépenses prévues par la résolution précédente seront payées à même le fonds consolidé du revenu.

Mon but est de créer tout d'abord une commission qui fera enquête sur le travail des femmes dans les industries et dressera une échelle de salaires, après avoir pris tous les renseignements. La Commission pourra s'adjoindre un secrétaire.

Qu'il ne soit pas trop "flirt", car ses dépenses seront payées à même le fonds consolidé, c'est-à-dire que toutes les dépenses de la Commission - ce n'est que juste - seront payées par la province.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Voilà une mesure délicate et qui requiert un grand tact dans l'application. Il serait mieux de laisser la fixation de l'échelle des salaires à l'initiative privée qu'à une commission spéciale.

Il faut à la fois sauvegarder le capital et le travail, et classifier les salaires selon les lieux et les circonstances.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):

J'avoue avec le député de Jacques-Cartier que cette loi est l'une des plus difficiles et des plus délicates. Nous n'avons nullement intérêt à ce que l'industrie en souffre. La Commission devra tenir compte de tous les facteurs économiques. Elle saura aussi diviser les salaires suivant les circonstances. Il est clair, par exemple, qu'elle n'accordera pas un même salaire à la femme travaillant dans une usine de métropole et à une jeune fille qui est dans sa famille, à la campagne, et n'a pas de pension à payer. Elle tiendra compte aussi de l'apprentissage et du degré d'expérience pratique.

Les résolutions sont adoptées.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté deux résolutions, lesquelles sont lues deux fois et adoptées.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) demande la permission de présenter le bill 44 modifiant la loi pourvoyant à la fixation d'un salaire minimum pour les femmes.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Division d'enregistrement de Montmagny

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 28 légalisant certaines signatures apposées par le régistrateur de la division d'enregistrement de Montmagny soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Cour du banc du roi en appel

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 32 modifiant le Code de procédure civile relativement à

la Cour du banc du roi en appel. Adopté.

En comité⁵:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il s'agit de modifier la loi en ce qui concerne le dépôt en garantie pour obtenir un droit d'appel.

M. Patenaude (Jacques-Cartier): Actuellement, c'est le système de la Cour de révision qui est encore en vogue. Lorsqu'un créancier poursuit un débiteur et gagne sa cause, ce dernier n'a qu'un dépôt de \$50 à faire, et il gagne 18 mois de délai. Au bout des 18 mois, le débiteur a généralement arrangé ses affaires; il a fait faillite et fait affaire sous le nom de sa femme. Le créancier n'a plus de moyen de se faire payer, même s'il gagne son appel, et il n'y a que \$50 pour garantir les frais du procès.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est justement cela que nous voulons éviter.

Il est proposé d'amender l'article 1215*a* modifié par l'article 1:

a) en ajoutant après les mots "Ce gage consiste en une somme d'argent" les mots "ou en des valeurs du gouvernement du Canada ou de la province de Ouébec":

 b) en substituant les mots "Ce gage est déposé" aux mots "La somme d'argent est déposée" et les mots "Ce gage doit être suffisant" aux mots "Cette somme d'argent doit être suffisante".

L'article 1, ainsi amendé, est adopté.

L'article 2 est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec certains amendements. Les amendements sont lus deux fois et adoptés.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adonté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (l'honorable M. Caron), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

Adopté.

La séance est levée à midi trente minutes.

NOTES

- 1. Selon *L'Événement* du 28 février 1925, à la page 1, M. Patenaude remplace M. Sauvé qui est absent de la Chambre.
- 2. Le comité se réunit sous la présidence de M. Bordeleau (Champlain).
- 3. L'Événement du 28 février 1925, à la page 1, rapporte: "La veille, à Ottawa, on sait que Mlle Macphail avait réclamé une loi pour faire de l'homme et la femme des personnages égaux devant la loi [...]." Agnes Macphail (1890-1954), élue en 1921, est la première femme à siéger à la Chambre des communes.
- 4. L'Action catholique du 28 février 1925, à la page 20, précise que cette loi a été votée il y a six ans, "mais elle ne fut pas mise en application".
- 5. Voir note 2.